



HISTOIRE DE LOUIS XIII. TOME 7.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SEPTIE'ME

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis la premiere expedition de ce Prince en Loraine jusques à l'entiere usurpation du Duché.

Nihil arduum videbatur in animo Principis, cui non judicium, non odium, nisi indita & jussa. Tacitus Annalium Lib. XII.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE BRUNEL, sur le Dam.
MDCCV.

SOMMAIRE
DES CINQ LIVRES CONTENUS dans le septieme Volume

SOMMAIRE DU XXXI. LIVRE.

Le Cardinal de Richelieu est fait Duc, Pair de France & Gouverneur de Bretagne. Etablissement des Chambres contre ceux qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Condamnation de plusieurs personnes qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Le Duc d'Orleans avance la conclusion de son mariage avec la Princesse Marguerite de Loraine. Brouilleries entre les confidens du Duc d'Orleans. Mariage secret du Duc d'Orleans avec la Princesse Marguerite de Loraine. Traité du Duc de Baviere avec la France. Prise & sac de Magdebourg par le Comte de Tilli General de l'Empereur. Le Landgrave de Hesse & les Electeurs de Brandebourg & de Saxe s'unissent au Roi de Suéde. Bataille de Lipsick. Gassion commence de se faire connoitre dans le monde. Le Roi de Suéde poursuit le Comte de Tilli dans la Franconie, & s'avance vers le haut Rhin. Progrés du Roi de Suéde en Allemagne. L'Electeur de Saxe se rend maître de Prague, & de la plus grande partie du Roiaume de Bohéme. On presse Valstein de reprendre le commandement des armées de l'Empereur. Valstein forme le dessein de se faire Roi de Bohéme. Negociation des Electeurs Catholiques à la Cour de France. Voiage du Roi à Mets, & prise de Moienvic. Lettre de Marie de Medicis au Roi son fils. Le Duc de Loraine va trouver le Roi à Mets. Traitté de Vic entre le Roi de France & le Duc de Loraine. Lettres reciproques du Roi de Suéde & du Duc de Loraine. Le Duc d'Orleans se retire dans les Païs-bas Espagnols. Negociations entre les Rois de France & de Suéde touchant les affaires d'Allemagne. Frederic Roi de Boheme va vers le Roi de Suéde. Le Roi de France retourne à Paris. Il refuse son consentement au mariage du Comte de Soissons avec la niece du Cardinal de Richelieu. L'Empereur demande du secours au Pape & aux Princes d'Italie.

Protestation contre le Pape au nom du Roi d'Espagne faite par le Cardinal Borgia en plein Consistoire. Triste situation des affaires du Duc de Mantouë. Le Duc de Savoie vend Pignerol au Roi de France. Valstein se fait encore prier d'accepter le commandement general des troupes de l'Empereur. Conditions sans lesquelles Valstein ne veut point rentrer dans l'emploi. Le Duc de Baviere & l'Electeur de Cologne refusent la neutralité entre l'Empereur & le Roi de Suéde. L'Electeur de Maience propose une paix generale. L'Electeur de Treves se met sous la protection du Roi de France. Nouvel accord du Duc de Baviere avec l'Empereur. Negociations du Roi de Suéde dans les Provinces-Unies, chez les Suisses & en Dannemark. Le Roi de Suéde chasse Tilli de la Franconie, & le poursuit jusques dans la Baviere. Passage du Lech, & defaite du Comte de Tilli. S. Etienne Envoié de France à Munick vient faire des propositions de neutralité au Roi de Suéde pour le Duc de Baviere. Le Roi de Suéde se rend maitre de la plus grande partie de la Baviere. Mort de Sigismond Roi de Pologne. Ladislas son fils lui succede.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXII.

On instruit le procez du Maréchal de Marillac. On lui donne de nouveaux Juges. Sa condamnation. Sa mort. Mécontentement du Maréchal de Montmorenci. La Reine Mere & le Duc d'Orleans gagnent le Maréchal Duc de Montmorenci, & l'engagent dans leur parti. Les Etats de Languedoc s'unissent au Duc de Montmorenci. Le Roi entre dans la Loraine. Traité de Liverdun avec le Duc de Loraine. Le Roi rétablit l'Electeur de Treves dans la capitale de ses Etats. Le Duc d'Orleans entre à main armée en France & va en Languedoc, Le Roi prend la resolution de suivre le Duc d'Orleans en Languedoc. Le Duc d'Orleans envoie au Roi d'Espagne & au Roi de Suéde. Voiture est envoié à la Cour d'Espagne par le Duc d'Orleans. Conspiration du Comte Henri de Bergue, & de quelques Seigneurs des Païs-bas contre les Espagnols. Le Prince d'Orange prend Mastricht, & quelques autres places. Le gouvernement de Mastricht est donné au Duc de Bouillon. Etat des affaires du Duc d'Orleans en Languedoc.

Com-

Combat de Castelnaudari. Le Duc Montmorenci est fait prisonnier. Le Roi va en Languedoc, & le Duc d'Orleans offre d'entrer en negociation avec lui. Le Duc d'Orleans accepte les conditions que le Roi lui prescrit. Le Roi assemble les Etats de Languedoc, & y assiste. Valstein reprend toute la Bohéme sur l'Electeur de Saxe. Le Duc de Baviere & Valstein se joignent & marchent contre le Roi de Suéde qui se retranche sous Nuremberg. Bataille de Lutzen. Gustave Adolphe est tué. Mort de Frederic Roi de Bohéme,

SOMMAIRE DU LIVRE XXXIII.

Maniere dont le Cardinal de Richelieu surprit le Roi de France dans l'affaire du Duc de Montmorenci. Deliberation dans le Conseil du Roi sur la maniere dont le Duc de Montmorenci doit être traité. Inflexibilité du Roi à toutes les prieres qu'on lui fit en faveur du Duc de Montmorenci. Condamnation du Duc de Montmorenci. Sa mort. Vertu & douleur de la Duchesse de Montmorenci. Dessein d'enlever la Combalet niéce du Cardinal de Richelieu. Vaste projet du Cardinal de Richelieu deconcerté par l'humeur fiére & difficile d'Epernon. Nouveaux sujets d'aigreur entre le Duc d'Epernon & le Cardinal de Richelieu. Le Duc d'Orleans prend la resolution de sortir de France. Retraite du Duc d'Orleans à Bruxelles. Conseil tenu sur les affaires étrangeres après le retour du Cardinal de Richelieu à Paris. Projets du Cardinal de Richelieu au regard de la Reine Mere & du Duc d'Orleans. Disgrace de Chateauneuf Garde des seaux. Negociation d'un traitté de paix ou de tréve entre les Etats Generaux des Païs-bas Catholiques & ceux des Provinces-Unies. Charnacé Ambassadeur Extraordinaire de France traverse la negociation du traité entre les Païs-bas Catholiques & les Provinces-Unies. Les Espagnols déconcertent les projets des Carondelets dans les Païs-bas Catholiques. Christine est proclamée Reine de Suéde après la mort de Gustave Adolphe son pere. Mesures prises par le Chancelier Oxenstiern, afin de soutenir les affaires & la reputation de la Couronne de Suéde nonobstant la mort de Gustave. Le Chance-

lier Oxenstiern est fait Lieutenant General de la Couronne de Suede en Allemagne. Feuquieres est envoié Ambassadeur extraordinaire en Allemagne. Ouverture de l'assemblée des Cercles du Rhin, de Suabe, & de Franconie à Heilbrun. Diverses intrigues dans l'assemblée d'Heilbrun. Resolution prises dans cette assemblée. Nouveau traitté entre les Couronnes de Suéde & de France. Feuquieres Ambassadeur de France va trouver l'Electeur à Dresde. Negociation de l'Ambassadeur de France à Berlin. Valstein declare son dessein de se faire Roi de Bohéme. Negociation de Feuquieres Ambassadeur de France avec le Duc de Fridland. Le Cardinal de Richelieu fait encourager Valstein, & promet d'appuier ses desseins. Les Nonces du Pape proposent inutilement un accommodement des differends de la France avec la Maison d'Autriche. Le Roi de France tient son lit de Justice au Parlement de Paris, & distribue plusieurs charges. Création de Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit. Disgrace du Maréchal de Toiras.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXIV.

Maladie de la Reine Mere à Gand. Negociation de l'Abbé Delbene pour le retour du Duc d'Orleans en France. Prise de Rhimberg par le Prince d'Orange. Etat des affaires en Angleterre. Charles Roi de la Grande-Bretagne forme le dessein de s'aller faire couronner en Ecosse. Il va se faire couronner en Ecosse, & convoque le Parlement du Roiaume à Edimbourg. Laud est fait Archevêque de Cantorberi. Il entreprend de reformer plusieurs choses dans les Eglises d'Ecosse & d'Angleterre. Grand bruit en France à l'occasion de certaines contestations excitées dans le Clergé Papiste en Angleterre. Le Roi de France interpose son autorité pour arrêter les Jesuites, & un Auteur inconnu & deguisé sous le nom de Petrus Aurelius. *Le Pape nomme à l'instance du Roi des Commissaires pour juger quelques Evêques accusez du crime de leze-majesté. Demélé du Duc d'Epernon avec l'Archevêque de Bourdeaux. L'Archevêque de Bourdeaux excommunie le Duc d'Epernon, & interdit toutes les Eglises de la ville. Le Duc d'Epernon*

est

est relegué hors de son gouvernement de Guienne. Ambassade du Maréchal de Crequi à Rome. Arrivée du Cardinal Infant en Italie. Nouveaux embaras suscitez au Duc de Mantouë par Marguerite de Savoie. Le Roi de France fait saisir le Duché de Bar. Le Cardinal de Loraine vient de la part du Duc son frere trouver le Roi à Chateau-Thierri. Le Cardinal de Richelieu fait prendre au Roi la resolution de s'emparer de Nanci & de toute la Loraine. On tache de gagner Richelieu en lui proposant le mariage de sa niéce Combalet avec le Cardinal de Loraine. La Princesse Marguerite de Loraine s'échape de Nanci, & va trouver le Duc d'Orleans à Bruxelles. Le Roi entre en Loraine à la tête de son armée. Traitté conclu devant Nanci par les Cardinaux de Loraine & de Richelieu. Entrevuë du Duc de Loraine & du Cardinal de Richelieu à Charmes. Le Duc de Loraine va trouver le Roi à la Neuville. On s'assure de la personne du Duc de Loraine sous pretexte de lui faire honneur. Entrée du Roi à Nanci. Punition d'Alfeston assassin suborné contre le Cardinal de Richelieu. Affaires des Suisses. Les Cercles de la haute Allemagne incitent les Suisses à entrer dans la confederation d'Heilbrun. Siege de Constance par le Maréchal Horn. Negociations du Duc de Rohan à l'occasion du siege de Constance. Les Suédois levent le siege de Constance. Le Duc de Feria passe d'Italie en Allemagne avec une armée Espagnole. Le Duc Bernard de Saxe-Weymar prend Ratisbone, & s'avance jusques à Passaw. L'armée du Duc de Feria se ruine & se dissipe.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXV.

La division augmente entre la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Allées & venuës pour l'accommodement de Marie de Medicis avec le Roi son fils. Marie de Medicis envoie des propositions d'accommodement au Roi son fils. Discours du Cardinal de Richelieu dans le Conseil du Roi sur les affaires de Marie de Medicis, & du Duc d'Orleans. Mort de l'Infante Isabelle. Le Cardinal de Loraine va demander à Paris la Combalet en mariage. Discours du Cardinal de Richelieu en presen-

ce du Roi au Parlement de Paris. Declaration du Roi contre le mariage du Duc d'Orleans. Charles Duc de Loraine se demet de ses Etats en faveur du Cardinal son frere. Querelle faite au nouveau Duc de Loraine par le Cardinal de Richelieu. Le Duc François de Loraine épouse la Princesse Claude sa cousine. Dispersion de toute la maison de Loraine. On oblige la Duchesse Nicole de Loraine de venir en France. Le Duc d'Orleans ratifie son mariage à Bruxelles. Marie de Medicis fait de nouvelles & de plus grandes demarches pour sa reconciliation avec le Roi son fils. La Reine Mere s'humilie devant le Cardinal de Richelieu. Audience donnée à Laleu. Marie de Medicis fait de plus grandes soumissions, & offre d'envoier le P. Suffren son Confesseur au Roi. Negociation pour le retour du Duc d'Orleans. Etrange proposition du Cardinal dans le Conseil du Roi. Valstein renoue sa negociation avec la France. La conspiration de Valstein éclate. Picolomini trahit Valstein. Proscription de Valstein par l'Empereur. Valstein & ses principaux complices sont assassinez. Le Duc d'Arschot est arrêté prisonnier en Espagne. Le Marquis d'Aytone Gouverneur des Païs-bas Espagnols tache de s'assurer de quelques Seigneurs. Le Prince Thomas de Savoie se retire des Etats du Duc son frere, & va servir le Roi d'Espagne dans les Païs-bas. Attentat à la vie de Puylaurens. Brouilleries entre les François de la Cour de la Reine Mere, & ceux de la suite du Duc d'Orleans. Traitté du Duc d'Orleans avec le Roi d'Espagne. Le Roi de France acheve d'usurper la Loraine. Le Vicomte de Turenne se signale au siege de la Motte en Loraine.

CATALOGUE
DES
LIVRES NOUVEAUX
Qui se trouvent à Amsterdam
Chez PIERRE BRUNEL.

LA Sainte Bible traduite en François, le Latin de la Vulgate à côté; avec de courtes Notes tirées des saints Peres par Mr. de Sacy, grosse lettre avec des figures, in folio. 3. Tomes.

Le Nouveau Testament, traduit sur l'ancienne edition Latine avec des Remarques literales & critiques sur les principales difficultez. Par Mr. Simon. 8. 4. vol.

Instructions sur la version du N. Testament de Mr. Simon, par Mr. Bossuet Evêque de Meaux. 12.

—— Pastorale sur les promesses de l'Eglise, par le même. 12.

Arnauld, la Perpetuité de la Foy de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, defenduë contre le Livre de Mr. Claude. Nouv. edit. in 4. 4. vol.

Claude, Reponse à la Perpetuité de la Foy, contre Mr. Arnauld. in 4. 2. vol.

Lami Commentarius in Harmoniam & Concordiam Evangelicam. 4. 2. vol.

Le grand Theatre Historique, ou Nouvelle Histoire universelle tant Sacrée que Profane, depuis la creation du monde jusqu'au commencement du XVIII. Siecle &c. in Folio. 5. Tomes, avec figures.

De Montfaucon Diarium Italicum, sive Monumentorum &c. 4. cum fig.

Trai-

Traité General du Commerce, plus ample & plus exact, &c. Seconde Edition. 4.

Lettres de Pline le Jeune. 3. Edition. 12. 2. vol.

Histoire Critique des Dogmes & des Cultes bons & mauvais qui ont été dans l'Eglise depuis Adam jusques à Jesus Christ, par Mr. Jurieu. 4.

—— de la Republique des Provinces-Unies des Païs-bas, depuis son établissement jusques à la mort de Guillaume III. 12. 4. vol.

—— de Louïs XIII. par Mr. Le Vassor, complette, en 7. tomes. 12. avec fig.

—— Idem, les tomes separer.

—— de Guillaume III. Roi de la Grande-Bretagne. 12. 2. vol.

—— des Yncas Rois du Perou, 12. 2. tomes.

—— Anecdote de la Cour de Rome. La part quelle a eu dans l'affaire de la succession d'Espagne. 8.

—— de la Rebellion, & des Guerres Civiles d'Angleterre, depuis 1641. jusqu'au rétablissement du Roy Charles II. par le Comte de Clarendon. 12. 2. vol.

Oeuvres de Moliere, nouvelle edition revuë & corrigée. 12. 4. vol.

Conciliation de Moyse avec S. Estienne & avec lui même, ou discussion de la famille de Jacob, sur le nombre des personnes qui la composoient en Egypte. 8.

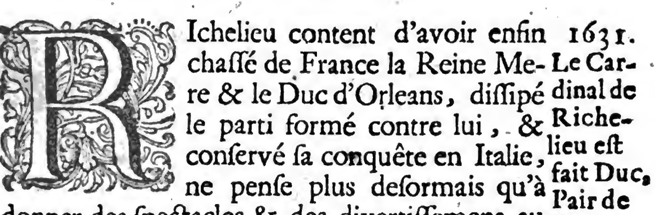
De Superville, Sermons sur divers Textes de l'Ecriture S. 3. tom. 8.

La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, ou Recueil Historique sur les matieres du tems. 8. On le donne tous les mois.

Memorie del General Principe di Montecuccoli. &c. 12.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre
LIVRE XXXI.



Ichelieu content d'avoir enfin chassé de France la Reine Mere & le Duc d'Orleans, dissipé le parti formé contre lui, & conservé sa conquête en Italie, ne pense plus desormais qu'à donner des spectacles & des divertissemens au Roi & aux Courtisans, à se rendre encore plus puissant & plus redoutable, à se venger de ses ennemis, à prendre de nouvelles mesures pour l'abaissement de la Maison d'Autriche, & à susciter de nouvelles affaires au Duc de Loraine qui a reçu Gaston dans ses Etats, & semble se disposer à lui donner les troupes lestes & nombreu-

1631. Le Cardinal de Richelieu est fait Duc, Pair de France, & Gouverneur de Bretagne.

1631. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1631. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 19. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Mercure François.* 1631. & 1632.

ſés qu'il met ſur pied. Maurice Cardinal de Savoie & le Prince Thomas ſon frere, venus à la Cour de France, comme ôtages de la parole donnée de céder Pignerol à Louis, furent régalez à Monceaux d'un ballet bizarre à l'Italienne, dancé par les domeſtiques mêmes de Maurice. Tout cela ſe faiſoit à la gloire du Roi, ou plutôt de ſon Miniſtre, qui venoit de conclure une paix avantageuſe en Italie, après y avoir remporté des victoires ſignalées malgré les efforts de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, malgré les caballes & les intrigues liées à la Cour de France, & malgré l'incommodité des ſaiſons & les maladies contagieuſes qui deſolérent les armées. Le Cardinal ne voulut-il point inſulter à Marie de Medicis, en faiſant expédier dans la maiſon même de cette Reine infortunée, les lettres patentes de l'érection de la terre de Richelieu aſſez modique dans ſa premiére origine, mais beaucoup augmentée par l'acquiſition de pluſieurs fiefs conſiderables, en Duché-Pairie, pour *être poſſedé par lui & par ſes héritiers mâles & femelles*?

Le 5. Septembre il alla en grande pompe prendre ſa ſeance au Parlement, acompagné du Prince de Condé, des Ducs de Montmorenci, de Chevreuſe, de Monbazon, de Retz, de Ventadour, & de Crequi, des Maréchaux de Vitri, d'Etrées, & d'Effiat, & de pluſieurs autres Seigneurs. Par une affectation de modeſtie que les flatteurs font valoir, & qui parut ridicule dans l'homme du monde le plus vain, il ne voulut pas entrer par la grande porte du Palais où le peuple l'attendoit en foule, ni être loué ſelon la coutume par celui qui preſenta les

lettres

lettres patentes. *M. le Cardinal n'y a rien perdu*, dirent les railleurs, *son éloge est assez amplement fait dans les lettres du Roi qu'on a luës.* C'est la régle ancienne du Parlement que *chacun y sied selon qu'il est fait Pair.* Richelieu devoit donc être assis au dessous de tous les Pairs presens à la ceremonie. Mais le Duc de Montmorenci & les autres souffrirent par une basse complaisance, que le nouveau Pair prît le pas sur eux, quoique la pourpre des Cardinaux ne donnne aucun rang dans le Parlement. Depuis cette nouvelle dignité, il prit plaisir à se faire nommer *le Cardinal Duc*, à l'imitation de Lerme favori de Philippe III. Roi d'Espagne qui voulut être appellé de la sorte, après que le Pape lui eût envoié le bonnet rouge. Pour rendre la cerémonie encore plus pompeuse, la Valette second fils du Duc d'Epernon, & mari d'une sœur naturelle du Roi, fut reçu Duc & Pair le même jour, mais ce ne fut qu'après le Cardinal. La Terre de Villebois étoit erigée en Duché-Pairie sous le nom de la Valette, pour illustrer le cadet de la Maison d'Epernon. Le vieux Duc retiré dans son gouvernement de Guienne après s'être heureusement tiré de *la journée des duppes*, eut la consolation de voir ses deux cadets qu'il aimoit plus que leur ainé, revêtus de nouvelles dignitez. Le Cardinal de la Valette fut fait en ce tems-ci Gouverneur d'Anjou: juste, mais assez modique recompense du bon avis donné à Richelieu, de n'abandonner pas la partie, comme il faisoit il y a neuf ou dix mois. On sera peut-être surpris de voir que Richelieu permette ainsi que les cadets d'un es plus riches Seigneurs de France qu'il humi- 1631.

1631. lia dans toutes les occasions, obtinssent des gratifications. Mais outre que le Ministre avoit d'assez grandes obligations au Cardinal de la Valette, il pensoit à gagner le vieux Duc d'Espernon, pour une raison que nous decouvrirons l'année suivante.

Richelieu soupiroit depuis long-tems après le gouvernement de Bretagne, enlevé fort injustement au Duc de Vendôme, & il n'osoit le demander; soit que le Roi qui avoit déja préferé une fois le Maréchal de Thémines au Cardinal, ne fût pas encore disposé à contenter en tout l'ambition demesurée de son Ministre; soit que Richelieu craignît d'irriter encore plus la Reine Mere & le Duc d'Orleans par une élévation si rapide. Mais Louïs aiant déclaré tout publiquement cette année, qu'il ne croiroit pas meriter le surnom de *Juste*, s'il manquoit d'acorder de nouvelles faveurs à Richelieu, quand l'occasion s'en presentera, le Cardinal aspire desormais à tout. Le voila donc enfin revêtu du gouvernement de Bretagne: Et afin qu'aucun autre Seigneur n'ait de l'autorité dans cette Province importante, il se fera donner encore l'année prochaine le gouvernement de la ville & du château de Nantes, dont le Duc de Monbazon qui craint de choquer le Ministre imperieux, se démettra volontairement. Persuadé que le Prince de Condé nouvellement gratifié du gouvernement de Bourgogne, ne manquera pas de lui donner une marque publique de sa reconnoissance, Richelieu l'envoie tenir les Etats de Bretagne. Son Altesse prend aussi-tôt la plume pour tourner bien l'éloge du Cardinal qu'elle veut inserer dans sa harangue à l'ouverture de l'as-

l'assemblée. *Vous avez un nombre infini d'obligations au Roi*, dit le Prince aux Bretons. *Mais celle de vous avoir donné M. le Cardinal de Richelieu pour Gouverneur les surpasse toutes. Sa doctrine & ses bonnes mœurs lui acquirent un Evêché dans sa jeunesse. Ses mérites lui ont obtenu depuis le chapeau de Cardinal; ses services & sa capacité l'emploi dans les affaires; sa valeur le commandement de plusieurs armées; sa fidélité & son attachement à la personne du Roi, l'affection cordiale de Sa Majesté, dont les charges & les gouvernemens que posséde M. le Cardinal, sont une marque certaine. Desquelles choses, bien que grandes & considérables, nous pouvons dire toutesfois qu'elles ne sont encore que la moindre partie de la récompense qu'il mérite justement, pour avoir en sa premiére dignité confondu l'herésie, en la seconde soutenu l'Eglise, en ses emplois fortifié l'Etat par ses conseils, abattu & défait la rebellion par sa valeur, & avancé les limites de la France dans l'Italie, dans la Loraine, & dans l'Allemagne; Enfin, veillé par sa fidelité avec un soin continuel à la conservation du Roi, sous les commandemens duquel il a toujours agi comme cause seconde, dans les grandes affaires qu'a eu & qu'a encore Sa Majesté pour rétablir le Roiaume en sa splendeur.* 1631.

Condé alla peu de tems après tenir les Etats dans son nouveau gouvernement de Bourgogne. Richelieu ne fut pas non plus oublié dans le discours aux Bourguignons. Le Prince reconnoît de bonne foi que le Roi l'a fait Gouverneur de la Province *par la faveur* du Cardinal. Puis venant aux louanges de Louis, *Je suis né sujet du meilleur des Rois*, dit Son Altesse, *qui fait*

1631. *la guerre, qui donne la paix quand il veut, qui chatie & pardonne, qui surmonte, sans combattre, tous les obstacles qu'il trouve à ses volontez. Au dedans du Roiaume, il a déraciné pour jamais la semence de la rebellion; au dehors il a conquis tout ce qu'il a voulu. La balance de toute la Chretienté, dont sa valeur l'a rendu l'unique arbitre, est entre ses mains. Par dessus ses autres vertus, il possede la piété & la prudence avec une generale admiration. La premiére se connoit par tous les actes de sa vie aussi sainte que courageuse, & la seconde se découvre dans toutes ses actions excellentes en un degré presque miraculeux: mais sur tout dans celle d'avoir approché de sa personne, & mis dans son conseil ce grand génie du monde M. le Cardinal de Richelieu, dont tous les avis passent la prévoïance humaine, la fidelité nos pensées, & le bonheur toutes sortes d'imaginations.* Si la flaterie déplaît dans la bouche d'un particulier, elle est infiniment plus choquante dans les discours d'un Prince à qui sa naissance ne doit inspirer que des sentimens nobles, & que son rang met au dessus de ces manieres basses & rampantes que nous avons peine à pardonner à un homme du dernier ordre qui cherche à s'avancer dans le monde. On louoit ainsi Loüis XIII. il y a soixante & dix ans. Nous rions, nous haussons les épaules en lisant ces pauvretez. Ne sera-t'on point de même sous le regne de Loüis XV, quand on verra celles qui se disent depuis si long-tems à son pere. On lui chante sans cesse aux oreilles qu'il est le plus grand Roi du monde: mais un homme d'esprit n'ose lui dire que c'est le *meilleur des Rois.* Le Prince de Condé ne craignit pas de l'avancer à la gloire de Loüis

XIII.

XIII. l'éloge est outré, je l'avouë. Cependant il se souffroit alors; & il paroitroit maintenant une satire. D'où vient cela? Louïs XIII. avoit quelque chose de bon: ce n'étoit pas absolument un méchant Roi.

Etablissement de deux Chambres contre ceux qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans.

Pendant que Richelieu se fait revêtir de nouvelles dignitez, il travaille à dépouiller ses ennemis de celles qu'ils possedent & de leurs biens. On erige de nouveaux Tribunaux, pour condamner ceux qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans, pour les priver de leurs charges, & pour déclarer leurs seigneuries & leurs terres confisquées & reünies au domaine. Depuis un assez long-tems les Rois de France ou leurs favoris avoient entrepris d'ôter aux Juges ordinaires la connoissançe des accusations malignement intentées contre certaines personnes considérables qu'on vouloit perdre, & de donner à ces prétendus criminels des Juges choisis au gré de leurs ennemis, qu'on nomme *Commissaires*. Mais cette violence contraire aux anciennes loix du Roiaume, fut toujours hautement condamnée, & la mémoire des gens sacrifiez de la sorte à la haine de quelque personne puissante, a été souvent rehabilitée. Le Roi François I. regardant un jour le tombeau du Grand-Maître de Montaigu dans l'Eglise des Célestins de Marcoussis, dit que c'étoit dommage qu'un homme qui avoit son mérite, fût mort *par justice*. *Je vous demande très-humblement pardon, Sire*, repondit un bon Moine zelé pour la mémoire du Fondateur de son Monastere, à la rehabilitation de laquelle les Celestins contribuérent beaucoup par une generosité qui mérite d'être louée: *le Grand-Maitre de Montaigu ne fut pas condamné* *par*

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu 1631. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. La Verité défendue dans le Récueil des pieces pour la défense de la Reine

1631. *Mere. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 357. 358. 359. &c.*

par Justice, mais par Commissaires. Qu'un Ministre d'Etat violent & imperieux trouve un ou deux exemples d'une procedure qui l'acommode, cela suffit. La chose lui paroit juste & permise, dez qu'elle a été pratiquée par des gens qui ne valoient pas mieux que lui.

Nous avons déja vu que Richelieu prit dez les premieres années de son Ministere cette maniere de faire juger par Commissaires, les gens qu'il vouloit perdre. Le Garde des seaux de Marillac qui ne prevoioit pas ce qui lui devoit ariver & à son frere, se fit le Président d'un pareil Tribunal érigé tout exprés contre Chalais. Le Cardinal suivra desormais la même méthode, & les personnes les plus distinguées du Roiaume, seront condamnées par des Commissaires à perdre les biens, l'honneur, & la vie, sans aucun égard aux privileges les plus incontestables des principaux Officiers de la Couronne. *On devoit se souvenir*, dit de fort bon sens l'Apologiste de Marie de Medicis, *qu'il est expedient de poursuivre la punition des personnes de condition devant leurs Juges naturels, & de cacher sa crainte, son envie, & sa colere. C'est ce que le Cardinal n'a pas fait. Si on veut ôter les priviléges qui peuvent engendrer la licence, il ne faut pas que le credit d'un favori introduise la tirannie, ni qu'il rejette les Tribunaux ordinaires. On a mauvaise opinion de l'intégrité du Parlement de Paris, quand on lui ôte la connoissance des accusations intentées contre les Ducs, & contre les Maréchaux de France; ou bien il faut avouër qu'on craint, qu'ils ne soient pas assez criminels pour être condamnez par les Compagnies reglées. Dieu nous garde des Juges Courtisans & botez qui s'ar-*

rêtent

tent plus à regarder le favori qu'à écouter le criminel, & qui n'ont point d'autres Greffiers que leurs clercs. Cette reflexion est mille fois plus judicieuse, plus naturelle que les raisonnemens des flateurs de Richelieu pour justifier les iniques procedures faites à sa suggestion. *Les Souverains d'aujourd'hui*, dit un des Historiens prostituez au Cardinal, *n'ont pas moins de puissance que les anciens. Ceux-ci ont ajouté aux ordonnances, & en ont retranché ce qu'ils ont jugé à propos. Ils n'ont pu lier les mains à leurs successeurs, pour les empécher de suivre l'exemple qu'ils leur ont laissé. S'imaginer qu'il est dommageable d'apporter du changement aux loix, c'est une erreur populaire. La France approuvera toujours ceux qui se feront pour conserver l'autorité Roiale en son lustre*; c'est-à-dire pour maintenir la tirannie. Si tel étoit le mauvais goût des François, il faudroit les y abandonner, & dire qu'ils méritent bien d'être esclaves. Mais à Dieu ne plaise qu'on ait si mauvaise opinion d'une nation, qui n'a pas encore universellement dégeneré de la vertu de ses ancétres. 1631.

Immédiatement après la derniére declaration fulminante donnée contre ceux qui suivirent Marie de Medicis, ou le Duc d'Orleans, on erigea ce qu'on nomme en France une Chambre de Justice pour procéder contr'eux. Le Cardinal s'imagina que le Parlement seroit content, si quelques-uns de ses membres entroient dans ce nouveau Tribunal, dont les seances se tiendroient au Palais. Mais les gens du Parlement persuadez que le but unique de Richelieu, c'étoit de ruiner des personnes distinguées, qui n'avoient point commis d'autre crime, que de se declarer en

1631. faveur de la Reine Mere & de l'heritier présomptif de la Couronne, contre le Cardinal, formerent des difficultez, quand il fallut verifier les lettres de l'établissement de la Chambre de Justice. On demanda que tous les membres fussent tirez du Parlement. Le Ministre refusant d'y consentir, les Magistrats se restreignirent à ce que du moins le Substitut du Procureur General & le Greffier fussent de leur corps. Richelieu penetra le dessein du Parlement. Il vid bien que cette Compagnie pretendoit que le Procureur Genéral du Roi eût connoissance des informations qui se feroient, & qu'elles se gardassent dans les regitres du Parlement, afin qu'on pût examiner en cas de besoin, si elles avoient été faites juridiquement, & selon les regles de l'équité. Ces précautions n'acommodérent point le Cardinal. Il ne vouloit pas que ce qu'on feroit à sa suggestion pour perdre ses ennemis fût sujet à la moindre revision. Le projet de la Chambre de Justice est donc entiérement changé. Le nouveau Tribunal composé de deux Conseillers d'Etat, de six Maitres des Requêtes, & de six Conseillers au Grand Conseil, tous choisis au gré de Richelieu, est mis à l'Arcenal. Le Roi étant à Troies en Champagne quelque tems après, Richelieu fit établir une autre Chambre composée de Conseillers d'Etat & de Maitres des Requêtes. Celle-ci qui suivoit la Cour, devoit procéder à la confiscation des biens & des dignitez de ceux que la Chambre de Justice déclareroit convaincus de leze-majesté ; crime qui sous un gouvernement tyrannique, est d'une aussi grande étenduë qu'il plaît au Prince, ou à ses Ministres.

Se-

Senelle & Duval Medecins & tireurs d'horoscopes furent les premiéres victimes immolées aux desseins de Richelieu par sa Chambre de Justice. On les condamna aux galéres perpetuelles. Il fallut avoir recours aux loix de quelques Empereurs Romains contre ceux qui oseroient predire la durée de leur vie. Le but du Cardinal, c'étoit de mettre bien avant dans l'esprit du Roi que Marie de Medicis, le Duc d'Orleans, & leurs confidens avoient consulté les devins & les astrologues sur la vie de Sa Majesté, & qu'après les assurances données d'une mort prochaine, on forma des projets, & lia de grandes intrigues. Cela n'étoit pas sans fondement. Le Duc de Roannez, le Marquis de la Vieuville, & la Comtesse Du Fargis furent condamnez ensuite à être décapitez en effigie. La Chambre du Domaine agit incontinent. Les biens du Comte de Moret, de la Comtesse sa mere, des Ducs de Roannez, d'Elbeuf, & de Bellegarde, des Marquis de Boissi, de la Vieuville & de Sourdeac, & du President Le Coigneux, sont declarez confisquez & reünis au domaine du Roi. Le Duc d'Elbeuf est privé du gouvernement de Picardie. On le donne au Duc de Chevreuse, dont l'épouse reconciliée avec le Cardinal, obtint permission de revenir à la Cour au tems de la détention de la Reine Mere. Le Prince de Condé eut le gouvernement de Bourgogne ôté au Duc de Bellegarde. Richelieu dit que Son Altesse le souhaitoit avec passion, & qu'il fut d'avis qu'on la contentât, afin d'interesser le premier Prince du sang contre la Reine Mere & le Duc d'Orleans, & *pour donner beaucoup à penser à Gaston qui n'appre-*

1631. Condamnation de plusieurs personnes qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 22. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Testament politique du*

1631. *hendoit rien tant au monde, que l'établissement d'une personne qui le talonnoit de si près.* La Lieutenance de Roi que le Marquis de la Vieuville avoit en Champagne, fut donnée à Sennetaire. * C'étoit la récompense des services rendus au Cardinal dans la Maison de Soissons, & un moien de l'engager à travailler à la conclusion du mariage de la Combalet avec le Comte. Lamoignon pere de celui que nous avons vû Premier President au Parlement de Paris, eut l'assurance de succeder à Le Coigneux. Cette maniére d'obtenir un mortier, ne parut pas trop honnête. Mais les gens de cette Maison ne sont parvenus qu'en se devouant servilement à la Cour & aux Ministres.

mime. I. Part. chap. I. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François 1631. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 358. 359. 360.

Nous trouvons les raisons politiques de ces principaux changemens dans un livre qui porte le nom de Richelieu. *Le Duc de Bellegarde,* dit-il au Roi, *fut privé des clefs de la porte qu'il avoit ouverte à Monsieur, pour le faire sortir du Roiaume. Le Duc d'Elbeuf perdit le gouvernement de Picardie dont vous l'aviez gratifié depuis peu: Et le Duc de Guise pressé par les craintes de sa conscience, s'étant retiré en Italie, lors que vous l'appelâtes à la Cour, afin d'y rendre compte de ses actions, cette retraite criminelle lui fit perdre le gouvernement de Provence, dont le feu Roi vôtre pere l'avoit honoré. Vous fûtes ainsi délivré des Gouverneurs ingrats & infideles. La Provence, la Bourgogne & la Picardie, provinces de grande consideration, demeurerent en vos mains, libres de ces esprits dangereux.* C'est ainsi qu'un Ministre habile & fourbe sait couvrir les effets de son ambition, de sa jalousie, de sa vengeance, & peut-être d'une passion criminel-

le & honteuse, des raisons les plus spécieuses de l'avantage de son maitre. *Vous mites en Bourgogne le premier Prince de vôtre sang*, poursuit Richelieu; *Vous établîtes en Picardie le Duc de Chevreuse Prince de Loraine pour témoigner que les fautes sont personnelles, & que vôtre indignation ne s'etendoit que sur ceux de cette Maison qui s'étoient rendus coupables par leur mauvaise conduite.* Le Cardinal ne deguise-t'il point ici le véritable motif de la gratification faite par son moien au frere d'un Seigneur qu'il persécutoit cruellement? Racommodé avec la Duchesse de Chevreuse, Richelieu n'avoit-il point envie de vaincre les rigueurs & les dedains de la belle, en procurant un bienfait si considerable à son époux, dans le temps que toute la Maison de Guise étoit dans l'oppression? Enfin, *vous donnâtes au Maréchal de Vitri le gouvernement de Provence*, conclut le Cardinal, *tant à cause de sa fidélité, que parce qu'étant maintenu par vôtre autorité, il étoit de son naturel capable de faire tête à celui qui en étoit sorti.* Cette grande *fidelité* de Vitri que Richelieu releve ici, est l'exactitude à tuër le Marechal d'Ancre, premier patron du Cardinal à la Cour? Si l'interêt ne régloit pas uniquement toutes les actions des Courtisans, on seroit surpris de voir le Ministre parler si avantageusement d'un homme qui renversa la premiére fortune naissante de Richelieu par le même coup qui porta par terre l'infortuné Conchini. Autrefois le Cardinal se défioit de tous ceux qui avoient desobligé la Reine sa bienfaictrice. La face des affaires est changée. Ces gens-là sont aujourd'hui les meilleurs amis de Richelieu. Vitri se sentit si fort obligé de la ge-

1631.

1631. nerosité apparente de son ancien ennemi, qu'il fit son panegyrique l'année suivante, à l'ouverture des Etats de Provence; mais avec plus de retenuë & de bienseance que le Prince de Condé. Soit que le Cardinal ne fût pas content de cette reserve; soit que le Maréchal eût donné quelqu'ombrage à l'homme du monde le plus soupçonneux, sa grande faveur ne dura pas longtemps auprès du Ministre. On lui trouva de *l'avidité, & une humeur trop insolente & trop altiére.*

Je ne sai si le Parlement de Paris fut seulement choqué de ce que Richelieu l'avoit traité avec tant de hauteur & de mépris dans l'érection de la Chambre de Justice, ou si les Magistrats bien intentionnez crurent devoir arrêter les procedures violentes du nouveau Tribunal. Quoiqu'il en soit, ils résolurent le 18. Novembre de faire des remontrances au Roi, & de defendre aux Commissaires de continuer leurs seances à l'Arcenal. L'arrêt en fut solennellement rendu le 12. du mois suivant par les Chambres du Parlement assemblées. Le Cardinal reçut cette nouvelle en Loraine, où le Roi alla sur la fin de cette année. Resolu à mortifier encore plus sensiblement les Magistrats, Louïs envoie à la persuasion de son Ministre, ordre aux Presidens de Belliévre & Séguier presens à la déliberation, aux Conseillers qui avoient signé l'arrêt, aux plus anciens Presidens de la seconde, troisiéme, quatriéme & cinquiéme Chambres des Enquêtes, & au plus ancien Conseiller de chaque Chambre qui seroit intervenu à quelqu'une des délibérations, de se rendre dans quinze jours à la Cour. Les pauvres Magistrats la trouverént à Metz au com-

commencement de l'année suivante. On leur fit long-temps solliciter une audience. Louïs répondit d'un air sevére à leurs humbles soumissions, qu'il vouloit bien leur pardonner encore cette faute ; mais qu'une troisiéme desobeïssance leur seroit funeste : Qu'il aimoit plus son peuple qu'eux, & qu'il sauroit mieux pourvoir à la gloire & à la réputation de sa Couronne : Qu'il leur défendoit de se servir jamais de pareils prétextes pour contenter leurs passions particuliéres, ou pour quelqu'autre interêt secret : Enfin qu'il vouloit que le Parlement se mêlât uniquement de juger les affaires des particuliers. Le Président de Belliévre aiant repondu qu'ils étoient élevez dans une bonne école, & bien instruits de l'obeïssance & de la fidelité duës à Sa Majesté : *Si cela est*, repartit-elle brusquement, *vous avez fort mal retenu les leçons qui vous ont été données.* Chateauneuf Garde des seaux parla selon sa coutume. Après avoir reproché aux Magistrats leurs fréquentes entreprises sur l'autorité du Roi, il leur declara que Sa Majesté croioit devoir punir exemplairement celle-ci, pour empécher le Parlement de commettre à l'avenir de pareilles fautes ; & que la prudence ne permet pas de souffrir que les gens de robe desobeïssent avec hardiesse & impunité. On leur donna pourtant quelques bonnes paroles à la fin. Mais il fallut suivre la Cour jusques au retour du Roi à S. Germain en Laïe. Cependant la Chambre de Justice continua ses seances & ses procedures.

1631.

Le Duc d'Orleans avance la

Louïs alla en Loraine vers la fin de cette année, comme je le dirai plus particuliérement, afin d'arrêter les divers mouvemens du Duc

Char-

1631. Charles, qui cherchoit à seconder les entreprises du Duc d'Orleans, ou du moins à servir l'Empereur contre le Roi de Suéde: deux choses presqu'également desagreables à Sa Majesté Très-Chrétienne, & contraires aux desseins du Cardinal de Richelieu. Charles & Gaston étoient convenus dez les premiers jours de leur entrevuë, de faire avant la fin de l'êté une irruption en France avec une armée de douze mille hommes de pied, & d'environ cinq mille chevaux fort lestes. Mais avant que d'entrer en action, il falloit avoir une bonne place, afin que les serviteurs du Duc d'Orleans assurez d'une retraite, se pussent déclarer avec moins de peril. On pensa premiérement à Sedan; Et je trouve que le jeune Duc de Bouillon reçut soixante mille écus de l'argent de Gaston. Cependant, il s'excusa depuis d'entrer dans le parti de Son Altesse Roiale. Frederic Henri Prince d'Orange oncle de Bouillon, persuadé qu'une guerre civile en France, romproit toutes les mesures prises pour l'abaissement de la Maison d'Autriche, & arrêteroit les progrés du Roi de Suéde en Allemagne, & ceux des Etats Genéraux des Provinces-Unies dans les Païs-bas: Le Prince d'Orange, dis-je, ne detourna-t'il point son neveu de favoriser les mouvemens du Duc d'Orleans? Quoi qu'il en soit, au défaut de Sedan, on jette les yeux sur Calais, & Valençai Gouverneur de la place promet de la livrer. L'affaire auroit peut-être reüssi sans la penétration de Richelieu. Il devina heureusement le sens du jargon d'une lettre de Puylaurens interceptée, où l'intrigue étoit confusément envelopée. La Louviére tacha inutilement de gagner Mon-

Conclusion de son mariage avec la Princesse Marguerite de Loraine.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Mémoires de Beauvau. L. I.*

caurel

caurel qui commandoit à Andres. Enfin, le Capitaine Duval chargé de la conduite d'une entreprise sur la citadelle de Verdun, fut découvert & pendu. Tant de projets renversez empechérent que le Duc d'Orleans n'entrât cette année en France. Il fallut concerter de nouvelles choses pour la suivante. 1631.

Dez que Gaston fut en Loraine, il traita serieusement de son mariage avec la Princesse Marguerite sœur du Duc. La Reine Mere l'aprouva non seulement: mais elle fut encore d'avis que l'affaire se finît au plûtôt. Marie de Medicis souhaitoit que son second fils eût des enfans. Elle craignoit qu'on ne l'obligeât à épouser la Princesse Marie de Mantouë, ou quelqu'autre personne qui n'auroit pas été agreable à la Reine Mere. Enfin elle vouloit engager le Duc d'Orleans dans les interêts de la Maison de Loraine qu'elle cherissoit, & dont elle espéroit du secours dans ses affaires & dans celles de Gaston. Chanteloube Prêtre de l'Oratoire qui avoit suivi Son Altesse Roiale à Nanci, reçut un pouvoir spécial de Marie de Medicis pour consentir au mariage de sa part. On convint bien-tôt des articles principaux. Mais l'entiére conclusion de l'affaire fut remise après la campagne qui se projettoit. Plein de grandes espérances, le Duc d'Orleans se flatoit de penetrer assez avant dans la France, & d'obtenir par force le consentement du Roi son frere. Le Duc de Loraine donna cent mille pistoles en mariage à la Princesse sa sœur. La plus grande partie de la somme fut emploiée à lever les troupes destinées à l'expedition. Mais Richelieu déconcerta tous les projets par deux mes-

1631. messages. Guron vient demander de la part de Louïs à Charles, les raisons d'un armement si extraordinaire, & s'il est vrai que Gaston épouse Marguerite, comme le bruit en court. On desavouë le mariage. Pour ce qui est des troupes, on repond qu'elles sont levées dans le dessein de servir l'Empereur contre le Roi de Suede. Le même exprés revient peu de jours ensuite, & somme le Lorain d'envoier son armée au delà du Rhin, faute de quoi Louïs viendra aux nôces de son frere à la tête des meilleures troupes de France. Voiant que l'orage fondra sur lui, s'il s'opiniatre à retenir son armée en Loraine, & que toutes les espérances de Gaston en France lui manquent, Charles convient avec le Duc d'Orleans que l'armée passera au service de l'Empereur en Allemagne. Le Duc de Loraine voulut la commander en personne. Le Prince de Phaltzbourg acompagna Son Altesse. Outre qu'il ne vouloit pas perdre une si belle occasion d'acquerir de la gloire, il cherchoit à dissiper le chagrin mortel que lui causoit, l'intrigue de la Princesse son épouse sœur de Charles & de Marguerite avec Puylaurens. Les frequentes visites du Gentilhomme à la Princesse de Phaltzbourg, donnant de l'inquiétude au Prince, elle tâcha de guerir les soupçons trop bien fondez de son époux, en lui protestant que si elle soufroit les assiduitez de Puylaurens, c'étoit uniquement afin de l'engager à détourner le Duc d'Orleans de toutes les pensées qu'il pouroit avoir de n'achever pas si tôt l'affaire de son mariage avec la Princesse Marguerite. *Nous en avons pour long-temps*, disoit-elle, *si nous attendons que Monsieur soit as-*

assez puissant pour contraindre le Roi de France à donner son consentement. Mille accidens capables de rompre un mariage fort avantageux à nôtre Maison, surviendront infailliblement, à moins que nous ne trouvions bien-tôt le moien de persuader à Monsieur de finir sans retour. Et cela est-il possible sans gagner Puylaurens? Il peut tout sur l'esprit de son maitre. Lui seul aura le credit d'empécher que Monsieur n'écoute ce que le Duc de Bellegarde, Le Coigneux, & quelques autres ne manqueront pas de lui insinuër contre la prompte conclusion du mariage. Voila pourquoi je ménage Puylaurens. Sans cela, je ne recevrois aucune de ses visites. A Dieu ne plaise que je cherche un amant. Si j'étois capable de m'oublier jusques à ce point, j'en voudrois du moins un, dont la naissance ne fût pas si fort inferieure à la mienne. Le Prince de Phaltzbourg n'osoit se pla:.ndre: mais ces discours artificieux ne rassuroient pas son esprit. Il connoissoit trop bien que la Princesse déguisoit ses véritables sentimens. Touchée du mérite de Puylaurens, elle écoutoit avec plaisir les protestations d'amour qu'il lui faisoit. On s'imaginoit même que Marguerite devien droit Reine dez qu'elle auroit épousé l'heritier présomptif de la Couronne de France, & qu'on gouverneroit le Roiaume par le moien de Puylaurens. Le Prince de Phaltzbourg trop genereux pour vouloir vivre davantage avec quelque sorte de deshonneur, temoigna plusieurs fois qu'il souhaitoit de mourir dans l'expédition d'Allemagne. Ses vœux furent éxaucez. Une fiévre maligne l'emporte à Munich, où le Duc de Loraine étoit allé au retour de sa malheureuse campagne, voir le Duc

1631.

1631. Duc de Baviére son oncle. On crut alors que Puylaurens épouseroit la Princesse veuve, & que par une fortune semblable à celle du Duc de Joieuse il deviendroit le beaufrere de son maitre. Henri II. & Joieuse son favori épousérent deux sœurs de la Maison de Loraine.

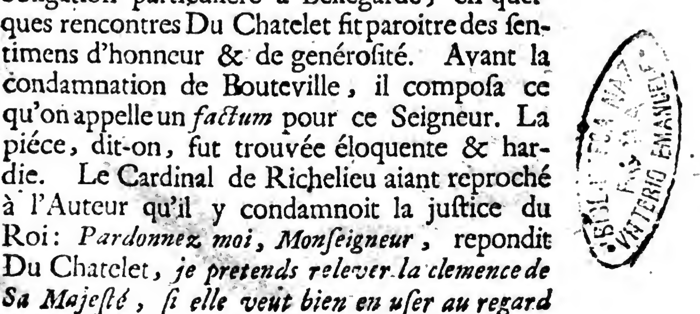
Brouilleries entre les Confidens du Duc d'Orleans.

L'affaire du mariage de Gaston traitée avec cette chaleur extraordinaire, mit la division dans son Conseil. Le President Le Coigneux bien-aise de se conserver quelqu' ouverture pour racommoder son maitre avec le Roi, quand l'occasion s'en presentera, & persuadé qu'avec le temps on trouvera des expédiens pour tirer honnétement Gaston des engagemens pris avec le Duc de Loraine; Le Coigneux, dis-je, est d'avis qu'on ne précipite point la conclusion d'une affaire capable d'irriter tellement le Roi, si on la termine sans son consentement, qu'il ne voudra jamais entendre parler d'aucune reconciliation. Goulas un des anciens confidens du Duc d'Orleans & l'Abbé de la Riviére declament contre le President, disent que cet homme amuse le monde avec ses propositions de guerre & de mariage, quoi qu'il ne pense ni à l'un ni à l'autre, & qu'il est surprenant que Gaston qui doit connoitre le génie de son Chancelier, veuille encore être sa duppe. Irrité de l'eclat que Goulas & la Riviére font mal à propos, le Duc d'Orleans les chasse de sa maison. Ils n'y rentrérent que l'année suivante par le moien de la Princesse de Phaltzbourg, après la disgrace du Président Le Coigneux.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1632. Histoire de l'Academie Françoise. V. Part.

D'un autre côté, le Duc de Bellegarde faché de ce qu'il n'est pas appellé à tous les conseils, & de ce qu'on ne lui témoigne pas assez de confian-

france, se dégoûte insensiblement de Gaston, 1631.
& prend la resolution de s'en retourner en France, & de faire sa paix avec le Roi. Il s'avance une ou deux lieuës dans le Bassigni, écrit en Cour, & demande un saufconduit de Sa Majesté. Du Chatelet Intendant de la Province, auquel Bellegarde fit savoir son arivée sur la frontiére, promit de le servir & d'appuier la demande à la Cour. Mais Richelieu qui pretend disposer du gouvernement de Bourgogne, & se venger d'une ancien ennemi, ne veut point entendre parler d'acommodement. On écrit à Du Chatelet de donner *rendez-vous* au Duc de Bellegarde, & de poster de la cavalerie sur le chemin pour le surprendre. Du Chatelet homme d'un asses méchant cœur, s'étoit devoué au Cardinal. On l'avoit même mis en Champagne pour chercher de quoi perdre le Maréchal de Marillac. Cependant il avertit sous main le Duc de Bellegarde du tour que Richelieu lui pretendoit jouër; soit que seulement irrité contre les Marillacs, il ne voulût pas servir aveuglement le Cardinal contre les autres; soit qu'il eût quelqu' obligation particuliére à Bellegarde, en quelques rencontres Du Chatelet fit paroitre des sentimens d'honneur & de generosité. Avant la condamnation de Bouteville, il composa ce qu'on appelle un *factum* pour ce Seigneur. La piéce, dit-on, fut trouvée éloquente & hardie. Le Cardinal de Richelieu aiant reproché à l'Auteur qu'il y condamnoit la justice du Roi: *Pardonnez moi, Monseigneur*, repondit Du Chatelet, *je pretends relever la clemence de Sa Majesté, si elle veut bien en user au regard d'un*



1631. *d'un des plus vaillans hommes de son Roiaume.* Quoi qu'il en soit des motifs secrets de ce Magistrat, le Duc de Bellegarde profite du bon avis, & évite heureusement l'embuscade. Un quart d'heure plus tard, il étoit pris. Le voila de retour en Loraine. Les desagrémens qu'il continuë de recevoir à la Cour du Duc d'Orleans, lui paroissent encore plus supportables que la Bastille.

Monsigot Secretaire des commandemens de Son Altesse Roiale étoit alors à Bruxelles. On l'y avoit envoié faire des complimens à la Reine Mere & à l'Archiduchesse Isabelle, rendre compte à Sa Majesté de ce qui se passoit en Loraine, & solliciter quelque secours pour l'irruption en France, qui se projettoit de concert avec les Ministres du Roi d'Espagne. Le Duc d'Orleans reçût à diverses fois plus de cinq cent mille florins. Une partie de la somme fut emploiée à la subsistance de sa maison; & l'autre à lever sous main de la cavalerie en France. Le dessein d'y entrer cette année aiant échoué par les messages que Guron vint faire de la part du Roi au Duc de Loraine, Gaston depécha Puylaurens à Bruxelles, afin de concerter avec les Ministres de Philippe & d'Isabelle un nouveau projet pour la compagne prochaine, & d'assurer une retraite au Duc d'Orleans dans les Païs-bas, en cas qu'il se trouvât dans la nécessité de quiter la Loraine. Son Altesse Roiale s'approcha même du Luxembourg, & attendit à Vaudenauge le succés du voiage de son favori. Ils revinrent l'un & l'autre à Nanci vers la fin de l'automne. Puylaurens & Le Coigneux se brouillérent alors ouvertement. Celui-ci ne conseilloit

seilloit point à Gaston de passer outre à la conclusion de son mariage avec la Princesse Marguerite sans le consentement du Roi. *On vous fait de nouvelles propositions d'acommodement,* disoit-il. *Je croi, Monsieur, que vous ne devez pas refuser de les écouter, & que vous feriez une faute irréparable en vous brouillant irréconciliablement avec le Roi.* Bellegarde & quelques autres des principaux Officiers de Son Altesse Roiale appuiérent le sentiment du Président. 1631.

Puylaurens qui depuis la mort du Prince de Phaltzbourg, s'imagine être deja le beaufrere de son maitre, & peut-être de son Roi dans peu de tems, s'oppose vigoureusement à Le Coigneux. *Monsieur perdra entiérement sa réputation,* dit-il, *si après tant d'injures reçuës de la part du Cardinal, il retourne en France sans tirer l'épée. Quoi qu'il arrive, il lui sera plus glorieux de mourir les armes à la main, que de s'exposer à perir par la violence, ou par les artifices de l'ambitieux Richelieu. Outre qu'il n'y a plus de seureté pour Monsieur à la Cour, qui voudra le suivre desormais, & s'attacher à sa fortune, s'il accepte toujours les premiéres propositions d'acommodement? Son honneur & sa conscience ne lui permettent point de retracter la parole saintement donnée, d'épouser une Princesse distinguée par sa naissance & par sa vertu. Bien loin de remettre la conclusion de cette affaire à un autre tems, c'est par là qu'il faut commencer, afin que M. le Duc de Loraine & ses amis assurez de la fidelité de Monsieur, le secondent volontiers dans la poursuite de ses justes desseins. Les choses ne sont point encore desesperées du côté de la France. Des Princes, des Seigneurs, des Provinces entiéres se disposent*

1631. *posent à vous recevoir, Monsieur,* ajouta Puylaurens en s'adressant à son maitre. *Ne doutez point que tout ne se déclare en vôtre faveur, quand on vous verra les armes à la main. Il seroit indigne d'un grand Prince qui se trouve dans la force de son age, & suivi d'un nombre considérable d'amis & de serviteurs, de faire si souvent le mécontent & le faché, & de ne tirer jamais l'épée. Il faut tenter du moins une fois la fortune, & ne signer plus de traitez, à moins qu'ils ne vous soient honorables, & que vous n'y trouviez vôtre seureté tout entiere.* Ces sentimens genéreux plurent extrémement à la Princesse de Phaltzbourg & au Duc d'Elbeuf. Ils picquoient d'honneur Puylaurens autant qu'il leur étoit possible. *Jamais,* lui disoit-on sans cesse, *le brave Bussi d'Amboise n'acquit tant d'estime sous le Duc d'Anjou, que vous en acquererez en servant si bien Monsieur.*

Mariage secret du Duc d'Orleans avec la Princesse Marguerite de Loraine.

Comme Puylaurens avoit infiniment plus de crédit que Le Coigneux auprès de Gaston, l'avis du Gentilhomme plein de bravoure & de generosité, l'emporta sur celui du Magistrat qui paroissoit plus prudent, & qui eût épargné de grans chagrins & de terribles embaras au Duc d'Orleans. L'Abbé d'Aubazinc étoit déja parti pour Rome, avec ordre de communiquer au Pape le traité secret de mariage entre Gaston & Marguerite. Je ne trouve point quelle fut la réponse d'Urbain. On nous dit seulement que le Duc d'Orleans persuadé que cette affaire trouveroit de grandes difficultez, crut que la faveur du Pape lui seroit necessaire pour les surmonter. Le Duc de Loraine étant enfin revenu de son expédition d'Allemagne à la fin de

cette

1631.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

cette année, d'ou il ramena sa belle armée en fort mauvais état, l'affaire du mariage se consomma le plus secretement qu'il fut possible, de peur que Louïs qui se trouvoit pour lors à Mets, ne s'avançât en bonne compagnie vers Nanci, afin de troubler une fête, à laquelle on ne l'invitoit pas. Le Cardinal de Loraine Evêque de Toul & frere du Duc, dispensa de la publication des bancs, & permit à un Religieux de Cisteaux assisté de deux autres, de donner la benediction nuptiale à la place du Curé de Nanci. L'Abbesse de Remiremont auprès de laquelle la Princesse Marguerite avoit été élevée, le Duc d'Elbeuf, & Puylaurens furent les seuls qui assistérent à la cerémonie comme témoins. On dit que le vieux Duc de Vaudemont pere de la nouvelle Duchesse d'Orleans, craignit tellement qu'un mariage contracté de la sorte, ne subsistât pas, qu'il repondit de la sorte à celui qui l'avertit de la celebration. *Si ma fille n'est pas propre à devenir un jour Reine de France, elle sera du moins bonne à être Abbesse de Remiremont.*

1632.

Vittorio Siri Memorie Recondite Tom. VII. pag. 743. 744.

Lorsque Louïs étoit à Metz, les Electeurs Catholiques envoiérent implorer son secours, ou du moins sa protection & ses bons offices à la Cour de Suéde. Après une victoire signalée sur le Comte de Tilli Géneral de l'armée Imperiale, Gustave avoit traversé depuis l'Elbe jusques au haut Rhin, emporté les villes principales du Cercle de Franconie, chassé l'Archevêque de Maïence de ses Etats, & occupé le bas Palatinat en moins de quatre mois. Le Duc de Baviére & les trois Electeurs Ecclesiastiques, consternez de la rapidité prodigieuse des con-

Traité du Duc de Baviére avec la France

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

1631. 1631. & 1632. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 43. Mercure François.* 1631. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1631. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.*

quêtes des Suédois, craignoient d'être perdus sans ressource, & la Cour de Rome trembloit mêmes à la nouvelle de la marche d'un nouvel Alaric qui s'approchoit de la source du Rhin & des Alpes. Un accident augmenta l'épouvante des Italiens naturellement superstitieux. Ils s'imaginent que les flammes qui sortent de temps en temps du Mont-Vésuve par un effet purement naturel, sont un présage de plus grans malheurs & de quelque revolution extraordinaire. Dans le temps que l'armée de Gustave semblable aux torrens les plus impétueux, inonde la plus grande partie de l'Allemagne, on sent en Italie de furieux tremblemens de terre, & le Mont Vésuve jette une si étrange quantité de flammes, que la ville de Naples se trouve en danger d'être engloutie, ou ensévelie sous les cendres. Les diverses secousses renversérent de grans édifices, entr'ouvrirent les montagnes, arrêtérent le cours des riviéres, & repoussérent les eaux de la mer loin de leur rivage ordinaire. Plusieurs personnes furent étouffées des cendres enflamées, dont l'air étoit rempli autour de Naples. Le Pape Urbain a moins de peur que les autres; persuadé que les Puissances interessées à l'abaissement de la Maison d'Autriche, qui favorisent l'irruption des Suedois dans l'Empire, ne souffriront pas que Gustave pousse trop loin ses conquêtes. L'Evêque de Wirtzbourg dépouillé de ses Etats, fut le chef de l'Ambassade envoiée au Roi de France par les Electeurs Catholiques. Il étoit acompagné de Kutner & de Teinff Ministres de Maximilien Duc de Baviére & de Ferdinand Archevêque de Cologne son frere.

Tou-

Toujours adroit & politique à ſon ordinaire, le Bavarois ne vouloit, ni ſe détacher entierement de la Maiſon d'Autriche, ni s'expoſer au danger de ſe perdre en ſoutenant l'Empereur. Voila pourquoi il conclut cette année un traité de ligue défenſive avec la Couronne de France. Il devoit durer huit ans ; mais le Duc n'en tira aucun avantage, à cauſe de ſes engagemens trop étroits avec la Maiſon d'Autriche, dont il crut ne ſe pouvoir tirer avec honneur, ni avec ſeureté. Après avoir ſtipulé que Sa Majeſté Très-Chrétienne le maintiendroit dans ſa dignité Electorale contre tous ceux qui entreprendroient de la conteſter, Maximilien promettoit de fournir à Louïs trois mille hommes de pied & mille chevaux entretenus pour la defenſe des Etats heréditaires ou acquis de la Couronne de France. Le Roi s'engageoit de ſon côté à ſecourir le Duc de neuf mille hommes de pied & de deux mille chevaux entretenus, s'il arivoit que ſes Provinces hereditaires ou acquiſes, fuſſent attaquées. Maximilien menacé par Guſtave ſe croioit bien fondé à ſommer la France d'exécuter les conditions du traité conclu le 30. Mai de cette année à Fontainebleau. 1631.

Il paroit ſurprenant que Richelieu qui ne penſoit alors qu'à menager le Roi de Suéde, & à ſuſciter de nouveaux embaras à l'Empereur, eût perſuadé au Roi de France de traiter ainſi avec le Duc de Baviére, & de lui promettre de le maintenir dans ſa dignité Electorale, au prejudice du Roi de Bohéme, que Guſtave pretendoit rétablir. Voici la raiſon du Cardinal. Outre qu'il s'étoit mis en tête d'amener les Electeurs & les Princes Catholiques d'Allemagne

à une neutralité entre l'Empereur & le Roi de Suede, afin que Ferdinand destitué du secours de la Ligue Catholique, ne fût pas en état de s'opposer si fortement aux entreprises de Gustave, on se défioit étrangement de Charles Duc de Loraine à la Cour de France. Convaincu que Richelieu ne lui pardonneroit jamais certaines démarches, il s'étoit dévoué à l'Empereur qui l'amusoit de l'espérance d'un bonnet Electoral, afin de le mettre à couvert du ressentiment de la France, le rendant un des premiers membres de l'Empire. A la sollicitation du Lorain, Ferdinand s'empara de Moyenvic, place de la dependance des Evêques de Metz, la fortifia, & la mit à la disposition de Charles. Que savoit-on si ce Prince aidé de l'Empereur, n'entreroit pas à la premiére occasion en France par Moyenvic? Il étoit donc de la derniére importance durant les mouvemens de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, de s'assurer du Bavarois qui pouvoit & fournir des troupes à l'Empereur, & lui ouvrir les passages les plus commodes pour envoier les siennes en Loraine. Maximilien qui voioit ces embaras de la Cour de France, tacha d'en profiter pour se maintenir dans son Electorat, & pour se garantir des ennemis que le Cardinal de Richelieu suscitoit de tous côtez à la Maison d'Autriche. Tel fut le sujet de l'Ambassade envoiée à Louïs vers la fin de cette année par les Electeurs Catholiques. Avant que d'en rapporter le succès, il est à propos de dire quelque chose du progrès des armes Suedoises en Allemagne, qui obligea ces Princes à implorer le secours, ou du moins la protection & les bons offices de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès de Gustave.

On

On avoit deux choses fort à cœur dans le Conseil de Vienne, & ce furent les deux principaux motifs qui portérent l'Empereur Ferdinand à finir avec précipitation l'affaire de Mantouë à Quierasque; de dissiper la nouvelle confederation que les Protestans d'Allemagne conclurent au commencement de cette année à la Diéte de Lipsick, & de repousser le Roi de Suéde hors des terres de l'Empire. Le Comte de Tilli aiant tenté inutilement d'arrêter ses progrés en Poméranie, on crut que la prise de Magdebourg seroit le moien le plus sur de l'empécher de penetrer plus avant, & d'obliger les Electeurs de Saxe & de Brandebourg intimidez par cette conquête, à s'acommoder avec l'Empereur, & à lui fournir même leurs troupes contre Gustave. Tilli s'attache donc uniquement au siége de cette ville importante, & ne se met pas en peine de laisser plusieurs place de la basse Saxe exposées à l'invasion des Suedois. Magdebourg fut investi dans les formes à la fin du mois de Mars de cette année. Tous les forts batis au dehors sont emportez incontinent, & les habitans poussez avec la derniére vigueur, se voient reduits à bruler leurs fauxbourgs, & à se couvrir seulement des murailles de la ville. Christian Guillaume de Brandebourg Administrateur de l'Archevêché, la defendoit avec plus de courage & de resolution, que de prudence & d'habileté, quoique d'ailleurs il fût assisté d'un fort bon Officier. Sa plus grande ressource, c'étoit le Roi de Suéde dont il imploroit fortement le secours. Gustave avoit la meilleure volonté du monde. Il prévoioit que la prise de Magdebourg sous ses yeux, feroit un tort extrême

1631.

Prise & sac de Magdebourg par le Comte de Tilli General de l'Empereur.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 345. 346. Mercure François. 1631.

me

1631. me à la reputation de ses armes, & qu'elle releveroit entiérement les espérances des Imperiaux abattus par les pertes precédentes. Mais il n'osoit s'avancer trop, & laisser des places considerables derriere lui, sans être plus assuré de la bonne volonté de George Guillaume Marquis de Brandebourg, & de Jean George Duc de Saxe.

Il envoie demander au premier les villes de Custrin & de Spandau, afin d'avoir un passage libre, & une retraite certaine en cas que l'entreprise de secourir Magdebourg ne reüssisse pas. Le Marquis répondant en termes generaux & ambigus le Roi se rend le lendemain aux portes de Berlin, confére avec lui, & déclare que si les Protestans d'Allemagne différent plus long-temps de seconder ses bons desseins, content de fortifier les places maritimes de la Poméranie, il écoutera les propositions de l'Empereur, & qu'il s'en retournera en Suéde, quand il aura pourvû à la seureté particuliere de ses Etats & de la Mer Balthique. *Vous verrez après cela*, poursuivit Gustave avec beaucoup d'émotion, *comment vous pourez vous tirer d'intrigue avec la Cour de Vienne, & conserver vôtre liberté sans le secours d'autrui.* George Guillaume eut bien de la peine à promettre de livrer Spandau, à condition que le Roi lui remettroit la place de bonne foi, dez qu'après avoir tenté le secours de Magdebourg, il n'auroit plus rien à craindre de la part des Imperiaux. L'Electeur de Saxe fut encore plus froid que le Marquis de Brandebourg. Gustave avoit pressé Jean George de le joindre, de marcher ensemble vers Magdebourg, & de fournir des vivres,

de

de la poudre & du canon à l'armée. Le Saxon s'excusa sur son serment de fidelité à l'Empereur, & sur ce qu'il n'osoit laisser ses Etats dégarnis, & exposez aux troupes de Ferdinand qui revenoient d'Italie, depuis la conclusion du traité de Quierasque. Le Roi de Suéde proteste alors qu'il ne tient pas à lui que Magdebourg ne soit secouru, & dit hautement que si ceux qui ont plus d'interêt à la conservation de cette ville ne veulent rien faire, on ne doit pas trouver étrange qu'il ne pense plus desormais qu'à se cantonner & à se defendre dans la Poméranie. Gustave abandonne ainsi Magdebourg, prend Postdam & quelques autres places que les Imperiaux occupoient sur l'Elbe. 1631.

Le Comte de Tilli profite de l'occasion, attaque vivement Magdebourg, & menace les deux Electeurs de l'indignation & de la vengeance de l'Empereur, en cas qu'ils entreprenent de secourir les assiégez, ou qu'ils donnent passage au Roi de Suede. Magdebourg fut ainsi pris d'assaut le 20. jour de Mai. Pappenheim fut le premier qui entra dans la ville. Les Imperiaux se privérent eux mêmes des avantages de leur conquête par les cruautez extraordinaires qu'ils commirent, & en négligeant d'éteindre le feu mis par hazard ou autrement à quelques maisons. Tout fut reduit en cendres, excepté l'Eglise Cathédrale & environ cent cinquante cabanes de pêcheurs le long de l'Elbe. On dit que de la grande multitude des habitans quatre cens échappérent seulement à la fureur du soldat. L'Administrateur blessé quelques jours auparavant d'un coup de mousquet, fut fait prisonnier. Les Ducs de Saxe-Lawembourg & de Holstein lui

1631. aiant reproché ſa temérité, de ſoulever & de défendre une ville contre l'Empereur, il ſoutint la juſtice de ſon entrepriſe avec une noble fierté, & dit que Dieu puniroit les Imperiaux d'une ſi grande effuſion de ſang innocent. Tout le monde blama l'inhumanité de Tilli. *Semblable aux guerriers qui ont toujours été heureux*, diſoit-on, *il devient cruel & barbare au premier revers de la fortune.* Le ſac & la deſtruction entiere d'une des premiéres villes de l'Empire, fit horreur aux Catholiques, quoi qu'ils triomphaſſent d'une conquête qui auroit été plus importante, ſi on ne l'eût pas ruinée mal-à-propos. Les Proteſtans conſternez craignirent que Ferdinand ſuperieur encore une fois à ſes ennemis, n'achevât enfin de ſubjuguer l'Allemagne après avoir chaſſé le Roi de Suéde. On crioit hautement contre Guſtave, qui bien loin de ſecourir ceux qui ſe déclaroient pour lui, diſoient quelques uns, les laiſſoit perir miſérablement. Il publia pour lors un manifeſte, où il prouve que la mauvaiſe conduite & la trop grande ſecurité des gens de Magdebourg, la lenteur & l'indifference des Electeurs de Saxe & de Brandebourg qui refuſérent de donner paſſage à ſon armée, de ſe joindre à lui, & de l'aider, furent la cauſe veritable de la perte d'une ville qu'il ſouhaitoit ardemment de ſauver.

Le Landgrave de Heſſe & les Electeurs de Brandebourg & de Saxe s'uniſſent au Roi de Suéde.

Pendant que Sa Majeſté Suédoiſe raſſure les eſprits effraiez, & refuſe les interprétations ſiniſtres qu'on donne malignement à ſa conduite, elle ſe tient avantageuſement retranchée à Spandau, & regarde de quel côté le Comte de Tilli pretend tourner après ſa conquête de Magdebourg, & les reſolutions que les Electeurs de

Saxe

Saxe & de Brandebourg prendront avec les autres Protestans de la confedération de Lipsick. Outre que la crainte d'attirer sur soi les forces de l'Empereur, rendoit chacun lent & irresolu, certains Ministres du Duc de Saxe & du Marquis de Brandebourg pensionnaires de la Maison d'Autriche, détournoient ces deux Princes de se liguer avec le Roi de Suéde. Las de l'incertitude veritable ou affectée de George Guillaume, Gustave le fait sommer de se déclarer ouvertement dans trois jours. *Vos Etats sont tellement situez*, dit-on au Marquis de la part du Roi de Suede, *qu'il n'est pas possible, Monseigneur, que vous demeuriez neutre entre deux puissans ennemis dont les troupes vous environnent. Si vous voulez vous joindre de bonne foi à Sa Majesté Suedoise, on s'engagera solemnellement à vous défendre. Que si vous refusez les offres avantageuses que le Roi vous fait, on vous rendra Spandau selon la parole que Sa Majesté vous a donnée. Mais elle entrera incontinent à main armée dans vôtre païs, & s'emparera de toutes les places capables d'arrêter les Impériaux, en cas qu'ils s'avancent vers la Poméranie. Custrin n'est ni moins important, ni moins nécessaire au Roi que Spandau. Si le Genéral de l'Empereur occupe une fois ces deux postes, il lui sera facile de porter la guerre dans la Poméranie, & de repousser le Roi jusques à la mer. C'est pourquoi, Vôtre Altesse Electorale ne doit pas trouver étrange qu'on la presse de se déclarer en faveur du Roi, & de remettre Spandau & Custrin, non seulement pour la seureté particuliére de Sa Majesté, mais encore pour celle de tous les Protestans de l'Allemagne. Ils demeureront exposez à la discretion*

1631.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. Historie di Gualdo Priorato, Part. 1. L. 2. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 347. 348. Mercure François. 1631. Memoires de Louise Juliane. pag. 301.

1631. *cretion de leurs ennemis, si le Roi est une fois repoussé à l'extremité de la basse Saxe.*

L'Electeur de Brandebourg continuant de répondre en termes ambigus, & incertains, Gustave lui rend Spandau, marche droit à Berlin, envoie un trompette, demande qu'on lui ouvre les portes de la ville, & menace de la forcer en cas de refus. On entre en negociation. George Guillaume consent que le Roi de Suéde garde Spandau tant que la guerre durera, & qu'il ait la liberté de passer par Custrin, si l'état de ses affaires l'y oblige. Le Marquis tâcha inutilement d'excuser son traité à la Cour de Vienne, sur l'impossibilité de résister à Gustave qui menaçoit d'attaquer Berlin & de s'emparer de toute la Marche de Brandebourg, afin de couvrir la Poméranie; Ferdinand fut toujours persuadé qu'il y avoit de la collusion entre le Roi & l'Electeur. Je ne sai si le soupçon étoit mal fondé. George Guillaume craignoit fort de demeurer à la discrétion des Imperiaux, si Gustave prenoit le parti de se retirer vers les places maritimes de la Poméranie. Grypswald étoit la seule de cette Province qu'ils occupassent encore. Le Roi s'en rend le maitre, & fortifié des nouvelles troupes que la Reine Marie Eleonore son épouse lui amena de Suede, il aide les Ducs de Meckelbourg à rentrer en possession de tous leurs Etats, passe l'Elbe, & attend dans un poste avantageux les suites d'une nouvelle entreprise de Tilli contre l'Electeur de Saxe. Ce fut vers ce tems-ci que le Marquis d'Hamilton vint joindre Gustave avec six mille hommes Anglois & Ecossois, gens bien faits & bien armez. Ils ne furent pas d'un grand usage, à cause des ma-

maladies qui les emportérent presque tous. 1631.
Egon de Furstemberg qui conduisoit les troupes Impériales à leur retour d'Italie, obligea l'Administrateur du Duché de Wirtemberg & les Villes Protestantes des Cercles de Suabe & de Franconie, à renoncer à la confederation de Lipsick, à congédier leurs régimens, & à païer de grosses contributions à l'Empereur. Le Comte de Tilli faisoit de même. Il menaçoit Guillaume Landgrave de Hesse, & Jean George Electeur de Saxe, de ruiner leur païs, & de s'en emparer, s'ils réfusoient de se soumettre à l'Empereur. Le Landgrave demeura ferme dans la resolution de defendre sa Religion & sa liberté: de maniere que Tilli trouvant plus de resistance qu'il n'avoit pensé, fut obligé d'abandonner la Thuringe, & de venir s'opposer au Roi de Suéde, lequel aiant passé l'Elbe, attendoit une occasion favorable pour engager l'Electeur de Saxe à se déclarer aussi bien que le Marquis de Brandebourg. Guillaume délivré de Tilli qui le pressoit vivement, néglige les menaces du Genéral de l'Empereur, & se met sous la protection de Gustave, qui promet de le défendre, & de ne faire aucune paix avec l'Empereur, ni avec les Princes de la Ligue Catholique, à moins que le Landgrave n'y soit compris, & que Ferdinand ne restituë tout ce que Guillaume possedoit avant les derniers troubles excitez à l'occasion de Fredéric Roi de Bohéme. Le Landgrave s'engagea de son côté, à embrasser sincerement les interêts de Sa Majesté Suédoise, à n'entrer dans aucun traité sans son consentement, & à recevoir les troupes du Roi dans les villes du Landgraviat, sans prejudice

1631. des droits du Souverain, & à condition que les places lui seroient renduës de bonne foi, dez que Gustave n'en auroit plus besoin pour sa seureté. On convint encore que l'armée du Landgrave venant à joindre celle de Suede, le Roi en auroit le commandement general, & qu'en l'absence de Sa Majesté, elle nommeroit un de ses Officiers pour commander avec Guillaume. Enfin, on spécifia ce que les sujets de celui-ci fourniroient aux troupes Suedoises, lorsqu'elles passeroient par la Hesse, & il fut stipulé que le Roi & le Landgrave ne pouroient jamais rien repeter à raison du secours qu'ils se donneroient reciproquement. Telle fut la forme ordinaire des traitez de Gustave avec les Princes de l'Empire qui se déclarérent pour lui.

Les diverses tentatives du Comte de Tilli acouru promptement de Thuringe, pour repousser le Roi de Suéde, au delà de l'Elbe, n'aiant pas reüssi, il résolut de contraindre à force ouverte l'Electeur de Saxe à rompre la confederation de Lipsick formée par ses remontrances & par ses soins, & à s'unir avec l'Empereur contre le Roi de Suéde. On tacha d'abord de gagner doucement le Saxon. Il fut inebranlable dans le dessein de soutenir les resolutions prises à la Diéte de Lipsick. Tilli commence alors de lui parler avec plus de hauteur, & l'irruption dans la Misnie suit les menaces de fort près, démarche imprudente & mal concertée. Car enfin, c'étoit mettre l'Electeur dans la necessité de s'unir contre ses premiéres intentions au Roi de Suéde, & de l'appeller à son secours; au lieu que le Genéral de l'Empereur pouvoit aisément fatiguer l'un

&

& l'autre, & les reduire à l'acceptation d'un acommodement, en se postant toujours avantageusement entr'eux avec une armée de quarante mille homme bien aguerris, depuis que Furstemberg lui eut amené une grande partie des troupes venuës d'Italie. Mais Tilli enflé de la prise de Magdebourg & de ses anciennes victoires, s'imaginoit que tout devoit plier devant les Aigles Impériales, & que rien ne lui seroit desormais impossible. 1631.

Aiant donc quitté les environs de Magdebourg où il s'étoit campé pour faire tête à Gustave, le Comte vient à Hall, & envoie Schombourg, sommer Jean George de la part de Ferdinand, de joindre ses troupes à celles de Sa Majesté Impériale contre les Suédois, de donner des étappes à l'armée de Tilli, & de paier certaines contributions. Surpris d'un message fait avec une extréme hauteur, le Saxon assemble son Conseil; Et après avoir serieusement refléchi sur les demandes du Comte, *j'ai toujours été bon serviteur de Sa Majesté Impériale*, repondit-il à Schombourg, *& je ne croi pas lui avoir donné aucun sujet légitime de se plaindre, ou de se défier de moi. Je conserverai toute ma vie les mêmes sentimens de respect & d'attachement pour l'Empereur. Mais on ne doit pas éxiger que je me déclare contr'un Roi, dont l'armée forte & victorieuse, est sur la frontiére de mes Etats, ni que je les rende le théatre de la guerre. N'est-ce pas assez que je demeure neutre, & que je ne fasse rien contre la fidelité que j'ai promise à l'Empereur?* L'Electeur invite Schombourg à diner, & dissimule son dépit. Car enfin, il ne pouvoit plus douter que la seule recompense qu'il devoit at-

1631. tendre, de tant de services rendus à Ferdinand, c'étoit la grace que le Cyclope prétendoit faire à Ulysse, *de le devorer le dernier*. A la fin du repas Jean George se met à parler du message que Schombourg lui est venu faire, & dit: *Je voi bien que la Cour de Vienne contente d'avoir presqu'achevé de manger tous les Protestans, croit en être maintenant au dessert. On prétend que je le fournisse. Mais certains fruits sont de dure digestion, & capables de casser les dents de ceux qui s'y attachent.* Tilli se mocque des remontrances & des menaces, entre incontinent dans le païs de l'Electeur, prend Mersebourg, Zeitz, & quelques autres places, s'approche de Lipsick, & demande des rafraichissemens, de l'argent, & des logemens dans la ville.

Jean George irrité d'un traitement si rude, assemble encore son Conseil, & delibére sur le parti qu'il doit prendre après ces actes d'hostilité. Quelques uns furent d'avis que l'Electeur cédât à la nécessité, de peur d'attirer sur lui la colére & l'indignation de Ferdinand. Ils remontroient à cette occasion que le Roi de Dannemark s'étoit fort mal trouvé d'avoir pris le parti de Frederic Roi de Bohéme contre l'Empereur. *Le Roi de Suéde*, disoient ces Conseillers d'Etat partisans de la Maison d'Autriche, *est un Prince étranger, sans aucun appui considerable en Allemagne, & sans argent. Il ne se soutient que par les espérances que certaines Puissances lui donnent sous main. S'il est une fois battu par les Generaux de l'Empereur acoutumez à vaincre, le voila reduit à repasser la mer, & tout au plus à se défendre dans les places maritimes de la Poméranie, dont il s'est emparé. La*

pru-

prudence ne permet pas de s'engager dans une guerre qui ne peut être que ruineuse. Ne vaut-il pas mieux, Monseigneur, acorder à l'Empereur des choses que vous ne pourez refuser au Roi de Suede, si vous l'appellez à vôtre secours? Il est dangereux de recevoir chez soi un grand nombre de troupes étrangéres. Elles occuperont vos meilleures places sous prétextn de les defendre, ou du moins elles desoleront vôtre païs, quand elles croiront en devoir sortir bien-tôt. 1631.

D'autres opinérent plus conformement aux inclinations de l'Electeur deja persuadé qu'il ne pouvoit céder sans bassesse & sans honte à un General impérieux & arrogant. *La fierté de la Cour de Vienne*, dirent-ils, *devient tous les jours plus grande & plus insupportable. C'est l'ennemie irreconciliable de la Religion Protestante. L'Empereur conduit par les Ministres du Roi d'Espagne ne peut souffrir de la voir dominante dans aucun païs. On tache incontinent de le subjuguer, sous prétexte d'y retablir les anciennes superstitions de l'Eglise de Rome. On sait quelle est la charité de ces prétendus defenseurs de leur Religion, & les excés qu'ils commettent dans les païs dont ils s'emparent. Nous pouvons esperer, sans nous flatter trop, qu'un Roi prudent, belliqueux, & armé pour une bonne cause reüssira dans ses justes entreprises. Il seroit facile de prouver par plusieurs exemples, combien il est dangereux de perdre l'occasion d'abaisser une Puissance qui devient trop formidable. Personne n'ignore les vastes projets de la Maison d'Autriche. Il est temps de s'y opposer tout de bon, & de secouer un joug, dont il ne sera pas possible de se delivrer, quand il sera plus enfoncé.* Jean George se rend à un avis qui

1631. qui lui paroit digne d'un Prince courageux. Il depéche Arnheim Genéral de ses troupes au Roi de Suéde, qui attendoit avec impatience à quoi aboutiroient les nouveaux mouvemens de Tilli dans la Misnie.

Gustave ne pouvoit recevoir une proposition plus agreable. Cependant il crut que la bienseance vouloit qu'il temoignât de la froideur & de l'indifférence à un Prince qui recouroit contre son inclination à celui dont il avoit rejetté les instances & les offres. *J'ai prévû*, dit-il à Arnheim, *tout ce qui arive au Duc vôtre maître. S'il eût bien voulu écouter mes bons avis, & m'aider à sauver Magdebourg qui couvroit ses Etats, il ne seroit pas maintenant réduit à une extrémité si facheuse. Je compatis à son malheur, & je ne voi pas comment je puis le secourir. Il faut que je veille à la conservation de la basse Saxe: Je m'y suis engagé à M. l'Electeur de Brandebourg & aux autres Princes mes alliez. Le Duc vôtre maître a dans son Conseil des pensionaires d'Espagne qui l'ont empêché de voir que la Maison d'Autriche, occupée de son projet d'une Monarchie universelle formé depuis long-tems à Madrid & à Vienne, cherche à l'exécuter enfin par l'oppression des villes libres & des Princes de l'Empire.* Arnheim repondit respectueusement au Roi, que Jean George attendoit de la genérosité de Sa Majesté, qu'elle oublieroit certaines choses faites par le conseil de quelques Ministres timides, ou interessez, & par la crainte d'attirer en Saxe les forces redoutables de l'Empereur. *L'envie de conserver son païs*, ajouta le Genéral Saxon, *fait souvent prendre de fausses mesures au Prince le plus sage & le plus prévoiant.*

voiant. Il y a des conjonctures, où il ne peut agir contre l'avis des gens de son Conseil. Mais enfin, Sire, le bien public doit l'emporter sur tous les ressentimens particuliers. On ne pense plus aux mécontentemens passez, quand il est utile & glorieux de les oublier. Vôtre Majesté trouvera-t'elle jamais une plus belle occasion de témoigner au monde qu'elle a pris les armes pour la conservation de la liberté des Princes de l'Empire, & pour la seureté de la sainte Religion que nous professons avec vous? 1631.

Oublions tout, j'y consens, reprit Gustave. *J'abandonne le dessein que j'avois de marcher d'un autre côté, pour aller au secours de M. l'Electeur. Mais c'est à condition que nous ferons une ligue offensive & defensive contre nos ennemis; qu'on me remettra la ville de Vittemberg; que le Prince Electoral viendra servir dans mon armée; que le Duc vôtre maître donnera trois mois de paie à mes troupes, & qu'il chatiera les traitres & les pensionnaires de la Maison d'Autriche qui sont dans son Conseil.* Jean George à qui les progrès du Comte de Tilli ne permettent pas de marchander long-temps, offre de remettre non seulement Vittemberg, mais encore tout son Electorat pour la seureté du Roi, & d'aller lui même à la tête de ses troupes combattre sous Sa Majesté. Pour ne céder pas à l'Electeur sur le chapitre de la franchise & de la generosité Gustave dit alors que s'il a proposé des conditions, & demandé quelques seuretez, c'est à cause de l'incertitude que Jean George a temoignée jusques à present. *Puisque M. l'Electeur,* ajouta-t'il, *prend aujourd'hui la noble resolution de se déclarer*

1631. *clarer, & de soutenir avec moi la bonne cause, je n'exige plus rien de lui, persuadé que je suis de sa constance & de ses bonnes intentions. S'il veut bien donner un mois de paie à mon armée, je lui en serai obligé, & je ferai en sorte que cette avance ne soit pas inutile à ses sujets.* Le traité fut bientôt conclû après cela. Gustave promit de défendre l'Electeur, à condition que Sa Majesté auroit le commandement genéral des troupes, qu'on lui donneroit un passage libre dans toutes les places de Jean George sur l'Elbe; qu'on fourniroit des vivres à l'armée Suédoise, tant qu'elle seroit occupée à defendre l'Electorat de Saxe, & que ni le Roi, ni l'Electeur ne traiteroient avec l'Empereur que d'un commun consentement.

Bataille de Lipsick.

Après la signature du traité, l'Electeur assemble son armée à Torgaw sur l'Elbe. Elle étoit d'environ quatorze ou quinze mille hommes avec vingt-huit piéces de canon. De là il vient à Vittemberg, où le Roi de Suéde se devoit rendre le 10. Septembre avec le Marquis de Brandebourg, à la tête de treize mille hommes de pied & de neuf mille chevaux. Gustave & ses deux alliez apprirent là que Lipsick s'étoit lachement rendu après avoir essuié le canon de l'armée Impériale durant un jour. Toutes les villes craignoient d'être traitées comme Magdebourg. On délibére sur les moiens de sauver la haute Saxe, & d'arrêter le progrés du Comte de Tilli. Quoique le Roi souhaitât ardemment de combattre, il ne voulut pas se rendre responsable de l'evénement d'une bataille, toujours incertain & douteux, sur tout quand le Genéral ennemi est habile & expérimenté.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum, L. III. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 2. Nani Historia Veneta.

Sa

Sa Majesté conseilla de ne rien hazarder. *Le Comte de Tilli*, dit-elle aux Electeurs, *est fort bien posté. Il faut tacher de le prendre par derriére, ou de l'attirer dans un endroit, où nous puissions l'attaquer sans aucun desavantage. Le vieux & prudent Capitaine ne risquera jamais son armée & sa réputation sans une necessité pressante. Il se tiendra toûjours bien retranché, & ne pensera qu'à nous fatiguer. On ne peut avoir trop de circonspection, ni trop de prévoiance dans une affaire si délicate. La perte de vos deux Electorats suivroit de près celle de la bataille.* Le Duc de Saxe impatient & peu acoutumé aux incommoditez d'une longue guerre presse le combat, & remontre que ses Etats ne peuvent nourir long-temps deux grandes armées, sans être entiérement ruinez; & emporté par son ardeur, il proteste d'aller seul à l'ennemi, si le Roi de Suéde ne veut pas le seconder. Content de trouver Jean George dans cette disposition, Gustave se prepare à marcher vers Lipsick, avant qu'Aldringher qui amenoit d'Italie le reste des troupes de l'Empereur, & Tieffenbach qui conduisoit celles de Silésie, eussent joint le Comte de Tilli. L'armée des Confederez s'avance en bon ordre. Le Roi de Suede commandoit l'aile droite, & l'Electeur de Saxe la gauche. Le Marquis de Brandebourg, dont la presence étoit nécessaire dans ses Etats, y retourna.

1631. *L. VIII. 1631. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 349. 350. 351. Mercure François. 1631. Rushworth's Historical Collections.*

Tilli voiant que le Roi & le Duc viennent à lui, assemble son Conseil de guerre, & propose de demeurer dans ses retranchemens, & d'attendre le renfort qui vient de deux endroits. Pappenheim qui ne s'acorde pas bien avec le

1631. le Genéral, le contredit, & entraine les autres Officiers subalternes pleins d'ardeur & de confiance. Il remontrent tous que ces precautions sont bonnes contr'un ennemi superieur & victorieux. *Nôtre armée*, disent-ils, *bien aguerrie, fraiche, & accoutumée à vaincre, n'a pas besoin de renfort pour battre les nouvelles milices de Saxe, & les Suédois fatiguez par de longues marches.* Tilli peut-être bien aise de couronner ses exploits par la défaite d'un Roi conquérant, se rend trop facilement à un avis qui flatte son impatience secrete & sa vanité. Certaines gens qui font attention à ce que l'ignorance & la superstition nomme *presages*, remarquerent que la resolution de donner une bataille funeste à l'Empereur, fut prise dans la maison d'un Crieur d'enterrement au fauxbourg de Lipsick, & qu'il y avoit des cercueils peints sur la muraille du logis. Les Officiers de Ferdinand n'en eurent pas moins d'ardeur & de confiance. L'armée Imperiale décampe de Lipsick, & s'avance un mille au delà dans la plaine de Breitenfeld, où elle *devoit perdre en trois ou quatre heures de temps*, dit un Auteur judicieux, *le fruit & la gloire de ses victoires precedentes & des travaux de plusieurs années.* Tilli oublia en cette occasion sa grande maxime, *de ne mettre jamais le pied dans l'eau, à moins qu'il n'en decouvrît le fonds:* c'est ainsi qu'il s'exprimoit. On raconte que voiant la bonne disposition de l'armée ennemie, il pâlit, & fut quelque tems comme hors de lui même, sans entendre ce qu'on lui disoit, & sans répondre à propos à ceux qui lui demandoient ses ordres. Etoit-il occupé du danger auquel

quel il exposoit les forces principales de l'Empereur & des Princes de la Ligue Catholique, en sortant de ses retranchemens? Peut-être aussi que je ne sai quel présentiment de son malheur lui causa cette distraction d'esprit. 1631.

Je ne m'arrêterai point au détail de la fameuse bataille de Lipsick donnée le 15. Septembre. *Deux armées également aguerries, & commandées par deux Genéraux, dont l'un n'étoit supérieur à l'autre, que par sa naissance & par sa dignité,* dit un Historien, se disputerent opiniatrément la victoire depuis deux heures après midi jusques à la nuit. L'aile gauche des Confederez où étoient les Saxons, fut rompuë après quelque resistance, & mise en fuite par la droite des Impériaux que Furstemberg commandoit. L'Electeur croiant tout perdu, se retire du combat, & Arnheim va demander du secours au Roi de Suéde pour sauver les débris des troupes Electorales. Gustave ne s'émeut point, enfonce l'aile gauche des ennemis commandée par Pappenheim, & donne si à propos sur la droite occupée à piller le bagage des Saxons, qu'il arrache la victoire des mains de Tilli, & défait entierement l'armée Impériale. Le Comte se batit dans la mêlée avec toute la bravoure imaginable. Blessé en plus d'un endroit, il fut sur le point d'être fait prisonnier. Mais le Duc de Saxe-Lawembourg le sauva en tuant celui qui le poursuivoit. Tilli se retira d'abord à Hall avec six cens hommes, & puis à Halberstat où Pappenheim le joignit. Près de huit mille Impériaux, trois mille Saxons, & deux mille Suédois demeurérent sur la place. Gustave fit un fort grand nombre de prisonniers,

1631. niers, dont cinq mille prirent parti dans ſon armée. On rentra dans Lipſick le lendemain de la victoire. Merſebourg ſe rend enſuite, & un debris conſidérable de l'armée de Tilli eſt taillé en piéces ſous les murailles de cette ville. Enfin toutes les places occupées dans l'Electorat de Saxe par les gens de l'Empereur, ouvrent leurs portes au vainqueur.

Il eſt facile de juger que cet evénement extraordinaire cauſa de grans changemens en Allemagne & dans les païs voiſins. L'Empereur & les Princes de la Ligue Catholique furent conſternez, les Proteſtans ſe relevérent de leur abattement, & penſérent tout de bon à ſecouer le joug que la Maiſon d'Autriche leur impoſoit. Le Roi de Pologne qui atendoit la nouvelle de la defaite de Guſtave, afin d'enlever tout ce que les Suédois occupoient dans la Pruſſe, parut déconcerté, & ne penſa plus qu'à ſe ménager avec le Conquérant. Chriſtian Roi de Dannemark ordonna qu'on fît des feux de joie à Coppenhague, & qu'on y rendît des actions publiques de grace à Dieu pour la victoire du Roi de Suede. Mais on connut bien-tôt que l'augmentation de la puiſſance d'une Couronne voiſine cauſoit de l'inquiétude & de la jalouſie au Danois. Il agit ſous main en faveur de Ferdinand & contre Guſtave. Les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg, les Princes de Saxe Anhalt, ceux de Weymar, & pluſieurs autres ſe mirent incontinent ſous la protection de Guſtave, & traitérent avec lui. On admira la maniere civile & deliée dont il en uſa avec l'Electeur de Saxe. Honteux de ſa fuite, Jean George craignoit les reproches de Sa Majeſté Suedoiſe.

Mais

Mais il fut bien ſurpris de ne trouver que des careſſes, des paroles obligeantes, & des remercimens de ce qu'en preſſant le combat, il étoit la principale cauſe de la victoire. L'Electeur fut ſi charmé des honnetetez de ſon liberateur, qu'il promit hautement d'emploier tout ſon credit, & de ne rien omettre de ce qui dependroit de lui, afin que Guſtave fût élu Roi des Romains. Mais les Miniſtres de Jean George penſionnaires de la Maiſon d'Autriche le firent bien-tôt changer de ſentiment. 1631.

Gaſſion commence de ſe faire connoitre dans le monde.

Jean de Gaſſion fera une ſi belle figure dans la ſuite de cette Hiſtoire, que je croi devoir dire ici quelque choſe des premiers commencemens d'un Gentilhomme Reformé qui devint Maréchal de France, après s'être formé au commandement, ſous deux grans maîtres, le Duc de Rohan & le Roi de Suéde. Se trouvant le quatriéme fils d'un pere Préſident au Parlement de Pau dans le Bearn, Gaſſion prit le parti de l'épée, quoi qu'on le deſtinât à la robe. Il ſervit d'abord dans la guerre de Genes ſous le Connétable de Leſdiguiéres, & fut reçu Gendarme dans la compagnie du Prince de Piémont. La paix aiant été renduë à l'Italie par le traité de Monçon, Victor Amedée congedia ſes Gendarmes. Gaſſion va trouver le Duc de Rohan qui avoit pris les armes dans le Languedoc, & temoigne tant de courage & de prudence dans les emplois qui lui ſont confiez, que Rohan conçut une amitié particuliére pour lui. Après la reduction de toutes les villes Réformées du Languedoc, Gaſſion ſe mit dans les guerres de Savoie & de Piemont juſques au traité de Quieraſque. Toujours empreſſé à chercher des occaſions

Hiſtoire du Maréchal de Gaſſion. L. 1.

1631. casions de se signaler, il prend la resolution d'entrer au service de l'Empereur. Le Marechal de Toiras l'en aiant détourné, Gassion qui n'avoit pas encore vingt & deux ans, va s'offrir au Roi de Suéde dans la basse Saxe. Gustave est si charmé des bellez qualitez du cœur & de l'esprit du jeune François, qu'on l'emploie dans toutes les occasions importantes. Il se distingua sur tout à la bataille de Lipsick, en combatant contre Pappenheim qui s'attacha particulierement à lui, & qui crut l'avoir tué. Pour récompenser la bravoure extraordinaire de Gassion, le Roi de Suéde lui donne la commission de Capitaine d'une compagnie Françoise de cent maîtres que Gassion s'offroit d'aller lever en France. Gustave le recommande particuliérement à Charnacé Ambassadeur de Loüis à la Cour de Suéde, & dit que le Gentilhomme feroit un jour beaucoup d'honneur à la nation Françoise. Avec un temoignage si avantageux, Gassion trouve le moien de saluer le Cardinal de Richelieu qui le presente au Roi. L'un & l'autre lui firent de grandes caresses, & il obtint sans peine les expeditions necessaires pour lever sa compagnie dans le Bearn. Gassion la conduisit à Gustave vers le commencement de l'année suivante, & continua d'apprendre le métier de la guerre sous un si excellent maître.

Le Roi de Suéde poursuit le Comte de Tilli dans la Franconie, & s'avance vers le haut Rhin.

Aprés la perte de la bataille de Lipsick, le Comte de Tilli prit la résolution de marcher vers le Veser par l'Evêché d'Halberstat & par le païs de Brunswick, de joindre dans la Franconie les troupes commandées par Aldringher, & par Fugger, & de former une armée capable d'arrêter le Roi de Suéde, qui delibéroit avec l'Electeur de

Saxe

Saxe sur les moiens de profiter de la victoire. Ils convinrent l'un & l'autre qu'en suivant Tilli dans la basse Saxe, on y porteroit la guerre; que les Princes de ce Cercle bien intentionnez pour la cause commune, souffriroient de grandes incommoditez, & que les Protestans de la haute Allemagne, demeureroient à la discrétion de l'Empereur & de la Ligue Catholique, dont les forces se repareroient bien-tôt aux dépens de ceux de l'Union Protestante qui leur seroient abandonnez. Il fut donc résolu que Gustave iroit promptement avec les troupes Suedoises en Franconie par la Thuringe, & que Jean George feroit irruption dans les Païs heréditaires de l'Empereur. Plusieurs personnes éclairées crurent alors que le Roi de Suéde commettoit la même faute qu'Annibal après la bataille de Cannes. *En allant droit à Vienne*, disoit-on, *Sa Majesté Suédoise chassoit l'Empereur effraïé, l'obligeoit à recevoir les conditions de paix qu'elle auroit voulu lui préscrire, & lui ôtoit les moiens de soutenir & de poursuivre la guerre. Ferdinand n'a point là de troupes qu'il puisse opposer au Vainqueur. La ruïne de la Maison d'Autriche entraine celle de ses partisans réduits à implorer la clemence du Roi de Suéde, & à s'acommoder au plûtôt avec lui. Pendant qu'il auroit dépouillé l'Empereur, les Princes de l'Union Protestante donnoient assez d'occupation à ceux de la Ligue Catholique pour les empêcher de secourir la Maison d'Autriche.* Les reflexions paroissoient bien fondées. Ferdinand aussi consterné qu'au tems du soulévement de la Bohéme, de l'Autriche, & de la Hongrie après son elévation sur le Thrône Impérial, délibéra s'il se retireroit à Gratz

1631.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. & IV. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 2. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 350. 351. 352. Mercure François. 1631.

1631. en Stirie comme il fit alors. La Cour de Vienne craignoit que les Protestans de ce qu'on nomme les Païs heréditaires de la Maison d'Autriche, irritez du mauvais traitement qu'ils souffroient depuis la grande prospérité de l'Empereur, ne se soulevassent en faveur du Roi de Suéde, dez qu'il approcheroit de la Silésie, ou de la Bohéme.

Le Chancelier Oxenstiern sembla faire, mais en termes plus respectueux & enveloppez, le même reproche à Gustave, qu'un Officier Carthaginois fit autrefois à son Genéral, *qu'il savoit bien vaincre l'ennemi, mais qu'il ne savoit pas profiter de la victoire.* Lors que le Roi de Suéde étoit à Maïence vers la fin de cette année, Oxenstiern qui ne l'avoit point vû depuis la bataille de Lipsick, vint saluer Sa Majesté. *Sire,* dit-il, *j'aurois été plus content de vous feliciter de vos conquêtes à Vienne qu'à Maïence.* Gustave comprenant bien ce que son Chancelier lui insinuoit finement, repondit que le Comte de Tilli s'étant retiré en Franconie, on n'avoit pu se dispenser d'y suivre l'ennemi. *Le Genéral de l'Empereur*, reprit Oxenstiern, *auroit été obligé de suivre Vôtre Majesté dans les Etats hereditaires, si elle eût tourné de ce côté-là. Les Princes d'Allemagne, chez qui vous portez la guerre, sont desormais dans la nécessité de s'unir à l'Empereur. Le P. Joseph vous écrivit de la Diéte de Ratisbone que les trois Electeurs Ecclésiastiques, & le Duc de Baviére, se contenteroient de pourvoir à la seureté de leur païs, si vous attaquiez seulement la Silésie, ou quelqu'autre Province heréditaire. Puisque vous avancez vers la Baviére, il faudra bien que le Duc*

se

se joigne aux Impériaux; peut-il se défendre autrement? Je crains encore que la France, l'Angleterre, & les Etats Generaux des Provinces-Unies n'aient de l'inquietude & de la jalousie en vous voiant maître du Rhin. 1631.

Gustave expliqua pour lors à Oxenstiern les raisons qui le déterminérent à tourner vers la Franconie. *Je prevoiois*, dit-il, *que le Comte de Tilli pouvoit y assembler une armée considérable. Vouliez-vous que je laissasse à l'Electeur de Saxe le soin de suivre seul un ennemi plus fort & plus habile que lui? Vous connoissez le genie d'Arnheim General des troupes Saxones, dont l'Electeur suit aveuglement les avis. Plus propre à delibérer dans un conseil, qu'à conduire une armée, Arnheim change de sentiment, dez que les affaires se disposent à prendre une autre face. Au premier avantage des Imperiaux, il auroit porté son maître à s'acommoder avec eux. La prudence me permettoit-elle encore de soufrir que le Duc de Saxe vînt en un endroit, où il se pouvoit rendre le chef unique de toute l'Union Protestante, & se faire une armée nombreuse par la jonction des troupes des Confederez de Lipsick? Cela le mettoit en état de m'imposer la loi, & de me contraindre à recevoir les conditions, dont il seroit convenu avec l'Empereur. Je ne puis me soutenir, ni poursuivre mes desseins, qu'en devenant le chef de tous les Protestans, en les interessant à maintenir la supériorité que je prens, & en portant la guerre chez ceux de la Ligue Catholique leurs ennemis. Le Duc de Saxe m'a paru le plus propre à soulever les Protestans de la Bohéme, de l'Autriche, & de la Silésie. Il s'est rendu comme le garant de la liberté de conscience que la Cour Imperiale leur a ôtée.*

1631. Ces motifs semblent plus raisonnables & plus dignes d'un Prince sage, attentif à toutes ses demarches, que ceux qu'un Auteur Italien attribuë à Gustave. *Des personnes bien informées des affaires d'Allemagne, m'ont raconté*, dit-il, *que le Roi de Suéde s'avança si promptement vers le haut Rhin, parce qu'il étoit comme transporté par l'ardeur d'exécuter son grand projet, de laisser Oxenstiern en Allemagne pour faire tête à l'Empereur & aux Princes Catholiques, de passer en Italie comme un autre Alaric à la tête de quarante mille hommes, & d'aller à Rome détruire la domination du Pape, dont ce Conquerant se declara toujours l'ennemi irreconciliable.* Dessein certainement chimérique! Le Roi de Suéde pouvoit-il se flatter de resister à la Maison d'Autriche, à la France & à toutes les Puissances Catholiques? Elles se seroient toutes reünies contre lui. On voulut faire peur à Urbain des conquêtes de Gustave. Mais le Pape n'en parut pas fort effraïé. Il faut avouër pourtant que le Roi de Suéde enflé de la rapidité de ses victoires, porta ses vuës fort loin, & que dans un emportement de colére il menaça fiérement d'attaquer la France aussi bien que la Maison d'Autriche. Puffendorf grand adorateur de Gustave, rapporte que ce Conquerant se mit en tête de traiter avec les Etats Generaux des Provinces-Unies, & de leur demander un nombre considérable de vaisseaux. Il pretendoit s'embarquer sur cette flote, aller décendre en Portugal, soulever les habitans du païs las de souffrir de joug des Castillans, & attaquer la Maison d'Autriche dans le centre de sa monarchie. Christian Guillaume Administrateur de Magdebourg,

bourg, ajoute Puffendorf, forma le premier ce grand projet, & le proposa au Roi de Suéde qui le rejetta pour lors ; soit que la chose ne lui parût pas encore pratiquable ; soit qu'il voulût s'en reserver l'exécution. Je ne sai que penser de cette imagination. Si Gustave l'a véritablement euë, il s'est flatté de faire avec une poignée de Suédois, d'aussi grandes conquêtes que les anciens Rois des Vandales & de Gots. Etourdi peut-être des acclamations & des applaudissemens que les Protestans d'Allemagne lui donnoient comme à un liberateur envoié du Ciel, & surpris de ce que ses ennemis encore plus forts que lui après leur defaite, n'osoient se montrer devant son armée beaucoup inférieure en nombre, il s'imagina être un autre *Cyrus* que Dieu *prenoit par la main*, & devant lequel il *brisoit les portes d'airain* pour la délivrance de son Eglise opprimée. 1631.

Progres du Roi de Suéde en Allemagne.

Le Comte de Tilli aiant passé le Véser, alla dans la Vestphalie, & de là dans la Hesse, où les troupes d'Aldringher & de Fugger le joignirent. Celles que Charles Duc de Loraine, amenoit au secours de l'Empereur, leurré de l'esperance d'être bientôt Electeur à la place du Duc de Saxe, ou du Marquis de Brandebourg, que Ferdinand prétendoit mettre au ban de l'Empire, rencontrerent Tilli près de l'Abbaïe de Fulde. Son armée s'y trouva forte de quarante mille hommes, & le Roi de Suéde n'en avoit pas plus de vingt-cinq mille. Cependant les Impériaux n'osérent jamais le chercher pour le combattre ; soit que la plaïe de la bataille de Lipsick étant encore trop récente, un reste de fraieur les retînt ; soit que le Duc de Baviére

Puffendorf Commentar. Rerum Suecic. L. III. Historie di Gualdo

1631. Generalissime de l'armée de la Ligue Catholique, se laissât amuser par les sollicitations que S. Etienne Envoié de France, lui faisoit de se tenir neutre, & par les promesses du Roi Très-Chrelieu, que Gustave rendroit tout aux Catholiques, & ne les molesteroit point, dez qu'il seroit assuré de leur neutralité dans une guerre, où il ne s'agissoit pas de la Religion : soit enfin que le Bavarois bien-aise d'obtenir de bonnes conditions de Ferdinand, avant que de hazarder encore ses troupes pour le service de Sa Majesté Impériale, ou peut-être de les conserver pour la défense de ses propres Etats en cas de besoin, eût défendu au Comte de Tilli de s'exposer à l'evenement douteux d'une seconde bataille. La maniére dont ce General regarda tranquillement le Roi de Suéde prendre les villes & des provinces entiéres, étonna si fort les partisans de la Maison d'Autriche, que plusieurs criérent que l'Empereur étoit trahi de tous côtez. *Gustave marchoit & ne combatoit point*, dit un Historien. *La province étoit conquise avant que le Courier eût apporté à Vienne la nouvelle que l'armée Suédoise y entroit.*

Priorato Part. I. L.2. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 352. 353. 354. Memoires de Beauvau. L. I. Mercure François. 1631.

Erford se rend à lui dez qu'ils se montre en Thuringe. Passant de là en Françonie, il prend Wirtzbourg & toutes les places fortes de l'Evêché. La Diéte Imperiale convoquée à Francfort pour terminer, disoit-on, le différend sur les biens Ecclésiastiques occupez par les Protestans, se dissipe, & le Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique Président de l'assemblée, cet emporté qui disoit que l'Allemagne ne seroit jamais paisible, à moins qu'on n'égorgeât tous les

les Proteſtans au deſſus de l'age de ſept ans, fut le premier à s'enfuir. Francfort ouvre enſuite ſes portes. Le Roi de Suéde marche vers l'Electorat de Maïence, ſe rend maître de la capitale en peu de jours, & pouſſe ſes conquêtes juſques dans le Palatinat, où Bernard Duc de Saxe-Weymar prit Manheim. Louïs & Guſtave furent étonnez de ſe trouver ſi près l'un de l'autre. Il y eut alors quelque commencement d'ombrage & de jalouſie entre les deux Monarques. Le Suédois craignit que le François qui étoit à Metz avec une bonne armée, n'écoutât les ſollicitations & les priéres des Electeurs Eccleſiaſtiques, & du Duc de Baviere qui le conjuroient d'arrêter le progrès des armes du Roi de Suéde, & d'empécher que les Proteſtans ne devinſſent ſuperieurs aux Catholiques. Louïs d'un autre côté, ne ſavoit ſi Guſtave irrité contre le Duc de Loraine déclaré ouvertement pour l'Empereur, ne voudroit point faire irruption dans le païs de Charles, & s'avancer juſques à la frontiere de France. Le Cardinal de Richelieu s'étonnoit moins que les autres. Perſuadé que la Maiſon d'Autriche n'étoit pas encore aſſez abattuë, il détourne adroitement les ombrages & les ſcrupules de Louïs, en lui remontrant, qu'il ne tient qu'aux Electeurs Catholiques d'accepter la neutralité ménagée pour eux avec le Roi de Suéde, & qu'il eſt bon que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne embaraſſez à ſe défendre contre Guſtave, & contre les Etats Generaux des Provinces-Unies, ne puiſſent aider Marie de Medicis & le Duc d'Orleans qui cherchent à exciter une guerre civile en France. 1631.

On nous a conſervé l'Edit du Roi de Suéde

1631. donné à Wirtzbourg, afin d'établir un bon ordre dans le gouvernement de cet Evêché. J'en rapporterai la préface, où Gustave justifie sa décente dans la basse Saxe, & sa conduite au regard des Protestans & des Catholiques Romains. *Tout le monde sait*, dit-il, *que bien loin d'avoir égard à nos remontrances & à nos exhortations precedentes, pour le bien & pour le repos de l'Allemagne, on les a rejettées avec hauteur, & qu'on a fait sans aucune denonciation légitime, diverses entreprises violentes & contraires au droit des gens sur nos Etats, & sur ceux de nos parens & de nos alliez. Emûs d'une juste compassion, & indignez des infractions manifestes de la paix publique de l'Empire, en ce qui concerne la Religion & le gouvernement civil, nous resolumes l'année derniere, selon le commandement que Dieu nous en fait, de secourir ceux que nous voiions injustement opprimez. C'est-pourquoi nous décendimes d'abord à la tête de nôtre armée, dans les Iles de Rugen & d'Usedom. Après en avoir chassé les perturbateurs du repos public, nous passâmes dans le Duché de Poméranie, entiérement desolé par leurs cruautez; & avec le secours du grand Dieu des armées, nous reprimes les places fortes & les bonnes villes qu'ils occupoient, & nous les contraignimes à sortir des Etats d'un Prince allié de nôtre Couronne. Nous les avons poursuivis ensuite dans la Marche Electorale de Brandebourg, & poussez au delà de l'Oder, du Wart, du Havel & de l'Elbe: de maniére que le païs a été delivré de leur oppression, & qu'après avoir remis les Ducs de Mekelbourg en possession de leur patrimoine, chacun est rentré dans*

la

la jouïſſance de ſon bien, & a eu la liberté de ſa conſcience. 1631.

Nous eſperions qu'après tant de victoires ſignalées nos ennemis reconnoitroient le bras de Dieu appeſanti ſur eux, & ſa colére allumée contre leur tirannie, & que convaincus de la droiture de nos intentions qui vont uniquement au repos & à la ſeureté de l'Allemagne, ils ceſſeroient d'inquiéter les Princes de l'Empire, & qu'ils travailleroient avec nous au rétabliſſement de la paix. Cependant les Generaux & les Miniſtres de l'Empereur ont pris des meſures entiérement oppoſées. Non contens d'avoir enlevé au Duc Electeur de Saxe, les biens Eccleſiaſtiques dont il jouïſſoit depuis long-tems ſans aucune contradiction, ils ont attaqué ſes Etats, occupé ſes meilleures villes, & ruïné ſes ſujets contre les loix fondamentales de l'Empire, contre les traitez particuliers faits avec lui, & contre les aſſurances d'amitié qu'on lui avoit données depuis peu. C'eſt ce qui l'a enfin obligé de nous appeller à ſon ſecours, & de joindre ſes armes aux nôtres pour la défenſe de ſon païs. Cela s'étant paſſé à la vuë de tous les Etats de l'Empire, nous eſpérions que les Catholiques, menacez d'une oppreſſion prochaine auſſi bien que les Proteſtans, par ce gouvernement abſolu & arbitraire, témoigneroient quelque zéle pour le bien public, & pour la conſervation de la liberté que leurs ancêtres ont acquiſe & maintenuë avec tant de ſoin; que mécontens des injuſtices exercées contre leurs compatriotes, ils nous ſeconderoient dans nôtre bon deſſein d'empécher l'entiére abolition des loix de l'Empire, & de lui rendre la paix, ou dumoins qu'ils garderoient une parfaite neutralité. Cela

1631. *nous paroissoit d'autant plus vraisemblable, que le Collége Electoral nous a déclaré plus d'une fois qu'il n'approuvoit point la guerre commencée contre nous, qu'on nous a donné des assurances positives de n'y prendre point de part, & que les Princes de la Ligue Catholique n'ignorent pas que nous avons promis à la Couronne de France, de vivre en bonne intelligence avec eux, & de ne les attaquer point, pourvû qu'ils en usassent de même à nôtre égard.*

Les troupes nombreuses qu'ils avoient dans l'armée Impériale que nous attaquâmes à Lipsick, nous convainquirent de la dissimulation & de la mauvaise volonté du Duc de Baviére & de ses Confédérez. Ils n'ont pas été mieux intentionnez depuis la victoire dont Dieu a béni la justice de nos armes. La nécessité de poursuivre l'ennemi nous aiant amenez dans le Cercle de Franconie, nous avons déclaré aux Evêques de Bamberg & de Wirtzbourg nos bonnes intentions pour le rétablissement de la paix & de la liberté dans l'Empire. On leur offrit de nôtre part des conditions douces & raisonnables. Mais l'Evêque de Wirtzbourg n'y a répondu qu'avec des menaces & à coups de canon. Voila pourquoi nous sommes entrez dans ses Etats. Dieu continuant de nous favoriser, nous en avons occupé les meilleures places, & pris d'assaut la citadelle & le château de la capitale. Nous aurions pû y exercer la loi du talion, & faire sentir aux habitans les mêmes duretez que tant de milliers de personnes innocentes, ont souffertes à cause de nôtre Religion. Mais de pareilles enormitez nous font horreur. Eloignez de tout desir de vengeance, nous ne demandons qu'une paix sincére & durable.

Que

Que les sentimens de Gustave fussent véritablement aussi droits & aussi desintereſſez, je n'ose pas l'assurer. Disons seulement que ses plaintes paroissent bien fondées, & que si les Princes de la Ligue Catholique n'eussent pas voulu aider Ferdinand à subjuguer l'Allemagne, sous prétexte de ruiner les Protestans, elle n'auroit pas été desolée par une longue & sanglante guerre. Comme l'armée du Roi de Suéde étoit considérablement renforcée par les troupes du Landgrave de Hesse & des autres Princes unis à Gustave, il eut la liberté de laisser à quelques-uns de ses Officiers & aux Ducs de Meckelbourg des forces suffisantes pour achever de délivrer la basse Saxe, & pour chasser les garnisons Impériales qui tenoient encore les villes de Rostock & de Wismar. Cela fut exécuté vers le commencement de Novembre. Le Roi de Suéde se vid ainsi en quatre mois maître de cette grande étenduë de païs, depuis la Mer Balthique, jusques aux frontiéres de la Suisse & de la Loraine. 1631.

Jean George Elécteur de Saxe profitant aussi de la victoire remportée à Lipsick, se dédommageoit amplement du mal que les Genéraux de l'Empereur lui avoient fait. Mais sa négligence véritable, ou affectée, de suivre les bons avis du Roi de Suéde l'empechérent d'obtenir de plus grans avantages, & de conserver même ce qu'il avoit conquis. Pendant que ce Prince étoit occupé à defendre son meilleur païs, le Comte de Tilli, Goetz & Tieffenbach qui commandoient huit ou dix mille hommes des troupes Imperiales en Silésie, se partagérent & firent irruption, l'un dans la haute, & l'autre

L'Electeur de Saxe se rend maître de Prague & de la plus grande partie du Roiaume de Bohéme.

1631. tre dans la basse Lusace. Mais ils se retirérent au plus vîte, quand on leur annonça que Jean George venoit à eux après la bataille de Lipsick. Peut-être qu'ils ne se crurent pas assez forts pour lui resister. L'Empereur reconnoissant la faute qu'il avoit faite, en forçant un ancien allié de sa Maison à se jetter entre les bras du Roi de Suéde, n'ordonna-t'il point à ses Officiers de n'irriter pas davantage l'Electeur que la Cour de Vienne pretendoit ramener & détacher des interêts de Gustave? Quoiqu'il en soit, Ferdinand qui s'imagine que s'il fait les premiéres avances auprès d'un vassal offensé qu'il faudra prier d'oublier les injures reçuës, la démarche paroitra indigne de la majesté du Souverain, l'Empereur, dis-je, charge le Marquis de Cadareyla Ambassadeur du Roi d'Espagne de proposer un accommodement au Saxon, & de lui offrir la mediation de Sa Majesté Catholique. Cadareyla depêche le Colonel Paraditz à Dresde, & lui ordonne de sonder la disposition de Jean George.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 2. Mercure François. 1631.

La plus forte passion du Roi mon maître, lui dit Paraditz, *c'est de conserver les amis de sa Maison. Vôtre brouillerie avec la Cour de Vienne cause un extréme déplaisir à Sa Majesté. Cela est arivé par la faute du Comte de Tilli, qui a voulu faire plusieurs choses de sa tête. Il est entré dans vos Etats à l'insçû & contre la volonté de l'Empereur. L'alliance entre la Maison d'Autriche & la vôtre, est si ancienne & si étroite, Monseigneur, que le Roi mon maître ne croit pas que vous vouliez la rompre, à cause de l'imprudence d'un Officier que l'Empereur desavouë. On espére qu'après y avoir sérieusement re-*

reflechi, vous preférerez l'amitié de Leurs Majestez Imperiale & Catholique à celle du Roi de Suéde. Enflé d'un commencement de bonne fortune, qui ne durera pas long-temps, il songe plus à mettre ses nouveaux alliez dans sa dependance, qu'à leur procurer des avantages réels & solides. Si Vôtre Altesse Electorale veut bien me donner ses griefs par écrit, déclarer ce qu'elle demande à l'Empereur, & envoier quelques uns de ses Ministres dans l'endroit qu'on jugera le plus commode, M. le Marquis de Cadareyla & les Commissaires de l'Empereur s'y rendront, & Son Excellence s'emploiera de bon cœur à vous procurer la satisfaction que vous pouvez raisonnablement souhaiter. On ne demande point à traiter avec le Roi de Suéde, ni avec ses alliez. Je viens seulement vous proposer le retablissement de la bonne intelligence qui a toujours été entre les Princes d'Autriche & vôtre Maison Electorale. C'est une chose que l'Empereur & le Roi mon maître ont extrémement à cœur. 1631.

Le piége étoit si grossier que Jean George s'en apperçut d'abord. Après quelques reproches des services rendus à la Maison d'Autriche, & de l'ingratitude extraordinaire de Ferdinand, *il n'a pas tenu aux Genéraux de l'Empereur,* dit-il, *que je n'aïe été perdu sans ressource. Les desavouër après que leurs entreprises ont échoué, c'est s'y prendre trop tard. Je suis bien informé des resolutions prises contre moi dans le Conseil de Vienne. Ma dignité Electorale & celle de M. le Marquis de Brandebourg, ont été destinées à des gens que je connois. On m'a contraint à recourir au Roi de Suéde; je ne m'en repens pas. Sa genérosité & sa bravoure m'ont*

1631. *retabli dans mon patrimoine, que l'Empereur à qui j'ai conſervé le ſien, vouloit m'enlever. Renoncer à l'amitié d'un Roi après un bienfait ſi ſignalé, ce ſeroit l'action du monde la plus lâche. Je ſouhaite avec paſſion de voir la paix renduë à l'Empire. Mais il faut négocier avec le Roi de Suéde. Il acceptera volontiers des conditions raiſonnables. Un accommodement particulier n'eſt jamais ni ſur, ni honnête. Au reſte je ſuis fort obligé au Roi d'Eſpagne de ce qu'il veut bien m'offrir ſes bons offices. Je les recevrai avec toute la reconnoiſſance poſſible, dez qu'on propoſera une paix generale.*

Sans attendre de nouvelles inſtances, l'Electeur donne ordre à ſon Genéral Arnheim d'entrer dans la Bohéme. Tout plie, & les troupes Saxones s'avancent juſques aux portes de Prague. La fraieur fut ſi grande dans la ville, que les Magiſtrats, les Eccleſiaſtiques, & les Moines, s'enfuient à la premiere nouvelle que Jean George s'approche à la tête de ſon armée. Valſtein retiré à Prague depuis la Diete de Ratisbone, lui envoie faire quelques propoſitions de paix. On les rejette avec hauteur. Le Duc de Fridland & les Officiers militaires ſortent alors avec la garniſon. Les bourgeois incapables de réſiſter, traitent avec l'Electeur, & lui ouvrent leurs portes. Les Saxons prirent encore pluſieurs autres villes, & s'avancérent juſques à Egra ſur la frontiére du haut Palatinat. Le Roi de Suéde informé des conquêtes de ſon allié, l'exhorte à ne perdre point de temps, & à marcher vers la Moravie & l'Autriche, afin d'empécher les levées que Valſtein reconcilié avec Ferdinand, y faiſoit pour le ſervice de Sa Majeſté

jesté Imperiale. Mais le Saxon paresseux ou dissimulé, s'amuse, & se divertit à Prague dans le magnifique palais du Duc de Fridland. Nonobstant les instances & les reproches de Gustave, on donne le temps à Galas de ramasser des troupes, & de se jetter dans Pilsen, ville forte & capable d'arrêter les progrés de l'Electeur. Bien des gens crurent que sa négligence étoit affectée, & que jaloux de la grande prospérité du Roi de Suéde, il donna volontiers à l'Empereur le loisir de se mettre en état de résister à Gustave. Jean George assuré desormais d'obtenir de bonnes conditions quand il voudra traiter avec la Maison d'Autriche, craint de pousser la vengeance trop loin, & de se rendre trop dépendant de son liberateur. Les Pensionnaires d'Espagne dans le Conseil de l'Electeur, l'entretiennent dans sa défiance, augmentent ses soupçons, & lui insinuent sans cesse qu'il doit être sur ses gardes, & traverser les vastes projets de Gustave, qui ne pense à rien moins, disoit-on, qu'à subjuguer l'Allemagne & à se faire Empereur. 1631.

La perte de Prague acheva de consterner la Cour de Vienne, & y causa de mortelles inquiétudes. Après de frequentes & longues consultations, quelques Ministres de l'Empereur lui representent vivement, que le moien le plus sur & le plus efficace de rétablir ses affaires, c'est de choisir un Genéral capable de repousser le Roi de Suéde, pendant que de bons Officiers subalternes agiront contre l'Electeur de Saxe, & que Sa Majesté Impériale ne doit point laisser le commandement de son armée au Comte de Tilli, dévoué au Duc de Baviére; dont les nou-

On presse Valstein de reprendre le commandement des armées de l'Empereur.

1631.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. Historie di Gualdo Priorato Part. 1. L. 2. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 453. 454. Mercure François. 1631. Conspiration de Valstein par Sarasin.

nouveaux engagemens avec la France, donnent assez à connoitre qu'il pense uniquement à ses interêts particuliers, & que s'il s'est uni à la Maison d'Autriche pour obtenir un bonnet Electoral, il s'acommodera volontiers avec Louis, & peut-être avec Gustave, afin de se maintenir dans la dignité dont il est redevable à l'Empereur. Les Espagnols plus puissans à la Cour de Vienne, depuis que le Roi de Hongrie eut épousé l'Infante sœur de Philippe IV, & les amis du Bavarois, virent bien que ces insinuations tendoient à faire rappeller Valstein. Persuadez que si cet homme disgracié à leur sollicitation, rentroit une fois dans les affaires, il ne manqueroit pas de se venger de ses ennemis, les uns & les autres tentérent de détourner le coup, en remontrant à Ferdinand qu'il étoit plus à propos de donner à son fils le commandement genéral des troupes. *La presence du Roi de Hongrie,* disoit-on, *sera d'une grande utilité à l'armée. Les resolutions se prendront mieux devant lui, & tout s'exécutera plus promptement. La Noblesse le suivra volontiers, & chacun depensera liberalement son argent à lever & à entretenir des regimens, quand il sera question de servir sous le fils du maître. La prudence ne permet pas de confier à un particulier les seules forces qui restent pour la défense de l'Empire & des païs heréditaires. Que sait-on s'il ne se laissera point corrompre par les ennemis, ou seduire par son ambition? Un Prince sage ne s'expose jamais au danger de dépendre absolument de la fidelité de son sujet.*

Les Allemans persuadez que les Espagnols proposoient le Roi de Hongrie, dans l'espéran-

ce

ce de regler tout ſous ſon nom, remontrent au contraire que le fils de l'Empereur ne peut aller à l'armée ſans faire une dépenſe extraordinaire; que le threſor Impérial eſt épuiſé; qu'il n'y a pas de ſeureté à oppoſer un jeune Prince ſans expérience à un ennemi victorieux & conſommé dans le métier de la guerre; que s'il arrive quelque diſgrace au Roi de Hongrie, tout ſera perdu ſans reſſource; enfin que le Duc de Fridland eſt le ſeul homme capable de rétablir les affaires preſque deſeſpérées. Une ſeule choſe arrétoit Ferdinand. Il avoit peine à s'humilier en quelque maniére devant Valſtein. Il falloit que la majeſté du Souverain s'abaiſsât juſques à prier ſon ſujet d'oublier l'affront ſanglant qu'on lui avoit fait dans une Diéte de l'Empire. *L'ambition eſt la paſſion dominante du Duc de Fridland*, dirent les Allemans à l'Empereur. *Elle étouffera bien-tôt ſon reſſentiment. Il y a plus d'oſtentation que de réalité dans ſa reſolution de mener une vie privée. Dez qu'on lui inſinuera que Vôtre Majeſté n'eſt pas fort éloignée de le rétablir dans ſes charges, il fera les avances, & demandera le premier ce qu'on lui veut offrir. Quand il faudroit même eſſuier quelques reproches & des rebuts peut-être affectez, la néceſſité doit l'emporter ſur le point d'honneur, & ſur la bienſéance. Y a-t'il au monde, Sire, un General auſſi capable de vous ſervir utilement? Les difficultez l'encouragent, au lieu de le rebuter. L'étenduë & la penétration de ſon eſprit, lui fourniſſent les moiens d'exécuter ce que les autres croient impoſſible. Sa vigilance n'eſt jamais ſurpriſe. Ses richeſſes peuvent ſuppleer au mauvais état de finances. Il*

1631. *a beaucoup de credit & de grandes intelligences. Les gens de guerre l'aiment, & chacun sera bien aise de servir sous lui.* L'Empereur se rend à ces raisons malgré l'opposition des Espagnols, & des partisans du Duc de Baviére. Ceux à qui le mérite de Valstein étoit autrefois insupportable, sont les premiers à l'éxalter. On louë en lui jusques aux choses vaines & fortuites. L'Empereur superstitieux & crédule à l'Astrologie judiciaire, préfere le Duc de Fridland au Roi de Hongrie, non tant à cause de la grande capacité de Valstein, que sur je ne sai quelles horoscopes qui lui promettoient de nouvelles prospéritez.

Son neveu Grand-Ecuïer du Roi de Hongrie, reçut un ordre secret d'aller à Znaïm dans la Moravie, sous pretexte de rendre visite à Fridland, & de sonder la disposition de cet homme fier & hautain qui s'étoit retiré là depuis la prise de Prague par les Saxons. Il ne vouloit point aller à Vienne, parce qu'il pretendoit qu'on lui donnât *de l'Altesse*, & qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'aux Princes de l'Empire, comme aiant été fait Duc de Mekelbourg, titre que bien des gens lui contestoient. Le Grand-Ecuier aient entretenu quelque temps son oncle sur les affaires presentes de l'Empire, tourne adroitement la conversation sur les louanges qu'on donnoit tout publiquement à Valstein, & lui conseille de profiter de l'occasion qui se presente d'acquerir une nouvelle gloire, & de faire quelques demarches pour avoir le commandement general des armées, que l'Empereur sera bien aise de lui rendre. Le Duc de Fridland sentit bien l'artifice. Mais voulant tirer tous

tous les avantages possibles de la necessité de Ferdinand, il use d'une dissimulation d'autant plus profonde, qu'il voit son dessein prêt à reüssir. La reponse sur ce qui regardoit ses interêts, fut courte & modeste. *J'ai resolu*, ajouta-t'il, *de passer le reste de ma vie en repos, & de ne tenter plus la fortune. Je me suis vû fort elevé, & ma chute en a été plus rude & plus mortifiante. En reprenant mes emplois, je pers la douceur & la tranquillité dont je jouïs, elle me paroit preferable à toutes choses.* Puis venant à déplorer la disgrace de l'Empereur autrefois si heureux, il feint d'en être extrêmement touché, & méle dans son discours certaines choses tendres & ambiguës, qui donnent quelqu'espérance qu'il se laissera peut-être fléchir, quoiqu'il affecte de montrer la chose presqu'impossible. 1631.

Je raconte ceci sur la bonne foi d'un homme d'esprit qui avoit commencé d'écrire l'histoire de la conspiration de Valstein. On doit supposer qu'il n'a pas voulu composer un Roman, & que son récit est fondé sur quelques memoires qu'il eut soin de ramasser. Je vas donc rapporter les choses telles que je les trouve dans ce beau fragment, qui nous fait regreter que l'Auteur soit mort, avant que de finir ce qu'il avoit heureusement commencé. *Voiant qu'on avançoit peu par ce moien*, poursuit-il, *les Ministres de l'Empereur, que le temps & le péril pressent, se servent de la seule voie qui reste d'agir ouvertement, de supplier, d'offrir, & de se soumettre à tout pour fléchir Valstein. Le Baron de Questemberg & le Comte de Verdemberg ses amis firent divers efforts, mais inutilement. Son*

opiniar-

1631. *opiniatreté paroissoit si grande, qu'on desespera de la surmonter, à moins que le Prince d'Echemberg n'y travaillât puissamment lui même. On attendoit tout de son entremise. Lié d'une étroite amitié avec Valstein, il le servit toujours à la Cour, emploia son credit à prévenir les mauvais desseins formez contre lui, & ne se refroidit point depuis sa disgrace. Echemberg pouvoit encore beaucoup sur l'esprit de l'Empereur, dont il étoit le principal Ministre & le favori. Cette distinction ne paroissoit pas injuste. La grandeur du mérite d'Echemberg égaloit du moins celle de sa fortune. Nonobstant la goute qui le tourmente, il se fait porter à Znaïm. Après avoir rendu à Valstein des lettres de l'Empereur, dictées selon que la conjoncture le demandoit, il lui representa vivement l'honneur & la réputation qu'il acquereroit en sauvant son Prince & la patrie, l'extréme obligation que l'Empire lui auroit, la beauté de l'entreprise, & les autres choses capables d'exciter un esprit passionné pour la gloire. Echemberg ajouta les prieres & les offres de Ferdinand. On rendoit Valstein arbitre de tout. Il avoit pouvoir d'agir & de regler absolument les choses comme il le jugeroit à propos. Enfin le Prince engagea la foi de l'Empereur & la sienne propre, que le Duc de Fridland trouveroit une obeissance entiére & de grandes recompenses. Quoique Valstein vît bien qu'il étoit temps de conclure, il continua de refuser son assistance, mais un peu plus foiblement.* Vous connoissez, *dit-il*, la malice de mes ennemis toujours prêts à donner des interpretations sinistres à mes actions, & la facilité de l'Empereur à les croire. Que sai-je s'il ne me chassera pas une

une seconde fois après avoir tiré de moi ce nouveau service ? Et quand je trouverois une entiére seureté de ce coté-là, où sont les troupes dont vous m'offrez le commandement? Quels moiens aurai-je de rétablir des affaires desesperées ? *Echemberg redouble ses instances. Valstein feignant d'acquiescer aux persuasions, & de céder à l'importunité de son ami :* Et bien, *dit-il,* je m'appliquerai durant quatre mois à mettre les choses sur une meilleur pied. Mais il faut me laisser la disposition entiére de tout ce qui regarde la guerre. Après cela je me démets d'une autorité qui me paroit trop onéreuse. *Echemberg accepte la proposition, persuadé qu'il suffisoit d'avoir engagé Valstein dans l'emploi. On espere que les occasions pouront l'obliger à continuer, s'il est vrai que l'ambition soit tout-à-fait éteinte dans son cœur. Ils concertent entr'eux ce qui leur semble plus convenable & plus utile, & se separent après une resolution finale.* 1631.

Valstein devient alors inquiet & réveur. La grandeur & la difficulté de l'entreprise qu'il projette, agitent étrangement son esprit. Il la mesure tantôt par la crainte qui rend tout malaisé, & tantôt par l'ambition à qui rien ne paroit difficile. L'impossibilité d'usurper un Roiaume sur un Prince établi, & de soulever des peuples qui se font un point de Religion d'obeïr au Souverain, le danger de confier un secret de cette importance à plusieurs complices sans lesquels on ne peut rien exécuter, l'infidelité ordinaire aux esprits factieux, le supplice & l'infamie si le dessein echoue, sinon, le meurtre & le poison contre lesquels il faut être en garde, & la nécessité, Valstein forme le dessein de se faire Roi de Bohéme.

de

1631. *de vivre dans une défiance continuelle de tout le monde, épouvantent cet homme hardi & intrépide. D'un autre côté, la colére, les mauvais traitemens reçus, le desir de la vengeance, & plus que tout, l'avidité de regner qui ne se peut éteindre dans un esprit qui ne met point de bornes à son ambition, le précipitent aveuglément. Il voioit plus de la moitié de l'Allemagne soumise au Roi de Suéde & le reste prèsque branlant & mal assuré; les Puissances de l'Europe liguées avec Gustave, ou mal intentionnées pour l'Empereur & le Roi d'Espagne; la Maison d'Autriche sur le déclin. Dans ces conjonctures, le temps paroit propre à la nouveauté. Convaincu que la seule extrémité des affaires oblige le Duc de Baviére & les Espagnols à consentir en apparence à son retablissement, & qu'après avoir raffermi l'Empire, il ne doit pas attendre d'autre récompense que la permission de retourner à une vie obscure & privée, Valstein trouve plus juste de se servir des forces que ses ennemis lui mettent entre les mains, pour hazarder de les ruiner & de s'agrandir, que pour les sauver & se perdre lui même. L'occasion lui sembloit favorable, & les moiens se presentoient naturellement à un Genéral consommé dans l'expérience des choses militaires, chéri des gens de guerre, prêt à commander une armée vénale, hardi, opulent, industrieux, & toujours favorisé de la fortune. L'Empereur contre lequel il medite de se soulever, aime plus l'oisiveté que le travail & la guerre. C'est un Prince d'un naturel doux & lent, facile à être trompé, & plus propre à dissimuler les injures, qu'à les repousser.*

Sarasin Histoire de la conspiration de Valstein.

Dans ce trouble violent, Valstein demeure flotant

tant & incertain. Tantôt il embrasse les bonnes resolutions, & tantôt les plus pernicieuses. Après s'être long-temps tourmenté, il s'abandonne enfin aux mauvais conseils de ses passions. Incapable d'arrêter les mouvemens de son esprit vindicatif, & de resister à son ambition demesurée il se détermine à tenter l'usurpation de la Bohéme. Mais voiant que l'exécution d'un tel projet dépendoit de la disposition de plusieurs choses qui devoient être publiques & sujettes à des interprétations, il resolut de dissimuler, de garder un profond silence, de ne confier son secret à personne, & de se conduire de telle maniere que ses actions parussent tendre au bien de l'Empereur, quoi qu'elles eussent un but tout contraire. Il craignoit que si la Cour de Vienne venoit à le soupçonner d'avoir quelque grand dessein pour son établissement, elle ne le renversât dans ses premiers commencemens, & il vouloit être en état de faire reüssir son projet par la force, dez qu'il seroit tant soit peu découvert. Après s'être rassuré contre le danger, il tâche d'avancer insensiblement son entreprise, pour laquelle il a besoin d'un long-temps, d'une bonne fortune, & de beaucoup d'artifices. La premiére chose à quoi il s'appliqua, ce fut de rétablir la réputation des armes de l'Empereur, entiérement perduë, & de relever le courage des peuples abattu, en leur faisant voir qu'on avoit manqué de chefs, & non pas de forces. Pour donner aussi une grande opinion de lui même, il delivre des commissions, pretend mettre soixante regimens sur pied, traite avec le Roi de Pologne auquel il demande vingt mille Cosaques, engage le Duc de Loraine à la guerre, fait acheter les meilleures 1631.

armes

1631. *armes en Italie, & séme par tout des bruits avantageux à l'Empereur. Voulant que les effets répondissent bien-tôt à l'attente du public, & que les troupes dont depend sa fortune, s'assemblassent avec plus de facilité, Valstein forme son corps d'armée aux environs de Znaïm, ville située sur les confins de la Moravie & des Provinces hereditaires de l'Empereur, abondantes en provisions, & que les quartiers d'hiver n'avoient pas épuisées. Pendant qu'il invite civilement ses anciens Colonels à revenir, que dissimulant sa fierté naturelle, il donne aux Officiers mille témoignages de bienvueillance, & qu'il joint la largesse & la profusion à ses caresses, les soldats acourent en foule. & il leve en trois mois une armée plus forte & plus nombreuse qu'on ne l'avoit espéré. Tout le monde lui applaudit. Le Roi d'Espagne fournit de l'argent, & les principaux Seigneurs de la Cour de Vienne contribuent volontairement des sommes considerables. Mais cela ne suffisoit pas dans la nécessité presente. Valstein supplée de son propre bien, soulage les Officiers pauvres, & par son adresse engage les riches à lever des troupes à leurs dépens, dans l'esperance de se dédommager par le butin & par les quartiers d'hiver.*

Négociation des Electeurs Catholiques à la Cour de France.

Pendant qu'il fait semblant de s'appliquer au rétablissement des affaires de l'Empereur son maître, l'Evêque de Virtzbourg & les Envoiez des Electeurs Catholiques à la Cour de France tentent de détacher Louïs de son alliance avec la Couronne de Suéde, & de l'engager même à se déclarer contre Gustave. Ces Messieurs crioient que la Religion Romaine couroit risque d'être opprimée en Allemagne, & que les Protestans

testans y deviendroient bien-tôt supérieurs, à moins que les Puissances de la communion du Pape n'aidassent l'Empereur & les Princes de la Ligue Catholique à chasser les Suédois. Certains bigots de la Cour de France & les ennemis secrets de Richelieu, appuioient les clameurs de l'Evêque de Wirtzbourg. On disoit que Gustave pensoit plus à l'extinction de la Religion Romaine dans toute l'Europe, qu'à l'abaissement de la Maison d'Autriche. *Pourquoi*, demandoit-on, *a-t'il mieux aimé s'avancer vers le haut Rhin, que d'attaquer les païs heréditaires de l'Empereur? Cette demarche montre clairement qu'il veut être aux portes de l'Italie & de la France. Ses emissaires agissent déja secretement parmi les Protestans. On fait esperer un puissant secours du Roi de Suéde, en cas que le parti vueille prendre les armes.* Louïs à qui le voisinage de Gustave, cause de l'inquiétude & de la jalousie, paroit émû de ces discours. Le bigotisme auroit pu lui faire prendre une resolution contraire à ses interêts, si le Cardinal ne l'eût pas arrêté. Richelieu se charge d'écouter les propositions des Electeurs Catholiques, & de renvoier l'Evêque de Wirtzbourg avec une réponse honnête & raisonnable en apparence, sans donner aucun sujet de plainte à Gustave. *Le Roi a les meilleures intentions du monde pour la conservation de la Religion Catholique chez ses voisins*, dit le Cardinal au Prélat Alleman. *Vous pouvez juger que je le confirme autant qu'il m'est possible dans un zéle si louable, & que je l'exhorte à marcher sur les traces de ses predécesseurs, qui ont toujours defendu l'Eglise contre les Herétiques. Con-*

1631.

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

1632.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.

1631. *certons ensemble les moiens de prévenir la ruïne des Catholiques en Allemagne, & de les rendre même superieurs aux Protestans. Je vous dirai franchement ce qui m'est venu dans l'esprit, après avoir sérieusement reflechi sur l'état present de l'Empire. Il est certain, & j'en suis pleinement persuadé que le Roi de Suéde n'en veut qu'à la Maison d'Autriche. S'il attaque les Princes de la Ligue Catholique, c'est que non contens de donner leurs troupes à l'Empereur, ces Messieurs fournissent encore des vivres & des munitions de guerre à son armée. En se detachant de la Maison d'Autriche, & en gardant une exacte neutralité, M. le Duc de Baviére & les autres préviendront les maux qu'ils apprehendent. En ce cas, on s'entremettra pour eux auprès du Roi de Suéde, ils recouvreront ce qu'ils ont perdu, & leurs Etats ne seront point envahis. Que si la Ligue Catholique s'opiniatre à secourir l'Empereur, il est inutile de proposer au Roi de Suéde, d'épargner ses ennemis déclarez. La Religion Catholique ne peut-elle subsister en Allemagne, & y avoir même le dessus, independamment de cette puissance énorme de l'Empereur, qui augmente tous les jours? Les Catholiques & les Protestans sont également interessez à s'opposer aux vastes desseins de la Maison d'Autriche.*

Richelieu pensoit bien à se disculper dans l'esprit des personnes plus raisonnables de la communion du Pape, & à pouvoir dire dans le monde, qu'il ne tenoit pas à la France que les Princes Catholiques ne fussent épargnez par les Suédois. Mais le but secret du Cardinal, c'étoit d'ôter à l'Empereur une grande ressource qu'il

qu'il trouvoit de la part du Duc de Baviére & des autres membres de la Ligue Catholique. L'Evêque de Wirtzbourg s'en apperçut, & demeura convaincu par la réponse de Richelieu, que bien loin d'avoir envie d'aider l'Empereur, la Cour de France souhaitoit de le voir encore plus abattu, & que Gustave & Louis seroient toujours d'accord sur cet article. Pour gagner un peu de temps, le Prelat Alleman dit que les Princes Catholiques accepteront volontiers la neutralité à des conditions raisonnables, & demande que Sa Majesté Très-Chretienne emploie ses bons offices auprès de Gustave. Richelieu les promet de bonne grace. Le Marquis de Brezé son beaufrére, fut nommé Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Suéde, & eut ordre de presser le Roi d'acorder la neutralité au Duc de Baviére & aux autres de sa Religion. 1631.

Kutner Envoié particulier de Maximilien sollicitoit le secours que Louis avoit promis dans le traité conclu cette année avec le Bavarois, en cas que ses provinces heréditaires ou acquises, fussent attaquées. Richelieu aussi delié que Maximilien répond que la ligue purement défensive faite avec celui-ci, regarde la Maison d'Autriche, & nullement la Couronne de Suéde. *M. le Duc de Baviere*, ajouta le Cardinal, *donne ses troupes au Comte de Tilli, & consent qu'elles servent à l'insçu du Roi, contre l'Electeur de Saxe. Rien n'oblige Sa Majesté à tirer le Duc vôtre maître du mauvais pas dans lequel il s'est engagé mal à propos.* Kutner eut beau protester que Tilli avoit agi de sa tête, & que Maximilien ne pretendoit point que ses troupes, ni celles de la Ligue Catholique, fus-

1631. sent emploiées contre le Roi de Suéde, ou contre l'Electeur de Saxe, on ne le crut point. Tout ce que Kutner put obtenir, ce fut que Brezé s'emploieroit fortement, pour faire consentir Gustave à la neutralité du Bavarois. La Cour de France ménagéoit fort Maximilien. Outre qu'on cherchoit à le détacher de Ferdinand, il étoit regardé comme le seul Prince, sur la tête duquel on pouvoit mettre la Couronne Impériale, en cas que l'occasion de l'ôter de la Maison d'Autriche, se presentât. Pour ce qui est de Maximilien, toujours profondément dissimulé, il ne cherchoit qu'à commettre la France avec la Suéde, garantir son païs de la guerre, jusques à ce qu'il pût vendre bien cher ses troupes augmentées à l'Empereur, sans risquer de se perdre avec lui.

Voiage du Roi à Mets, & prise de Moienvic.

La Cour de France étoit à Metz au temps de cette négociation. Voici pourquoi Louïs y alla. En obligeant Charles Duc de Loraine à faire passer au delà du Rhin ses troupes qu'on croioit destinées à une irruption en France sous le Duc d'Orleans, Richelieu fut sur le point de causer un extréme embaras au Roi de Suéde. Si le Comte de Tilli dont l'armée se trouva supérieure à celle de Gustave, eût su profiter de l'occasion, ou plutôt, si le Duc de Baviére incertain & chancelant eût laissé à Tilli la liberté d'agir, le Roi de Suéde étoit en danger de perdre ses conquétes, & de se voir repoussé dans la basse Saxe. Mais les choses tournérent autrement par un bonheur inesperé. Tilli n'arréta point le rapide progrés des armes Suedoises, & les troupes Loraines furent presqu'entiérement dissipées. Cette disgrace ne décou-

Mémoires de Beauvau. L. IV. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631.

rageoit

1631.

Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 21. & 22. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. & XVI. Mercure François. 1631. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 446. 447.

rageoit point Charles. Leurré de l'espérance d'un Electorat, il promit à Valstein de lever une nouvelle armée, de l'amener au secours de l'Empereur, ou de faire quelque puissante diversion en faveur de la Maison d'Autriche. Soit que Gustave sollicitât le Roi de France d'arrêter les mouvemens du Lorain; soit que Richelieu se porte de lui même à empecher que Charles ne fournisse des troupes à Ferdinand, le Cardinal conseille à Louis de s'avancer jusques à Metz avec son armée, de reprendre certaines places dépendantes de cet Evêché, dont l'Empereur & le Duc de Loraine s'étoient emparez, & de menacer celui-ci d'entrer dans ses Etats, à moins qu'il ne donne de bonnes assurances de demeurer desormais en repos. Le dessein principal de Richelieu, c'étoit d'avoir Moienvic, place occupée & fortifiée sous le nom de l'Empereur, mais à la sollicitation & aux dépens de Charles sur les frontiéres de la Champagne. Ferdinand y entretenoit une bonne garnison. Ce voisinage donnoit de l'ombrage & de l'inquiétude à la Cour de France. Il fut resolu que l'expedition se feroit au nom de l'Evêque de Metz frere naturel du Roi, qui réclameroit Moienvic comme une dependance de son benefice, & que Louis l'assisteroit en consequence de ses droits sur les Evêchez de Metz, Toul, & Verdun : détour pris afin de sauver les apparences, & d'éviter une déclaration de guerre à l'Empereur, que Louis ne vouloit pas attaquer ouvertement



Il étoit allé vers la fin du mois d'Octobre à Chateau-Thierri, sous prétexte de prendre possession de ce Duché, qui revenoit au domaine

1631. de sa Couronne par le décés du Comte de S. Pol cadet de la Maison de Longueville, mort depuis quelques jours sans enfans. Cette reünion n'obligeoit point le Roi à se rendre sur les lieux. On vouloit seulement s'approcher de la frontiére en Champagne, appuier le Maréchal de la Force, auquel on avoit donné ordre de dissiper certaines troupes levées pour le Duc d'Orleans qui donnoient de la jalousie, & contraindre la Maréchale Douairiére de Bouillon & ses enfans à préter serment de fidelité au Roi, comme protecteur de la Souveraineté de Sedan. La Cour se défioit de Frederic Maurice Duc de Bouillon fils aîné du feu Maréchal. Elle craignoit qu'il ne se déclarât en faveur du Duc d'Orleans, & que Son Altesse Roiale ne trouvât une retraite à Sedan. La Force s'y étant rendu de la part du Roi, la Maréchale fit serment de fidelité, & promit que le Duc son fils, qui servoit alors les Etats Genéraux des Provinces-Unies sous Frederic Henri Prince d'Orange son oncle, préteroit dans deux mois le même serment entre les mains de l'Ambassadeur de Sa Majesté à la Haïe. Le Maréchal de la Force avoit attaqué & dissipé quelques jours auparavant un régiment Liégeois qui s'étoit avancé jusques dans l'Evêché de Verdun, afin d'aider à surprendre la citadelle de la ville, où Marie de Medicis & le Duc d'Orleans entretenoient quelqu'intelligence. Les Liégeois furent repoussez jusques à Florainville près de Luxembourg, & de là dans la forêt des Ardénes. La Force informé qu'ils se retranchent dans un vieux chateau, les y attaque sans façon. Environ sept cens hommes demeurérent sur la place, & quatre cens furent

rent

rent faits prisonniers. Louïs depéche incontinent un Gentilhomme à Bruxelles, & lui ordonne de dire à l'Archiduchesse que Sa Majesté n'a point eu intention d'entreprendre sur les Etats de la domination d'Isabelle; que semblable à un chasseur qui a la liberté de poursuivre par tout le gibier levé sur ses terres, le Roi a crû que ses troupes pouvoient marcher après des gens qui fourageoint dans l'Evêché de Verdun, & qui attendoient l'occasion d'y commettre quelque violence, enfin que Sa Majesté persuadée de l'équité d'Isabelle, espére qu'elle ne voudra pas soutenir des troupes sans aveu & vagabondes qui cherchent à troubler le repos de la France & à y porter le feu. 1631.

Louïs partit de Chateau-Thierri le 10. Décembre, & se rendit à Metz. Il devoit s'y arrêter jusques à ce que les Maréchaux de la Force & de Schomberg eussent pris Vic & Moienvic, places investies par l'armée du Roi, & que le Duc de Loraine dont les troupes délabrées ne se trouvoient pas en état de faire tête aux Françoises, fût reduit à signer un acommodement, dont Richelieu prétendoit prescrire les conditions, afin de mortifier un Prince qui se déclaroit son ennemi. Le Comte de Soissons reçut un ample pouvoir de commander à Paris & dans les provinces voisines durant l'absence du Roi: honneur que le Cardinal procuroit à un Prince qui se picquoit de droiture & de genérosité, afin de l'engager par cette marque de confiance, à ne servir point les mécontens qui comptoient sur lui. Richelieu se flattoit encore de gagner enfin Soissons, que sa mere pressoit du moins en apparence d'épouser

1631. Combalet niéce du Cardinal. Vic se rendit sans aucune resistance dez que l'armée Françoise parut. Merci Gouverneur de Moienvic qui se signala fort depuis dans les guerres d'Allemagne, chercha les moiens de se défendre. Mais le Commissaire de l'Empereur le renvoiant au Duc de Loraine qui avoit promis de pourvoir à la seureté d'une place, dont la conservation lui tenoit tellement au cœur, qu'il en avoit païé les fortifications de ses propres deniers : Et Charles sollicité de tenir sa parole, répondant que bien loin de pouvoir resister à Loüis, il se voioit dans la nécessité de s'acommoder avec la France, de peur que les forces du Roi ne se jettassent sur la Loraine; Merci desespera de soutenir le siége dont il étoit menacé. Tout ce que le Duc de Loraine put acorder, ce fut un ordre secret au Gouverneur de Marsal de fournir autant qu'il seroit possible, des vivres & des munitions à la garnison de Moienvic, & d'y envoier même quelque renfort. Ce foible secours ne servit de rien. On promit le 27. Decembre de livrer la place, en cas que dans six jours, une armée capable de la sauver, ne parût pas aux environs. Ce ne fut qu'une simple formalité pour se rendre avec moins de honte. Outre que le Duc de Loraine manquoit de troupes, il pensoit à conjurer l'orage qui le menaçoit, en allant lui même faire des soumissions à Metz.

Lettre de Marie de Medicis au Roi son fils.

Le Roi y reçut en même temps une longue lettre de Marie de Medicis. Elle s'y plaignoit amérement de la dureté de son fils, & continuoit à demander justice contre Richelieu. Non content d'avoir porté Loüis à ordonner que les biens de cette Reine infortunée seroient saisis, qu'on

qu'on fît l'inventaire de ses meubles, que ses domestiques fussent emprisonnez, bannis, & déclarez criminels de leze-majesté; de gager de miserables Ecrivains pour remplir la France de libelles diffamatoires contre sa bienfaictrice; en un mot de la traiter avec la dérniére indignité, & comme la plus grande ennemie du Roi & de l'Etat, le Cardinal lui ôtoit encore la liberté de se justifier auprès de son fils. A l'instigation de Richelieu, Louis dit séchement au porteur de la derniére lettre de sa mere, que si elle lui écrivoit encore contre le Cardinal, celui qui se chargeroit de rendre la depéche, seroit arrêté prisonnier. *Je vous demande justice contre le Cardinal de Richelieu*, dit Marie de Medicis au Roi. *Il forme tous les jours de nouveaux attentats contre vous & contre vôtre Roiaume. Les preuves en sont manifestes. C'est en vain qu'il tache de me rendre moins croiable, en vous alléguant la haine que je dois avoir pour lui. Vous devez considerer plutôt celle qu'il porte à vôtre mere: Et vous seriez blamable d'écouter uniquement un imposteur public, qui cherche à vous surprendre par ses artifices. Si je lui veux du mal, c'est parce que je vous aime, & que je m'oppose à la ruine de mes enfans. Ne vous y trompez pas. Dez que le Cardinal se sera servi de vôtre autorité pour exterminer vôtre frere, il tournera contre vous les mêmes armes qu'il aura emploiées contre vos plus proches parens. Reflechissez sur ses demarches. Elles decouvrent ses mauvais desseins. Si les moindres puissances sont suspectes aux Rois; à plus forte raison doivent-ils être en garde contre celles qui peuvent balancer leur autorité.*

1631.

Piéces curieuses pour la defense de la Reine Mere. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

1632.

1631. *té. Le feu Roi mon Seigneur, qui savoit mieux regner qu'aucun Prince du monde, ne souffroit point que le Gouverneur d'une province, yeût une place forte, ni que le Gouverneur d'une citadelle prît un Lieutenant à sa devotion. C'est par là qu'il a maintenu la tranquillité dans son Roiaume. Vous abandonnez cette maxime pour contenter l'ambition d'un Ministre. Craignez que vôtre facilité ne cause la ruïne de vôtre Etat.*

Le Cardinal de Richelieu a les premiéres charges & les principaux gouvernemens de France. Les provinces, les ports, les îles, les vaisseaux, l'artillerie, les finances, les gens de guerre; tout est à sa disposition. Il domine absolument dans vôtre Conseil, dans vos armées, dans vôtre Roiaume. Vous étes environné jour & nuit de ses gens & de ses espions; & il est perpétuellement en garde contre vous. Il a tout pouvoir sur vous, & vous n'en avez point sur lui. Comme Ecclesiastique, il prend les plus riches benéfices qui viennent à vaquer, & enléve par ses artifices & par ses violences ceux qu'il ne peut avoir autrement. Comme Genéralissime, il prétend à tous les honneurs & à tous les commandemens de la guerre. Comme Amiral, il est le maître des vaisseaux, des ports, & des provinces maritimes. Comme chef de vôtre Conseil, il régle vos affaires les plus importantes. La paix, la guerre, les négociations, tout se déside comme il le juge à propos. Il semble dedaigner maintenant les dignitez Ecclésiastiques. Les séculiéres sont plus de son goût. Le voila Duc; on le verra bientôt Souverain.

verain. Où est cette modestie qu'il affectoit, lors qu'à mon instante priére, vous commençâtes de l'emploier dans vos affaires? Il ne demandoit que l'honneur d'être appellé quelquefois à vôtre Conseil. Ses prétensions à la Cour & dans le monde se bornoient là. Pour vous tromper plus subtilement, il engage sous main le Duc de Bellegarde & quelques autres de ceux qui vous approchoient, à vous proposer de le gratifier d'une pension. Vous y consentites. Et quand on offre de vôtre part la pension au Cardinal, il la refuse & va vous protester que son intention, c'est de vous servir sans interêt, & de ne vous être point à charge. Le tems a découvert ses véritables sentimens. Au lieu de la modique pension que sa feinte modération ne lui permettoit pas d'accepter, il prend maintenant tout l'argent de France. Excepté ce fait particulier sur lequel Marie de Medicis est croiable, tous les autres allé-guez dans sa lettre, sont de notorieté publique. Il n'y a rien d'outré dans le reproche qu'elle fait à Richelieu de penser à devenir Souverain. Il projettoit dez lors de se former un petit Roiaume en Loraine. 1631.

Ce que la Reine Mere ajoute, prouve bien la rage & l'injustice du Cardinal. *Je ne veux point vous attribuer la saisie de mon bien,* dit-elle à son fils, *ni l'inventaire qui en a été fait comme si j'étois déja morte. Il n'est pas croiable que vous vouliez ôter les alimens à celle qui vous a donné la vie, ni enlever violemment à vôtre mere ce qui lui appartenoit avant que vous fussiez au monde. Vous étiez mon fils, & vous êtes devenu mon Roi. La derniére de ces qualitez ne vous dispense pas des devoirs auxquels l'autre vous*

1631. *engage. Dieu m'a-t'il ordonné de vous nourir & de vous élever durant les premiéres années de vôtre vie, afin que vous me fassiez mourir de faim dans ma vieillesse, ou que vous me reduisiez à la triste néceßité de vivre aux dépens d'autrui? Avez-vous plus de droit sur le bien que j'ai apporté en France par un contract de Souverain à Souverain, que sur celui du Grand-Duc mon neveu, ou de quelqu'autre Prince? En vous mettant au monde, ai-je perdu le rang que ma naissance m'y donnoit? Suis-je plus sujette & de pire condition, parce que je suis devenuë vôtre mere? Le même contract par lequel vous étes Roi, m'assigne un douaire sur la France. Vous ne pouvez me l'enlever sans dénier ce que vous étes, ni sans vous exposer à être noté dans l'Histoire, comme le premier enfant qui ait jamais prétendu ce pouvoir sur le bien de sa mere. Telles sont les nouvelles maximes d'Etat & de conscience d'un homme qui dit qu'on ne se perd point pour être méchant, mais pour ne l'être pas assez.* Si Richelieu n'a pas avancé ce déteſtable principe de politique, il l'a du moins conſtamment ſuivi.

Peu de jours après cette lettre, Marie de Medicis informée de la nouvelle mortification donnée au Parlement de Paris, dont deux Préſidens & pluſieurs Conſeillers eurent ordre de venir trouver le Roi à Metz, & de ſuivre la Cour, écrivit à cette Compagnie pour tenter encore de la ſoulever contre l'adminiſtration du Cardinal. Tout le monde croioit alors qu'il perſuadoit à Louïs de déclarer la guerre à l'Eſpagne: choſe que Marie de Medicis craignoit extrémement; ſoit à cauſe de ſes liaiſons particuliéres avec l'Empereur, & le Roi Catholique; ſoit que

que par une tendresse de mere elle ne voulût pas voir son fils & son beaufils en mauvaise intelligence. Voilà quelle fut l'occasion de la nouvelle lettre de la Reine Mere au Parlement de Paris. On y exhortoit les Magistrats extrémement irritez contre le Ministre, à faire de fortes remontrances au Roi, en cas que Richelieu le portât à rompre avec la Maison d'Autriche. Ces deux lettres où le Cardinal est fort maltraité, furent composées par *Chanteloube* ou *Chantelouve* Prêtre de l'Oratoire, principal confident de la Reine Mere. Elles mirent Richelieu dans une si furieuse colére, qu'il fit ordonner à sa Chambre de Justice de travailler incessamment au procès de l'Auteur. Cet homme qui ne manquoit pas d'esprit, publia pour sa justification une lettre adressée *aux nouvelles Chambres de Justice*. On y trouve des traits vifs & piquans contre le Cardinal & contre les Juges qui s'étoient vendus à lui. J'en rapporterai un. Richelieu y est cruellement raillé, & ses raisons secretes dans l'érection du nouveau tribunal, y sont assez finement découvertes. 1631.

Permettez moi, Messieurs, dit le Pere de l'Oratoire aux Magistrats, *de vous demander quel est mon crime, & si j'ai mérité que vous me condamniez sans m'entendre. Suis-je accusé de quelqu'action si noire, si atroce, que vous n'aïez pû vous dispenser de passer par dessus toutes les formes de la justice, en faisant citer à trois briefs jours un homme occupé hors du Roiaume à des affaires qu'il ne peut, ni ne doit quitter, & en le declarant convaincu de tout ce qu'on a voulu lui imposer? Ai-je dérobé au Roi quinze ou vingt millions que je garde dans les meilleures citadelles*

 de

1631. *de France ? Dépensé-je tous les ans quatre ou cinq cent mille écus de l'argent levé sur le peuple ? Ai-je surpris le Roi en me faisant donner les premieres charges de l'Etat, & en me rendant maître de la plus grande partie des places fortes du Roiaume ? Dit-on que je suppose de faux crimes à la Reine Mere ? Suis-je accusé d'avoir offensé la Reine épouse de Sa Majesté, & conjuré contre les biens, la liberté, & la vie des premieres personnes de la famille Roiale ? Quant au projet de me faire Souverain, pour ne rien dire de plus fort, & au dessein d'élever quelqu'un de mes parens sur le thrône, je ne croi pas en être soupçonné. Quarante ou cinquante crimes de cette nature qui ne sont pas moindres que celui de leze-majesté, mériteroient une éxacte recherche. Mais vôtre commission ne vous permet pas d'en connoitre, & je ne suis ni coupable, ni accusé de quelque chose d'approchant.*

Vous étes, Messieurs, extraordinairement établis pour des crimes extraordinaires. Vous seuls savez quels ils sont. Vous leur donnez l'être ; & vous les qualifiez, vous les punissez comme il vous plaît. Inspirer au Roi une pensée utile au repos de ses sujets, dire que la Reine Mere est une bonne Princesse, & que c'est une chose fort étrange que le valet de la maison en chasse la mere & le frere du maître ; plaindre le pauvre peuple accablé d'impôts ; découvrir au Roi quelque vérité importante ; conserver le souvenir des bienfaits qu'on peut avoir reçus de la Reine Mere ; se rendre le porteur d'une lettre contre le Cardinal de Richelieu ; être parent, ou ami de ses ennemis : Voila, Messieurs, les crimes que vous devez rechercher. Condamnez hardiment ceux

qui

qui s'en trouveront coupables: vous aurez bientôt plus d'exercice que tous les Parlemens. On vous déférera des Maréchaux de France, des Gouverneurs de province, des Dames de la premiére qualité, & des Princes du sang, si le cas y échoit. Des Gentilshommes, des Ecclesiastiques, des Magistrats, & sur tout des Courtisans, vous en mettrez un bon nombre sur la sellette. Ces Parlementaires sont encore les mauvais. M. le Cardinal leur apprendra bientôt que dans un Roiaume bienpolicé, il n'y a point d'autre loi que la volonté du Souverain, que le Roi ne doit vouloir que ce que son habile Ministre préscrit, & que de bons Juges comme vous, sont établis pour condamner ceux qui ont le malheur de déplaire à Son Eminence. Vous me direz peutêtre que je parle avec un peu d'aigreur. J'en demeure d'accord. Avouez aussi franchement que bien loin d'exaggérer, je supprime encore beaucoup de choses. Laissons à ceux qui savent l'histoire du regne que je décris, la liberté de juger si le P. de Chanteloube a raison. Cet endroit de sa lettre mérite d'être remarqué. Il y a quelque chose d'agréable & de singulier. 1631.

Les lettres de la Reine Mere qu'on avoit soin de rendre publiques, chagrinoient d'autant plus Richelieu, qu'elles lui reprochoient des choses qui n'étoient que trop véritables. L'arrivée du Duc de Loraine dissipa bientôt la peine que celle dont je viens de parler, lui causa. Le Duc de Vaudemont voiant le Roi de France si près de Nanci, & Moienvic assiegé, avertit promptement Charles son fils du danger, dont il paroissoit menacé. L'Exprès le trouva dans Strasbourg au retour de sa malheureuse expedition en

Le Duc de Loraine va trouver le Roi à Metz.

1631. en Allemagne. Charles avoit demandé aux Magiſtrats de la ville, paſſage pour lui & pour ſes troupes. Ils l'acordérent ſeulement à ſa perſonne & aux gens qui conduiſoient le bagage. Quand le Duc fut entré dans Strasbourg, le peuple ſe mit à ſe mocquer de lui, & à crier qu'il fuioit devant le Roi de Suéde. Un chartier eut même l'inſolence de donner un coup de fouët ſur la croupe du cheval de Charles, comme pour le faire marcher plus vîte. Plein de rage & de colére, il ſortit au plutôt de la ville, & reſolut de ſe venger de l'affront, & d'uſer de repreſailles ſur les Marchans de Strasbourg pour ſon bagage qui fut encore pillé. La lettre qu'on lui rendit alors de la part du Duc de Vaudemont augmenta ſon chagrin & ſon dépit. Il revient au-plûtôt à Nanci. Après de ſérieuſes reflexions ſur le mauvais état de ſes affaires, & ſur l'impoſſibilité d'obtenir le moindre ſecours de l'Empereur, fort embaraſſé à ſe défendre lui même contre le Roi de Suéde & l'Electeur de Saxe, Charles prend le parti d'apaiſer Louïs par des ſoumiſſions, & d'aller le trouver à Metz. Il y arriva le 26. Décembre. Richelieu plus diſſimulé que le Lorain, le fait recevoir avec de grands honneurs. Le Duc de Chevreuſe va au devant de Son Alteſſe, & lui méne les caroſſes du Roi, & de la Reine. On loge magnifiquement le nouvel hôte, on le défraïe. Le Cardinal ravi qu'il vienne de lui même ſe remettre entre ſes mains, projette de ne le laiſſer point partir, à moins qu'il ne renonce à ſes liaiſons avec l'Empereur & avec le Duc d'Orleans, qu'il n'oblige celui-ci à ſortir de la Loraine, & qu'il ne ſigne un traité dont Richelieu a deja dreſſé le plan. La

Mémoires de Beauvau. L. I. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1632. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 22. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 447.

La Duchesse de Chevreuse devenuë depuis peu bonne amie du Cardinal, servit à tromper le Duc de Loraine. Cette Dame intriguante aiant voulu se méler de l'acommodement du Duc de Loraine son ancien amant avec le Roi, on lui promit des merveilles, pourvû que le Lorain abandonnât la Maison d'Autriche, & s'unît à la France. L'accueil du Roi répondit aux bonnes paroles que la Duchesse porta. On s'explique dans un entretien particulier. Louïs reproche à Charles ses liaisons avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, son attachement aux interêts de Marie de Medicis, & du Duc d'Orleans, & son étroite correspondance avec tous les mécontens de la Cour de France. Sa Majesté se plaint encore & menace à l'occasion du bruit qui se répand sourdement, que Gaston épouse la Princesse Marguerite de Loraine. Charles nie hardiment le mariage, quoi qu'il fût consommé. On le croit, ou du moins on fait semblant de croire le Duc sur un article, dont la vérité ne se peut éclaircir. Pour ce qui est de ses liaisons avec la Maison d'Autriche, Charles répond que le Maréchal de Marillac & quelques autres l'aiant averti sous main du dessein formé d'envahir la Loraine, l'avis lui a paru d'autant plus vraisemblable, qu'un Conseiller d'Etat avoit fait de la part du Roi de grandes informations sur les anciennes limites de la France du côté de la Loraine, & que dans cette apprehension, il a cru devoir chercher l'appui des Puissances capables de le défendre. *Chacun*, repartit Louïs, *peut prendre connoissance de ce qu'il croit lui appartenir légitimement, & vous n'avez pas dû trouver étran-* 1631.

ge

1631. *ge que je me fisse instruire exactement de mes droits & de mes justes prétensions. Ce n'est pas à dire que je veuille vous enlever vôtre bien. Si j'en avois envie, il me seroit facile de la contenter maintenant. Il ne tiendra qu'à vous d'obtenir mon amitié & ma protection. Le Roi de Suéde irrité de ce que vous donnez vos troupes à l'Empereur, pense à se venger. Si vous voulez accepter les conditions qu'on vous offrira de ma part, je l'empécherai de vous attaquer. Mon amitié vous sera plus utile que celle de la Maison d'Autriche.* Charles remercia très-humblement Sa Majesté, & promit d'entrer en negociation.

1632. Traité de Vic entre le Roi de France & le Duc de Loraine.

Quand on en vint aux conditions du traité, elles parurent extrémement dures au Lorain. Mais il fallut bien les accepter. Charles s'étoit constitué lui même dans une honnête prison, de laquelle il ne pouvoit se tirer qu'en acordant tout ce qu'on lui demandoit. Les Rois de France & de Suéde également irritez, le menaçoient d'une irruption dans son païs. Réduit à cette facheuse extrémité, il n'avoit pas d'autre parti à prendre, que de s'acommoder avec Louïs. Le traité fut signé à Vic le 6. Janvier 1632. lors que le Roi revenoit de Moienvic à Metz. Il étoit allé voir sa nouvelle conquête, & y avoit ordonné lui même de nouvelles fortifications. Telles furent les principales conditions extorquées au Duc de Loraine. Qu'il renonceroit à toutes les intelligences, ligues & associations qu'il pouroit avoir au préjudice du Roi avec quelque Prince que ce pût être. Dans un article secret, on déclara que les alliances & les confédérations de

Mémoires de Beauvau. L. I. Bernard Hi-

de Charles avec l'Empereur, le Roi d'Espagne, & tous les autres Princes de la Maison d'Autriche, étoient comprises dans les termes généraux de cette renonciation. Passons au second article: que le Duc ne feroit desormais aucune alliance sans le consentement de Sa Majesté. Que tous les ennemis de Louïs & tous ses sujets sortis de France contre sa volonté, seroient mis hors des Etats de Charles. On l'obligea encore à déclarer dans un article secret, qu'il prétendoit s'engager à ne donner aucune retraite, ni aucune assistance à Marie de Medicis, au Duc d'Orleans, & à leurs partisans. Le quatriéme article portoit, que Charles ne permettroit aucune levée de gens de guerre dans ses Etats contre le service de Sa Majesté, & qu'elle pouroit y faire arrêter tous ses sujets rebelles & desobéïssans. Que si Louïs se trouvoit dans la nécessité de porter ses armes en Allemagne, le Duc devoit donner passage aux troupes de France, leur fournir pour de l'argent des vivres, & les autres choses nécessaires, & joindre du moins quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux de ses forces à celles du Roi. Enfin, Charles s'engageoit à remettre dans huit jours la ville de Marsal de laquelle il se reservoit seulement le domaine utile, & le Roi promettoit de la rendre de bonne foi trois ans après l'exécution du traité. Richelieu vendit bien cher la protection de son maitre contre tous ceux qui voudroient attaquer, ou envahir les Etats du Duc de Loraine, sous quelque prétexte que ce pût être. C'est à quoi Louïs s'oblige uniquement dans le traité. Le Cardinal tâcha de la mettre encore à un plus haut prix. Il emploia toute

1632. *stoire de Louis XIII. L. XVI. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.* 1632. *Vie du même par Aubery. L. IV. Ch. 23. Mercure François.* 1632. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1631. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 447. 448.

1632. toute son adresse, il usa même de menaces pour contraindre Charles à donner à la France les troupes de cavalerie & d'infanterie qu'il avoit amenées d'Allemagne, & qui étoient en garnison à Haguenau & dans quelques autres endroits de l'Alsace. Mais Charles rejetta si constamment cette proposition, que le Cardinal craignit de l'effaroucher trop en insistant sur cet article.

Marsal fut remis au Roi le 13. Janvier, & le Duc s'en retourna chez lui dans la résolution de rompre à la premiére occasion favorable un traité, que la peur de perdre ses Etats & la liberté lui avoit fait signer. Le Duc de Vaudemont son pere en eut un si grand déplaisir, que sa santé s'affoiblit considérablement. Il mourut après quelques mois de langueur. Ce Prince indigné des divers prétextes que la Cour de France prenoit pour ruïner sa Maison, conseilla d'abord à Charles son fils de rechercher l'appui de l'Empereur, & de se lier à la Reine Mere & au Duc d'Orleans. Mais refléchissant depuis sur la foiblesse de la Maison d'Autriche, sur le peu de ressource qui se trouvoit du côté des mécontens de France, & sur les raisons pressantes que Charles avoit de ménager un voisin puissant, dont le Ministre sembloit avoir juré la perte de la Maison de Loraine, Vaudemont change de sentiment, & exhorte son fils à ceder au temps, & à gagner l'amitié du Roi de France. Pour sauver Marsal & pour empécher qu'on ne dépouillât peu à peu son fils de ses meilleures places, comme il ariva dans la suite, il offrit au Roi de se constituer prisonnier à la Bastille, & d'être l'otage de l'exécution des paro-

paroles que Charles donneroit à Sa Majesté. 1632.
Mais Richelieu crut que Marsal valoit mieux que la personne d'un vieillard accablé de chagrin & d'années. L'humeur inquiéte & bouillante du Duc de Loraine le détourna de suivre les derniers conseils de son pere plus sage & plus prévoiant que lui. Voila l'origine des malheurs d'un Prince qui semblable en beaucoup de choses au fameux Mansfelt a toujours mené une vie agitée & vagabonde. Ses Etats ont été ruinez, il en a été dépouillé plus d'une fois par Louïs XIII, & par son fils: de maniére que le petit-neveu de Charles n'y a pu rentrer à des conditions supportables que par le dernier traité de Ryswick.

Lettres reciproques du Roi de Suéde & du Duc de Loraine.

L'Empereur & l'Archiduchesse Isabelle persuadez que le Duc de Loraine étoit retourné à Nanci plus outré que jamais contre la France, & qu'il se vengeroit de la violence qu'on lui avoit faite, dez qu'on lui en fourniroit les moiens, surent l'entretenir dans cette disposition, & empécher qu'il ne se séparât des interêts de leur Maison. Montecuculi vient trouver Charles de la part de Ferdinand, & lui promet qu'incontinent après que Sa Majesté Impériale aura repoussé le Roi de Suéde, elle enverra une bonne armée en Loraine, afin que le Duc tire raison de l'affront reçû dans le traité de Vic, & repréne ses places frauduleusement enlevées. Isabelle depéche en même temps le Baron de Leide à Nanci, & lui enjoint d'assurer Charles que la bourse & les forces du Roi d'Espagne seront à sa disposition, lorsque l'Empereur & Sa Majesté Catholique jugeront de concert avec lui, qu'il est temps de travailler-

Mémoires de Beauvau. L. I. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632.

1632. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.

ler au recouvrement de Marſal & des autres villes priſes par le Roi de France. Les offres obligeantes de Ferdinand & d'Iſabelle furent reçuës avec beaucoup de reconnoiſſance. On promit de conſerver le même attachement à la Maiſon d'Autriche. Nonobſtant le deuil nouvellement pris à la Cour de Loraine à cauſe de la mort de la Ducheſſe Douairiére, belle-mere de Charles, il fit danſer un ballet dont tous les perſonnages étoient vétus moitié à la Françoiſe & moitié à l'Eſpagnole. Cela fut regardé comme une ſimple galanterie. Mais quand on apprit enſuite à la Cour de France quel e Duc levoit de nouvelles troupes, Louïs & ſon Miniſtre craignirent qu'il ne formât quelque nouveau projet pour ſe venger de ſes mécontentemens. Charles répondit à ceux qui lui demandérent de la part de Louïs la cauſe de cet armement, qu'aiant reçu depuis peu une lettre menaçante du Roi de Suéde, & que ce Prince répondant d'une maniére incertaine & ambiguë aux inſtances que Varennes Envoié extraordinaire de France, lui faiſoit en faveur du Duc de Loraine que Sa Majeſté Trés-Chretienne prenoit ſous ſa protection, ce ſeroit une fort grande imprudence, que de ne ſe mettre pas en état de défenſe contre un Prince belliqueux & vindicatif.

On ne ſera pas fâché de trouver ici la lettre fiére de Guſtave à Charles, & la réponſe que celui-ci fit avec beaucoup de dignité. *Très-illuſtre Prince mon couſin & trés-cher ami, Si je ne vous ai pas écrit juſques à preſent*, diſoit le Roi de Suéde, *c'eſt que je n'ai pas voulu que le monde s'imaginât que je craigniſſe vos*

vos menaces de secourir l'Empereur, & que je 1632.
pensasse à vous detourner de la resolution que vous aviez prise de conduire vos troupes à son armée. Mais puisque vous étes maintenant de retour dans vos Etats, je croi devoir vous temoigner que je trouve fort étrange que vous vous mêliez des querelles des autres, & qu'au lieu de favoriser la justice de mes armes, vous prétendiez m'empécher de tirer raison des offenses que j'ai reçuës de la part de l'Empereur. Si le zele que vous avez pour vôtre Religion & pour la défense des Princes Ecclesiastiques d'Allemagne que j'ai attaquez, vous anime contre moi, considerez, je vous prie, l'injustice de tous les membres de la Ligue Catholique. Ils ont unanimement conspiré à la ruïne d'un Roi, qui non content de rechercher leur amitié, a bien voulu faire certaines choses à son propre préjudice pour justifier la sincerité de ses intentions, & pour convaincre les plus opiniatres, que la haine contre la Religion Catholique n'est point le motif de son entreprise. Je ne pense qu'au rétablissement de la paix & de la tranquillité. Si je fais la guerre, c'est que les ennemis du bien public m'y contraignent. Déclarez moi nettement quelle est vôtre disposition à mon égard. Voulez-vous accepter l'offre que je vous fais de mon amitié? J'y corespondrai de tout mon cœur. Prétendez-vous être encore mon ennemi? En ce cas, je me vengerai du mal que vous m'avez injustement fait. Je souhaite la paix, & j'oublierai volontiers le passé, pourvû que vous soiez bien intentionné pour la conservation du repos de l'Europe, & qu'avant toutes choses vous retiriez vos troupes jointes à

celles

1632. *celles de l'Empereur & des Princes qui m'ont forcé à les attaquer contre mon inclination, & que vous ne les assistiez en aucune maniére. Dieu vous tienne en sa garde.* GUSTAVE ADOLPHE.

Voici la réponse du Duc de Loraine. *Serenissime Prince, & très-honoré Seigneur & Allié. J'ai reçû avec un extréme plaisir les lettres d'un Monarque invincible, dont j'ai l'honneur d'être parent & ami. Vôtre Dignité Roiale s'y plaint de ce que j'ai marché contr'elle à la tête de mon armée, sans y avoir été provoqué par aucune injure precedente. En cela, j'ai tâché d'imiter vôtre valeur, sans me déclarer vôtre ennemi. Je n'ai pu me dispenser de me rendre aux instantes priéres de l'Empereur, & de lui témoigner la même fidélité que mes predecesseurs ont euë pour les siens. Informé que j'étois des resolutions prises à Lipsick contre mes sujets & contre moi, j'ai cru qu'il seroit indigne d'un Prince courageux, d'attendre lachement qu'on vint l'attaquer chez lui. La guerre me paroissant inévitable, j'ai mieux aimé la faire que de l'endurer. Après les assurances que vous me donnez de la droiture de vos intentions, au regard de la Religion Catholique, j'accepte volontiers les offres de vôtre Dignité Roiale, & je ne refuserai rien de ce que vous jugerez convenable à un Prince vôtre allié, qui vous honore parfaitement. Dieu conserve vôtre Dignité Roiale en santé.* CHARLES PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE LORAINE.

Cette lettre & les bons offices du Roi de France appaisérent Gustave, qui menaçoit ouvertement de porter ses armes victorieuses & la desolation dans la Loraine. Louïs assuré des bonnes intentions du Roi de Suéde, presse Charles de cesser ses le-

levées, puis qu'il n'a plus rien à craindre. Le Duc les continuë, & proteste que ses nouvelles troupes sont uniquement destinées au service du Roi. On ne se païe point de ces complimens. L'application de Charles à fortifier ses places, prouvoit assez qu'il avoit des desseins profonds. Richelieu prit ainsi la resolution de le mortifier encore plus, & d'arrêter une bonne fois son humeur inquiéte & remuante. 1632.

Le Duc d'Orleans se retire dans les Païs-bas Espagnols.

En consequence du traité de Vic, le Duc d'Orleans fut obligé de se séparer de sa nouvelle épouse, & de s'en aller dans les Païs-bas Espagnols, où l'Archiducheſſe Isabelle lui avoit offert une retraite. Le Duc de Bellegarde qui s'étoit toujours opposé à ce dessein ne fut pas du voiage. Il ne voulut pas qu'on lui pût reprocher aucune intelligence avec la Cour de Madrid. La resolution de Gaston deplut si fort à Bellegarde, qu'il querella Puylaurens qui l'avoit inspirée, & le fit appeller en duel par le Marquis de Montespan. Le Comte de Moret ami du Duc de Bellegarde & du Duc d'Elbeuf qui prenoit le parti de Puylaurens, dispoſa les choses à un acommodement. Il se fit en presence du Duc d'Orleans qui voulut être le médiateur. Montespan & La Vaupot se brouillerent à la même occasion, & il fallut encore travailler à leur reconciliation. Jamais Cour ne fut plus divisée, ni plus orageuse que celle de Gaston. Quelque temps avant son depart, Elbeuf & le Comte de Brion chercherent l'occasion de se battre. Le *rendez-vous* fut donné, & chacun étoit sorti pour s'y trouver. Le Duc d'Orleans averti de leur dessein monte promptement à cheval & les arrête. Puylaurens vivoit dans une mesin-

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1632. Mercure François. 1632.

1632. telligence ouverte avec le Preſident Le Coigneux & Monſigot, à l'inſtigation de la Princeſſe de Phaltzbourg ſon amante; il leur faiſoit tous les chagrins imaginables, depuis qu'ils s'efforcerent de detourner Gaſton d'épouſer la Princeſſe Marguerite. Auſſi foible que le Roi ſon frere & auſſi dépendant de ſes favoris, le Duc d'Orleans chaſſe deux hommes qui l'ont utilement ſervi. On demande les ſeaux de Son Alteſſe Roiale au Preſident, qui refuſe de les rendre. Elle ne ſe mit pas en peine de les ravoir. L'éloignement de Le Coigneux & de Monſigot acordé aux importunitez d'un favori imperieux, ne devoit pas durer long-temps. Gaſton leur promit de les rappeller, dez qu'il ſeroit de retour en France.

La bonne & officieuſe Iſabelle ne fit pas de moindres honneurs au Duc d'Orleans qu'à la Reine Mere. Le Marquis de Sainte Croix venu depuis peu d'Italie pour commander l'armée du Roi d'Eſpagne dans les Païs-bas, eut ordre de ſe mettre à la tête de toute la Nobleſſe de la Cour de Bruxelles, & d'aller une lieuë au devant de Gaſton. Le Marquis de Mirabel vint enſuite lui faire compliment de la part de Sa Majeſté Catholique. Enfin tous les corps de la ville l'attendirent à la porte. *Je ſuis bien fachée, Monſieur*, lui dit-elle, *d'être obligée de vous quereller dez le premier jour de nôtre entrevuë. Vous deviez voir premiérement la Reine vôtre mere. Madame*, répondit le Duc d'Orleans, *il me ſera beaucoup plus facile de vous donner ſatisfaction ſur ce reproche honnête, que de reconnoitre les grandes obligations que je vous ai.* Après que Gaſton eût entretenu quelque temps Iſabelle & reçû

reçû les complimens des Grands d'Espagne & des Chevaliers de la Toison d'or, il alla saluër Marie de Medicis. Elle embrassa tendrement un fils, sur lequel toutes ses esperances de se venger du Cardinal de Richelieu & de retourner triomphante en France étoient uniquement fondées. 1632.

Dez les premiers jours de l'arivée de Gaston à Bruxelles il commença de concerter ses projets avec la Reine Mere. On pense premiérement aux moiens d'avoir de l'argent. L'Archiduchesse les défraioit l'un & l'autre avec une magnificence vraiment Roiale. C'étoit une grande épargne pour eux. Mais il falloit se faire un fonds afin d'entretenir les intrigues liées en France, & de commencer la guerre projettée. Dourchant porta leurs pierreries à Amsterdam. Il avoit ordre de les engager aux Marchands. On lui donna des lettres pour le Prince d'Orange & pour le Duc de Bouillon. Marie de Medicis & son fils les prioient de faire ensorte que les Etats de Hollande aidassent Dourchant à s'acquitter plus promptement de sa commission. Les Espagnols contens au dernier point de voir l'héritier présomptif de la Couronne de France entre leurs mains, se flattoient que la guerre civile qu'il prétendoit allumer, empécheroit le Roi de secourir les Suédois, les Etats Genéraux des Provinces-Unies, & les autres ennemis de la Maison d'Autriche. Il est certain qu'une pareille diversion devoit causer un extréme embaras. Mais le génie supérieur de Richelieu saura bien s'en deméler. Tous les desseins de Marie de Médicis & de Gaston étoient fondez sur le secours que le Roi d'Espa-

1632. gne promettoit, sur une intrigue liée avec le Duc de Montmorenci par le moien de l'Evêque d'Albi & des Delbénes ses neveux, qui tâchoient de gagner ce Seigneur mécontent du Cardinal; enfin sur la parole du Duc de Loraine, de faire irruption en France, dez que Gaston y seroit entré. Richelieu ne savoit rien encore de la trame ourdie avec Montmorenci. Il pensoit seulement à intimider les Grands Seigneurs du Roiaume en pressant la condamnation du Maréchal de Marillac, au procés duquel on travailloit par son ordre avec une malignité infatigable. Pour ce qui est de l'Empereur & du Roi d'Espagne, le Cardinal avoit si bien lié sa partie avec Gustave & avec Fredéric Henri Prince d'Orange, que les mécontens ne trouvérent pas une grande ressource du côté de la Maison d'Autriche occupée à se defendre contre ces deux guerriers qui l'attaquoient en Allemagne & dans les Païs-bas. Enfin Richelieu prenoit de bonnes mesures pour arrêter le Duc de Loraine avant que Gaston entràt dans le Roiaume.

Négociations entre les Rois de France & de Suéde touchant les affaires d'Allemagne.

Reguliérement averti des desseins de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, & de leurs intrigues avec les Espagnols, & même avec Valstein, à qui Gaston dépécha un Gentilhomme qui revint content de sa négociation, le Cardinal ménageoit le Roi de Suéde avec un extréme soin, souffroit les hauteurs de ce Prince, & dissimuloit certaines entreprises contraires aux interêts de la France & de la Religion Catholique. Richelieu sacrifioit tout à sa passion d'empécher que Marie de Medicis & Gaston ne revinssent malgré lui en France. Louïs & Gustave

ſtave ſe trouvant ſi près l'un de l'autre à Metz & à Maïence, s'envoierent faire des complimens reciproques par des Ambaſſadeurs extraordinaires. Ils avoient encore quelques affaires à terminer, & à s'éclaircir mutuellement ſur différens ſujets de jalouſie & de défiance. Horn Ambaſſadeur du Roi de Suéde eut ordre de propoſer une entrevuë des deux Monarques, comme le moien le plus court & le plus ſur de concerter les projets, & de prévenir toutes les occaſions de meſintelligence & de brouillerie. Richelieu & ſon P. Joſeph s'imaginérent d'abord que Guſtave ſeroit comme à la ſolde de la Couronne de France, & qu'il feroit aveuglément tout ce qu'il leur plairoit de lui préſcrire. Tel fut depuis le Duc Bernard de Saxe-Weymar. Le Cardinal & le Capucin vouloient que Guſtave acordât la neutralité au Duc de Baviére & aux Electeurs Eccleſiaſtiques à certaines conditions, qu'il ne s'avançât pas davantage du côté de l'Alſace, & qu'il laiſſât en repos le Duc de Loraine qui ſe mettoit ſous la protection de la France. Fier du grand ſuccés de ſes armes, le Roi de Suéde ne pouvoit ſouffrir qu'on lui impoſât la loi. Il prétendoit en uſer avec les Princes d'Allemagne comme il le jugeroit à propos. Les vuës différentes qu'on avoit à la Cour de France & à celle de Suéde, étoient un obſtacle à la bonnne intelligence, & bien des gens ne ſavoient, ſi les divers interêts de Louis & de Guſtave, ne cauſeroient point quelque brouillerie, peut-être une rupture ouverte. C'eſt pourquoi celui-ci demandoit une entrevuë. Mais l'autre naturellement bégue & d'un eſprit médiocre, n'oſoit s'expoſer devant un Roi qui s'ex-

1632.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1632.
Mercure François. 1632.
Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 449. 450. 451. 471. 472.
Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 2.

1632. primoit avec beaucoup de grace en plusieurs langues, d'un génie supérieur, & d'une expérience consommée dans les affaires politiques & militaires. Horn fut reçu à Metz avec des honneurs extraordinaires. On écouta ses propositions sans lui donner de reponse positive. Louïs crut devoir attendre ce que Gustave diroit au Marquis de Brezé. Il alloit à Maïence en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de France, suivi d'un grand nombre de Gentilshommes distinguez, qui eurent la curiosité de voir un Roi qui ne paroissoit pas inférieur aux plus fameux Conquérans de l'antiquité.

Brezé fut magnifiquement reçû à Maïence. Après les premiers complimens on parla d'affaires. Gustave insistant sur une entrevuë, l'Ambassadeur répondit que la santé foible de Louïs ne lui permettoit pas de faire un plus long voiage dans une saison facheuse. *Si Vôtre Majesté*, ajouta-t'il, *veut bien s'avancer un peu plus vers la Loraine, M. le Cardinal de Richelieu la viendra trouver. Sachez, Monsieur l'Ambassadeur*, reprit fiérement Gustave, *que je ne me crois pas inférieur à aucun Monarque du monde. Tous les Rois sont égaux, & mes prédecesseurs n'ont jamais cédé aux Rois de France. Si le Roi vôtre maître pense qu'il suffit de m'envoier son Ministre, quelqu'un de mes domestiques ira de ma part écouter les propositions de M. le Cardinal.* Le Suédois témoigna encore plus de hauteur, depuis qu'il eût remporté de nouveaux avantages. A propos du dégât commis sur des terres de l'Eglise, S. Etienne Envoié de France, dit que si on ne vouloit pas épargner les Catholiques, Louïs seroit obligé d'em-

d'emploier ses armes pour la défense de sa Religion. *Fort bien*, repartit brusquement Gustave. *Quand le Roi vôtre maître aura envie de se battre contre moi, on lui épargnera la peine de nous venir chercher. J'irai à la tête de cent mille hommes le trouver à Paris.* Brezé & S. Etienne, l'un beaufrere de Richelieu, & l'autre du P. Joseph, s'apperçurent alors que le Cardinal & le Capucin ne connoissoient pas le Roi de Suéde, s'ils le croioient d'humeur à complaire en tout à Louïs. Depuis ces deux reparties, ils eurent grand soin de parler avec plus de circonspection à Gustave. 1632.

Sire, dit Brezé quand on en vint à l'affaire de la neutralité du Duc de Baviére & des Electeurs Ecclesiastiques, *le Roi mon maître vous propose une chose fort avantageuse. Ces Princes paroissent disposez à se détacher de l'Empereur, pourvû que vous ne les attaquiez point. En ce cas, il perdra du moins le tiers de ses forces, & vous lui enleverez facilement ses provinces heréditaires. Quand on sera persuadé que vous n'en voulez point à la Religion Catholique, & qu'il est seulement question d'abaisser la Maison d'Autriche, bien des gens favoriseront un dessein qui assure la liberté des Etats de l'Empire. Ce que vous dites est le plus raisonnable du monde*, répondit le Roi. *Mais les gens de la Ligue Catholique sont étrangement opiniatres. Vous ne savez pas jusques où va leur entêtement pour la Maison d'Autriche. On les a conviez plusieurs fois à se détacher de l'Empereur. Je leur ai offert de vivre bien avec eux, moiennant une contribution modique pour la subsistance de mes troupes. Au lieu d'en user avec franchise, ils ont donné*

1632. *des défaites qui me persuadent que ces Messieurs veulent nous amuser & gagner du temps. Dans leurs assemblées de Lantshud & d'Ingolstat, on a pris des resolutions contraires aux esperances que l'Evêque de Wirtzbourg & les Ministres du Duc de Baviére donnoient au Roi vôtre maître. Lorsque celui-ci fait semblant d'écouter des propositions de neutralité, il augmente ses troupes, il fortifie ses places, il envoie par tout de l'argent pour de nouvelles levées. On vous montrera ses lettres que nous avons interceptées.* Le Marquis de Brezé fut obligé d'avoüer qu'il y avoit de la duplicité dans la conduite du Bavarois & des Electeurs de Maïence & de Cologne. *Cependant, Sire*, ajouta-t'il, *le Roi mon maître vous prie d'avoir encore un peu de patience, & de donner à ses Ministres le temps de négocier à Munick & ailleurs. On ne desespére pas d'amener ces Princes à des termes raisonnables.* Gustave y consentit. Mais il fit entendre qu'il ne falloit point le presser de rendre ni Maïence, ni Wirtzbourg ni Bamberg. *Outre que ces villes*, dit-il, *m'appartiennent par le droit de la guerre, je veux avoir une bonne garantie de la fidelité de ces Messieurs.*

Le Roi de Suéde promit de s'accommoder avec le Duc de Loraine, pourvû qu'il gardât exactement le traité de Vic. La proposition de n'avancer pas plus avant dans l'Alsace, fut rejettée avec hauteur. Gustave savoit-il quelque chose des intrigues du Cardinal de Richelieu à Strasbourg? Quelques Magistrats gagnez avec de l'argent, crioient qu'on devoit accepter l'offre que Loüis faisoit, de prendre la ville sous sa protection, pourvû qu'elle reçût une gar-

garnison Françoise. L'affaire étoit concluë, si un des anciens Bourgmestres n'eût representé, qu'il falloit craindre que Louïs ne s'appropriât Strasbourg, comme un de ses Predécesseurs se rendit maître en pareil cas des villes de Metz, de Toul, & de Verdun. Cette remontrance judicieuse déconcerte les Emissaires de France, & la resolution de se déclarer pour le Roi de Suéde est prise sur le champ. Voilà pourquoi ce Prince informé de la bonne disposition des habitans de Strasbourg bien intentionnez pour la conservation de leur Religion & de leur liberté, refusa de promettre de s'avancer plus avant dans l'Alsace. La Cour de France dissimula le chagrin qu'il lui donnoit en cette rencontre. On craignoit trop de l'irriter. 1632.

Il y avoit encore une autre negociation entre les deux Rois touchant le rétablissement de Frederic Roi de Bohéme dans ses Etats hereditaires & dans sa dignité Electorale. Gustave aiant protesté plus d'une fois dans ses lettres & dans ses manifestes, qu'il prenoit les armes en faveur des Princes d'Allemagne opprimez, ou injustement dépouillez de leurs biens, Frederic compta sur l'assistance de Sa Majesté Suedoise. Charles Roi d'Angleterre persuadé que l'Empereur n'auroit aucun égard à ses instances reïterées depuis peu en faveur de Frederic, entra en négociation avec le Roi de Suéde. Mais celui-ci exigeant que Sa Majesté Britannique lui fournît de quoi entretenir huit mille hommes de pied & trois mille chevaux, l'Ambassadeur de Charles répondit que ce seroit acheter le Palatinat du moins autant qu'il valloit, & que Gustave devoit se souvenir qu'il s'étoit engagé à la

Frederic Roi de Bohéme va trouver le Roi de Suéde.

Mémoires de Louise Juliane. pag. 306. 307. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.

1632. à la délivrance des Princes opprimez par la Maison d'Autriche, dont Frederic étoit le premier & le plus consiberable. La bonne volonté du Roi de Suéde l'obligeoit-elle à faire tout à ses depens ? Les Puissances interessées au succés de sa noble entreprise, étoient-elles dispensées de la seconder autant qu'il leur seroit possible, & de lui fournir de quoi faire la guerre à l'Empereur ? Soit que Gustave eût genéreusement invité Frederic à le venir trouver ; soit que celui-ci esperât qu'en s'abouchant avec le Roi de Suéde, il l'engageroit plus facilement à le remettre en possession du Palatinat que le Duc de Baviére, l'Electeur de Maïence, & quelques autres Princes ennemis de Gustave avoient partagé entr'eux, Frederic partit de Hollande au mois de Février, & se rendit à la Cour de Suéde. Il y fut reçu avec les honneurs dus à son rang, & traité en Roi. Gustave pressa Louïs d'avoir pitié du malheur d'un Prince, dont les ancêtres secoururent de tout leur pouvoir Henri IV. contre les ennemis de la Maison de Bourbon. Et parce que la Cour de France pouvoit s'excuser sur son dernier traité avec le Duc de Baviére, par lequel Louïs s'engageoit à le maintenir dans sa dignité Electorale, Gustave proposa d'augmenter le nombre des Electeurs ; expédient qui fut depuis embrassé à la paix de Munster. Cependant le Roi de Suéde se contenta de la parole que Frederic donna, de ne se séparer point de son bienfaicteur, de dépendre de lui, & d'acorder dans ses Etats le libre éxercice de la Religion Luthérienne. A ces conditions, Gustave promit de travailler autant qu'il lui seroit possible au rétablissement de

la

a Maison Palatine. Il fallut s'en tenir à ces termes generaux, & attendre qu'on trouvât les moiens de lever les obstacles qui se presentoient, & d'ajuster si bien les affaires, que les ennemis le Frederic fussent obligez d'accepter les conditions qu'on leur offriroit. 1632.

Le Roi de France retourne à Paris. Il refuse son consentement au mariage du Comte de Soissons avec la niéce du Cardinal de Richelieu.

Louïs n'attendit pas à Metz le succés des négociations du Marquis de Brezé touchant la neutralité du Duc de Baviére & des Princes de la Ligue Catholique entre l'Empereur & le Roi de Suéde. Il revint à Paris vers le milieu du mois de Février avec la Reine son épouse qui l'accompagna en Loraine. Plusieurs Ministres y arriverent ensuite pour diverses affaires. Wolberg Ambassadeur des Etats Genéraux des Provinces-Unies, fit part à Sa Majesté des grans préparatifs de ses maîtres & du Prince d'Orange, afin d'attaquer vigoureusement les Païs-bas Espagnols, dez que la saison permettroit d'ouvrir la campagne. Le Marquis de Pomar Envoié de Mantouë, representa les besoins & la situation des affaires du Duc Charles. Soranzo qui succedoit à Contarini Ambassadeur de la République de Venise, étoit chargé de négocier plusieurs choses qui regardoient l'Italie. Don Gonzalez de Cordouë, ci-devant Gouverneur de Milan, parut encore avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, soit qu'on la lui eût donnée seulement, afin qu'il fût reçu avec plus de distinction à la Cour de France, où il passoit en allant prendre le commandement de l'armée de Sa Majesté Catholique dans le Palatinat; soit qu'il eût commission de faire des propositions & des remontrances sur les affaires de l'Allemagne. Gonzalez

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 22. Histoire du Ministere du même.

1632. *Vie du*

1632. Cardinal Mazarin par Aubery. L. I. chap. 2. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 473. 474. 477.

lez en parla, & fit de grandes plaintes à Richelieu, de ce que Louïs appuioit le Roi de Suéde & les Princes de l'Union Proteſtante au prejudice des Catholiques. Le Cardinal répond à ſon ordinaire, que la guerre entrepriſe par Guſtave, n'étoit point une guerre de Religion, & que dans un differend purement politique, chacun a la liberté de prendre parti ſelon ſes interêts. Gonzalez mécontent de ce qu'on n'écoute pas ſes remontrances, demande ſon audience de congé, & refuſe une riche épée de diamans que le Roi lui envoia. Je ne ſai ſi la maniére dont Louïs repondit au compliment de l'Ambaſſadeur ſur le rétabliſſement de la ſanté de Sa Majeſté, n'acheva pas de le chagriner. Il y avoit quelque choſe de piquant dans les paroles du Roi. *J'eſpere*, dit-il, *dementir encore les Aſtrologues dans cinquante ans d'ici, & leur faire voir qu'ils n'y entendent rien.* C'étoit reprocher tacitement au Roi d'Eſpagne qu'il avoit compté auſſi bien que Marie de Medicis & le Duc d'Orleans ſur les prédictions de la mort prochaine de Louïs. La meſintelligence augmentoit tous les jours entre les deux Couronnes, & le monde ſe préparoit inſenſiblement à la rupture ouverte que Richelieu méditoit, dez que le parti de la Reine Mere & du Duc d'Orleans ſeroit diſſipé.

Le Comte de Druente Ambaſſadeur extraordinaire de Savoie ariva en France dans ce même temps. Il devoit traiter de l'affaire de Pignerol qui n'étoit pas encore conſommée. Le Duc ſon maître demandoit qu'en recompenſe d'une place importante qu'il cedoit, le Roi l'aidât à s'emparer de la ville de Genéve que Charles Emmanuel

nuel tenta inutilement plus d'une fois de surprendre. Jamais conjoncture ne fut moins favorable. Je ne sai comment Victor Amedée Prince habile, & éclairé put s'imaginer que Louis voudroit appuier une entreprise capable d'irriter le Roi de Suéde & toutes les Puissances Protestantes avec qui la France gardoit de si grans menagemens. Pût-être que le Duc de Savoie faché de se défaire de Pignerol cherchoit un prétexte de rompre le marché presque fini. Mais devoit-il espérer que Louis maître de Pignerol, fût d'humeur à le rendre? Mazarin qui travailloit de toute sa force à la conclusion du contract de vente, suivit de près le Comte de Druente, & vint recevoir quelques instructions secrétes de Richelieu. Determiné à quittér l'épée & à prendre le parti de l'Eglise, le Gentilhomme Romain, tâchoit de succéder à Bichi dans la Nonciature de France par le moien du Cardinal. Mais un autre l'emporta sur Mazarin. Il obtint seulement quelques gratifications secrétes en récompense des services rendus à la France, dans l'affaire de Cazal & à la paix de Quierasque. Content des bonnes paroles que Richelieu lui donne, il s'en retourne à Turin, dez qu'il a concerté avec le Cardinal les moiens d'avoir le consentement du Duc de Savoie à l'aliénation entiére de Pignerol. 1632.

Quelque temps après le retour du Roi à Paris, Richelieu reçut une mortification qui lui fut extremément sensible. Le Comte de Soissons que sa mere pressoit d'épouser Combalet niéce du Cardinal, se rendit enfin à condition que le Roi le lui commanderoit expressément, & que Sa Majesté reconnoitroit dans un écrit

1632. ſigné de ſa main, qu'elle ſouhaitoit ce mariage, comme utile à ſon ſervice & au bien de l'Etat. Richelieu qui ne s'imaginoit pas que Louïs oſât, & qu'il pût même lui refuſer quelque choſe, crût l'affaire finie. Il en parle au Roi. On lui répond en termes generaux. Le Cardinal redouble ſes inſtances, fait agir ſes plus intimes confidens, & les oblige à inſinuer ſouvent au Roi qu'un Miniſtre qui ſert Sa Majeſté avec une application infatigable, mérite bien qu'on lui acorde cette grace. Las de ces importunitez, Louïs s'explique ſur la demande d'un nouveau Sejanus, qui ne pouvant ſe marier lui même dans la maiſon du Prince, cherche à y mettre ſa plus proche parente. *J'ai ſerieuſement reflèchi ſur cette affaire*, dit le Roi. *La prudence ne me permet pas d'y conſentir. M. le Comte a déja beaucoup de credit par ſon rang & par ſes alliances. Lui donner la niéce de M. le Cardinal, c'eſt le mettre en état d'aſpirer à tout, & le rendre autant, pût-être plus puiſſant que moi. M. le Prince jaloux de l'agrandiſſement du cadet de ſa maiſon, ſe jettera du côté des mecontens, & je demeurerai ſeul avec M. le Comte. Nous ſerons l'un & l'autre perpétuellement en garde contre les ennemis de M. le Cardinal.* Il fallut diſſimuler le chagrin que ce refus donnoit, & repondre en termes ſoumis & reſpectueux. Le Roi écoutoit quelquesfois certaines gens qui lui faiſoient remarquer les allures de ſon Miniſtre. On repréſentoit à Louïs que non ſeulement, il ne devoit pas eloigner de lui ſa mere & ſon frere, mais encore que la bonne politique ne permettoit pas de les irriter trop en élevant ſi fort leur ennemi. Richelieu convaincu

vaincu que Sa Majesté prétoit l'oreille à des gens qui n'aimoient pas le Ministre, parut plus rêveur & plus triste. On eut beau dire, que bien loin de penser au mariage, Combalet pressoit vivement son oncle, de lui permettre d'acomplir le vœu qu'elle avoit fait de prendre le voile chez les Religieuses Carmélites, le monde n'en crut rien. Dez que le Prince de Condé sut que le mariage s'avançoit, & qu'on attendoit seulement que Sa Majesté y consentît, il fit le mécontent & se retira dans son gouvernement de Berri. Mais le Cardinal l'observa de si près, & tenta si subtilement l'avarice du Prince, qu'il n'en fut pas moins attaché au Ministre ambitieux qui pensoit pût-être à le dégrader. 1632.

Ceva Nonce extraordinaire du Pape augmenta le nombre des Ministres étrangers, qui vinrent à la Cour de France après le retour du Roi dans sa capitale. Urbain envoioit celui-ci par bienséance, prier Louïs d'emploier du moins ses bons offices auprès du Roi de Suéde en faveur des Princes Catholiques d'Allemagne, en cas que l'état des affaires de Sa Majesté Très-Chrétienne ne lui permît pas de les assister autrement. Les clameurs des partisans de la Maison d'Autriche à Rome, obligérent Urbain à cette démarche. Incontinent après la perte de la bataille de Lipsick, l'Empereur envoia le Cardinal Pasman, ou d'Arach, beaufrere de Valstein à Rome, & le Baron Rabata vers tous les Princes d'Italie demander du secours, contre le Roi de Suéde, que Ferdinand & ses Ministres, dépeignoient comme un autre Attila. Le Pape qui n'a pas autrement envie de donner de l'argent à l'Empereur, tâche premiérement

L'Empereur demande du secours au Pape & aux Princes d'Italie.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Mercure François. 1632. Nani Historia

1632. Veneta. L. IX. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 2. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 478. 479. &c.

ment d'éloigner cette ambassade. Il fait dire à Pasman qu'un pareil emploi ne convient pas à son caractére, & qu'un Cardinal ne doit point se mêler d'affaires purement seculiéres & politiques. Pasman homme, dit-on, d'un profond savoir & d'une vie irreprochable, répond que tous les Chrétiens, & particuliérement les Ecclesiastiques sont obligez à defendre la Religion. *Si la dignité de Cardinal*, ajoute-t'il, *est un obstacle au dessein que j'ai de m'acquitter de la commission que Sa Majesté Impériale me donne, d'aller supplier le Pape de la secourir contre un Prince ennemi de l'Eglise, je quitterai la pourpre dont je suis revêtu, & j'irai s'il en est besoin à Rome en chemise, remontrer la ruïne prochaine de la Religion Catholique en Allemagne.* Urbain étonné de la fermeté de Pasman, resolut de le recevoir & de lui donner audience. Il y avoit moins de danger à rejetter ses demandes, qu'à refuser de les entendre.

Le Cardinal pressa le Pape d'acorder un secours d'argent à l'Empereur, d'emploier ses bons offices & son autorité même, pour obliger le Roi de France à se désister de son alliance avec les herétiques, enfin de publier une croisade generale contre le Roi de Suéde, qui se preparoit à passer en Italie, & à venir saccager Rome à l'exemple d'Alaric. Le Pape promit d'agir à la Cour de France, & s'excusa de donner le secours qu'on lui demandoit, sur la pauvreté de *la Chambre Apostolique*, épuisée par les dépenses qu'on n'avoit pu se dispenser de faire, lorsque les troupes nombreuses de l'Empereur envoiées sous prétexte de soutenir ses droits

droits dans l'affaire de Mantouë, portérent le feu & la desolation en Italie. Cette réponse picqua extrémement Pasman & les partisans de la Maison d'Autriche. Ils se mettent à crier que bien loin d'être touché des maux que souffrent les Catholiques d'Allemagne, le Pontife applaudit aux victoires de Gustave: que rempli des maximes de la prudence des enfans du siécle, il lit plus souvent Tacite & Machiavel, que les livres des Evangelistes & des Apôtres: enfin, que les Cardinaux bien intentionnez pour la Religion, doivent presser la convocation d'un Concile genéral contr'un Pape avare, négligent, & fauteur des herétiques. Ferdinand plus irrité de la maniére dont Urbain rejette ses demandes, que du refus d'une somme modique d'argent, les Papes aiant coutume de donner le moins qu'il leur est possible en pareilles rencontres; l'Empereur, dis-je, envoie le Duc Savelli à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & lui ordonne de faire conjointement avec un autre Savelli Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté Impériale, & avec tous les Cardinaux de la faction d'Espagne, de nouvelles instances au Pape, & de la maniére la plus solennelle qu'il sera possible. 1632.

Les deux Savelli demandent audience. On la leur donne. Onze Cardinaux Espagnols & Italiens les avoient acompagnez au Palais, & prétendoient entrer avec eux. Le Pape ne voulut pas le permettre. Le Duc Savelli representa vivement à Urbain que l'Empereur se trouvoit dans un extréme danger. Que la ruïne de la Maison d'Autriche seroit infailliblement suivie de l'entiére oppression des Catholiques en Allemagne.

1632. magne. Qu'il n'y eut jamais une occasion plus pressante d'emploier les thresors de l'Eglise contre les ennemis de la Religion. Que le Roi de Suéde n'aiant pas plus de trente mille hommes de pied & cinq mille chevaux, il est facile de le chasser, & de garantir l'Italie du peril dont elle est menacée, en faisant un effort pour avoir une armée de cent mille combatans. *Si Vôtre Sainteté*, ajouta Savelli, *veut bien seconder les bonnes intentions de l'Empereur mon maître & du Roi d'Espagne pour la défense de l'Eglise, dont vous étes le souverain Pasteur & le chef, je puis vous assurer, Très-saint Pere, que tous les Princes d'Italie joindront leurs forces à celles du S. Siége, & qu'on repoussera bien-tôt un ennemi cruël & redoutable.* Urbain écoute patiemment la harangue de l'Ambassadeur. Bien averti de ce qu'on devoit lui remontrer, il s'étoit préparé à y répondre vigoureusement. On ne craignoit plus tant à Rome, la puissance de la Maison d'Autriche extrémement diminuée.

On tente inutilement de me persuader que le Roi de Suéde en veut à la Religion Catholique, dit le Pape *Il proteste solennellement le contraire. Croiez-vous que ses manifestes ne soient pas venus jusques ici? Il est trop habile & trop éclairé, pour suivre l'exemple de l'imprudent Palatin qui se mit à tourmenter les Catholiques, dez qu'il fut entré dans la Bohéme. Dans une pareille conjoncture, je n'attendrai pas qu'on me presse de suivre l'exemple de mes predecesseurs. Je serai le premier à exciter les autres, & je donnerai ma vie pour la conservation du troupeau sur lequel Dieu m'a établi. L'affaire presente*

est

ſt une affaire purement politique. Il ne s'agit 1632.
oint de la Religion. L'Empereur ſe trouve reduit à une grande extrémité : j'en ſuis bien fâché. A qui s'en doit-il prendre? A lui même & aux Eſpagnols. Combien de fois l'ai-je ſollicité de garder ſes troupes en Allemagne, & de ne prendre aucune part à l'injuſtice qu'on prétendoit faire au Duc de Mantouë? Il a eu plus d'égard aux inſtances des Eſpagnols qu'à mes bons avis. Qu'ils l'aident maintenant à ſe tirer de l'embaras dans lequel il s'eſt jetté par complaiſance pour eux. On m'a fait dépenſer plus de quatre millions d'or, afin de garantir l'Etat Eccleſiaſtique du pillage des Allemans. Après cela on me demande les threſors de l'Egliſe. Sont-ils inépuiſables? Je ne veux, ni ne puis maintenant donner de l'argent. L'Electeur de Maïence répand certains bruits; il envoie ici je ne ſai quels papiers, pour nous faire acroire que le Roi de Suéde a juré la perte de la Religion Catholique. Je le repête encore; il n'eſt pas ſi mal conſeillé. Une pareille declaration renverſeroit tous ſes projets. Les Princes Catholiques ſes alliez, ſe détacheroient de lui, & ſe joindroient à ſes ennemis. Ce n'eſt pas un nouvel Aléxandre. Avec trente-cinq mille hommes, il ne conquerera pas toute l'Europe. Les Allemans mieux aguerris que les Perſes, ſont ſeuls capables de l'arrêter. Je ſuis mieux informé que vous des forces du Roi de Suéde. Au printemps il aura cent mille hommes. C'eſt une choſe facheuſe. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir y aporter quelque remede. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne m'en ont eux mêmes ôté les moiens. Les Miniſtres de Ferdinand ſe retirent étonnez de la réponſe hardie d'Urbain

1632. bain. Ils renvoient leur nombreux cortége à la ſortie du palais, & ferment les portiéres de leur caroſſe, pour témoigner tout publiquement leur dépit & leur chagrin. *Qui l'auroit penſé,* dirent-ils, *qu'un Pape auroit ſi peu de pudeur, & la conſcience tellement endurcie ? Comment a-t'il ôſé nous alléguer des dépenſes qu'il n'a jamais faites, & nous répondre que l'argent lui manque ? Une partie de ce qu'il donne tous les ans à ſes neveux, ſuffiroit pour entretenir un bon corps d'armée.*

Protestation contre le Pape au nom du Roi d'Eſpagne, faite par le Cardinal Borgia en plein Conſiſtoire.

Les Miniſtres de l'Empereur allérent droit chez le Cardinal Borgia qui faiſoit les fonctions d'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Après une longue conſultation avec lui & avec les Cardinaux de la faction Eſpagnole, on convint que Borgia preſenteroit au nom du Roi Catholique dans le premier Conſiſtoire, une proteſtation contre la nonchalance du Pape dans un ſi grand danger de la Religion. Ubaldini ſe chargea d'en dreſſer l'acte. Du moins, on crut communément qu'il étoit de la façon de ce Cardinal. Dans le Conſiſtoire du Lundi 8. Mars, le Pape aiant donné ſelon ſa coutume audience particuliere à chaque Cardinal, Borgia en demande une publique, & commence un long diſcours ſur le peril de la Religion Catholique en Allemagne, & ſur la neceſſité d'y pourvoir avec plus de ſoin & d'application. Urbain écouta patiemment le Cardinal, juſques à ce qu'après une deſcription pathétique des calamitez de l'Egliſe, il s'écria en s'adreſſant au Pape: *Et Vôtre Sainteté differe encore d'y apporter les remedes convenables.* La bile du Pontife s'allume alors. Il ſe léve & impoſe ſilence à Borgia d'un ton

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1632. *Mercure.*

ton impérieux & menaçant. Le Cardinal ne se déconcerte point & continuë de parler. Laissant là ce qu'il avoit projetté de dire avant que d'en venir à sa protestation, il répond sans façon à Urbain, qu'on ne doit pas arrêter un Cardinal qui parle devant le Sacré Collége de la part d'un Roi Catholique, sur des choses qui regardent le service de Dieu, la seureté de la Religion dans une partie considerable de l'Europe, & le bien de toute la Chrêtienté. Le Pape encore plus enflammé, crie à Borgia: *taisez vous, & sortez d'ici. Si vous avez quelque chose à me dire comme Ambassadeur du Roi d'Espagne, vous pouvez me demander audience, & je vous la donnerai dans ma chambre. Que si vous pretendez parler en cette occasion comme membre du Sacré Collége, aprenez que les Cardinaux ne parlent point dans le Consistoire, à moins que je ne les interroge, & qu'ils ne doivent me donner des conseils, qu'après que je les y ai conviez. Je suis le maître: voulez-vous me dégrader & me reduire à la condition de sujet?* Sandoval prit alors la parole & appuia ce qu'avoit dit Borgia: mais ce fut avec beaucoup de flegme & de lenteur. La langue Latine est la langue du Consistoire. Le Cardinal ne la parloit pas avec facilité. Albornoz son compatriote se léve ensuite, & dit que Borgia ne parloit ni comme Ambassadeur, ni comme Cardinal, mais en qualité de Protecteur de la Couronne d'Espagne. *Cela n'empêche pas*, reprit le Pape, *que je ne lui ordonne encore de se taire & de sortir incessamment.*

1632.
François.
1632.
Nani Historia Veneta. L. IX.
1632.
Historie di Galdo Priorato. Part. 1. L. 2.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 482. 483. &c.

Puisqu'on m'ôte la liberté de parler, dit Borgia transporté de colére, *je mettrai entre les*

mains

1632. *mains de Vôtre Sainteté la protestation dressée au nom de Sa Majesté Catholique, & j'en donnerai copie aux Cardinaux chefs d'ordre.* S. Onufre Capucin & frere de Pape, craignant qu'Urbain naturellement vif & bilieux, ne s'abandonnât trop à une passion dont il n'étoit pas toujours le maître, sort de sa place, va droit à Borgia, & le prenant par son habit le tire, & lui dit: *taisez vous & sortez puisqu'on vous l'ordonne.* Sandoval court à S. Onufre, le repousse & crie en Espagnol: *Ce Moine s'oublie d'une étrange maniére. Vous devriez être plus modeste,* ajoute-t'il, *& penser que vous étes un Capucin. Si vous avez envie de régenter, allez dans vôtre cloitre.* On ne vid jamais une pareille confusion dans le sacré Collége. Colonne voulut dire quelque chose contre Borgia. *De quoi vous mêlez-vous?* repartit celui-ci. *Vous avez fort mauvaise grace de vous opposer à ce qui se fait au nom d'un Roi, à qui vôtre maison est redevable d'un si grand nombre de bienfaits signalez.* Urbain prend le parti de Colonne & crie: *il fait fort bien. Un bon Cardinal doit toujours soutenir les sentimens & les actions du Pape.* Cependant Barberin son neveu gardoit le silence, & paroissoit aussi froid, & aussi reservé, que s'il eût été question de la chose du monde la plus indifférente à Urbain. Tous les autres Cardinaux en étoient surpris. Cela se fit-il de concert avec le Pape? Urbain ne voulant pas que ses neveux donnassent au Roi d'Espagne quelque mécontentement, commanda-t'il au Cardinal Patron de n'entrer point dans la querelle? Une modération si extraordinaire, étoit-elle un temoignage public de l'attachement de

e Barberin à la Maison d'Autriche, & un desveu tacite du refus que son oncle faisoit à l'Empereur & au Roi d'Espagne? Le Pape aiant temoigné durant ce grand vacarme qu'il étoit disposé à écouter les sentimens de Sa Majesté Catholique, soit qu'on les lui declarât de vive voix, ou par écrit, Borgia se sert de l'occasion. Il s'approche du throne d'Urbain, & lui donne l'acte de protestation, qui fut rendu public ensuite. 1632.

Le Pape fut étrangement irrité contre les Cardinaux Italiens qui entrérent dans le complot des Espagnols. Ils ordonna qu'Ubaldini fût enfermé dans le Chateau S. Ange. Barberin appaisa son oncle. Mais cela n'empecha pas qu'Ubaldini ne mourût de chagrin. Ludovisio fut envoié durement à son Archevéché de Bologne. Aldobrandin s'appercevant qu'on le regardoit de fort mauvais œil, prit le parti de ne paroitre ni à la Cour, ni aux Consistoires. Urbain en tint un quelque temps après. Il y lut lui même sa reponse à la protestation faite au Roi d'Espagne. La piéce étoit forte & piquante. En voici la substance. Que l'Empereur s'étoit attiré le mal qu'il souffroit. Que l'argent depensé & les troupes emploiées à ruiner l'Italie, à desoler la ville & l'Etat de Mantouë, à menacer le S. Siége, & à gourmander la Republique de Venise, auroient suffi pour arrêter le Roi de Suéde à sa décente en Allemagne, & pour le repousser dans son païs. Que les remontrances des Nonces Apostoliques avoient été rejettées, les Suédois méprisez, les Etats de quelques Princes d'Italie envahis, & que le Pape n'avoit pu se dispenser de faire des depenses extraordinaires pour la seureté du Patrimoine de S. Pierre. Qu'il étoit ridicule

1632. dicule de rappeller les anciennes irruptions des Gots. Que le siécle precédent fournissoit des exemples plus récens de la desolation de l'Italie, du sac de Rome, & des indignitez commises contre le Pape & contre les Cardinaux. Que les processions de Charles-Quint en Espagne, pendant qu'on tenoit le Successeur de S. Pierre en prison, & l'insulte ajoutée aux mauvais traitemens, prouvoient assez que les Gots n'ont pas été les seuls ennemis de l'Eglise. Que la conduite d'Urbain depuis son elévation au Pontificat, ne pouvoit être blamée sans calomnie. Que ses soins pour la défense de la Religion étoient connus de tout le monde. Qu'au défaut du thresor de l'Eglise épuisé par la guerre de Mantouë, il useroit de tous les moiens capables de contribuer à l'extirpation de l'herésie & à la seureté de la Religion Catholique.

Les efforts que le Pape promettoit de faire, ne furent pas grans. Ils se terminérent à la publication d'un *Jubilé* universel & à l'octroi de plusieurs indulgences, au lieu de la croisade qu'on lui demandoit; à la permission de certaines levées sur les biens Ecclesiastiques, dont l'Empereur ne tira pas plus de cent mille écus; enfin à l'envoi de trois Nonces extraordinaires, en Allemagne, en France, & en Espagne. On publie ensuite une Bulle rigoureuse qui ordonne la résidence à tous les Evêques, & même aux Cardinaux. C'étoit une invention pour chasser de la Cour de Rome Borgia nouvellement pourvû de l'Archevéché de Seville, & quelques autres Cardinaux de la faction d'Espagne. Rabata ne fut guéres plus heureux que Savelli auprès des autres Puissances d'Italie. Le Senat de Venise

Venise, celui de Genes, & plusieurs Princes 1632.
'excusérent comme le Pape sur l'épuisement de
eurs finances par la guerre de Mantouë. Le
Grand Duc de Toscane promit quelque secours,
& le Duc de Modéne fit espérer qu'il condui-
roit lui même ses troupes à l'armée de l'Em-
pereur.

Selon l'opinion commune, la Maison d'Au-
triche eut un dessein secret dans l'envoi de Ra-
bara & de Savelli à la Cour de Rome, & à tous
es Princes d'Italie. L'Empereur & le Roi d'Es-
pagne pensoient moins à obtenir un secours
qu'on ne pouvoit guéres leur donner, qu'à ins-
pirer de l'ombrage & de la jalousie à la Cour
de Rome & aux premiéres Puissances d'Italie
sur les projets du Roi de France, & à soliciter
ces Princes de prendre des mesures pour s'y op-
poser. Celà parut d'autant plus vraisemblable,
que le Duc de Feria Gouverneur de Milan fit
proposer dans ce même temps au Senat de Ve-
nise de se lier avec la Maison d'Autriche, & de
former une ligue qui tendoit là tout ouverte-
ment. Louis étoit non seulement maître de
Pignerol, mais encore de Cazal, où le Maré-
chal de Toiras mit du consentement de Char-
les de Gonzague Duc de Mantouë, quelques
regimens d'infanterie & plusieurs compagnies
de cavalerie. De peur que les Princes d'Italie
ne s'allarmassent, en voiant les François dans
deux places importantes, on leur dépêcha le
Comte du Plessy-Praslin, qui devoit les assu-
rer de la part de Sa Majesté Trés-Chrétienne,
qu'elle pensoit uniquement à prévenir les nou-
velles entreprises des Espagnols, qui voudroient
apparemment profiter du mauvais état des af-

Triste situation des affaires du Duc de Mantouë.

Mémoires du Maréchal du Plessy-Praslin. Histoire du Marechal de Toiras. L. III. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 430. 505. 506. &c.

1632. faires du Duc de Mantouë, & des disgraces arivées depuis peu à la Maison de Gonzague. Le Pape & le Senat de Venise persuadez de la solidité de cette raison, favorisoient sous main l'alienation de Pignerol en faveur de la Couronne de France, & n'étoient point fâchez de voir les troupes du Roi à Cazal. Cette disposition du Pape & des Venitiens causoit plus de chagrin à Madrid & à Vienne, que le refus de secourir l'Empereur contre les Suédois, & les secretes intelligences du Sénat avec Gustave.

L'état auquel le Duc de Mantouë se trouvoit réduit depuis la desolation de sa capitale & de son païs, ne pouvoit guéres être plus triste. Le Maréchal de Toiras l'étant allé voir l'année derniére à Goito, la table fut servie en vaisselle de faïence. Entiérement épuisé d'argent Gonzague n'avoit pas le moien de mettre & d'entretenir des garnisons dans ses bonnes places. Les Venitiens se chargérent de garder Mantouë, & le Roi de France envoia des troupes à Cazal. Le Duc pressa même le Sénat de lui donner encore des soldats pour Porto, qui est comme la citadelle de Mantouë. Mais Du-Plessy Ambassadeur de France, détourna Charles de continuer ses instances, & lui remontra que Porto étant, pour ainsi dire, la seule place importante de ses Etats, où il fût le maître, la prudence ne lui permettoit pas de la confier à une Puissance voisine, qui pouroit à la premiére occasion s'emparer facilement de tout le Mantouan. Rendons justice aux Venitiens. Ils y alloient de bonne foi, & ne pensoient qu'à empécher que les Espagnols furieusement irritez de voir Cazal entre les mains des François, ne tentassent

taſſent de ſurprendre Mantouë, afin de ſe venger du traité de Quieraſque, & d'obliger Louïs à retirer ſes troupes de Cazal. 1632.

Pour dernier comble de malheur, Gonzague avoit perdu ſon fils aîné, qui ne laiſſa qu'une fille & un fils encore à la mamelle. Le Duc de Maienne ſon cadet mourut quelque temps après ſans être marié. De maniére que Charles étant avancé en âge, il étoit à craindre que s'il venoit à mourir bien-tôt, on ne tombât durant la minorité de ſon petit-fils, en des embaras auſſi grans que ceux dont le Duc de Mantouë ne s'étoit tiré qu'avec une extréme difficulté, & après la ruïne entiére de ſon païs. La Princeſſe Marie ſa belle-fille, à qui le Monferrat apartenoit en propre, pouvoit ſe remarier. Marguerite de Savoie ſa mere devouée aux Eſpagnols, l'en ſolicitoit, & lui offroit à leur inſtigation divers partis capables de tenter une veuve qui n'avoit pas été fort heureuſe durant un mariage contracté par interêt de famille & par raiſon d'Etat, ſans aucune inclination de ſa part. Quelques-uns conſeillérent au Duc de Mantouë, de prévenir un inconvénient qui acheveroit de ruïner ſa Maiſon, en épouſant ſa belle-fille. La propoſition lui fit horreur d'abord. *Comment puis-je penſer*, dit-il, *à une choſe dont je ne voi point d'exemple ? Si le Pape vous acorde la diſpenſe néceſſaire pour ce mariage*, repondirent les confidens de Gonzague, *cela léve vos ſcrupules, & met vôtre conſcience en repos.* Mais il falloit trouver quelque Theologien acommodant qui dreſsât des mémoires capables de perſuader au Pape, qu'il peut diſpenſer au premier degré d'affinité en ligne directe.

1632. La Societé des Jésuites fournit des gens de ce caractére en abondance. Le P. Bombini se presente de lui même. Il entreprend de prouver par quelques canons des Conciles d'Agde & d'Epone tenus dans le sixiéme siécle de l'Eglise, qu'elle avoit dispensé en pareils cas. A la verité les Evêques de ces deux Sinodes assemblez depuis que les Gots & les Bourguignons se furent établis en Espagne & dans quelques provinces des Gaules, voiant que ces Barbares dont plusieurs renonçoient au Paganisme, ou bien à la secte d'Arius, ne faisoient aucun scrupule d'épouser leurs belles-meres, leurs belles-filles, leurs belles-sœurs, & leurs plus proches alliées; ces Prélats, dis-je, semblent s'être contentez de défendre à l'avenir ces mariages incestueux, & de condamner à la penitence publique ceux qui les avoient contractez, sans les obliger à se séparer de leurs femmes, parce que la dissolution d'un si grand nombre de mariages auroit causé une trop grande confusion dans les familles. Le bon Jésuite raisonnoit sur ces canons assez conséquemment selon la Theologie de l'Ecole de Rome. Il en concluoit que la défense des mariages, même au premier degré d'affinité en ligne directe, n'étant que de droit Ecclesiastique; puisque des Conciles Nationaux ou Provinciaux en avoient dispensé, non pas une, mais plusieurs personnes à la fois, le Pape, dont la puissance est plus étenduë que celle de ces assemblées, avoit à plus forte raison droit d'en faire autant. On presente là-dessus une supplique à Urbain au nom du Duc de Mantouë. Mais craignant que le mariage d'un pere avec la veuve de son fils, ne causât un trop grand scandale, le Pape refusa la dispense. L'af-

L'affaire de Pignerol fut consommée en ce temps-ci, nonobstant les divers mouvemens que les Espagnols se donnérent en Italie. On prétend que la France est redevable de cet avantage à la dextérité de Mazarin. Il sut si bien menager l'esprit du Duc de Savoie, auprès duquel il s'étoit habilement insinué, que ce Prince aveuglé par son avarice, ou leurré d'une vaine espérance qui flattoit son ambition, consentit enfin à se défaire de la clef de l'Italie, & se mit lui même les fers aux mains. Victor Amedée s'étoit obligé par le traité de Quiérasque à donner près de cinq cent mille écus de dédommagement au Duc de Mantouë, & ses pierreries furent engagées pour la seureté du paiement de cette somme. La disette fut un des motifs qui le porterent à l'alienation d'une place que son pere avoit obtenuë avec beaucoup de peine, & pour la conservation de laquelle il auroit sacrifié volontiers les choses les plus precieuses de son thresor. Le Roi de France promit d'acquitter la Maison de Savoie & de paier Gonzague. L'évaluation de Pignerol, du Fort de la Perouse & des lieux circonvoisins allant beaucoup au delà des cinq cent mille écus, Louis devoit donner le surplus en argent. On voit dans le traité que Victor Amedée pretendoit l'emploier à l'acquisition de la Souveraineté de Neufchatel & de Valengin en Suisse, dont le Duc de Longueville se vouloit défaire. Le Roi promit ses bons offices à Victor Amédée pour le succès de cette affaire. Il y a beaucoup d'apparence qu'on lui fit esperer encore, que la France étant sur le point de rompre avec l'Espagne, on l'aideroit à se rendre maître d'une grande partie

1632. Le Duc de Savoie vend Pignerol au Roi de France.

Histoire du Maréchal de Toiras. L. III. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 500. 501. 502.

1632. tie du Duché de Milan, & à se faire même Roi de Lombardie, pourvû qu'il se declarât en faveur de Louïs, & qu'il joignît ses troupes à celles de Sa Majesté Très-Chretienne : leurre auquel les Ducs de Savoie ont eu plus d'une fois la simplicité de se laisser prendre. Victor Amedée conclut en effet quelques années après à cette condition, une ligue offensive & défensive avec la France. Les Espagnols se virent sur le point d'être chassez du Milanois. Mais la face des affaires changea tout à coup. Victor Amedée abandonne le projet d'une Roiauté aussi peu solide que celle de Chipre, & meurt comme son pere dans le chagrin d'avoir perdu une partie de son domaine, & de ne rien gagner du côté de l'Italie, après s'être inutilement tourmenté. Quoiqu'il en soit de ses veritables motifs dans la vente de Pignerol, le contract fut conclu au commencement du mois de Mai. Le Marechal de Toiras & Servient Ambassadeurs extraordinaires de France en Italie, le signérent au nom du Roi, qui le ratifia ensuite. L'Abbé d'un monastere de Pignerol, avoit d'anciennes pretensions à la souveraineté de la place. Pour se reserver un moien de la ravoir à la premiere occasion favorable, Victor Amédée tâche d'obtenir du Cardinal Barberin pourvû du benéfice, une résignation en faveur de quelqu'un qui soit devoué à la Maison de Savoie. On auroit dit dans le temps, que le Duc n'aiant pu rien faire au prejudice des droits de l'Abbé, il étoit libre à celui-ci de les faire valoir, & de les ceder à Victor Amedée incapable de vendre ce qui ne lui apartenoit pas encore. Le Roi de France averti de l'intrigue s'oppose à la resignation

tion, soutient qu'elle ne se put faire sans son consentement, puisqu'il est le Souverain du païs, & obtient que l'Abbaïe soit donnée à Servient frere du Secretaire d'Etat.

1632. Valstein se fait encore prier d'accepter le commandement general des troupes de l'Empereur.

Les Espagnols criérent contre la cession entiére de Pignerol à la Couronne de France. Mais la pillule leur parut moins amére que celle du commandement general des armées de l'Empereur, donné à Valstein Duc de Fridland, à des conditions qui surprirent toute l'Europe. Elles montroient bien la foiblesse & la décadence de la Maison d'Autriche. Ferdinand partageoit avec lui la souveraineté, & d'une maniére tellement inégale, que le sujet avoit la liberté de tout faire sans attendre les ordres du Prince, qui ne pouvoit rien ordonner sans le consentement de son Officier. On jugea dez-lors que Valstein voudroit bien-tôt s'elever au dessus de la condition de sujet; que l'Empereur chagrin de s'être mis dans une dependance absolue, s'efforceroit de recouvrer son autorité, & qu'une pareille confusion seroit infailliblement suivie de la perte de l'un ou de l'autre; peut-être de tous les deux. Achevons de rapporter les artifices de l'ambitieux Duc de Fridland. Je suivrai le celebre Auteur que j'ai déja cité plusieurs fois. C'est tout ce qu'il nous a laissé d'une fameuse conspiration, dont il avoit commencé d'écrire l'histoire. *Valstein, dit-il, aiant pris les mesures convenables à l'execution de ses desseins secrets, revient à sa dissimulation ordinaire. Il écrit à Vienne que ses promesses étant acomplies, il se veut retirer, & que l'armée est toute prête.* L'Empereur peut nommer maintenant un Genéral,

Sarasin Histoire de la Conspiration de Valstein. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 3.

1632. *ajoute-t'il.* En mon particulier, je soupire après le repos qu'on m'a forcé de quitter pour un temps, & j'espére que Sa Majesté voudra bien m'acorder la grace d'y retourner. *Le Duc de Fridland savoit que ce qu'il demandoit, n'étoit pas praticable. En remettant dans l'emploi les Capitaines qu'il avoit entretenus durant sa disgrace, en donnant deux ou trois regimens à chacun de ses parens, ou de ses plus intimes amis, sous prétexte d'aguerrir les nouveaux soldats sous de vieux Chefs, & d'épargner les païs principales; en obligeant les Colonels qui ne lui étoient pas encore dévouez à hazarder leurs biens sur la seule espérance de la récompense qu'il promettoit; en gagnant les anciens Officiers par l'octroi des premiéres charges; en corrompant les soldats par ses libéralitez, il avoit mis l'armée hors d'état de pouvoir subsister sans lui, & reduit l'Empereur à la nécessité absoluë de lui en conserver le commandement.*

Quand on sut à Vienne que Valstein continuoit de témoigner du degoût pour le service, les Ministres d'Espagne & ceux de Baviére, insinuérent qu'il falloit le prendre au mot. Les premiers qui gouvernent le Roi de Hongrie par le moien de son épouse, veulent profiter de l'occasion, & rendre un Prince dependant d'eux maitre des armées & des affaires. Le Duc de Baviére craint de revoir l'autorité entre les mains de celui auquel il l'a ôtée par ses intrigues. Les Espagnols & les Bavarois remontroient, que la puissance de Valstein aiant soulevé tout l'Empire, on ne devoit pas lui rendre ses emplois; que les rebelles en prendroient pre-

pretexte de s'attacher encore plus au Roi de Suéde, & que ceux qui demeuroient fidéles à l'Empereur, ne haïssant pas moins Valstein, seroient tentez de suivre le mauvais exemple des autres. La presence du Roi de Hongrie, *disoient-ils*, fera impression sur l'esprit des Princes & des peuples. Ils auront honte de porter les armes contre le fils de l'Empereur. Quelle opinion aura-t'on dans l'Europe de celui qui doit succeder à l'Empire, si on lui refuse de l'emploi? C'est donner une marque visible de foiblesse, que de recourir honteusement à un homme qu'on vient de disgracier. C'est condamner d'imprudence ses derniéres resolutions, & s'exposer volontairement aux dangers qu'on a voulu éviter. Il ne faut point se fier à Valstein, ni lui fournir le moien de se venger des offenses qu'il croit avoir reçuës. Un homme vindicatif & ambitieux resiste rarement à l'occasion de contenter deux passions si violentes. Valstein laisse souvent échapper des marques de son indignation. Dans sa retraite de Prague, il s'est rempli la tête de desseins vastes & dangereux. 1632.

Quelque pressantes que fussent ces considérations, elles cedérent à la necessité d'emploier le Duc de Fridland. On ne pouvoit conserver autrement la nouvelle armée: Et c'étoit l'unique ressource de l'Empereur. Se ressouvenant même de la maniére formidable dont son ancien Genéral l'avoit fait regner, Ferdinand s'imagine qu'il lui rendra la même grandeur, & se rassure par la crainte qu'on tache de lui donner d'un homme capable de reüssir dans les entreprises les plus difficiles. Les Ministres Impériaux jaloux de la direction des affaires de l'Allemagne, que les Espagnols

1632. *pagnols vouloient usurper, espéroient d'affermir leur crédit en s'unissant à Valstein, & se déclaroient en sa faveur.* On ne se peut passer du Duc de Fridland, *disòient-ils.* Dans une conjoncture, où il est extrémement dangereux de commettre une nouvelle faute; où l'expérience la plus consommée dans l'Art militaire suffit à peine, ira-t'on mettre ce qui reste de forces à l'Empire entre les mains d'un jeune Prince, qui ne s'est point encore vû à la tête d'une armée? Le Duc de Baviére s'oppose au rétablissement d'un bon Genéral, parce qu'il est naturel de haïr ceux qu'on a offensez. Ses inimitiez particuliéres le touchent plus que le bien public. On voit dans ses lettres interceptées qu'il négocie avec le Roi de Suéde, & qu'il écoute des propositions de neutralité. Que savons-nous s'il ne veut point trahir l'Empereur en le dénuant de son meilleur appui? *Valstein qui n'a feint tant de froideur, que pour obtenir les avantages qui devoient servir de fondement à son usurpation, se confirme dans la resolution de se maintenir par l'artifice & par la force quand il voit que la Cour de Vienne n'y va pas de bonne foi, & que la haine de ses ennemis toujours prête à éclater quand on poura le ruiner avec moins de péril, céde seulement au mauvais état des affaires de la Maison d'Autriche.*

Persuadé qu'il ne peut rien commettre d'injuste contre ceux qui veulent le perdre, le Duc de Fridland déclare enfin qu'il est disposé à faire tout ce qu'on voudra, pourvû que Ferdinand lui acorde certaines conditions nécessaires au bon succès des armes de Sa Majesté Impériale. Le Prince d'Echenberg & l'Evêque de Vienne le vont trou-

trouver incontinent & le pressent de proposer ce qu'il souhaite. Mais avant que de s'ouvrir davantage, il parle comme s'il acceptoit une charge onéreuse, & comme s'il demandoit seulement les choses nécessaires à en surmonter les difficultez. 1632.
Plusieurs raisons, *dit-il*, me détourneroient de recevoir le commandement de l'armée: Mais l'amour de la patrie, & le desir de servir l'Empereur l'emportent. Non content d'avoir emploié deja mon bien, je suis prêt d'exposer encore ma vie, & de hazarder en même temps mon honneur, & ma réputation que je chéris plus que l'un & l'autre. On demande que je m'engage dans une guerre, dont je ne puis presque espérer un bon succés sans temérité. Il faut combattre un Roi belliqueux, habile, & maître jusques à present de la victoire & de la fortune. Je n'ai à lui opposer que des soldats nouveaux, ou vaincus. Que ne dois-je pas craindre de la foiblesse de l'Empereur, de la division de son Conseil, de l'infidelité de ses alliez, & de la malignité de mes ennemis qui l'obsédent? Je me trouve en bute à la haine & à l'envie. Dans cette situation facheuse, tout m'est contraire, & ma seule vertu me soutient. Chacun attend avec impatience & avec des sentimens fort différens la fin de mon entreprise. Les gens de bien demandent au Ciel qu'elle soit heureuse, parce que je dois travailler pour le salut de la patrie. Mes ennemis font en secret des vœux opposez, & souhaitent ma ruine. Elle leur causera plus de joie que la délivrance de l'Empire. On se prépare à m'accuser, si je suis malheureux, & à me faire un crime d'un revers de la fortune. Il n'importe.

1632. Tâchons de répondre aux espérances des gens bien intentionnez, de conserver nôtre honneur, & de confondre l'envie. Mais il est juste aussi que ceux qui me pressent de m'exposer à de si grandes difficultez, m'acordent des choses qu'ils jugeront aussi bien que moi, nécessaires dans la conjoncture presente, & sans lesquelles je ruïnerois les affaires de l'Empereur & ma réputation.

Conditions sans lesquelles Valstein ne veut point rentrer dans l'emploi.

Après ce préambule d'autant plus plausible, qu'il avoit un air de desinteressement & de liberté, le Duc de Fridland propose ses conditions; qu'on le feroit Genéralissime des armées de l'Emreur & du Roi Catholique en Allemagne, & arbitre de la paix avec un pouvoir absolu & indépendant. Que le Roi de Hongrie ne se trouveroit jamais à l'armée. Que sans attendre les resolutions des divers Conseils de Ferdinand, ou les definitions de la Chambre Impériale de Spire, Valstein pouroit disposer par lui même des confiscations du bien des rebelles & de toutes les autres graces. Enfin, que les païs heréditaires seroient destinez à ses troupes pour y prendre des quartiers d'hiver. Le Prince d'Echenberg & l'Evêque de Vienne paroissant surpris de ces demandes inouïes d'un sujet à un Souverain, le Duc de Fridland tâcha d'en excuser ainsi la dureté. Les grandes entreprises ne peuvent guéres reüssir que sous la conduite d'un seul homme. Elles échouent ordinairement quand plusieurs gens s'en mêlent. Les Romains aiant chassé leurs Rois, furent contraints dans les dangers de leur nouvelle Republique, à créer des Dictateurs avec une puissance souveraine. Le Roi de Suéde agit seul. C'est par là qu'après de si foibles com-

Sarasin Histoire de la conspiration de Valstein. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III.

commencemens, il se trouve victorieux au delà de ses espérances. La multitude des maîtres a causé depuis peu la perte des meilleurs soldats du monde, & mis l'Empire près d'une entiére subversion. Cet exemple prouve assez que l'autorité s'affoiblit, dez qu'elle est partagée. La crainte de la honte & le desir de la gloire nous font agir vigoureusement, quand elles ne regardent que nous. Si ces choses sont communes, on néglige la reputation & le blame, où l'on a peu de part. Le même inconvenient se rencontre dans les negociations ménagées par plusieurs. Le nombre nuit au secret. Les différens interêts retardent ou détournent la conclusion du traité.

1632. *Historie di Gualdo Priorato. Part. I. L. 3. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 453. 454. 455.*

Vous ne devez pas être surpris, Messieurs, de deux autres conditions que je demande; l'absence du Roi de Hongrie, & la liberté de disposer des confiscations & des recompenses que mes Officiers subalternes peuvent esperer. Il n'est pas avantageux que le Roi de Hongrie commande l'armée, ni bienseant qu'il obeïsse. Les gens de guerre ne doivent point abandonner le service, pour aller à la Cour solliciter la récompense de leurs travaux. Ils y sont peu connus. La brigue & les flatteries déguisent la verité au Prince. Elles décrient les meilleures actions, & supplantent le mérite. Pour conserver le bon ordre dans une armée, & pour y gagner l'affection des soldats & des Officiers, il faut que le Genéral soit le maître de la distribution des récompenses & des chatimens. Peu de gens combatent pour une gloire infructueuse. L'avarice & l'ambition ménent à la guerre. On y achéte la fortune au prix de son sang.

1632. L'emportement des passions est la cause ordinaire des fautes que les hommes commettent. Le plaisir qu'on sent à se contenter, tourne le crime en habitude, lors qu'il ne se châtie pas avec une prompte severité. Il faut donc que le Genéral en ait le pouvoir. A moins de cela, l'esperance de l'impunité endurcit les méchans, corrompt les bons & ruïne la discipline. Si je demande la permission d'établir des quartiers d'hiver dans les provinces heréditaires de l'Empereur, ce n'est que pour m'en servir dans une extrémité, & pour conserver l'armée reduite à cette retraite, pendant que les autres parties de l'Allemagne seront desolées, ou occupées par les ennemis, Je prétens bien faire en sorte que les troupes hivernent ailleurs. Mais si le sort des armes sujet à d'étranges vicissitudes, tire la guerre en longueur; si la fortune contraire ne nous permet pas d'arrêter bien-tôt la rapidité des conquêtes du Roi de Suéde, il vaut mieux souffrir cette incommodité, que d'exposer le patrimonie de l'Empereur au pillage des Barbares.

Tout cela paroissoit utile & innocent. Mais les pensées de Valstein étoient bien autres. Il vouloit se faire Dictateur dans l'Empire, afin que Ferdinand dépouillé de sa majesté, & réduit à une honteuse oisiveté, devint méprisable, & que les gens de guerre s'acoutumassent à ne reconnoître point d'autre maître que leur Genéral. La servitude s'attache ordinairement à la crainte, où à l'utilité presente. On ne s'étonne pas de voir la souverainete usurpée par celui qui l'exerce. Le Prince qui s'en démet volontairement, semble la ceder à un autre plus digne que lui.

Pour

Pour mieux cacher ce qu'il projettoit, & pour témoigner que ses desseins n'excédoient pas la condition d'un sujet, après les propositions générales, Valstein en fait pour lui même. Il demande instamment que la récompense des services qu'il rendra, lui soit assignée en Autriche, & que son rétablissement dans le Duché de Mekelbourg, soit stipulé dans le traité de paix. Il pretendoit témoigner par là qu'il pensoit à dépendre plus que jamais de l'Empereur, & qu'il bornoit ses espérances & son ambition à une dignité, dont Ferdinand l'avoit déja gratifié. Que si Sa Majesté Impériale veut m'ôter du service, *ajouta-t'il,* je demande d'en être averti six mois auparavant, afin que je dispose si bien les choses, que je puisse me retirer sans desordre. *Le Duc de Fridland prétendoit-il faire acroire au monde, que regardant avec indifférence l'emploi qu'on lui donnoit pût-être pour peu de temps, il ne pensoit nullement à s'y maintenir par force? Etoit-il bien aise d'avoir du temps pour avancer sans trop de précipitation la fin de son entreprise, en cas qu'il s'y trouvât contraint?* 1632.

Quelque dures que soient ces conditions, Ferdinand les accepte à l'instigation des Allemans, qui lui remontrent que c'est le seul moien de rétablir ses affaires desesperées. Les Espagnols fâchez de ne pouvoir le détourner d'une resolution, dont ils prevoioient les facheuses conséquences pour eux & pour l'Empereur même, firent mine de l'approuver, de peur d'irriter davantage Valstein contre leur pouvoir à la Cour de Vienne. Le Capucin Zuiroga lui offrit de la part du Roi Catholique cinquante mille richedales par mois pour l'entretien

1632. tien de l'armée, au-lieu des troupes que Philippe avoit promis d'envoier à Ferdinand. Les grans préparatifs des Etats Generaux des Provinces-Unies ne permettoient pas de dégarnir les Païs-bas qui devoient être puissamment attaquez. La proposition plût fort à Valstein. Outre qu'il ne se soucioit pas d'avoir des troupes Espagnoles qui ne seroient point à sa devotion, & dont les Officiers observeroient sa conduite de près, il étoit bien aise de l'embaras qui se preparoit au Prince le plus interessé à maintenir en Allemagne la branche cadete de sa Maison. Le Roi d'Espagne envoia peu de temps après son ordre de la Toison d'or à Valstein comme une marque publique d'honneur & de bienveillance. Les Ministres de Sa Majesté Catholique avoient persuadé à Ferdinand de stipuler du moins dans son accord avec le Duc de Fridland, que le Roi de Hongrie iroit demeurer à Prague, dez que la Bohéme seroit reprise sur l'Electeur de Saxe, & qu'il y auroit une armée capable de défendre ce Roiaume & de contenir les factieux. Valstein vid fort bien que cette proposition tendoit à prendre des précautions contre lui même. Assuré d'en détourner l'exécution quand on la presseroit, il fait semblant d'applaudir à l'ouverture des Espagnols, de peur que son refus, & la moindre difficulté d'y consentir, ne fassent augurer quelque chose de sinistre. *Cependant la Cour de Vienne s'occupoit à des processions publiques*, ajoute l'Auteur qui me fournit toutes ces circonstances, *& l'Empereur demandoit ardemment à Dieu le succés des armes destinées à sa perte. Mais Valstein persuadé qu'en n'agissant point, on s'adresse*

se vainement au Ciel, qui n'écoute pas les vœux des faineans, & qu'au contraire toutes choses reüssissent aux gens sages, vigilans & laborieux, s'occupe uniquement à hâter ses préparatifs, & n'attend sa bonne fortune que de lui même. 1632.

L'Ecrivain que je cite, a judicieusement remarqué la raison pourquoi les Espagnols eurent beaucoup plus de credit, & d'autorité dans le Conseil de Vienne sous Ferdinand II. que sous ses predécesseurs. *Lors que Charles-Quint,* dit-il, *eut partagé entre les siens l'Empire & la Monarchie d'Espagne, ses successeurs demeurérent étroitement unis, croiant qu'il étoit de leur interêt de faire même guerre, même paix, & mêmes alliances. Tout ce qui regardoit la grandeur de la Maison d'Autriche, leur étoit commun. Après avoir concerté ensemble les moiens de maintenir, ou d'augmenter leur puissance, ils agissoient separément, & chacun faisoit ses affaires. Rodolphe & Mathias en usérent de la sorte. Mais les troubles d'Allemagne aiant obligé Ferdinand II. à implorer plus fortement l'assistance des Espagnols, ces gens habiles & entreprenans profitent de sa facilité. Ils empiétent sur les Ministres de l'Empereur, & dirigent eux mêmes le secours d'hommes & d'argent, acordé par leur Roi. Cette premiére usurpation leur aiant reüssi, ils se fortifiérent dans le Conseil Impérial par les pensions & par les presens. Rien ne s'y faisoit sans leur participation. L'Ambassadeur d'Espagne eut alors son Conseil particulier. On y deliberoit sur ce qui se devoit proposer dans le genéral, dont la plûpart des membres gagnez appuioient les projets formez déja par les Espagnols. Quelques Ministres Allemans plus*

1632. *plus courageux & plus desintéressez que les autres, regardoient ces intrigues avec une extrême jalousie. Persuadez qu'il étoit honteux que des étrangers se mélassent de l'administration de l'Empire, ils vouloient gouverneur seuls, & detournoient autant qu'il leur étoit possible Ferdinand, dont ils possédoient les bonnes graces, de suivre les impressions des Espagnols. Ainsi les deux factions se traversoient reciproquement, & la Cour de Vienne étoit diversement agitée.* Nous voions à present quelque chose de semblable à Madrid. Le Duc d'Anjou incapable de se maintenir sur le thrône, sans l'assistance de son grand-pere qui l'y a placé contre toutes les régles de l'honneur & de la justice, abandonne aux François la souveraine direction des affaires de la Monarchie d'Espagne. Les Grans en murmurent, & voient avec chagrin les usurpations d'un Conseil de France établi chez eux. Indignez de la perfidie & de la lâcheté du Cardinal qui les a livrez à une Puissance étrangere, les uns forment des intrigues pour sécouer le joug qu'on leur impose, & les autres attendent que les Potentats interessez à renverser les projets d'une Monarchie universelle que la France forme à son tour, fassent valoir les droits légitimes de la Maison d'Autriche, afin de mettre dans l'Europe l'équilibre nécessaire à la conservation de la paix & de la liberté publique.

Le Duc de Baviére & l'Electeur de Cologne

Maximilien Duc de Baviére dissimula moins son chagrin que les Espagnols. Le Ministre qu'il envoia négocier à Vienne un nouvel accord avec l'Empereur, se plaignit hautement de ce que Ferdinand confioit le commandement général de ses armes avec un pouvoir si ample, si ab-

si absolu, à Valstein dont le Collége Electoral avoit demandé la déposition dans la Diéte de Ratisbone, & de ce que cette affaire importante s'étoit concluë sans la participation des Princes qui s'interessoient à la défense de la Maison d'Autriche. Ces plaintes du Bavarois irritérent furieusement le Duc de Fridland, il se confirme dans sa resolution de reconquerir seulement la Bohéme qu'il projettoit d'usurper ensuite, de laisser ruïner la Baviére, où le Roi de Suéde se préparoit à faire une puissante irruption, & d'afoiblir les païs hereditaires de l'Empereur par les quartiers d'hiver, en rendant la guerre plus longue & plus difficile. La Cour de Vienne se desabusa pour lors des impressions que les diverses démarches de Maximilien lui avoient données. Il s'y fit même un grand mérite, de sa resistance à la tentation d'être élu Roi des Romains par le credit du Roi de France qu'on lui offroit. Chacun connut que s'il étoit entré en quelque négociation avec Louïs & avec Gustave, il n'avoit pensé qu'à les amuser l'un & l'autre, & retarder les entreprises du Suédois sur les Princes de la communion du Pape. Richelieu & son P. Joseph s'étoient flattez de régler à leur fantaisie toutes les affaires de l'Allemagne, dez que le Roi leur maître s'en approcheroit avec son armée; d'obliger les Electeurs Catholiques à demeurer neutres, à se détacher de la Maison d'Autriche, & à se mettre sous la protection de la Couronne de France; enfin, de préscrire au Roi de Suéde tout ce qu'il feroit dans la suite. Mais le Cardinal & le Capucin reconnurent bien-tôt qu'ils s'abusoient d'une étrange maniére. Le fier & pru-

1632. refusent la neutralité entre l'Empereur & le Roi de Suéde.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. *Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Mercure François.* 1632. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 451. 452. *&c.*

1632. prudent Gustave ne vouloit pas soufrir qu'on lui imposât la loi. Il concertoit lui même ses projets, & prenoit seul les mesures qu'il jugeoit plus convenables à ses interêts. Le Duc de Baviére écoutoit les propositions de neutralité, & feignoit de vouloir l'accepter. Mais quand on le pressoit de repondre positivement, il s'expliquoit d'une telle maniere, que les Ministres de France comprenoient fort bien que ce Prince recevroit volontiers les bons offices & le secours du Roi leur maître; mais que ce ne seroit jamais à condition de se détacher entiérement de la Maison d'Autriche.

Charnacé qui agissoit à Munick, pendant que le Marquis de Brezé s'efforçoit de fléchir Gustave, lequel penetrant mieux qu'aucun autre les vuës du dissimulé Maximilien, ne donna que par complaisance pour Louïs les conditions auxquelles Sa Majesté Suédoise acorderoit la neutralité aux Princes de la Ligue Catholique; Charnacé, dis-je, aiant remontré au Duc de Baviére qu'il avoit plus d'interêt qu'aucun autre à laisser faire Gustave, & que la ruïne de la Maison d'Autriche seroit infailliblement suivie de la translation de la Couronne Impériale dans celle de Baviére, Maximilien ne se laissa pas surprendre à cet artifice usé. *L'Empereur est plus jeune que moi*, repondit-il, *je mourai avant lui. Irai-je sur la fin de mes jours mettre sur une prétension chimerique, une éternelle inimitié entre la Maison d'Autriche & la nôtre? Cela seroit capable de nous perdre. Vous craignez, Monseigneur*, reprit le Ministre de France, *d'irriter des gens qui ne seront de long-temps en état de vous faire*

faire du mal. La Maison d'Autriche est menacée d'une décadence entiére dans l'Allemagne : voulez-vous vous exposer au danger d'être accablé sous ses ruines ? Qu'attendez-vous de l'Empereur ? Il se démet de toute son autorité entre les mains de vôtre plus grand ennemi. Quoique je n'aie pas sujet d'être content, de ce que Sa Majesté Impériale donne le commandement general de ses armées au Duc de Fridland, reprit le Bavarois, *j'ai d'ailleurs de si grandes obligations à l'Empereur, que je ne puis me resoudre à lui donner sujet de me reprocher que je l'abandonne dans sa disgrace. Pour ce qui est de Valstein, je saurai bien arrêter son humeur altiére & vindicative. Je ne voi pas,* dit Charnacé, *que l'Empereur puisse vous faire aucun reproche raisonnable, de ce que vous aurez garanti vos Etats de la desolation dont ils sont menacez. N'est-ce pas une maxime generalement établie parmi les Princes, que chacun doit preferer ses interêts & sa propre conservation à toute autre consideration ?* 1632.

Jamais Charnacé ne put persuader à Maximilien, ni à Ferdinand son frere Electeur de Cologne, auquel il fut pareillement dépêché, de se separer de la Maison d'Autriche. Ces Princes craignoient trop que les Catholiques ne fussent opprimez par les Protestans, après que l'Empereur seroit abattu. La maniére honnête dont Gustave en usoit avec Frederic Roi de Bohéme, leur donnoit encore de l'ombrage. Ils ne doutoient pas que Sa Majesté Suédoise n'eût envie de rétablir la Maison Palatine dans ses Etats heréditaires & dans sa dignité, dez que l'Empereur seroit réduit à demander la paix au

1632. au vainqueur. Charnacé a beau protester aux deux freres que le Roi son maître saura bien protéger les Catholiques d'Allemagne, & qu'il tiendra inviolablement sa parole, de maintenir l'Electorat dans la Maison de Baviére, le Duc & l'Archevêque se défient des promesses de Louïs, à cause de ses engagemens avec le Roi de Suéde & avec les autres Princes Protestans. Les divisions domestiques de la France, & la mesintelligence ouverte entre le Roi & le Duc d'Orleans héritier présomptif de la Couronne les empéchent aussi de compter beaucoup sur le secours & sur la protection que Sa Majesté Très-Chretienne promet à tous les Catholiques d'Allemagne, en cas que les Protestans prétendent les opprimer, & se rendre supérieurs dans l'Empire.

A la pressante solicitation du Marquis de Brezé Ambassadeur extraordinaire de France, le Roi de Suéde avoit proposé les conditions auxquelles il accorderoit la neutralité au Duc de Baviére, aux Electeurs Ecclésiastiques, & aux autres Princes de la Ligue Catholique. Gustave consentit même à une suspension d'armes pour quinze jours, durant laquelle on travailleroit à la conclusion d'une affaire que Louïs avoit fort à cœur. Sa Majesté Suédoise explique dans une lettre à Horn Lieutenant General de son armée, les raisons qu'elle a de condescendre à la demande du Marquis de Brezé. *Sachez*, dit-elle, *que le Roi de France m'aiant requis par ses Ambassadeurs de consentir à une neutralite entre moi & les Princes de la Ligue Catholique, je n'ai pas voulu le désobliger en cela. Je leur ai fait presenter des articles, sur lesquels ils doi-*

doivent me rapporter une réponse positive dans quinze jours. On m'a promis que dans ce temps-là, Pappenheim sortira de la Vestphalie & de l'Archevêché de Magdebourg, & que les troupes du Duc de Baviére & de la Ligue Catholique, seront rappellées de la Bohéme. C'est uniquement en faveur du Roi de France que j'entens à cette affaire, & que j'acorde ce peu de temps pour l'avancer. Vous vous abstiendrez de tout acte d'hostilité durant ces quinze jours, & vous ne permettrez point aux soldats de piller, ni de commettre aucun autre excés, pourvû que le Duc de Baviére en use de même. Quant aux places investies, je me suis expressément reservé la liberté de continuër le blocus, ou le siége commencé, de recevoir les capitulations, & de me mettre en possession des villes qui se rendront. Si vous en avez assiégé quelqu'une, poursuivez vôtre entreprise. 1632.

Voici les articles presentez à Brezé & à Charnacé, dont le Roi de Suéde parle dans sa lettre. Que le Duc de Baviére & les Princes Catholiques restitueront tout ce qu'ils ont usurpé depuis l'an 1618. sur les Princes & Etats Protestans, de quelque condition qu'ils soient. Que Maximilien & ses confédérez retireront au plûtôt leurs troupes des païs des Electeurs & des Princes Protestans. Qu'elles seront réduites à dix ou douze mille hommes, & distribuées chez les Princes Catholiques, sans pouvoir être reünies en corps d'armée. Que les soldats congédiez ne pouront être envoiez à l'Empereur, ou à quelqu'autre Puissance ennemie de Sa Majesté Suédoise, & que Ferdinand, ni ses alliez n'auront point la permission de faire des levées

dans

1632. dans les Etats de ceux qui acceptent la neutralité. Que ces Princes refuseront également passage aux armées de l'Empereur & du Roi de Suéde. A ces conditions, Gustave promet pour lui & pour ses alliez, de ne rien entreprendre sur le Duc de Baviére, & sur les Princes de la Ligue Catholique, excepté l'Evêque de Bamberg. Le Roi de Suéde étoit particuliérement irrité contre ce Prélat qui l'avoit trompé. Il s'engage encore à restituer au Duc de Baviére les places prises dans le bas Palatinat, & de lui en laisser la possession, jusques à la conclusion de l'acommodement de Maximilien avec la Maison Palatine, dont les Rois de France & d'Angleterre seroient les arbitres, & à rendre pareillement tout ce qui a été enlevé sur les Electeurs de Treves & de Cologne. Enfin Gustave demande que le Roi Très-Chrétien garantisse l'éxacte observation de ce traité, & qu'il joigne ses armes à celles de Suéde, en cas que le Bavarois & ses confederez ne l'exécutent pas de bonne foi.

Quand ces conditions furent presentées à Maximilien, il y répondit en termes generaux & ambigus. Charnacé le presse de s'expliquer positivement, & le Duc déclare que son honneur & sa conscience ne lui permettent pas d'accepter la neutralité, à moins que le Roi de Suéde ne restitue generalement tout ce qu'il a pris aux Catholiques. Les Ministres de France virent alors que Maximilien n'alloit pas droit, & qu'il joüoit le Roi leur maître encore plus que Gustave. Le Bavarois rompoit la négociation en demandant une chose qu'on ne pouvoit lui acorder. Etoit-il raisonnable que pour une neutralité

tralité, dont l'obſervation paroiſſoit encore incertaine & douteuſe, Sa Majeſté Suédoiſe abandonnât des places néceſſaires à ſa propre ſeureté? Elle rend le memoire que l'Ambaſſadeur lui preſentoit de la part de Maximilien, & proteſte qu'elle n'acordera rien au delà de ce qui eſt marqué dans le ſien. Brezé ne pouvant s'imaginer que le Duc de Baviére voulût ſe mocquer de deux puiſſans Monarques dont l'un le perdroit infailliblement, s'il le laiſoit à la diſcretion de l'autre qui le menaçoit de s'avancer vers le Danube avec une armée nombreuſe; l'Ambaſſadeur de France, dis-je, demande que la ſuſpenſion d'armes ſoit prorogée de huit jours, durant leſquels on fera une derniere tentative à Munik. Guſtave le refuſe avec indignation, & ſe prépare tout de bon à entrer dans la Baviére. Peut-être que Brezé ne renouvella ſes inſtances que par façon. Le Cardinal de Richelieu étoit bien aiſe de perſuader le monde qu'il ne tenoit pas au Roi de France que les Catholiques ne fuſſent à couvert des entrepriſes du Roi de Suéde, & que ce Conquérant les auroit épargnez en conſidération de Louïs, ſi Maximilien & ſon frere euſſent voulu ne prendre aucune part dans une guerre, où il ne s'agiſſoit point de la Religion. 1631.

L'Electeur de Maïence propoſe une paix generale.

Je ne voi point que le Roi de France envoiât ſolliciter l'Electeur de Maïence d'accepter la neutralité propoſée. Le croioit-on trop attaché aux interêts de la Maiſon d'Autriche, & ennemi trop declaré de la France? Je ne ſai ſi le Cardinal de Richelieu ne négligea point en cette occaſion un Prince qui ſeroit dans la néceſſité de ſe conformer au Duc de Baviere, &

1632. dont l'Empereur ne recevroit pas un grand secours, puisque le Roi de Suéde occupoit la meilleure & la plus grande partie de l'Electorat de Maïence. Un Historien rapporte que ce Prélat premier Prince de l'Empire, souhaitoit la neutralité autant & plus qu'aucun autre. Mais les mêmes considérations qui retenoient le Duc de Baviére & l'Electeur de Cologne, faisoient impression sur son esprit. Il craignoit la ruïne de la Maison d'Autriche & l'augmentation de la puissance des Protestans en Allemagne. Pour se tirer d'intrigue, il demande à l'Empereur la permission de proposer au Roi de Suéde une paix generale. Gustave répond qu'il ne la peut accepter qu'à ces conditions; que Ferdinand revoquera ses édits publiez contre les Protestans; qu'il y aura liberté de conscience dans tout l'Empire; que la Bohéme, la Silesie, & la Moravie rentreront dans leurs anciens privileges; que les gens de ces provinces exilez seront rétablis dans la possession de leurs biens; que l'Electorat & les Etats heréditaires de la Maison Palatine seront rendus à Frederic; que les Catholiques se retireront de tous les endroits qu'ils ont occupez depuis peu dans le Duché de Virtemberg; enfin que les Protestans seront admis aux dignitez Ecclesiastiques aussi bien que les Catholiques.

Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 457. 458.

Si la proposition de paix se fit depuis l'acord de l'Empereur avec le Duc de Fridland, on demandoit à Ferdinand une chose qui n'étoit plus à sa disposition. Valstein maître de tout desormais, n'avoit garde d'entrer en négociation. La paix étoit autant contraire à ses desseins, que la guerre leur étoit avantageuse. C'est pourquoi il eut si grand soin de stipuler qu'on le laissât

fût arbitre de l'une & de l'autre. Quoiqu'il en soit du temps auquel l'Electeur de Maïence fit ces avances, on répondit que les demandes du Roi de Suéde étoient trop contraires à la pieté hereditaire à tous les Princes de la Maison d'Autriche, & au serment que Ferdinand avoit fait à son couronnement de maintenir la Religion Catholique dans l'Empire. Le silence du savant & judicieux Puffendorf sur ces conditions de paix données par Gustave, me fait douter de la verité de cette circonstance rapportée par un Auteur Italien. Ne seroit-ce point un de ces faux bruits répandus par l'Electeur de Maïence, comme disoit le Pape Urbain, pour rendre le Roi de Suéde odieux, & pour animer les Catholiques Romains contre lui, en leur insinuant que ce Conquérant meditoit la ruïne entiére du Papisme en Allemagne? On distribuoit dans le monde plusieurs papiers de cette nature sans aveu. J'en trouve un où Gustave propose deux autres articles; qu'on le fasse Roi des Romains, & que la moitié des Canonicats des Eglises Cathédrales soit affectée aux Protestans. 1632.

L'Electeur de Tréves se met sous la protection du Roi de France.

Philippe Christophe Electeur de Tréves & Evêque de Spire, se trouvoit dans une situation extrémement facheuse. Les Espagnols occupoient Coblentz & les meilleures places de ses Etats. Il ne lui restoit plus qu'Hermenstein, & le Roi de Suéde fort irrité contre lui à l'occasion du jeune Comte de Solms, assassiné par ordre du Prelat, disoit-on, se trouvoit à sa porte & le menaçoit avec la derniére hauteur. Inquiet & chagrin il dépêche un de ses Gentilshommes avec une lettre pour Sa Majesté Suédoise. Bien loin d'y parler en suppliant, & d'u-

1632. ser de termes soumis & capables d'appaiser un Roi victorieux qui se croit offensé, Philippe Christophe sembloit menacer Gustave du ressentiment de Sa Majesté Trés-Chretienne, en cas que les Suédois continuassent de ravager le païs d'un Prince qu'elle avoit souvent assuré de sa protection. L'Exprés de l'Electeur fut fort mal reçû. *Vôtre maître parle bien haut*, lui dit le Roi de Suéde. *Avertissez le de tenir sa bourse bien remplie. Il aura besoin de toutes ses richedales pour régaler les hôtes que je veux lui envoier. Je sai fort bien à quoi je suis obligé par mon traité avec le Roi de France. Il ne tiendra qu'aux Princes Catholiques de joüir paisiblement de leurs Etats, en acceptant la neutralité. Si M. l'Electeur de Tréves veut se détacher du parti de mes ennemis, on ne le molestera point. Mais s'il prétend faire encore le mauvais, je saurai bien le ranger à la raison.* Effraié d'une réponse plus altiére que sa lettre, Philippe Christophe écrit incessamment à la Cour de France, jette feu & flammes contre Gustave, crie que tous les Electeurs Catholiques sont perdus, à moins que Louïs n'arrête les entreprises & les violences d'un barbare ennemi de la Religion Romaine, donne carte blanche à Sa Majesté Très-Chretienne, & lui demande sa protection à quelque prix que ce soit. Le Cardinal de Richelieu ne s'allarme pas autrement des clameurs de l'Archevêque de Treves. On pense seulement à profiter de sa fraieur & de sa timidité. La protection du Roi lui fut promise, à condition qu'il se détacheroit entiérement de l'Empereur, & qu'il remettroit Hermenstein à Sa Majesté, place fort importante dans la conjoncture

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1632. *Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Mercure François.* 1632. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.*

ture presente des affaires. L'Electeur accepte 1632.
la proposition, tient sa parole, demande seulement que le Roi chasse les Espagnols de la ville de Tréves qu'ils occupoient, promet enfin d'y faire sa résidence, & d'être lui même comme l'ôtage de sa fidélité.

Nouvel acord du Duc de Baviére avec l'Empereur.

La Cour de Vienne avoit eu grande peur que le Duc de Baviére, les Electeurs Ecclésiastiques, & genéralement tous les Princes de la Ligue Catholique, n'aimassent mieux accepter la neutralité offerte, que d'exposer leurs Etats à une entiére desolation. C'est pourquoi l'Empereur se consola facilement de ce que le seul Archevêque de Tréves prenoit le parti de se mettre sous la protection du Roi de France. Les négotiations de Maximilien à Mets & à Maïence, & les fréquens voiages des Ministres de Louïs à Munick, donnoient une extrême inquétude à Ferdinand. On ne savoit si le Bavarois leurré de l'espérance de mettre l'Empire dans sa maison, ne regarderoit pas tranquillement les puissans efforts que le Roi de Suéde prétendoit faire pour achever d'abattre celle d'Autriche. Mais le délié Maximilien ne se repaissoit pas des chiméres, dont les Ministres de France vouloient flatter son ambition. Ses projets furent moins vastes, mais plus solides. Se voiant en danger d'être attaqué dans ses Etats, & de perdre ce que l'Empereur lui avoit acordé de la dépouille de Frederic Roi de Bohéme dans le haut & bas Palatinat, le Duc cherchoit à gagner du temps en amusant Louïs & Gustave, & à réduire Ferdinand à la nécessité de lui rendre l'ancienne hypothéque sur la haute Autriche, que Sa Majesté Imperiale lui donna comme un dé-

Mercure François. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 3.

1632. dommagement des depenses faites pour reconquerir la Bohéme sur Fredéric. L'Empereur avoit retiré depuis ses Etats engagez, en acordant au Duc de Baviére le haut Palatinat & quelques endroits du bas. Tout cela se trouvoit presqu'entiérement occupé par les Saxons, ou par les Suédois. De maniére que Maximilien se voioit sur le point de voir ses thresors inutilement dépensez pour rétablir l'Empereur dans ses Etats perdus. Cela chagrinoit un Prince ménager qui n'avoit amassé tant d'argent, que par une longue & grande économie. Après de sérieuses refléxions sur la situation de ses affaires, le Duc de Baviére croit que le meilleur parti, c'est d'arréter le Roi de Suéde par une feinte negociation, de donner de la jalousie à Ferdinand, de se faire rechercher, & cependant de renforcer ses troupes diminuées depuis la bataille de Lipsick.

Les habiles Politiques ne reüssissent pas toujours dans leurs projets les mieux imaginez. La Cour de Vienne allarmée en effet de l'incertitude apparente du Bavarois, le solicite de ne se séparer point de la Maison d'Autriche. Mais pendant qu'il affecte des délais, l'Empereur réduit à une grande extremité depuis le progrés de l'Electeur de Saxe dans la Bohéme, se determine à donner le commandement de ses armées au Duc de Fridland, & à lui acorder toutes ses demandes. Ce coup imprévû étourdit & deconcerta Maximilien. *Si j'accepte la neutralité*, disoit-il en lui même, *Valstein mon irréconciliable ennemi prendra cette occasion de venir fondre sur moi. Il faudra pour lors appeller les Suédois à mon secours : Et mes Etats*

tats deviennent le theatre de la guerre. En me declarant pour l'Empereur, je n'évite pas encore cet inconvenient. Gustave me menace d'une irruption, en cas que je ne subisse pas dans quinze jours la loi qu'il m'impose. Incapable de lui resister, j'implorerai le secours de l'Empereur. Et Valstein viendra me ruïner par ses quartiers d'hiver. Après s'être longtemps tourmenté, le Duc convaincu que son honneur & son interêt ne lui permettent pas de se detacher de la Maison d'Autriche, prend la resolution de depêcher Donnersberg son Chancelier à Vienne, & de voir quelles conditions l'Empereur voudra lui acorder. Il dresse promptement les instructions sur le nouveau traité qu'il veut proposer à Sa Majesté Imperiale. Maximilien commit certainement une faute considérable en ordonnant à Donnersberg de se plaindre du rappel du Duc de Fridland. L'affaire étoit concluë. Cet éclat inutile irrita davantage un ennemi qu'il falloit desormais adoucir & ménager. 1632.

Sire, dit le Chancelier de Baviére à Ferdinand, *je viens protester à Vôtre Majesté Imperiale que l'Electeur mon maître a toujours été dans la disposition de vous secourir, & qu'il a eu le dernier chagrin de ce que les moiens lui ont manqué. La puissance de l'ennemi victorieux, la situation de la Baviére, & le peu de troupes que l'Electeur mon maître avoit sur pied, l'ont empêché de se mettre en campagne aussi-tôt qu'il le souhaitoit. On a suivi en cette occasion le conseil de l'Archiduchesse Isabelle, qui a crû qu'on ne devoit rien hazarder mal à propos, & qu'il falloit atten-*

1632. *dre la reünion des forces Catholiques, afin d'agir avec plus de vigueur & avec plus d'espérance d'un bon succés. L'Electeur mon maître ne peut dissimuler à Vôtre Majesté Imperiale qu'il est extremement surpris de ce qu'elle donne le commandement genéral de ses armées à un Officier, dont le Collége Electoral a demandé l'éloignement dans une Diéte de l'Empire, & de ce que cette affaire importante a été concluë sans consulter les Princes interessez. Cependant l'Electeur mon maître veut bien croire que la seule necessité de vos affaires a extorqué cette resolution, & que vôtre cœur n'y a aucune part. Il vous supplie que ses Etats soient du moins épargnez, si vous envoiez vôtre armée dans l'Empire, & que vous ordonniez au Genéral d'exempter la Baviére du passage & du logement des gens de guerre. Les changemens arivez déja, & ceux qui sont encore à craindre dans le haut & bas Palatinat, obligent l'Electeur mon maître à prier Vôtre Majesté Imperiale de vouloir bien lui remettre par provision la haute Autriche, & de lui rendre l'hipothéque assignée pour le dédommagement de ses dépenses dans les derniéres guerres. L'offre genéreuse qu'il vous fait, d'emploier toutes ses forces à la défense de vos païs heréditaires, lui donne sujet d'esperer que vous aurez égard à une demande si juste. La Noblesse de Baviére est convoquée, les passages du Danube sont munis, & tous les endroits par où l'ennemi peut tenter une irruption dans l'Autriche, sont en état de défense.*

Les Ministres Impériaux persuadez que Maximi-

ximilien ne pouvoit plus se détacher de la Maison d'Autriche, sans s'exposer à être ruiné, & à perdre la dignité Electorale qui lui coutoit si cher, conseillérent à Ferdinand de répondre seulement en termes generaux & honnêtes aux demandes du Bavarois. Le rappel de Valstein fut excusé sur l'impossibilité de trouver un sujet aussi capable que lui de repousser le Roi de Suéde, sur le grand credit de cet Officier parmi les gens de guerre, sur ses moiens de fournir des avances extraordinaires d'argent, & sur sa facilité à lever promptement des troupes nombreuses. *Au reste*, ajouta-t'on, *Sa Majesté Impériale aura soin d'ôter à M. l'Electeur tout sujet de ialousie, de recommander au General de l'armée, que la Baviére soit epargnée, de donner satisfaction à Son Altesse Electorale sur la demande de son ancienne hipothéque, & de chercher les moiens de lui assurer le remboursement de ses dépenses pour le service de l'Empereur. L'union & la bonne corespondance entre Sa Maiesté Imperiale & M. l'Electeur, sont les choses du monde les plus nécessaires à la défense commune de leurs Etats. L'ennemi est devenu redoutable parce qu'il a sû profiter de la division des troupes de la Ligue Catholique, & de l'épouvante que ses premiers progrés ont causée. Sa Maiesté Impériale espére que la face des affaires changera bientôt. On prie M. l'Electeur de ne se laisser point surprendre par les artifices de l'ennemi. Il cherche à desunir & à perdre séparement, ceux dont l'union lui sera touiours fatale.* Maximilien se contenta de ces paroles. Pouvoit-il faire autrement ? L'armée Suédoise

1632.

1632. s'approchoit de ses Etats. Il n'étoit plus temps de négocier. Le Duc envoie promptement de l'argent en divers endroits de l'Allemagne, & hâte ses levées autant qu'il est possible.

Negociations du Roi de Suéde dans les Provinces-Unies, chez les Suisses, & en Dannemark.

Manifeste du Duc de Rohan sur ce qui est arivé chez les Grisons & dans la Valteline. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum. Suecicarum. L. IV.

L'actif & vigilant Roi de Suéde se preparoit à marcher vers la Baviére. Il envoioit des Ministres de côté & d'autre proposer de nouvelles alliances, demander du secours, dissiper les ombrages que ses conquêtes donnoient, & traverser les négociations de l'Empereur, qui cherchoit de son côté à se faire des amis. Paw emploié par ses maîtres en plusieurs ambassades importantes, étoit venu à Maïence de la part des Etats Generaux des Provinces-Unies, féliciter Gustave de l'heureux succés de ses armes, & sonder les desseins d'un Conquérant qui s'approchoit de leur frontiére. Pour répondre à cette civilité, & pour prévenir la jalousie que les Etats Generaux prendroient peutêtre, si le Roi de Suéde s'avançoit du côté de Cologne, dont les habitans effraiez lui faisoient des propositions, il depécha Bénoit Oxenstiern à la Haïe, avec ordre d'assurer les Etats Generaux de ses bonnes intentions, & de leur offrir même ses troupes & son épée contre les Espagnols. Il parloit de passer lui même dans les Provinces-Unies, & de se mettre à la tête de l'armée des Etats jointe à la sienne. Cela ne plut point au Prince d'Orange. Outre que Frederic Henri ne vouloit pas obeïr à un autre, il craignoit que la presence de Gustave ne lui enlevât une grande partie de la gloire qu'il pretendoit acquerir dans une conjoncture favorable à ses nobles projets. Les Etats remerciérent le Roi de ses offres obligeantes, & promirent d'attaquer

quer si vigoureusement les Païs-bas à l'ouverture de la campagne, que les Espagnols occupez à se défendre, ne pouroient secourir l'Empereur. On dit que ceux de l'assemblée qui se piquoient d'une politique plus profonde & d'une prévoiance plus étenduë, representérent alors que leur République feroit bien de travailler à l'abaissement de l'Empereur & du Roi d'Espagne, mais qu'elle ne devoit jamais souffrir qu'ils fussent entiérement ruinez; de peur que la France, ou la Suéde s'elevant trop sur les débris de la Maison d'Autriche, l'une ou l'autre de ces deux Puissances, ne devînt aussi formidable aux Provinces-Unies, que celle dont leurs peres avoient secoué le joug.

1632. *Nani Historia Veneta. L VIII. 1631. & L. IX. 1632.*

Immédiatement après la bataille de Lipsick, Gustave envoia le Chevalier Rasche à Venise demander au Senat un secours d'argent, dans une guerre entreprise pour maintenir la liberté de l'Europe, dont les Princes d'Italie & les Venitiens en particulier tireroient des avantages considérables. Mais ces mêmes Sénateurs qui exhortoient auparavant le Roi de Suéde à passer en Allemagne, en promettant de le seconder, & en lui avançant même quelque chose, contens desormais de le voir engagé & victorieux, s'excusérent sur leurs dépenses dans la derniére guerre de Mantouë. Rasche eut ordre de passer par la Suisse à son retour de Venise, & de faire quelques propositions aux Cantons; soit que Gustave les regardant comme des anciens ennemis des Maisons de Bourgogne & d'Autriche, se flattât de les gagner; soit qu'il voulût seulement les engager à une

1632. neutralité, & à refuser passage aux troupes que le Roi d'Espagne avoit envie d'envoier d'Italie en Allemagne. Je trouve que Wolmar Chancelier d'Alsace, étant allé de la part de l'Empereur & de l'Archiduc Leopold son frere solliciter les treize Cantons qui tenoient une Diéte à Bade, de n'écouter point les étrangers qui leur offroient de nouvelles alliances, mais de maintenir celle que leurs ancêtres avoient concluë avec la Maison d'Autriche, le Roi de Suéde appréhenda que Ferdinand n'obtint passage pour les troupes que le Gouverneur de Milan devoit envoier en Allemagne. Gustave non content d'ordonner à son Ministre de traverser la négociation de Wolmar, écrivit encore une lettre à la Diéte. *J'ai toûjours estimé*, disoit Sa Majesté Suédoise, *le courage que vos ancêtres ont témoigné, quand il a été question de maintenir la liberté de vôtre Republique. Je ne doute pas que vous ne conserviez les mêmes sentimens, & la mémoire du mal que les Maisons de Bourgogne & d'Autriche ont voulu lui faire. J'ai constamment entretenu une bonne correspondance avec vous; & je suis dans la disposition de la continuër, pourvû que vous demeuriez dans les termes de la neutralité, sans donner aucun avantage à mes ennemis, qui vous demandent passage pour leurs troupes. C'est à vous de considerer qu'une démarche contraire à ce que j'attens de vôtre reconnoissance, m'obligeroit d'aller au devant des mes ennemis, & de porter dans vôtre païs mes armes, & les desordres inévitables en pareilles rencontres. J'espere que vous aurez la prudence de ne me mettre pas dans cette nécessité, & que vous me donnerez sujet*

ſujet de vous continuer les mêmes témoignages de ma bonté Roiale. 1632.

Les Suiſſes répondirent qu'on ne leur avoit point demandé paſſage, & que ſi on leur faiſoit une pareille propoſition, ils la rejetteroient. *Nous recevons avec reſpect*, ajoutérent-ils, *les offres de neutralité que Vôtre Majeſté nous fait. Nous l'entretiendrons autant qu'il nous ſera poſſible, ſans contrevenir à nos autres alliances. Nous attendons réciproquement de la bienveillance de Vôtre Majeſté, que ſes armes victorieuſes qui s'approchent de nôtre frontiére, ne nous cauſeront aucun dommage, & qu'elle nous laiſſera dans la joüiſſance paiſible des revenus qui nous ſont affectez dans les provinces voiſines.* Les Suédois s'étoient alors avancez juſques aux portes de Bâle & de Conſtance. Vid-on jamais une ſemblable rapidité? Depuis le traité de Quieraſque, le Duc de Rohan dont le Cardinal de Richelieu eſtima toûjours le rare mérite, eut commiſſion de quitter ſa retraite de Veniſe, où il ne penſoit plus qu'à vivre deſormais en repos, & d'aller chez les Griſons en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire de France, d'y faire démolir les forts que les Imperiaux avoient batis dans le païs, & de s'oppoſer aux nouvelles tentatives de la Maiſon d'Autriche pour y rentrer. Cela étoit d'une grande importance à Louïs. Il devoit craindre que par cette maniére de repreſailles, l'Empereur, ou le Roi d'Eſpagne irritez, ne ſe vengeaſſent du paſſage que la France s'ouvroit en Italie par l'achapt de Pignerol, & par la garniſon miſe dans Cazal. La reſidence de Rohan à Coire donnoit de l'inquiétude aux Eſpagnols. Ils de-

1632. ſeſperoient de l'execution de leurs projets, tant qu'un Seigneur ſi penétrant, ſi actif examineroit leurs allures de près. On craignoit même que Guſtave d'intelligence avec le Duc, ne lui envoiât des troupes, & que s'étant rendu maître de la Valteline, il n'ouvrît au Roi de Suéde la porte de l'Italie. Richelieu attentif à favoriſer ſous main les deſſeins de Guſtave, de peur que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne moins vivement attaquez, ne donnaſſent le ſecours promis au Duc d'Orleans, qui ſe préparoit à venir en France les armes à la main; le Cardinal, dis-je, fait envoier le Duc de Rohan à la Diéte de Bade. On lui ordonne de joindre ſes inſtances à celle du Miniſtre Suédois, & de preſſer les Suiſſes de refuſer paſſage aux troupes levées dans la Franche-Comté & en Italie, parce que Sa Majeſté Très-Chrêtienne avoit raiſon de craindre qu'elles ne fuſſent deſtinées contre lui. On nous a conſervé le diſcours que Rohan prononça devant l'aſſemblée. Il eſt digne d'un Seigneur auſſi habile dans la négociation, que dans la conduite d'une armée.

Certaines démarches de Chriſtian Roi de Dannemark cauſérent de l'ombrage à la Cour de Suéde. Guſtave appréhendoit que la Maiſon d'Autriche ne reveillât la jalouſie que les deux Couronnes du Nord ont réciproquement l'une de l'autre, & que Sa Majeſté Danoiſe ne prêtât l'oreille aux inſinuations artificieuſes des Miniſtres de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Sous pretexte de preſſer Chriſtian d'offrir ſa médiation pour l'acommodement de Ferdinand avec le Roi de Suéde, l'Archiducheſſe Iſabelle ſembla vouloir engager le Danois

nois à menacer le Suédois de se déclarer contre lui, en cas qu'il refusât d'accepter les conditions qui seroient proposées à la suggestion de l'Empereur. Un Officier de l'armée de Suéde allant dans le Holstein pour ses affaires domestiques, Gustave le chargea de sonder la disposition de Christian, de l'inviter à s'interesser dans une guerre entreprise en faveur des Protestans opprimez, & de le tenter en lui remontrant qu'il devoit profiter d'une si belle occasion de remettre ses enfans en possession des Evêchez que l'Empereur leur avoit enlevez par la paix de Lubeck. Sa Majesté Danoise envoia peu de temps après deux Sénateurs de son Roiaume à Gustave. *Le Roi nôtre maître*, dirent-ils, *joindroit volontiers ses armes aux vôtres & à celles des autres Princes Protestans, si son serment d'observer le traité de Lubeck ne lui lioit pas les mains. Vos progrès lui font plaisir, & il n'y apportera jamais le moindre empéchement. Mais le sort des armes est journalier. Le Roi nôtre maître vous prie, Sire, de considérer, s'il ne seroit point à propos de se servir des victoires presentes, pour obtenir une paix honorable & avantageuse. En cas que ce soit là vôtre sentiment, le Roi nôtre maître vous offre son entremise auprès de l'Empereur. Ma plus forte passion*, repartit Gustave, *c'est de procurer à ceux de nôtre Religion une paix solide & durable. Mais on n'y parviendra jamais, à moins qu'il n'y ait plus d'union entre nous, & que tous les Protestans ne concourent également à reduire la Maison d'Autriche à la nécessité d'y consentir, & à n'oser la rompre ensuite. Si le Roi vôtre maître veut travailler à*

1632.

une

1632. *une si bonne œuvre, il doit penser comme moi, à former une ligue genérale de tout le corps des Protestans, par laquelle nous serons garants les uns envers les autres des conditions acordées par un traité à chacun en particulier. C'est l'unique moien d'arrêter les entreprises continuelles de l'ennemi commun qui profite de nos divisions.* Christian, dit-on, parut content de cette réponse, & eut dans la suite moins d'ombrage des conquêtes d'un voisin, qui témoignoit penser moins à s'agrandir qu'à rendre ceux de sa communion plus libres & plus heureux.

Le Roi de Suéde chasse Tilli de la Franconie, & le poursuit jusques dans la Baviére.

Gustave étoit déja devant Ingolstad, lors que les Ambassadeurs de Dannemark le vinrent trouver. Un accident le fit avancer dans la Baviére plûtôt qu'il n'avoit projetté. Vers la fin de Janvier Horn Genéral de l'armée Suédoise surprend la ville de Bamberg en Franconie. L'Evêque implore tout aussi-tôt le secours de Maximilien Duc de Baviére, & le prie d'ordonner à Tilli de chasser les Suédois de l'Evêché de Bamberg avant qu'ils aient le temps de s'y fortifier. Le Comte assemble promptement dans le haut Palatinat dix-huit ou vingt mille hommes des troupes de la Ligue Catholique, & prend si bien son temps & ses mesures, qu'Horn plus foible, est obligé d'abandonner Bamberg, & de se retirer avec perte. Le Roi de Suéde averti de cet échec, craignit qu'il ne relevât le courage des ennemis abattu par leurs pertes precédentes. Il laisse là son dessein d'assiéger Philisbourg & Hidelberg, & marche en grande diligence vers la Franconie, après avoir donné les ordres nécessaires pour la conservation de ses conquêtes sur le Rhin. Axel Oxenstiern Chan-

Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. 1632. Historie di Gualdo.

Chancelier de Suéde eut la souveraine direction 1632.
des affaires; & le commandement des troupes *Priorato.*
que Gustave laissoit de ce côté-là, fut donné à *Part. 1.*
Christian Comte Palatin de Birkenfeld, & à Ber- *L. 3.*
nard Duc de Saxe-Weymar. La jalousie & la *Vittorio*
mesintelligence de ces deux Princes nuisit telle- *Siri Memorie Recondite.*
ment au bon succés des entreprises sur le haut *Tom. VII.*
Rhin, qu'Oxenstiern ne put s'empécher de di- *pag. 458.*
re, qu'il valloit mieux confier les premiers em- *459.*
plois militaires à des Officiers d'une condition médiocre, parce que ceux d'une naissance supérieure n'étant pas retenus par la crainte du chatiment, ils n'exécutent qu'autant qu'il leur plaît les ordres qu'on leur envoie. Le Roi de France avoit paru prendre si fort à cœur la conservation des Etats du Duc de Baviére & de ses conféderez, que Gustave crut devoir demander au Marquis de Brezé Ambassadeur de Louïs, si les troupes nombreuses du Roi son maître que le Maréchal de la Force commandoit sur la Saare, n'agiroient point en faveur de Maximilien, en cas que Sa Majesté Suédoise poursuivît le Comte de Tilli jusques dans la Baviére, après l'avoir chassé de la Franconie. Brezé bien informé qu'il y a plus de bienséance que de realité dans ses sollicitations pour la neutralité de Maximilien & des autres Princes de la communion du Pape, & que le Cardinal de Richelieu inquiet des intrigues de Marie de Medicis & du Duc d'Orléans à Bruxelles, ne demande pas mieux que de voir l'Empereur & le Roi d'Espagne embarassez à se défendre; Brezé, dis-je, proteste à Gustave qu'il ne doit rien apprehender du côté de la France, & que bien loin de traverser ses entreprises, Louïs les

favo-

1632. favorisera autant qu'il lui sera possible.

Tilli ne crut pas devoir attendre le Roi de Suéde, dont l'armée devenoit supérieuse à la sienne par la jonction des troupes que Guillaume Duc de Saxe-Weymar frere aîné de Bernard, & Bannier Lieutenant Genéral de Sa Majesté Suédoise, lui amenérent. Maximilien n'étoit pas moins intrigué que le Comte de Tilli. A la premiére nouvelle de la marche de Gustave, le Bavarois hésita s'il n'enverroit point ordre à son Genéral de se retirer dans la Bohéme, ou dans l'Autriche, afin d'y attirer le Roi de Suéde, en cas qu'il voulût poursuivre l'armée Catholique, & d'eloigner la guerre de la Baviére. Mais venant à refléchir que ses Etats demeureroient exposez, si Gustave s'avisoit d'y venir, Maximilien ordonne au Comte de s'approcher de la Baviére, & d'arrêter le Roi de Suéde, en lui disputant le passage du Danube & du Lech. Dans une extremité si pressante le Duc s'humilie devant le fier Valstein, & le conjure d'acourir à la défense de la seule barriére qui couvre desormais les païs heréditaires de l'Empereur. Plusieurs passions rendirent le Duc de Fridland sourd aux instances de Maximilien; le desir de se venger d'un ennemi puissant; la vieille animosité contre Tilli avec lequel on ne veut point partager la gloire d'arrêter le cours des victoires de Gustave, & sur tout l'interêt secret de laisser ruiner le seul Prince capable de traverser les vastes projets qu'on a formez. Ferdinand mêmes ne fut point fâché que son Genéral dont il ne penetroit pas les desseins, refusât d'aller au secours de Maximilien. L'armée Imperiale ne paroissoit pas encore

en

en état d'agir si-tôt. Le Duc de Fridland avoit pris cette precaution. Il promettoit seulement de l'y mettre bien-tôt, & disoit qu'il étoit bon que le Roi de Suéde fatiguât ses troupes à forcer les passages de plusieurs riviéres, qu'il trouveroit avant que d'entrer dans la Baviére. Cependant Gustave emporte Donawert, se rend maître de toutes les places qui sont sur le Danube jusques à Ulm, & campe à Northeim entre cette riviére & le Lech. 1632.

Passage du Lech, & defaite du Comte de Tilli.

Après de sérieuses consultations avec Altringer & quelques autres Officiers subalternes sur les moiens d'arrêter le Roi de Suéde & de sauver la Baviére, le Comte de Tilli resolut de se retrancher au delà du Lech, de renforcer la garnison d'Ausbourg & d'attendre l'arivée des troupes que le Duc de Baviére devoit amener. Tilli étoit si avantageusement posté, que dans le conseil assemblé par Sa Majesté Suédoise, Horn Officier habile & prudent, ne fut point d'avis qu'on attaquât une armée couverte d'une riviére & de bonnes tranchées, munie de toutes les choses nécessaires à une vigoureuse résistance, & commandée par un Genéral d'une experience consommée. *L'entreprise me paroit difficile & périlleuse*, disoit-il. *S'il arive que l'on soit repoussé avec perte, cette disgrace relevera extrémement le courage des ennemis abattu. Valstein a fait de grans préparatifs. J'appréhende qu'après avoir bien fortifié le haut Palatinat & les places de Bohéme voisines de la Baviére, que l'Electeur de Saxe a négligé mal à propos d'occuper, le Duc de Fridland ne nous enferme ici, & ne nous force à combattre dans un lieu desavantageux. Ne seroit-il point plus à pro-*

Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. 1. Mercure François. 1632. *Puffendorf* Commentar. Rerum.

1632. *Suecicarum.* L. IV. *Nani Historia Veneta.* L. IX. 1632. *Historie di Gualdo Priorato. Part.* 1. L. 3. *Vittorio Siri Memorie Recondite.* Tom. VII. pag. 459. 460. 461. &c. *Rushworth's Historical Collections.*

propos de le prévenir & de le surprendre, en allant droit dans la Moravie? On dissipera sans peine ses troupes dispersées en divers quartiers. L'Empereur denué d'une armée qui fait son unique ressource, comment defendra-t'il ses païs hereditaires? L'avis paroissoit bon. Cependant le Roi ne le gouta pas.

Prévenu que s'il penétroit une fois dans la Baviére, le Duc seroit reduit à recevoir la loi du vainqueur, & que Ferdinand privé de l'assistance de Maximilien, abandonneroit l'Autriche qu'il ne pouroit plus défendre, Gustave voulut absolument tenter le passage du Lech. *La chose n'est point si difficile que vous le croiez,* répondit-il brusquement à Horn. *Les bons soldats qui restent en petit nombre à l'ennemi, sont étourdis & découragez. La seule presence des Suédois qui les ont si souvent battus, les effraie. La plus grande partie des gens que le Comte de Tilli prétend nous opposer, c'est un ramas de païsans plus acoutumez à manier la charruë & la besche, que le mousquet & l'épée. La fortune favorise les braves & abandonne les poltrons. Donawert nous servira de retraite, en cas que nous ne reüssissions pas. A Dieu ne plaise que je cesse de poursuivre l'ennemi qui fuit devant moi. Ce seroit donner le temps à un vieux & prudent Capitaine, de retablir & de renforcer son armée mal pourvuë & affoiblie. Valstein est encore loin de nous. Ses troupes qu'il n'a pas eu le temps de discipliner, & dispersées en divers endroits, ne peuvent marcher si-tôt. En un mot, nous risquons peu, & nous avons beaucoup à gagner. Dez que cette barriére qui n'est pas insurmontable, sera forcée, nous entrons dans un païs ri-*

che, abondant, & soigneusement preservé du malheur des guerres precedentes. Les Officiers animez par ce discours, ne pensent plus qu'à seconder leur Roi, sur la valeur & sur la prudence duquel ils se reposent. 1632.

Gustave avoit bien reconnu la situation des lieux & la disposition du camp des ennemis. Le Lech forme là une espéce de demi-lune, qui couvroit l'armée de Tilli. Mais le rivage du côté des Suédois se trouvoit heureusement plus élevé. Le Roi crut qu'en mettant du canon sur les retranchemens qu'il projettoit de faire, on incommoderoit beaucoup l'ennemi, & qu'à la faveur du feu continuel de l'artillerie & de la mousqueterie couverte des retranchemens, on jetteroit un pont & des radeaux sur la riviére. Son dessein fut exécuté le 5. Avril avec une diligence incroiable. Soixante & douze piéces de canon foudroient six regimens de l'armée Catholique postez dans un bois opposé, & les mettent en desordre. Cependant le pont de bateaux s'acheve, les radeaux preparez se jettent, les Suédois passent sans opposition, & se retranchent sur l'autre bord du Lech. La fumée en déroboit la vuë aux Bavarois. Leur Genéral s'apperçut trop tard du dessein de Gustave, & tacha inutilement de repousser les Suédois soutenus par la presence du Roi, & par les nouvelles troupes qui arivoient sans cesse. L'armée Catholique plioit déja, lors qu'Altringer fut griévement blessé d'un coup de mousquet à la tête, & le Comte de Tilli d'un boulet de canon à la cuisse: accident qui acheve de mettre le desordre dans ses troupes. Tous fuient. Les uns se retirent à Neubourg, & les autres

1632. autres à Ingolstad. La prise d'Ausbourg & de plusieurs autres places suivit de près une victoire si considérable. Le Roi de Suéde rétablit dans la premiére l'exercice de la Religion Protestante aboli depuis quelque temps, y entre triomphant, va rendre des actions solennelles de graces à Dieu dans l'Eglise principale, & oblige les Magistrats à lui préter serment de fidelité, comme à leur Souverain légitime.

Je ne sai s'il fit bien de l'exiger. Plusieurs s'imaginérent alors que la delivrance des Protestans n'étoit que le prétexte de son expedition, & qu'il pensoit véritablement à la conquéte d'Allemagne. Le Comte de Tilli Gentilhomme Liégois de la famille de Tserclas, mourut de sa blessure peu de jours après à Ingolstad agé de 70. ans. De simple Officier, il monta par tous les degrez de la milice à la Lieutenant générale de l'armée de la Ligue Catholique en Allemagne sous le Duc de Baviére; & obtint après la destitution de Valstein le commandement des troupes de l'Empereur. Les Historiens Protestans & Catholiques louënt sa modestie, sa tempérance, sa douceur, sa pieté, sa continence & son desinteressement: vertus qui le rendent superieur aux plus grands Capitaines de son temps, qu'il égaloit du moins en valeur, & en prudence. Toujours victorieux jusques à la bataille de Lipsick, il donna sujet de dire que les disgraces de la derniére année de sa vie étoient la juste punition des cruautez & des violences éxercées par son ordre, ou par sa permission à la prise de Magdebourg. C'est peut-être la seule chose qu'on puisse justement reprocher à ce guerrier comparable aux grans hommes de l'antiquité.

La

La seconde victoire du Roi de Suéde acheva de jetter l'epouvante parmi les Catholiques d'Allemagne, & les autres en parurent effraiez. L'Empereur & le Duc de Baviére n'avoient plus d'autre ressource que l'armée de Valstein, & un corps de troupes que Maximilien trop lent differa de conduire sur les bords du Lech, avant que Gustave le passât. La Cour de France étonnée crut, ou du moins affecta de dire, qu'il étoit temps d'opposer une forte digue à un torrent qui sembloit menacer l'Europe d'une inondation generale. Voici comment le Roi s'expliqua en recevant la nouvelle de la defaite de Tilli. *Les Puissances interessées à l'abaissement de la Maison d'Autriche*, dit Louïs à Soranzo Ambassadeur de la Republique de Venise, *ont pu jusques à present faire des vœux pour la prospérité des armes du Roi de Suéde. On ne s'imaginoit pas que les choses dussent aller si vite, ni si loin. Avertissez le Senat qu'il faut penser maintenant aux moiens d'arrêter le cours des victoires de ce Got. Elles pouroient à la fin nous être aussi fatales qu'à l'Empereur & au Duc de Baviére.* N'y avoit-il point de la dissimulation dans ce discours du Roi de France ? Son Ministre s'applaudissoit secretement des nouveaux embaras de Ferdinand. Quoiqu'il en soit, depuis un passage aussi glorieux que celui du Granique, Gustave s'apperçut que ses alliez se refroidissoient. *Je voi bien que nos conquêtes commencent à donner de grans ombrages*, dit-il un jour à ses confidens. *Nous aurons de la peine à conserver ce que nous avons pris, & sur tout ce qui est plus éloigné de la Suéde. Il faut se borner au Nord, & former s'il*

1632. S. Etienne Envoié de France à Munick vient faire des propositions de neutralité au Roi de Suéde pour le Duc de Baviére.

Mémoires de Louïse Juliane pag. 307. *Mercure François.* 1632. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII.*

1632. *s'il se peut, un Etat dont la Mer Baltique soit*
Pag. 464. *comme le centre.* Au defaut de la haute Alle-
465. &c. magne pretendoit-il avoir la Livonie, la Cour-
546. lande, la Prusse, la Poméranie, & peut-être le Dannemark? Cela ne s'acorde guéres avec la religion, la justice & l'éxacte probité dont il se piquoit. Les plus grans hommes ne connoissent pas en certaines rencontres les secrets replis de leur cœur. Sujets comme les autres aux surprises & aux illusions de l'amour propre, ils croient agir par des motifs raisonnables, lors qu'ils suivent les mouvemens de leur ambition, ou de quelqu'autre passion délicate. Gustave eut de bons desseins pour la délivrance des Protestans. Mais il pensa depuis à profiter de ses avantages. Enflé de sa bonne fortune, ou seduit par les insinuations de ses adulateurs, il projetta d'étendre sa domination en Allemagne, ou du moins de se rendre maître de la Mer Baltique & de la meilleure partie de la basse Saxe. Sa puissance donna encore de l'inquietude aux Etats Genéraux des Provinces-Unies, aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & presqu'à tous les Princes Protestans d'Allemagne. La ville de Cologne aiant voulu s'acommoder avec lui, on détourna fort habilement le coup à la Haïe. Le Prince d'Orange & les Etats penserent à mettre le bas Rhin à couvert des entreprises du nouveau Conquérant. Quelques uns disent que dans le chagrin que la défiance & la jalousie de ses alliez lui causérent, il souhaita quelquesfois la mort, de peur de se voir réduit à la nécessité de tourner les armes contre ceux qu'il auroit voulu défendre, & d'entrer en des guerres, dont le monde ne penétreroit pas les veritables & justes motifs. Im-

Immédiatement après le passage du Lech, 1632.
Wolfang Duc de Neubourg & Maximilien de Baviére firent de nouvelles propositions de neutralité. Le Deputé du prémier fut mal reçû. Gustave étoit mécontent de Wolfang. Aiant déja demandé la même chose, il negligea d'executer les conditions offertes, & continua dans son étroite liaison avec l'Empereur & Maximilien. Quoique le Duc de Neubourg emploiât le Prince Auguste son frere qui servoit sous le Roi de Suéde, il ne peut s'exempter de recevoir garnison Suédoise dans sa capitale, que les soldats de la Ligue Catholique abandonnérent. Peut-être qu'Auguste agissoit foiblement pour un aîné, qui non content d'avoir mal partagé ses cadets, les troubloit encore dans la possession de ce qu'il leur avoit acordé. Le Duc de Baviére usant de ses artifices ordinaires, engage S. Etienne Envoié de France à la Cour de Munick, à lui demander la neutralité pour un allié du Roi Très-Chrétien. Frederic Roi de Bohéme, le Prince Auguste de Neubourg, le Duc de Holstein, & les principaux Officiers de l'armée furent témoins des réponses brusques, fiéres & séches de Sa Majesté Suédoise à S. Etienne. *Je ne puis me persuader*, dit-elle, *que celui qui vous envoie ici, pense sérieusement à s'acommoder avec moi. Plusieurs lettres interceptées prouvent le contraire. J'en ai une de fraiche date, où l'Empereur lui promet que Valstein marchera bientôt à son secours avec cinquante mille hommes. A la bonne heure : la Baviere en sera plûtôt mangée. M. le Duc aura nombre de gens de bon appétit à régaler. De nôtre côté, nous tacherons de faire grande chere.*

1632. Le Ministre de France repartit que Maximilien souhaitoit avec passion la neutralité. *Il ne tenoit qu'à lui de l'avoir*, repliqua Gustave. *Pourquoi a-t'il fait attaquer mes gens à Bamberg, dans le temps même que l'Ambassadeur du Roi de France s'entremettoit en faveur des Princes Catholiques? Le Comte de Tilli*, dit S. Etienne, *est allé de lui même en Franconie à la solicitation de l'Evêque de Bamberg. Croiez-vous*, repartit le Roi de Suéde avec beaucoup plus d'émotion, *que je me laisse dupper par ces contes frivoles? Je suis assuré que le Duc de Baviére a commandé au Comte de Tilli de marcher avec les troupes de la Ligue Catholique.* S. Etienne se mit alors à faire l'éloge de Maximilien, & à dire que ce Prince n'étoit point si malintentionné pour Sa Majesté Suédoise, & qu'il parloit d'elle avec respect dans toutes les occasions. *Je juge des gens par leurs actions & non par leurs paroles*, dit Gustave. *Les allures du Duc de Baviére & des autres Princes de la Ligue Catholique, me font assez connoitre que ces Messieurs ne pensent qu'à m'amuser par leurs artifices. Je sai à quoi tendent les propositions insidieuses qu'ils m'envoient faire quand ils se sentent pressez. Le Duc de Baviére a divers manteaux avec des croix de toutes couleurs, blanches, rouges, bleues. Il les prend tour à tour selon ses interêts, & selon les Princes qu'il se met en tête de surprendre. Pour moi, je lui répons qu'il ne me trompera plus. C'est en vain qu'il se flatte de m'arrêter par ses finesses usées.*

En voulant excuser Maximilien, S. Etienne coula mal à propos certaines choses qui paroissoient blamer la conduite du Roi de Suéde, & le

le menacer que Sa Majesté Très-Chretienne trouveroit fort mauvais qu'on rejettât les offres du Duc de Baviére. *Je pardonne ces sotises à ton ignorance grossiére*, repondit Gustave en colere. *Ne me replique pas davantage. Tu es fort mal informé de ce qui se passe entre le Roi ton maître & moi. Il ne t'a point ordonné de venir ici négocier en faveur du Duc de Baviére. Quand tu m'apporteras une lettre de creance signée de sa main, j'en userai autrement. Puis que tu t'es chargé de parler de la part du Duc de Baviére, tu devois prendre des maniéres soumises & convenables à une personne qui demande grace au vainqueur offensé. Ces airs libres que se donnent les gens de ton païs, on les souffre quelquesfois. En cette rencontre, ils sont choquans au dernier point. Je ne suis pas acoutumé à entendre des discours insolens.* S. Etienne étonné de ce transport, demande humblement pardon au Roi, & le prie de déclarer du moins, à quelles conditions il acordera la neutralité. *Quand le Duc de Baviére aura mis les armes bas*, dit Gustave, *je lui ferai savoir mes intentions. Sire*, reprit S. Etienne, *on offre souvent des conditions de paix à l'ennemi vaincu, quoiqu'il ait encore les armes à la main. Tous vos discours*, repartit le Roi, *ne servent qu'à me confirmer dans mes justes soupçons que le Duc de Baviére cherche à gagner du temps jusques à ce que l'Empereur lui ait envoié du secours. Je suis offensé & victorieux. Il est ridicule de venir l'épée à la main me demander pardon & mon amitié.* S. Etienne aiant prié Sa Majesté Suédoise de préscrire les articles du traité de neutralité, *cela sera bientôt fait*, dit elle, *Je veux premiérement que le Duc de* 1632.

1632. *Baviére restituë tout ce qu'il a usurpé sur mes amis & sur mes alliez; qu'il renvoie ses troupes, ou du moins la plus grande partie; qu'il ne permette point à ses soldats congédiez d'aller servir l'Empereur, qu'il n'assiste point mes ennemis, qu'il jure de ne me faire la guerre de trois ans, & qu'il me donne une bonne garantie de l'execution de sa parole. A ces conditions, je lui promettrai en foi de Roi une entiére seureté pour ses Etats. Mon armée en sortira même, s'il veut m'acorder passage par Ingolstad pour aller chercher mes ennemis.*

Le Ministre de France remontre au Roi de Suéde que Maximilien congediera les troupes qui sont à sa solde; mais que n'étant plus maître de celles qu'il a données à l'Empereur, & à la Ligue Catholique, le Duc ne peut pas promettre de les retirer. *Ne vous l'ai-je pas bien dit,* repliqua le Roi toujours en colere, *que vous ne pensez qu'à me surprendre? Tant de subterfuges sont une preuve manifeste de la dissimulation & de la mauvaise volonté du Duc de Baviére. Dites lui de ma part qu'il verra bientôt tout son païs en feu, à moins qu'il n'accepte dans vingt-quatre heures les conditions que je lui offre. Il faut que ce Prince & ses confederez sentent combien il est dangereux de m'irriter & de m'avoir pour ennemi. Vôtre Majesté en usera comme il lui plaira,* reprit S. Etienne, *mais je la puis assurer que le Roi mon maître trouvera fort mauvais que M. le Duc de Baviére son ami & son allié, soit traité si durement, & que vous refusiez d'acorder la neutralité que Son Altesse vous demande.* S. Etienne aiant comme reproché à Gustave le secours qu'il recevoit de la France

ce & la diversion que Louïs faisoit du côté de la Moselle en faveur de Sa Majesté Suédoise, & insinué que le Roi son maître seroit enfin obligé d'en user autrement, & de secourir un Prince son allié, le Roi de Suéde s'emporta une seconde fois & dit : *J'ai decouvert mes intentions à M. de Charnacé, & je sai mieux que vous celles du Roi vôtre maître. Je compte sur son amitié. S'il arrive pourtant que surpris par les insinuations artificieuses de certaines gens, il rompe l'alliance que nous avons contractée, & qu'il secoure puissamment le Duc de Baviére mon ennemi déclaré, cela ne sera pas capable de me décourager. J'ai fait la guerre toute ma vie, & je connois par ma propre expérience qu'il n'y a point de nation invincible. Mes armes sont justes, j'espere que Dieu continuera de les bénir contre de violens usurpateurs du bien d'autrui. Je n'ai perdu que mon chapeau dans une action en Prusse contre les Impériaux. Je m'en suis amplement dedommagé à la bataille de Lipsick sur le Comte de Tilli. Nous pourons bien le faire païer encore à Valstein. On le lui envoia comme une riche dépouille.* 1632.

L'Empereur oublioit déja qu'il s'étoit lié les mains. Comment pouvoit-il promettre positivement au Duc de Baviére de lui envoier Valstein à la tête de cinquante mille hommes? Ferdinand n'avoit plus l'autorité de faire marcher son armée, sans le consentement du General. Après le passage du Lech, Maximilien cria longtemps en vain *au secours*. Le Duc de Fridland ravi de voir son plus dangereux ennemi humilié, & sur le point d'être entiérement ruiné, trouvoit tous les jours une nouvelle défaite,

Le Roi de Suéde se rend maître de Munick & de la plus grande partie de la Baviére.

1632. quand la Cour de Vienne le pressoit de sauver la barriére qui couvroit les plus beaux païs héréditaires de l'Empereur. Fatigué des instances reïterées qu'on lui faisoit à la solicitation du Bavarois, Valstein répond enfin nettement, qu'il est plus à propos de chasser les Saxons de la Bohéme, pendant que les Suédois occupez ailleurs ne peuvent les joindre. Tel étoit le premier pas que Valstein se proposa toujours de faire pour l'exécution de son grand projet. On eut beau lui parler de la necessité de conserver la Baviére, il ne prit point le change. Maximilien ne se déconcerte pas dans sa disgrace. Il envoie ses meubles précieux & ses pierreries à Saltzbourg. La Duchesse de Baviere & le Duc Albert frere de Maximilien s'y étoient deja retirez. Après cette précaution, il surprend la ville de Ratisbone par une intelligence avec le Gouverneur qui lui ouvre les portes à l'insçû des bourgeois, & s'y fortifie. Le Roi de Suéde assiégeoit alors Ingolstad, que le fils du Comte de Tilli defendoit avec beaucoup de courage & de resolution. Le 20. Avril Gustave étant allé reconnoître un endroit qu'il vouloit attaquer, les canoniers de la ville jugent que celui qui s'approche, est une personne de distinction. Un d'eux pointe si bien son canon, que le boulet emporte la croupe du cheval que Gustave montoit. Il tombe dessous enseveli dans la bouë & couvert de sang. Mais n'aiant point été blessé, il se reléve promptement, saute sur un autre cheval, rassure ses gens éperdus, rend graces à Dieu, & continuë de donner ses ordres. On dit que Gassion qui commandoit une compagnie de cavalerie dans l'armée

Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. 1. Memoires de Louise Juliane. Pag. 307. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 3.

mée Suédoise, fut un des premiers qui acoururent au Roi, & qui l'aidérent à se relever. Cette action attira de nouvelles faveurs à l'Officier François. Il obtint un regiment. *Ce sera un regiment de chevet. On poura dormir auprès dans une entiére seureté.* C'est ainsi que Gustave s'expliqua en Alleman; mais d'une maniére obligeante pour Gassion. 1632.

Les Princes qui suivoient le Roi, & les premiers Officiers de l'armée aiant unanimement conjuré Sa Majesté, de n'exposer plus si facilement une vie précieuse à ses sujets & à ses alliez, *voulez-vous*, leur dit-elle, *que je pense à me divertir dans mon camp, & que je n'y agisse pas plus que dans le palais de Stokholm? Doit-on prendre si grand soin de la conservation de sa vie, quand il est question d'acquerir de la gloire, de défendre la liberté de son peuple, & de rétablir ses alliez dans la possession de ce qu'on leur enleve injustement? J'ai reçu treize blessures en ma vie, & je ne me suis jamais vu en plus grand danger qu'aujourd'hui. Cela m'avertit que je suis mortel, & sujet à cette loi generale, dont les plus belles couronnes & les victoires les plus signalées n'exemptent pas. Je mets ma confiance en Dieu, & je me repose sur la valeur & sur l'affection de mes Officiers & de mes soldats. La justice de la cause que je défens, me donne sujet d'espérer que si je meurs, Dieu suscitera un autre défenseur à l'Allemagne, qui achevera ce que j'ai heureusement commencé. Une seule chose m'afflige. On donne des interpretations sinistres à mes actions. Certaines gens tachent de flétrir ma réputation, en disant que je ne pense qu'à devenir plus puissans*

1632. *sant & plus riche. Grand Dieu, qui sondes le fonds de mon cœur, fai moi la grace de confondre l'envie & la calomnie. Mes emprunts, mes avances, ma conduite passée & ce que je me propose d'exécuter, convaincront un jour les plus opiniâtres, que l'unique but de mon expédition, ç'a été le rétablissement de la la liberté dans l'Empire.* La joie qu'on eut de voir le Roi échappé d'un si grand péril, fut cause qu'on ne regretta pas tant Christophe de Bade emporté du second coup de canon, jeune guerrier qui donnoit de grandes espérances. *Je sai bien que je suis pere,* disoit le Prince de à Bade ceux qui lui faisoient des complimens de condoléance sur la mort de son fils. *Mais je n'oublie pas que je suis Chrétien. Je ne plains point le sort de mon fils, puis qu'il a perdu la vie en brave homme & en Prince. On doit seulement regretter ceux qui aiant vécu avec infamie, meurent encore avec lacheté. Je me suis toujours preparé à perdre ce que j'aimois le plus, excepté la conscience & la liberté. C'est une leçon que je me suis rendu familiére, & que je repéte souvent à mes enfans. Le Roi s'est heureusement sauvé du danger qu'il a couru. Consolons nous de tous les autres accidens de cette journée, quelque tristes qu'ils puissent être aux particuliers de l'armée.*

Le siége d'Ingolstad étant plus difficile par la courageuse résistance de Tilli, que Gustave ne l'avoit cru d'abord, il ne s'y arrête pas plus long-temps. Sa Majesté Suedoise penétre dans la Baviére, prend Landshut, Morsbourg, Frisinghe, & arive le 7. Mai devant Munick. S. Etienne étoit venu au devant d'elle afin de la prier d'épargner la ville & le magnifique palais des

des Ducs de Baviére. Plusieurs Officiers exhortoient Gustave à se venger sur Munick des violences & des inhumanitez commises par les troupes de Maximilien à Magdebourg. Mais son grand cœur n'approuvoit pas ces cruelles vengeances, où les innocens sont punis au lieu des coupables. Il se contenta de dire, que si on ne lui apportoit pas incessamment les clefs de la ville, il abandonneroit au pillage & à la fureur du soldat un endroit, où ses ennemis avoient tant formé de projets & de complots contre lui. Les Magistrats avertis par S. Etienne arivent, & implorent humblement la clémence du vainqueur. Gustave entra dans la ville acompagné de Fredéric Roi de Bohéme, du Prince Auguste de Neubourg, des Ducs de Saxe-Weymar & de Holstein, & d'une grande suite de Seigneurs & d'Officiers. Il logea dans le palais, l'un des plus superbes de l'Allemagne. Quelques uns lui avoient insinué de renverser du moins la maison de Maximilien. *N'imitons pas*, dit-il, *la barbarie des anciens Gots. Ils ont rendu leur mémoire odieuse, en détruisant ce qu'il y avoit de plus beau dans le monde.* Quelle dut être la joie de Fréderic, en voiant son cruel ennemi qui s'étoit enrichi du pillage du haut & bas Palatinat, de la ville & du palais d'Hidelberg, chassé de ses Etats & de sa capitale à son tour! On rend ce témoignage avantageux au Roi de Bohéme, qu'il fut la modérer du moins au dehors, & qu'il ne parut jamais insulter à un Prince ingrat, qui se donna de si grans mouvemens pour profiter de la dépouille de celui qui l'avoit voulu élever sur le thrône Impérial. Modération vraiment louäble 1632.

1632. ble & digne d'un Prince Chrétien, si elle a été sincére. Le pillage de Munick fut racheté moiennant trois cent mille richedales que les habitans paierent. On trouva plus de cent quarante piéces de canon que le Duc de Baviere avoit fait enterrer dans son arsenal. Trente, ou selon d'autres cent dix mille richedales étoient cachées dans un des plus gros, qu'on nommoit *le Porcq*. Il y en avoit plusieurs extrémement beaux. Fredéric reconnut quelques uns des siens. D'autres portoient les armes de Dannemark & de Brunswick. Ils avoient été pris par le feu Comte de Tilli dans les batailles gagnées sur le Roi Christian IV. & sur l'Administrateur d'Halberstat. Gustave fit transporter ce riche butin à Ausbourg, ville de meilleure défense que Munick.

Il visita le magnifique Collége des Jésuites, & se mit à disputer en Latin sur la controverse avec le Recteur. Gassion étoit un des deux Gentilshommes qui acompagnerent Sa Majesté dans cette rencontre. Elle ne voulut pas être suivie d'un plus grand nombre de gens; soit qu'il y eût quelque dessein secret; soit qu'on craignît que dans la foule, il ne se trouvât quelque Protestant indiscret qui causât du desordre. En commençant de disputer contre le Recteur, Gustave prit plaisir à mettre Gassion aux mains avec un autre Jésuite. Et quand Sa Majesté fut lasse de parler de Theologie, elle substitua Gassion à sa place. Les canons aiant été déterrez le lendemain de la visite renduë aux bons Peres, on les accusa d'avoir découvert au Roi de Suéde l'endroit où Maximilien fit cacher sa meilleure artillerie. Le soupçon paroissoit d'au-

tant

tant mieux fondé, que les Jésuites furent les seuls Bavarois qui entretinrent Sa Majesté, avant qu'on remuât la terre dans l'arsenal. Gassion rencontra le canon, où étoient les richédales, & le Roi lui en donna quelques unes pour faire trois compagnies de son régiment de cavalerie. L'arivée de Gustave avoit fort effraié les Ecclésiastiques & les Moines de Munick. Ils furent tous traitez avec beaucoup d'humanité. Sa Majesté parut avoir des egards particuliers pour les Capucins, auxquels on donna des aumônes de sa part. Fut-ce en considération de leur P. Joseph qui entretenoit une étroite correspondance avec le Roi de Suéde & avec les Princes Protestans? S'il y eut des violences & des inhumanitez commises à la campagne, les païsans Bavarois se les attirérent, dit-on, par la maniére barbare dont ils en usoient au regard des soldats Suédois qui s'écartoient de leurs compagnies, pour piller du bétail ou quelqu'autre chose. 1632.

Mort de Sigismond Roi de Pologne. Ladislas son fils lui succéde.

Durant ses progrés en Allemagne, Gustave pensoit à se faire élire Roi de Pologne. Prétendoit-il joindre ce vaste païs au nouvel Empire qu'il projetta de fonder dans le Nord? L'ambition du Conquerant est bizarre & surprenante en cette occasion. Charles Duc de Sudermanie son pere fut elevé sur le thrône de Suéde, au préjudice de Sigismond fils du Roi Jean frere aîné de Charles, pour diverses raisons. L'une des principales, c'étoit que les Polonois & les Suédois desirant chacun que leur Roi demeurât chez eux, le même Prince ne pouvoit posséder les deux couronnes. Cependant Gustave non content d'avoir un Roiaume ôté à Si-

1632. gisfmond, cherche aujourd'hui à enlever la Pologne au fils de celui que le Duc de Sudermanie dépouilla de la Suéde, & à mettre sur sa tête deux couronnes que ses sujets ont déclaré incompatibles. Enflé du succés de ses armes rédoutables à toute l'Europe, croit-il que rien ne lui est desormais impossible; que les Suédois desacoutumez de voir leur Roi depuis ses guerres en Livonie, en Prusse, & en Allemagne, le laisseront resider à Cracovie, si l'état de ses affaires le demande, & que les Polonois souvent embarassez à se détendre contre les Moscovites, les Turcs, & les Tartares, se donneront volontiers à un Roi Protestant, & capable non seulement de repousser leurs ennemis, mais encore de les subjuguer eux mêmes? Quoi qu'il en soit des vuës secretes de Gustave dans ses demarches pour obtenir la couronne de Pologne, il conçut ce dessein à la persuasion de Christophe Radzivil, qui vint en Allemagne lui offrir les suffrages des Seigneurs & des Gentilshommes Protestans, dont le parti étoit nombreux & puissant en Pologne & en Lithuanie.

Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 3.

Le Roi Sigismond eut vers la fin de l'année derniére une grande attaque d'apopléxie. Son corps & son esprit en furent tellement affoiblis, qu'on desespéra du rétablissement de sa santé. Chacun pense dez lors à l'élection d'un successeur. Ladislas & Casimir fils du Roi avoient chacun leur parti. L'Archiduc Leopold frere de l'Empereur tâcha de s'en faire un; & Radzivil croiant pouvoir reünir les Protestans, & gagner encore quelques Nobles, se flatta d'exclure tous les autres candidats, si Gustave vouloit

ſoit demander la couronne. Un Hiſtorien dit 1632.
que Sa Majeſté Suedoiſe écouta la propoſition de Radzivil, plûtôt pour avoir un moien de terminer ſes différens avec la République de Pologne, & pour s'y faire un parti, que dans l'eſperance d'acquerir une autre couronne. Cependant ſes demarches prouvent qu'il penſa tout de bon à regner ſur une nation qui ſeroit extremement puiſſante, ſi depuis le commencement du dernier ſiécle, elle avoit eu ſoin d'être plus unie. Quelque temps avant la mort de Sigiſmond, le Roi de Suéde envoia Jacques Rouſſel en Pologne avec des inſtructions qui lui ordonnoient de ſonder la diſpoſition de la Nobleſſe. Mais ce Miniſtre gâta tout. Imprudent, ou mal inſtruit des loix du païs, qui defendent de faire aucune propoſition ſur l'election d'un Roi avant la mort de celui qui regne, Rouſſel va demander tout publiquement la couronne pour Guſtave, après la mort de Sigiſmond. Cet empreſſement donne de l'ombrage & choque la Nobleſſe Polonoiſe aſſemblée afin de pourvoir au gouvernement de l'Etat durant la maladie du Roi incapable d'agir. Ladiſlas penſe plus ſérieuſement à ſes affaires, forme ſon intrigue contr'un puiſſant compétiteur qui ſe déclare ſi tôt, & s'efforce de gagner les Proteſtans, de peur qu'ils ne ſe jettent tous du côté de Guſtave. Le peu d'attachement que le Prince témoignoit au Papiſme, les lui rendit favorables. Il alloit tout au plus deux fois l'an à la Meſſe, & ne liſoit la Sainte Ecriture que dans la verſion de Luther. Pour tromper les Eccleſiaſtiques auxquels cette indifférence déplaiſoit extréme-

1632. mement, Ladiſlas avoit dans ſon cabinet un *Tite Live* de même groſſeur & de même reliure que ſa Bible. On le mettoit ouvert ſur la table dez qu'un Evêque, un Eccleſiaſtique, ou un Religieux paroiſſoit. Les Polonois Proteſtans bien avertis que le Prince goûte leur Religion, écoutent volontiers ſes émiſſaires. Ils promettoient que Ladiſlas ne favoriſeroit point les Papiſtes au préjudice des Proteſtans, qu'il n'auroit pas le même attachément que ſon pere à la Maiſon d'Autriche, & qu'il s'acommoderoit volontiers avec le Roi de Suéde, pour délivrer la Republique d'un ſi redoutable ennemi. Tout cela produiſit un ſi bon effet, que les Proteſtans refroidis au regard de Guſtave à cauſe des fauſſes demarches de ſon Miniſtre, ſe tournérent du côté de Ladiſlas. Il ſe vid ainſi aſſuré de la plus grande partie des ſuffrages avant la mort du Roi ſon pere.

Elle ariva le 29. Avril après une ſeconde attaque d'apopléxie. Dans les quarante-cinq ans de ſon regne, Sigiſmond remporta des victoires conſiderables ſur les Moſcovites & ſur les Turcs. Mais il fut preſque toujours malheureux dans ſa guerre contre les Suedois, qui mécontens de ſon adminiſtration, & de ſon zele pour le rétabliſſement du Papiſme chez eux, le déclarérent déchu de ſes droits à la couronne que Guſtave Vaſa ſon grandpere avoit ſi glorieuſement acquiſe, & mirent à la place de Sigiſmond Charles de Sudermanie ſon oncle. Tout le monde convient que le Roi de Pologne avoit de bonnes qualitez. On louë ſa juſtice, ſon courage, ſa de-

dévotion, sa magnanimité. L'interregne fut long après sa mort. La Noblesse Polonoise vouloit régler beaucoup de choses & faire certaines loix pour la conservation de ses privi- 1632.
léges & de la liberté de conscience, avant que de procéder à l'élection d'un nouveau Roi. Dez que Gustave apprend la mort de Sigismond, il envoie deux Ambassadeurs en Pologne avec des instructions fort amples. On leur enjoignoit de remontrer aux Polonois que dans la situation presente de leur République, ils ne pouvoient mieux faire que d'élire Gustave. Que ce Prince toujours victorieux les garantiroit des irruptions des Turcs, des Tartares, & des Moscovites, voisins incommodes qui attaquoient successivement la Pologne. Qu'en l'élevant sur le thrône, tous les differends de la République avec la Suéde, seroient terminez. Que la Religion de Gustave ne devoit point être un obstacle à son élection. Qu'imbu dez son enfance des principes de la Theologie Protestante, qui condamne toute sorte de violence sur l'article de la Religion, & qui laisse à chacun la liberté de sa conscience, il ne molesteroit point les Catholiques, & qu'il les maintiendroit en possession des priviléges que les loix du Roiaume leur donnent. *Que si les Polonois ne croient pas qu'il leur soit avantageux d'appeller Sa Majesté Suedoise*, ajoutoit-on, *les Ambassadeurs representeront que l'élection de Ladislas sera beaucoup plus préjudiciable à la Republique. Ce Prince proche parent de l'Empereur, demeurera toujours à l'exemple du feu Roi son pere, attaché aux interêts de la Maison d'Autriche, & suivra les impressions que la*

1632. *la Cour de Madrid & celle de Vienne lui donneront. A la sollicitation de l'Empereur & du Roi d'Espagne, il s'efforcera de faire valoir ses pretensions mal fondées à la Couronne de Suéde, & la guerre entre les Polonois & les Suedois deviendra immortelle. Que si nonobstant ces remontrances, la Noblesse de Pologne s'opiniatre à choisir Ladislas, Sa Majesté Suédoise demande qu'avant que de procéder à l'élection, les Polonois obligent les enfans du feu Roi Sigismond à se desister par un acte authentique, de leurs pretensions à la Couronne de Suéde. C'est le seul moien d'etablir une paix solide & durable entre les deux nations.*

Les Ambassadeurs de Gustave avoient ordre de conferer en passant par la Prusse avec l'Electeur de Brandebourg, qui les instruiroit parfaitement de la situation des affaires en Pologne depuis la mort du Roi. L'Electeur dit franchement qu'il ne voioit aucune apparence de compter sur les promesses de Radzivil, qui s'étoit trop avancé. Les deux Suédois le reconnurent à leur premiere arivée en Pologne. Mais il n'étoit plus temps de reculer avec bienseance. Radzivil s'excuse sur ce que Roussel s'étant mal conduit, & n'aiant pas agi de concert avec lui, toute la Noblesse s'est tournée du côté de Ladislas. Les Ministres de Gustave ne crurent pas pouvoir demander avec honneur la couronne pour leur maître. On insista seulement sur la renonciation de Ladislas à ses prétensions. Nonobstant l'avis contraire du Sénat, il avoit pris immediatement après la mort de Sigismond, le titre & les armes de Roi de Suéde. *C'est un droit heréditaire que mon pere me laisse*, disoit-il,

il. *Si je parois l'abandonner, je n'aurai plus rien à demander au fils de celui qui a usurpé sur nous une couronne que mon pere, mon grand-pere & mon ayeul ont possédée. En cas que la conjoncture malheureuse du temps ne me permette pas de rentrer dans mon patrimoine, on poura du moins obtenir quelque chose en recompense. Gustave sera bien-aise d'acheter la cession volontaire d'un droit qui m'est legitimement dévolu.* Cependant plusieurs Polonois insistoient que Ladislas donnât sa renonciation, afin qu'on pût conclure plus facilement la paix entre la Republique & la Suéde, quand la tréve seroit expirée. Les partisans du Prince eludérent cette instance, en demandant que le Sénat fût comme le depositaire de l'acte de renonciation, afin que la Pologne en tirât quelqu'avantage à la négociation de la paix. 1632.

Cette proposition aiant été rejettée par les Ambassadeurs de Gustave, qui vouloient transiger seulement avec Ladislas, la Noblesse Polonoise ennuiée d'être si long-temps retenuë dans la plaine de Varsovie, procede à l'élection. Le 3. Novembre Ladislas fut proclamé Roi d'un consentement unanime. Il étoit difficile qu'un autre l'emportât sur lui. Outre qu'il décendoit des Jagellons par sa grand'-mere; nom fort respecté en Pologne, à cause des Princes de cette famille qui ont long-temps regné successivement, & que par sa mere issuë du sang d'Autriche, il se trouvoit proche parent de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & allié des plus grans Princes de l'Europe; Ladislas avoit utilement servi la Republique & étendu les bornes de sa domination dans les guerres contre les

Mosco-

1632. Moſcovites & contre les Turcs. Il parloit pluſieurs langues avec facilité. Habile dans la connoiſſance de l'Hiſtoire, de la Politique, des belles diſciplines, & ſur tout de l'Art militaire, il étoit certainement capable de bien gouverner la République, & de la défendre avec autant de prudence que de courage. Les ſeuls Eccléſiaſtiques lui furent oppoſez, parce qu'il ne paroiſſoit ni bigot, ni entêté de leurs ſuperſtitions & de leurs maximes. Caſimir ſon frere les acommodoit mieux; Prince qui étant parvenu depuis à la Couronne, fut tellement accablé du poids des affaires, qu'il y renonça volontairement, pour finir ſes jours dans une honteuſe & ridicule oiſiveté. Si l'indifference de Ladiſlas pour le Papiſme, le rendit ſuſpect & deſgreable aux Prêtres & aux Moines, elle lui attira l'eſtime de la Nobleſſe, qui ſouffre impatiemment les richeſſes, & la trop grande autorité du Clergé. De peur qu'après l'excluſion de Ladiſlas, la plus grande partie des Gentilshommes ne ſe declarât en faveur de Guſtave, les Evêques ſe reſolurent enfin à donner leurs ſuffrages au premier. Ces Meſſieurs aimérent mieux choiſir un Roi qui n'alloit que deux fois l'an à la Meſſe, que d'en recevoir malgré eux un qui la déteſtoit.



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre

LIVRE XXXII.

LE plaisir secret que donnoient à Richelieu delivré de la crainte du secours promis au Duc d'Orleans par la Maison d'Autriche, les nouveaux avantages de Gustave dans la Baviere, étoit troublé par l'inquietude continuele que lui causoit le mecontentement de quelques Seigneurs de France, disposez à se déclarer en faveur de l'héritier présomptif de la Couronne, s'il entroit une fois à main armée dans le Roiaume. Determiné à se tirer de cet embaras à quelque prix que ce soit, il tache d'intimider ses ennemis par un éxemple de severité, en faisant couper la tête au

On instruit le procés du Maréchal de Marillac.

Remontrance du Maréchal de Maril-

1632. au Maréchal de Marillac prisonnier; qui se défendoit de son mieux depuis un an contre les Juges iniques & corrompus qu'on lui avoit donnez. Ne cherchons point d'autre cause de la mort de ce Seigneur infortuné. Richelieu nous la decouvre lui même dans un livre qui porte son nom. *Pour arrêter*, dit-il au Roi son maître, *le cours des entreprises & la licence de ceux qui croioient pouvoir tout faire, sous prétexte de servir la Reine Mere & Monsieur, vous ordonnâtes qu'on tranchât la tête au Maréchal de Marillac, avec d'autant plus de raison, qu'aiant été justement condamné, la constitution presente de l'Etat requeroit un grand exemple.* Si le Cardinal a jamais écrit que Marillac fut *justement condamné*, il a parlé contre sa conscience en l'une de ces deux occasions. Tout le monde sait la plaisante maniére dont il se défit des Juges du Maréchal, qui sembloient lui demander une récompense, ou du moins des remercimens de leur inique arrêt. *Il faut avouër*, dit Richelieu, *que Dieu donne aux Magistrats des lumiéres qu'il n'acorde pas aux autres, puisque vous avez condamné M. de Marillac à la mort. Pour moi, je ne croiois pas que ses actions meritassent un si rude chatiment.* A propos de cette réponse qui couvrit de confusion les Juges que Richelieu avoit corrompus lui même, l'Auteur qui a prété sa plume à Pontis, fait cette reflexion maligne. *Si on avoit suivi*, dit-il, *l'avis de quelques uns des Juges du Marechal, qui ne passoient pas pour les moins habiles, la fin de son procés lui auroit été aussi glorieuse, qu'elle fut funeste. Mais les Juges ne sont pas tous également éclairez. Certainement ceux qui le*

lac au Roi. Factum du même. Relation veritable de ce qui s'est passé au procés du même. Observations sur la vie & sur la condamnation du même. La verité defenduë. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Testament Politique du meme. Memoires de Pontis. Vittorio Siri Memorie

le condamnérent à la mort, durent avoir des lumiéres bien penétrantes. Car enfin, le Cardinal de Richelieu tout éclairé qu'il étoit, parut surpris de leur arrêt. Faisant la fonction de Dieu même en qualité de juges de la vie des hommes, ces Messieurs purent bien par une participation de la lumiére divine percer jusques dans les replis les plus cachez du cœur de Marillac, & y decouvrir ce qu'il reconnut lui même avant sa mort. Il confessa humblement que ses péchez méritoient devant Dieu le supplice qu'il alloit souffrir, quoique d'ailleurs il fût innocent des crimes que ses ennemis lui imputoient. Les plus sevéres d'entre les Juges de l'accusé voulurent punir ses fautes secretes, & lui donner le moien d'expier par une penitence si rude, ce qu'eux seuls avec lui connoissoient de criminel en sa vie.

1632.

Recondita. Tom. VII. pag. 495. 496. &c.

L'envie de railler fait souvent dire des choses outrées, ou fausses. Quoique Chateauneuf Garde des seaux & les autres Magistrats qui condamnérent le Maréchal de Marillac à la mort, fussent des gens dévouez à Richelieu son ennemi, on ne doit pas croire qu'ils aient eu la hardiesse & la malice d'envoier sur l'échaffaut un Officier de la Couronne absolument innocent devant les hommes. L'Apologiste de Marie de Medicis semble reconnoitre que Marillac avoit veritablement commis certaines actions punissables selon l'interprétation la plus rigoureuse d'une ancienne ordonnance contre le péculat, dont il étoit accusé. Mais en quoi faisoit-on consister ce péculat? Le Marechal n'avoit pas pris garde à la mesure de l'avoine, à la grosseur des bottes de foin, au poids du pain de munition, aux septiers de chaux, aux pier-

1632. pierres d'un batiment. En un mot, tout son crime se reduit à des griveleries indignes à la verité d'une personne de son rang; mais fort communes alors à tous les Officiers de guerre. *Il est vrai*, dit fort bien le defenseur de la Reine Mere, *qu'on a exercé contre Marillac la sevérité des loix d'une telle maniére, que tous les Capitaines & tous les Commissaires d'une armée meriteroient la mort. Mais les gens sages acommodent les anciennes ordonnances aux mœurs & aux coutumes du temps. L'exécution trop sevére d'une loi est souvent injuste. Paris ne seroit pas si peuplé, si on n'y laissoit vivre que des personnes irreprochables devant le tribunal le plus rigoureux. Dire que la licence du siécle demandoit un grand exemple, n'est-ce pas avouër tacitement que dans l'arrêt donné contre le Marechal, il y eut quelqu' injustice que l'utilité publique rendoit excusable? Mais pourquoi le choisit-on parmi d'autres gens beaucoup plus criminels? Il n'étoit ni le plus grand voleur, ni le plus grand concussionnaire du Rojaume. L'ordonnance alleguée contre lui, fut faite contre les comptables, & non contre les Generaux d'armée, ou contre les Gouverneurs d'une place chargez de faire bâtir une citadelle. Ces Officiers militaires ne pretent pas serment à la Chambre des Comptes. Ils ne sont point responsables de toutes les concussions des Capitaines, ni des friponneries de cent Officiers. Une chose décharge fort Marillac. Il ne peut avoir péché tout seul. Les Paieurs de l'armée, leurs Commis, les Capitaines, les Commissaires, les Ingenieurs, les Controlleurs des fortifications, les Secretaires, & cent autres qui achétent chérement des charges dans le dessein de piller le Roi*

&

& le public, durent être complices du prétendu crime de peculat, cependant aucun de ces gens-là n'est ni accusé, ni puni. 1632.

La vérité devant Dieu qui sonde les cœurs, poursuit le même Auteur, *c'est que la vengeance & la violence sont naturellement si odieuses, que ceux qui en veulent user, tachent de les couvrir de l'apparence de la justice. Le Cardinal a persécuté le Marechal qu'il n'a jamais aimé, & qu'il regardoit comme son ennemi. On n'a pu arrêter prisonnier le Garde des seaux, & laisser le commandement d'une armée au Maréchal son frere. Ces considerations & la crainte que la Reine Mere irriteé, ne se servît du ressentiment des Marillacs, sont les vraïes causes de leur mort. Le Genéral de l'armée du Roi est devenu criminel en Piemont, parce qu'on s'est assuré de la personne du Garde des seaux près de Paris : Et celui-ci a été fait prisonnier à cause des paroles que la Reine Mere dit au Cardinal de Richelieu. Les gens d'esprit qui voient les desordres de Son Eminence & de ceux qu'elle protége, se mocquent de ce prétexte frivole qu'il faut donner un exemple. Le Maréchal de Marillac n'a point ruïné les armées du Roi par son avarice. Il n'a perdu ni place, ni bataille. C'est en vain qu'on nous allegue la severité des loix. On voit bien que le Cardinal esclave de ses passions couvre sa vengeance de la necessité de faire revivre les bonnes ordonnances. Ses flatteurs les vont étudier aprés qu'il a commis une injustice, afin d'appaiser les agitations qu'elle lui cause; & pour amuser le monde on fait acroire au peuple que la punition d'un Officier de la Couronne, arrêtera enfin l'avidité de ceux qui pillent les finances du Roi.*

On

1632. On ne peut nier qu'il n'y ait de la raiſon & de la verité dans ces reflexions. L'Auteur diſſimule ſeulement une choſe. Le grand crime du Maréchal de Marillac, c'étoit d'avoir conſeillé comme pluſieurs autres à Marie de Medicis de faire arrêter Richelieu & ſes principaux confidens, ſi le Roi mouroit à Lion, & d'être entré dans un complot contre la vie du Cardinal, ſi pourtant il a jamais été véritablement formé.

Dez que le Marechal fut arrêté en Piémont ſes ennemis criérent qu'il étoit criminel de leze-majeſté, & que ſes intelligences avec les ennemis de l'Etat ſeroient clairement prouvées. Richelieu eut bien voulu trouver quelque choſe d'approchant dans la conduite d'un Officier qu'il avoit réſolu de perdre. Mais après de grandes recherches dans tous ſes papiers ſaiſis & enlevez contre les regles de la juſtice, afin de lui ôter les moiens de ſe juſtifier des accuſations qui lui ſeroient intentées, on ſe reduiſit à celle de péculat & de vexation des ſujets du Roi. Il faut qu'on eût porté autrefois à la Cour quelque plainte ſemblable contre Marillac. Je trouve que le Cardinal offrit ſon crédit pour lui obtenir une abolition. Mais le Marechal rejetta la propoſition avec hauteur ; ſoit qu'il ſe crût innocent, ou coupable tout au plus de ce que les autres Officiers de l'armeé faiſoient tous les jours impunément ; ſoit qu'il craignît que ce ne fût un piége de ſon ennemi ſecret, qui cherchoit à le perdre de réputation, en lui perſuadant d'implorer comme criminel la clémence du Roi. Richelieu réveille ces anciennes plaintes, met ſes creatures en cam-

campagne & ordonne de grandes perquisitions. 1632.
Les Commissaires ennemis du Maréchal amassent un grand nombre de témoins, grossissent les écritures, montrent plusieurs sacs remplis d'informations, & publient qu'ils ont trouvé de quoi faire couper la tête à quatre Maréchaux de France. Voici à quoi se réduisirent les chefs d'accusation produits contre Marillac. Malversations & profits illicites dans la construction de la citadelle de Verdun; mauvais gouvernement de l'armée du Roi, & malversation dans l'emploi des deniers de Sa Majesté; abus & profits illicites sur le pain de munition; faussetez de quittances avec les comptables; divertissement de la somme de quatre cent mille livres fournie par le Roi au dedommagement de ceux dont les maisons furent prises & démolies pour bâtir la citadelle de Verdun; application à son profit des deniers provenans de la vente de certains offices; vexation du peuple de l'Evêché de Verdun & de quelques païs voisins.

Après qu'on eut préparé les choses necessaires à l'instruction du procés, Marillac fut transferé du château de Sainte-Menehoud en Champagne à la citadelle de Verdun, *c'est le lieu le plus propre*, disoit-on, *à écouter les temoins & à les confronter avec l'accusé.* Il se plaint que cet endroit reculé à l'extremité du Roiaume, fut choisi tout exprés pour mieux cacher les iniques procedures de ses Juges, & les violences de Vaubecour son ennemi declaré qui commandoit dans la citadelle & dans la ville, afin de faire deposer les témoins au gré des ennemis de Marillac. Je ne sai si cette plainte est

I mal

1632. mal fondée. Quoiqu'il en soit, la commission pour lui faire son procès avoit été expédiée le 13. Mai de l'anneé precedente. Les Juges nommez furent, quatre Maitres des Requêtes, deux Presidens, & douze Conseillers au Parlement de Dijon. La nouvelle Chambre devoit s'assembler d'abord à Dijon, dans le palais où le Parlement de Bourgogne tenoit ses seances. Mais les ennemis du Maréchal qui enlevérent la connoissance de son affaire au Parlement de Paris contre l'ancienne Jurisprudence du Roiaume, parce que les lumiéres & l'integrité du premier Tribunal de France ne les acommodoient pas, crurent que la capitale d'une province seroit encore un trop grand theatre, & qu'on y pouroit examiner de prés la conduite des Juges. Verdun où l'accusé se trouvoit transporté, paroit plus propre. Peu de gens y abordent, & Vaubecour lache ministre des passions de Richelieu, y commande. Maître des portes & des environs de la ville, cet Officier en pouvoit defendre l'entrée à tous ceux qui viendroient au secours du Maréchal, & les gens du païs capables d'aider Marillac de leur conseil, ou de leur plume, trembloient à la moindre menace de Vaubecour.

Le Marechal recuse les deux Commissaires choisis pour l'instruction du procès, les prend même à partie, se pourvoit au Parlement de Paris, & y obtient quelques arrêts en sa faveur. Richelieu en empéche l'exécution. La prise à partie & les recusations sont declarées nulles au Conseil du Roi, où le Cardinal domine. On menace Marillac de le condamner comme contumace & convaincu de tous les faits

con-

contenus dans les depositions des témoins produits contre lui, s'il persiste dans son refus de repondre aux interrogations des Commissaires. Craignant alors avec juste raison que ses ennemis ne se prevalussent de son silence, le Marechal prend la resolution de répondre après une protestation juridique contre l'injustice qu'il croit souffrir. Il est interrogé sur cent soixante articles, & environ cent trente témoins paroissent. Tout cela se faisoit pour en imposer au Roi & au public. La malignité de ceux qui furent emploiez pour rendre Marillac plus coupable qu'il n'étoit, saute aux yeux des personnes desinteressées qui lisent son *factum* & les defenses. Dans une oppression si violente, il implore la clemence du Roi par une très-humble remontrance. Elle n'alla pas jusques à Sa Majesté. L'instruction du procès se continue de la même maniere. Le Marechal se plaignoit vivement des deux Commissaires qui travailloient à l'instruction de son procès, & sur tout de la conduite de Vaubecour. Nous lisons dans cette piéce que les plus proches parens de Marillac, & la Marechale son épouse qui sollicitoient pour lui à Paris, eurent ordre de sortir de la ville. Celle-ci se presente au Louvre dans le dessein de se jetter aux pieds du Roi: on lui refuse l'entrée. Elle va chez Richelieu: il lui fait dire qu'il ne peut l'écouter sans un ordre exprés de Sa Majesté. 1632.

Ce que Marillac represente à Louïs de la maniére dont un Officier de la Couronne est jugé contre les formes ordinaires par des Juges choisis au gré de ses ennemis, merite d'être rapporté. *Le Suppliant*, dit-il, *ne doit pas être*

1632. *blamé, de ce qu'il ne veut repondre que devant ses Juges naturels. Et Vôtre Majesté qui fait profession de chérir la justice par dessus toutes ses autres vertus, a grand interêt de lui acorder sa demande. Quoiqu'on dise à Vôtre Majesté que des personnes de la qualité du suppliant, ont été jugées autrefois par des Commissaires, & qu'on puisse alleguer l'exemple du Marechal de Biez & de quelques autres, elle doit considerer que dans les siécles passez, on a commis des injustices. Pareille chose est toujours arivée par faction, & lorsque des personnes puissantes ont abusé de leur autorité pour perdre ceux qu'elles haïssoient. Les lettres patentes qui rehabilitent la mémoire du Marechal de Biez, sont fondées en partie sur ce qu'il fut condamné par des Commissaires, & non par ses Juges naturels. Si Vôtre Majesté veut bien se faire lire ce que le Marechal de Montluc écrit de cette affaire, elle y trouvera que l'envie & la jalousie des ennemis du Maréchal de Biez, furent la cause de son malheur, que telle procedure a toujours été blamée; & que la vraie justice consiste non seulement dans la droiture du jugement rendu; mais encore dans la forme, qui ne permet pas d'ôter aux accusez luers Juges naturels & légitimes pour en substituer d'autres qu'on peut soupçonner d'être choisis au gré des parties secretes de celui qu'on veut perdre.*

Marillac avoit raison de croire que les Commissaires qui lui furent donnez, étoient de ce caractere. Et c'est encore une injustice étrangement criante. *On ajoute au nombre des Juges du suppliant*, dit-il, *le sieur Du Chatelet plus récusable que quelques autres. Il fait pro-*

fes-

fession d'inimitié ouverte contre M. de Marillac 1632.
ci-devant Garde des ſeaux frére du ſuppliant. Outre que la plûpart des Préſidens & des Conſeillers du Parlement de Dijon choiſis, ſont parens, au degré de l'Ordonnance, des ennemis & des veritables accuſateurs du ſuppliant, ils ont encore de la haine contre lui & contre ſon frere, tant pour des interêts particuliers, qu'à cauſe du paſſage de l'armée de Vôtre Majeſté, que le ſuppliant mena de Champagne en Italie. Les ſoldats furent obligez de loger dans les maiſons de Meſſieurs du Parlement de Dijon, & entre autres dans celles de ceux qu'on donne pour Juges au ſuppliant. A cette occaſion, ils ont conçu une haine mortelle contre lui. C'eſt pourquoi on les a choiſis ſans ſuivre l'ordre du tableau; mais ſelon qu'on a cru qu'ils ſeroient plus animez & plus paſſionnez contre le ſuppliant & contre ſon frere. Je ne m'arréterois pas tant à ce que dit Marillac dans ſa propre cauſe, ſi le choix de ce Chatelet Maître des Requêtes qu'il récuſa particuliérement, ne donnoit ſujet de croire que les plaintes du Maréchal étoient bien fondées.

Chatelet nommé Commiſſaire d'un certain Lopez Sindic des Moriſques chaſſez d'Eſpagne, & priſonnier à la Baſtille pour crime d'Etat, reçut un diamant de quinze mille livres, & fit abſoudre Lopez. La corruption vint à la connoiſſance de Marillac Garde des ſeaux, & Chatelet fut ſeulement chaſſé du Conſeil par l'indulgence de Marillac. Sans conſiderer que le Garde des ſeaux lui avoit épagné la plus grande partie de la confuſion & de la peine que ſon action méritoit, Chatelet ſe declare l'ennemi irréconciliable des Ma-

1632. rillacs. Auſſi rampant adulateur, que vif & picquant railleur, il faiſoit ſouvent des ſatires, & les liſoit à Richelieu pour divertir Son Eminence. Un Prince contre lequel Chatelet en avoit compoſé une, le voulut faire mourir ſous le bâton. Le Garde des ſeaux detourna cette violence. Un ſi bon office devoit diminuer du moins le reſſentiment de l'injure que Chatelet croioit avoir reçuë de ce Magiſtrat. Mais l'envie de faire rire un Miniſtre duquel on attend des gratifications, aux dépens de ſes ennemis, eſt une violente tentation. Après la fameuſe *journée des duppes*, Chatelet s'aviſe de compoſer une proſe rimée en méchant Latin, à l'imitation de ces miſerables hymnes que l'Egliſe de Rome chante à la Meſſe dans quelques ſolennitez. La piéce étoit ſanglante contre les deux Marillacs & contre la Comteſſe Du Fargis. Le Cardinal de Bérulle à qui l'Auteur étoit redevable d'un bienfait ſignalé, y fut encore cruellement déchiré. La devotion de ce Prélat mort en odeur de ſainteté dans ſa communion, y eſt traitée d'hipocriſie. On y reproche au Garde des ſeaux un commerce criminel avec la Comteſſe Du Fargis. Le grave vieillard, diſoit-on, interrompoit ſouvent la récitation de ſon breviaire pour aller ſe divertir avec la *Sainte Fargis*. La ſimplicité du Cardinal de Berulle, qui les croioit l'un & l'autre purs comme des Anges, y eſt tournée en ridicule, auſſi bien que la credulité des Peres de l'Oratoire qui parloient de leur Inſtituteur comme d'un ſaint à miracles, dont ils ſe preparoient à demander la canonization. Enfin le Marechal de Marillac y étoit traité de *ſeditieux* & de *brigand*, qui méritoit

 d'être

d'être pendu en Gréve. Je ne rapporterois pas ces calomnies atroces d'un faiseur de libelles, si cela n'étoit nécessaire pour l'intelligence d'un excellent discours que le Marechal fit à ses Juges, & d'un incident arivé lors qu'on travailloit le plus fortement à sa condamnation. En faut-il davantage pour prouver que le Cardinal de Richelieu viola toutes les regles de la justice & de la bienseance dans le choix des Commissaires qui devoient juger Marillac? Le Cardinal n'ignoroit pas que Chatelet étoit l'auteur de la prose. On l'avoit composée pour mettre Son Eminence en belle humeur. 1632.

Nouveaux Juges donnez au Marechal de Marillac.

Avertie que les gens de bien crient de ce qu'on laisse un Officier de la Couronne à la discrétion de plusieurs Juges qu'il récuse, & de ce qu'on ne lui permet pas même d'avoir un Avocat qui l'assiste de ses avis, elle fait enfin acorder un conseil à Marillac. Mais l'Avocat étoit obligé de parler tout haut à l'accusé : de maniére que les Juges se préparoient à détruire ce qu'il devoit dire pour sa defense, avant même qu'il l'eût allégué. Le Maréchal aiant demandé d'être reçû à la preuve de ses faits justificatifs, ses Commissaires n'osérent lui refuser une chose si raisonnable. Cela déplut tellement à Richelieu, qu'il persuada au Roi de revoquer sa commission, & d'établir une nouvelle Chambre près de Paris. On pretendoit ôter le prétexte de se plaindre que Marillac étoit traduit à l'extremité du Roiaume, de peur que le public ne decouvrît la corruption & l'injustice des Juges. Les gens d'esprit ne se laissérent pas ebloüir par cette réformation apparente des abus contre lesquels on se récrioit. Le nou-

Rélation véritable de ce qui s'est passé au procés du Maréchal de Marillac. L'Esprit bienheureux du même à l'Esprit malheureux du Cardinal de Riche-

1632. nouveau Tribunal devoit juger sur les informations faites à Verdun au gré des ennemis de l'accusé. Il ne s'agissoit plus que d'emploier certaines subtilitez pour infirmer les moiens de défense qu'il opposeroit. J'ai lû quelque part que le Cardinal étant averti que le plus grand nombre des Commissaires tirez du Parlement de Dijon, lui étoient moins devouëz, qu'on ne croioit, il les fit tous sonder, & que plusieurs temoignant être dans la disposition de suivre les lumiéres de leur conscience, il prit la resolution d'avoir d'autres gens. Voici donc une nouvelle commission expédiée l'onziême Mars de cette année. Des anciens Juges, on ne retient que ceux dont les ennemis de Marillac sont plus assurez; on en substituë d'autres qui ne sont pas moins à la devotion de Richelieu, & pour en imposer au public, on met parmi eux trois ou quatre Magistrats d'une intégrité connuë. Chateauneuf Garde des seaux, qui profita de la disgrace du frere aîné du Maréchal, & redevable de son élevation au Cardinal, tenoit le premier rang dans un Tribunal si soigneusement formé. Il étoit Sousdiacre & revêtu de plusieurs benefices. Richelieu lui fait venir de Rome une dispense de l'irregularité qu'il auroit encouruë dans un jugement criminel. On dit que le Pape forma d'abord quelque difficulté sur l'expedition du bref. Il fallut lui promettre que le Maréchal ne seroit pas condamné à la mort. La Reine Mere & le Duc d'Orleans qui agissoient en sa faveur, autant qu'il leur étoit possible, emploierent-ils quelqu'un à la Cour de Rome pour em-

lieu, dans un Recueil de pieces curieuses. Observations sur la vie & sur la condamnation du même. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

1632. *Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Memoires de Puységur & de Pontis. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 495. 496.*

empécher que Chateauneuf ennemi des Marillacs, ne fût le premier Juge du frére de son predécesseur. 1632.

Quoiqu'il en soit, dez que Marie de Medicis & Gaston apprénent qu'il y a une seconde commission contr'un Officier de la Courônne, dont le plus grand crime est de les avoir servis l'un & l'autre, ils font menacer tous les Juges de les prendre un jour à partie en leurs propres & privez noms, s'ils condamnent Marillac à la mort. Cela ne servit qu'à exciter davantage le Cardinal à la poursuite de son dessein. Le Duc d'Orleans envoia dire aux deux Rapporteurs du procés, qu'on leur casseroit la tête d'un coup de pistolet, s'ils s'éloignoient tant soit peu des régles de la justice dans les fonctions de leur charge. On assure même que la Reine Mere & le Duc d'Orleans projettérent de faire enlever quelqu'un des plus proches parens de Richelieu, afin d'arrêter l'emportement de ce Ministre, par la crainte qu'on ne vengeât la mort de Marillac sur celui qu'on auroit entre ses mains. Le Cardinal persuade là dessus au Roi d'ordonner à tous les domestiques de Marie de Medicis & de Gaston, de sortir incessamment de Paris, & de défendre à qui que ce soit sous de griéves peines, de les recevoir dans sa maison. La nouvelle Chambre devoit s'assembler d'abord au château de Pontoise. Le Maréchal y fut amené de Verdun. Puysegur Officier aux gardes a ordre d'être auprès du prisonnier avec cent hommes de son régiment. On lui offrit cent mille écus s'il vouloit aider Marillac à se sauver. La proposition fut généreusement rejettée plus d'une fois. Voions ce que Puységur raconte lui même de

 l'ar-

1632. l'arrivée de Marillac à Pontoise. *Le Maréchal m'apperçut en décendant de carosse, m'embrassa, & me dit* : Monsieur de Puységur, vous étiez present lorsque je fus arrêté. Vous assisterez encore à ma mort. Ce n'est pas que je la mérite. Mais mon persécuteur ne m'épargnera pas. Je mourai de glaive, ou de poison. Vous voiez un Avocat avec moi. Je ne m'en sers pas pour sauver ma vie: je suis assuré de la perdre. Je pense seulement à mettre mon honneur à couvert. *Quatre jours après un des Commissaires nommé Bretagne, & deux autres deputez, vinrent voir la sale, où le Maréchal devoit être jugé. Ils trouvérent tout en bon ordre, & me demandérent si la garnison sortiroit toutes les fois qu'on s'assembleroit pour interroger l'accusé.* Le Roine me l'a pas ordonné, *repondis-je*, & je ne ferai pas sortir les soldats sans un commandement exprès de Sa Majesté. Ecrivez en donc en Cour, *reprirent les Magistrats. Je refusai de le faire & leur dis d'écrire eux mêmes.* Puységur leur aiant demandé pourquoi ils éxigeoient que la garnison sortît; *la justice*, repartirent ces Messieurs, *se doit rendre en un lieu libre où les gens de guerre ne soient pas les maîtres. On n'y souffre personne qui ait plus de force & d'autorité que les Juges.* Ce Bretagne Rapporteur du procès avec un nommé Moricq, étoit recusé par Marillac aussi bien que l'autre. Le Maréchal les regardoit comme ses ennemis declarez. L'homme de bien craignoit-il qu'on ne le contraignît à condamner celui dont il avoit juré la perte?

La remontrance des Juges, & la crainte qu'une Religieuse Carmélite de Pontoise niéce du Maré-

réchal fort conſiderée dans la ville, ne trouvât 1632.
moien de faire échapper ſon oncle, furent cauſe de la tranſlation de la Chambre à Ruël, maiſon du Cardinal entre Paris & S. Germain en Laïe. Marillac y eſt conduit. *Je le trouvai dans l'aſſurance & la fermeté qu'inſpire la bonne conſcience*, dit Pontis à qui le Roi commanda d'aller à Ruël, garder le Maréchal qui ſouffroit avec peine Des Reaux, Lieutenant des gardes du corps qu'on avoit mis auprès de lui. *Il me diſoit ſouvent*: de quoi peuvent-ils me convaincre, ſinon d'avoir été conſtamment fidéle à mon Roi? Pourvû que les regles de la juſtice ſoient obſervées, on ne me fera aucun mal. *Il dreſſoit lui même ſes écritures, & paroiſſoit tellement perſuadé de ſon innocence, qu'il ne crut jamais que ſes Juges puſſent le condamner à la mort. Un jour que je le conduiſois à leur chambre, il s'appuia ſur moi & me dit d'un air gai:* Voiez-vous, Monſieur? dans tout ce dont je me ſens coupable, il n'y a pas de quoi faire fouëtter un page. *Mais quel fut ſon étonnement, quand étant entré dans la chambre, il reconnut la diſpoſition de ſes Juges, qui prenoient pour regle de leur arrêt, la volonté du Cardinal ſon ennemi? Le Maréchal ſortoit convaincu qu'il ne devoit plus s'attendre qu'à porter ſa tête ſur un échaffaut. Dez ce moment, il changea de telle ſorte, qu'il n'étoit plus reconnoiſſable. La mort étoit peinte ſur ſon viſage & dans ſes yeux. Son eſprit n'étoit occupé que de l'effroiable injuſtice qui prévaloit ſur ſon innocence. Son corps s'affoiblit ſi fort, qu'il ne pouvoit preſque plus ſe ſoutenir. Appuié ſur moi, il diſoit tout haut,*

1632. *mais d'un ton bien différent de celui dont il parloit en venant:* Ah! où eſt le Dieu de vérité qui connoît mon innocence? Seigneur, où eſt la providence? Où eſt la juſtice? Venez, mon Dieu, à mon ſecours. *On ne peut rien s'imaginer de plus touchant. Mais il falloit faire bonne mine, & digérer cruellement au dedans de moi la douleur dont je me ſentois dévoré.*

Les informations faites contre Marillac à Verdun, étoient tellement dreſſées qu'il paroiſſoit du moins coupable de certaines actions, qu'on ne pouvoit excuſer de péculat, en prenant les choſes à la rigueur & dans la derniére préciſion. Mais comme la plûpart des Officiers de guerre commettoient ordinairement les mêmes deſordres, on ne les regardoit dans le monde ni comme des crimes capitaux, ni comme un véritable péculat. De là vient que le Maréchal proteſtoit toûjours de ſon innocence, & qu'il diſoit qu'en ce que ſa conſcience lui reprochoit, *il n'y avoit pas de quoi faire fouëtter un page.* Ce n'eſt pas tout. En le ſuppoſant même legitimement convaincu de ce que des témoins qu'il prétendoit recuſables, ou ſubornez, depoſérent contre lui ſur les faits qui paroiſſent plus criminels, il étoit queſtion de ſavoir s'il méritoit la mort. L'original de l'ancienne loi alléguée, ne ſe trouvoit point. Bullion vil eſclave de Richelieu, fit de ſi grandes recherches, qu'il le rencontra. Ce fut apparemment dans les regîtres de la Chambre des comptes. L'ordonnance porte que le péculat commis par quelque perſonne que ce ſoit, ſera puni *par la confiſcation de corps & de biens.* Outre qu'elle ne paroiſſoit pas a-

voir

voir été mise en exécution contre des Officiers 1632.
militaires, si ce n'est dans l'affaire du Maréchal de Biez, dont la mémoire fut rehabilitée ensuite, on ne convenoit pas bien de la veritable intelligence des mots dont la peine est énoncée. Les creatures du Cardinal se mettent à feuilleter les vieux regîtres & les anciens livres de Jurisprudence Françoise. Ils trouvent que par *la confiscation de corps & de biens*, on entend la mort, ou le bannissement perpetuel, & que souvent ces termes se prénent dans le premier sens. Des Juges équitables & desintereslez auroient donné à une loi équivoque, l'interpretation la moins rigoureuse, comme il se pratique ordinairement en France. Mais le Garde des seaux & les autres Commissaires qui vouloient faire leur cour au Cardinal, se crurent d'autant mieux fondez à condamner Marillac à la mort, que selon les informations de Laffemas & de Moricq ses ennemis qu'il recusoit, il paroissoit punissable du dernier supplice conformement à l'ordonnance de Blois, qui défend sous peine de mort, genéralement à tous les Officiers de guerre & à tous les soldats de prendre & d'éxiger de l'argent pour ne loger pas dans les villages, ou dans les autres endroits qu'on leur a marquez. Cette loi faite afin d'arrêter l'avarice & la licence des Officiers & des soldats au temps des guerres civiles qui desoloient la France, parut trop rigoureuse. On ne l'exécuta point. Il auroit fallu pendre tous les soldats; & faire couper la tête aux Généraux, & aux Officiers subalternes d'une armée. Voila pourquoi les personnes équitables voiant la procedure des Juges qui condamnérent Marillac à la mort, conclurent fort bien, qu'en

1632. le ſuppoſant même coupable de tout ce que ſes ennemis lui imputoient, on ne pouvoit excuſer ces Magiſtrats de malignité, de corruption, d'injuſtice, & d'une lache & ſanguinaire complaiſance pour un Miniſtre vindicatif. Achevons de rapporter le détail d'un jugement qui fit ſi grand bruit en France. On en parle encore tous les jours. Les écrits publiez pour & contre, l'ont rendu un problême hiſtorique.

Condamnation du Maréchal de Marillac.

Le 28. Avril les Commiſſaires envoiérent de grand matin querir Marillac, afin de l'interroger dans les formes. Il demanda le temps d'entendre la Meſſe, & de communier auparavant. Cela lui aiant été acordé, il alla enſuite dans la chambre, & ſalua tous les Magiſtrats avec reſpect. Le Garde des ſeaux lui montre la ſellette ſur laquelle il ſe doit aſſeoir, & lui demande le ſerment ordinaire. *Meſſieurs*, dit alors le Maréchal d'une voix ferme & d'un air grave & tranquille, *je ſai l'honneur qui eſt du à cette illuſtre compagnie, où il y a pluſieurs perſonnes d'un merite diſtingué. Mais étant par la grace de Dieu né Gentilhomme dans le reſſort du Parlement de Paris, & le Roi m'aiant élevé à la dignité de Marechal de France, je ne puis vous reconnoître pour mes Juges naturels, ni vous honorer en cette qualité, après les proteſtations que j'ai faites & que je reïtére encore. J'eſpére, Meſſieurs, que vous ne trouverez pas mauvais que je veuille me ſervir des droits que ma naiſſance & mon rang me donnent. Si j'ai propoſé contre vous pluſieurs recuſations generales & particuliéres, ce n'eſt pas dans le deſſein d'offenſer vôtre compagnie, ni aucun de ceux qui la compoſent. Je cede ſeulement à la*

Relation veritable de ce qui s'eſt paſſé au procés du Maréchal de Marillac. Obſervations ſur la vie & ſur la condamnation du même. La verité defenduë. Hiſtoire du Miniſtére du

la nécessité d'une juste défense. Il n'est pas impossible que surpris par de mauvais mémoires, je n'aie avancé quelque chose de faux dans mes causes de récusation. Si cela est, je le desavoue, & je n'excepte pas même ce que j'ai allégué contre M. Bretagne. Il m'est suspect pour plusieurs raisons. Mais je suis naturellement ennemi des injures & des calomnies. C'est pourquoi je ne rougis pas de le prier, encore une fois, de me pardonner ce que je puis avoir dit de faux contre mon intention.

1632. Cardinal de Richelieu. 1632. Histoire de l'Academie Françoise. Part. V. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 496. 497. &c.

Quant à vous, Monsieur, ajouta Marillac en se tournant vers le Garde des seaux, *je connois vôtre mérite & vôtre habileté autant que personne du monde. Je respecte vôtre naissance, & je puis me vanter d'avoir eu des liaisons particulieres avec quelques uns de vos proches parens. Je veux croire que vous n'avez pas accepté sans répugnance la commission de présider dans cette Chambre, & que vous n'avez pu resister aux pressantes sollicitations de mes ennemis que vous connoissez, & que je n'ose nommer. Cependant, pardonnez moi la liberté que je prens de vous dire, que nonobstant la droiture & l'integrité dont vous vous picquez, ce choix affecté de Juges, ces procedures irrégulieres & inouïes, cette dispense extraordinaire que vous avez obtenuë sans nécessité, donneroient à l'homme du monde le plus irréprochable, sujet de craindre qu'il n'y ait ici de la contrainte & de la violence dans les opinions, & que la presence d'un Magistrat de vôtre rang, ne retienne ceux qui voudroient suivre les lumieres de leur conscience. Et vous, Mon-*

1632. *Monsieur de Bullion, vous n'ignorez pas qu'outre ce qui est allégué dans mes requêtes de récusation, j'aurois encore plusieurs choses à vous reprocher. Mais à quoi me serviroit ce vain effort contre la puissante & artificieuse caballe de mes ennemis ? Je ne suis point écouté. Ce seroit vous irriter à plaisir, & animer encore plus mes persecuteurs.*

Quoiqu'il arrive, je ne puis dissimuler que je vois avec horreur un certain homme assis sur les fleurs de lis dans cette compagnie. La posterité le croira-t'elle, Messieurs, que l'auteur de cette prose où la Religion est tournée en ridicule, où l'on insulte aux cendres d'une Prélat plus éminent par la sainteté de sa vie, que par sa dignité, d'un Cardinal dont la mémoire sera toujours en benédiction dans l'Eglise; où M. de Marillac mon frere est impudemment calomnié; où je suis mis au rang des brigands & des pendarts; paroles dignes de la passion & de la rage de l'auteur; la postérité le croira-t'elle, dis-je, que celui qui a composé cette infame satire, ait reçu le pouvoir de m'ôter l'honneur & la vie? Je parle de vous, Chatelet. Vous vous étes vanté tout publiquement en presence de plusieurs personnes illustres, & vous l'avez confessé à quelques uns de ces Messieurs, qui me permettront de les interpeller & de les prendre à témoin, que la prose est de vôtre façon. Cependant vous avez eu le front de le nier par un lâche parjure, devant la personne sacrée du Roi. Grand Dieu, si pour le dernier comble de l'oppression que je souffre, il faut encore qu'un tel homme soit mon Juge, usez du pouvoir souverain que vous avez sur le cœur des hommes, Faites que celui-ci soit aussi

mu-

moderé sur le tribunal, qu'il a été furieux en d'autres occasions. Marillac expose ensuite la violence excercée dans l'instruction de son procès; la subornation des témoins par Moricq & par Laffemas Commissaires; les menaces & les emprisonnemens pour intimider ceux qui refusoient de parler contre leur conscience; la rejection de ceux qui le déchargeoient, l'alteration & le déguisement des dépositions; l'enlevement de ses papiers sans compte & sans inventaire; la soustraction de ceux qui servoient à sa justification, & particulierement des lettres du Roi, ou de ses Ministres; la cassation inouïe & sans exemple de l'arrêt de la Chambre de Verdun, qui le recevoit à la preuve de ses faits justificatifs; le changement de ses premiers Juges, & l'affectation de le transférer successivement en divers endroits. Il n'oublia pas les refus faits à la Maréchale son épouse, à qui on ne voulut jamais permettre de parler au Roi, ni au Cardinal de Richelieu; & l'ordre inhumain envoié à cette Dame de se retirer dans un village, où elle étoit morte accablée de douleur. 1632.

Je ne me presente pas ici, Messieurs, pour défendre ma vie, conclut le Maréchal. *Elle doit être à charge, quand on se trouve à mon âge dans un si triste état. Je l'ai si souvent exposée aux yeux de mon Roi, que je ne dois pas être soupçonné de craindre la mort. Soumis & resigné aux ordres de Dieu, je la souffrirai constamment de quelque part & de quelque maniere qu'elle vienne. Je pense uniquement à mettre mon honneur & ma réputation à couvert des calomnies de mes ennemis, & à rendre sans aucune flétrissure au Roi, s'il le desire, le bâton que j'ai re-*

çu

1632. *çu de lui comme une marque de la droiture de mes actions, & de mon inviolable fidelité à le servir.* Aiaint achevé son discours, il presente une requête de récusation generale, fondée sur ce que la commission des Juges nommez n'est verifiée dans aucune Cour souveraine, & demande qu'on lui fasse droit. Dez le lendemain il y eut un arrêt du Conseil du Roi, par lequel Marillac fut débouté de sa requête de recusation generale, & de toutes les particuliéres qu'il a données, ou qu'il poura donner dans la suite. On lui enjoignoit de répondre à ses Commissaires; faute de quoi, ils passeroient outre au jugement du procès. Richelieu insinuoit à Louis que le Marechal cherchoit à chicaner & à gagner du temps, dans l'espérance que la Reine Mére & le Duc d'Orleans exécuteroient bientôt leur projet d'exciter une guerre civile dans le Roiaume, durant laquelle Marillac se sauveroit.

Le voila donc obligé à subir trois interrogatoires. Le secours du conseil qu'on lui avoit permis d'appeller, étoit plus necessaire que jamais dans cette extrémité. On ne voulut pas souffrir qu'il eût la moindre communication avec son Avocat. Lorsque les Juges se préparent à entrer aux opinions, le conseil & deux des plus proches parens de l'accusé, presentént une nouvelle requête de recusation contre Chatelet. Elle paroît si bien fondée, que les Commissaires n'osent la rejetter. Mais ne pouvant d'un autre côté contrevenir à la volonté du Roi, qui leur avoit défendu de recevoir aucune recusation, il fut resolu que le Garde des seaux iroit trouver Sa Majesté à S. Germain. Le nouvel in-

incident fut éxaminé au Conseil, & Chatelet 1632.
qui avoit suivi Chateauneuf, fut arrêté prisonnier. Nous n'en savons pas bien les raisons. Chatelet dit depuis à ses amis que desirant de se retirer du nombre des Juges, il suggéra lui même cette réquête, & que son artifice aiant été découvert par le Garde des seaux qui ne l'aimoit pas, le Roi irrité ordonna que Chatelet fût conduit au château de Tours. D'où lui venoit ce scrupule? Eut-il honte de condamner un homme qui lui avoit fait tout publiquement de si sanglans reproches d'inimitié? Ne fut-ce point aussi une adresse de Richelieu? Confus de voir tous les gens de bien indignez de ce qu'après une recusation si legitime, on laissoit encore un scélérat au nombre des Juges de Marillac, le Cardinal crut peut-être appaiser le monde, en feignant de punir Chatelet d'une prose, dont Son Eminence s'étoit pourtant divertie, & d'avoir surpris le Roi, en protestant que la satire n'étoit pas de sa façon. Puis qu'il faut rendre justice aux gens même dont l'Histoire ne doit parler qu'avec exécration, ajoutons que Chatelet assure qu'il n'a jamais fait au Roi le faux serment que le Maréchal lui reprocha. Mais il n'entre pas plus avant dans une matiére si délicate pour lui.

Cette grande affaire dont la discussion est si longue, si difficile, fut enfin terminée le Samedi 8. Mai. Treize Juges à la tête desquels étoient le Garde des seaux, & Bullion Conseiller d'Etat, condamnerent Marillac à la mort. Les dix autres entre lesquels Nesmond & Barillon Maîtres des Requêtes tiennent le premier rang, opinérent les uns à l'absolution, & les autres à des peines

1632. peines si legéres, qu'elles supposoient tacitement une décharge en faveur de l'accusé. L'arrêt ne lui fut prononcé que le Lundi suivant. On lui cacha même sa condamnation. Ses parens l'aiant apprise, courent incontinent à S. Germain implorer la clemence du Roi. Ils s'adressent premierement à Richelieu, & le prient d'interceder auprès de Sa Majesté, en faveur du Maréchal condamné à la mort. *Vous m'apprenez une chose que je ne savois pas*, répondit le Cardinal en faisant le surpris, quoi qu'il fût informé de tout. *Je suis bien faché de ce que M. de Marillac s'est mis en cet état par sa faute. Voiez le Roi, il est bon. Monseigneur*, reprit un des parens, *n'aurez-vous pas la bonté de vous emploier pour M. le Marechal? Je vous ai dit de voir le Roi*, repartit froidement le Cardinal. On va se jetter aux pieds de Louïs. Les parens le supplient de rendre la vie à un Officier, qui l'a souvent exposée pour le service de Sa Majesté. *Je verrai ce que j'aurai à faire*, repondit elle gravement. *Cependant, retirez vous.* On retourne à Richelieu. *Et bien, Messieurs*, dit-il, *avez-vous parlé au Roi? Oui, Monseigneur*, repondirent les parens. *Mais Sa Majesté nous a seulement dit qu'elle verroit ce qu'elle auroit à faire, & nous a commandé de nous retirer. Je vous conseille de lui obeïr*, reprit froidement le Cardinal. Un des parens aiant voulu faire encore quelqu'instance, Richelieu s'emut & dit d'un ton aigre & impérieux: *Je vous avois conseillé de vous retirer puisque le Roi vous l'avoit dit. Maintenant, je vous l'ordonne de sa part.* Ces pauvres Gentilshommes desesperant de la vie du Marechal, re-

reviennent à Paris, où tout se prépare pour l'exécution de l'inique arrêt rendu contre lui. 1632.

Des Reaux Lieutenant des gardes du corps le vint prendre le Lundi 10. Mai, comme pour le transporter ailleurs. Certaines choses qu'il remarqua en entrant dans le carosse, & le chemin qu'on prenoit, lui firent connoître qu'on le conduisoit à la Greve, lieu destiné à son supplice. Il se mit alors à prier Dieu en passant dans la ruë S. Honoré devant le Palais Cardinal. *Voila*, dit-il, *une maison où l'on m'a promis bien des choses qu'on ne me tient pas aujourd'hui.* Quand il fut arivé à l'Hôtel de ville de Paris, le Prévôt des Marchans, les Echevins, & les Lieutenans Civil & Criminel le suivirent à la chambre qui lui étoit preparée. *Messieurs*, leur dit Marillac après s'être un peu reposé, *c'est une chose étrange qu'un homme de mon rang, ait été poursuivi avec tant de rigueur & d'injustice. Dans tout mon procès, il ne s'agit que de foin, de paille, de bois, de pierres & de chaux. On ne trouveroit pas en tout cela de quoi faire fouëtter un page. Il y a quarante ans que je sers deux Rois. J'ai suivi continuellement Henri le Grand, & me suis trouvé près de lui en plusieurs siéges & en plusieurs combats à pied & à cheval. Je porte sur mon corps des marques honorables de mon courage & de ma fidelité. On les verra quand je serai dépouillé. J'ai servi le Roi son fils en beaucoup d'occasions importantes & périlleuses, j'ai commandé ses armées, & il a témoigné plus d'une fois tout publiquement être satisfait de ma conduite. Enfin j'ai été honoré du bâton de Maréchal de France. Je sai*

Mort du Maréchal de Marillac.

Relation veritable de ce qui s'est passé au procès du Maréchal de Marillac. Observations sur la vie & sur la condamnation du même. La verité défenduë. Histoire de l'Academie Françoise. V. part. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 498. 499.

1632. *ſai bien que je ſuis redevable de cette promotion glorieuſe à la bonté du Roi. Mais je puis dire auſſi ſans vanité que mes ſervices méritoient quelque diſtinction. Bien loin de m'enrichir, j'ai dépenſé la meilleure partie de mon patrimoine ; & je puis jurer en verité qu'il s'en faudra beaucoup que je ne laiſſe autant que j'avois quand j'ai commencé de ſervir le Roi. Comment eſt-il arivé que je ſois accablé de dettes après les concuſſions & le peculat qu'on me reproche? A la verité, je me ſuis vû dans la neceſſité de faire quelques levées ſur le peuple pour nourrir l'armée que je commandois en Champagne. Sans cela, elle ſe fût diſſipée, & je n'aurois jamais pû la maintenir. Mais je n'en ai uſé de la ſorte qu'en vertu du pouvoir que le Roi m'avoit donné dans ſes lettres. Je les ai produites pour ma juſtification. Mes Commiſſaires n'ont pas voulu y avoir égard. Péculat, Bon Dieu! Bon Dieu! péculat*, s'écria pluſieurs fois l'infortuné Maréchal à la fin de ce diſcours.

Son arrêt lui fut prononcé immédiatement après. La caſſation de quelques autres arrêts rendus en ſa faveur tant au Parlement de Paris, qu'à la Chambre de Verdun, s'y trouvoit énoncée. Marillac interrompit la lecture en cet endroit & dit. *On ne devoit pas renouveller la mémoire de la caſſation de ces arrêts : elle ne fait pas honneur au Roi. Combien de violences & d'injuſtices a-t'on commiſes en conſéquence?* Et quand le Greffier vint à lire que le Marechal étoit duëment atteint & convaincu de péculat, de concuſſions, de levées faites ſur le peuple. *Cela eſt faux*, s'écria-t'il dans ſon juſte reſſentiment qu'il ne put retenir. *Je ne fis*

fis jamais rien de pareil. Un homme de ma qualité accusé de péculat! Enfin quand il entendit prononcer que ses biens étoient acquis & confisquez au Roi, la somme de cent mille livres préalablement prise pour être emploiée à des restitutions: *tout mon bien*, dit-il, *ne monte pas à cent mille livres, on aura bien de la peine à les trouver*. Il demanda de n'être point lié selon la coutume; on le lui refusa. Ses ennemis qui lui insultoient tout publiquement, voulurent qu'il fût traité avec la derniére rigueur. *Quand je me considére en cet état*, dit-il avec une maniére de souris après que le Boureau lui eût lié les mains, *je me fais presque pitié à moi même. Je ne sai si je ne fais point aussi pitié aux autres. Monsieur le Chevalier du guet, n'êtes-vous point touché de quelque sentiment de compassion?* Des Reaux avoit laissé Marillac entre les mains de cet Officier de la ville, dez que l'arrêt fut prononcé. *Monsieur*, repondit-il au Marechal, *j'ai un extréme regret de vous voir dans ce triste état. Aiez en regret pour le Roi, & non pour moi*, reprit Marillac. *C'est pour vous, Monsieur*, repliqua le Chevalier du guet, *& non pour le Roi. Il ne fait que justice. Je le sai bien*, dit le Maréchal. *Les intentions du Roi sont bonnes. Mes ennemis m'ont noirci dans son esprit. On m'a imputé des crimes que je n'ai jamais commis, & que je ne suis pas même capable de commettre: Dieu m'en est temoin. Ils ont abusé du nom & de la facilité du Roi pour me perdre. Je leur pardonne de bon cœur la mort qu'ils me font souffrir. J'avouë à ma confusion, que mes péchez la meritent devant Dieu. Mais pour dire la verité dans un état,* 1632.

où

1632. *où je ne veux, ni ne dois mentir, je ne la merite point devant les hommes. Je suis obligé de parler de sorte pour défendre mon innocence. Le droit naturel me le permet.*

Le Maréchal emploia le peu de temps qui lui restoit aux dévotions ordinaires de ceux de sa Religion, avec beaucoup de ferveur & de resignation à la volonté de Dieu. Il avoit déja fait quelques pas pour aller au supplice, lors que Testu Chevalier du guet s'arrêta pour l'avertir sotement, que le Roi par une grace particuliere lui épargnoit la confusion d'être conduit dans une charette à l'échaffaut, & qu'on l'avoit tellement dressé qu'il y pouvoit monter dez qu'il seroit au bas du perron de l'Hôtel de ville. *Dites au Roi*, repondit-il gravement, *que je le remercie très-humblement de cette faveur & de plusieurs autres que j'ai reçuës de lui, assurez le que je meurs son serviteur; que je lui demande pardon des veritables déplaisirs que je puis lui avoir donnez contre mon intention dans le temps que je le servois, & que je suis bien faché du chagrin que les mauvais offices que mes ennemis m'ont rendu, lui ont peut-être causé.* Telle est la triste necessité de ceux qui vivent sous un gouvernement tirannique. On vous y fait condamner à la mort contre les loix du païs, & il faut remercier humblement le Prince, & reconnoitre sa clemence, s'il vous épargne la moindre circonstance du supplice que vous souffrez injustement par son ordre. Les Romains en furent reduits là sous le regne de Tibere & de ses successeurs qui lui ressemblerent. Louïs donnoit un grand témoignage de sa bonté à Marillac. Après l'avoir abandonné

à la

à la rage de ses ennemis on le dispense de faire sept 1632.
ou huit pas en charette pour aller à l'echaffaut.

Il y monta & attendit avec beaucoup de constance le coup qui sépara sa tête de son corps. Les flatteurs, de Richelieu insulterent au Maréchal mort. On s'efforca de le décrier comme un *poltron, un factieux, & un voleur.* Les defenseurs de la Reine Mere en font un modele de toutes les vertus. *C'étoit*, disent-ils, *un bon Chretien, un habile homme d'Etat, un parfait Cavalier, & un grand General.* Il y a un milieu entre ces deux extremitez qui convient à ce Seigneur opprimé. Je croi l'avoir suffisamment marqué dans ce que j'ai rapporté de lui. Tous les gens de bien plaignirent sa fin tragique à l'âge de 60. ans. La Reine Mere en fut si fort irritée, qu'elle parut menacer de faire un pareil traitement à Richelieu, en cas qu'elle revînt en France avec l'autorité qu'elle y exerçoit avant sa disgrace. Michel de Marillac Garde des seaux frere aîné du Maréchal mourut trois ou quatre mois après, relegué à Chateaudun, & accablé d'ennui & des infirmitez de la vieillesse. La pauvreté de ce Magistrat est une grande preuve de son desinteressement, & de son integrité dans l'administration des finances qui lui fut confiée quelque temps, & dans l'exercice de la seconde Magistrature du Roiaume. Son bien ne put le conduire jusques au tombeau. Il vécut dans sa disgrace des liberalitez de sa belle-fille qui l'assista genereusement. On eût la durceté d'obliger cette Dame à païer encore la dépense des gardes que le Roi avoit mis auprès du Magistrat éxilé. Enfin elle fit tous les frais de ses modiques funerailles.

1632. Le Garde des ſeaux eut comme le Maréchal plus de bonnes que de mauvaiſes qualitez. Il meriteroit d'être mis au rang des Magiſtrats illuſtres, s'il eût été moins flatteur, moins ambitieux, & moins ardent promoteur du pouvoir arbitraire, dont ſon frere & lui ſentirent les terribles effets.

Chatelet obtint bien-tôt ſon élargiſſement. Ce fut la récompenſe d'un miſérable libelle qu'il compoſa pour juſtifier la condamnation du Maréchal de Marillac. Il y inſulte de la maniére du monde la plus lâche & la plus ſanglante au malheur des deux freres. Voici des circonſtances qui prouvent à mon avis, que ſon empriſonnement ne fut qu'une grimace pour en impoſer au public. *Je mets une grande différence*, dit-il au Cardinal de Richelieu qui vouloit s'excuſer de la détention de ſa creature & de ſon bouffon en certaines rencontres, *entre le mal que Vôtre Eminence fait, & celui qu'elle permet. Je n'en ſerai pas moins attaché à ſon ſervice.* Aiant été mené à la Meſſe du Roi quelque temps après, Sa Majeſté ne le regarda pas d'abord. Elle affecta même de tourner la tête d'un autre côté, comme ſi elle eût ſenti quelque honte de voir un homme qu'elle avoit maltraité ſans raiſon. Chatelet habile courtiſan s'approche de S. Simon favori de Louis, & lui parle ainſi à l'oreille: *je vous prie, Monſieur, de dire au Roi que je lui pardonne de bon cœur, & qu'il me faſſe l'honneur de me regarder.* La plaiſanterie fait rire Louis, & Chatelet eſt careſſé au ſortir de la Meſſe. Il fut mieux que jamais à la Cour, & eut des emplois conſidérables La ſcélérateſſe eſt un moien preſqu'infail-

fallible de s'avançer auprès des Princes & de leurs Ministres. 1632.

Mécontentement du Maréchal Duc de Montmorenci.

Lors que Richelieu content de s'être défait d'un ennemi dangereux, se flatte que les grans Seigneurs du Roiaume intimidez par l'exemple de Marillac, n'oseront se declarer en faveur du Duc d'Orleans, ni écouter les propositions qu'il fait sourdement à ceux qui souffrent impatiemment la puissance enorme du Cardinal, il reçoit des nouvelles qui le menacent d'un orage en Languedoc, province dont les habitans irritez de la suppression de leurs priviléges, se plaignoient hautement. Le Duc de Montmorenci Gouverneur s'y étoit retiré fort chagrin de ce que ses services rendus au Roi & à son Ministre, étoient mal récompensez. Il avoit souvent des conférences particuliéres avec Delbéne Evêque d'Albi, dont le frere & les neveux demeuroient auprès de la Reine Mere & du Duc d'Orleans à Bruxelles. On devoit craindre que si Gaston passoit une fois en Languedoc, le Roi Catholique ne lui envoiât des troupes par le Roussillon, & que le Duc de Loraine qui ne pensoit nullement à exécuter son traité de Vic, ne fit une facheuse diversion à l'autre extrémité du Roiaume en Champagne. Ce nouvel embaras ne déconcerte point Richelieu. Il presse le Prince d'Orange & les Etats Genéraux des Provinces-Unies d'attaquer puissamment les Païs-bas Espagnols ; acorde toutes leurs demandes à condition qu'ils ne feront ni paix ni tréve avec le Roi Catholique ; tache d'intimider la Cour de Madrid en la menaçant que si Philippe donne le moindre secours au Duc d'Orleans, on regardera cette démarche comme

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Duc de Montmorenci. L. II. Chap. 22 & 23. L. III. Chap. 1. Memoires du même L. V. Histoire du Mini-

1632. me une rupture ouverte de la paix de Vervins, & que Louïs déclarera la guerre à l'Espagne; persuade au Roi son maître de partir pour la Loraine le jour même de l'exécution du Maréchal de Marillac, afin d'arrêter les mouvemens du Duc Charles; ordonne à ses creatures de traverser les intrigues du Duc de Montmorenci en Languedoc, de s'assurer même de sa personne, s'il est possible, & se détermine en tout cas à l'aller attaquer avec une grande partie des troupes du Roi, dez que le Duc de Loraine sera reduit une seconde fois à demeurer en repos. J'entre dans une des plus grandes affaires du regne de Louïs XIII. Richelieu s'en démêla si heureusement, qu'il devint encore plus redoutable au dedans & au dehors. Pour en donner une intelligence plus nette, reprenons les choses d'un peu plus haut; voions quels furent les sujets de mecontentement que Montmorenci crut avoir, & rapportons les premiers commencemens de son intrigue avec le Duc d'Orleans. Si ce nouvel ennemi de Richelieu avoit eu autant de prudence que de valeur, je ne sai si la fortune du Cardinal n'eût pas été en grand danger d'être renversée.

frére du Cardinal de Richelieu.

1632. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 27. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 492.

Le Duc de Montmorenci étoit allé de Lion en Languedoc pour des affaires particulières, après la convalescence du Roi en 1630. Il trouva la province fort affligée de la suppression des Etats & de la perte de ses privilèges. Le Duc fut d'autant plus sensible aux plaintes des habitans, qu'il se repentoit de son imprudence, en aidant Richelieu dans son projet, d'abolir les Etats de Languedoc, & de mettre dans chaque diocése de ces Magistrats, qu'on apel-

le

le *Elus*, pour l'affiette & pour la levée des tailles. Il s'étoit privé luy même d'environ cent mille livres, dont les Etats lui faisoient present tous les ans, lors qu'ils regloient ce qui regarde le *don gratuit* que la Province acorde au Roi. Quelque grans que fussent les revenus de Montmorenci, le retranchement de cent mille livres incommodoit un Seigneur qui aimoit la dépense. Il tacha d'appaiser les plaintes des Languedociens, & leur promit d'emploier tout son crédit pour obtenir le retablissement des Etats, auquel il avoit lui même un interêt considérable. Montmorenci se flattoit avec d'autant plus de raison de réparer un mal qu'il fit en partie, que Richelieu attaqué par la puissante faction formée contre lui, ne se pouvoit passer de l'appui du plus puissant Seigneur du Roiaume. 1632.

Dez que le Cardinal fut revenu de Lion à Paris, il engagea Soudheilles Capitaine des gardes du Duc de Montmorenci, & son principal confident, de lui écrire de venir incessamment à la Cour; parce que sa presence y étoit extrémement nécessaire à Richelieu, qui comptoit sur une amitié si genéreusement promise durant la maladie du Roi. Marie Felice des Ursins son épouse, proche parente de la Reine Mere par Isabelle de Medicis tante paternelle de celle-ci, & épouse de Paul Jordan des Ursins Duc de Bracciano grand-pere de la Duchesse de Montmorenci, fut toujours attachée aux interêts d'une Reine à laquelle elle appartenoit de si près, & sollicita souvent à Lion le Duc son époux, de se declarer plûtôt pour Marie de Medicis, que d'appuier un Ministre odieux à toute la Mai-

1632. ſon Roiale. Mais la Ducheſſe ne put rien gagner ſur l'eſprit de Montmorenci. Les inſtances que le Roi lui fit de protéger Richelieu contre ſes ennemis, l'emportérent ſur toutes les autres conſidérations. Le Duc aiant communiqué à ſon épouſe & à quelques uns de ſes confidens la lettre que Soudheilles écrivoit de la part du Cardinal, on conſeille à Montmorenci de ne ſe preſſer point, & d'attendre quelle ſeroit la fin du différend de la Reine Mere avec Richelieu. *Vous pouvez vous mettre en chemin*, lui diſoit-on, *marcher lentement, & feindre une maladie pour excuſer la longueur du voiage. Dans cet intervalle la fortune ſe déclarera en faveur de quelqu'un, & vous verrez à qui l'adminiſtration des affaires demeurera.* Le Duc goute l'avis, & arive juſtement à Paris, lors que la Reine Mere ſemble avoir le deſſus. Le Cardinal difficile à tromper devina la cauſe de la lenteur affectée de Montmorenci, & reçut froidement ſes excuſes. Cependant le Duc ſe tient comme neutre à la fameuſe *journée des duppes*. Au lieu de courir avec les autres au Luxembourg, il ſuit le Roi à Verſailles.

Richelieu content du moins en apparence, des ménagemens de Montmorenci en cette rencontre, ne fut plus ſi reſervé. Il promit même de donner bien tôt au Duc des marques de ſa reconnoiſſance. On lui offre le bâton de Maréchal de France. Il reçut la propoſition avec beaucoup d'indifference, & témoigna ne ſe ſoucier pas autrement d'une dignité qu'un fils & petit-fils de deux Connétables conſécutifs honoreroit plus, qu'il n'en ſeroit illuſtré. Mais tous les Maréchaux de France lui aiant

fait

fait dire par Baſſompierre que la qualité de Duc & Pair ne donnant aucun rang à l'armée, il ne devoit plus prétendre à l'avenir d'en partager le commandement avec eux, s'il refuſoit une dignité que ſon pere avoit long-temps poſſédée avant que d'être Connétable, Montmorenci accepta le bâton dans l'eſperance d'avoir un jour l'épée de Connétable, ou du moins d'être Maréchal General, en cas que le Roi ne voulût pas faire revivre une dignité qui paroiſſoit éteinte depuis la mort de Lesdiguiéres. En attendant l'occaſion de demander la charge de Maréchal Genéral, qui lui auroit donné preſque toutes les fonctions de Connétable, il preſſe le rétabliſſement des Etats de Languedoc & la révocation de l'Edit qui créoit des Elus dans la province. Le Maréchal d'Effiat Surintendant des finances, ſon ennemi declaré depuis l'affaire de Veillane en Piémont, le traverſoit fortement, & s'oppoſoit à la révocation d'un Edit, dont le Roi pouvoit tirer une ſomme conſidérable d'argent, & qui diminuoit la charge du peuple, diſoit Effiat, en retranchant ce qu'on levoit dans la province pour faire un preſent au Gouverneur. 1632.

Nonobſtant les remontrances & les efforts du Surintendant Richelieu crut qu'il falloit donner quelque ſatisfaction à Montmorenci, & prevenir les mauvaiſes ſuites que le mécontentement genéral d'une grande province auroit peut-être, en un temps de caballes & de factions. Le Cardinal fait en ſorte que le Duc & Effiat ſe rencontrent enſemble dans ſa maiſon de Bois-le-Vicomte, promet qu'on aura égard aux demandes des habitans du Languedoc, &

1632. prie les deux Seigneurs de quitter pour l'amour de lui l'animosité qui les divise, & de vivre desormais en bonne intelligence. Quelques jours après, on demeura d'accord d'établir des Commissaires dans chaque diocése de Languedoc à la place des Elus, & que les partisans qui avoient traité des offices, seroient rembourſez aux dépens de la province. Par cet accommodement le Duc Montmorenci regagnoit ce qu'il avoit perdu, & les Etats rétablis lui pouvoient acorder les mêmes gratifications qu'auparavant. Il y avoit alors des deputez du Languedoc à la Cour. Mais leur pouvoir se trouvant limité à la simple sollicitation du rétablissement des priviléges de la province, ils n'osérent ratifier l'accord menagé par le Gouverneur, sans le consentement de ceux qui les avoient envoiez. La conclusion du traité fut ainsi remise jusques à la prochaine assemblée des Etats que le Roi permettoit. Le Président Miron & Hémeri Intendant des finances eurent ordre d'y assister en qualité de Commissaires de Sa Majesté, & de terminer le plus doucement qu'il seroit possible une affaire dont la Cour apprehendoit les conséquences. Cela se passoit l'année precedente après la retraite de la Reine Mere & du Duc d'Orleans.

Montmorenci songe maintenant à ses affaires particuliéres, & demande la charge de Maréchal General avec le gouvernement particulier de la ville & de la citadelle de Montpellier. Il se flatte que Richelieu embarassé à resister aux efforts continuels que Marie de Medicis & le Duc d'Orleans feront pour le perdre, n'osera mécontenter un Seigneur puissant & capable de

lui.

lui susciter de grandes affaires, s'il s'unit aux ennemis du Cardinal. Mais outre que le Ministére pensoit plus à l'abaissement de tous les grans Seigneurs du Roiaume, qu'à élever davantage aucun de ceux qui causoient de l'ombrage, Richelieu avoit envie de commander les armées, ou en personne, ou par des Officiers qui lui fussent entiérement devouëz. Et Montmorenci n'étoit pas d'humeur de se mettre dans une dépendance aveugle des volontez du Ministre. Pour ce qui est du gouvernement de Montpellier, on n'avoit garde non plus de rendre le Duc encore plus puissant en Languedoc. On elude donc ses poursuites sur l'un & l'autre article, & il commence de s'appercevoir qu'il faut se resoudre à demeurer toute sa vie simple Maréchal de France, & à se contenter de ce qu'on ne peut lui ôter. Il se repentit alors de la faute qu'il avoit commise en se defaisant de la charge d'Amiral. S'il eût bien voulu s'en tenir au commandement des armées navales, il n'auroit eu ni superieur, ni egal; au lieu qu'après avoir quitté un emploi qui ne lui paroissoit pas digne de sa noble ambition, dans l'espérance de parvenir aussi bien que ses ancêtres, à la premiére dignité dans les armées de terre, il se vid reduit à un rang inferieur, où il avoit plusieurs collégues d'une naissance au dessous de la sienne. Le dépit d'être pris pour duppe, augmente son chagrin contre Richelieu, qui lui a subtilement enlevé la charge d'Amiral pour s'en revêtir lui même, aussi bien que de celle de Generalissime des armées de terre. Le fier Montmorenci enrage de se voir dans la facheuse alternative de n'aller point à l'armée quand le Cardinal y 1632.

1632. trainera le Roi, ou d'obeïr comme les autres Maréchaux de France à un Prêtre.

Dans le temps que ces reflexions l'agitoient, la Cour fit un voiage à Monceaux. Il y eut un demêlé avec le Duc de Chevreuse sur une raillerie mal entenduë. Le Marquis de Praslin qui demandoit à celui-ci un éclaircissement de la part de Montmorenci, se retiroit fort satisfait, lors que l'Ecuier du Duc de Chevreuse mit l'epée à la main contre Praslin. Chevreuse aiant tiré la sienne plus mal à propos, le Duc de Montmorenci qui atendoit la réponse de Chevreuse sans penser à se battre dans cet endroit, prend son épée des mains du page qui la portoit, & le combat commence dans les formes. Les Courtisans acourent en foule & séparent les deux Ducs & leurs seconds. Personne n'ose arrêter les premiers sans un ordre exprés du Roi; les autres furent conduits au corps de garde. Montmorenci va fiérement retirer Praslin, & l'Officier qui commande les soldats a tant de respect pour un Seigneur universellement consideré de tous les gens de guerre, qu'il n'ordonne pas aux soldats de se mettre en defense, & d'empécher que Praslin ne sorte. Le Roi trouva fort mauvais qu'on eût tiré l'épée dans sa maison. Il dissimula pourtant une partie de son déplaisir en consideration des deux Seigneurs. Sa Majesté les fait embrasser avant qu'ils sortent du château, & leur enjoint de se retirer jusques à nouvel ordre, Montmorenci à Chantilli, & Chevreuse dans un autre endroit. Pour ce qui est des seconds, ils furent envoiez à la Bastille. Presque toute la Cour prit parti dans ce différent. Les amis de la Maison de Guise se

se déclarent pour Chevreuse, & ceux de la 1632.
Maison de Montmorenci pour le Maréchal Duc. On dit que le Roi sut bon gré au Duc de S. Simon son favori d'avoir pris le parti de Montmorenci, & de s'être offert à lui. La Duchesse de Chevreuse en eut tant de chagrin, que formant dez lors une caballe contre S. Simon, elle jetta les fondemens de la disgrace du favori dans l'esprit de Richelieu, avec lequel la Dame étoit fort bien depuis son rappel à la Cour.

Montmorenci dégouté du monde, a quelques sentimens de dévotion dans sa retraite de Chantilli. Il se plaît à se promener seul. Sa forêt a de nouveaux charmes pour lui, & il donne ses ordres ponr l'embellissement d'un lieu, *où content de la gloire qu'il avoit acquise*, dit-on, *il projette de mener une vie tranquille, au retour du voiage qu'il ne peut se dispenser de faire en Languedoc, & d'attendre patiemment la récompense duë à ses services, distinction qu'il regarde maintenant comme une chose indifférente à la vertu.* Quoiqu'il en soit de ces belles resolutions, la Philosophie, ou la devotion du Duc ne dura gueres plus que sa retraite. Il eut permission de revenir huit jours après. Avant que d'aller en Languedoc, il vid le Roi à Monceaux. Le Duc d'Angouleme son beaufrere, & le Comte d'Alais son neveu s'entretenant avec lui à son retour de Chantilli, reconnurent qu'il avoit un extrême chagrin contre Richelieu. Ces Seigneurs tachérent de guérir son esprit, & de lui persuader que le Roi rendroit enfin justice à son merite. *Les Ministres ne sont pas assez bien intentionnez pour moi*, repondit-

1632. il. *Je n'attens aucun bon office de leur part: Tant que les affaires seront dans la situation presente, je ne reviendrai point à la Cour. Tout ce qui me regarde en particulier, je le remets entre les mains de Dieu.*

Le voila donc en Languedoc à la fin du mois d'Octobre de l'année précedente. Les Etats s'assemblent à Pezenas, & son mécontentement augmente aussi bien que les plaintes de la province. Miron un des deux Commissaires du Roi, étoit d'avis qu'on adoucît les esprits par la suppression des Elus. Mais Hémeri son collegue qui suit les ordres secrets que le Maréchal d'Effiat lui envoie, s'oppose de toute sa force aux bons desseins de Miron, traverse ouvertement Montmorenci dans toutes les occasions, & lui rend de mauvais offices à la Cour. *Richelieu*, dit un Auteur contemporain, *avoit envie de lasser la patience du Duc, par les difficultez qu'on faisoit naitre dans toutes les affaires qui se traitoient aux Etats, & cherchoit un pretexte de perdre le Gouverneur & de ruïner la province.* Cela est-il vraisemblable? Outre que le Cardinal ménagea long-temps Montmorenci, & voulut le leurrer de quelques esperances, étoit-il si malhabile que d'entreprendre de pousser à bout un Seigneur, qui pouvoit appeller le Duc d'Orleans en Languedoc, s'y cantonner, & se defendre avec le secours que le Roi d'Espagne auroit volontiers envoié, si la Maison d'Autriche n'avoit pas eu de si grandes occupations en Allemagne & dans les Païs-bas. La faute que la Cour fit en mécontentant Montmorenci, doit être uniquement rejettée sur la

ma-

maligne animoſité du Marechal d'Effiat. Il croit que le Duc ne preſſoit ſi fort la revocation de l'Edit des Elus, que pour ſon interêt particulier, & que le Roi ne devoit pas ſouffrir que le peuple du Languedoc deja fort chargé, donnât encore au Gouverneur de quoi ſoutenir ſon luxe & ſes depenſes inutiles. 1632.

Marie de Medicis & le Duc d'Orleans apprirent bien-tôt le mecontentement de Montmorenci & la diſpoſition des eſprits dans le Languedoc. Leurs eſpérances ſe reveillent. On cherche les moiens de s'intriguer avec le Maréchal Duc. Delbéne Evêque d'Albi, Florentin attaché aux interêts de la Reine Mere & de Gaſton, reçoit ordre d'agir fortement auprès de Montmorenci, de le faire ſouvenir de ſa parole donnée autrefois au Duc d'Orleans de lui rendre quelque ſervice ſignalé, avec cette proteſtation de ne mourir pas ſans avoir acompli ſa promeſſe, & de remontrer au Maréchal Duc qu'il ne ſe preſentera jamais une occaſion, où ſon ſecours ſoit plus utile à Marie de Medicis & au Duc d'Orleans qui attendent leur rétabliſſement de ſa genéroſité, & qu'il ne peut acquerir une gloire plus éclatante, plus ſolide, que celle d'avoir delivré de la longue & cruelle perſecution d'un Miniſtre arrogant & ambitieux, la veuve & le fils d'Henri le Grand. L'Evêque d'Albi ne trouve que trop de momens favorables pour inſinuër ces choſes à Montmorenci fort irrité contre Richelieu, qui non-content de refuſer au Maréchal Duc ce qu'il demande pour lui même, ne tient pas même ce qui a été promis à la province de Languedoc à la ſollicitation du Gouverneur. Soudheilles Gentil-

La Reine Mere & le Duc d'Orleans gagnent le Marechal Duc de Montmorenci, & l'engagent dans leur parti.

Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Hiſtoire du Duc de Montmorenci. L. III. Chap. 1. & 3.

1632. homme Limosin, sage & prévoiant, tachoit de détourner Montmorenci de prendre une resolution extrême, & lui representoit vivement le danger d'une perte presqu'inévitable, auquel il s'exposoit en recevant le Duc d'Orleans en Languedoc. *Le Roi ne manquera pas de suivre Monsieur avec la plus grande partie de ses forces, comme il est arivé à la retraite de Son Altesse Roiale en Bourgogne*, disoit Soudheilles de fort bon sens. *Et quel moien aurez-vous de resister à une puissante armée ? N'attendez pas qu'aucun Seigneur du Roiaume se joigne à vous. Ils sont tous effraiez. Et qui voudra se declarer pour un jeune Prince qui se laisse trahir par ses favoris, & qui a plus d'une fois abandonné ceux qui ont entrepris de le servir ?*

Mémoires du même. L.V. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

1632. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 27.*

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XVI. Vie de Madame de Montmorenci. Chap. VII.

Delbéne empécha l'effet de ces sages remontrances, en faisant souvenir Montmorenci, que le Duc d'Epernon ne s'étoit pas perdu en délivrant la Reine Mere de la captivité où Luines la retenoit dans le château de Blois; que bien loin d'être déclaré criminel d'Etat Epernon fut absous de l'enlévement de Marie de Medicis à main armée & contre l'autorité du Roi, de la maniere du monde la plus glorieuse à ce Seigneur, & que Louis se vid obligé de reconnoître dans une déclaration que le Duc d'Epernon n'avoit rien fait contre le service de Sa Majesté, ni contre le bien de l'Etat. *Vous étes autrement consideré dans le Roiaume*, disoit le Prelat au Maréchal Duc. *Que craignez vous, Monsieur ? Les Gentilshommes, le peuple de la province devouez à vôtre Maison & à vôtre personne, se declareront en vôtre faveur, & seconderont volontiers vos dessein, dont le succés sera*

ſera d'autant plus glorieux, que vous aurez 1632.
délivré en même temps & la mere & le fils qui gémiſſent ſous l'oppreſſion d'un Miniſtre univerſellement haï, & que toute la France déteſte comme le plus ingrat & le plus mechant homme qui ait jamais été. Montmorenci parut ébranlé; mais il ne ſe rendoit pas encore. On fit en ſorte que Soudheilles fût envoié à Paris ſous prétexte d'éxaminer de près ce qui ſe paſſoit à la Cour, & de ſoliciter les Miniſtres de la part du Maréchal Duc, d'avoir égard aux eſpérances données à la province de Languedoc. L'Evêque d'Albi écrit en même temps à Bruxelles, qu'il ne deſeſpére pas de gagner Montmorenci, en cas que le Duc d'Orleans ſoit en état d'entrer dans le Roiaume avec des forces un peu conſidérables.

Gaſton depéche incontinent l'Abbé Delbéne neveu de l'Evêque d'Albi, avec ordre d'aſſurer le Maréchal Duc, que Son Alteſſe Roiale peut marcher ſuivie de deux mille chevaux; que le Duc de Loraine qui a quinze mille hommes, favoriſera par une diverſion l'entrée de Gaſton en France, que pluſieurs Seigneurs du Roiaume ſont diſpoſez à ſe declarer en même temps, & que le Roi d'Epagne promet un puiſſant ſecours par le Rouſſillon. L'Envoié du Duc d'Orleans trouva Montmorenci en humeur d'écouter les propoſitions. Richelieu toujours bien averti de ce que font ſes ennemis, & même ceux dont il ſe défie, commençoit de craindre que le Marechal Duc ne s'engageât avec Gaſton, & n'entrainât une province frontiére, dont la plus grande partie de la Nobleſſe & du peuple étoit diſpoſée à un ſoulévement. Dans le deſſein de

1632. de prévenir cet inconvénient qui l'effraie, il écrit de lui même & sans l'aveu du Roi, au Marquis Des Fossez Gouverneur de Montpellier, où Montmorenci alloit souvent se divertir, & à Hémeri, de s'assurer de lui s'il est possible. L'entreprise parut extremement difficile à Des Fossez & à Hémeri à cause de l'affection du peuple pour le Marechal Duc. Cependant, les Jesuites de Montpellier préparant alors je ne sai quelle representation dans leur collége, dont le sujet étoit acommodé au combat de Veillane, les deux confidens du Cardinal crurent que Montmorenci ne manqueroit pas de se trouver à un spectacle donné à sa consideration. Ils concertent donc de l'arrêter dans le collége des Jesuites, & de le conduire ensuite à la citadelle; qui en est fort près. Le Maréchal Duc vient en effet à Montpellier. Mais Des Fossez & Hémeri ne pouvant seuls exécuter leur projet, quelqu'un de ceux qu'ils voulurent emploier, decouvre le complot à Montmorenci. On dit depuis qu'Hémeri venant à refléchir qu'il s'engageoit dans une affaire qui lui couteroit la vie, si elle ne reüssissoit pas, le fit avertir sous main du dessein formé sur sa personne. Quoiqu'il en soit, le bruit s'étant répandu à Montpellier qu'on vouloit arrêter le Maréchal Duc, tous les Gentilshommes coururent s'offrir à lui, & quelques uns lui conseillérent de prendre cette occasion de s'assurer du Marquis Des Fossez & d'Hémeri, & de se rendre maître de la citadelle de Montpellier, dont la garnison étoit foible. Incertain encore s'il s'uniroit au Duc d'Orleans, Montmorenci ne veut rien précipiter. Il sort seulement de Montpellier mieux acompagné qu'il

qu'il n'y étoit venu. *Monsieur*, lui dirent ses confidens quand il fut de retour à Pezenas, *vous devez penser à suivre l'exemple de feu M. le Connétable vôtre pere. Il ne se conserva dans son gouvernement de Languedoc qu'en se rendant redoutable. Vous avez ici de puissans ennemis, & sur tout l'Archevêque de Narbonne : prenez garde à vous.* 1632.

L'Abbé Delbéne arrive alors de Bruxelles, & presse le Maréchal Duc de la part de Gaston. L'Evêque d'Albi appuie les propositions de son neveu, & parle ainsi à Montmorenci. *Il y a long-temps, Monsieur, que vous devez être convaincu que le Cardinal de Richelieu s'est mis en tête de vous perdre. Quel mauvais traitement n'avez-vous pas reçu de la Cour, depuis qu'il est dans le Ministere ? Pendant qu'on acordoit aux personnes d'un rang fort inférieur au vôtre des faveurs signalées, on vous refusa la grace de feu M. de Bouteville vôtre parent. La charge d'Amiral vous a été enlevée par supercherie : vôtre fidelité a été renduë suspecte durant les derniéres guerres des Huguenots. M. le Prince est venu commander dans vôtre gouvernement. C'est le seul égard qu'on ait eu pour vous. La paix fut negociée sous vos yeux avec le Duc de Rohan, & ceux que la Cour emploia, eurent ordre de ne vous en donner aucune connoissance. Dez que le traité fut conclu le Cardinal vous obligea d'être vous même le solliciteur de la suppression des Etats de la province, & de l'établissemen des Elus. Après vous avoir fait espérer la charge de Maréchal de camp general, il vous mena en Piémont comme un simple volontaire à*

sa

1632. *sa suite. On vous donne enfin le commandement de l'armée, & vous rendez deux services considerables à Veillane & à Carignan. Quelle récompense en avez-vous reçuë? le bâton de Maréchal de France. Vous l'avez accepté dans l'espérance de monter plus haut. Bien loin d'acorder à vôtre naissance & à vôtre mérite une plus grande distinction à l'armée, on vous refuse le gouvernement d'une ville & d'une citadelle. Si vous obtenez le rétablissement des Etats, c'est à des conditions pires que la creation des Elus. Enfin, on complotte de vous arrêter dans la province même où vous commandez. J'ose le dire, Monsieur, cette suite continuelle de mauvais traitemens est un presage assuré de vôtre perte qu'on a iurée. Il est temps que vous pensiez à vous. L'injustice exercée contre M. de Marillac, doit faire trembler les plus innocens & les mieux intentionnez. Le seul moien que vous avez de prevenir les effets de la mauvaise volonté de vos ennemis, c'est de secourir une Reine affligée & l'héritier presomptif de la Couronne qui se jettent entre vos bras.*

Les propositions de Monsieur ne sont point contraires au service du Roi, poursuivit l'Evêque d'Albi. *Retirer le frere unique de Sa Majesté des mains des étrangers, dont une violente persécution l'a obligé malgré lui d'implorer le secours & la protection, n'est-ce pas servir utilement le Roi & l'Etat? Quand mieux informée de la droiture de vos intentions, Sa Majesté verra que vous pensez uniquement à vous opposer aux entreprises d'un Ministre odieux à la Maison Roiale & à toute la Fran-*

ce;

ce, elle ne poura se dispenser de vous acorder du moins une grande partie de vos justes demandes. Les gens de bien applaudiront au noble projet de reünir la famille Roïale malheureusement divisée, & toute la France en secondera l'exécution avec plaisir. Vous pouvez demander à Monsieur tout ce qu'il vous plaira. On est dans la disposition de vous l'acorder. Les Seigneurs qui ont suivi Monsieur dans sa retraite, consentent volontiers, que Son Altesse Roiale vous comble à leur exclusion des plus grandes faveurs qu'on peut attendre d'elle. Emporté par la passion de se signaler en se rendant le libérateur de la Reine Mere & du Duc d'Orleans ; peut-être plus par le desir de se venger du Cardinal de Richelieu, le Maréchal Duc consent enfin à recevoir Gaston en Languedoc, & demande seulement qu'il ne parte de Bruxelles qu'à la fin du mois d'Août. *Les Etats de la province,* ajouta Montmorenci, *ne se peuvent séparer qu'en ce temps-là. Il faut leur donner le loisir de prendre leur resolution sur le secours d'argent qu'ils doivent acorder au Roi. On s'en saisira pour le service de Monsieur. Je le prie instamment de me garder le secret, & de ne s'étonner point s'il entend dire que j'écris à la Cour des choses contraires à l'engagement que je prens avec lui. Je dois user de dissimulation dans cette affaire. C'est le moien de servir Monsieur plus efficacement. Qu'il se repose sur ma parole. Je la tiendrai ponctuellement.* 1632.

La plûpart des Auteurs assurent que le Maréchal Duc se laissa seulement fléchir aux instantes priéres de son épouse, qui firent plus d'impres-

1632. pression sur son esprit que les discours étudiez de l'Evêque d'Albi, qu'on regardoit comme un étourdi & un fou. Cela est fondé particuliérement sur le témoignage d'une fille qui couchoit aux pieds de la Duchesse indisposée au temps de cette négociation. *Et, bien, Madame*, dit un jour Montmorenci à son épouse avec assez d'émotion au rapport de la fille, *vous le voulez. Je le ferai pour contenter vôtre passion. Mais souvenez vous qu'il m'en coutera la vie.* La Duchesse replique quelque chose, mais le Duc l'interrompit brusquement & ajouta ces paroles. *N'en parlons plus, Madame. La chose est resoluë. Je ne serai pas le dernier qui s'en repentira.* La retraite où cette Dame alla finir ses jours en versant des larmes continuelles sur le magnifique tombeau, qu'elle fit élever à son époux, donne certainement à penser, que sa conscience lui reprochoit d'avoir contribué à la fin lamentable du Maréchal Duc. Cependant d'autres Historiens soutiennent qu'il cacha son dessein à la Duchesse, & qu'elle s'efforça de l'en detourner quand elle apprit son engagement. La réponse assez séche au Duc d'Orléans qui remercioit la Duchesse des bons offices qu'il pretendoit avoir reçûs d'elle, peut servir à la disculper. *Monsieur*, dit-elle, *l'affaire étoit trop importante pour être entreprise de concert avec une femme. Je ne m'en suis point mêlée, & je n'ai pensé ni à persuader, ni à dissuader M. de Montmorenci.* Quelqu'un rapporte que la Duchesse étonnée des suites perilleuses de l'engagement pris, qu'elle envisageoit mieux qu'auparavant, ne voulut pas avouër à Gaston qu'elle y avoit part. Ne pensoit-elle point aussi

ssi à laisser à son époux tout le mérite de la genéreuse resolution de travailler à la delivrance de la Reine Mere & du Duc d'Orleans?

1632. Les Etats de Languedoc s'unissent au Duc de Montmorenci. *Histoire du Duc de Montmorenci. L. III. chap. 1. Mémoires du même. L. V. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 28. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François. 1632.*

L'Evêque d'Albi content de ce que Montmorenci s'est engagé tout de bon, travaille à gagner les députez des villes de Languedoc à l'assemblée des Etats, & distribuë de l'argent. Une grande partie de la Noblesse & des Evêques se portoient d'eux mêmes à seconder les desseins du Maréchal Duc, les uns par le zéle louable dans le fonds, de conserver les priviléges de la province, & les autres à cause de leur attachement à la personne du Gouverneur. L'Archevêque de Narbonne Président des Etats, avoit de la consideration & du respect pour lui; mais il s'opposoit de toute sa force à tout ce qui pouvoit tendre au soulevement & à la prise d'armes. Richelieu qui connoit sa disposition, lui écrit d'agir auprès du Maréchal Duc & de le détourner de suivre les conseils de l'Evêque d'Albi & des autres partisans de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans. *Monsieur*, dit l'Archevêque à Montmorenci, *je vous conjure de reflechir serieusement sur les malheurs auxquels vous allez exposer non seulement vôtre personne & la province, mais encore tout le Roiaume que vous avez défendu plus d'une fois avec une valeur digne du grand nom que vous portez, & dont le recit ne se lira jamais sans admiration. Quel avantage les ennemis du Roi ne tireront-ils pas du mauvais exemple que vous donnerez? Je ne dois pas vous le dissimuler: l'entreprise que vous projettez, flétrira la belle réputation que tant de services signalez vous ont acquise. Craignez que l'Histoire ne vous reproche, qu'après avoir été à*

l'ex-

1632. *l'exemple de vos illustres ancétres, un des plus fermes appuis de la patrie, certains interêts particuliers vous ont fait oublier l'instruction importante qu'ils vous ont laissée dans la devise heréditaire à vôtre Maison. * Ces grans hommes ont voulu apprendre à tout le monde, qu'ils se distinguoient encore plus par une inviolable fidélité en tout ce qui regardoit le service du Roi & le bien de l'Etat, que par leurs rares exploits. Hazarder vôtre personne & vôtre honneur dans une entreprise, dont les suites ne peuvent être que funestes, c'est suivre un fort mauvais conseil. Quelque chose que vous disiez, on ne croira point que vous vous soiez uniquement proposé de ruïner un Ministre. Et quand cela seroit exactement vrai, il n'appartient pas à un sujet de regler les inclinations du Souverain. Ses défauts, s'il en a, nous les devons regarder avec respect. Il n'est jamais permis de prendre les armes contre lui sur quelque pretexte que ce soit.*

* C'étoit une étoile fixe avec ce mot Grec ἀπλανῶς.

Ces maximes que les Ecclésiastiques ambitieux, ou mal instruits, & les Courtisans flatteurs ont si souvent emploiées pour aider les Rois de France à parvenir enfin au pouvoir arbitraire, n'étoient pas encore generalement reçuës sous le regne de Louïs XIII. Les grans mots de l'Archevêque n'éblouïrent point Montmorenci. Il feignit seulement de n'être pas encore absolument déterminé à recevoir Gaston en Languedoc. Gramond fut depêché à la Cour avec des lettres, où le Maréchal Duc faisoit au Roi des protestations d'une constante fidélité. Dissimulation que bien des gens croient permise dans les affaires d'Etat, mais véritablement indigne d'un cœur noble qui doit aimer la droiture

ture & la ſincerité. Une ſeule choſe peut diſculper Montmorenci en cette occaſion. Il falloit ſe garantir des artifices du Miniſtre le plus fourbe qu'on eût vû depuis long-temps. Richelieu qui voit que les promeſſes du Maréchal Duc ne s'acordent nullement avec ſes intrigues dans les Etats de Languedoc, envoie de nouveaux ordres à l'Archevêque de Narbonne, à Hémeri & à Miron Commiſſaires du Roi, à Verderonne Intendant de la province, & à tous ceux qui demeuroient attachez à la Cour, de s'oppoſer vigoureuſement à la caballe de l'Evêque d'Albi, & aux deſſeins de Montmorenci. Et parce que les troupes du Roi occupées alors à reduire le Duc de Loraine, & à défendre l'Electeur de Tréves qui s'étoit mis ſous la protection de Sa Majeſté ne peuvent marcher ſi tôt vers l'autre extrémité du Roiaume, le Cardinal engage Soudheilles à retourner en Languedoc, afin d'y faire une derniére tentative auprès du Maréchal Duc. Le Gentilhomme le trouve à Baniols. Montmorenci ſe leve, & court au devant du Capitaine de ſes gardes, en aprenant ſon arivée. Il ſe doutoit bien qu'on venoit lui dire quelque choſe de la part du Roi. *Je dois être bien-tôt à Pezenas*, répondit le Maréchal Duc après avoir écouté Soudheilles, *nous reſoudrons là toutes choſes*. 1632.

Surpris de le voir beaucoup plus engagé qu'on ne le croioit à la Cour, le Gentilhomme crie contre les mauvais conſeils donnez à ſon maître, s'en prend à l'Evêque d'Albi, l'appelle *traitre*, le menace de le chaſſer à coups de canne quand il entrera chez Montmorenci, & conjure

1632. jure le Maréchal Duc de penser encore sérieusement à ce qu'il veut entreprendre. On souffre le zele impetueux & ardent d'un domestique, dont les bonnes intentions & la fidélité sont connuës. Il obtient même la permission d'écrire à Richelieu & de lui donner quelques esperances. Le Cardinal répond que les affaires de Montmorenci seront bien-tôt acommodées, & qu'il aura toute la satisfaction qu'il peut raisonnablement souhaiter, pourvû qu'il renonce à ses liaisons avec la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Le Maréchal Duc ne pouvoit plus reculer. Gaston étoit entré dans la Bourgogne, & s'avançoit vers le Languedoc. Il auroit bien voulu ne partir de Bruxelles qu'au temps marqué par Montmorenci. Mais Charles Duc de Loraine pressa tellement Son Altesse Roiale de commencer son irruption, afin d'empécher Louïs de poursuivre son dessein d'aller lui même à la tête de son armée en Loraine, qu'elle fut obligée d'avancer son départ des Païs-bas. Pour donner au Maréchal Duc le loisir de disposer toutes choses dans son gouvernement, Gaston marche lentement, & affecte de mettre le Roi dans l'incertitude, si son frere tournera du côté de la Guienne, ou de quelqu'autre province.

On conseilla pour lors à Montmorenci chagrin de la précipitation du Duc d'Orleans, de retirer sa parole, puis que ce Prince ne tenoit pas la sienne. L'Evêque d'Albi & ceux de son parti allarmez redoublent leurs instances, & persuadent au Maréchal Duc de hâter la conclusion des Etats de Languedoc, puisque Son Altesse Roiale se trouve dans la nécessité d'entrer dans

dans le Roiaume plûtôt qu'on ne l'avoit projetté. Incapable de manquer à sa parole, & d'abandonner à la discretion de Richelieu un Prince qui se confiant à la generosité de Montmorenci s'engage avec fort peu de troupes au milieu de la France, le Marechal Duc promet de nouveau que Gaston sera reçû en Languedoc, prend des mesures pour obliger les Etats à le seconder, & dit en sortant de son conseil secret à Soudheilles: *cher ami, le dé est jetté. Il n'y a plus moien de s'en dédire. Monsieur*, repartit le Gentilhomme percé douleur, *puis-que vous oubliez vos véritables interêts & ceux de vos amis & de vos serviteurs, considérez du moins que vous allez perdre une province que vous avez toujours particuliérement aimée. Elle sera en proie à deux ou trois armées qui la desoleront de tous côtez. Ne craignez-vous point qu'on ne vous reproche un jour tous les maux que cette affaire causera infailliblement au Languedoc?* Montmorenci parut touché de cette remontrance. Mais il ne changea pas de resolution. Outre que son honneur lui paroissoit trop engagé, il ne pouvoit se persuader que les gens équitables & desinteressez, blamassent une entreprise qui tendoit uniquement à delivrer la mére & le frere du Roi, & à les retirer des païs étrangers. 1632.

Comme l'Archevêque de Narbonne, Hémeri & Miron Commissaires du Roi, & Verderonne Intendant de la province agissoient fortement, afin d'empécher que les Etats ne s'unissent au Marechal Duc, l'Evêque d'Albi & quelques autres lui insinuérent qu'il falloit s'assurer de ces quatre personnes. Il y consent,

1632. & ordonne qu'on les arrête inceſſamment. *Allons où il vous plaira*, dit fiérement l'Archevêque de Narbonne à un Officier des gardes de Montmorenci. *En quelque lieu que vous m'enfermiez, le Roi ſaura bien m'en tirer.* On le conduiſit d'abord au château de Pezenas. Mais il fut remis dez le lendemain entre les mains de l'Evêque d'Agde. Il s'en fallut bien qu'Hémeri ne fût auſſi conſtant & auſſi intrépide que l'Archevêque. Il eut ſi grande peur que Montmorenci ne ſe vengeât du complot formé avec le Gouverneur de Montpellier, que le Gentilhomme chargé de le garder, s'imaginant que la grande agitation dans laquelle Hémeri paſſa la nuit, ſeroit capable de lui renverſer l'eſprit, alla ſoliciter le Maréchal Duc d'avoir pitié d'un homme que la crainte de la mort rendoit inconſolable. Miron d'un génie ſuperieur, & perſuadé que Montmorenci n'étoit pas capable de commettre aucune violence, ne s'étonne point, & ſe met à raſſurer Verderonne qui ne paroiſſoit guéres moins effraïé qu'Hémeri. L'Archevêque de Narbonne & les Commiſſaires du Roi étant ainſi éloignez de l'aſſemblée des Etats, le Maréchal Duc obtint le 22. Juillet une déliberation, par laquelle on le prioit *d'unir inſéparablement ſes intertês à ceux de la province, de même qu'elle s'attachoit à ceux de Montmorenci, afin d'agir tous enſemble pour le ſervice du Roi, & pour le bien & le ſoulagement de la patrie.* Quinze jours après, la deliberation & les reſolutions priſes en conſequence dans les Etats, furent declarées ſeditieuſes, & caſſées au Parlement de Toulouſe qui reſiſta hautement au Gouverneur de la province. Il en fut

de

de cette affaire comme des autres guerres civiles; en attendant qu'on tire l'épée on se battit à coups de plume. 1632.

Charles Duc de Loraine étoit déja réduit à un second acommodement avec Louïs, lorsque les Etats de Languedoc s'unirent au Maréchal Duc de Montmorenci. Les divers mouvemens du Lorain avoient également inquiété les Rois de Suéde & de France. Avant que d'aller contre Tilli en Franconie, Gustave craignit que Charles ne joignît ses troupes à celles de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & des Princes Catholiques, afin d'attaquer les Suédois sur le haut Rhin, pendant que le Roi de Suéde seroit occupé ailleurs. C'est pourquoi il pria Louïs d'attaquer la Loraine, en cas que le Duc ne gardât pas la neutralité qu'on lui avoit acordée en considération de Sa Majesté Très-Chretienne. Le Chancelier Oxenstiern à qui Gustave laissa en partant la direction de ses affaires sur le haut Rhin, reïtéra les mêmes instances à Richelieu de la part de Sa Majesté Suédoise, & témoigna que les troupes nombreuses du Duc de Loraine donnoient de la jalousie & de l'inquietude à Gustave. Le Cardinal étoit encore plus allarmé qu'Oxenstiern des grandes levées de Charles, & de sa diligence à mettre ses places en état de défense. Nonobstant la parole donnée de renoncer à toutes ses liaisons avec la Maison d'Autriche & avec le Duc d'Orleans, il s'intriguoit plus que jamais à Vienne & à Bruxelles. Il exhortoit le Duc d'Orleans à faire irruption en France, & lui promettoit de l'aider du moins par une puissante diversion. Ses Ministres sollicitoient l'Empereur & le Roi d'Espagne de lui don-

Le Roi entre dans la Loraine.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 24. Memoires de Beauvau. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tome VII. Pag. 475. 489. 490.

1632. donner des troupes & de l'argent pour resister à l'armée de Louïs qui se trouvoit dans le voisinage de la Loraine, & pour entreprendre quelque chose du côté de la Champagne, pendant que Louïs seroit occupé à repousser son frere, ou du moins sur le haut Rhin contre les Suédois attaquez ailleurs par le Duc de Baviére & par Valstein. Richelieu n'ignoroit pas ces divers projets de Charles, il craignoit que les siens ne s'evanouïssent, & que sa fortune ne fût renversée, si le Duc d'Orleans venoit en France & y excitoit une guerre civile.

Guron fut d'abord envoié à Nanci sous prétexte de porter quelques propositions au Lorain. Le dessein véritable du voiage, c'étoit d'observer ses démarches de plus près, & de lui faire entendre que s'il ne vouloit pas observer le traité de Vic, on sauroit bien le contraindre à demeurer en repos, & lui ôter tous les moiens de brouiller. Charles usant de ses défaites ordinaires, le Maréchal d'Effiat qui alloit commander conjointement avec le Maréchal de la Force, l'armée sur la Moselle destinée au secours de l'Electeur de Treves, dont les Espagnols prenoient hardiment les places depuis qu'il s'étoit mis sous la protection du Roi de France; Effiat, dis-je, fut chargé de presser vivement Charles de desarmer, de donner au Roi de nouvelles places de seureté, & de joindre ce qui lui resteroit de troupes à celles de Louïs. En cas que le Duc refusât d'exécuter ponctuellement le traité de Vic, les deux Maréchaux de France devoient entrer dans la Loraine, marcher droit à Nanci, & l'assiéger. Effiat ne recevant pas une réponse plus positive que Guron, Riche-

lieu

lieu croit qu'il n'y a plus de temps à perdre, & 1632.
que la presence du Roi avancera plus que toute autre chose, la conclusion d'une affaire pressante à cause des mouvemens du Duc d'Orleans, & des caballes de Montmorenci dans les Etats de Languedoc. Le Cardinal fait partir Louïs le jour même qu'on a coupé la tête au Maréchal de Marillac. On prit d'abord la route de Calais. Valencé Gouverneur de la place étoit suspect d'intelligence avec Marie de Medicis & Gaston. Richelieu vouloit le chasser de là, & y mettre un homme de confiance. Charles Roi d'Angleterre sollicité par la Reine son épouse d'aider le Duc d'Orleans, n'en paroissoit pas éloigné, pourvû qu'on lui donnât un endroit, où ses troupes pussent debarquer surement. Louïs arive à Calais vers la fin du mois de Mai, dépossede Valencé, le relégue dans une de ses maisons, met le Marquis de S. Chaumont à sa place, tourne promptement du côté d'Amiens où la Reine son épouse l'attend, traverse la Picardie, arive à Sainte-Menehoud en Champagne, & entre bien-tôt après en Loraine avec une armée de vingt-cinq mille hommes que les Maréchaux de la Force & d'Effiat amenérent.

Il écrivit de Sainte-Menehoud une lettre au Duc de Montbazon Gouverneur de Paris en forme de manifeste. *Mon Cousin*, disoit Sa Majesté, *je ne me suis jamais proposé d'autre but que le bonheur & le repos de mes sujets. Je n'ai épargné ni mes soins, ni mon travail, & j'ai souvent exposé ma propre personne dans l'esperance de procurer enfin du soulagement à mon peuple, chose que je souhaite avec une extréme passion.*

1632. *sion. Mais j'ai eu jusques à present le déplaisir de voir que tout ce que j'ai fait, n'a pû reüssir. Ce qui m'afflige plus sensiblement, c'est que mes bons desseins sont traversez de la part de ceux que toutes sortes de considérations devroient obliger de contribuer à ma satisfaction & au bien de mon Etat. Personne n'ignore le bon traitement que j'ai toûjours fait à mon frere le Duc d'Orleans & à ses domestiques. Bien loin de le reconnoitre, il s'est laissé seduire par les mauvais conseils de certaines gens, qui l'ont porté à exciter des brouilleries dans mon Roiaume, lorsque j'étois occupé ailleurs à des affaires aussi importantes que nécessaires. Je crus l'année derniére lui avoir ôté un des plus puissans moiens d'exécuter ses pernicieux desseins, en séparant de ses interêts le Duc de Loraine; qui avoit deux fois favorisé sa sortie hors de France. Rien ne m'étoit plus facile que de m'emparer de tous les Etats de ce Prince. Je me trouvois sur la frontiére avec une armée nombreuse, & il n'avoit aucunes forces à m'opposer. Cependant, je voulus bien lui donner des marques de ma bonté. Content de sa parole & du dépôt d'une de ses places, j'empéchai que d'autres qui avoient le pouvoir & la volonté de le ruïner, n'attaquassent son païs. Au lieu de garder religieusement ses promesses, il a continué ses intrigues. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'en détourner, & je n'ai rien gagné. Il entretient ses premiéres liaisons, & tâche d'animer contre moi tous ceux qu'il croit susceptibles des mauvaivaises impressions qu'il leur veut donner. Ses Ministres ont agi auprès de l'Empereur & du Roi d'Espagne. On a sollicité celui-ci de fournir à mon frere de quoi me faire la guerre, pendant que*

le Duc de Loraine m'attaqueroit d'un autre côté. 1632.
Pour cet effet, il a augmenté ses troupes par des levées extraordinaires, & en debauchant les soldats de mon armée. Ses places ont été promptement munies & fortifiées. Enfin, je n'ai eu que des preuves trop convaincantes de sa mauvaise volonté. J'aurois eu de la peine à le croire capable d'une pareille infidélité, si certaines lettres écrites de la main de son pere & de celle de la Princesse de Phaltzbourg sa sœur, ne fussent venuës heureusement jusques à moi. On y assure mon frere que le Duc de Loraine est disposé à le secourir. On le presse de penser serieusement à recueillir ma succession, dont il doit espérer d'être bien-tôt revêtu. D'autres lettres du Sieur de Puylaurens à la Princesse de Phaltzbourg, parlent d'un grand dessein formé, dont l'exécution est infaillible, dit-on. Après cela je n'ai pu moins faire, que de prendre des mesures pour me mettre à couvert de toutes ces entreprises, dont la vérité m'étoit si clairement connuë.

J'espérois qu'après avoir donné ordre à la seureté de quelques places, dont mes ennemis meditoient de s'emparer, & qu'étant puissamment armé, le Duc de Loraine abandonneroit ses projets. Pour lui ôter tout sujet d'ombrage, je l'ai fait assurer que mon armée n'étoit en Allemagne, que pour empécher la ruïne de l'Electeur de Tréves, & pour protéger les Princes Catholiques; dessein que j'eusse exécuté l'année derniére, si le Duc de Loraine ne m'en eût empéché par ses artifices. Ne pouvant plus douter de sa resolution de traverser la protection que je veux donner à ceux qui ont recours à moi, & voiant qu'au préjudic edu traité de Vic, qui l'oblige à n'entrete-

1632. *nir aucune intelligence avec mon frere, il l'a reçû dans ses Etats, qu'il a permis qu'on taillât en piéces une compagnie de carabins que le Maréchal d'Effiat y faisoit passer de bonne foi, & qu'il a facilité l'entrée de mon frere à main armée dans mon Roiaume, je me trouve dans la necessité de le punir de sa temérité, & de porter chez lui le feu de la guerre qu'il prétendoit allumer dans mon Roiaume. J'ai bien voulu vous donner avis de tout ceci, afin que vous en fassiez part à tous mes bons & fideles sujets qui sont sous l'étenduë de vôtre charge. Je m'assure qu'ils espererónt comme moi, que le succés de mes armes ne sera pas moins heureux, que les années precedentes, & qu'ils demanderont à Dieu de m'assister dans une guerre juste & necessaire: Juste, puis qu'il s'agit de reduire un Prince mon vassal par une partie de ses Etats, qui se jettant dans une felonnie manifeste, oublie les traitez faits avec moi, & s'efforce de troubler mon Roiaume: Necessaire, car enfin, si je ne prevenois les desseins formez contre moi, je me trouverois accablé, au grand préjudice de mes sujets, dont je souhaite tellement le repos & l'entiére conservation, que mon plus grand déplaisir, c'est de ne pouvoir parvenir assez tôt au bût que je me propose, de les rendre heureux par une paix longue & durable.* La lettre n'est pas mal tournée. On voit bien que Richelieu la fit publier, afin d'arrêter les murmures de ceux qui disoient que le Cardinal engageoit le Roi sans aucune autre nécessité que celle de maintenir son Ministre, en des guerres ruïneuses, & que Richelieu cherchoit à se venger d'un Prince allié de la Couronne, auquel on pouvoit reprocher seulement, de compatir

au

au malheur de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, & de vouloir s'opposer aux progrés du Roi de Suéde en Allemagne : sentimens que plusieurs personnes judicieuses ne croioient pas fort blamables. 1632.

Le Maréchal d'Effiat entroit alors en action. Il emporta Pont-à-Mousson sans aucune résistance. Le Duc de Loraine étonné demande incontinent à conférer avec lui. Charles tâche de s'excuser sur ce qu'il a reçu le Duc d'Orleans dans ses Etats, & offre de donner au Roi de nouvelles assurances de sa fidélité. Soit qu'on ne crût pas devoir encore se fier à lui; soit que Louis, ou plûtôt son Ministre eût envie de faire sentir quelques effets de sa colére au Lorain, on lui taille en piéces deux ou trois regimens. Bar-le-Duc & S. Michel suivent l'exemple de Pont-à-Mousson, & ouvrent leurs portes. Enfin le Roi s'avance le 23. Juin jusques à Liverdun près de Nanci, & paroit vouloir investir la place. Dans cette extrémité, le Duc envoie De Ville premier Gentilhomme de sa chambre, & Janin Secretaire d'Etat, faire des soumissions à Sa Majesté, & lui offrir toute sorte de satisfaction. Richelieu que l'entrée du Duc d'Orleans en Bourgogne, & les mouvemens du Languedoc inquiétent, écoute les deux Envoiez de Charles qui apportoient les pouvoirs nécessaires pour traiter, & entre en négociation. De pareilles affaires sont bien-tôt concluës, quand le plus foible est contraint à recevoir la loi que le plus fort lui impose. Voici les principaux articles de l'accord signé le 26. Juin. Que le Roi rendroit au Duc la ville & le château de Bar, la ville & le château de S. Michel, Pont-à-Mousson,

Traité de Liverdun avec le Duc de Loraine.

Mémoires de Beauvau L. I. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XVI. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

1632. son, & tout ce que Sa Majesté avoit conquis dans les Etats de Charles, depuis que l'armée Françoise y étoit entrée. Que le Duc remettroit entre les mains du Roi pour quatre ans, les villes & les châteaux de Stenai & de Jametz avec les munitions & l'artillerie qui s'y trouveroient, & qu'après le terme expiré, Louïs les rendroit de bonne foi & dans le même Etat à Charles. Que moiennant l'évaluation qui s'en feroit au denier cinquante, le Duc cederoit au Roi Clermont en Argone, place sur laquelle Louïs avoit des pretensions. Que dans un an, Charles feroit au Roi hommage pour le Duché de Bar. Que le Duc observeroit religieusement les cinq premiers articles du traité de Vic, qui demeureroient plus authentiquement confirmez par celui ci. Enfin qu'il joindroit ses armes à celles du Roi, qu'il assisteroit Sa Majesté dans toutes les guerres qu'elle pouroit entreprendre, & qu'il donneroit un passage libre aux troupes de France, quand on le lui demanderoit. Le Cardinal de Loraine frere de Charles se rendit ôtage jusques à l'entiére exécution du traité de Liverdun. Le Duc remit ponctuellement les places stipulées, & vint faire la reverence à Louïs qui s'en retournoit à Paris, où les mouvemens du Duc d'Orleans rendoient sa presence necessaire.

1632. Vie du même par Aubery. L. IV. Mercure François. 1632. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 548. 549. &c.

Le Roi rétablit l'Electeur de Treves dans la capitale de ses Etats.

En quittant la Loraine, il laissa au Maréchal d'Effiat une armée de vingt mille hommes de pied, & d'environ quatre mille chevaux, pour rétablir Philippe Christophe Electeur de Tréves & Evêque de Spire dans ses Etats, dont les Impériaux & les Espagnols l'avoient dépouillé

de-

depuis qu'il s'étoit mis ſous la protection de la Couronne de France. Les Maréchaux de la Force & de Schomberg furent deſtinez à ſuivre le Duc d'Orleans dans ſa marche & à l'attaquer dans la province où il ſe retireroit. Les Chanoines du Chapitre de Treves fachez de ce que leur Archevêque ſe ſéparoit des interêts de la Maiſon d'Autriche, & ne ſuivoit pas l'éxemple des autres Princes de la Ligue Catholique, avoient livré la ville aux Eſpagnols, qui s'emparérent encore de Coblentz, de Philisbourg, & de quelques autres places de Philippe Chriſtophe; auquel il ne reſta plus que celle d'Hermenſtein. Encore ne put-il la ſauver qu'en y recevant garniſon Françoiſe. Horn Genéral du Roi de Suéde chaſſa les Eſpagnols de Coblentz vers le commencement du mois de Juillet. Louïs demanda que la place fût renduë à l'Electeur de Treves, & Guſtave y conſentit à condition que les habitans le dedommageroient des frais du ſiége. Le Maréchal d'Effiat avoit grande envie de marcher premiérement à Philisbourg, ville du domaine de Philippe Chriſtophe, en qualité d'Evêque de Spire, & de l'enlever aux Eſpagnols. Mais le Baron de Charnacé Ambaſſadeur de France à la Cour de Suéde, aiant averti le Maréchal que l'execution de ſon projet ſeroit plus difficile qu'il ne ſe l'imaginoit, & qu'on devoit craindre que Guſtave maître de la plus grande partie de l'Evêché de Spire, ne trouvât mauvais que l'armée de France y entrât, Effiat changea de deſſein, & reſolut d'aſſiéger Treves.

1632.

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1632. Vittorio Siri. Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 527. 528. &c.

La mort le prevint le 27. Juillet à Lutzelſtein entre cette ville & Sarbruck. Richelieu qui

1632. l'aimoit particuliérement, en fut fort affligé. *La perte d'un ancien ami*, disoit le Cardinal à ceux qui le consoloient, *m'est peut-être moins sensible que l'infidelité d'un autre.* Il désignoit Montmorenci qui s'étoit ouvertement déclaré depuis quelques jours. La direction des finances dont Effiat avoit la surintendance, fut donnée à Bouthillier & à Bullion Conseillers d'Etat. Le Maréchal d'Etrées eut ordre d'aller prendre le commandement de l'armée d'Allemagne. Il trouva que le Vicomte d'Arpajou & le Comte de la Suze Maréchaux de camp avoient déja commencé le siége de Treves. La garnison Espagnole & les bourgeois resistérent quelque temps. Mais le secours qui s'avança par deux fois, aiant été battu & repoussé par les assiegeans, la ville se rendit. Etrées acorda des conditions honnêtes aux Espagnols, qui eurent la liberté de se retirer à Luxembourg, & le Chévalier de Senneterre obtint le commandement de la garnison Françoise qu'Etrées mit à Treves. L'Archevêque se preparoit à y venir faire sa residence. Mais on l'avertit qu'il ne trouveroit pas un lit dans son palais Electoral. Le Maréchal en avoit pillé tous les meubles. Philippe Christophe se plaint à la Cour de France; Et le Roi indigné de l'avarice de son Genéral, ordonne qu'on fasse d'exactes perquisitions, & qu'on restituë les meubles d'un Prince, qui se trouvoit déja si mal de la protection que Sa majesté lui avoit promise.

Le Duc d'Orleans entre à main armée en France, & va en Languedoc.

Elle marchoit alors contre le Duc d'Orleans, lequel après avoir traversé plus des deux tiers de la France, ariva enfin dans le Languedoc, où le Maréchal Duc de Montmorenci

le

lè reçut. Pressé, comme je l'ai dit, par le Duc de Loraine qui tâcha inutilement de détourner ailleurs l'orage dont il étoit menacé, Gaston va trouver Don Gonzalez de Cordouë à Tréves, qui lui devoit livrer les troupes que le Roi d'Espagne avoit promises. Ce secours tant vanté se réduisit à quelques régimens de cavalerie Allemande, Liegeoise, & Neapolitaine dont il y en avoit trois ou quatre assez bons. Le reste n'étoit que le rebut de l'armée Espagnole. Le Duc d'Orleans y joignit quelques compagnies Françoises, & se mit à la tête de la petite armée de deux mille chevaux, dont le Duc d'Elbeuf eut la lieutenance generale. Avant que de partir, il alla *incognitò* faire un tour à Nanci, pour prendre congé de son épouse à laquelle il protesta d'être fidéle toute sa vie. Voici son manifeste daté du camp d'Andelot en Bassigni. *Gaston Fils de France, Frere unique du Roi, Duc d'Orleans, savoir faisons qu'après avoir demandé justice au Roi, nôtre très-honoré Seigneur par nos très-humbles supplications, & au Parlement de Paris par nos requêtes, contre Armand Cardinal de Richelieu, perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de la Maison Roiale, usurpateur de toutes les meilleures places du Roiaume, tiran d'un grand nombre de personnes de qualité qu'il a opprimées, & generalement de tout le peuple de France qu'il accable, nous sommes contraints à nous opposer aux pernicieux desseins d'un homme qui prétend dissiper, ou usurper l'Etat, à la conservation duquel nôtre naissance, & les interêts que chacun sait, nous obligent indispensablement de travailler. Dans*

1632.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.
Histoire de Montmorenci. L. II. Chap. 7. L. III. Chap. 2.
Mémoires du même. L. V.
Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632.
Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 26.
Bernard Histoire de Louis XIII. L. XVI.

1632. *cette vuë, nous appellons à nous tous les véritables François, bons & fideles serviteurs du Roi. Nôtre unique intention, c'est de faire connoitre à Sa Majesté qu'elle est trompée par les artifices & par les calomnies du Cardinal, & de donner au Roi la gloire de les dissiper, & l'honneur d'apporter le remede au mal que cause celui qui s'est emparé de l'autorité souveraine. Nous déclarons en même temps que nous regarderons comme ennemis du Roi & de son Etat tous ceux qui s'opposeront directement, ou indirectement, à un si grand bien, que nous les jugerons de bonne prise s'ils tombent entre nos mains, & que nous poursuivrons en justice les complices, les suppots & les ministres de la tirannie du Cardinal, sans permettre qu'on fasse aucun déplaisir aux autres sujets du Roi, étant d'ailleurs bien fachez de nous voir dans la necessité d'incommoder quelques particuliers en travaillant au salut du peuple.*

Mercure François. 1632. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 551. 552.

Gaston prit ensuite la qualité de Lieutenant Genéral du Roi pour la réformation des abus & des desordres introduits dans le gouvernement de l'Etat par le Cardinal de Richelieu. Suivons ce Prince, & rapportons la narration d'un Gentilhomme judicieux que se trouvoit auprès de lui. *Au seul bruit de la venuë de Monsieur,* dit-il, *chacun abandonne la campagne, & se retire dans les villes. L'armée trouve les maisons desertes sans vivres & sans meubles. Les troupes qui n'ont point d'ennemi en tête, élargissent leurs quartiers, & subsistent par ce moien. Les habitans des villes qui ont des maisons à la campagne, se rachetent par argent, ou par les rafraichissemens qu'ils envoient : de ma-*

maniére que l'armée n'eut pas beaucoup à souffrir. 1632.
C'étoit encore la saison des fruits & des fourages qui se trouvoient par tout en abondance. Les Allemans, les Croates, & les Neapolitains faisoient de grans desordres, & devalizoient souvent les domestiques mêmes de Monsieur qui apportoient des provisions, ou qui en alloient acheter. La discipline n'étoit guéres mieux observée parmi les François. Langres refuse ses portes, & les bicoques seules sont ouvertes. Du Bassigni on passe dans la Bourgogne. Monsieur avoit quelqu'intelligence à Dijon, & pretendoit y être reçû. Mais aprés que les gens de Langres nous eurent impunément fermé leurs portes, on ne devoit pas attendre que la capitale d'une grande ville, où il y a un Parlement, ouvrît les siennes. Monsieur y envoie Valbelle un de ses Gentilhommes ordinaires, enfant de la ville, avec un trompette. Le Maire & les Echevins ne voulurent pas décacheter le pacquet qu'on leur rendit de la part de Gaston. Ils l'envoiérent à la Cour. On se contenta de répondre respectueusement à Son Altesse Roiale, qu'on ne pouvoit rien faire sans un ordre exprés du Roi, & que s'il commandoit de la recevoir, on lui rendroit tous les honneurs dûs au frere unique de Sa Majesté. Persuadé que les Magistrats du Parlement de Bourgogne, qui l'avoient sensiblement desobligé dans l'enregitrement de la déclaration du Roi contre ceux qui avoient suivi son Altesse Roiale hors du Roiaume, & dans les procédures faites contre le Maréchal de Marillac, étoient les principaux auteurs du refus des portes, & des volées de canon tirées sur sa personne qui fut exposée au danger, le Duc d'Orleans

1632. leans écrivit une lettre pleine de menaces au Parlement, & déchargea sa colére sur les environs de la ville. Ils furent abandonnez au pillage, & particuliérement la maison dn Conseiller Bretagne, un des miserables Juges du Maréchal de Marillac. On la fit renverser de fonds en comble.

Après avoir traversé la Bourgogne & le Comté de Charolois, poursuit l'Auteur que j'ai déja cité, *nous passons la Loire à Digoins. En arivant dans le Bourbonnois, on reçoit nouvelle que le Duc de Montmorenci se plaint de la precipitation de Monsieur, & dit que puisqu'on lui ôte les moiens de servir utilement Son Altesse Roiale, il la supplie de voir si elle ne poura pas mieux se defendre ailleurs que dans le Languedoc.* Que si Monsieur, *ajoutoit-on de la part du Maréchal Duc*, n'a pas d'autre retraite à choisir, M. de Montmorenci mettra le tout pour le tout, & n'omettra rien de ce qui depend de lui pour témoigner son zéle & son affection au service de Son Altesse Roiale. *On continuë le voiage & nous passons l'Allier au pont de Vichi, après avoir été saluez de quelques canonades sur le chemin de Cusset, où etoit le Baron de Saligni. Quoique l'armée ne fit que de fort petites traites, les soldats & sur tout les étrangers, se plaignoient d'une marche si continuë. Cela obligea Monsieur à faire une pause de quelquelques jours à Vichi. Ils demandoient de l'argent à tous les gites: Et on n'en avoit point à leur donner. Mais le Duc d'Elbeuf savoit si bien les amadouër, & les paier de belles paroles dont il est fort libéral, qu'ils s'en retournoient contens. Nous entrâmes bientôt après dans la Limagne en Auvergne, endroit*

qu'on

qu'on auroit eu beaucoup de plaisir à voir dans la saison des fruits, si la licence du soldat ne l'eût pas dépouillé en un moment de ses agrémens. De là nous primes la route du Rouergue. Quoique nous eussions déja traversé plus des deux tiers du Roiaume, aucune ville, aucune communauté, aucun Gentilhomme, ne se déclaroit en faveur de Monsieur. Il se plaignoit souvent de la lacheté du grand nombre de mécontens qu'il connoissoit en France. Cela le frappa tellement que certaines gens l'aiant voulu engager depuis à prendre les armes pour le bien public & pour le soulagement du peuple, il s'excusa sur l'indifférence & sur la froideur qu'il reconnut en cette occasion. Chavagnac & quelques autres Gentilshommes de ses amis furent les premiers qui vinrent offrir leurs services à Monsieur. On continuë le voiage sans autre incommodité, que celle du passage des montagnes, & nous arivons enfin à Lodéve vers le commencement du mois d'Août. C'est la premiere ville qui se presente en entrant de ce côté-là dans le Languedoc. 1632

Gaston envoie incontinent le Comte de Brion faire des complimens au Gouverneur de la province. *Monsieur*, dit le Maréchal Duc après une reponse respectueuse aux honnetetez de Son Altesse Roiale, *a bien gâté ses affaires en précipitant son voiage. Il les auroit trouvées en meilleur état, s'il m'eût donné le temps qu'il m'avoit promis. J'apprébende qu'il n'écoute trop les conseils de certaines gens qui ont plus d'intelligence avec ses ennemis, que d'affection à son service. N'importe. Il faut essuier un orage qui fondra indubitablement sur moi. Quoique mes intentions soient droites, & que je n'aie aucun des-*

sein

1632. *ſein contraire au ſervice du Roi, je ne doute pas que mes ennemis ne l'entretiennent dans l'humeur de ne me voir jamais. Mon parti eſt pris en cas que je tombe dans ce malheur. J'irai trouver le Roi de Suéde, il ne me refuſera pas un emploi dans ſon armée.* Montmorenci fut en effet pris au dépourvû d'une étrange maniére. Il commença pour lors à reconnoître ſon imprudence au regard de pluſieurs choſes. Mais le mal étoit ſans remede. Il devoit premiérement ſe rendre maître de la citadelle de Montpellier. Elle ſe trouvoit tellement dénuée de vivres & de munitions, que la garniſon n'auroit pas pu tenir trois jours. Le Marquis Des Foſſez Gouverneur de la place étoit inceſſamment auprès de Montmorenci, dont il épioit les actions & les démarches. En arrêtant cet Officier, on ſe ſeroit emparé de la citadelle ſans aucune difficulté. Le Maréchal Duc n'y penſe pas. Et lorſque ſes affaires commencent à tourner mal, il tâche de gagner Des Foſſez par la promeſſe d'un bâton de Maréchal de France que le Duc d'Orleans & lui ne ſont pas en état de procurer.

On ne devoit guéres moins négliger de s'aſſurer de la ville de Narbonne. L'Archevêque y avoit un fort grand crédit. Montmorenci s'aviſe de l'arrêter, & lui rend la liberté peu de temps après. Le Prélat ſut bien empécher que les habitans ne ſe déclaraſſent pour le Duc d'Orleans. La Reine Mére avoit fait eſperer que le Duc d'Epernon s'uniroit à Montmorenci. C'étoit un coup de partie. Si Gaſton eût pû s'aſſurer de la Guienne & du Languedoc, où les deux plus puiſſans Seigneurs du Roiaume comman-

mandoient, le Cardinal de Richelieu auroit infailliblement ſuccombé. La prudence vouloit que le Maréchal Duc ſondât du moins la diſpoſition d'Epernon ſon ami, avant que de prendre aucun engagement. Il ſe repoſe ſur des paroles vagues, & envoie trop tard ſoliciter le Gouverneur de Guienne. Enfin, Montmorenci a cinq cent mille livres entre les mains de l'Intendant de ſa maiſon à Paris. Il ne ſe les fait pas envoier, & ſon indolence donne le temps à Richelieu de ſaiſir une ſomme ſi conſiderable. Cependant Gaſton arive en Languedoc, ſans avoir ſeulement de quoi fournir à la dépenſe de ſa maiſon, & le Maréchal Duc eſt obligé d'emprunter de quoi faire ſubſiſter Son Alteſſe Roiale: *Il connut alors*, dit un Auteur, *qu'un conſeil que le Connétable de Leſdiguiéres lui avoit autrefois donné, étoit veritablement d'un grand Politique.* 1632.

Je le rapporterai, ce *conſeil*. Outre qu'il nous decouvre bien quelle fut toujours la ſage prévoiance de Leſdiguiéres, il contenoit une inſtruction fort utile aux grans Seigneurs de France du temps de Louis XIII. Mais elle n'eſt plus praticable, depuis qu'ils ont ſouffert avec autant d'imprudence que de lâcheté, l'établiſſement du pouvoir arbitraire. Montmorenci aiant envoié Saint-Palais Lieutenant de ſes gardes faire des complimens à Leſdiguiéres ſur ſa promotion à la dignité de Connétable, l'habile vieillard fait entrer Saint-Palais dans ſa chambre, & lui parle de la ſorte. *De tous les Seigneurs du Roiaume, M. de Montmorenci eſt celui que j'honore davantage. Je lui ſuis tellement obligé des temoignages d'affection qu'il m'a toujours don-*

1632. *donnez, que je ſouhaite avec ardeur de lui être utile en quelque choſe. Je croi qu'il ne trouvera pas mauvais que j'aie la curioſité de ſavoir en quelle ſituation il ſe trouve. Mon âge & mon affection la rendent excuſable. Je n'aime pas moins M. le Duc vôtre maître que s'il étoit mon fils. Dites moi donc, je vous prie, comment vont ſes affaires domeſtiques? En quel état eſt-il dans ſon gouvernement? A-t'il ſujet d'être content de la Cour?* Saint-Palais répondit que les affaires domeſtiques de Montmorenci alloient comme celles d'un jeune Seigneur magnifique & liberal; qu'il étoit adoré en Languedoc, & que ſelon toutes les apparences, il devoit être fort bien à la Cour, à cauſe des ſervices importans qu'il rendoit au Roi, & de la grande depenſe qu'il faiſoit.

Cela va le mieux du monde, reprit le Connétable. *Mais je deſirerois encore quelque choſe. Je vous prie de lui dire de ma part qu'il faſſe de temps en temps refléxion ſur la grandeur de ſa naiſſance, ſur les qualitez de ſa perſonne, & ſur les charges qu'il poſſéde. Il trouvera qu'il eſt fort difficile, que tant d'avantages reünis ne lui attirent un grand nombre d'envieux à la Cour, & ne le rendent ſuſpect aux favoris. Je l'ai éprouvé dans le progrés de ma fortune. La meilleure précaution qu'un homme de ſa qualité puiſſe prendre pour n'être jamais ſurpris dans ſon gouvernement, ni ailleurs; c'eſt d'avoir toujours de quoi armer dix mille hommes, & deux cent mille écus dans ſes coffres. La choſe ne lui eſt pas mal aiſée: il a de grans biens. Ajoutez y encore, s'il vous plaît, qu'il tâche d'a-*

d'avoir autant de places & de gouvernemens qu'il poura, soit par argent, soit par faveur, & sur tout celui du Pont S. Esprit. Une pareille reputation, quoi qu'elle ne fût pas éxactement véritable, m'a fait plus considérer à la Cour, & parmi les envieux de ma fortune, que toutes les actions dont on veut maintenant me flatter. Montmorenci aiant négligé de suivre un si bon avis, devoit-il s'engager trop facilement à soutenir le Duc d'Orleans? Epernon avoit pris toutes ces précautions avant que d'enlever la Reine Mere du château de Blois. 1632.

Quelques-uns de ces gens prevenus de la maxime déteſtable de Machiavel, que dans les entrepriſes difficiles & perilleuſes, il ne faut pas être méchant à demi, & qu'on s'y perd ordinairement, quand on veut ſuivre ſcrupuleuſement les régles de la juſtice & de l'humanité, conſeillérent au Maréchal Duc de réparer d'une étrange maniére les fautes que ſon imprudence lui avoit fait commettre. C'étoit d'abandonner à l'animoſité du peuple ceux qui avoient acheté au préjudice du Languedoc, les charges d'Elus de la nouvelle creation; afin que la violence qu'on feroit à leurs biens, ou à leurs perſonnes, attachât les habitans des villes les uns aux autres par la ſociété du crime, & qu'ils ne puſſent eſperer aucune grace de la Cour que par le moien du Duc d'Orleans & de Montmorenci. D'autres inſinuoient de ſaiſir toutes les marchandiſes de la foire de Beaucaire, & d'engager par là les riches Négocians des villes de Languedoc à donner tout ce qu'on leur demanderoit, s'ils vouloient ravoir une grande partie

1632. partie de leurs effets. *Montmorenci*, dit un Auteur, *avoit l'ame trop noble, pour souffrir les cruautez & les injustices, que les Chefs de parti sont souvent obligez d'exercer. Il ne voulut pas que l'entrée du Duc d'Orleans en Languedoc, fût marquée à la posterité par des pillages & par des meurtres. Son unique dessein, c'étoit de donner à un Prince persecuté, le moien d'opposer la force à la violence, & de lui fournir des troupes suffisantes pour resister à celles que Richelieu avoit tirées de la frontiére d'Allemagne.*

Le Roi prend la resolution de suivre le Duc d'Orleans en Languedoc.

Les Maréchaux de la Force & de Schomberg suivoient le Duc d'Orleans avec des troupes par des routes differentes, dans le dessein de lui couper le chemin, & de l'empécher d'entrer en Languedoc. Ils n'en purent venir à bout. Les deux Officiers avoient reçû avec une extréme répugnance la commission de marcher contre le frere unique du Roi, héritier présomptif de la Couronne. Il pouvoit être tué dans un combat; accident funeste dont ils ne sauvoient si on ne les rendroit point responsables. La Force moins dévoué que l'autre au Cardinal, fit de plus grandes difficultez, & demanda un ordre précis & positif sur la maniére dont Sa Majesté vouloit qu'on en usât au regard du Duc d'Orleans. Louïs aïant répondu qu'il entendoit qu'on prît garde à ne faire aucun mal à son frere, & qu'on le traitât avec tout le respect dû à sa naissance & à son rang, le Maréchal remontra qu'il ne voioit pas comment on pouroit distinguer Gaston dans une mêlée. Cela fit craindre à Richelieu que les Generaux incertains & embarassez, n'agissent foiblement dans l'absence de Sa Ma-

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XVI. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632.

Majesté. Il lui persuade d'aller elle même en Languedoc, & répond que l'affaire sera terminée en six semaines, si elle veut bien prendre cette peine. La presence du Roi paroissoit d'autant moins nécessaire à Paris, que bien loin de penser à se déclarer en faveur du Duc d'Orleans, les Seigneurs autrefois attachez à la Reine Mere, faisoient des protestations solennelles de leur fidélité à Louïs. Le Comte de Grammont Gouverneur de Bayonne, le Maréchal de Crequi Lieutenant Genéral en Dauphiné, & le Duc d'Epernon Gouverneur de Guienne previnrent avec une extréme diligence les soupçons du Cardinal qui se défioit d'eux.

1632. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 26. Histoire du Duc de Montmorenci. L. III. chap. 3. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Mercure François. 1632. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 551. 552.*

Epernon ne se contente pas d'envoier le Comte de Maillé à la Cour avec des lettres capables de mettre les esprits en repos sur ce qui le regarde, il se donne encore de grans mouvemens à Montauban & dans quelques autres endroits de la Guienne, dont la Noblesse branloit, & dont la plus grande partie du peuple mécontent, sembloit n'attendre que l'occasion d'un soulevement, afin de tenir tout le monde dans le devoir. Il est certain que le Duc rendit en cette occasion un service important au Roi, ou plûtôt au Cardinal de Richelieu. Si Epernon eût embrassé le parti du Duc d'Orleans, le Maréchal de Schomberg enfermé entre les troupes de la Guienne & du Languedoc, étoit perdu sans ressource. Epernon pouvoit non seulement entrainer la Guienne, mais encore la Saintonge, l'Angoumois & le Limosin, provinces dont il avoit autrefois été Gouverneur, & dont la Noblesse étoit encore à sa dévotion. *En ne faisant rien*, dit-on après la disgrace de Montmorenci,

M. d'E-

1632. *M. d'Epernon a tout fait.* Le monde raiſonna diverſement ſur ſa conduite. Les Courtiſans flatteurs lui applaudirent. D'autres plus judicieux le blamérent de ſon empreſſement à ſoutenir la fortune d'un Miniſtre qui vouloit être le ſeul grand Seigneur du Roiaume. *M. d'Epernon,* diſoient-ils, *aura ſon tour après que M. de Montmorenci ſera opprimé.* Cela ne manqua pas d'ariver. Epernon eut certainement tort de ne profiter pas d'une ſi belle occaſion de ruïner Richelieu. Je ne ſai ſi mécontent de ce que Marie de Medicis reconnut ſi mal les ſervices qu'il lui avoit rendus, le vieux Duc n'aima pas mieux ſe mettre en état de paſſer le reſte de ſes jours en repos, que de s'expoſer au moindre riſque pour une Princeſſe dont l'ingratitude le choquoit. Sa fierté ne le detourna-t'elle point auſſi de s'engager dans une affaire, dont il n'auroit pas lui ſeul la ſouveraine direction? Quoiqu'il en ſoit, Epernon dévoit penſer à ſa propre ſeureté, & il eut ſujet de ſe repentir de n'avoir pas ſecondé ceux qui vouloient ruiner un homme, qui méditoit dans ce temps-là même de lui enlever le gouvernement de la ville & de la citadelle de Metz. Plus ſage & plus prévoiant que Montmorenci, le Cardinal ſuivoit la maxime du Connétable de Leſdiguiéres. Il avoit de quoi armer beaucoup plus que dix mille hommes; il mettoit des millions dans ſes coffres, & tâchoit d'obtenir par argent, par faveur, ou autrement, les places les plus importantes & les meilleurs gouvernemens du Roiaume.

Le 12. Aouſt le Roi va tenir ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris, acompagné du Prince de Condé, du Comte de Soiſſons, des Cardinaux

dinaux de Richelieu & de la Valette, du Duc 1632.
de Chevreuse, & des Maréchaux de Chaunes, de Chatillon, & de S. Luc. Après une mauvaise harangue de Chateauneuf Garde des seaux, on lit la déclaration de Sa Majesté sur l'entrée du Duc d'Orleans dans le Roiaume. Il y étoit assez menagé. *Nous esperons*, disoit Louïs, *que se souvenant du rang qu'il tient dans cet Etat, & de l'honneur qu'il a de nous appartenir, il aura enfin horreur de la desolation & du mal que les troupes qu'il améne, causent à nos pauvres sujets. Si dans six semaines après la publication des presentes, il a recours à nôtre bonté; s'il renvoie les étrangers & les autres qui sont à sa solde; s'il cesse tout acte d'hostilité, de guerre, & d'entreprise sur nos places, & s'il vient nous trouver, ou s'il depéche quelqu'un vers nous, pour se remettre entiérement dans son devoir, nous promettons d'oublier ses fautes passées, de le rétablir dans tous ses biens, apanages, pensions, & apointemens, & de lui faire un si bon & si favorable traitement, qu'il aura tout sujet de se louër de nôtre bonté, & de detester les mauvais conseils de ceux qui l'ont éloigné de nous, au prejudice de la France, & au sien propre. Que si ce temps passé, il persiste dans les mauvais desseins qu'on lui a fait prendre, nous nous reservons d'ordonner contre lui ce que nous jugerons devoir faire pour la conservation de cet Etat, & pour le repos & la seureté de nos sujets, conformément aux ordonnances du Roiaume, & à ce qui a été pratiqué par nos predécesseurs en de pareilles occasions.* Richelieu n'oublia pas d'in-

 sérer

1632. férer dans cette déclaration ſon éloge en termes magnifiques. Il falloit bien donner le démenti à Gaſton qui l'avoit tant maltraité dans ſon manifeſte. *Par la grace de Dieu*, diſoit encore le Roi, *nous pouvons nous vanter que nôtre Roiaume n'a jamais été ſi puiſſant, ni ſi conſideré qu'à preſent. Tout le monde connoit ſi bien la fidelité, le zele, & l'ulitité des ſervices de nôtre Couſin le Cardinal de Richelieu, qu'il faut être envieux de nôtre gloire, & de la proſperité de nos affaires; pour publier & pour eſſaïer de nous perſuader le contraire.*

Le Prince de Condé eut la commiſſion de commander durant l'abſence du Roi dans le Nivernois, le Berri, le Bourbonois, la Touraine, le Poitou, le Païs d'Aunis, la Saintonge, la haute & baſſe Marche, le Limoſin, & l'Auvergne. Le Comte de Soiſſons eut un pareil pouvoir à Paris & dans l'Ile de France. On y ajouta le commandement de l'armée que le Roi laiſſoit en Picardie, à laquelle Soiſſons devoit ſe rendre s'il en étoit beſoin. Ces deux Princes regardérent avec un plaiſir ſecret la guerre allumée entre le Roi & ſon frere unique, héritier preſomptif du Roiaume. Gaſton qui les éloignoit de la Couronne, ſe trouvoit engagé avec le Duc de Montmorenci toujours prêt à hazarder une bataille. La Maiſon de Condé s'approchoit fort du throne, en cas que le Duc d'Orleans fût d'humeur à s'expoſer autant que celui entre les bras duquel il s'étoit jetté. D'autres eſperances flattent encore le premier Prince du ſang. La perte de Montmorenci ſon beaufrere qui n'a point d'enfans, paroit preſqu'inévi-

évitable d'une maniére ou d'une autre. Quelle joie pour un avare de se voir à la veille de recueillir une si riche succession! Le Roi partit de Paris le jour même qu'il alla au Parlement. Après en avoir passé trois ou quatre à Fontainebleau, il prend la route de Lion, acompagné de la Reine son épouse. La Princesse de Guimené que Montmorenci avoit éperdument aimée, rencontrant Richelieu dans l'apartement de la Reine le jour du départ du Roi, parla de la sorte au Cardinal. *Monsieur, vous allez en Languedoc. Souvenez vous des grandes marques d'affection que M. de Montmorenci vous a données, il n'y a pas long-temps. Vous ne pouvez les oublier sans ingratitude. Madame*, repartit froidement Richelieu, *je n'ai pas rompu le premier*. La Princesse & tous ceux qui entendirent cette réponse, jugérent la perte du Maréchal Duc certaine & infaillible, si elle dépendoit jamais de la puissance du Cardinal. On n'en douta plus, quand on vid la déclaration du Roi donnée à Cosne le 23. d'Août. Montmorenci y étoit condamné comme criminel de leze-majesté de la maniére du monde la plus rigoureuse. On ordonnoit au Parlement de Toulouse de le poursuivre en cette qualité, & de lui faire son procès, nonobstant le privilége de Pair de France, & tous les autres que le Maréchal Duc pouroit alléguer, desquels il étoit jugé par avance indigne & déchu.

1632.

Le Duc d'Orleans envoie au Roi d'Espagne & au Roi de Suéde.

Le Comte Du Fargis avoit été durant neuf ans Ambassadeur de France à Madrid. J'ai rapporté que la Comtesse son épouse aiant été chassée de la Cour, par les mauvais offices que Richelieu dont elle se déclaroit ennemie, lui ren-

1632. rendit, Du Fargis & elle vinrent trouver le Duc d'Orleans lors qu'il se retiroit en Bourgogne. Son Altesse Roiale ne pouvant se dispenser d'envoier quelqu'un en Espagne, demander un plus puissant secours à Philippe, crut qu'elle ne pouvoit mieux choisir que Du Fargis fort connu à la Cour de Madrid. On fit à l'Envoié de Gaston les mêmes honneurs qu'aux Ambassadeurs des Têtes couronnées. Il fut conduit à l'audience du Roi en grande cerémonie, & plusieurs Grands d'Espagne l'y acompagnérent. Mais Sa Majesté Catholique recevoit alors des nouvelles si facheuses des Païs-bas, qu'elle fut obligée d'y envoier les troupes d'Italie destinées d'abord au Duc d'Orleans. Le Maréchal Duc de Montmorenci avoit depeché auparavant Casteldos Officier de ses gardes à Madrid, afin d'y demander aussi quelqu'assistance. Casteldos rapporta seulement cinquante mille écus. La disette d'argent étoit si grande en Espagne, que le Roi ne savoit où en trouver. Il avoit convoqué les Etats de Castille, sous pretexte de faire préter serment au Prince Don Baltazar Carlos son fils unique comme à l'heritier legitime de la Monarchie d'Espagne. La ceremonie s'en fit avec beaucoup d'appareil dans l'Eglise de S. Jerôme à Madrid. Mais quand on en vint à la proposition d'acorder quelque subside extraordinaire au Roi, les Députez des villes s'excusérent sur l'impuissance du peuple extrémement pauvre. Philippe fit ensuite un voiage à Valence & à Barcelone dans le dessein d'obtenir de l'argent. Il n'en rapporta pas grande satisfaction. Le Comte Duc d'Olivarez étoit allé devant dispo-

Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Historia Veneta L. IX. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 530. 531. 552.

ser

ser les esprits à Barcelone. Les gens de la ville choquez de sa hauteur, refusérent de traiter avec lui & dirent qu'ils s'expliqueroient seulement avec le Roi leur Souverain. L'Infant Don Carlos aîné des deux freres de Philippe, prit possession de la charge de Generalissime des armées navales de Sa Majesté Catholique à Barcelone, & le Cardinal Infant son cadet y fut laissé avec un Conseil, pour tenir les Etats convoquez, & pour adoucir les Catalans étrangement irritez contre Olivarez. 1632.

Don Carlos Prince de grand courage, & chagrin de passer la fleur de son âge dans l'oisiveté, demandoit instamment de l'emploi. On tâcha de le contenter en lui promettant la Viceroiauté de Portugal. Il eût mieux aimé le gouvernement des Païs bas, où il esperoit de trouver des occasions de se signaler & d'acquerir de la réputation. Mais Philippe & son favori se défioient d'un jeune Prince ambitieux, qui pouvoit penser à s'établir dans ces provinces éloignées & à s'y rendre indépendant du Roi son frere. Pour ôter à Don Carlos toute esperance d'obtenir ce gouvernement, il fut destiné au Cardinal Infant. Cela causa tant de chagrin & de depit à Don Carlos, disent quelques uns, qu'il tomba malade d'une fiévre maligne, qui l'emporta le 30. Juillet dans la 26. année de son âge, peu de jours après que Du Fargis fut arrivé en Espagne. Le Comte Duc fut soupçonné d'avoir empoisonné un Prince, dont il craignoit l'esprit & le courage. Il y a plus d'apparence que les desordres de la vie

1632. de Don Carlos, auquel par une fausse & criminelle politique, on permit de s'abandonner à la débauche, afin que l'amour du plaisir le détournât des desseins que son ambition lui inspiroit de temps en temps, furent la seule & véritable cause de sa mort. Leopold d'Autriche Archiduc d'Inspruck suivit de près l'Infant d'Espagne. Il mourut accablé de maladies, & du déplaisir que lui causoit le mauvais état des affaires de sa Maison. Il fut d'abord revêtu de quelques benefices. Mais Ferdinand son aîné étant parvenu à l'Empire, lui donna le Comté de Tirol & quelque chose en Alsace. Il épousa ensuite Claude de Medicis veuve du dernier Duc d'Urbin, & en eut des enfans. Cette branche cadette de la Maison d'Autriche en Allemagne, a été bientôt éteinte.

Que la Reine Mere & le Duc d'Orleans aient négocié à la Cour de Madrid, cela est naturel. Mais qu'ils aient pensé à s'intriguer avec le Roi de Suéde, la chose me paroit fort extraordinaire à cause de leurs liaisons à la Maison d'Autriche. On ne sait pas bien certainement quel fut leur véritable dessein. Nous voions seulement que Des Haïes de Courmoulin jeune Gentilhomme que le Roi avoit fait autrefois voiager en Suéde & en Moscovie, qui ne manquoit ni d'esprit, ni de courage, & que Gaston au service duquel il se mit, gratifia du gouvernement de Montargis, fut envoié à Gustave de la part de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans. Richelieu averti de la nouvelle intrigue qu'on veut commencer, ou qui est peut-être déja liée, mande à Charnacé

Am-

Ambassadeur de France auprès de Sa Majesté Suédoise, de faire arrêter Des Haïes s'il est possible, avant qu'il arrive à la Cour de Gustave. La chose fut promptement éxecutée. Des Haïes est enlevé près de Maïence au commencement d'Août, & conduit prisonnier en France. Le Roi de Suéde entra dans une si furieuse colére de ce qu'on avoit osé prendre dans l'Electorat de Maïence, qu'il regardoit comme un païs de son domaine par droit de conquête, un Gentilhomme qui lui étoit envoié, qu'il fut sur le point de faire arrêter Charnacé, & de menacer l'Ambassadeur de France du même traitement que Louïs feroit à Des Haïes. Quelque chose qu'on dît à Gustave, il ne vouloit point comprendre qu'il y avoit grande différence entre le Ministre d'un Roi son allié, & un Gentilhomme sans caractére qui apportoit des lettres de la part d'une Reine Douairiére & d'un Prince sujet. La colére du Suédois ne s'appaisa que peu à peu, les grandes affaires qu'il avoit alors, ne lui permettant pas de former des contestations sur un point d'honneur. 1632.

Le Cardinal, dit-on, trouva des lettres de Marie de Médicis à Gustave, où non contente de lui demander sa protection contre un serviteur ingrat & perfide, elle pressoit ce Conquérant de porter ses armes victorieuses en France, comme il le lui avoit fait espérer, aussi bien qu'au Duc d'Orleans, & l'assuroit encore que s'il se montroit seulement sur la frontiére, il trouveroit la moitié du Roiaume disposée à lui tendre les bras. Richelieu, poursuit-t'on, commença pour lors d'ajouter foi à ce que S. Etienne

1632. Envoié de Louïs à Munick, lui avoit plus d'une fois écrit, qu'on ne devoit point compter sur le Roi de Suéde, & qu'il méditoit quelque chose de sinistre contre la France. Un Historien plus judicieux dit seulement que Marie de Medicis & le Duc d'Orleans tentérent d'engager Gustave à se rendre le médiateur de leur acommodement avec le Roi de France. Cela me paroit plus vraisemblable. Richelieu averti de la démarche, craignit que son maître ne pût refuser le Roi de Suéde, & voulut prevenir le coup, en faisant enlever Des Haïes. Selon sa malignité ordinaire, le Cardinal put bien calomnier la Reine Mere, & la rendre plus odieuse à Louïs, en insinuant à ce Prince crédule, que dans le desespoir de ne pouvoir brouiller la France par le moien de l'Empereur & du Roi d'Espagne, elle exhortoit Gustave à y porter la guerre.

Voiture est envoié à la Cour d'Espagne par le Duc d'Orleans.

Du Fargis ne demeura pas long-temps en Espagne. Il en revint vers le milieu du mois d'Août. Avant son départ, il introduisit comme Agent du Duc d'Orleans à Madrid, le fameux Vincent Voiture. Son Altesse Roiale au service de laquelle il étoit, l'envoia là de Languedoc à cause de la facilité & de l'elégance avec laquelle il parloit le Castillan. Je ne sai pas si Voiture fut jamais un bon Négociateur. Quoiqu'il en soit, on n'avoit pas de grandes affaires à ménager en Espagne pour le Duc d'Orleans. L'unique, c'étoit d'obtenir du secours, & sur tout de s'insinuër dans l'esprit du Duc d'Olivarez, & de se rendre agreable à lui. Voiture y reüssit admirablement bien. L'estime particuliére que ce Favori conçut pour un homme

me d'un esprit si fin & si délicat, me donne bonne opinion de son goût, & me fait croire qu'il se connoissoit en mérite, & peut-être mieux que le Cardinal de Richelieu. Puisque les personnes qui se distinguent dans le monde par leur esprit, & par leur habileté dans les belles lettres, méritent de trouver leur place dans l'Histoire, disons quelque chose d'un homme qui n'aiant rien fait imprimer durant sa vie, acquit une fort grande reputation en France, en Espagne & en Italie. Incapable de narrer aussi bien que l'Auteur poli de l'Histoire de l'Académie Françoise, je rapporterai ce qu'il dit de la fortune de Voiture, de ses mœurs, de son génie, & de sa maniére d'écrire. Cela me donnera même occasion d'insérer ici ce que Voiture pensoit du Comte Duc d'Olivarez qu'il voioit souvent: Favori *dont le nom étoit connu de toute l'Europe*, dit ce galant homme, *& la personne de fort peu de gens. Chacun en avoit différentes impressions, selon l'affection, la haine ou l'envie de ceux qui lui avoient parlé* de ce Seigneur.

1632. *Mercure François.* 1633. *Histoire de l'Académie Françoise. V. part. Oeuvres de Voiture. Pompe funébre du même par Sarrasin. Préface des œuvres du même.*

Bienque la naissance de Voiture ne fût pas relevée, son mérite fit qu'il vécût familiérement avec les personnes de la premiére qualité. Son pere étoit marchand de vin en gros suivant la Cour. Cela lui fut souvent reproché par des railleries & par des bons mots. Je suis surpris que Voiture qui avoit bien lû son Horace, n'ait pas appris de ce fameux Poëte à se mettre au dessus d'un reproche, où il n'y avoit que de l'envie ou de la malignité, & qui lui faisoit honneur dans le fonds. Voiture apprehendoit tellement d'être raillé sur le métier de son pere,

1632. que le Maréchal de Baſſompierre diſoit aſſez plaiſamment: *le vin qui fait revenir le cœur aux autres, fait pâmer Voiture.* Il s'introduiſit à la Cour par le moien de l'illuſtre Comte d'Avaux, avec lequel il étudia au Collége de Boncour à Paris, & qui étoit de même âge, & avoit les mêmes inclinations que lui. *M. de Chaudebonne,* dit l'Hiſtorien que je copie, *fut le premier qui le mena à l'hôtel de Rambouillet, c'eſt-à-dire au rendezvous de tout ce qu'il y avoit de plus beaux eſprits & de plus honnêtes gens à la Cour, dont le cabinet de la celebre * Arténice étoit toujours rempli. Il fut enſuite à M. le Duc d'Orleans alors frere unique du Roi. Son Alteſſe Roiale s'étant retirée en Languedoc, Voiture l'y ſuivit. De là il fut envoié pour quelques affaires en Eſpagne. On l'eſtima fort à Madrid, & ce fut là qu'il fit ces vers Eſpagnols que tout le monde croioit être de Lopez de Vega, tant la diction en étoit pure.*

* C'eſt ainſi qu'on nommoit la Marquiſe de Rambouillet.

Le Comte Duc d'Olivarez lui témoigna beaucoup de bienveillance, & prenoit plaiſir à s'entretenir ſouvent avec lui. Ce Favori pria même Voiture de lui écrire, quand il ſeroit de retour en France, & lui dit deux fois à ſon depart: *Ne laiſſez pas de m'écrire, quand même vous n'auriez point d'affaire à me communiquer. Nous dirons toujours de jolies choſes.* Voiture mit dans les mémoires de ſon voiage deux particularitez remarquables du Comte d'Olivarez. *La premiére, qu'en toute ſa faveur, il n'avoit jamais dit à perſonne une parole offençante. L'autre, qu'il jugeoit d'ordinaire des hommes fort ſainement, & plûtôt*

par

par le mal que par le bien qu'on en rapportoit. 1632.
S'il voioit qu'on dit peu de mal de quelqu'un, ou avec peu de certitude, il en concevoit bonne opinion. Je ne sai si c'est par esprit de contradiction par chagrin contre Richelieu que Voiture n'aimoit pas, ou autrement, qu'il se mit en tête de composer l'éloge du Comte Duc. Nous avons un fragment de cette piéce, qui devoit être certainement belle. Le commencement & la fin y manquent. J'en insererai ici quelques endroits, qui prouvent que si le Comte Duc n'a pas été aussi heureux que le Cardinal, il eut en récompense des qualitez qui le rendent plus estimable que l'autre. *En quelques occasions,* dit Voiture, *le Comte d'Olivarez temoigna que toutes les raisons d'Etat ne pouvoient pas tant sur son esprit, que celles de la Religion, & qu'il aimoit mieux être mauvais Politique, que de n'être pas bon Chrétien. Son integrité est reconnuë de ses ennemis mêmes. Il a toujours été libéral de son bien, & ménager de celui du Roi. Et ce qui semble incroiable, c'est qu'aiant disposé de plus de cent cinquante millions, il se trouve aujourd'hui endetté de cinq cent mille écus. Sa maison, sa dépense, & son train, sont comme d'une personne privée, aussi bien que son affabilité, & la grande facilité de l'approcher. Les autres qui tiennent une place pareille à la sienne, fuient également les amis & les ennemis. Ils n'ont pas moins de peur de ceux qui demandent du bien, que de ceux qui peuvent faire du mal. Le Comte Duc ne craint point les uns, & écoute les autres. Ne pouvant tout acorder, il croit du moins devoir tout entendre. Pour ce qui est de ce*

1632. *que j'ai pu connoitre de son esprit, il est merveilleusement prompt, actif, & penetrant, subtil, charmant, & agreable, plein de feu & de lumiére.*

Dans sa jeunesse, il fut fort bien fait de sa personne, grand & de belle taille, le meilleur homme de cheval de toute l'Espagne, vaillant, adroit, libéral, & magnifique. Il a été le plus galant de toute la Cour, jusques à ce qu'il en soit devenu le plus puissant. Son entrée dans les affaires se trouva en un temps, où le genie d'Espagne sembloit se lasser. La Monarchie mise au dernier point de sa grandeur par Charles-Quint, subsista sous Philippe II. avec peine, & parut vouloir décliner sous les autres Rois. Ceux qui ne peuvent jamais être contents du present, & qui cherchent toujours des sujets de plainte par la prévoiance de l'avenir, & par la comparaison du passé, regrettent la grandeur & la richesse de la Cour telle qu'elle étoit sous Philippe III. Et trouvant par tout à cette heure moins de lustre & de bonheur, ils concluent qu'il y a moins de conduite. Mais ne devroit-on pas considérer, que ceux qui ont été dans le Ministére avant le Comte Duc, gouvernoient durant le calme? Il falloit seulement tendre les voiles. Les choses alloient d'elles mêmes, & les vents ne souffloient que pour faire venir l'or des Indes. Toute l'Europe dormoit en repos. Les Ministres d'alors n'étoient occupez qu'à distribuer les thresors du Perou, & à donner, ou à refuser des graces. Mais celui-ci a toujours cheminé avec un vent contraire parmi les tenebres, & lorsque le ciel étoit couvert

de

de toutes parts, il a tenu sa route au milieu des bancs & des écueils. Durant la tempête & l'orage, il a eu à conduire ce grand vaisseau, dont la prouë est dans l'Ocean Atlantique, & la poupe dans la Mer des Indes: Et à quoi le Comte Duc a-t'il dû s'opposer en France? Aux desseins d'un grand Ministre ennemi particulier des Espagnols, habile, hardi, & toutpuissant sur l'esprit d'un jeune Roi, guerrier, & heureux en même temps. Du côté du Nord la fortune a suscité à la Maison d'Autriche, le plus dangereux ennemi qu'elle ait jamais eu; un Conquérant en qui la moindre qualité étoit celle de Roi sage & vaillant, prudent & hardi, & de grande expérience & de grans desseins; aiant toutes les vertus d'Alexandre, & pas un de ses vices, excepté l'ambition. 1632.

Dans l'embaras de tant d'affaires épineuses le Comte Duc alloit tous les jours de Madrid à l'Escurial avec deux Secretaires dans son carosse. Ce Ministre qui fait mouvoir tant d'armées, & agir tant de milliers d'hommes, n'en a d'ordinaire que trois ou quatre à sa suite. Il n'y a point d'escorte si glorieuse que cette solitude. La meilleure preuve de n'avoir point failli, c'est de ne point craindre. Si l'Espagne a eu des disgraces durant l'administration du Comte d'Olivarez, ce sont des accidens qu'il n'a pû empécher, & qu'il a été obligé de réparer. Un des malheurs de ceux qui gouvernent, c'est que des choses bien faites, & qui ont un bon succés, chaque particulier tâche d'en tirer à soi la gloire, & que celles qui reüssissent mal, se rejettent toutes sur un seul. La conduite du

1632. *Comte Duc a donné remede à tous les maux qui en pouvoient recevoir. Si elle n'a pu tout relever, c'est beaucoup d'avoir empêché que tout ne tombât. La mauvaise fortune a quelquefois renversé ses desseins, & jamais sa constance. Je l'ai vû recevoir d'un même visage la nouvelle de la perte de Mastrick, & celle de la mort du Roi de Suéde. Le jour que Dieu en lui ôtant sa fille, lui ravit ses plus chéres esperances, il eut la force de donner audience & de vacquer aux affaires. Les sentimens de pere cedérent au devoir de Ministre. Il crut qu'il ne lui étoit pas permis d'abonner aux larmes les yeux qui veilloient au bien de l'Etat, & qu'un esprit qui avoit à sa charge la moitié du monde, ne devoit pas être troublé du malheur d'une famille. Son gouvernement a eu ce bonheur particulier, de n'être point taché de sang. Ses soupçons & ses craintes n'ont pas dépeuplé la Cour pour remplir les prisons. Le crime de leze-majesté n'a pas servi de prétexte à ses vengeances. Quoiqu'on ait fait, ou dit contre lui, il n'a point eu d'autres ennemis que ceux de l'Etat.* Ce portrait paroit si soigeusement travaillé, que je crains qu'il ne soit flatté en plusieurs endroits. Si le fonds des traits est ressemblant, le Comte Duc avoit son mérite. Voiture a pris à tache de nous montrer que le Ministre d'Espagne possedoit les vertus contraires aux grans vices de celui de France. En louant Olivarez, il condamne tacitement l'avarice, la timidité, l'orgueil, le faste, l'esprit vindicatif, la cruauté de Richelieu, & son découragement dans ses disgraces particulieres.

Je trouve un endroit dans les lettres de Voiture qui peut servir à justifier le Comte Duc, &

& à prouver que le plus habile Politique aura toujours beaucoup de peine à rétablir un Etat, dont les membres sont tels que Voiture les represente. *La paresse des Espagnols est si grande*, dit-il, *qu'on ne les a jamais pu contraindre à balaier devant leurs portes. Il en coute quatre vingt mille écus à la ville. S'il pleut, ceux qui apportent des villages du pain à Madrid, ne viennent point, quoiqu'ils le vendissent mieux. Et souvent il y faut envoier la Justice. Quand le blé est cher en Andalouzie, s'ils en ont en Castille, on ne prend pas la peine d'en envoier, ni d'en venir querir. Il faut leur en porter de France, ou d'ailleurs. Lors qu'un païsan qui a cent arpens de terre, en a labouré cinquante, il croit en avoir assez. Le reste demeure en friche. On laisse les vignes venir d'elles mêmes, & sans y rien faire. Un Italien qui tailla la sienne, cueillit en trois ans de quoi se dédommager de son achapt. La terre d'Espagne est très-fertile. Leur soc de charruë n'entre que quatre doigts dedans, & souvent elle rapporte quatre-vingt pour un. De maniére que si les Espagnols sont pauvres, c'est par ce qu'ils sont rogues & paresseux.* Revenons à Voiture. Après avoir rapporté son entrée dans le monde & le commencement de sa fortune, voions ce que l'Historien de l'Académie Françoise pense des mœurs & de l'esprit d'un de ses héros. 1632.

Voiture, poursuit-il, *eut diverses charges à la Cour, comme de Maître d'Hôtel chez le Roi, & d'Introducteur des Ambassadeurs chez M. le Duc d'Orleans. Il eut aussi plusieurs pensions, & reçut de grans bienfaits de M. d'Avaux, qui étant Surintendant des finances, le fit son*

Com-

1632. *Commis, afin qu'il en touchât les apointemens, ſans en exercer les fonctions. Il fût mort riche ſans ſa paſſion extréme pour le jeu. Elle le tiranniſoit de telle ſorte qu'il s'engageoit inſenſiblement à des pertes au deſſus de ſa condition. Il étoit auſſi de complexion fort amoureuſe, ou du moins, feignoit de l'être. Bien qu'on l'accuſât de n'avoir jamais veritablemént aimé, il ſe vantoit d'en avoir conté à toutes ſortes de perſonnes depuis la plus haute condition juſques à la plus baſſe, ou comme il diſoit lui même,* depuis le ſceptre juſques à la houlette, & depuis la couronne juſques à la calle. *Il étoit bien aiſe qu'on le crût favoriſé de toutes ſes différentes maitreſſes. Et en effet, il l'avoit été de pluſieurs qui furent très-paſſionnées pour lui. Il fait lui même ſon portrait dans une de ſes lettres à une maitreſſe inconnue.* Le voici. *Ma taille eſt deux ou trois doigts au deſſous de la mediocre,* dit-il. *J'ai la tête aſſez belle avec beaucoup de cheveux gris; les yeux doux, mais un peu égarez, & le viſage aſſez niais. En recompenſe une de vos amies vous dira, que je ſuis le meilleur garçon du monde, & que pour aimer en cinq ou ſix lieux à la fois, il n'y a perſonne qui le faſſe ſi fidélement que moi.*

Quoi que Voiture n'ait jamais rien fait imprimer, il étoit en grande réputation, non ſeulement en France, mais encore dans les païs étrangers pour la beauté de ſon eſprit. Ses œuvres furent publiées en un ſeul volume après ſa mort. On le reçut avec tant d'approbation, qu'il en fallut faire deux éditions en ſix mois. Sa proſe eſt ce qu'il y a de plus chatié. Elle a un certain air de galanterie qui ne ſe trouve

point

point ailleurs, & quelque chose de si naturel & de si fin tout ensemble, que la lecture en est infiniment agreable. Ses vers plus négligez, ne sont peut-être guéres moins beaux. Il méprise souvent les regles; mais en maître qui se croit au dessus d'elles, & qui ne daigneroit pas se contraindre pour les observer. Ce qu'il y a le plus à loüer dans ses écrits, c'est que ce ne sont pas des copies, mais des originaux. Sur la lecture des anciens & des modernes, de Ciceron, de Térence, de l'Arioste, de Marot, & de plusieurs autres, il a formé je ne sai quel caractére nouveau qu'il n'a imité de personne, & que personne ne peut imiter de lui. Enfin ce fut Voiture qui renouvella dans le siécle precedent les Rondeaux, dont l'usage étoit comme perdu depuis Marot, genre de Poësie *fort propre à la raillerie*, comme il le dit lui même. 1632.

Si le Duc d'Orleans fut malheureux & blâmable dans le choix de ses favoris & de ses confidens, qui l'ont trahi & vendu tant de fois, il a été heureux & loüable dans celui des gens d'esprit & de lettres qu'il prit auprès de lui. Gaston avoit encore dans sa maison l'illustre Claude Faure de Vaugelas, natif de Chamberi en Savoie. Celui-ci *vint à la Cour de France fort jeune, & y passa le reste de sa vie*, dit l'Historien de l'Académie Françoise. *Il fut Gentilhomme ordinaire, & puis Chambellan de M. le Duc d'Orleans, qu'il suivit constamment en toutes ses retraites hors de Roiaume. Bien qu'il ne négligeât rien de ce qui sert à la fortune, qu'il eût de la réputation à la Cour, & qu'il ne fût pas débauché, les divers voiages qu'il fit à la*

1632. *la suite de son maître, & d'autres rencontres facheuses, ont été cause qu'il est mort pauvre. C'étoit un homme agreable, bien fait de corps & d'esprit, fort dévot, civil & respectueux jusques à l'excés, particuliérement envers les Dames, pour lesquelles il avoit une extréme venération. Il craignoit toujours d'offencer quelqu'un, & le plus souvent il n'osoit pour cette raison, prendre parti dans les questions qu'on mettoit en dispute. Il étoit fort assidu à l'hôtel de Rambouillet. Depuis son enfance, il étudia la langue Françoise avec un extrême soin, & se forma principalement sur M. Coëffeteau. Il avoit tant d'estime pour les écrits de ce Prelat, & sur tout pour son Histoire Romaine, qu'il ne pouvoit presque recevoir de phrase qui n'y fût emploiée. Son principal talent étoit pour la prose.*

Vaugelas n'a laissé que deux ouvrages considerables. Le premier, c'est le volume des Remarques sur la Langue Françoise, qui au jugement du public mérite une estime très-particuliere. Car non seulement la matiére en est très-bonne pour la plus grande partie, & le stile excellent & merveilleux; mais il y a encore dans tout le corps de l'ouvrage je ne sai quoi d'honnête homme, tant d'ingenuité & de franchise, qu'on peut ne s'empécher d'en aimer l'Auteur. Le second ouvrage, c'est la traduction de Quinte-Curce, sur laquelle il demeura trente ans, la changeant & la corrigeant sans cesse. Chaque période étoit souvent traduite à la marge, en cinq ou six différentes maniéres, toutes presque fort bonnes. Ceux qui prirent soin de revoir l'ouvrage après la mort de l'Auteur, pour le mettre au jour, eurent soi-

ſouvent bien de la peine à juger quelle étoit la meilleure. Voiture ſon ami le railloit ſur ſon éxactitude trop ſcrupuleuſe, & lui diſoit que pendant qu'il poliroit une partie de ſa traduction, la langue Françoiſe viendroit à changer, & qu'il ſeroit obligé de refaire toutes les autres. Sur quoi, Voiture lui appliquoit agreablement l'épigramme de Martial contre ce barbier, qui étoit ſi long-temps après une barbe, qu'elle commençoit à revenir avant qu'il eût achevé. Je ne dois pas être blamé d'avoir pris cette occaſion de rendre juſtice à deux hommes celebres, qui ſervirent genereuſement le Duc d'Orleans dans ſa diſgrace dont je parle. On ne voit pas qu'aucun d'eux ait rien écrit pour la défenſe de la Reine Mere, ou du Duc d'Orleans. On laiſſoit tout faire au pauvre S. Germain, qui travailloit infatigablement. Voiture & Vaugelas excellens Auteurs, mais encore bons Courtiſans, étoient-ils du ſentiment de cet ancien qui ne voulut point *écrire* contre celui qui pouvoit *proſcrire*? 1632.

L'armée que le Roi laiſſa en Picardie en partant pour le Languedoc, ſous le commandement du Comte de Soiſſons, étoit deſtinée à pluſieurs fins, qui font voir la prévoiance & l'habileté de Richelieu. Par les intrigues de Carondelet Doien de Cambrai, que le Cardinal gagna l'année precedente; quelques uns des principaux Seigneurs des Païs-bas ennuiez de la domination des Eſpagnols, reſolurent de ſe mettre en liberté, de former une Republique ſur le modéle des Provinces-Unies, & de faire avec elles une confedération à peu près ſemblable à celle des Cantons Suiſſes.

Conſpiration du Comte Henri de Bergue & de quelques Seigneurs des Païs-bas contre les Eſpagnols.

Henri

1632. Henri Comte de Bergue suspect aux Espagnols depuis la prise de Bois-le-Duc par Frederic Henri Prince d'Orange, & fort mécontent d'eux, entra plus ardemment qu'aucùn autre dans la conspiration, reçut de l'argent de France, & projetta d'exciter un grand soulévement. Le Comte de Soissons avoit ordre de le favoriser, en cas qu'il éclatât, & de donner encore de l'ombrage & de la jalousie aux Espagnols du côté de l'Artois & du Hainaut, pendant que l'armée des Provinces-Unies conduite par le Prince d'Orange, les attaqueroit dans la Gueldre, & feroit des progrès sur la Meuse. Les desseins du Comte de Bergue échouërent, & ceux du Prince d'Orange reüssirent. Il prit Venlo, Ruremonde, Mastricht, Limbourg, & quelques autres places. On prétend que l'armée du Comte de Soissons ne contribua guerés moins à ces avantages, en obligeant les Espagnols à laisser une partie de leurs troupes dans le Hainaut & dans l'Artois, que si le Maréchal d'Etrées qui commandoit l'armée de France dans l'Electorat de Tréves, se fût joint au Prince d'Orange, comme les Etats Genéraux des Provinces-Unies le proposoient. Pour éclaircir mieux cette grande affaire, qu'il me soit permis de reprendre les choses d'un peu plus haut, & de representer l'état des Païs-bas Espagnols dans les derniéres années du gouvernement & de la vie de l'Infante Isabelle.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. *Mémoires de Monfresor.* *Mercure François.* 1632. *Nani Historia Veneta.* L IX. 1632. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 575. 581.

Quoi qu'elle eût remis la proprieté de ces provinces au Roi d'Espagne son neveu, *elle paroissoit pourtant y avoir l'autorité tout entiére*, dit un Gentilhomme François qui suivit le Duc d'Orleans dans sa seconde retraite à Bruxelles,

& y gouvernoit les peuples avec tant de sagesse & de modération, qu'elle n'en étoit pas aimée seulement, mais encore, s'il est permis d'user de ces termes, universellement adorée pour son extréme vertu. Parmi ses dévotions ordinaires, cette sage Princesse ne perdoit pas un seul moment du temps qu'elle pouvoit emploier au bien de l'Etat, & au soulagement des sujets. Mais quelque bonnes que fussent les intentions d'Isabelle, les Espagnols qui avoient la principale direction des affaires sous elle, donnoient souvent divers sujets de mécontentement aux Seigneurs du païs, & les levées extraordinaires qu'il fallut faire sur le peuple, à cause des grans embaras suscitez de toutes parts à la Maison d'Autriche, causoient des plaintes generales. Le Dojen de Cambrai revenant de Paris l'année precedente, où il avoit concerté son projet avec le Cardinal de Richelieu, le communique au Comte de Bergue, aux Princes d'Epinoi & de Barbançon, & au Duc de Bournonville. Ces Messieurs l'écoutent avec plaisir, & passent jusques à témoigner leur disposition à secouër le joug de la domination Espagnole. Pour les y confirmer davantage, Carondelet leur fait des ouvertures aussi faciles qu'agreables sur leur fortune particuliére, & sur la liberté du païs. *Tout ne peut manquer de reüssir, Messieurs*, ajoute-t'il, *pourvû que vôtre conduite & vôtre courage repondent à ce qu'on doit attendre des bonnes intentions que vous avez toujours témoignées. Il est question de former un corps d'Etat, & de s'assurer pour cet effet du secours de la France & des Etats Generaux des Provinces-Unies. Ces Puissances qui trouvent leur propre grandeur & leur* 1632.

avan-

1632. *avantage dans l'abaissement de la Maison d'Autriche, ne nous refuseront pas les assistances nécessaires dans une entreprise beaucoup plus glorieuse que difficile. Il faut décrier d'abord les Espagnols, & aider sous main le Prince d'Orange à remporter quelqu'avantage considérable sur leurs Generaux, afin que les soulévemens qui s'exciteront à la campagne & dans les villes, reçoivent moins d'obstacle & d'opposition.*

Le Comte de Bergue négocie ensuite à la Haïe, & promet que l'armée des Provinces-Unies ne trouvera aucune resistance dans son gouvernement de la Gueldre Espagnole, si le Prince d'Orange y veut entrer. Sur cette assurance, Frederic Henri se met de bonne heure en campagne, emporte Venlo, Ruremonde & quelques autres places, s'avance jusques à Mastrick, & l'assiége. Bergue fait le mécontent, crie que les Espagnols ses ennemis irréconciliables l'ont laissé sans aucun moien de défendre les places de son gouvernement, se retire à Liége, & s'y fait recevoir en qualité de bourgeois. L'Infante s'allarme de cette démarche & en craint les suites. Elle invite honnétement le Comte à revenir à Bruxelles, & lui fait esperer toute sorte de bon traitement. Il répond respectueusement à Isabelle, se plaint de ce que faute de lui donner des garnisons suffisantes, on l'a laissé depouiller de son gouvernement, de ce qu'on oublie ce qu'il fait depuis quarante ans pour les Rois d'Espagne, au service desquels il a eu six freres tuez, de ce que les affaires sont mal administrées, & de ce qu'on n'a aucune considération

pour

pour la Noblesse & pour les gens du païs. *Les Espagnols veulent gouverner seuls*, ajoute-t'il, *mettre tout le monde sous leurs pieds, s'enrichir aux dépens des provinces, & tenir le premier rang par tout, au mépris des autres nations. Il est temps, Madame, de remédier aux desordres, afin que Vôtre Alesse Serénissime puisse gouverner plus paisiblement, & de travailler à rétablir ces provinces dans leur ancien éclat. Puis qu'elle m'a fait gratifier de la charge de Mestre de Camp General, je croi ne pouvoir faire un meilleur usage de l'auterité que mon emploi me donne, qu'en procurant le soulagement du païs, & la conservation de ses privileges, & de la Religion Catholique menacée d'une ruïne prochaine par le progrés des armes de l'ennemi.* 1632.

Cette lettre fut suivie d'une autre adressée en forme de manifeste aux Prelats, aux Nobles, & aux habitans des Païs-bas. Après avoir exposé les sujets de mecontentement qu'on lui a donnez, il les exhorte tous à s'unir à lui, pour remedier au mal que causent aux provinces, les resolutions prises dans les assemblées particuliéres des Ministres Espagnols, & declare sans façon que des Rois & des Princes sont disposez à le protéger dans l'execution de sa juste entreprise. Enfin, dans une déclaration publiée de sa part, il invite les Officiers & les soldats de toutes les nations, excepté les Espagnols, qui voudront servir sous son commandement, à venir le trouver à Liége ou à Tongres, & promet une bonne solde & une ample récompense aux Officiers qui améneront des soldats avec eux. Bergue fait publier en même temps une lettre concertée que le Prince d'Orange lui écrit, afin de pre-

1632. prévenir les soupçons & la défiance que le progrés des armes des Etats Generaux des Provinces-Unies, pouvoit causer aux Catholiques des Païs-bas. *Monsieur mon Cousin*, disoit Frederic Henri au Comte, *aiant appris de bonne part qu'on vous avoit laissé sans soldats dans vôtre gouvernement, j'ai trouvé à propos d'en attaquer les places. C'est ce qui a causé vôtre disgrace auprès de la Serénissime Infante & de ses Ministres. La maniére dont je me suis conduit en Gueldre fait voir à tout le monde quelles sont les intentions de Messieurs les Etats & les miennes, au regard de la Religion Catholique. On la maintiendra par tout où Dieu bénira nos armes. J'ai bien voulu vous assurer par cette lettre que nous pensons uniquement à en venir à une bonne union, & à une paix durable. Je vous prie de vous y emploier en toute maniére.* Isabelle s'étant plainte au Conseil privé de l'Electeur de Cologne Evêque de Liége, de ce qu'on sembloit vouloir protéger Bergue dans une revolte ouverte contre son Souverain, il fut obligé de se retirer avec peu de gens à Aix-la-Chapelle, & le Procureur Genéral du Roi d'Espagne commença de poursuivre le Comte comme criminel de leze majesté.

Le Prince d'Orange prend Mastricht & quelques autres places.

Cependant le Prince d'Orange assiégeoit Mastricht depuis le 10. Juin, où le Baron de Lerde Gentilhomme Bourguignon, commandant en l'absence du Comte de la Moterie son oncle Gouverneur, se défendoit avec toute la bravoure, & avec toute la prudence possible, quoiqu'il n'eût que deux mille cinq cens hommes de garnison. Fredéric Henri aussi grand maître

maître dans l'art de prendre les places, que 1632.
Maurice son frere, avoit fait une fort grande circonvallation autour de Mastricht, ville que la Meuse coupe en deux parties, & s'étoit retranché & fortifié dans son camp avec son habileté ordinaire. La bonne Isabelle allarmée de voir les troupes des Provinces-Unies autour d'une place importante, dans laquelle on negligea mal-à-propos de mettre une assez forte garnison, ordonne aux Chanoines de Mastricht de faire promptement des neuvaines & des priéres solennelles devant la chasse de S. Servais ancien Evêque de Tongres. Mais il fallut bientôt recourir à des remédes plus efficaces. Le Saint n'empéchoit point que le Prince d'Orange n'avançât ses travaux, & ne serrât déja la ville de fort près, malgré la courageuse résistance des assiégez. Don Gonzalez de Cordouë arive le 30. Juin à Harem avec ce qu'il a de troupes, & pretend secourir la place. A la faveur de 24. piéces de canon qui tiroient sans cesse, & de la mousqueterie continuelle de quatre mille hommes, il fit tenter le passage de la Meuse. Trois cens soldats furent mis d'abord sur cinq pontons. Un est enfoncé d'un coup de canon avec toute sa charge. L'autre ne pouvant aborder, se laisse aller au courant de l'eau, & regagne le rivage du côté d'où il est parti. Estiaux Lieutenant Colonel du Duc de Candale, qui étoit ce jour-là de garde, s'avance sur le bord de la Meuse avec six compagnies de son regiment, essuie le feu du canon & de la mousqueterie, & charge bravement ceux qui avoient mis pied à terre. Ils furent tous tuëz, noiez, ou faits prisonniers. Plusieurs François perdirent

1632. rent la vie dans cette action, Eſtiaux, Fouilloux, du Freſne-Canaïe, & le Baron de Jaucour. Elle fut d'une extrême importance; les Eſpagnols aiant manqué de ſecourir la place par un endroit où la circonvallation n'étoit pas encore achevée.

Don Gonzalez jugeant que tous ſes efforts ſeroient inutiles, ne penſa plus qu'à ſe rendre maître des avenuës des lignes des aſſiégeans, afin de leur couper les vivres. Mais il avoit affaire à un Genéral trop prévoiant. Non content d'avoir un camp volant pour ſervir d'eſcorte aux convois, le Prince d'Orange s'aſſura des habitans de Liége qui promirent de lui fournir à un prix raiſonnable tous les vivres dont il auroit beſoin. Le Comte de la Moterie Gouverneur de Maſtricht acouru du Palatinat au premier bruit du ſiége de ſa place, fait grand vacarme contre les Liégeois, & menace de mettre tout leur païs à feu & à ſang. On ne s'étonna pas de ſon emportement. Il fut auſſi inutile que les clameurs des Eſpagnols qui ſe déchainoient de leur côté, & ſur tout contre le Miniſtre du Pape. Il avoit rendu viſite aux Commiſſaires des Etats Genéraux des Provinces-Unies qui allérent s'aſſurer de la neutralité des habitans de Liége. *On s'apperçoit depuis long-temps*, diſoient hautement les Eſpagnols, *que bien loin de s'affliger des pertes que font les Catholiques, le Pape applaudit aux conquêtes des herétiques.* C'eſt ce qu'on a dit de nôtre temps en France contre Innocent XI. qui plus ſage & plus prévoiant que Clément un de ſes ſucceſſeurs, croioit que le bien genéral de la Chretienté, demandoit qu'il traverſât les injuſtes

ftes & ambitieux projets de Louïs XIV. Don 1632.
Alvare Baçan Marquis de Sainte-Croix, & General des armées du Roi d'Espagne dans les Païs-bas alla ensuite avec de nouvelles troupes au secours des assiégez, & tenta de passer la Meuse du côté de Virmont. Il en seroit venu à bout, si le Comte de Brederode n'eût vigoureusement repoussé ceux qui étoient déja de l'autre côté de la riviére, dont la plus grande partie furent noiez, faits prisonniers, ou tuëz.

Le Marquis de Sainte-Croix desesperant alors de sauver Mastricht, & ne voulant pas hazarder tout ce que le Roi Catholique avoit de forces dans les Païs-bas qui demeuroient ouverts au Prince d'Orange, s'il venoit à défaire l'armée Espagnole, on eut recours au Comte Pappenheim qui commandoit un corps d'armée dans la Vestphalie, composé de quelques régimens Imperiaux & d'une partie des troupes de la Ligue Catholique. Le Duc de Baviére & Valstein aiant consenti que Pappenheim allât à Mastricht, le Roi d'Espagne lui fit promettre l'ordre de la Toison d'or & cent mille écus, en cas qu'il obligeât le Prince d'Orange à lever le siége. Au bruit de la marche de Pappenheim, Frederic Henri déclare à l'Electeur de Cologne, que s'il donne passage par son païs à l'armée Allemande, les Etats Genéraux regarderont cette concession comme une rupture de la neutralité dont il est convenu. L'Electeur élude les instances, & laisse faire Pappenheim, qui passe le Rhin, arive à Virmont entre Mazeick & Mastricht dans les premiers jours du mois d'Août, & jette un pont sur la

1632. Meuſe, afin d'avoir communication avec l'armée Eſpagnole. Le Prince d'Orange & ſes gens ne s'étonnent point, déterminez qu'ils ſont à demeurer dans leurs retranchemens & à s'y bien defendre. *Bon, bon,* diſoient-ils, *les deux Genéraux Eſpagnols appellent un troiſiéme pour partager avec eux l'affront qu'ils recevront bien-tôt, lors que nous prendrons une ville à la vuë de trois armées acouruës de divers endroits pour la ſecourir.* Pappenheim ſe vantoit de ſon côté, qu'il feroit lever le ſiége, ou qu'il ſeroit tué dans une attaque. Enfin Sainte-Croix & Gonzalez choquez de ce qu'un Allemand prétendoit être & plus habile & plus brave qu'eux, diſoient que leur Roi dépenſoit beaucoup d'argent *pour paver de Reitres & de Lansquenets* les foſſez des retranchemens du Prince d'Orange. La jalouſie qui ſe mit d'abord entre Pappenheim & les deux Eſpagnols déja brouillez enſemble, fut extrémement avantageuſe à Frederic Henri.

Après quelques tentatives inutiles, Pappenheim ſe determine à forcer les lignes des aſſiegeans du côté de la ville qu'on nomme Wick. Le Prince d'Orange habile à penétrer les deſſeins de l'ennemi, y envoie du renfort tiré de la cavalerie que commandoit le Duc de Bouillon, & des troupes amenées par le Comte Guillaume de Naſſau. Le matin du 8. jour d'Août, Pappenheim attaque le quartier du Comte de Stirum, & ſes ſoldats donnent ſi furieuſement, que nonobſtant les courageux efforts des aſſiegeans, ceux-ci furent obligez d'abandonner un quartier jetté hors de leurs retranchemens. Frederic Henri acourt incontinent acom-

acompagné des Ducs de Bouillon & de Candale, & améne l'élite de la Noblesse Françoise qui étoit dans ses troupes. Les Marquis de S. Luc & de Gesvres la conduisoient. On retourne à la charge sur les Allemans, on les chasse de l'endroit qu'ils ont pris. Pappenheim ne se rebute pas, il fait une seconde attaque après midi; & ses gens se battent avec une bravoure extraordinaire. L'action fut sanglante & furieuse. Pappenheim y perdit plusieurs Officiers, & environ deux mille de ses meilleurs soldats. Il fut legérement blessé d'un coup de fauconneau qui emporta le pommeau de la selle de son cheval. Chagrin & confus, le General Alleman se retire, & essuie les insultes des Espagnols qui lui reprochoient qu'il n'étoit pas homme de parole. *La ville va capituler*, disoient ces gens qui s'exposérent moins que lui, *& cependant il n'est pas demeuré sur la place*. Mastricht se rendit le 22. Août, & Pappenheim marcha vers le Rhin avec le débris de son armée. Les deux Genéraux d'Espagne se retirent dans les Païs-bas. Le Roi Catholique mécontent du Marquis de Sainte-Croix, lui ôte le commandement genéral de ses troupes, & le donne au Marquis d'Ayetone son Ambassadeur auprès de l'Infante Isabelle. Les conquêtes du Prince d'Orange ne se bornérent pas à Mastricht. Il prit encore Limbourg, Wert, & Orsoi. Carondelet & les gens de sa faction ravis de la disgrace des Espagnols, solicitent le Duc d'Arschot de s'unir à eux. Bien loin d'entrer dans le parti, il revele tout à l'Infante. Ce ne fut qu'après avoir tiré parole de cette Princesse qu'elle pardonneroit au complice. La promesse 1632.

1632. fut religieusement observée. On ne parla point de cette affaire durant la vie d'Isabelle.

Le gouvernement de Mastricht est donné au Duc de Bouillon.

Le gouvernement de Mastricht fut donné au Duc de Bouillon qui servoit depuis quelques années les Etats Generaux des Provinces-Unies, sous le Prince d'Orange son oncle maternel. Puisque ce Seigneur fera dans peu de temps une grande figure à la Cour de France, & se trouvera même au nombre des ennemis du Cardinal de Richelieu, je dirai ici quelque chose de son entrée dans le monde. Voici ce qu'un Auteur judicieux en a ramassé. Frederic Maurice de la Tour fils aîné du Marechal de Bouillon, aiant fait ses études à Sedan sous le celebre Pierre Du Moulin son precepteur, alla en Hollande à l'âge de seize ans. *Ce païs étoit alors le theatre de la guerre, & selon l'opinion de tout le monde, la meilleure école pour en apprendre le métier. Le Prince d'Orange le fit commencer par une enseigne dans un regiment. On ne vid d'abord rien d'extraordinaire en lui. Il fut même un peu tardif à se developper. Il parloit peu & demeuroit assez renfermé en lui même, & dans son domestique. Mais enfin il se fit connoitre, & s'acquit une grande estime dez qu'il commença d'avoir quelqu'intelligence dans la guerre & dans les affaires du païs. On jugea de là que ce silence & cette inclination à se retirer en son particulier, ne venoit que de son grand sens naturel, qui ne lui permettoit pas de parler des choses sans les entendre. Sa curiosité vint alors à un point, qu'il s'enqueroit de tout, & entroit dans le détail des moindres choses, afin de les savoir à fonds. Mais pour satisfaire sa passion, il ne s'adressoit*

Langlade Mémoires de la vie du Duc de Bouillon. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François. 1631.

qu'aux


FREDRIC MAURICE
DUC DE BOUILLON

qu'aux personnes avec qui il étoit fort familier. Il se laissa d'abord aller aux plaisirs de la jeunesse; même à ceux de la table, sans neanmoins s'emporter aux grans excés. Il devint en peu de temps actif & vigilant, sur tout familier jusques à se rendre populaire, lorsque cela convenoit à ses desseins : talent dont il sut admirablement se servir dans la suite de sa vie, en des occasions importantes. 1632.

Le Prince d'Orange le voiant changé de la sorte, & lui trouvant une forte inclination pour la guerre, commença de prendre un peu plus de soin à le former. Il commandoit le Duc de Bouillon dans toutes les occasions, où il pouvoit acquerir de la gloire & apprendre quelque chose. Le jeune Officier répondoit si avantageusement aux desseins & aux esperances de son oncle, que dez lors il se signala par son courage, & par son intelligence en plusieurs occasions. Une des plus considérables fut à Bos-le-Duc. Le Prince d'Orange l'aiant assiégé, la longue resistance de la garnison affoiblit & rebuta tellement son armée, qu'il ne se crut pas en état d'empécher qu'un grand convoi envoié par les ennemis, entrât dans la place. On avoit pris secretement au Conseil la resolution de lever le siége. Le Duc de Bouillon en aiant été averti demanda instamment qu'on lui permît d'aller s'opposer à ce secours. Il expliqua au Prince d'Orange la maniére dont il prétendoit se conduire dans ce dessein. Le Prince d'Orange le trouvant admirablement bien conçu le proposa au Conseil. Il fut resolu qu'on en laisseroit tenter le succés. Le Duc de Bouillon prit donc les troupes qu'il avoit demandées pour l'exécution de son en-

1632. *entreprise. Il la conduisit si bien, qu'aiant fait une marche extraordinaire pour trouver les ennemis en un lieu où il avoit projetté de les combattre, il les y attaqua, les défit, prit prisonnier celui qui les commandoit, & le convoi destiné pour le secours de la place, fut amené dans le camp du Prince d'Orange. Cette action donna une grande réputation au Duc de Bouillon. Tout le monde commença de le regarder comme un homme extraordinaire.*

Il s'acquit le cœur des troupes par l'opinion qu'elles conçurent de son courage & de ses rares talens pour la guerre; mais encore plus par un certain caractére de bonté naturelle qui se faisoit voir en toutes ses actions, par sa modestie à parler de lui même, & par une grande familiarité hors du commandement. Il n'étoit pas beau, mais il avoit bonne mine. Rien de rude ni dans l'esprit, ni dans l'humeur; mais quelque chose de grand & de fier dans son air & dans sa demarche. Il connoissoit jusques aux moindres Officiers, & afin qu'ils n'en pussent douter, il affectoit de les appeller par leur nom; maniére de traiter avec les subalternes toujours bienseante, & fort politique à un grand Seigneur. Les Etats en général & en particulier ne pouvoient se lasser de lui donner des louanges. On les devoit croire d'autant plus sincéres, qu'elles avoient pour fondement leur gloire & leurs avantages: Car enfin, cet evénement fit rendre Bos-le-Duc, place d'une extréme conséquence pour eux, & dont la prise donna une grande réputation à leurs armes. Le gouvernement de Mastricht fut la premiére récompense de ce service. Le Prince d'Orange témoignoit de la joie de toutes ces choses.

ses. Peut-être qu'il ne les eût pas vuës sans peine & sans jalousie, si elles ne lui eussent fait naître une pensée qui convenoit à ses interêts. Il étoit déja vieux, & n'avoit qu'un fils encore au berceau. De maniére que n'espérant pas de vivre assez long-temps, pour le voir en age de remplir sa place, & trouvant les esprits bien disposez en faveur du Duc de Bouillon, il pensoit à lui laisser en mourant le gouvernement des Etats comme par dépôt. Et pour l'attacher encore plus étroitement à lui, il resolut d'en faire son gendre. Mais il crut qu'il étoit de la prudence d'attendre une autre conjoncture pour lui déclarer sa pensée. 1632.

Les choses étoient dans cet état, lors qu'au temps des quartiers d'hiver & du Carnaval, le Duc de Bouillon voulut aller incognito, *à Bruxelles. Ce voiage qu'il n'entreprit que comme une chose indifférente, pour se divertir seulement & pour satisfaire sa curiosité, changea tout le plan de sa fortune, & devint par l'enchainement des choses, le fondement des divers evénemens de sa vie. On voit ainsi tous les jours la destinée des plus grans hommes & même des plus grans Etats, rouler sur des choses, qui d'abord n'ont parû d'aucune consequence, & nous trouvons que si nos desirs avoient reüssi, nous serions malheureux, au lieu que tout nôtre bonheur vient de ce que les choses que nous craignions, sont arivées malgré nous. Cependant on ne se lasse jamais de faire des projets, & de se donner la gloire des bon succés; bien que souvent on en ignore les causes, & qu'on n'en prévoie jamais les suites. Si à des preuves si claires de nôtre vanité & de nôtre peu de lumiére, nous ajoutions les sentimens que nous de-*

1632. *devrions avoir comme Chrétiens, nous ferions sans doute paroitre plus de force dans les evénemens facheux, parce que nous y regarderions la main de Dieu, & nous aurions moins d'inquiétude dans nos desseins, parce que nous n'en formerions jamais qu'avec une entiére soumission à l'ordre de la Providence.*

La Cour de Bruxelles étoit une des plus belles de l'Europe lors que le Duc de Bouillon y arriva. Le Duc d'Orleans s'y étoit retiré, suivi de quelques personnes de la premiére qualité, & d'un grand nombre de Noblesse Françoise. L'Infante Isabelle y avoit aussi attiré les principales maisons des Païs-bas. Le Duc de Bouillon y vid Mademoiselle de Bergue à un bal. C'étoit une personne de grande naissance, d'une beauté surprenante, & dans la reputation d'avoir beaucoup d'esprit & de sagesse; mais Catholique & sans bien. Le Duc de Bouillon aiant appris son nom, trouva qu'elle étoit sa parente. Ce fut par une raison plus forte que celle du sang, qu'il desira d'en être connu. Les visites qu'il lui rendit, l'engagérent encore davantage. Il partit neantmoins sans lui déclarer sa passion; mais non pas sans qu'elle s'en apperçût. Le bruit de son amour se répandit bien-tôt en Hollande par ceux qui l'acompagnérent à Bruxelles. Et comme personne ne s'imaginoit que cela dût aller au mariage, à cause des raisons qu'il avoit de n'y penser pas, on en parloit souvent comme d'une avanture de voiage & devant lui même. Mais quelque temps après il retourne à Bruxelles avec beaucoup de peril & sous un prétexte assez léger.

Ce

Ce second voiage ne permit plus de douter que le Duc de Bouillon ne fût plus passionné qu'on n'avoit cru. Il trouva en arivant qu'on vouloit marier Mademoiselle de Bergue avec le Comte de Bossu. La gloire & la jalousie se joignirent à l'amour, & obligérent le Duc de Bouillon à se déclarer pour le mariage. Il s'en retourna par Sedan, afin de proposer les choses à sa mere. Elle s'y trouva d'autant plus contraire, qu'elle savoit alors que le Prince d'Orange son frere, destinoit au Duc de Bouillon celle de ses filles que l'Electeur de Brandebourg épousa dans la suite. D'ailleurs Madame de Bouillon avoit toujours eu dans l'esprit que son fils aîné se mariât à une personne de leur Religion, & l'on peut dire qu'il auroit choisi en France de tous les partis Protestans, & que de tous ceux qui se trouvoient hors du Roiaume, il n'y en avoit point auquel il ne pût aspirer. Après que le Duc de Bouillon eût demeuré près d'un an dans cet état, l'esprit en suspens & le cœur partagé entre l'opposition de son amour & de sa fortune, il prit enfin sa resolution. Madame sa mere & le Prince d'Orange n'aiant pû empêcher le mariage, l'approuvérent, quand il fut fait. L'amour a souvent porté les plus grans hommes, même dans un age plus avancé que celui où le Duc de Bouillon étoit alors, à négliger les avantages de la fortune. Je dirai seulement ce mot en sa faveur & à l'honneur de Madame son épouse, que je ne croi pas qu'il se soit jamais repenti de son choix. 1632.

Cela peut bien être. Mais il n'en est pas moins véritable que ce Seigneur aveuglé par sa passion, fit alors une fort grande faute. Si content de sa Principauté de Sedan & du bien qu'il

1632. possédoit en France, Bouillon eût épousé la fille de Frederic Henri, & continué de servir les Etats Genéraux, il auroit mené une vie plus tranquille, conservé Sedan à sa famille, & laissé à ses enfans l'esperance de recueillir du moins la plus grande partie de la riche succession de la Maison d'Orange, & de parvenir peut-être aux charges de leurs ancêtres maternels dans la Republique des Provinces-Unies. Le feu Electeur de Brandebourg l'un des plus sages Princes de son siécle, pouvoit trouver de plus grans partis que le Duc de Bouillon. Cependant il crut que la fille aînée du Prince d'Orange étoit le plus avantageux qu'il pût choisir. Nous voions à present qu'il raisonna fort bien. L'Auteur de la vie du Duc de Bouillon pouvoit ajouter que l'ambition le trompa presqu'autant que l'amour. Une République n'avoit pas à son gré, de quoi lui donner un assez grand établissement, & la succession de la Maison d'Orange lui paroissoit incertaine & éloignée. Il se flatta de s'avancer davantage & plûtôt à la Cour de France, sur tout en renonçant à la Religion de son pere, pour embrasser la dominante. Et c'est en quoi Bouillon s'est trompé d'une étrange maniére. Quelle figure font maintenant ses enfans en France? Quelle considération, quel crédit ont-ils à la Cour? Et à quel degré de grandeur & de distinction seroient parvenus ceux qu'il auroit pu avoir de l'épouse que son oncle lui destinoit? Le même Auteur n'y pense pas quand il dit que *Frederic Henri n'espérant pas de vivre assez long-temps pour voir son fils remplir sa place, il jetta les yeux sur le Duc de Bouillon pour lui laisser le gouvernement des Etats comme par dépôt.* Ou-

tre

tre que cette expreſſion n'eſt point éxacte, les Provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & de Gueldres acordérent l'an 1631, c'eſt à dire, un peu après la priſe de Bos-le-Duc, & avant celle de Maſtricht, la ſurvivance de la charge de Gouverneur au fils unique du Prince d'Orange. Il projetta donc tout au plus de faire tomber après ſa mort, le commandement de l'armée au Duc de Bouillon, juſques à ce que le jeune Prince fût en état de le prendre: eſperance qui ne contentoit pas aſſez l'ambition du Seigneur François. 1632.

Il y a encore dans le recit que je viens de rapporter quelque choſe que je ne puis concilier avec celui d'un témoin oculaire de ce qui ſe paſſoit l'an 1632. à la Cour de Bruxelles, lorſque le Duc d'Orleans y étoit. Voici ce qu'il raconte à propos du départ de ce Prince pour aller en Languedoc. *Il fallut dire adieu à Doña Bianca fille de Don Carlos Coloma, une des Demoiſelles qui étoient auprès de l'Infante. Monſieur faiſoit le paſſionné pour elle, & vouloit l'aſſurer de ſa conſtance, nonobſtant leur ſeparation. Les autres filles du Palais avoient auſſi chacune leur amant François, de qui elles recevoient tous les jours des aſſiduitez. Mais c'étoit à l'Eſpagnole. On ne ſe voioit que par une jalouſie fort haute, d'où il étoit fort difficile de ſe faire entendre. Il n'étoit permis aux Cavaliers d'entretenir leurs Dames qu'aux jours d'audience, en preſence de l'Infante & de toute ſa Cour. Le Comte de Buquoi s'étoit déclaré ſerviteur de Mademoiſelle de Bergue. Mais ſa beauté & ſa bonne grace méritoient qu'elle eût plus d'un adorateur. Le Comte de Brion ami du Comte de Buquoi, ne*

1632. *put s'empecher de se déclarer son rival, & de se brouiller avec lui. Ils auroient peut-être tiré l'épée, si leurs soins n'eussent été reçûs de leur Dame avec une pareille indifference. Elle étoit en parole de mariage avec le Duc de Bouillon, auquel elle reservoit toutes ses faveurs; aiant aussi-tôt quitté la Cour de Bruxelles pour aller terminer cette affaire.* Le Duc de Bouillon s'engagea donc à épouser Mademoiselle de Bergue dez son premier voiage à Bruxelles, *il n'en partit point sans lui déclarer sa passion*, & l'affaire étoit concluë avant qu'il fût pourvû du gouvernement de Mastricht. Ces circonstances sont peu importantes. Je m'y arrête seulement pour remarquer l'incertitude des mémoires qui paroissent les plus certains & les plus surs. L'Auteur de ceux de la vie du Duc de Bouillon proteste *qu'il ne veut rien avancer qu'il n'ait vû, & dont il ne soit fort assuré.* Comment l'acorderons-nous avec un témoin de ce qui se passoit à Bruxelles?

Etat des affaires du Duc d'Orleans en Languedoc.

Nous trouverons des variétez plus embarassantes dans une affaire d'une autre consequence, quoique nous aions la relation d'un Genéral victorieux, & celles de trois Gentilshommes d'esprit, dont deux servoient dans l'armée du Duc d'Orleans, & l'autre sous le Maréchal de Schomberg. Je parle de la défaite des troupes de Gaston, & de la prise du Maréchal Duc de Montmorenci. Avant que d'en venir à cette triste journée, voions quelle étoit la situation des affaires de Son Altesse Roiale en Languedoc. On lui remit la ville d'Albi à son arivée dans la province. Le Comte de Moret y fut laissé avec cinq cens chevaux, & le Duc d'Orleans

Mémoires anonimes sur

alla

alla droit à Carcassonne, où il avoit quelqu'intelligence. Elle ne put reüssir. Mangot de Villarceaux Maître des Requêtes maintint les habitans dans le service du Roi. Gaston passe à Beziers dont il est assûré, & y fait travailler à de nouvelles fortifications. Il tente ensuite de s'emparer de Narbonne, place importante pour recevoir le secours qu'on attendoit d'Espagne, & pour se retirer même en cas de besoin dans les Etats de Sa Majesté Catholique. L'Archevêque deconcerta les intrigues des Ducs d'Orleans & de Montmorenci. Leurs partisans furent chassez de la ville, & les gens du Roi demeurérent les maîtres. Un si mauvais début ne promettoit rien de bon. Pour comble de malheur, la division se met à la Cour de Gaston. Puylaurens son favori acoutumé à commander par tout où est Son Altesse Roiale, souffre avec une peine extréme que le Maréchal Duc donne les ordres pour tout ce qui regarde la guerre. La jalousie devient si grande qu'ils ne se peuvent souffrir l'un l'autre. Le Duc d'Elbeuf cadet de la Maison de Loraine prétend de son côté soutenir les droits de sa naissance, veut être Lieutenant General; & Montmorenci Gouverneur de la province refuse de céder la place.

1632.

Les affaires du Duc d'Orleans.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XVI. Histoire du Duc de Montmorenci. L. III. c. 3. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Vie du même par Aubery. L. IV. c. 29. Mercure François. 1632.

Le Roi fournit lui même un expédient pour acommoder la contestation. Mais ce fut en obligeant son frere à diviser son armée, & par conséquent à l'affoiblir. Les Marchaux de la Force & de Schomberg venoient par deux endroits differens. L'un entroit dans le bas Languedoc, & l'autre avoit ordre d'aller droit au Duc d'Orleans, quelque part qu'il fût. On ne put se dispenser d'opposer à chacun d'eux un

corps

1632. corps de troupes. Elbeuf eut la conduite de celui qui devoit faire tête à la Force, & Montmorenci fut reservé à commander sous le Duc d'Orleans les troupes destinées à marcher contre Schomberg. Un Historien du Marechal Duc soutient que Puylaurens & quelques autres étoient d'intelligence avec Richelieu, & qu'ils vendirent & leur maître & Montmorenci. Cela n'est nullement vraisemblable. Après la déroute de Castelnaudari, Elbeuf & Puylaurens étoient fort mal avec Richelieu. Ce ne fut pas sans de grandes difficultez que le Roi rendit au premier la jouïssance de ses biens, & lui permit de se retirer dans une de ses terres. L'autre eut si grande peur que le Cardinal supérieur à ses ennemis, ne se vengeât de lui, & ne le perdît sans ressource, qu'il pressa vivement le Duc d'Orleans de sortir une troisiême fois du Roiaume après la mort de Montmorenci. Ce qu'il y a de veritable, c'est qu'on remarque si peu de concert & tant d'imprudence dans toutes les demarches de Gaston, du Maréchal Duc, & des autres, qu'on est tenté de croire que les uns ont envie de trahir & de livrer Montmorenci, & que l'autre est un desesperé, à qui le chagrin & le dépit font chercher la mort.

Le Maréchal de la Force attendoit au Pont S. Esprit l'arivée de toutes les troupes qui lui étoient destinées. Pour ne perdre pas le temps inutilement, il envoie dans le Vivaretz une partie de celles qui sont auprès de lui, sous la conduite de La Roque Massebaut, & ordonne à cet Officier de dissiper un régiment que le Vicomte de L'Etrange ramassoit. La Roque & ses subalternes aiant tenu conseil, & consideré l'état

l'état où étoit le Vicomte, resolurent de l'attaquer dans un retranchement, où lui & ses gens prétendoient se défendre bravement. On se batit de part & d'autre avec beaucoup de courage & d'opiniatreté. Mais enfin L'Etrange fut contraint à se rendre prisonnier de guerre. Le voila incontinent entre les mains de l'Intendant Machaut, qui commence l'instruction d'un procès criminel.* Elbeuf réclame inutilement le Vicomte de la part du Duc d'Orleans. Il offre une rançon, & remontre au Maréchal de la Force, qu'il est d'une dangereuse conséquence de mettre ainsi entre les mains de la Justice ceux qui se rendent prisonniers de guerre sous la foi publique, & que le Duc d'Orleans sera obligé malgré lui de ne faire aucun quartier à ceux qu'il prendra. Machaut qui a les ordres de Richelieu, condamne L'Etrange à la mort. Il fut décapité au Pont S. Esprit : triste presage pour l'infortuné Montmorenci qui se trouvoit alors entre les mains du Roi. 1632.

Voici un autre accident qui augmenta le desordre des affaires du Duc d'Orleans. Le Maréchal Duc aiant proposé d'aller à Baucaire pour s'assurer de la ville, puisqu'on en tenoit le château par le moien de Peraut Gouverneur de la place & creature de Montmorenci, Gaston s'y achemine dans l'espérance que les habitans se rendront à son approche. *Sur le refus qu'ils en font*, dit un Gentilhomme present à l'affaire, *il fut resolu de leur donner l'assaut, quoi qu'on n'eût pas préparé les choses nécessaires à une pareille entreprise, & que Monsieur n'eût alors auprès de lui que les volontaires & les Gentilshommes de sa maison, qui faisoient*

1632. *ſoient en tout cinq ou ſix cens hommes. Monſieur les diviſa en deux troupes, l'une ſous le Duc d'Elbeuf, & l'autre ſous le Duc de Montmorenci. On étoit ſur le point de faire la tentative, lors qu'on apperçut cinq cens hommes qui paſſoient le Rhone. Le Maréchal de Vitri acouru à Taraſcon les envoioit au ſecours de Baucaire. Nos Chefs ne changeoient pas encore d'avis; tant ils étoient perſuadez qu'il y alloit de leur honneur de ne reculer point en cette occaſion. Ce fut un grand bonheur pour eux & pour ceux qui les avoient ſuivis, que Chaudebonne entreprit de faire la charge de Generaliſſime. Il repreſenta hautement l'impoſſibilité du deſſein, & fit voir qu'on y echouëroit ſelon toutes les apparences. Chacun en convint dans la ſuite. Au ſortir de là M. de Montmorenci dit à Puylaurens :* Quand nous aurons battu M. de Schomberg, nous ne manquerons pas de villes. Allons à lui. Et ſi le bonheur ne nous en dit pas davantage, il faudra prendre ſon parti. Nous irons faire nôtre cour à Bruxelles. *Monſieur aiant eté obligé de ſe retirer après avoir manqué ſon coup, il s'aviſa de partager ſon armée en deux, & d'en laiſſer une partie au Duc d'Elbeuf pour faire tête au Maréchal de la Force. Son Alteſſe Roiale s'en retourna avec l'autre du côté de Beziers, marchant en ordre de bataille.*

Achevons de rapporter l'avanture de Baucaire. La courageuſe réſiſtance de la garniſon du château mérite de trouver ici ſa place. Le Maréchal de Vitri Gouverneur de Provence, fut obligé de venir lui même l'attaquer. Valfons

fons, Bacon, & environ cent hommes que 1632.
Montmorenci y avoit laiſſez, s'y defendirent ſept ſemaines avec fort peu de pain & de farine, & quelques munitions de guerre qu'un garde du Maréchal Duc apporta. Ces braves gens vécurent des limaçons qu'ils trouvérent dans un lieu auprès du château, nommé *la Vignaſſe*, paſſérent quinze jours ſans manger du pain, & ne ſe rendirent qu'à la derniére extremité. Vitri ne voulut pas perdre des gens qui avoient donné de ſi belles preuves de leur courage & de leur prudence. Il leur acorde une compoſition honorable & les fait conduire à Lunel par ſes gardes. On ne connoiſſoit pas bien à la Cour la mauvaiſe ſituation des affaires des Ducs d'Orleans & de Montmorenci. Le Cardinal penſoit toujours à conjurer un orage formé uniquement contre lui, perſuadé que durant la paix, il trouveroit tôt ou tard aſſez d'occaſions de ſe venger de Gaſton & du Maréchal Duc. L'Archevêque de Narbonne qui s'étoit rendu auprès du Roi à Lion, eut ordre de travailler à l'acommodement, & d'aſſurer Montmorenci que Sa Majeſté lui acorderoit ſes demandes. J'aurois de la peine à le croire, ſi je ne trouvois dans un Auteur témoin de ce qu'il a écrit, que Cavois vint faire des propoſitions de paix à Gaſton dans le moment qu'il ſe préparoit au combat de Caſtelnaudari, & que Son Alteſſe Roiale remit à donner ſa réponſe après l'action. *Monſieur ne croioit pas*, dit l'Auteur, *que ſon honneur lui permit d'entendre à un acommodement, lors qu'il avoit déja l'épée hors du fourreau pour decider la querelle par la voie des armes. Mais il n'y avoit auſſi plus lieu d'eſperer aucune grace,* ajoute

1632. ajoute le judicieux Gentilhomme, *après le malheur qui survint incontinent, sinon de la pure bonté du Roi.*

Combat de Castelnaudari.

Nous y voici arivez, à cette funeste journée, dont les rélations paroissent fort differentes. Cela vient en partie de ce que les uns racontent des circonstances que les autres omettent. Tâchons de les ramasser exactement & de les arranger le mieux qu'il sera possible. En arivant à Beziers, le Duc d'Orleans reçoit nouvelle, que le Maréchal de Schomberg venu par le Limosin, est dans le Comté de Foix, & qu'il assiége S. Felix de Carmain, petite ville à trois lieuës de Castelnaudari. Schomberg avoit avec lui les gensdarmes & les chevaux-legers de la garde du Roi, & quelques autres compagnies d'ordonnance, qui faisoient trois mille chevaux. On tira encore quinze cens mousquetaires d'élite du régiment des gardes. Ils furent mis à cheval, afin qu'on pût marcher en plus grande diligence. Montmorenci fait hâter incontinent l'infanterie, prépare l'attirail du canon, & ordonne que tout soit prêt quand le Duc d'Orleans voudra partir. Le dessein du Maréchal Duc, c'étoit de secourir S. Felix, & de donner par cette expédition de la réputation aux armes de Son Altesse Roiale, qui témoigna la même impatience d'aller à l'ennemi. *Nous sortons de Beziers vers la fin d'Août*, dit un Gentilhomme inconnu, des mémoires duquel j'ai déja copié plusieurs endroits; *Et le 1. Septembre nous tirons dez la pointe du jour vers Castelnaudari dans le dessein de nous emparer de ce poste, avant l'arivée du Maréchal de Schomberg qu'on croioit encore occupé au siege de S. Felix.*

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Memoires de Pontis. Histoire du Duc de Montmorenci. L. III. Chap. 4. Memoires du même. L. V. Bernard Histoire de Louïs XIII.

Mais

Mais il etoit deja maître de la place par la composition avantageuse acordée à ceux qui la défendoient. Il vouloit s'assurer ensuite de Castelnaudari. Ses mesures furent si bien prises que nous le trouvâmes aussi près de la ville que nous. L'armée de Monsieur postée sur une eminence à un quart de lieuë, vid le Maréchal de Schomberg sortir d'un petit bois, marcher au travers d'une prairie en fort bel ordre, & tacher de se mettre entre nous & la ville. Cela lui fut facile. Outre que la plus grande partie de l'infanterie & de l'artillerie étoient encore à une lieuë, l'armée de Monsieur avoit un petit pont à passer avant que de se mettre en ordre de bataille, pour aller à l'ennemi. Cependant le Marechal de Schomberg s'empare d'un poste avantageux, dont plusieurs fossez & des chemins creux rendoient les avenuës fort difficiles.

1632. L. XVI. *Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1632. *Vie du même par Aubery.* L. IV. chap. 30. *Mercure François.* 1632. *Vittorio Siri Memorie Recondite.* Tom. VII. pag. 555. 556.

Il explique ainsi lui même sa marche dans une rélation envoiée au Roi. *Aiant reçu avis que Monseigneur le Duc d'Orleans & M. de Montmorenci, n'étoient qu'à trois lieuës de nous, je resolus avec M. le Marquis de Brezé qui m'en fit la premiére proposition, d'aller aux ennemis, dez que la capitulation de S. Felix seroit exécutée. Nôtre dessein, c'étoit de les combattre, & de nous assurer de Castelnaudari, où ils faisoient état de se poster, soit que S. Felix fût secouru, ou rendu. Tout a si bien reüssi, graces à Dieu, qu'en arivant à demie lieuë de Castelnaudari, M. le Marquis de Brezé qui conduisoit la tête de l'armée, me fit avertir qu'il voioit celle des ennemis sur nôtre main gauche, à deux coups de mousquet près de*

1632. *nôtre chemin; & qu'il croioit qu'aiant à passer sur un pont fort long, un ruisseau dont les bords ne sont pas accessibles, l'ennemi projettoit de laisser passer la moitié de nôtre armée, & d'attaquer ensuite l'arriére-garde. Que deux mille pas plus haut, il y avoit un bon passage sur le même ruisseau, & que si je voulois, il feroit tourner l'avant-garde pour y aller. Je lui mandai que son avis étoit fort judicieux, & qu'on ne pouvoit mieux faire. Nous gagnâmes cet endroit, & la moitié de l'armée fut au delà du ruisseau, avant que les ennemis s'apperçussent de nôtre dessein. De maniére que toutes les troupes passérent, sans qu'aucun des ennemis s'avançât vers nous. Le ruisseau traversé, nous nous mettons en bataille dans une grande prairie, & nous envoions à nôtre main droite ce qu'il y a de bagage vers Castelnaudari. Les ennemis voiant leur dessein manqué, resolurent de passer le ruisseau & de se venir loger sur nôtre chemin de Castelnaudari, en des lieux fort avantageux. Dez que j'apperçus leur mouvement, je pris les devants, & fis avancer l'armée du Roi entre les ennemis & Castelnaudari, pour les charger quand je verrois une partie de leurs gens en deça du ruisseau. Le champ de bataille que j'envoiai reconnoître, me parut le plus beau du monde. J'ordonnai donc que l'armée avançât promptement. A peine eumes nous le loisir de reprendre nôtre ordre, que voiant les ennemis venir en diligence, je resolus de les attaquer.*

Avant que d'entrer dans le récit de l'action, je rapporterai certaines circonstances tirées des Mémoires de Pontis. Elles peuvent donner quelqu'éclaircissement aux deux endroits que je viens de citer. Ceux qui entendent la guerre, ver-

verront comment cela se peut concilier. On 1632.
leur en laisse le soin. *L'armée du Maréchal de Schomberg*, dit Pontis, *qui n'étoit que de six à sept mille hommes, marcha vers la ville de Castelnaudari, qui tenoit pour Sa Majesté. Celle de Monsieur & du Duc de Montmorenci composée de treize mille hommes, vint à trois lieuës de celle du Roi. Mais il y avoit entre les deux armées de grandes ravines & des fondriéres, qui nous assuroient beaucoup dans le desavantage que nous avions à cause de nôtre petit nombre. Il se trouva environ à un quart de lieuë de là au milieu de quelques vignobles, une maison vuide & commode à poser un corps de garde, parce que le lieu étant élevé, on pouvoit découvrir toutes les démarches de l'ennemi. Le Maréchal de Schomberg y envoia un sergent & quelques Officiers, avec ordre de se retirer en cas qu'on les y attaquât. Cependant le Duc de Montmorenci qui s'étoit avancé avec cinq cens hommes, pour reconnoître la posture de nôtre armée, crut qu'il pouroit bien y avoir là quelque corps de garde. Il l'alla charger aussi-tôt. On lui abandonne le poste, & il y met cent cinquante hommes. Nôtre armée ne branloit point. Le Maréchal de Schomberg vouloit attendre l'attaque. Il se trouvoit le plus foible, & la ville de Castelnaudari étoit pour lui une retraite assurée dans le besoin.*

Le Duc de Montmorenci étant retourné fort gai vers Son Altesse Roiale, lui dit : enfin, Monsieur, voici le jour où vous serez victorieux de tous vos ennemis : voici le jour où vous reünirez le fils avec la mere. *Il entendoit parler du Roi & de Marie de Medicis.* Mais il faut, *ajouta-t'il en montrant son épée,* la rougir jusques

1632. ques à la garde. Ah ! M. de Montmorenci, *repartit froidement le Duc d'Orleans qui craignoit l'issuë du combat*, vous ne quitterez jamais vos rodomontades. Il y a long-temps que vous me promettez de grandes victoires, & je n'ai encore eu que des espérances. Je veux bien que vous sachiez que je pourai toujours faire ma paix, & m'en aller moi troisiême. *Il y eut sur cela quelques paroles dites avec chaleur de part & d'autre. Le Duc de Montmorenci s'étant ensuite retiré dans un coin de la salle où étoient les Comtes de Moret & de Rieux avec M. de Chaudebonne mon intime ami de qui j'ai su tout ceci, il dit en s'adressant aux deux premiers*: Nôtre homme saigne du nez. Il parle de s'enfuir lui troisiême. Mais ce ne sera, ni vous, M. de Moret, ni vous, M. de Rieux, ni moi qui lui servirons de troisiême dans sa retraite. Il faut que nous l'engagions aujourd'hui si avant, qu'il soit obligé malgré lui de mettre l'épée à la main & de combattre.

Dans le temps que le Duc de Montmorenci se disposoit à s'approcher, le Maréchal de Schomberg range son armée en bataille devant la ville de Castelnaudari. Un Gentilhomme du païs agé de 70. ans, vint alors dire, que si on vouloit lui donner cinq cens mousquetaires & trois cens chevaux, il répondoit de la victoire, & qu'il defairoit l'armée des ennemis, en leur dressant une embuscade auprès d'un pont, sur lequel ils devoient passer en venant attaquer l'armée du Roi. Le Maréchal de Schomberg écouta l'avis du Gentilhomme avec joie, & crut qu'il ne pouvoit manquer en le suivant. Car enfin il ne hasardoit que huit ou neuf cens hommes pour toute l'armée du Roi. Il com-

man-

manda donc à M. de S. Preuil, à quelques autres 1632.
Officiers, & à moi de ſuivre le Gentilhomme avec cinq cens mouſquetaires des gardes que nous avions amenez à l'armée, & il y ajouta trois cens chevaux. Le lieu ſe trouva en effet fort propre à une embuſcade. C'étoient des fondriéres, des chemins creux, & des foſſez, auprès deſquels l'armée de Monſieur devoit néceſſairement paſſer pour aller gagner le pont. Nous plaçons ces mouſquetaires dans les lieux creux où ils ne pouvoient être vûs, & la cavalerie en un endroit plus élevé, parce qu'elle avoit ordre d'attaquer, afin de conduire & de faire tomber les ennemis dans l'embuſcade de l'infanterie, rangée de telle ſorte, qu'elle pouvoit faire en fort peu de temps une décharge de cinq cens coups de mouſquet.

Entrons maintenant dans le détail d'un combat qui dura fort peu de temps. Les ſuites en furent auſſi avantageuſes à Richelieu, que funeſtes à Montmorenci & honteuſes à Gaſton. Voici ce que je trouve dans la rélation attribuée au Maréchal de Schomberg. Elle eſt courte & modeſte. *Je fis détacher les enfans perdus*, dit-il, *& nous allâmes droit aux ennemis logez le long du grand chemin dans une maiſon & dans des foſſez fort avantageux. La décharge de nôtre infanterie & celle des ennemis étant faite, nôtre cavalérie à la tête de laquelle M. le Marquis de Brezé ſe mit, voulut aller à eux par la droite & par la gauche. Mais la pluſpart rencontrérent de ſi grans foſſez, qu'il leur fut impoſſible de paſſer. Les carabins trouvérent un chemin plus commode que les autres. Aiant paſſé les premiers, ils*

1632. *firent leur décharge sur les ennemis, qui les soutinrent si vigoureusement avec leur infanterie, qu'ils ne purent passer plus avant. Arnaud & Bideran s'y sont particuliérement signalez. Celui-ci a tué M. de la Feuillade. Sur ces entrefaites M. de Laurieres & de Beauregard-Champrou qui cherchoient un passage pour sortir du camp, & pour entrer dans le chemin avec leurs escadrons, en trouvérent un fort difficile. Ils resolurent neantmoins de sauter les premiers. Y étant descendus avec le fils de M. de Laurieres & douze ou quinze de leur compagnie, M. de Montmorenci les vint charger avec cent maîtres. Ils soutinrent ce choc où M. de Montmorenci fut blessé, le Comte de Rieux tué, & quatre ou cinq autres portez par terre. Nôtre mousqueterie faisant aussi sa décharge sur cette cavalerie, en mit plusieurs hors de combat. De maniére que tout d'un coup M. de Montmorenci se trouve abandonné de ceux qui le suivoient, excepté quatre ou cinq personnes.*

Etourdi de ses blessures, il sort neantmoins de ce chemin avec ceux qui demeurent près de lui. En entrant dans le camp, il rencontre ma compagnie de gendarmes, donne & reçoit quelques coups d'épée & de pistolet en passant, & s'avance jusques dans les pelottons des gardes & de Chamblé. On lui tira force mousquetades. Son cheval qui avoit été déja fort blessé par M. de Lauriéres, tomba & lui dessous. Il fut pris par les soldats & par les Officiers du régiment des gardes. Le païs s'étant rencontré si difficile pour la cavalerie, M. le Marquis de Brezé & moi jugeames, qu'aiant fait un si heureux combat, où il étoit demeuré tant de gens de qualité, il seroit inutile d'en hazarder un second. Nous

nous

nous arrétons environ une heure dans nôtre champ de bataille, sans que les ennemis fassent contenance de s'avancer. Je commandai alors qu'on commençât de se retirer vers Castelnaudari. Les ennemis ne branlérent point de leurs postes; & je suis venu loger dans la ville & dans les fauxbourgs. Monseigneur le Duc d'Orleans étoit present au combat. Il fût entré dans la mêlée, si on ne l'en eût empéché. Voici ce qu'ajoutent les Mémoires de Pontis. *Le Duc de Montmorenci aiant persuadé à Monsieur de s'avancer avec l'armée, nonobstant la picque qu'ils avoient euë, marchoit à la tête de l'avant-garde, & derriére lui les Comtes de Moret & de Rieux. Monsieur tenoit le corps de bataille. Il n'y avoit point d'arriére-garde, mais seulement un corps de reserve. M. de Montmorenci comme chef de l'avant-garde, donne le premier dans le chemin de l'embuscade, & aiant été attaqué par nos gens de cheval, il les repoussa vigoureusement & les defit en partie.] Mais en poursuivant un peu trop chaudement sa pointe, il tombe avec l'avant-garde dans nôtre embuscade. On fit une si furieuse décharge, qu'il n'y eut jamais un plus grand carnage en si peu de temps. Le Comte de Moret fut tué. Le Duc de Montmorenci lui même, après avoir fait tout ce qu'un grand General pouvoit faire en cette rencontre, & forcé même quelques rangs des nôtres, est enfin abattu sous son cheval. La nouvelle se repand à l'heure même qu'il est tué. Monsieur jette ses armes par terre, dit qu'il ne s'y jouë plus, & fait sonner la retraite.* 1632.

L'Auteur qui a preté sa plume à Pontis, don-

1632. ne au Maréchal Duc un éloge qu'il ne merita jamais. Bien loin de se conduire en *grand General* dans l'affaire de Castelnaudari, il fit le Paladin & le héros de Roman, de même qu'à Veillane. Mais il ne fut pas si heureux dans sa derniére action. Il avoit à combattre des gens moins faciles à prendre l'épouvante. *Le Maréchal de Schomberg s'étant emparé d'un poste avantageux,* dit un Gentilhomme qui servoit sous Gaston, *le Duc de Montmorenci voulut aussi-tôt reconnoître l'ennemi & aller seul avec son Ecuier. Il en demanda la permission à Monsieur. Jugeant bien que Montmorenci en viendroit aux mains, & qu'il voudroit faire le coup de pistolet avant que de retourner dans le camp, Son Altesse Roiale tacha de l'en dissuader.* La fortune de la Reine ma mere & la mienne, sont entre vos mains, *lui dit-elle.* Je vous conjure, & je vous ordonne même, de ne vous engager que bien à propos. M. de Rieux vous suivra par tout où vous irez, & vous fera souvenir de la parole que vous me donnez, de revenir sur vos pas recevoir les ordres pour le combat. *Le Comte de Moret avoit son poste à la gauche, & le Duc de Montmorenci à la droite. Mais l'ordre étoit que les uns & les autres ne feroient point leurs attaques avant la jonction de toute l'infanterie & de l'artillerie. On vouloit même tenir encore un conseil de guerre. Il arriva que le Comte de Moret impatient d'acquerir de l'honneur à ses premiéres armes, ne put s'empecher d'aller affronter une compagnie de cavalerie qu'il apperçût près de lui, & de tirer le coup de pistolet. Le Capitaine nommé Bideran l'attend de pied ferme, &*

& lui lache le sien dans le petit ventre. Le Comte mourut deux heures après. Montmorenci entend ce bruit, & quelqu'un lui dit que Moret a commencé l'attaque. Il se tient offensé de de ce qu'on entreprend sur sa charge & sur son honneur. La colère & la jalousie lui font oublier & ce qu'il est, & sa parole donnée à Monsieur. 1632.

Le Maréchal Duc franchit plusieurs fossez, & court à la desespérade se précipiter au milieu des gens du Roi, comme s'il étoit capable de les défaire tout seul. Son Ecuier eut son cheval tué sous lui, & le bras cassé. Le Comte de Rieux voulant tenter pour une seconde fois le passage d'un fossé, reçut un coup de mousquet au milieu du ventre qui le porta mort par terre. On ne devoit pas attendre une meilleure fortune pour le Duc de Montmorenci qui alla encore plus avant dans le peril. Cependant dix ou douze blessures qu'il reçut, n'étoient point mortelles, & il n'auroit pas même été hors de combat, si son cheval ne fût tombé mort entre ses jambes. Un Historien de la vie du Maréchal Duc confirme ce que je viens de rapporter, & raconte que le Comte de Rieux, qui se souvenoit apparemment des ordres donnez par le Duc d'Orleans, supplia Montmorenci de considerer que le bon ou le mauvais succés de l'entreprise dependoit uniquement de la conservation, ou de la perte de sa personne. *Il semble que vous aiez peur,* repondit en souriant le Maréchal Duc au Comte. *Donnons à cette cavalerie, cher ami: il n'est plus temps de reculer. Donnons hardiment, Monsieur,* dit Rieux sensiblement touché de l'opiniatreté de Montmorenci. *Je mourai à vos pieds.* Le même Historien ajoute que le Mare-

1632. rechal Duc se voiant abandonné de tout le monde & embarassé dans une fort méchante affaire, resolut de se faire tuër. Il en peut bien être quelque chose. Ce que je vas raconter le donne à penser.

Le Duc de Montmorenci est fait prisonnier.

On ne peut nier que ce Seigneur n'ait témoigné à Castelnaudari une bravoure aussi surprenante, qu'à Veillane. Quoique je ne puisse approuver l'imprudence & la precipitation avec laquelle il s'engagea dans le dernier combat de sa vie, je croi lui devoir rendre justice en rapportant les particularitez qu'un Gentilhomme qui étoit alors dans sa maison, nous a conservées. *Le Duc de Montmorenci*, dit-il, *allant reconnoitre un poste, dont on ne lui avoit pas bien rendu raison, fut blessé dans un chemin par des mousquetaires qui s'y étoient glissez à la faveur d'un fossé. Il entendit tirer en même temps. Cela lui fit croire que le Comte de Moret qui devoit donner à sa droite, commençoit le combat de ce côté-là. Alors il ne put retenir cette impétuosité naturelle en pareilles rencontres aux hommes courageux & vaillans. Ne voiant aucun moien de sortir de ce passage sans combattre, ou sans tourner le dos, il aima mieux hazarder de se perdre, que de recevoir des blessures, qui eussent pu faire douter de son courage. Aiant poussé son cheval, il saute le fossé qui traverse le chemin, passe sur le ventre des mousquetaires qu'il rencontre, blesse Beauregard de Champrou, & porte Laurieres par terre, qui combattoient à la tête de leurs escadrons. Tout percé de coups, il en donne un si furieux à Bourdet fils de Lauriéres, que la salade de celui-ci, n'empêche pas que l'epée du Ma-*

Histoire du Duc de Montmorenci. L. III. Chap. 4. Mémoires du même. L. V. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Pontis. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Me-

Maréchal Duc n'entre bien avant dans la tête de Bourdet. Le malheur de se voir seul, lui causoit plus d'indignation que de crainte. Ne pouvant eviter la mort, il la vouloit signaler par une courageuse résistance. Dans ce dessein il tua tant d'hommes & en blessa tant d'autres, que la chose ne seroit pas croiable, sans le témoignage des troupes du Maréchal de Schomberg. Sa valeur surmonta en cette occasion tout ce qu'elle avoit jamais fait d'extraordinaire. Mais elle n'eut pas le même succés. Ceux que plusieurs raisons obligeoient de s'exposer à mourir avec lui, n'osérent suivre un chemin qu'il avoit ouvert à coups d'épée, & marqué de son sang pour les animer. Il fut courageusement acompagné par quelques Gentilshommes qui étoient près de lui, mais mal soutenu pas ses gendarmes & par ceux de Ventadour qu'il apella en allant au combat; mal encore par le reste de la cavalerie, qui ne branla jamais, quoiqu'on ne pût ignorer que sa perte seroit suivie de celle du parti de Monsieur.

1632.

morie Recondite. Tom. VII. pag. 555. 556.

Excepté les éxemples des Genéraux livrez par la trahison, ou par la mutinerie des soldats, on en trouvera peu d'un abandonnement semblable. Certaines gens tâchent inutilement de l'excuser, en disant, que la mort de plusieurs personnes de distinction tuées, causa tant de desordre que tout le monde fut troublé. Bien que la perte du Comte de Moret, qui avoit toutes les qualitez d'un grand homme, fût extrémement sensible à Monsieur, il ne laissa pas d'ordonner qu'on courût au secours du Duc de Montmorenci. Il y fût allé lui même, si on ne l'eût pas retenu. Ceux qui

1632. *obeïrênt si mal aux ordres de Son Altesse Roiale, ont crû se disculper en accusant le Duc de s'être précipité dans le danger ; c'est-à-dire, d'avoir fait par nécessité une faute dont presque tous les grans Capitaines sont coupables. On la pouroit reprocher avec la même injustice au feu Roi de Suéde. Il fut pris un jour menant les coureurs de son armée ; & jusques à sa mort, il a toujours été le premier aux coups. Après que le Duc de Montmorenci eût essüié les mousquetades des soldats qui étoient dans le chemin, percé deux escadrons de cavalerie, & fait des efforts incroiables, il alloit se tirer de la mélée, dans laquelle il ne perdit point le jugement, sans le malheur qui lui arriva. Il étoit déja monté sur le champ dans lequel il fut pris, & avoit tué le soldat qui donna le dernier coup à son cheval, lors qu'il s'abattit sous lui. C'étoit un petit barbe extrémement vite, & qui avoit assez de force pour sa taille. Un autre plus courageux & plus propre à un jour de bataille, l'auroit peut-être encore porté deux cens pas au delà. Il n'en falloit pas davantage pour mettre le Duc de Montmorenci hors de danger, & pour faire voir un de ces miracles que la valeur & la fortune font quelquesfois en de pareilles extrémitez.*

Quelqu'un dit que grandement affoibli par la quantité du sang qu'il perdoit par ses blessures, le Maréchal Duc s'appuia sur le talus d'un fossé, en attendant qu'on vînt à son secours, qu'il cria plusieurs fois, *à moi, Montmorenci*, & que S. Preuïl Sergent de bataille dans l'armée du Roi, l'aiant entendu, *fit la sourde oreilles*,

le, afin de donner le temps aux gens du Maréchal Duc de venir à lui & de l'emmener. Mais un Sergent des gardes, ajoute-t'on, n'eut pas le même respect. Il conduit Montmorenci à S. Preuïl qui le reçoit son prisonnier de guerre. Cela ne s'accorde pas tout-à-fait avec le récit de Pontis present à cette circonstance du combat de Castelnaudari. *Sainte-Marie Sergent des gardes*, dit-il, *vint m'avertir qu'il croioit avoir vû M. de Montmorenci abattu sous son cheval. Touché de l'infortune d'un Seigneur dont j'étois bon ami, je ne voulus pas aller moi même le faire mon prisonnier. Je parlai à M. de S. Preuïl, à qui je fus bien-aise d'ailleurs de ceder cette gloire. Ne voulant pas non plus y aller tout seul, il me pressa si fort que je ne pus me défendre de l'acompagner. Nous voila donc avec le Sergent & quelques soldats à l'endroit où étoit M. de Montmorenci. S. Preuïl l'appercevant dans un état pitoiable, s'écria d'abord :* ah, mon maître ! *Il l'appelloit ainsi ordinairement. Le Maréchal Duc qui avoit eu quelque picque avec lui pour le jeu, s'imagine que S. Preuïl auroit envie de se venger en le tuant. Dans cette crainte, M. de Montmorenci crie à S. Preuïl :* ne m'approche pas, j'ai encore assez de vie pour t'ôter la tienne. *S. Preuïl bien éloigné d'avoir une si cruelle pensée, lui repond* : ah, mon maître ! je ne viens ici que pour vous servir. Ne craignez point. J'aimerois mieux mourir que de faire la moindre chose contre le respect que je vous dois. *M. de Montmorenci se rassure, & dit en me voiant :* je ne pouvois guéres tomber en de meilleures 1632.

1632. mains. *Nous approchâmes ensuite pour le secourir, & nous eumes toutes les peines du monde à le tirer du fossé, où sa cuisse étoit engagée sous son cheval mort. Le pauvre Seigneur étoit tout couvert de sang, & presqu'étouffé par celui qui sortoit de sa bouche.*

Un de ses Historiens rapporte qu'il dit encore : *mes amis, je me suis sacrifié pour des lâches. Je les reconnus tels au siége de Baucaire. Si j'eusse eu assez de force & de prudence pour profiter des avis qu'on me donnoit en ce tems-là, que j'étois trahi dans l'armée de Monsieur, j'eusse évité le malheur, où je me suis precipité.* Pontis prend le Maréchal Duc entre ses bras, & le met dans un manteau que quatre soldats portent chacun par un coin. *Nous rencontrâmes M. de Brezé*, poursuit ce Gentilhomme. *Dez que le Duc qui craignoit alors toutes choses, & dont le jugement n'étoit pas tout-à-fait libre, l'apperçut, il s'imagine que le beaufrere du Cardinal son ennemi, voudroit le tuër. Il demande alors un Confesseur à S. Preuïl. On rassura Montmorenci en lui promettant que personne ne le toucheroit. Il fut conduit de là au Maréchal de Schomberg*, qui parut compatir extrémement au malheur d'un Officier de la Couronne generalement estimé. Le compliment du Genéral victorieux fut-il bien sincere ? Connoissant si bien l'humeur vindicative de Richelieu, ne se flatta-t'il point dez lors d'obtenir le gouvernement de Languedoc après la mort de Montmorenci ? Le Cardinal n'avoit pas envie de l'épargner, en cas que ses blessures ne le missent pas au tombeau. Quoiqu'il en soit, Schomberg

berg sut sauver les apparences. *Je voudrois, Monsieur,* dit-il à son prisonnier, *avoir donné une grande partie de mon sang, & ne vous voir pas dans ce triste état.* Le Marechal Duc se sentoit si foible, que croiant expirer bien-tôt, il demanda un Confesseur après avoir repondu aux honnétetez de Schomberg. 1632.

Je ne sai si on doit ajouter foi à ce que raconte un Auteur, que Gaston aprenant la nouvelle de la prise de son défenseur, se mit à siffler, & dit froidement : *Tout est perdu.* Car enfin les autres Historiens rapportent, & celui-ci n'en disconvient pas même, que le Comte de Brion acompagné de plusieurs Gentilshommes, aiant conjuré Son Altesse Roiale de lui donner quelques troupes, afin qu'on tachât de retirer Montmorenci avant qu'il fût conduit à Castelnaudari, le Duc d'Orleans répondit qu'il hazarderoit volontiers son armée & sa personne pour sauver un Seigneur qui lui étoit si cher. Le Vicomte du Poujol, dit-on encore, qui sortoit du combat, blessé de deux coups de mousquet, rencontra Puylaurens qui commandoit la Noblesse volontaire, & s'offrit de les conduire à l'endroit où Montmorenci étoit arrêté. *Je n'ai pas ordre d'aller là*, repartit le favori de Gaston. Cette circonstance & quelques autres donnent occasion aux Historiens de Montmorenci, d'accuser Puylaurens, la Riviére, & la Ferté-Imbaut de l'avoir trahi. Cela n'est pas vraisemblable à mon avis. J'aime mieux m'en tenir au récit d'un Gentilhomme present à cette affaire. *La prise du Duc de Montmorenci,* dit-il, *renversa en un moment toutes les espérances de Monsieur. Comme ce parti ne subsistoit dans le*

1632. *Languedoc, que par le credit du Gouverneur de la province, on en vit à l'heure même la ruïne tout entiére. Les troupes levées en Languedoc, se débandent, & le triste spectacle des corps morts exposez sur le pont, achéve de décourager les autres. La Ferté-Imbaut sollicite tant qu'il peut les gendarmes de Monsieur d'aller au combat. Mais l'épouvante étoit trop grande. Il n'y eut pas moien de les y faire resoudre. On voioit de tous côtez les compagnies entiéres se sauver à bride abattuë. Elbêne se met au devant des fuiards, s'efforce de les ramener, & n'en peut venir à bout. Si le Maréchal de Schomberg eût envoié deux cens chevaux sur le passage, il prenoit Monsieur & tous ceux qui étoient avec lui, tant la consternation & la confusion furent grandes. Je me trouvois alors auprès de Son Altesse Roiale, & je l'observai avec assez d'attention. Je puis dire en verité qu'elle parut sans apprehension du danger, & qu'il ne tint pas à Monsieur qu'on n'allât diverses fois tête baissée aux ennemis. Il vouloit marcher lui même avec le peu de monde qui lui restoit. Mais ses principaux serviteurs le retinrent, persuadez qu'il n'en reviendroit jamais.*

Le Conseil de guerre est incontinent assemblé. Deux choses y furent agitées ; si on feroit un effort pour retirer Montmorenci, & quels étoient les expediens capables d'empécher la dissipation entiére de l'armée & du parti. Quelques uns prétendent que si on eût investi promptement Castelnaudari, où le Marechal Duc avoit été conduit, & coupé les eaux qui viennent à la ville du côté de Toulouse, Schomberg

berg se fût vû réduit à la nécessité de se rendre, 1632.
ou de mourir de soif. Mais on remontra dans le Conseil de Gaston, que si on poussoit trop Schomberg, il pouroit bien laisser perir le Marechal Duc dangereusement blessé en plusieurs endroits, afin d'obtenir le gouvernement de Languedoc. *Le Roi*, ajoutoient ces gens-là, *ne refusera jamais la grace de M. de Montmorenci, c'est un Seigneur trop considérable. Toutes les premieres personnes du Roiaume s'interesseront en sa faveur. La peur que Monsieur n'aille encore se jetter entre les bras des étrangers, obligera infailliblement Sa Majesté à lui acorder toute sorte de satisfaction, du moins sur l'article de M. de Montmorenci.* Là dessus on prend la resolution de se retirer au logement de Villepinte, d'où l'armée étoit partie le matin, & de retourner vers Beziers. Le Marechal de Schomberg étoit trop habile pour tenter de prendre prisonnier l'heritier presomptif de la Couronne, & pour le pousser à la resolution extréme de hazarder un second combat, où il pouroit demeurer sur la place. Content d'avoir Montmorenci, il donne le temps au Duc d'Orleans de se retirer, & de penser à se racommoder avec le Roi. On garde le Maréchal Duc peu de jours à Castelnaudari, & sans attendre que ses blessures mieux guéries le mettent en état d'être transporté avec moins de danger & d'incommodité, on le conduit au château de Leytoure, nonobstant sa grande foiblesse.

Le Roi va en Languedoc, & le Duc d'Orleans offre d'entrer en négociation avec lui.

Comme j'avois ordre du Roi, dit Pontis, *de l'aller trouver s'il se donnoit quelque combat, afin de lui en porter les nouvelles, je partis le plus promptement qu'il me fut possible, & j'arivai*

1632. *vai avant les deux autres couriers depêchez. Etant entré dans la ſalle où étoit Sa Majeſté avec Richelieu, & pluſieurs Grans de la Cour, je m'adreſſai, non au Cardinal comme faiſoient beaucoup d'autres, mais au Roi. Je lui dis qu'il y avoit eu une bataille, & que ſon armée étoit victorieuſe. A cette nouvelle, il palit, & devint tout défait, tant il craignoit que Monſieur ne fût tué.* Quoi donc, *s'écria le Roi dans un tranſport de douleur*, mon frere eſt-il mort? *Je le raſſurai à l'inſtant, en lui diſant que Monſieur ſe portoit bien. Richelieu fort ſurpris de cette marque d'affection que le Roi donnoit à Monſieur, dit à quelques uns de ceux qui étoient preſens*: il a beau faire la guerre à ſon frere. La nature ſe déclare, & lui fait violence. *Je rendis enſuite compte au Roi des particularitez du combat, & de la priſe de M. de Montmorenci. Dans le temps que j'achevois mon récit, les autres couriers arivérent. Ils s'adreſſérent au Cardinal, & non pas au Roi.* Vouloit-il donc, le vindicatif & cruel Miniſtre, que Louïs dépouillant tous les ſentimens de la nature, fût bien aiſe que le Duc d'Orleans eût été tué à Caſtelnaudari? Cette circonſtance prouve aſſez que Richelieu formoit de vaſtes projets, & qu'il ſouhaitoit dans ſon cœur de ſe voir délivré de Gaſton. Si elle eſt véritable, comme je le croi après un temoignage ſi poſitif de Pontis, il faut dire qu'il y a une faute dans le recit de ce Gentilhomme, ſoit qu'elle vienne de l'Auteur qui lui a prêté ſa plume; ſoit que Pontis ne ſe ſoit pas bien ſouvenu de l'endroit où il trouva la Cour, en portant au Roi la nouvelle de la victoire de Caſtelnaudari. Les Mé-

Mémoires de Pontis. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. 1632. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 32. Mercure François. 1632.

Mémoires disent que ce fut *à Pezenas*. Cependant, il est certain par le témoignage des actes publics, & par celui de tous les Historiens, que Louis partit de Lion huit jours après l'action de Castelnaudari, & qu'il étoit le 15. Septembre au Pont S. Esprit. On trouve assez souvent de pareilles méprises dans les Mémoires de Pontis. 1632.

Toutes les villes du Languedoc qui tenoient pour le Duc d'Orleans, l'abandonnent, dez qu'elles voient une déclaration, où Sa Majesté promet de leur pardonner, en cas qu'elles fassent dans quinze jours serment de fidélité entre les mains des Commissaires nommez pour le recevoir. Avant la publication de cet acte, les confidens du Duc d'Orleans lui conseillérent de recourir à la bonté du Roi. La Duchésse de Montmorenci qui vint trouver Gaston, joignit ses priéres à cet avis, persuadée que le Duc d'Orleans obtiendroit plutôt la liberté du Maréchal Duc par la voie des soumissions, qu'en se rétirant dans le Comté de Roussillon, comme quelques uns l'insinuoient à Son Altesse Roiale. Ceux-ci se fondoient sur les promesses que Du Fargis rapportoit de Madrid, que le Roi d'Espagne enverroit bientôt un puissant secours d'hommes & d'argent. *Avec cela*, disoit-on, *Monsieur sera en état de revenir les armes à la main, & d'obtenir plus surement la grace de M. de Montmorenci.* Les affaires de Gaston étoient si mauvaises, qu'elles avoient besoin de remédes plus prompts que les paroles du Roi d'Espagne, incapable de se défendre lui même contre l'armée des Etats Generaux des Provinces-Unies. Il ne les auroit

1632. roit tenuës qu'après de longs délais, peut-être jamais.

Chaudebonne est incontinent depêché à la Cour, avec ordre de faire au Roi de la part du Duc d'Orleans de grandes protestations de fidelité & d'obeïssance à l'avenir, de prier Sa Majesté d'oublier le passé & d'acorder les demandes suivantes de Gaston. Que Montmorenci fût mis en liberté, & retabli dans ses charges & dans ses biens. Que les Ducs d'Elbeuf & de Bellegarde, & tous les autres qui avoient suivi Marie de Medicis, ou Gaston, rentrassent dans leurs biens, charges, & gouvernemens. Que Sa Majesté donnât au Duc d'Orleans une place de seureté, comme Beziers, Laon, la Fere, ou Verdun, dans laquelle il pût demeurer avec une garnison raisonnable, Qu'il plût au Roi de rendre au Duc de Loraine les places que Sa Majesté tenoit de lui en dépôt. Que la Reine Mere fût rétablie dans ses biens & dans ses pensions, & qu'elle pût demeurer librement dans celle de ses maisons qu'il lui plairoit de choisir, ou dans la place de seureté qui seroit donnée à Gaston. Que le Roi acordât une abolition à tous ceux de la suite du Duc d'Orleans qui pouroient se trouver coupables de duel, ou de quelqu'autre crime, avant que de s'être joints à lui. Que le Roi donnât à son frere un million de livres pour païer l'argent emprunté du Roi d'Espagne, ou du Duc de Loraine. Que Gaston fût retabli dans ses biens, pensions, apanages & gouvernemens. Que le jugement rendu contre la Comtesse Du Fargis fût revoqué, & qu'on la rétablît dans ses biens & dans ses charges

ges. Enfin, que le Roi ne s'avançât pas davantage avec son armée. A ces conditions le Duc d'Orleans promettoit de renoncer à toute sorte de ligue & d'intelligence contraire au service du Roi, d'en donner sa parole & sa foi dans la forme la plus authentique, & d'aimer tous les serviteurs de Sa Majesté. Cela regardoit particuliérement Richelieu. Chaudebonne avoit ordre de l'assurer de l'amitié de Son Altesse Roiale, pourvû qu'il s'emploiât à lui faire obtenir ces demandes. On proposoit encore que le Duc & la Duchesse de Montmorenci, le Duc d'Elbeuf, Puylaurens, & tous les autres serviteurs de Gaston, jureroient de ne se séparer jamais du service de Sa Majesté. 1632.

Dans le temps même que le Duc d'Orleans depéchoit Chaudebonne à la Cour, le Roi envoioit Aiguebonne frere de celui-ci à Gaston, avec ordre d'assurer Son Altesse Roiale, que Louïs conservant toujours la même bienveillance au regard de son frere, Sa Majesté se trouvoit encore disposée à le recevoir favorablement, & à le rétablir dans ses biens, pensions, apanages, & gouvernemens, en cas qu'il voulût reconnoitre sincérement sa faute, & renoncer à ses intelligences & à ses factions, tant au dedans qu'au dehors du Roiaume. Que si Gaston n'avoit pas envie de demeurer à la Cour, Sa Majesté offroit de consentir qu'il se retirât dans quelqu'endroit non suspect, où il jouiroit librement de son bien, & de faire grace à ses domestiques. Déterminée à ne se relâcher pas davantage, elle renvoia Chaudebonne au Duc d'Orleans avec cette lettre. *Mon frere, les propositions que le Sieur de Chaudebonne m'a faites*

1632. *tes de vôtre part, sont si peu convenables à ma dignité, au bien de mon Etat, & à vôtre propre avantage, que je n'ai pas d'autre réponse à y faire, que de vous offrir encore les mêmes choses que j'ai ordonné au Sieur d'Aiguebonne de vous dire. C'est un nouveau témoignage de mon affection : je vous prie de vous mettre en état de le recevoir. En ce cas, j'oublierai le passé de bon cœur, & je vous ferai paroitre de plus en plus que je suis vôtre très-affectionné frere.* Toutes les villes du Languedoc se soumettant à l'envi l'une de l'autre, & mêmes celle de Beziers, à la premiére nouvelle que le Roi s'avançoit, & qu'il étoit déja au Pont S.Esprit, le Duc d'Orleans, auquel il ne restoit plus que ses troupes étrangéres, depécha une seconde fois Chaudebonne à Louïs, & lui enjoignit d'insister uniquement sur le rétablissement de ceux qui s'étoient déclarez en faveur de Son Altesse Roiale. Que si le Roi refusoit de consentir absolument à cet article, Chaudebonne lui devoit dire que l'acommodement se concluroit avec plus de facilité, si Sa Majesté vouloit bien envoier quelqu' un à Beziers, où Gaston ne fût reçu qu'en consequence de la permission que le Roi en donna aux habitans. Là dessus Bullion Directeur Genéral des finances, & le Marquis Des Fossez Gouverneur de Montpellier eurent commission d'aller négocier avec le Duc d'Oleans.

Le Duc d'Orleans accepte les conditions que le Roi lui préscrit.

Voici ce que je trouve de l'instruction donnée au premier des deux Commissaires. En cas que les confidens de Gaston parussent le détourner de se soumettre aux conditions que Louïs lui préscrivoit, Bullion avoit ordre de décla-

clarer à Puylaurens en presence de son maître, que Sa Majesté savoit bien que ce favori étoit le seul qui pour des interêts particuliers, dissuadât le Duc d'Orleans de rentrer dans son devoir. Et afin d'intimider davantage Puylaurens, on enjoignoit à Bullion, de dire à Gaston que s'il vouloit abandonner Puylaurens à la juste severité de Louïs, on feroit grace à tous les autres qui avoient suivi le Duc d'Orleans, ou qui s'étoient déclarez en sa faveur. Bullion trouva Gaston sensiblement affligé de son équippée, & fort disposé à implorer la clémence de son frere. Il pestoit contre lui même, condamnoit son opiniatreté à se jetter en de si grans embaras, & chargeoit de mille imprécations Chanteloube Prêtre de l'Oratoire. *Cet homme*, disoit-il, *ne vaut pas le diable. Plût à Dieu que le Roi l'eût fait pendre. Le conseil qu'il m'a donné de sortir de France, étoit quelque chose de bien imaginé. On me flattoit des plus belles espérances du monde. Et après cela, je me suis vû reduit à dire mes heures & mon chappelet, pour charmer mon chagrin. Le Coigneux fut le premier qui à l'instigation de la Reine ma mere, me pressa d'aller chez le Cardinal, & de me retirer de la Cour. Mais je n'ai jamais prétendu porter les affaires à une si grande extrémité. La pluspart des Seigneurs du Roiaume ne sont bons à rien. Ils étoient d'abord d'intelligence avec moi. Quand il a fallu se declarer, la peur les a plus retenus, que l'attachement à la personne du Roi. Ces Messieurs meriteroient que je me joignisse à ceux qui projettent de les ruiner tous l'un après l'autre. Le Duc de Bouillon vouloit bien être de la partie. Mais il falloit lui donner une ar-*

mée

1632.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XVI. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 32. Vie nouvelle du même. L. IV. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite.

1632. *mée à commander. A cette condition, il promettoit de lever mille chevaux & quatre mille* Tom. VII. *hommes d'infanterie.*

pag. 556. 557. &c. Les confidens du Duc d'Orleans parloient tout autrement que lui. Quand on menaçoit leur maître des derniers effets de l'indignation & de la colére du Roi, Puylaurens s'en mocquoit, & disoit froidement: *Quel si grand mal Sa Majesté peut-elle faire à Monsieur? L'exclure de son droit de succeder à la Couronne? Il faut premiérement assembler les Etats Genéraux du Roiaume & obtenir leur consentement. Monsieur peut s'acommoder avec le Roi, je ne l'en empêche point. Mais je suis assuré, qu'il se verra bientôt dans la nécessité de sortir encore de France. En mon particulier, je ne demande point d'être compris dans le traité. Mon honneur ne me le permet pas. Mon parti est pris. Je me retirerai dans les païs étrangers. Je n'ai besoin pour cela ni de grace, ni d'abolition. Je sai bien qu'en demeurant auprès de Monsieur, je serai à couvert des poursuites de la Justice. Mais on me suscitera tous les jours de nouvelles affaires. Tant de gens apostez me feront tirer l'épée, qu'il faudra bien que je sois tué à la fin.* Et quand ce favori apprit que les Commissaires n'apportoient aucune parole positive sur l'article du Duc de Montmorenci, il se mit à jurer & à dire qu'on voioit bien le dessein de Richelieu. *Mais si le Cardinal*, ajouta Puylaurens, *entreprend de faire mourir M. de Montmorenci, il peut compter que quarante Gentilshommes ont conjuré de le poignarder en ce cas.* Du Fresnoi & quelques autres gens de la Cour du Duc d'Orleans crioient: *Voila certainement de*

beaux

beaux articles qu'on apporte à Monſieur. Il ne doit point s'accommoder, à moins que le Roi ne chaſſe Richelieu & ſes creatures, pour prendre de meilleurs Miniſtres. Après que ces *petits maîtres* eurent jetté leur premier feu, ils devinrent plus ſouples & plus modérez. Les troupes du Roi les enveloppoient tellement de tous côtez, qu'on pouvoit les prendre tous du même coup de filet. 1632.

Bullion vient enfin à bout de réduire Puylaurens. On commença de conférer ſur les conditions du traité. Il y eut quelque conteſtation ſur les troupes étrangéres de Gaſton. Le Roi leur permettoit ſeulement de ſe retirer dans le Rouſſillon, & le Duc d'Orleans demandoit qu'elles puſſent aller dans la Franche-Comté. On lui répondit que Loüis leur acordoit une grace ſinguliére, en ne les faiſant pas tailler en piéces, & qu'il prétendoit les envoier dans un endroit, où elles fuſſent à charge au Roi d'Eſpagne qui les avoit fournies. Gaſton inſiſta peu ſur les interêts de la Reine ſa mere. Il ſe contenta de lui faire dire par Biſcara, qu'il ne lui avoit pas été poſſible de rien obtenir en ſa faveur. Il demanda la grace du Duc de Montmorenci plus fortement qu'aucune autre choſe. L'adroit Bullion ſe défit aſſez habilement des inſtances de Gaſton. *Des ſentimens ſi genereux, Monſieur,* repondit-il, *ſont des marques certaines de vôtre bon cœur. Mais je vous prie très-humblement de conſidérer que ſi vous avez interêt d'obtenir la liberté & le retabliſſement de M. de Montmorenci, le Roi en a un incomparablement plus grand de ne capituler point avec vous, & de n'acorder pas comme par néceſ-*

1632. *nécessité la grace d'un sujet rebelle qui mérite les plus rigoureux chatimens de la justice. Les capitulations ne se font qu'entre les Souverains. Les Princes de vôtre rang n'ont pas d'autre voie que celle de la soumission, pour obtenir des graces du Roi. Vous avez grand sujet d'espérer toutes sortes de faveurs de la part de Sa Majesté. De son propre mouvement, & avant que vous pensassiez à recourir à sa bonté, le Roi vous a prevenu, & vous a convié d'une maniére fort obligeante à vous mettre en état d'en sentir les effets. Se defier de la clémence du Souverain, c'est l'offencer. Nous ne pouvons pas vous assurer de la grace de M. de Montmorenci. On nous ordonne seulement de vous promettre celle de vos domestiques. Mais nous pouvons bien vous dire que si le bien de l'Etat permet au Roi de pardonner à tous ceux pour qui vous intercederez, il s'y portera de lui même.*

Cest ainsi qu'un Historien flatteur de Richelieu fait parler Bullion. Son récit n'est pas fort eloigné de ce que le Duc d'Orleans raconte lui même dans une lettre écrite au Roi après la mort de l'infortuné Montmorenci. *Je croi, Monseigneur,* dit Gaston à Louïs, *que M. de Bullion n'aura pas manqué de rapporter à Vôtre Majesté, les protestations que je lui fis, quand il répondit à mes instances pour sauver la vie, & pour obtenir la liberté de mon cousin le Duc de Montmorenci, que le seul moien de parvenir à cette fin, c'étoit de me soumettre absolument à toutes vos volontez. Que si je vous en demandois des assurances, ce seroit vouloir vous irriter, & manquer à la confiance que je devois avoir en vôtre bonté. Que s'agissant d'une grace, dont il* fal-

*falloit que vous eussiez la gloire tout entiére, je ferois tort à mon cousin de Montmorenci, en ne la laissant pas à la disposition de Vôtre Majesté. Enfin que l'obeïssance aveugle que je vous rendrois en cette occasion me devoit mettre hors de crainte, & me donner des espérances aussi certaines, que je les pouvois souhaiter. De maniére, Monseigneur, que n'aiant aucune raison de douter que M. de Bullion n'eût ordre de Vôtre Majesté de me parler de la sorte, & de m'insinuër que je devois attendre certainement de vôtre clemence, la conservation d'une personne que le mérite de ses ancêtres, ses eminentes qualitez, les services signalez rendus à Vôtre Majesté en tant d'occasions où il a répandu son sang, & deux batailles importantes à vôtre Etat & à l'honneur de la France, gagnées par sa valeur, vous rendoient considerable, je pris dez-lors la resolution d'obeïr aveuglement à tout ce que Vôtre Majesté souhaitoit, de sacrifier mes interêts & ceux de mes serviteurs, d'etouffer tant de justes ressentimens, de dissimuler mes plus cheres affections, & de * renoncer pour un temps aux devoirs de la nature, plûtôt que de manquer à la moindre des choses que Vôtre Majesté m'ordonnoit, persuadé que vous me les préscriviez pour meriter une grace que j'aurois achetée au prix de mon sang & de ma vie.* 1632.

* Il veut dire, d'abandonner les interêts de la Reine sa mere.

Voila pourquoi je consentis à cette promesse de paroitre insensible à tous les evénemens. On me representa qu'elle achéveroit de disposer Vôtre Majesté à m'acorder ce que je demandois, & que si je faisois de plus grandes difficultez, je lui donnerois occasion de soupçonner, que je voulois absolument obtenir d'elle par un traité secret, ce

qui

1632. *qui devoit partir purement de sa clémence. Je me réduisis là dessus au plus grand anéantissement où soit jamais tombé un Prince de ma naissance. Afin de ne rien omettre dans une affaire qui m'est si sensible, & si importante, je rapporterai précisement à Vôtre Majesté les mêmes paroles que je dis à M. de Bullion. Les voici : que je me soumettois à toutes vos volontez, & que si je signois sans y rien changer, les conditions qu'on me presentoit de vôtre part, c'étoit dans l'esperance que M. de Bullion me donnoit, & que je concevois moi même, que cette soumission extraordinaire seroit utile à sauver la vie & à obtenir le rétablissement de mon cousin de Montmorenci. Je protestai formellement en presence de M. de Bullion que si mon attente se trouvoit trompée, je ne m'obligeois à rien de ce que je signois, & que l'espérance de parvenir au but que je me proposois en faveur de mon cousin de Montmorenci, étoit le seul motif qui me portoit à passer par dessus tant de considerations capables de me retenir. Non content d'avoir renouvellé plusieurs fois cette protestation à M. de Bullion, ceux qui ont ma principale confiance, la lui ont encore souvent confirmée de ma part.* Doit-on douter après cela que Richelieu n'eût bien instruit Bullion son indigne creature, de la maniere dont il s'y devoit prendre pour tromper un Prince timide & facile?

Il est bon de rapporter encore ce que dit un Historien du Cardinal. *La plus grande contestation de la part de Monsieur, ce fut sur l'élargissement & sur la grace du Duc de Montmorenci. Son Altesse Roiale ne se pouvoit résoudre à l'abandonner. Outre qu'elle avoit beaucoup de tendresse & d'amitié pour lui, elle prevoioit que*

la

la perte d'un Seigneur si distingué, achéveroit de ruiner entiérement son parti, & empécheroit que les gens les mieux disposez à servir Monsieur, ne se déclarassent pour lui à l'avenir. De maniére qu'il n'y avoit presque pas lieu d'espérer d'acommodement, à moins que de biaiser sur cet article, & de mettre Monsieur entre l'espérance & la crainte de ce qui en pouroit ariver. Quelques uns avancent hardiment que Bullion un des Commissaires, assez eclairé de lui même pour reconnoitre la necessité de ce déguisement, y fut encore porté par Puylaurens qui souhaitoit la paix, & n'aimoit pas le Duc de Montmorenci. D'autres croient que Monsieur lui même voulut bien être trompé, & qu'il ne fut point faché qu'on le tirât par ce moien d'un mauvais pas, & d'une affaire où son honneur se trouvoit fort engagé. A moins de cela, *disent ceux-ci,* Son Altesse Roiale auroit-elle signé le traité, tel qu'il fut conçû? *Le sixiéme article porte expressément que Monsieur ne doit prendre aucun interêt en ce qui peut ariver à ceux qui se sont liez avec lui dans les derniers troubles, ni prétendre en aucune façon avoir sujet de se plaindre, quand Sa Majesté leur fera subir le jugement qu'ils ont merité.* C'est en vain qu'on tache de rejetter la honte d'un si bas & si grossier artifice sur Puylaurens, ou sur Gaston. Les personnes éclairées croiront toujours que ce fut une invention suggerée à Bullion par Richelieu. Si le Duc d'Orleans & Puylaurens ont fait une faute dans cette rencontre, c'est d'avoir eu peu de penetration & trop de facilité. *Faute énorme qui decrédita entiérement leur parti,* dit fort bien un Auteur judicieux. *Aussi a-t'il paru par la conduite du Duc d'Orleans, que ceux*

1632.

1632. *qui gouvernoient son esprit, n'étoient pas capables de tromper un autre que lui. Ils purent bien le porter à témoigner du mecontentement de la Cour; mais ils ne surent jamais retablir solidement ses affaires, ni se mettre eux mêmes en état de tirer quelque fruit de l'ascendant qu'ils avoient sur leur maitre.*

Je trouve que dans cette négociation, les Commissaires du Roi sondérent Gaston & Puylaurens sur le mariage de Son Altesse Roiale. On répondit, qu'il y avoit eu des paroles données, mais que l'exécution s'étoit remise au retour du voiage de Languedoc. Ce témoignage d'un Gentilhomme présent au traité, me paroit preferable à la narration d'un Auteur Italien. Elle contient que le Duc d'Orleans repartit d'abord à Bullion que Richelieu lui avoit donné de la part du Roi, la permission d'épouser quelle personne il voudroit quand ce seroit même une païsane! *Il est vrai, Monsieur*, reprit Bullion, *que vous pouvez choisir entre toutes les personnes, dont l'alliance ne sera pas préjudiciable à l'Etat. Et bien*, dit alors le Duc, *si je veux épouser la Princesse Marguerite de Loraine, qu'en arivera-t'il? Le Roi le trouvera fort mauvais*, repliqua Bullion. *Mais si la chose est faite*, reprend Gaston, *quel reméde y apportera-t'on? Sa Majesté*, dit Bullion, *demandera au Pape la cassation du mariage, & il ne poura la refuser, puisque vous l'aurez contracté sans le consentement du Roi.* Le même Historien ajoute que le Duc d'Elbeuf tira pour lors Bullion à part, & lui dit: *le mariage est consommé; Je les ai vûs dans le même lit. M. de Vaudemont en a voulu*

courir

courir tout le risque, persuadé que le frere unique d'un Roi de France sans enfans, merite bien qu'on hazarde quelque chose pour l'avoir. Il a cru que le pis aller de la Princesse Marguerite sa fille, ce seroit de se faire Abbesse de Remiremont. Tout cela m'est fort suspect. Le Gentilhomme dont je présere le témoignage à celui-ci, rapporte que le Duc d'Elbeuf vint voir ce qui se passoit au traité, parce qu'il apprehendoit que Gaston ne consentît que son mariage fût declaré nul; affaire pour laquelle toute la Maison de Loraine, & particuliérement le Duc d'Elbeuf avoient tant pris de peine. Celui-ci n'auroit-il pas été le plus imprudent de tous les hommes, en faisant un pareil aveu à Bullion? Il donnoit occasion au Roi de presser dez lors la cassation que la Maison de Loraine vouloit empécher à quelque prix que ce fût. 1632.

Après trois jours de conférences, le traité fut enfin signé le 29. Septembre à Beziers. En voici les principaux articles, outre ceux que j'ai déja rapportez. Que le Duc d'Orleans renonceroit à toute intelligence avec le Roi d'Espagne, le Duc de Loraine, & la Reine Mere. Qu'il demeureroit en tel lieu qu'il plairoit à Louis de lui nommer. Que les charges vacantes de sa maison, & particuliérement celle de Chancelier, seroient données à des personnes agréables au Roi. Que Puylaurens, sous peine d'être déchu de sa grace qu'on lui acordoit, avertiroit le Roi de tout ce qui avoit été négocié avec les étrangers contre le service de Sa Majesté, le bien de l'Etat, & les principales personnes dont elle se servoit dans l'administration de ses affaires. Que le Duc d'Orleans com-

1632. manderoit à tous ses domestiques de reveler tout ce qu'ils sauroient se passer de contraire au service du Roi, & que ceux que Sa Majesté desireroit, en feroient le serment. Gaston promettoit enfin dans un article secret, d'aimer tous les Ministres de Louïs, & particuliérement le Cardinal de Richelieu, dont Son Altesse Roiale *avoit toujours*, disoit-elle, *estimé le zele & la fidelité*. A ces conditions, le Duc d'Orleans rentroit dans les bonnes graces du Roi son frere. On lui permit de se retirer à Tours, ou bien à Champigni, maison des anciens Ducs de Montpensier. Ses domestiques rétablis dans leurs biens, excepté le Duc de Bellegarde, le Président Le Coigneux, & Monsigot, eurent la liberté de l'acompagner, ou de le joindre. Le Duc d'Elbeuf obtint sa grace, rentra dans ses biens, & eut la permission de se retirer dans une de ses terres. Mais ce ne fut qu'après de longues contestations de Gaston avec les Commissaires du Roi.

Il congédie ensuite ses troupes étrangéres, & engage sa vaisselle d'argent, pour avoir de quoi les païer. Les autres s'étoient débandées d'elles mêmes, sans attendre son ordre. On avoit parlé d'une entrevuë des deux freres. Elle fut remise à un autre temps. Le Duc d'Orleans part de Beziers le 1. Octobre, & prend le chemin de Tours. Le Comte d'Aletz Colonel General de la cavalerie legére eut ordre de l'acompagner; & de le faire recevoir dans les villes avec les honneurs dus aux Fils de France. Gaston s'imagina d'abord qu'on lui donnoit un surveillant, afin de l'observer, & d'empécher qu'il ne sortît de France. Mais on reconnut

nut dans la ſuite que la Cour penſoit ſeulement à éloigner le Comte, pendant qu'on travailleroit au procès du Duc de Montmorenci ſon oncle. Son Alteſſe Roiale écrivit de Champigni une lettre à Richelieu. Elle y deſavouoit tout ce qui étoit contenu dans le manifeſte publié de ſa part, lors qu'elle entra dans le Roiaume les armes à la main. Ce n'eſt pas tout. Le Duc d'Orleans proteſtoit que la piéce fut faite à ſon inſçû, & que dans ſa plus grande paſſion, il avoit toujours conſervé l'eſtime que méritoient la fidelité, les vertus eminentes, & les ſervices importans du Cardinal. Demarche baſſe & ridicule, que l'envie de ſauver le Duc de Montmorenci ne peut pas mêmes excuſer. Mais quoi? le bon Prince le confeſſe ingénument, que par ſon dernier traité, *il s'étoit réduit au plus grand aneantiſſement, où fût jamais tombé un Prince de ſa naiſſance.* 1632.

Louis entre dans Beziers le jour même que ſon frere en ſort. Les Etats de Languedoc convoquez premiérement à Carcaſſonne, y avoient été transferez. Louis voulut s'y trouver en grande pompe. Il entra dans la ſalle ſuivi des Cardinaux de la Valette & de Richelieu, des Ducs d'Uzez, de Retz, de Chevreuſe, & de Ventadour, des Maréchaux de Vitri, de la Force, de Chatillon & de Schomberg, des Marquis de Mortmar, de Liencour, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité. Chacun aiant pris ſa place, le Roi dit en peu de mots qu'après avoir donné la paix à la Province, il avoit jugé à propos d'en convoquer les Etats, afin de leur faire ſavoir ſes intentions, que ſon Garde des ſeaux expliqueroit plus am-

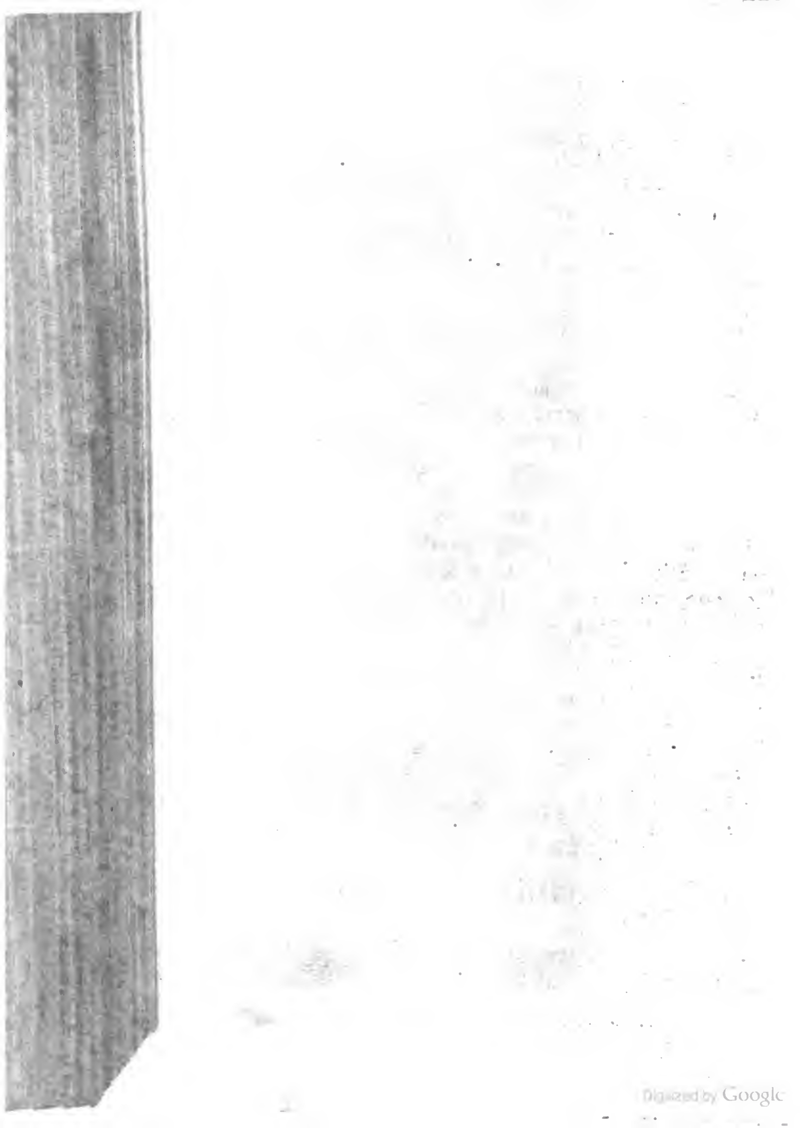
Le Roi aſſemble les Etats de Languedoc, & y aſſiſte.

1632. plement. Chateauneuf prend la parole, exaggere l'énormité de la prétenduë rébellion, exalte de son mieux la clémence dont le Roi veut bien user. Claude de Rebé Archevêque de Narbonne prie ensuite le Roi de pardonner à des sujets qui se sont laissé malheureusement seduire. Enfin la Vrilliére Secretaire d'Etat lit une déclaration, par laquelle Louïs rétablit les priviléges de la Province, supprime les Elus, & met un certain ordre pour l'imposition des deniers qui seront desormais levez en Languedoc. La Reine qui suivoit son époux, vid la cerémonie dans une tribune, où elle étoit acompagnée des Duchesses de Chevreuse & de Monbazon, & de quelques autres Dames de sa maison. Anne d'Autriche devenoit tous les jours plus suspecte & plus odieuse au Roi par les artifices, & par la malignité de Richelieu. On dit que Montmorenci avoit quand il fut pris, un riche bracelet de diamans au bras, où étoit le portrait de la Reine. Belliévre depuis premier President au Parlement de Paris, alors Intendant de l'armée du Maréchal de Schomberg, s'en étant apperçu, feignit par amitié pour un Seigneur malheureux, de vouloir interroger juridiquement Montmorenci, & commencer quelques procedures. Il s'approche du lit du Maréchal Duc, le prend par le bras, & tire le mieux qu'il peut le portrait hors du bracelet. La chose ne se put faire assez subtilement. Quelqu'espion s'en apperçoit, & avertit le Cardinal. Il ne manqua pas de la rapporter au Roi, & de l'envenimer avec ses calomnies ordinaires. L'ancienne jalousie que Richelieu reveilla dans l'esprit de Louis, ajoute-t'on, contribua beaucoup

Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Histoire du Ministere du même. 1632. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 34. Histoire du Duc de Montmorenci. L. III. chap. 6. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 560. 561.



DUC DE SCHOMBERG
MARESCHAL DE FRANCE.



coup à le rendre infléxible à toutes les priéres qu'on lui fit en faveur de Montmorenci. Sa Majesté distribua des récompenses quelques jours après la clôture des Etats. Urbain de Maillé Marquis de Brezé, fut fait Maréchal de France à la place d'Antoine Coiffier de Ruzé Marquis d'Effiat. On lui donna encore le gouvernement de la ville & du château de Calais. La Force obtint la charge de Grand-Maître de la Garderobe. Enfin, Henri de Schomberg fut déclaré Gouverneur du Languedoc, avec la survivance pour le Duc d'Alluïn son fils. Sur quel fondement un Historien du Duc de Montmorenci a-t'il pu avancer, que Schomberg refusa d'abord cette gratification, & dit qu'il ne vouloit pas prendre la charge d'un Seigneur encore vivant ? Les nouvelles du temps portent que Schomberg fut reçû le 20. Octobre au Parlement de Toulouze, huit jours avant la mort du Maréchal Duc. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir louër Schomberg de cette genérosité. Il étoit servilement devoué au Cardinal. A cela près, il avoit son mérite. Schomberg ne remplit pas long-temps un poste si avantageux. Un mois après sa reception, il meurt d'une apoplexie à Bourdeaux, en acompagnant la Reine au retour du voiage de Languedoc. 1632.

Le Cardinal de Richelieu se voioit alors delivré de deux embaras au dedans & au dehors du Roiaume, qui lui causérent une extréme inquiétude; le parti du Duc d'Orleans, & la grande supériorité des forces de Valstein Duc de Fridland, lequel après avoir joint Maximilien Duc de Baviére, assiégeoit, pour ainsi dire, avec une armée d'environ soixante mille hom- Valstein reprend toute la Boheme sur l'Electeur de Saxe.

1632. mes, Gustave Roi de Suéde rétranché près de Nuremberg, dont les troupes fatiguées de leur expedition en Baviere, ne montoient pas à vingt mille hommes. On se vantoit hautement à la Cour de Vienne que le Suédois enfermé, n'échapperoit pas cette fois; & le Duc de Fridland aiant consideré la disposition du camp de Gustave, dit sans façon qu'on verroit dans peu de jours, qui seroit maître de l'Allemagne du Roi de Suéde, ou de lui. Je ne sai si Valstein parloit sincérement. Le monde s'apperçut en cette occasion qu'il n'avoit pas envie que son Genéralat finît si tôt, & qu'il cherchoit à ruiner insensiblement le Duc de Baviére son ennemi, à diminuër les forces de l'Empereur, à le tenir dans une plus grande dependance, à mettre tout au plus Gustave & les Protestans hors d'état d'imposer la loi aux Catholiques, & à se rendre lui seul arbitre des affaires. Richelieu qui ne penétroit pas les desseins secrets de Valstein, craignoit qu'il ne défît entiérement Gustave, que la Maison d'Autriche délivrée d'un ennemi si dangereux, ne reprît sa premiére supériorité, & que le Roi d'Espagne assisté des forces de l'Empereur, ne secourût puissamment le Duc de Loraine, la Reine Mere & Gaston. Ces considérations portérent le Cardinal à faire des propositions de paix au Duc d'Orleans, immédiatement avant le combat de Castelnaudari. Quelle fut la joie de Richelieu, quand il apprit presqu'en même temps la nouvelle de la ruïne entiére du parti de Gaston, & de la meilleure situation des affaires du Roi de Suéde, nonobstant les efforts de Fridland & de Maximilien!

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Mercure François. 1632. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. l. 3.

On

On nous a conſervé la lettre que Guſtave écrivit le 24. Août de ſon camp de Nuremberg, afin de diſſiper la crainte de Louïs ſur la jonction des Imperiaux & des Bavarois, contre leſquels le Roi de Suéde fut réduit à ſe retrancher le plus avantageuſement qu'il lui fut poſſible. *Nous avons cru devoir avertir Vôtre Majeſté*, diſoit-il au Roi de France, *que nous ne ſommes pas ſi foibles que nos ennemis le publient, à l'occaſion de quelques avantages qu'ils ont obtenus. Nous pouvons leur oppoſer d'auſſi grandes forces que jamais, & le courage ne nous manquera qu'avec la vie. Nous ſommes tous les jours dans le champ de Mars, afin de leur faire ſentir ce que peuvent ceux qui n'ont les armes à la main, que pour le bien public & pour la liberté des Princes & des peuples qui gémiſſoient ſous leur tirannie. Dieu qui ſonde le cœur des hommes, nous a toujours conduits dans nos juſtes deſſeins. Nous rendons mille actions de graces à Vôtre Majeſté, des témoignages qu'elle nous donne de ſa bone amitié. Cela nous oblige à redoubler les vœux que nous faiſons continuellement pour vôtre proſperité. Soiez perſuadé que de tous vos amis, nous ſommes celui qui vous eſtime le plus ſincérement, & qui prend plus de part à la joie que le bon ſuccés de vos entrepriſes vous peut cauſer. Nôtre plus grande paſſion, c'eſt d'agir de concert avec Vôtre Majeſté dans la conjoncture preſente des affaires, afin de délivrer la Chretienté de l'oppreſſion de ceux qui prétendent la ſubjuger.* Si tels furent les véritables ſentimens de ce Héros, on ne peut lui donner d'aſſez grandes louanges. Voions ſes démarches depuis ſon irruption en Baviere, 1632.

1632. & comment Maximilien & Valstein l'obligérent à se retrancher devant Nuremberg.

Le Duc de Fridland à qui le mauvais état des affaires du Bavarois, causoit un extréme plaisir, éluda toutes les instances que la Cour de Vienne lui fit de secourir l'allié de l'Empereur, en disant qu'il falloit penser premiérement à reprendre la Bohéme, dont Jean George Electeur de Saxe occupoit la capitale & la meilleure partie. Soit que Valstein voulût ménager ce Prince dont l'amitié lui pouvoit être fort utile; soit qu'il crût devoir tenter la voie de la négociation avant que d'entreprendre le recouvrement de plusieurs places capables de l'arrêter long-temps, il tacha de gagner Arnheim General des troupes Saxones, qui avoit servi autrefois sous lui, & pouvoit beaucoup sur l'esprit de Jean George. Toujours irrité du reproche que Gustave lui fit un jour de sa lâcheté, cet Officier usoit de tous les artifices imaginables, afin d'engager son maître à se détacher de son alliance avec la Suéde, & à se racommoder avec la Cour de Vienne. L'Electeur, dit-on, aimoit naturellement la justice & la droiture. Mais il étoit facile & peu capable des grandes entreprises. Nouri dans le plaisir, passionné pour la chasse, avare, peu acoutumé aux affaires embarassantes & dangereuses, Jean George s'ennuioit de la guerre & desiroit la paix. Arnheim & ses autres Ministres attachez à la Maison d'Autriche, profitent de l'occasion, & lui insinuent que Gustave a de grans desseins, qu'il prétend donner une autre forme au gouvernement de l'Empire, dont les Electeurs & les Princes s'acommoderont moins, que de celle qui s'est établie sous l'Empereur

pereur Charles IV, & que ses successeurs ont maintenuë. Que Guillaume & Bernard Duc de Weymar tout-puissans auprès de Sa Majesté Suedoise, méditent de rentrer dans les Etats & dans la dignité Electorale, dont Charles-Quint a dépouillé leur aieul, aîné de la Maison de Saxe. Que si Frederic Roi de Bohéme se trouve une fois rétabli dans ses Etats heréditaires par le moien des Suedois, il se vengera du mal que Jean George lui a fait. Qu'un Duc de Saxe ne doit point souffrir qu'un autre Prince, & sur tout un Roi étranger, se fasse le Chef des Protestans d'Allemagne. Qu'il est temps de reduire à de justes bornes la puissance de la Couronne de Suede, qui devient tous les jours plus redoutable. Que les Rois d'Angleterre & de Dannemark, les Princes de la haute & basse Saxe, les Etats Genéraux des Provinces-Unies, pensent à se liguer ensemble, de peur que Gustave supérieur à tous ses ennemis, ne se rende le maitre de tout le commerce de la Mer Baltique. Enfin, que ce Conquérant a declaré fort nettement son projet de soumettre du moins une partie de l'Empire à sa domination, quand il a contraint les Magistrats d'Ausbourg à lui faire serment de fidélité. 1632.

Ces insinuations entroient profondément dans l'esprit d'un Prince tel que Puffendorf nous dépeint Jean George. Je ne sai si cet Historien n'a point dissimulé d'autres défauts de l'Electeur. Le portrait que Feuquiéres Ambassadeur de France en fait, ne seroit-il point plus ressemblant? *Le Duc de Saxe*, dit-il, *est passionné Luthérien, fier, orgueilleux, grand yurogne, avare, haï & meprisé de ses sujets, & de ses enfans même,*

1632. *qu'il tient comme prisonniers ; amoureux du repos & du plaisir, incapable des grandes affaires, dépendant du Roi de Dannemark, ennemi secret de la Couronne de Suéde, à cause de leur concurrence & de leurs prétensions sur Magdebourg & sur Halberstat ; jaloux de la Maison de Weymar, & extrémement attaché aux prérogatives & à la dignité de l'Empire. Toutes les Puissances étrangéres lui sont suspectes en ce qui regarde les affaires de l'Allemagne. Il voudroit qu'on pût se dispenser d'en donner connoissance à tous ceux qui ne sont pas du corps de l'Empire. Son ancienne inclination pour la Maison d'Autriche dure toujours. Il croit devoir la ménager à cause du voisinage de ses Etats, qui le rend, à son avis, plus necessaire à l'Empereur, & de sa jalousie au regard des Maisons Palatines, de Brandebourg & de Weymar. La preéminence de la premiére lui étoit insupportable. L'agrandissement de la seconde qu'il prétend traiter en supérieur, lui donne de l'ombrage. Les pretensions de la troisiéme sur l'Electorat qu'on lui a enlevé, la lui rendent suspecte. Le General Arnheim & un autre de ses Ministres le gouvernent. Il ne le croit pas, parce qu'il les gourmande quand il lui plait. Le Landgrave de Darmstat son beaufils, & le Duc François Albert de Saxe-Lawembourg ont encore beaucoup de credit sur son esprit. A leur instigation, il entretient toujours une correspondance secrete avec l'Empereur & Valstein.* Ces mauvaises qualitez, & sur tout sa nonchalance à profiter de la foiblesse de Ferdinand, & à lui resister quand les affaires de la Maison d'Autriche commencérent de se rétablir, perdirent Jean George de réputation, & le rendirent suspect

pect non seulement au Roi de Suéde, mais encore à tous les Princes de l'Union Protestante d'Allemagne. 1632.

Le Duc de Fridland habile à tirer avantage de tout, s'applique à gagner l'Electeur de Saxe qu'il avoit plus ménagé qu'aucun autre Prince de l'Empire, & à le mettre dans ses interêts par le moien d'Arnheim; persuadé que lors qu'il sera temps de faire éclore son projet sur la Boheme, il trouvera moien de détacher le Saxon de la Maison d'Autriche, en lui cédant une partie des Etats que Valstein médite d'enlever à l'Empereur. Cet homme profond avoit encore une autre vuë. Il pretendoit se servir de Jean George, afin de retirer les Princes Protestans de leur union avec la Couronne de Suéde, & de se les attacher à lui même, en leur faisant obtenir tout ce qu'ils demandérent à Ferdinand avant les grans progrés de Gustave en Allemagne. Il est certain que si Valstein eût pû reüssir de ce côté-là, l'Electeur de Saxe & les autres Protestans se trouvoient dans la necessité de souffrir l'agrandissement de Valstein, & de l'aider même à devenir plus puissant. C'étoit presque le seul moien de conserver les avantages qu'il vouloit leur procurer. Mais la prudence ne lui permettant pas de découvrir si tôt ses desseins secrets, il ne put empécher que Jean George & ses confédérez, se défiant de ses offres, ne s'imaginassent qu'il cherchoit à les leurrer de vaines esperances, pour les détacher du Roi de Suéde. Le Duc de Fridland aiant demandé qu'Arnheim vînt conférer avec lui, l'Electeur de Saxe qui souhaitoit la paix, permit à son Genéral d'y aller. Les propositions furent spécieuses. Valstein fait esperer

 que

1632. que les biens Ecclésiastiques, dont les Protestans se trouvent en possession avant & depuis la paix de Passau, leur demeureront: que tous les Princes de l'Empire rentreront dans leurs Etats & dans leurs dignitez: que les villes Impériales joüiront de leurs anciens privileges: qu'il y aura une entiére liberté de conscience, & une parfaite amnistie du passé.

Jean George étoit assez disposé à l'acceptation de ces offres. Mais n'osant rien conclure sans la participation de ses principaux alliez, George Guillaume Electeur de Brandebourg, le détourna de s'exposer à donner dans le piége que le Duc de Fridland paroissoit lui tendre. Ce n'étoit pas l'intention de Valstein. Il voioit l'inconvenient, & ne savoit comment empécher les gens qui ne connoissoient pas ses vües secretes, de se défier de tout ce qui venoit de sa part, & de le regarder comme des artifices recherchez, afin de diminuër le nombre des ennemis de l'Empereur. Je trouve encore une chose qui me confirme dans la pensée, que ce Général vouloit serieusement gagner tous les Protestans. Persuadé que les Rois d'Angleterre & de Dannemark souhaitent avec ardeur le rétablissement de Fréderic Roi de Bohéme dans ses Etats heréditaires & dans sa dignité, le Duc de Fridland leur fait dire que s'ils veulent être d'intelligence avec lui, il s'engage à les contenter sur une chose dont ils ne viendront pas si facilement à bout par le moien du Roi de Suede, & qui coutera du moins fort cher à Sa Majesté Britannique, à laquelle on demandera de quoi lever & païer les troupes emploiées au recouvrement du haut & du bas Palatinat. La proposition

position est écoutée à Londres & à Coppenhague, comme venant de la part d'un homme interessé à l'abaissement du Duc de Baviére. Henri Vane Ambassadeur d'Angleterre auprès de Gustave reçoit ordre de ne se hâter pas de conclure la negociation entamée entre Charles & le Roi de Suéde pour le rétablissement de Frederic. 1632.

Valstein tira du moins un avantage de ses conférences avec Arnheim. Il acheva de corrompre cet Officier, qui lui fit entendre, qu'en poussant vivement l'Electeur de Saxe, on l'obligeroit à s'acommoder. Le Colonel Sparr va incontinent trouver Jean George de la part du Duc de Fridland, & lui demande une réponse prompte & positive sur les propositions faites au Général de ses troupes; faute de quoi Valstein marchera incessamment au recouvrement de la Bohéme, & entrera dans la Saxe & dans la Misnie. L'Electeur que la seule bienseance retient, refusant d'entendre à un traité particulier, le Duc de Fridland part enfin de Znaïm en Moravie, avance dans la Boheme, & va mettre le siége devant Prague. La ville est bien-tôt prise, & le reste du Roiaume s'emporte avec la même facilité, que les Saxons s'en étoient emparez à la fin de l'année precedente. Le Duc de Fridland enveloppe près de Leutmeritz l'armée Saxone que commandoit Arnheim. Elle échappa fort heureusement; soit que ce fût une suite de la correspondance liée entre Valstein & lui; soit que le Genéral de l'Electeur eût l'habileté d'amuser & de surprendre celui de l'Empereur: chose qui n'est guéres vraisemblable. La rapidité de la premiere entreprise de Valstein,

& les

1632. & les bonnes nouvelles qui venoient de la basse Saxe & du haut Rhin, où Pappenheim General des troupes de la Ligue Catholique, & les Officiers de l'Empereur & du Roi d'Espagne remportérent des avantages considerables sur les Suédois, relevérent le courage & les espérances de la Cour de Vienne. Tout y retentit d'acclamations & de cris d'allegresse. Ferdinand se flatte de reprendre son ancienne autorité dans l'Empire, dez que Valstein achevera de ruïner Gustave déja fort affoibli.

Le Duc de Baviére & Valstein se joignent & marchent contre le Roi de Suéde qui se retranche sous Nuremberg.

Il ne pensoit à rien moins qu'à donner ce plaisir à l'Empereur. Son dessein, c'étoit d'entrer dans la Saxe, & de forcer l'Electeur à un accommodement particulier, tel qu'Arnheim le lui feroit agréer conformément aux vuës du Duc de Fridland. Mais le Bavarois & les Espagnols pressérent si fort à la Cour de Vienne, que l'armée Impériale marchât contre le Roi de Suéde, & representérent si vivement qu'on n'auroit jamais une plus belle occasion de ruïner Gustave, dont les forces se trouvoient dispersées en diverses provinces de l'Allemagne, & qui avoit tout au plus vingt mille hommes avec lui, que Valstein ne put honnêtement se défendre de joindre Maximilien & de marcher contre le Roi de Suéde. La joie de voir la fierté du Bavarois son ennemi humiliée, & reduite à recevoir l'ordre de celui auquel il avoit fait ôter le commandement des armées deux ans auparavant; cette joie secrete, dis-je, ne contribua-t'elle point à la resolution que le Duc de Fridland prit de complaire à la Cour de Vienne? Quoi qu'il en soit, le *rendez-vous* fut donné à Egra sur les confins de la Bohéme & du haut Palatinat. Gustave averti que le Duc de Baviere va vers Valstein,

Histoire de Gassion. Tom. I. Memoires de Louïse Juliane. P. 308. Mercure François. 1632.

ſtein, après avoir laiſſé de bonnes garniſons à Ratisbone & à Ingolſtat, le ſuit inceſſamment, afin de le combattre & d'empécher la jonction. Mais outre que Maximilien a quelques jours d'avance, le Suédois trouve les chemins ſi mauvais & ſi difficiles, que deſeſperant de reüſſir, il prend le parti de s'aller retrancher dans quelque poſte avantageux, en attendant qu'il puiſſe ramaſſer ſes forces diſperſées, & ſe mettre en état de repouſſer une armée de ſoixante mille hommes qui ſe prépare à venir fondre ſur lui. Les bords du Mein paroiſſoient les plus ſurs & les plus commodes. Mais venant à reflêchir que l'ennemi ne manqueroit pas d'aller à Nuremberg, & de ſe venger de cette riche & puiſſante ville en l'abandonnant à la licence & à la fureur du ſoldat, Guſtave crut que ſon honneur & ſa reputation demandoient qu'il couvrît Nuremberg, & qu'il hazardât tout pour le ſauver. Il y va donc: Et quoique Valſtein faſſe certains mouvemens pour perſuader qu'il ne penſe point à tourner de ce côté-là, le Roi de Suéde difficile à tromper, ne prend pas le change, ſe retranche & ſe fortifie ſous Nuremberg avec toute la diligence poſſible.

1632.
Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.
Nani Hiſtoria Veneta. L. IX. 1632.
Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. I. L. 3. & 4.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 534. 535. &c.

L'Allemagne fut attentive à l'entrevuë des Ducs de Baviére & de Fridland. Quelque grande que fût la diſſimulation de part & d'autre, on reconnut fort bien que la fierté de Maximilien ſouffroit extrémement, & que Valſtein inſultoit ſecretement à ſon ennemi, qui venoit ſe ſoumettre à une dictature contre laquelle il avoit tant crié. Guſtave comptoit autant ſur la meſintelligence de ces deux Chefs, qu'Annibal ſur celle de quelques Conſuls Romains.

1632. mains & de certains Generaux qu'on lui opposa. Il ne pouvoit s'imaginer que le Bavarois & Fridland demeuraſſent long-temps ſans ſe brouiller, & ſans être obligez à ſe ſéparer. Mais Maximilien ſut ceder à la néceſſité, & diſſimuler le chagrin que Valſtein prit plaiſir à lui cauſer d'abord, en ſouffrant que les Impériaux ravageaſſent le haut Palatinat comme un païs ennemi. Ils s'approchent de Nuremberg, & Fridland aiant conſideré la diſpoſition du camp des ennemis, ſe détermine à leur couper les vivres, & à réduire le Roi de Suéde à la neceſſité de ſe retirer, ou de demander la paix. Ce n'étoit plus le même Valſtein autrefois ſi vif, & toûjours diſpoſé à combattre. Auſſi flegmatique & auſſi circonſpect que l'ancien Fabius, il parle de faire la guerre tout d'une autre maniére qu'auparavant. Lorſque le Bavarois impatient de voir finir la dictature de Fridland, lui remontre que Guſtave poura bien ſe laiſſer attirer au combat, nonobſtant ſes forces inférieures, & qu'il s'eſt déja montré en ordre de bataille, *c'eſt entendre fort mal les interêts de Sa Majeſté Impériale*, repond froidement Valſtein, *que de parler d'un combat. Plût à Dieu qu'on n'eût point tant donné de batailles. L'ennemi ne ſeroit pas au cœur de l'Allemagne.* Le Duc de Fridland rejettoit avec d'autant plus de hauteur les inſtances du Bavarois, que la Cour de Vienne qui n'avoit pas d'autre reſſource que l'armée miſe ſur pied par les ſoins & par le crédit de Valſtein, le conjuroit de ne rien hazarder. Pour cauſer encore un plus grand dépit au Bavarois qui haïſſoit mortellement le Roi de Suéde, & ne pouvoit ſouffrir qu'on louât ce

Con-

Conquerant, Valſtein affecte de lui faire mille civilitez, & de parler avantageuſement de Guſtave dans toutes les occaſions. Il renvoie des priſonniers importans ſans rançon, & les prie de proteſter de ſa part à Sa Majeſté Suédoiſe qu'il ſouhaite avec paſſion de la voir bien avec l'Empereur; qu'il voudroit de tout ſon cœur être l'inſtrument de la réconciliation; qu'il regarde Guſtave comme le plus grand Capitaine du monde; & qu'il moura content, ſi ne pouvant le vaincre à force ouverte, il a le bonheur de l'amener par la douceur à s'acommoder avec Sa Majeſté Impériale. Le délié Valſtein qui tend à ſes fins, tache de ſe rendre agreable au Roi de Suéde, & de gagnér l'eſtime d'un Prince, dont il aura peut-être beſoin dans la ſuite, pour exécuter ſon projet. Guſtave qui n'y entend point fineſſe, répond que le Duc de Fridland eſt un galant homme, & qu'il ne ſera pas faché de ſe trouver avec lui en raze campagne. 1632.

Le Bavarois voioit avec le dernier chagrin que ſous prétexte de ménager les forces de Ferdinand, & de n'expoſer pas ſes Etats heréditaires, on perdoit une occaſion favorable de ruïner le Roi de Suéde que ſoixante mille hommes pouvoient aiſément forcer dans un camp defendu par ſeize ou dix-huit mille, & qu'on donnoit le temps à ſes Genéraux de lui amener le puiſſant ſecours qu'il avoit mandé. *Quel ſi grand riſque courerions-nous*, diſoit Maximilien, *en attaquant l'ennemi dans ſes retranchemens? Ses troupes ſont bonnes & aguerries, je l'avoue. Mais elles ſont preſque conſumées de diſette & de fatigue. Le Roi de Suéde eſt brave, habile, & heureux.*

Aprés

1632. *Après tout, c'est un étranger que ses conquêtes rendent odieux, ou du moins suspect à ses alliez. Ils le craignent uniquement: Et si quelques uns lui paroissent plus attachez, c'est par necessité & non par inclination. Ceux qui l'ont appellé dans l'Empire, voudroient l'en voir chassé.* Valstein étoit aussi insensible à ces remontrances que Fabius aux murmures & aux plaintes du Genéral de sa cavalerie. *Le Roi de Suéde risque fort peu,* repondoit-il gravement, *& nous hazarderions tout ce que l'Empereur a de ressource. On peut forcer les retranchemens de l'ennemi: qui en doute? Mais ce n'est qu'en perdant beaucoup de monde. Il enverra des couriers à ses Generaux en Baviére, sur le haut Rhin, dans la basse Saxe, il tirera ses garnisons de quelques places: Et le voila en peu de jours plus fort que nous.* Quelque spécieuses que fussent ces raisons, quelque sage que parût la prévoiance de Valstein, en s'emparant de tous les postes par où les vivres pouvoient venir au camp de Gustave, les gens éclairez jugérent qu'il vouloit chagriner le Bavarois, conserver aussi long-temps qu'il lui seroit possible une dictature habilement extorquée, & se rendre toujours necessaire. Maximilien penétroit les desseins de son ennemi, & enrageoit dans le fonds de son cœur. Mais quoi? il ne dépendoit pas de lui d'ôter une séconde fois le commandement au Duc de Fridland. Il ne pouvoit pas même le partager avec un homme qui avoit sû prendre ses précautions contre le fils de l'Empereur, devenir le maître absolu de l'armée, & s'assurer des principaux Ministres de la Cour de Vienne.

Pendant que les deux armées ennemies se trou-

trouvoient si près l'une l'autre, il y eut diverses escarmouches; on s'enleva reciproquement des convois; quelques détachemens se batirent, & la fortune fut alternativement favorable aux Allemans & aux Suédois. Je trouve que Gassion qui servoit sous Gustave, continua de se signaler en des occasions importantes, & de gagner l'estime & la bienveillance d'un si bon connoisseur du mérite des Officiers. Selon sa maxime ordinaire, le Roi de Suéde s'exposa souvent, & sa personne fut plus d'une fois en grand danger. Le détail de ces particularitez seroit long, peut-être ennuieux. Contentons nous de dire que le Chancelier Oxenstiern, le Prince Palatin de Birkenfeld, Guillaume & Bernard Ducs de Saxe-Weymar, Guillaume Landgrave de Hesse-Cassel, Bannier General Suédois, & Hofkirk Officier de l'Electeur de Saxe, s'étant heureusement joints avec les troupes qu'ils amenoient de divers endroits, ils marchérent tous au camp du Roi de Suéde, & y conduisirent un puissant renfort d'environ trente mille hommes. Se voiant alors supérieur à l'ennemi; Gustave sort de son camp & se presente en ordre de bataille. Valstein le regarde, & se tient avantageusement retranché dans le sien. Le Suédois à qui la disette des vivres & des fourages, ne permet pas de demeurer si long-temps près de Nuremberg avec une armée de cinquante ou soixante mille hommes, attaque les Imperiaux & les Bavarois dans leur camp, & va lui même aux coups afin d'animer ses gens. Ils temoignérent une bravoure extraordinaire. Mais la resistance de l'ennemi fut si courageuse 1632.

& si

1632. & si bien conduite, que la tentative de Gustave ne reüssit pas. Il fallut se retirer après une perte considérable. On dit qu'à l'exemple de Marcellus & des autres Romains qui repoussérent Annibal à la porte de Nole, Valstein & ses Officiers crurent remporter un avantage considerable, & se flatterent de vaincre desormais, puis qu'ils commençoient de n'être plus battus par un Conquerant aussi redoutable que le Carthaginois. Desesperant alors d'attirer le Duc de Fridland hors de ses retranchemens, le Roi de Suéde pourvoit à la seureté de Nuremberg, laisse à Oxenstiern le soin d'y regler plusieurs choses, décampe vers le milieu de Septembre, passe près des ennemis qui demeurent immobiles, partage ses troupes, & marche avec celles qu'il se reserve du côté de la Baviére, dans le dessein de secourir les païsans de la haute Autriche revoltez, & de penétrer même dans les provinces heréditaires de l'Empereur. Valstein & Maximilien décampent aussi peu de jours après, & se séparent fort mécontens l'un de l'autre. Le Bavarois tourne vers la Saxe & la Misnie. Il vouloit réduire l'Electeur à la nécessité de s'acommoder, ou obliger le Roi de Suéde à se désister de son entreprise, & à venir au secours de son allié.

Bataille de Lutzen.

Valstein avoit peu de gens avec lui quand il quitta Maximilien. Mais son armée grossit en peu de jours par la jonction des troupes amenées par Pappenheim Genéral de la Ligue Catholique, & par Galas & Holck Officiers de l'Empereur. Jean George se trouva pour lors dans un étrange embaras. De concert avec le Duc de Fridland, Arnheim avoit proposé à son

maître

maître d'envoier ses troupes en Silésie, sous prétexte d'y faire une puissante diversion en faveur du Roi de Suéde. Leurré de l'espérance d'emporter du moins une partie de cette belle province, pendant que Valstein & le Duc de Baviére étoient occupez contre Gustave à Nuremberg, le Saxon degarnit son païs, & le laisse exposé à l'invasion des ennemis. Le Duc de Fridland averti de tout, y marche aprés son depart de Nuremberg, & appelle Pappenheim, Galas & Holck. Jean George pris au dépourvû, prie instamment Gustave de venir à son secours, & ne veut point entendre parler d'aucun traité particulier comme Valstein & Arnheim l'espéroient. Certains sentimens d'honneur le retinrent, & le détournerent d'abandonner le Roi de Suéde, auquel il avoit des obligations si particuliéres. Le Duc de Fridland que se flattoit d'enlever la plus grande partie de la Saxe & de la Misnie, & d'y prendre de bons quartiers d'hiver, avant que Gustave pût ariver dans une saison déja incommode & facheuse, se consola facilement de l'infléxibilité de l'Electeur. Quelque plausibles que fussent les divers sujets que le Roi de Suéde avoit de se défier des bonnes intentions que Jean George temoignoit, lorsque la necessité de ses affaires le pressoit, & encore plus de la droiture de ceux qui le gouvernoient, Sa Majesté n'hésita pas à marcher au secours d'un allié, quoique suspect. Une raison d'interêt l'y engageoit. Pappenheim aiant remporté de grans avantages sur les Suédois dans la basse Saxe, il étoit à craindre

1632.

Vie de Gassion. Tom. I. Mercure François. 1632. Puffendorf Comentar. Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. I. L. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 539. 540. &c.

1632. dre qu'il ne s'en rendît absolument le maître, si Valstein venoit à s'emparer de la haute, ou que Gustave ne fût obligé d'abandonner ce qu'il occupoit sur le Rhin, dans la Franconie, & dans la Baviére, pour aller défendre ses premiéres conquêtes sur la Mer Baltique; places nessaires pour recevoir les nouveaux renforts qui lui venoient fréquemment de Suéde, & pour ne s'exposer pas au danger de se voir renfermé dans le cœur de l'Allemagne, & hors d'espérance d'y trouver une retraite assurée.

Le Roi de Suéde quitte donc la Baviére, traverse la Thuringe & arive à Naumbourg en Saxe. On l'y reçut avec de grandes démonstrations de joie. Le peuple parut tellement rassuré de son effroi, & fit des acclamations si extraordinaires à l'arivée d'un Conquérant qui venoit le delivrer une seconde fois de l'oppression des Imperiaux, que Sa Majesté ne put s'empécher de dire au Docteur Fabritius son Ministre. *Nos affaires sont en bonne situation. Mais je crains que Dieu ne me punisse de la folie du peuple. On a trop de confiance en moi. Ne diroit-on pas que ces gens me regardent comme leur divinité ? Celui qui se nomme* le Dieu jaloux, *poura bien leur faire sentir & à moi aussi, que je ne suis qu'un homme foible & mortel. Grand Dieu, tu m'es temoin que tout cela me déplait. Je m'abandonne à la Providence. Tu es le Seigneur: fai tout ce que tu voudras. J'espere que tu ne permettras point que la bonne œuvre commencée pour la délivrance de tes véritables serviteurs, demeure imparfaite.* Sa Majesté Suédoise apprit en même temps que Valstein décampoit de Veissenfels, où il se retrancha d'abord,

bord, & qu'après avoir envoié Pappenheim 1632.
avec six régimens du côté de Cologne, il se retiroit vers Lutzen à deux lieuës de Lipsick. A cette nouvelle, Gustave résolut d'aller à l'ennemi, & de le combattre, sans attendre un puissant renfort qui venoit. Le Duc Bernard de Weymar & quelques autres tachérent inutilement de détourner le Roi, en lui representant que ses troupes harassées, étoient encore inferieures en nombre à celles du Duc de Fridland avantageusement posté. *Je ne puis voir Valstein si près de moi*, répondit Sa Majesté, *sans lui tenir parole. Je veux le convaincre qu'il n'a pas tenu à moi que je ne l'aie vû plûtôt l'épée à la main. Il faut le forcer à sortir de ses retranchemens, & connoitre ce qu'il sait faire en raze campagne.* On dit que le Duc de Fridland entêté de l'Astrologie judiciaire, accepta volontiers le défi, parce que son Astrologue confident l'assuroit que la bonne fortune du Roi de Suéde cesseroit au mois de Novembre.

Les deux armées se trouvent en vuë le 15. sur les deux heures du soir, & passent la nuit en ordre de bataille. Ceux qui savoient l'Histoire, se representérent alors Scipion & Annibal dans la plaine d'Afrique, sur le point de perdre l'un ou l'autre, la grande réputation que tant de rares exploits leur avoient acquise, ou de parvenir au comble de la gloire, par la défaite du seul rival qu'ils eussent dans le monde. Dans les deux camps, chacun est également suspendu entre la crainte & l'espérance. Les Impériaux & les Suedois forment alternativement de bons, ou de mauvais présages, selon qu'ils pensent à l'habileté de leur Chef, ou à celle du

1632. General ennemi, aux victoires precédentes de Gustave, ou bien aux avantages remportez par Valstein, à la force de leurs escadrons & de leurs bataillons, ou à la bravoure de ceux qu'il faut combattre. Le Roi de Suéde avoit resolu d'entrer en action à la pointe du jour. Un brouillard trop épais ne le lui permit pas. Il fallut attendre que le soleil l'eût dissipé du moins en partie. *Amis & camarades*, dit Gustave aux Officiers & aux soldats Suédois, en faisant le tour de son armée, *c'est aujourd'hui que vous ferez connoître ce que vous êtes véritablement. Gardez vos rangs & combattez courageusement pour vous & pour moi. Si vous le faites, vous trouverez l'honneur & la récompense que méritera vôtre valeur. Que si vous pensez à tourner le dos & à vous sauver, n'attendez que de l'infamie, le juste ressentiment de vôtre Roi, & une perte inevitable.*

Et quand il trouvoit les regimens des Princes Allemans ses alliez, *mes amis*, disoit-il, *Officiers & soldats, je vous conjure de faire aujourd'hui vôtre devoir. Vous combattrez & pour moi & avec moi. Mon sang poura bien vous marquer le chemin de l'honneur. Ne rompez point vos rangs, & secondez moi avec courage. En ce cas, la victoire est à nous, je vous en réponds. Vous & vos enfans tirerez tout l'avantage. Que si vous reculez, c'en est fait de vôtre vie, ou de vôtre liberté.* Valstein remplissoit de son côté tous les devoirs d'un grand Capitaine dans la disposition de son armée & dans les ordres qu'il donnoit. Sa fierté ne lui permit pas de dire la moindre chose à ses soldats, ni à ses Officiers. Content de se montrer avec cet

cet air févére qu'il favoit merveilleufement bien prendre, il crut faire affez entendre à fes gens, que chacun feroit puni, ou récompenfé, felon qu'il auroit bien, ou mal fait dans cette grande occafion. 1632.

Le brouillard étant fuffifamment diffipé, le Roi de Suéde fe met à la tête du regiment de Steimbock, & crie à haute voix: *ça ça, compagnons, il eft temps de commencer. Donnons, donnons au nom de Dieu. Seigneur Jefus, foutien moi dans ce combat, & favorife mon droit.* Je ne m'arréterai point à décrire une bataille dont les rélations font fort différentes. Elles conviennent feulement, en ce qu'on fe batit de part & d'autre avec une bravoure furprenante. Le canon des Impériaux fut diverfes fois pris & repris. Enfin la victoire fut long-temps difputée. La valeur des Suédois que la mort de leur Roi ne découragea point, eft quelque chofe de fingulier & d'admirable. Après ce funefte accident, Bernard Duc de Saxe-Weymar prend le commandement de l'armée, court de rang en rang, & crie: *Compagnons, fouvenez vous de vôtre pauvre maître: rendez lui ce dernier fervice. Camarades, je vous repons de la cavalerie*, difoit-il aux fantaffins; & aux cavaliers: *Amis, l'infanterie eft difpofée à faire des merveilles: agiffez de vôtre côté. Courage, courage, camarades.* Determinez à mourir, ou à venger la mort d'un Roi univerfellement aimé, les Suédois firent de fi prodigieux efforts que la victoire leur demeura. Pappenheim rappellé par le Duc de Fridland à la premiére nouvelle que Guftave s'approche de lui, ariva lorfque l'armée Imperiale commençoit de plier. Il

1632. rallie les soldats disperſez, les anime fortement, & les rameine au combat. Il y eut alors un grand carnage de part & d'autre. Peut-être que ce brave & habile Officier auroit eu le bonheur d'arracher la victoire des mains de Bernard, s'il n'eût pas reçu une bleſſure mortelle dans la mêlée: General d'un rare mérite dont tous les Hiſtoriens louënt le courage & l'expérience. Il portoit ſur ſon corps & ſur ſon viſage plus de cent cicatrices, marques glorieuſes de ſa valeur dans les occaſions où il ſe trouva. Sa mort acheva de mettre la confuſion parmi les Impériaux. Ils s'enfuirent en deſordre du côté de Lipſick pris par Valſtein quelque temps auparavant; Et ce General ſi craint & ſi reſpecté ne put jamais les arrêter. Il ſe trouva dans la mêlée: une balle de mouſquet paſſa heureuſement entre ſes cuiſſes ſans le bleſſer. On dit que cet accident le deconcerta, & que la bride de ſon cheval lui étant tombée des mains, il ſe laiſſa emporter fort loin: avanture peu digne d'un ſi grand Capitaine. Mais quoi? les hommes les plus braves, les plus intrépides, ne ſont pas toujours maîtres d'eux mêmes, quand la mort ſe preſente de près. Octave Picolomini Officier de l'Empereur ſe ſignala beaucoup à Lutzen. Il reçut cinq bleſſures, & eut quatre chevaux tuez ſous lui. Le Duc de Fridland recompenſa les ſervices & la bravoure de cet Italien, d'un preſent de vingt mille écus.

Guſtave Adolphe Roi de Suéde eſt tué.

La mort du Roi de Suéde eſt encore plus diverſement racontée que la bataille de Lutzen: Et certes il eſt impoſſible de découvrir les véritables circonſtances de ce triſte accident. Quelques uns diſent que dez le commencement de

l'action

l'action, Gustave alla donner malheureusement dans une compagnie de la cavalerie Impériale, dont le brouillard lui déroboit la vuë, que blessé d'un coup de mousquet il tomba de cheval, qu'un de ses pieds demeurant embarassé dans l'étrier, il fut traîné par son cheval, & que dans ce temps-là, on lui donna différens coups sans le connoître. D'autres veulent qu'après avoir enfoncé l'ailê droite des ennemis, il courut d'un autre côté pour animer les gens qui n'y avoient pas le même avantage, & que rencontrant dans son chemin une compagnie de chevaux de l'armée Imperiale, qui alloit à la charge, il tomba par terre blessé de quelques coups, qu'on lui passa sur le ventre, & que les soldats le depouillérent ensuite comme un simple Officier. Voici le rapport le plus commun. S'étant mis à la tête du regiment de Steimbock, dit-on, le Roi de Suéde attaqua un escadron de huit cens cuirassiers de l'Empereur, commandé par Picolomini. Là il reçut un coup de pistolet dans le bras, & tacha de cacher quelque temps sa blessure, de peur d'effraier ses gens. Ne pouvant plus resister à la violence de la douleur que lui causoit son bras cassé, il voulut se retirer sans bruit. Un soldat inconnu lui lacha pour lors un coup de mousquet dans le dos; & les cuirassiers de Picolomini étant revenus à la charge, il fut foulé aux pieds des chevaux. Enfin après avoir encore reçu divers coups, il fut dépouillé, & demeura enseveli sous un tas de corps morts.

1632.

Vie de Gassion. Tom. 1. Mercure François. 1632. Nani Historia Veneta. L. IX. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. l. 4. & 5. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 542. 543. &c. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV.

Puffendorf convient d'une partie des circonstances de ce dernier recit : mais il ajoute une chose fort étrange. *Le Prince François Albert*

 de

1632. *de Saxe-Lawembourg*, dit-il, *qui se trouva pour lors à côté de Gustave, & qui affectoit de s'ecarter de lui le moins qu'il pouvoit, fut soupçonné d'avoir donné le dernier coup mortel au Roi déja blessé au bras. En voici le fondement. François Albert Prince fort pauvre, s'étoit mis au service de l'Empereur* qui lui donna un regiment. *Sans qu'on sache bien pourquoi, il obtient son congé, passe auprès de l'Electeur de Saxe, & s'efforce de le détourner de s'unir au Roi de Suéde. N'aiant pu reüssir dans son dessein, il vient à l'armée de Gustave, y sert en qualité de volontaire, fait assidument sa cour, & demeure auprès du Roi autant qu'il lui est possible. Cela fut suspect au Chancelier Oxenstiern. Il avertit Sa Majesté qu'elle se devoit défier de François Albert. Peu soupçonneux de son naturel, Gustave ne s'arréte pas à cette remontrance, & ne peut s'imaginer qu'un Prince d'une naissance si distinguée & de même religion que lui, veuille se faire un traitre, & un assassin. Le jour de la bataille de Lutzen François Albert n'abandonne point le Roi. On lui demande ensuite comment il est arivé qu'il n'ait reçu aucun mal quoique Gustave ait été tué à son côté.* Je suis redevable de ce bonheur, *repondit-il*, à mon écharpe verte, *& montre imprudemment ses habits teints en quelques endroits du sang de Sa Majesté. On jugea de là qu'il pouvoit bien être coupable d'une mort qui devoit être si agreable à la Cour de Vienne, où il entretenoit de grandes correspondances, & que l'écharpe verte étoit le signal donné aux Impériaux pour le reconnoître, & pour distinguer l'endroit où seroit le Roi. François Albert confirma les soupçons déja conçus contre lui, en aban-*

don-

donnant les Suédois immediatement après la mort de leur Roi, & en se déclarant leur ennemi dans toutes les occasions. 1632.

Gassion present à la Bataille, a toujours cru que Gustave fut assassiné. Il dit là dessus tant de choses au Cardinal de Richelieu & au Capucin Joseph, qu'ils n'en doutérent nullement. Telle étoit une des raisons principales de Gassion. Un jour ou deux devant la bataille, *un Alleman,* dit l'Auteur de la vie de cet Officier, *offrit de troquer avec lui un cheval d'une taille & d'une beauté extraordinaires. Ses deux oreilles étoient d'une couleur de feu fort vive. Le marché fut bientôt conclu. On envoie le cheval à la tente de Gassion qui prétend s'en servir le jour du combat. Gustave le veut voir, le trouve beau, & dit en riant:* ce seroit grand dommage qu'on lui donnât sur les oreilles. *On ne parla tout le soir que du cheval. Gassion le monte, & va au combat. Le premier coup tiré du côté des ennemis tue le cheval* aux belles oreilles: *c'est ainsi qu'on le nommoit. Cet accident fit juger à Gassion qu'on en vouloit à sa personne, ou plûtôt qu'on avoit pretendu distinguer le Roi, auprès duquel Gassion affectoit de se trouver autant qu'il pouvoit. Par une saillie naturelle aux gens de son païs, il se vanta encore tout publiquement que si Sa Majesté tenoit sa parole, il auroit l'honneur de mourir en sa presence.* De maniére que les miserables qui formérent le complot de tuër Gustave, ne doutant point que le jeune François ne se trouvât à son côté dans la bataille, ils firent en sorte que Gassion eût un cheval remarquable. Cette avanture confirme l'opinion de ceux qui

1632. croient qu'il y eut une conſpiration contre la perſonne du Roi de Suéde. En ce cas, il eſt fort vraiſemblable que le Prince François Albert de Saxe-Lawembourg y entra & s'en rendit peut-être le chef.

Le corps du Roi fut trouvé nû, & tellement défiguré par ſes bleſſures, par le ſang dont il étoit couvert, & par les marques des chevaux qui marchérent deſſus, qu'on eut peine à le reconnoître d'abord. Bernard Duc de Saxe-Weymar aſſemble incontinent le Conſeil de guerre, & declare aux principaux Officiers, ſa reſolution de pourſuivre l'ennemi & de venger la mort de Guſtave. Tous aiant repondu qu'ils ſeconderoient volontiers un ſi noble & ſi juſte deſſein, Bernard donne le rendezvous aux troupes, & y fait conduire le corps du Roi. Là il harangue l'armée, conjure les Officiers & les ſoldats de s'unir à lui dans le deſſein de faire voir au monde que ceux qui ont rendu Guſtave invincible durant ſa vie, peuvent encore faire fuir ſes ennemis devant le corps mort de ce glorieux Conquerant. On le portoit au milieu de l'armée environné de ſes deux regimens des gardes. C'eſt ainſi qu'on le fit marcher durant quinze jours en triomphe avec ſes troupes victorieuſes, juſques à ce que Valſtein & les Impériaux euſſent entiérement abandonné la Saxe & la Miſnie, & ſe fuſſent retirez dans la Bohéme. Le triſtes reſtes du Roi de Suéde furent portées enſuite à Volgaſt dans la Poméranie, & de là en Suéde, où elles furent pompeuſement inhumées. L'Empereur temoigna beaucoup de modération en aprenant la mort d'un ennemi ſi redoutable. Content d'or-

d'ordonner qu'on tirât le canon pour faire croire que ses troupes avoient remporté la victoire, Ferdinand prit le deuil & defendit toute sorte de réjouïssance. On n'en usa pas de même à Madrid. La mort de Gustave fut jouée sur le theatre durant plusieurs jours, & le Roi d'Espagne acompagné de toute sa Cour assista au ridicule & indigne spectacle. 1632.

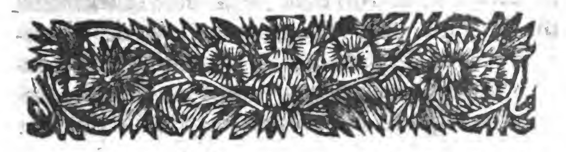
Mort de Frederic Roi de Bohéme.

Frédéric Roi de Bohéme ne survécut pas long-temps au Héros de la genérosité duquel il attendoit son rétablissement dans ses Etats herédi-taires & dans sa dignité Electorale. Le Roi d'Espagne faisoit deja remettre la place de Frankendal entre les mains de Sa Majesté Britannique, & il y avoit lieu d'esperer que tout le bas Palatinat seroit bien-tôt conquis, lors qu'une fievre maligne surprit Frederic à Maience. On dit que la facheuse nouvelle de la mort de Gustave acheva de l'abattre. Après avoir donné toutes les marques d'une foi & d'une repentance sincére, il expira le 29. Novembre: Prince qui auroit pu vivre avec beaucoup d'éclat & de splendeur en Allemagne, si l'envie de s'agrandir ne l'avoit pas porté à l'acceptation d'une couronne, qui fut suivie des malheurs & des disgraces, dont il ne put voir la fin. Tout le monde convient qu'il eut de belles qualitez, & que ceux qui jugeoient solidement du veritable mérite, ne purent lui refuser leur estime. Ce n'étoit pas un grand guerrier, quoique le Maréchal de Bouillon un des plus habiles Capitaines du temps, eût pris soin de l'élever à Sedan. Je ne sai si la constance & la magnanimité qu'il temoigna dans ses adversitez, vertus veritablement heroïques, ne sont pas autant & plus estimables

Memoires de Louise Juliane Pag. 310. 311. &c. Mercure François. 1632. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 5.

1632. que la bravoure & l'expérience dans le métier de la guerre. Uniquement sensible à l'oppression de ses sujets, & aux atteintes données à son occasion aux loix fondamentales de l'Empire, il souffrit patiemment les injustices qui lui furent faites, & meprisa les calomnies de ses ennemis, & les satires publiées contre lui. Charles Louïs son fils ainé n'aiant pas encore atteint l'âge préscrit par les constitutions Imperiales, Philippe Louïs oncle du jeune Prince & frere de Frederic, prit l'administation des affaires de la Maison Palatine jusques à ce que Charles Louïs fût en état de poursuivre lui même la restitution des Etats & de la dignité de ses ancêtres.

HIS-



HISTOIRE

DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXXIII.

Maniére dont le Cardinal de Richelieu surprit le Roi de France dans l'affaire du Duc de Montmorenci.

LOuïs & son Ministre apprirent à leur retour de Toulouse la mort de Gustave Roi de Suéde. Ils y furent infiniment plus sensibles qu'à celle de Frederic Roi de Bohéme. La Cour de France l'avoit sacrifié volontiers à Maximilien Duc de Baviére son ennemi, dans l'espérance de séparer celui-ci des interêts de la Maison d'Autriche. La funeste victoire de Lutzen changeoit tellement la face des affaires en Allemagne & en plusieurs Cours de l'Europe, que Richelieu prendra desormais des mesures tout-à-fait différentes. Avant que d'entrer dans le détail de ses nouveaux projets, je dois achever le récit de ce qui se passa en Languedoc à la fin de cette année depuis les Etats de Beziers, &

1632. & parler de la troisiéme sortie de Gaston hors du Roiaume, dont la mort du Duc de Montmorenci fut la cause, ou du moins le prétexte. Dans le temps que toutes les villes du Languedoc, qui se déclarérent en faveur du Duc d'Orleans, se soumettent au Roi & implorent sa clemence, le Cardinal persuade à Louïs de proposer dans son Conseil l'affaire du Duc de Montmorenci. Richelieu qui avoit déja su preparer l'esprit du Roi naturellement porté à la severité, n'ignoroit pas que bien loin de réfuter ce qu'il méditoit d'alléguer contr'un Seigneur plus malheureux que coupable, on y applaudiroit. La maniére dont le Cardinal surprit son maître, me paroit bien marquée dans un livre qui porte le nom de ce Ministre. *La victoire* y dit-on à Louïs, *que les armes de Vôtre Majesté commandées par le Maréchal de Schomberg, remportérent à Castelnaudari, fut une marque certaine de la protection de Dieu, & les graces que vous acordâtes ensuite à Monsieur & aux siens, lorsque le mauvais état de ses affaires vous donnoit lieu d'en user autrement, furent un témoignage évident de vôtre bonté. La sincerité avec laquelle vous voulutes observer tout ce qu'on leur promit de vôtre part à Beziers, bienque vous fussiez assuré que Puylaurens n'avoit pas d'autre dessein, que d'éviter à l'ombre d'un repentir, le danger dont il ne se pouvoit garantir autrement, fut une preuve authentique du bon cœur de Vôtre Majesté, & de son inviolable fidélité.* Le Cardinal qui se louë ici lui même en feignant de reflêchir sur ce que Louïs fit à l'instigation de son Ministre, ne devoit-il point se souve-

Testament politique du Cardinal de Richelieu. 1. Part. chap. 1. 2. Part. chap. 4. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 34. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 582.

souvenir des protestations solennelles de Gaston, 1632.
qu'on l'avoit surpris dans le traité de Beziers, & que Bullion abusa de sa crédulité & de son envie d'obtenir à quelque prix que ce fût, la grace du Duc de Montmorenci? C'est donc assez mal à propos qu'on releve ici la pretenduë *fidelité* du Roi, ou plûtôt du Cardinal dans une affaire, où les artifices & les déguisemens furent emploiez. Mais ce n'est pas là ce que nous recherchons à présent.

Le châtiment du Duc de Montmorenci, poursuit Richelieu, *ne se pouvoit omettre sans ouvrir la porte aux rebellions les plus dangereuses, en un temps auquel l'héritier présomptif de la Couronne séduit par de mauvais conseils, se rendoit chef de ceux qui s'écartoient de leur devoir. Vôtre Majesté fit voir alors à tout le monde qu'elle n'a pas moins de fermeté que de prudence. Dans cette même occasion, vos serviteurs témoignérent qu'ils preféroient le bien public à leurs interêts particuliers. Non contens de résister aux sollicitations de plusieurs personnes du premier rang, ils mépriserent les menaces de Monsieur, qui leur fit dire à la persuasion de Puylaurens, que si le Duc de Montmorenci mouroit, on trouveroit moien de les tuër eux mêmes.* C'est ainsi que le Cardinal insinuoit à son credule maître qu'il ne craignoit pas de s'attirer de puissans ennemis, & d'exposer sa vie, pour maintenir l'autorité du Roi, & pour dissiper les factions & les caballes, lors que dans le fonds il ne pensoit qu'à empécher que la Reine Mere & le Duc d'Orleans n'eussent la liberté de poursuivre juridiquement un Ministre fourbe, arrogant, & ambitieux. Ma-

1632. rie de Médicis & Gaston ne demandoient pas autre chose. Les principes de Politique dont Richelieu à su couvrir ses vengeances particuliéres, méritent d'être remarquez. *Ne châtier pas une faute, dont l'impunité ouvre la porte à la licence*, dit-il, *c'est une omission criminelle. Les Theologiens & les Politiques en conviennent également. L'expérience apprend à ceux qui ont un long usage du monde, que les hommes perdent facilement la memoire des bienfaits. Lors qu'ils en sont comblez, le desir d'obtenir quelque chose de plus considérable, les rend ambitieux & ingrats tout ensemble. Les chatimens sont un moien plus efficace pour contenir chacun dans le devoir. On les oublie difficilement à cause de l'impression qu'ils font sur les sens qui agissent plus sur l'esprit des hommes que la raison. User de rigueur au regard des particuliers qui font gloire de mépriser les loix de l'Etat, c'est servir utilement le public: Et avoir de l'indulgence pour ces mêmes gens, c'est n'aimer pas sincerement le service du Prince & le bien de la patrie. Si les anciens ont crû qu'il étoit dangereux de vivre sous un Souverain qui ne veut rien remettre de la rigueur du droit, ils conviennent d'ailleurs, qu'il y a encore plus de peril à vivre dans un Etat, où l'impunité ouvre la porte à toutes sortes de desordres.*

Tel Prince, ou tel Magistrat craint de pécher par trop de rigueur, qui rendra compte à Dieu, & sera blâmé de toutes les personnes sages, s'il n'excerce pas celle que les loix préscrivent. Je l'ai souvent represente à Vôtre Majesté, & je la prie de s'en souvenir avec soin. Certains Monarques doivent être détour-

nez

nez de la ſevérité à laquelle leur inclination les porte. Vous avez beſoin au contraire qu'on vous diſſuade d'une fauſſe clemence plus dangereuſe que la cruauté ; parce que l'impunité cauſe une infinité de maux qui ne ſe peuvent arrêter que par les chatimens. Tant de partis formez ci-devant en France contre les Rois, n'ont point eu d'autre cauſe que la trop grande indulgence de vos predeceſſeurs. Une legére teinture de nôtre Hiſtoire ſuffit pour s'en convaincre. J'en produis une preuve d'autant moins ſuſpecte, qu'elle vient de la bouche de nos ennemis. Le Cardinal Zapata homme de bon eſprit, rencontrant Baraut & Bautru dans l'antichambre du Roi ſon maître, un quart d'heure après que la nouvelle de l'execution du Duc de Montmorenci fut arrivée à Madrid, leur demanda quelle étoit la cauſe principale de la mort de ce Seigneur. Bautru répondit promptement ſelon la qualité de ſon eſprit tout de feu, que les fautes du Duc de Montmorenci lui avoient attiré ce juſte chatiment. Non, *repartit le Cardinal,* c'eſt la clemence mal entenduë des derniers Rois de France. *Il vouloit dire que les fautes des predeceſſeurs de Vôtre Majeſté, furent plutôt la cauſe de la punition éxemplaire, que celles du coupable. En matiére de crime d'Etat il ne faut point écouter les ſentimens de la compaſſion naturelle. On doit mépriſer encore les plaintes des perſonnes intereſſées, & les diſcours d'une populace ignorante, qui blâme quelquesfois ce qui lui eſt plus utile, & ſouvent abſolument néceſſaire.* 1632.

Il y a certainement quelque choſe de fort judicieux & de véritable dans les principes que Riche-

1632. chelieu établit. Mais je ne conviens pas qu'ils justifient bien le refus opiniâtre d'acorder la grace du Duc de Montmorenci. Après les instances tendres & pressantes qu'Henri IV. fit au Marechal de Biron, pour l'amener à reconnoitre l'énormité de sa trahison, ce Prince eut raison d'être inflexible aux prieres des parens & des amis d'un Seigneur qui entra dans un complot, qui ne tendoit à rien moins qu'à dethrôner le Souverain, à démembrer la France, & à en usurper une partie. Mais le cas du Duc de Montmorenci est tout différent. Il n'a jamais pensé qu'à travailler au rétablissement de la mere du Roi & de l'héritier presomptif de la Couronne injustement persecutez, & dépouillez de leurs biens par les artifices d'un Prêtre ambitieux. On dira tout ce qu'on voudra, les personnes équitables & éclairées conviendront toujours que Marie de Medicis & Gaston aiant inutilement demandé par leurs requêtes & par leurs supplications, justice contre Richelieu, & remontré plusieurs fois au Roi les usurpations criantes d'un Ministre qui le surprenoit, ils furent en droit de recourir à la force & aux armes, pour repousser la violence, pour rentrer dans leurs biens, pour delivrer le Roi d'une espece de captivité & le peuple d'une oppression extraordinaire. Que si l'entreprise de la Reine Mere & du Duc d'Orleans ne peut être justement blamée, le Duc de Montmorenci s'est-il rendu coupable en se joignant à eux? S'il commit quelque faute en cette rencontre, elle étoit tout-à-fait pardonnable.

Richelieu accuse lui même le Duc de Rohan d'avoir traité avec les Espagnols, dans le dessein *de former en France un Corps d'Etats de gens rebel-*

belles à Dieu & au Roi tout ensemble Je ne dis pas que cette imputation soit bien fondée. Passons la cependant au Cardinal. Pourquoi fit-il contre les maximes de sa Politique acorder la grace à Rohan infiniment plus coupable que Montmorenci dans les principes de Louïs XIII. & de Richelieu? Après deux ou trois ans d'un éxil feint ou véritable, le Duc de Rohan est rappellé, on lui donne de l'emploi, le Cardinal le reçoit dans sa confidence. Quelle fut la raison de cette distinction surprenante? L'un prétendoit maintenir le parti Reformé, & l'autre attaqua directement la fortune & l'établissement d'un Prélat plus sensible à ses interêts particuliers qu'à ceux de sa Religion. D'où je conclus que les raisonnemens recherchez de Richelieu, ne tendoient qu'à faire illusion à un Prince d'un discernement médiocre. C'est inutilement que pour se disculper dans la suite, & pour persuader au Roi qu'en pressant la punition du Duc de Montmorenci, il repara le mal que l'indulgence des predécesseurs de Louïs avoit causé, c'est en vain, dis-je, que le Cardinal voulut emploier la reflexion de Zapata son confrere. Imbu des maximes du pouvoir arbitraire établi dans son païs, l'Espagnol prend de travers le cas particulier du Duc de Montmorenci. Le Comte Duc d'Olivarez raisonna mieux que le Cardinal Zapata. *Je suis fort surpris*, dit-il à Bautru; *que M. le Cardinal de Richelieu né sujet & empressé de procurer de grans établissemens à ses parens en France, ait osé faire traiter de la sorte un des premiers Seigneurs du Roiaume. Les Rois ne sont pas immortels: leur faveur est souvent passagére & de peu de durée: Au lieu que* 1632.

1632. *que la haine qu'on s'attire par de pareilles exécutions, est presque toujours immortelle.* J'ai cru que ces remarques ne seroient pas inutiles à ceux qui voudront juger sainement de la maniére dont Richelieu opina dans le Conseil du Roi sur l'affaire du Duc de Montmorenci, & de l'inflexibilité de Louïs à refuser la grace d'un Seigneur, dont les services & ceux de ses ancêtres meritoient de fort grans égards, quand même il auroit été coupable dans le fonds.

Delibération dans le Conseil du Roi sur la maniére dont le Duc de Montmorenci devoit être traité.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 561. 562. &c.

Son affaire aiant éte mise sur le tapis dans le Conseil du Roi, le Cardinal opina selon sa coutume avec beaucoup d'esprit & d'artifice. *Il n'est pas facile de déterminer, Sire,* dit-il, *si Vôtre Majesté doit pardonner à M. de Montmorenci, ou non. Je trouve de puissantes raisons de part & d'autre. La promesse que Monsieur veut faire, de renoncer à toutes les factions au dedans du Roiaume, & de rompre ses liaisons avec les étrangers, en cas que vous lui acordiez la grace de M. de Montmorenci, paroit d'une extrême importance au service de Vôtre Majesté & au bien de l'Etat. La prudence semble vous permettre d'acheter cet avantage un peu cher, & de sacrifier vos justes ressentimens contr'un sujet ingrat & rebelle, afin d'amener Monsieur par la douceur à un point, auquel il se reduira peut-être difficilement par la severité. Vôtre condescendance en cette occasion lui fournira un prétexte honnête de se séparer de tous ceux auxquels il s'est lié mal-à-propos. Qui poura le blamer d'avoir sacrifié les interêts de la Reine Mere, du Roi d'Espagne & du Duc de Loraine, quand il n'aura eu que ce seul moien de sauver la vie à M. de Montmorenci?*

Que

Que si vous refusez à Monsieur la grace qu'il vous demande avec instance, il se plaindra qu'on l'empéche de rentrer avec honneur dans son devoir. Ses confidens ne manqueront pas de lui representer qu'il doit risquer tout, plûtôt que d'abandonner un Seigneur, qui ne s'est rendu coupable que pour avoir voulu le servir; que personne ne voudra desormais s'attacher à lui, & que le monde le regardera comme un Prince indigne que le moindre Gentilhomme suive sa fortune, puis qu'il a été capable de s'acommoder avec Vôtre Majesté, sans obtenir la grace de M. de Montmorenci. Bien des gens pouront croire qu'on n'a pas dû souffrir que Monsieur persuadé par ces raisons specieuses, prît la resolution extréme de se jetter plûtôt une seconde fois entre les bras des Espagnols, que de consentir à un traité capable de fletrir à jamais sa reputation. Et qui sait si un pareil coup de desespoir n'allumera point une guerre immortelle contre vous? Les Espagnols remueront ciel & terre afin d'engager Monsieur à les servir dans leur ancien projet de ruiner & de démembrer même un Roiaume dont la puissance leur cause de trop grans ombrages. Les fidéles serviteurs de Vôtre Majesté se trouveront encore exposez à de fort grans dangers, si elle abandonne M. de Montmorenci à la rigueur de la justice. Tous les partisans de Monsieur croiront ne se pouvoir sauver qu'en nous perdant. Que si gagné par cette indulgence, Monsieur se sépare des Espagnols & des autres ennemis de vôtre prospérité, s'il prend une ferme resolution de ne former plus ni parti, ni caballe dans l'Etat, & s'il rentre de bonne foi dans son devoir, vous étes, Sire, en état de 1632.

tout

1632. *tout entreprendre contre la Maison d'Autriche : Au lieu que s'il perseveré dans sa mauvaise disposition, vous n'oserez jamais vous servir de la belle occasion qui se presente d'abattre l'orgueil & la puissance des ennemis irréconciliables de vôtre Couronne.*

Les raisons de ceux qui ne croient pas que vous deviez pardonner à M. de Montmorenci, sont autant & plus fortes que celles-ci. La situation presente des affaires du Roiaume, demande un grand éxemple de severité. Sans cela peut-on arréter ceux qui comptant mal-à-propos sur la foiblesse de vôtre santé, veulent se devouer absolument à vôtre héritier présomptif? S'il vous arrivoit le moindre accident, ces esprits inquiets & factieux se déclareroient ouvertement en faveur de Monsieur : Et comment les reprimeroit-on? L'Histoire nous apprend que les Souverains avancez en âge, ou valetudinaires, n'ont conservé leur autorité que par l'exécution rigoureuse des loix. Si les Seigneurs, les provinces, les villes, & le peuple se mettent une fois en tête, que quoiqu'il puisse ariver, on obtiendra l'impunité par le credit de Monsieur, aucun ne fera difficulté de se donner à lui. Il y aura beaucoup à gagner, & peu à perdre. Combien de gens hazarderont volontiers la perte d'une charge, ou d'un emploi dans l'esperance d'être un jour amplement dedommagez par l'heritier présomptif de la Couronne? Certaines circonstances rendent la révolte de M. de Montmorenci beaucoup plus criminelle que les precédentes. S'il avoit seulement pris les armes en faveur de Monsieur, la chose pouroit être pardonnable. Non content de le presser d'entrer à main armée dans le Roiaume, il a soulevé une gran-

grandeprovince, & engagéles Etats à la délibération de faire des levées d'hommes & d'argent contre le service de Vôtre Majesté; chose inouïe & sans exemple. Il n'y a pas même de seureté à garder en prison un Seigneur si considérable par ses alliances. Le parti de Monsieur que la seule nécessité reduit à la soumission, subsisteroit toujours, & se reveilleroit à la premiére occasion. Les Espagnols ne seroient pas moins attentifs à fomenter les mécontentemens. L'aigreur de la Reine Mere ne diminueroit point. Puylaurens & les autres confidens de Monsieur, n'auroient ni moins d'ambition, ni moins d'inquiétude; enfin les engagemens pris avec le Duc de Loraine ne se romproient point. Si vous voulez, Sire, abandonner les Provinces-Unies & la Suede à la Maison d'Autriche, sacrifier à la Reine Mere tous ceux qu'elle hait, dependre absolument de ses volontez, & rendre les plaies au Duc de Loraine, les factions & les caballes pouront cesser à ce prix. Mais je ne croi pas que Vôtre Majesté ait jamais une complaisance si préjudiciable à ses interêts. Il faut donc penser à dissiper entiérement les partis. Celui du Duc de Montmorenci tombera en Languedoc avec sa tête; & Monsieur perdra en même temps tout son credit dans le Roiaume. 1632.

Il n'est pas difficile de repliquer aux raisons qui se peuvent alleguer pour porter Vôtre Majesté à user de clémence dans cette affaire. Elle se pouroit fier à la promesse de Monsieur, s'il n'avoit pas déja manqué trois fois de parole, sans aucun égard aux bons traitemens qu'il a reçûs de vôtre part, ni aux gratifications acordées à ses principaux domestiques. Se reposer sur les assurances qu'il

1632. *qu'il s'offre de donner, ce seroit une trop grande imprudence. Il dira quand il lui plaira, que la nécessité les lui a extorquées. S'il n'a pas le pouvoir de sauver le Duc de Montmorenci, qui osera desormais se déclarer pour lui? Cette seule considération suffit pour vous déterminer à faire chatier le prisonnier comme il le mérite. La nécessité que vous imposez à Monsieur de souffrir que vous en usiez comme vous le jugerez à propos, mettra sa reputation à couvert. Comment le poura-t'on blamer d'avoir permis une exécution, qu'il ne lui a pas été possible d'empécher? Il fera le mécontent; je n'en doute pas. Mais il ne sera pas en état de former un nouveau parti dans le Roiaume. Vos Ministres auront toujours à craindre les effets de son ressentiment; cela est certain. Mais devons-nous penser à nos interêts particuliers, quand il est question d'assurer le repos de Vôtre Majesté & le bonheur de l'Etat? Tout bien consideré, les suites de l'indulgence me paroissent plus perilleuses, que celles du chatiment. C'est à vous, Sire, de voir quelle resolution Vôtre Majesté croit devoir prendre.* Aucun des Conseillers de Louïs n'aiant osé contredire Richelieu, le Roi déja prévenu par les malignes insinuations du Cardinal, declara qu'il suivroit l'exemple que son pere lui avoit donné dans l'affaire du Maréchal de Biron, & qu'il vouloit intimider tous les grans Seigneurs de France, par la punition exemplaire du plus dangereux & du plus puissant de tous les factieux. Je l'ai déja remarqué, le cas de ces deux Seigneurs est tout-à-fait different. Ne nous étendons pas davantage à rechercher les veritables motifs de la rigueur inflexible de Louïs au regard du Duc de Mont-

Montmorenci. Ils sautent aux yeux, malgré le soin que Richelieu a pris de les couvrir de ses raisonnemens & de ses reflexions politiques. La mort du Maréchal de Marillac n'aiant pas été capable d'arrêter Montmorenci, le Cardinal voulut donner un exemple encore plus terrible, & faire voir à tous les Seigneurs de France, que ceux qui oseroient desormais se declarer contre lui, ne devoient point esperer de grace, quelque distinguez qu'ils fussent par leur naissance, par leurs biens, par leurs alliances, par le mérite de leurs ancêtres, & par leurs services. Richelieu pensoit plus à maintenir sa fortune par la sevérité, qu'à conserver l'autorité de Louis. Il travailloit pour son maître, parce qu'il ne pouvoit subsister sans lui. La puissance absoluë & arbitraire du Ministre s'établissoit plus que celle du Roi. Le Cardinal Zapata, cet homme dont Richelieu louë le *bon esprit*, n'y entendoit rien. *La clemence* des predecesseurs de Loüis n'est point la cause veritable de la mort du Duc de Montmorenci: ce fut la necessité où Richelieu se trouva de rendre sa fortune inébranlable à toutes les atteintes que la Reine Mere & le Duc d'Orleans y voudroient donner. 1632.

Inflexibilité du Roi à toutes les priéres qu'on lui fit en faveur du Duc de Montmorenci.

Soit que celui-ci s'imaginât que le Roi affecteroit seulement de faire quelques difficultez d'acorder la grace de Montmorenci, & que Sa Majesté voudroit être instamment priée pour la forme, & paroitre ne se laisser fléchir qu'aux pressantes instances des premiéres personnes du Roiaume, soit qu'en aprenant la nouvelle du voiage de la Cour à Toulouse & de l'ordre d'y transporter le Maréchal Duc, Gaston commençât de craindre que Bullion ne l'eût trompé

dans

1632. dans la negociation de Beziers, il depéche la Vaupot un de ses Gentilshommes au Roi, & lui ordonne de demander de sa part la grace du Duc de Montmorenci avec toute la soumission possible. La Vaupot se jetta trois fois aux pieds du Roi, & le pressa instamment au nom du Duc d'Orleans de pardonner à un Seigneur qui avoit utilement servi Sa Majesté, & qui de même que Gaston, s'étoit rendu coupable, plûtôt par legéreté que par malice. Louïs répondoit à ces premiéres supplications en termes généraux, qui donnoient beaucoup de crainte & peu d'espérance. A la premiére nouvelle du malheur de Montmorenci, le Duc d'Angouléme depécha Mercier son Secretaire avec deux lettres, l'une pour le Roi & l'autre pour Richelieu. Le vieux & habile Courtisan eut grand soin de recommander à son exprés de s'adresser premiérement au Cardinal, & de lui parler avant que de presenter la lettre écrite à Sa Majesté. *De quoi se mêle M. d'Angouléme?* dit fierement Richelieu après avoir écouté les premiers complimens. *Il s'agit ici du service du Roi, & non d'une affaire de famille.* *Monseigneur*, répondit humblement Mercier, *on ne doit pas trouver étrange que M. le Duc d'Angouléme témoigne en cette rencontre les sentimens que la nature & son affection particuliére lui inspirent. Vôtre Eminence le blameroit, s'il demeuroit immobile, lors que M. de Montmorenci son beau-frére est en danger de perdre la vie.* Le Cardinal ouvrit la lettre du Duc d'Angouléme & la lut avec beaucoup d'émotion. Elle étoit si respectueuse & si soumise, que Richelieu fei-

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Mémoires de Pontis. Procès du Duc de Montmorenci. Histoire du même. L. III. chap. 5. & 6. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Histoire de l'Académie Françoise. V. part. Mercure François.

gnant de ſe radoucir, promit de donner une au- 1632.
tre audience quand la Cour ſeroit à Montpel- 1632.
lier, & dit à Mercier qu'il pouvoit preſenter la *Vittorio*
lettre du Duc ſon maître au Roi. *Siri Me-*

Vous ſavez, Monſieur, diſoit Angouléme au *morie Re-*
Cardinal, *que je n'ai jamais douté du malheur* *condite.*
de M. de Montmorenci. J'aurois même deſeſpe- *Tom. VII.*
ré de ſa vie, ſi je ne m'étois ſoutenu par l'eſ- *pag.* 566.
pérance que ſa diſgrace vous fourniroit un moien de diſſiper les factions formées contre l'autorité du Roi, & contre la ſageſſe de vos conſeils, & vous donneroit occaſion de faire voir au monde que vous uſez genéreuſement de la victoire. Au nom de Dieu, Monſieur, que ce pauvre Seigneur digne de chatiment, & qu'on ne ſauroit excuſer, ſente par vôtre interceſſion les effets de la miſéricorde du Roi. Sauvez une perſonne que vous avez tant aimée, quoi qu'elle en ait mal uſé. Vous l'avez appellé vôtre fils; chatiez le en pere. Témoignez que vous oubliez facilement les offenſes, & que le deſir d'acquerir de la gloire peut plus ſur vôtre cœur, que le plaiſir de la vengeance. Une ſi haute genéroſité obligera tous les parens & tous les alliez de M. de Montmorenci. Elle raménera ceux qui ſe ſont mal-à-propos éloignez de vous. Les plus méchans eſprits ſeront contraints d'admirer vôtre vertu, & les gens qui oſent donner des interpretations ſiniſtres à vos entrepriſes, en loueront la ſageſſe & la juſtice. Je vous ai voué mes ſervices, Monſieur, depuis que j'ai eu l'honneur de vous connoitre. Nonobſtant les puiſſans efforts de mes ennemis pour m'éloigner de vos bonnes graces, vous me les avez conſervees. Cela

1632. *me donne lieu d'esperer que vous voudrez bien prescrire à mon Secretaire ce que je dois faire en cette rencontre. Comme j'ai resolu de dépendre de vos ordres, je l'ai chargé de se régler sur vôtre volonté. Je vous supplie de la porter au salut du Seigneur mal conseillé, en faveur duquel je vous écris.*

Le Comte d'Aletz fils du Duc d'Angouléme & le Duc de Retz presentérent Mercier à Richelieu, lors que la Cour fut arrivée à Montpellier, & firent de nouvelles instances pour obtenir la grace de Montmorenci. *Cette derniére rébellion est la plus grande qu'on ait vuë en France*, dit froidement Richelieu. *Si on néglige d'en prévenir une seconde par une severité nécessaire, qui nous répondra que d'autres n'en feront pas autant? M. d'Angouléme*, repartit Mercier, *ne m'a point envoié ici pour excuser M. de Montmorenci. J'ai seulement ordre de vous representer, Monseigneur, que quelqu'énorme que soit sa faute, le Roi peut user de clémence. Les predécesseurs de Sa Majesté ont fait grace à de pareils coupables. M. d'Angouléme ose esperer qu'elle se laissera fléchir à leur exemple, si Vôtre Eminence veut bien appuier de ses bons offices la très-humble priere que les parens, les alliez, & les amis de M. de Montmorenci, font unanimement au Roi. Mon Dieu*, reprit le Cardinal d'un air chagrin, *M. de Montmorenci étoit devenu insupportable, & si envieux qu'il ne pouvoit voir qui que ce fût au dessus de lui.* Cette réponse acheva de persuader que la mort de cet infortuné Seigneur étoit resoluë, & qu'il paroitroit moins coupable à Richelieu, s'il avoit souffert l'enorme puissance

sance du Ministre avec moins d'impatience & 1632.
de jalousie. Le Cardinal parloit plus haut que le Roi même. *Je sai bon gré à M. d'Angoulême*, dit Louïs après avoir lu la lettre que Mercier lui presenta, *d'être sensible au malheur de son beau-frére, il ne peut pas faire moins. Je refléchirai sur sa lettre.* Réponse infiniment plus douce, plus honnête que celle de l'arrogant Richelieu.

Le Duc d'Epernon vint de Guienne à Toulouse, non pas tant pour rendre ses respects au Roi, que pour solliciter en faveur du Duc de Montmorenci qu'il avoit toujours aimé. Mais quelque bonnes que fussent ses intentions, quelqu'étudiée que paroisse sa harangue au Roi, il s'y prit d'une maniére plus propre à gâter les affaires, qu'à obtenir la grace de celui qu'il vouloit sauver. Non content de s'adresser directement à Sa Majesté, sans avoir parlé premiérement à Richelieu, Epernon insera plusieurs choses dans son discours, qui déplurent au Cardinal. Ne le fit-il point malignement? *Sire*, dit Epernon en se mettant à genoux devant le Roi qui le releva incontinent, *si je me jette aux pieds de Vôtre Majesté, ce n'est point dans le dessein d'exténuër la faute de M. de Montmorenci par des excuses recherchées. Son crime est grand & manifeste. C'est ce qui le rend digne de vôtre clémence; vertu vraiment Roiale, qui paroit avec plus d'éclat dans le pardon des fautes énormes. Je ne sai si vous trouverez jamais, Sire, une plus belle occasion de faire voir que vous étes le meilleur Roi du monde. Toute l'Europe est attentive à ce que Vôtre Majesté ordonnera d'un Seigneur si distingué par sa naissance & par ses services. Je vous demande sa grace*

1632. *avec d'autant plus de confiance, qu'aiant reçu une pareille marque de vôtre bonté, dans une occasion presque semblable, je puis me vanter que Vôtre Majesté n'a pas eu lieu de se repentir de m'avoir pardonné. Je ne suis pas, Sire, le seul de vos serviteurs qui vous soit redevable d'un si grand bienfait. M. le Cardinal de Richelieu y a eu autant de part que moi. Nous étions l'un & l'autre dans les interêts de la Reine vôtre mere, en un temps où le nom de Vôtre Majesté nous étoit contraire, quoi que nous eussions intention de vous servir. Si vous nous eussiez alors abandonnez à la rigueur des loix & de la justice, vous vous seriez privé des services utiles de M. le Cardinal, & de la gratitude que j'ai toujours conservée. La jeunesse de M. de Montmorenci mérite autant d'être excusée que les bonnes intentions de M. le Cardinal & les miennes dans les troubles, dont j'ose vous renouveller la mémoire. M. de Montmorenci est entre vos mains, Sire; il ne peut plus rien faire contre le service de Vôtre Majesté. Mais la conservation de la vie de ce Seigneur, vous acquerera une gloire immortelle. Le grand nom de Montmorenci reste dans sa seule personne. Le mérite signalé de ses ancêtres ne l'emportera-t'il point sur sa temérité? Oubliez la, Sire, en considération de ceux qui ont bien servi les Rois vos predécesseurs. Si je suis assez heureux pour obtenir une seconde vie à mon ami, je me rends volontiers caution qu'elle sera desormais uniquement emploiée au service de Vôtre Majesté, & que M. de Montmorenci lavera dans son sang, dont il est prodigue au jour d'une bataille, la tâche de sa desobeïssance.*

Louis eut les yeux baissez vers la terre durant

rant tout ce discours, & ne répondit pas une seule parole. Ce silence faisant juger au Duc que la perte de son ami étoit resoluë, il demanda au Roi la permission de s'en retourner en Guienne. *Je vous l'acorde volontiers*, dit Sa Majesté. *Je ne ferai pas ici un long séjour.* Sensiblement affligé de n'avoir rien obtenu, Epernon alla trouver la Princesse de Condé dans une maison voisine de Toulouse. Elle étoit acouruë en Languedoc pour tacher de sauver la vie à son frere. Mais le Roi lui défendit d'entrer à Toulouse. Il fallut s'arrêter dans un endroit nommé *le Cluzel*, & se contenter de faire ses sollicitations par des personnes interposées. Richelieu sortoit du logis de la Princesse, lors que le Duc y arriva. Le Cardinal grand comédien quand il le jugeoit à propos, donna là une scéne dont tous les gens d'esprit rirent, nonobstant l'affliction generale que la disgrace de Montmorenci causoit à la Cour. Un Gentilhomme envoié secrétement par Richelieu, feint de chercher un de ses amis au Cluzel, & visite soigneusement la maison. Le Cardinal arive ensuite. En décendant de son carosse il jette les yeux de tous côtez avec inquiétude, & semble craindre qu'on n'ait caché des assassins en quelqu'endroit. Il entre enfin acompagné de Bullion son confident, dans la chambre de la Princesse qui fondoit en larmes. Elle se léve incontinent, & oubliant sa qualité, elle se jette aux pieds de l'ennemi de son frere. Au lieu de la relever promptement, Richelieu se met à genoux de son côté, pleure, & paroit desolé de ce qu'il ne peut fléchir la miséricorde du Roi. Il fallut bien promettre de faire une nouvelle ten- 1632.

1632. tative. *Afin que je puisse mieux reüssir*, ajoute-t'il, *trouvez bon, Madame, que je vous conseille de vous éloigner encore plus de la ville.* On penetra bien le sens de cet étrange compliment. De peur d'irriter davantage un esprit altier & vindicatif, la Princesse prend le parti de s'en aller à la maison du Baron de S. Jory à trois lieuës de Toulouse.

Pontis raconte une chose qui mérite de trouver ici sa place. *Par une faute de jugement presqu'incroiable*, dit-il, *S. Preuil osa mêler sa sollicitation particuliére parmi celles de tous les Grans du Roiaume. En presence de Richelieu, il va demander au Roi la vie du Duc de Montmorenci. La démarche parut si ridicule, que S. Preuil fut le jouët de toute la Cour. Le Roi se mocqua de lui; & le Cardinal aiant entendu le discours, y repondit par un compliment à la* Richelieu. S. Preuil, *dit-il*, si le Roi vous faisoit justice, on vous mettroit la tête où vous avez les pieds. *Cela parut un peu cavalier dans la bouche d'un Evêque. Il est vrai qu'il n'appartenoit pas à un petit Officier de demander une grace que tant de Princes & de Seigneurs ne pouvoient obtenir. Tout ce qu'on peut dire pour excuser S. Preuil, c'est qu'aimant beaucoup Montmorenci, & l'aiant fait son prisonnier de guerre, il crut que cette circonstance lui donnoit quelque droit de demander la grace du Duc.* Chatelet dont j'ai parlé dans l'affaire du Marechal de Marillac, intercéda fort ingenieusement en faveur de Montmorenci, & profita d'une maniére fine de l'occasion que le Roi lui donna de dire quelque chose. Cet homme quoi que dévoué à Richelieu, avoit un si grand attachement au Duc de

de Montmorenci, qu'il ne craignit pas de se joindre à S. Preuil, & de solliciter hautement en faveur du prisonnier. *Je pense*, dit un jour le Roi en voiant tant d'ardeur & d'empressement, *que M. du Chatelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorenci. Je voudrois, Sire*, repondit Chatelet, *en avoir perdu deux inutiles à vôtre service, & en sauver un qui vous a gagné des batailles, & qui vous en gagneroit encore.* 1632.

On compte le Cardinal de la Valette parmi les plus zélez solliciteurs. Agissoit-il comme ami particulier du Duc de Montmorenci, ou comme amant de la Princesse de Condé, à laquelle il n'etoit pas indifférent, si nous en croions les rapports du temps? La genérosité du Duc de Chevreuse fut estimée. Oubliant le differend qu'il avoit eu l'année precedente avec Montmorenci, & les anciennes querelles des maisons de Guise & de Montmorenci, il ne parut pas moins ardent que les meilleurs amis du Maréchal Duc. On fit des processions publiques, auxquelles plusieurs personnes de qualité assistérent, afin de demander à Dieu qu'il lui plût de fléchir le cœur du Roi. Un jour que Louïs étoit dans la sale de son logis, on entendit subitement un grand bruit causé par le peuple atroupé, qui se mit à crier: *misericorde, misericorde, grace, grace.* Le Roi aiant demandé ce que c'étoit, le Maréchal de Chatillon qui sollicitoit aussi en faveur de Montmorenci son parent, dit: *Sire, si Vôtre Majesté veut bien mettre la tête à la fenêtre, elle aura compassion de ce pauvre peuple qui implore vôtre clémence en faveur de M. de Montmorenci. Si je suivois les inclinations du*

 peu-

1632. *peuple & des particuliers*, répondit fiérement Louïs auquel Richelieu prenoit soin de suggérer la maniére dont il se devoit défaire des instances des divers solliciteurs, *je n'agirois pas en Roi*.

Ceux qui liront ce recit, ne seront-ils pas surpris comme moi de ne trouver aucune démarche du Prince de Condé, pour sauver la vie à un beau-frere qui lui faisoit certainement honneur? Son Altesse répondit simplement au Gentilhomme que la Duchesse de Montmorenci lui depécha immédiatement après la malheureuse journée de Castelnaudari, qu'il n'y avoit rien à craindre pour la vie d'un Seigneur, oncle de deux Princes du sang, & qu'elle feroit son possible pour obtenir la permission de s'aller jetter aux pieds du Roi. Condé consulta ensuite le Duc d'Epernon sur les mesures qu'il falloit prendre pour tirer Montmorenci d'une si méchante affaire. Epernon repondit qu'on devoit hazarder toutes les choses possibles afin de sauver une vie si necessaire à la France, & particuliérement aux enfans de Son Altesse. On peut dire sans jugement teméraire qu'un si bon avis n'étoit pas du goût du Prince. Content de laisser agir & pleurer son épouse, il va faire son entrée à Dijon comme Gouverneur de la province. Quatre ou cinq jours après qu'on a coupé la tête à son beau-frere, il préche à l'ouverture des Etats de Bourgogne, les louanges de Richelieu, *ce grand génie du monde*, & se confesse extrémement redevable *à la faveur du Cardinal*. L'avare & lâche Condé comptoit-il déja parmi les bienfaits de Son Eminence la plus grande partie de la confiscation des biens de la maison

ſon de Montmorenci qu'il ſe flattoit d'obtenir. 1632.

Le Maréchal Duc conçut d'abord quelqu'eſpérance de l'impétration de ſa grace: mais dez qu'il ſût la maniére dont le Roi & le Cardinal repondoient à ſes parens & à ſes amis, il ſe prépara tout de bon à la mort. Le matin du jour même qu'on vint le prendre à Leytoure pour le conduire à Toulouſe, il ſe divertit à regarder par ſa fenêtre des vendangeurs gais & contens. Son Chirurgien ſurpris d'une ſi grande indolence, ne put s'empécher de lui parler de la ſorte: *Eſt-il poſſible, Monſieur, qu'étant ſi près & ſi aſſuré de vôtre malheur, vous n'y penſiez pas plus ſérieuſement? J'y penſe*, repondit Montmorenci, *mais cela ne trouble pas la tranquillité de mon eſprit. Et que ſavez-vous, Monſieur*, reprit le Chirurgien, *ſi on ne vous fera pas mourir ici même? Tant mieux*, dit le Duc, *je n'aurai pas la peine d'aller à Toulouſe*. Brezé vint alors lui ſignifier l'ordre de l'y tranſporter. Montmorenci reçut le beau frére de ſon ennemi avec la même civilité, que s'il fût venu lui faire un compliment. Après avoir demandé des nouvelles de la ſanté du Roi & de celle du Cardinal, le Maréchal Duc pria Brezé de lui donner le temps de faire panſer ſes plaïes, & partit enſuite eſcorté de huit compagnies de cavalerie. Le Roi avoit donné commiſſion au Parlement de Toulouſe de le juger. Chateauneuf Garde des ſeaux devoit preſider, & amener ſix Maîtres des Requêtes avec lui. Dans le chemin, quelqu'un mit entre les mains de Montmorenci un memoire de la part de la Princeſſe de Condé ſa ſœur. Il contenoit les defenſes

Condamnation du Duc de Montmorenci.

Procès du Duc de Montmorenci. Hiſtoire du même. L. III. Chap. 7. Mémoires du même. L. V. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1632. *Mémoires de Pontis. & de Puyſégur. Mercure François.* 1632.

1632. ſes dont il ſe pouvoit ſervir, tant contre le Parlement, que contre les autres Commiſſaires. On prétendoit ſeulement faire différer le jugement juſques à la fête de tous les Saints. Les parens & les amis du Maréchal Duc ſe flattoient que le Roi ſe laiſſeroit peut-être fléchir en un jour de grande dévotion dans l'Egliſe de Rome. Soit que Montmorenci jugeât qu'il n'y avoit point de grace à eſperer pour lui, & que ſa perte étoit aſſurée; ſoit que ce fût un effet de ſa reſolution de s'abandonner à la Providence, & de ne penſer plus qu'à mourir chrétiennement, il déchire le papier & dit: *mon parti eſt pris. Je ne veux point chicaner ma vie.* Les honnêtes gens s'étonnérent que le Garde des ſeaux acceptât la commiſſion de juger un Seigneur, dont il avoit ſervi le pére en qualité de page. Mais le lâche & timide Magiſtrat ſacrifioit tout aux grans projets de fortune qu'il formoit. Nous les verrons bien-tôt renverſez. Il recevra la juſte récompenſe d'avoir ſi bien ſervi Richelieu à faire en ſix mois couper la tête à deux Maréchaux de France, dont l'un étoit fils & petit-fils de Connétable.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 567. 568.

Montmorenci arive à Toulouſe le 27. Octobre ſur le midi. Les mouſquetaires du Roi le prirent à l'entrée du pont, & le conduiſirent au travers des ruës & des places bordées de ſoldats, juſques à l'hôtel de ville, où il fut mis entre les mains de Launai Lieutenant des gardes du corps. Après qu'il ſe fut repoſé un peu de temps, deux Conſeillers du Parlement vinrent l'interroger. *Meſſieurs*, dit-il à la prémiére queſtion, *je pourois inſiſter qu'en qualité de Duc & Pair de France, je ne dois point répondre de-*

vant

vant vous. Mais puisque le Roi me l'ordonne, j'obeïrai, quand mêmes cette soumission me seroit préjudiciable. Il subit ensuite l'interrogatoire dans les formes, & finit en protestant qu'il se repentoit de sa faute, & qu'il ne souhaitoit de vivre que pour la réparer, & pour emploier le reste de ses jours au service du Roi. Les témoins, du nombre desquels étoient Guitaut & S. Preuïl Capitaines aux gardes, lui furent confrontez le lendemain. Il les reçut, non comme des gens sur la déposition desquels il devoit mourir, mais comme des amis qui seroient venus le consoler dans sa disgrace. *Regarde*, dit-il en souriant à S. Preuïl, *combien le pauvre Guitaut est affligé. Je m'imagine qu'il ne fera que pleurer, lors qu'il faudra parler.* En effet, Guitaut aiant été interrogé s'il avoit reconnu le Marechal Duc dans le combat, *le feu & la fumée dont il étoit couvert*, répondit le Capitaine aux gardes les larmes aux yeux, & d'une voix entrecoupée de sanglots, *m'empechérent d'abord de le distinguer. Mais voiant un homme qui après avoir rompu six de nos rangs, tuoit encore des soldats au septiéme, je jugeai certainement que ce ne pouvoit être que M. de Montmorenci. Je ne le sus certainement que lors que je le vis à terre sous son cheval mort.* Les Historiens rapportent ces circonstances. Je ne les trouve point dans le recueil des piéces du procés. Peut-être que le Greffier qui écrivoit les dépositions, s'est contenté de mettre ce qu'il y avoit d'essentiel à la conviction de Montmorenci. Quand on lui presenta Guilleminet Greffier des Etats de la province, il n'eut ni la même douceur, ni la même modération. Ignorant que ce pauvre hom-

1632.

me

1632. me avoit été mis en prison, le Maréchal Duc s'imagina qu'il venoit de son propre mouvement. Il le recusa dans un transport de colere, & lui fit de sanglans reproches. Ce ressentiment fut le dernier, dit-on, de ceux que Montmorenci témoigna contre les gens dont il croioit avoir sujet de se plaindre. Le Maréchal Duc se condamna lui même sur l'heure, & fit un des jours suivans, une réparation si ample à Guilleminet, qu'elle lui sauva la vie & la liberté.

Le 30. Octobre jour destiné à comparoitre devant tous ses Juges, & à l'exécution de l'arrêt qu'ils devoient prononcer, Montmorenci se léve tranquillement après avoir bien reposé la nuit, & repéte en sortant de son lit les paroles que Jesus-Christ dit en invitant ses Apôtres à le suivre au jardin de Gethsémané: *Levez-vous, allons*. Le Chirurgien l'aiant pressé de permettre qu'on pansât ses blessures, *cela n'est plus nécessaire*, repartit-il, *un autre les guérira toutes bientôt*. Puis tirant dans la ruëlle de son lit le Jésuite Arnoux son Confesseur, *mon Pere*, lui dit-il, *eclaircissez moi sur ce doute. Me contenterai-je d'avouër ingénument devant mes Juges le crime que je dois expier par ma mort? Justifierai-je en même temps mes intentions, par les conseils qu'on m'a donnez sous prétexte du bien public? Laquelle de ces deux choses sera plus agréable à Dieu, & plus avantageuse au salut de mon ame? Je penche plus à essuier par mon silence toute la confusion de mon crime & à ne me justifier en aucune maniére. Les Magistrats ne jugent point de l'intention des hommes. Cela est reservé à Dieu seul. Quoique je puisse tirer quelqu'avantage pour ma reputation de ce que je dirai de mes vuës &*

& de mes desseins, lorsque je me suis declaré en faveur de Monsieur, & de la conservation des priviléges de la province, n'est-il pas plus sûr, mon Pere, de reparer simplement par l'effusion de mon sang, les péchez de ma vie passée, & la derniére faute que j'ai commise? Monsieur, répondit le Jesuite adulateur & hipocrite, *la justice divine & humaine vous obligent seulement à dire la vérité. Après cela vous pouvez user du droit que chacun a de se justifier, & de conserver sa réputation. Cependant, puisqu'il plaît à Dieu de vous inspirer des pensées saintes & capables de vous conduire droit au Ciel, je croi que vous ferez mieux de confesser vôtre crime, sans alleguer ce qui peut l'excuser. Cette humilité sera plus agreable à Dieu. Vous me faites grand plaisir, mon Pere*, reprit le Duc en embrassant Arnoux. *Bon Dieu, que vôtre conseil calme l'agitation de mon esprit!* Il se mit alors à regarder & à baiser selon la pratique de ceux de sa communion, un crucifix qu'il tenoit à la main, en disant ces paroles touchantes. *Oui, mon Dieu, j'en userai de la sorte. Vous étiez veritablement innocent, & vous voulûtes être mené à l'autel comme un agneau destiné au sacrifice. Je suis un misérable pecheur, & je mérite mille fois l'enfer. De quel plâtre pourois-je couvrir mes crimes? Quelque grande que soit la confusion que je dois essuier, elle sera beaucoup moindre que mes péchez. Allons, mon Pere, allons, puis qu'il est temps de rendre compte.* 1632.

Que le Duc de Montmorenci touché d'un vif repentir de ses fautes, & qui communia le jour precedent avec de grans sentimens de dévotion, ait eu ce scrupule en un temps où cha-

1632. cun craint de faire la moindre chose qui blesse sa conscience, je n'en suis nullement surpris. Sa resignation & ses pensées chrétiennes sont louables. Mais je ne puis aprouver le conseil que son Confesseur lui donna. Si Arnoux avoit été un bon dévot & un homme simple, je l'excuserois peut-être. Ce Jésuite n'aïant manqué ni de de lumiere, ni de penétration d'esprit, je dis sans façon, qu'il y eut de l'adulation & de l'hipocrisie dans sa réponse. Le Maréchal Duc ne pouvoit justifier la droiture de ses intentions sans parler de l'injuste persecution que Marie de Medicis & le Duc d'Orleans souffroient par les artifices & par les calomnies du Cardinal ; de l'abus que ce Ministre faisoit de l'autorité d'un Roi credule & prévenu, enfin de l'obligation que Montmorenci croioit avoir de travailler au rétablissement de la mere du Roi & de l'héritier présomptif de la Couronne. Le Jésuité voioit cela fort bien : Et pour faire sa cour à Richelieu, ou du moins, de peur d'attirer sur lui le couroux d'un Ministre altier & vindicatif, il détourne son pénitent d'une justification *légitime*, & lui met dans l'esprit que le silence sera un acte d'humilité fort agréable à Dieu. N'est-on pas autant obligé à défendre la vérité, & à confondre un calomniateur public, qu'à être humble & moderé ? Quel peché auroit commis Montmorenci, en remontrant à ses Juges, qu'une personne de son rang & de sa distinction étoit en droit de s'opposer à la tirannie d'un serviteur ingrat & ambitieux, dont toute la famille Roiale, les grans Seigneurs de France, & le peuple se plaignoient généralement ? Le Maréchal Duc ne devoit-il pas même soutenir l'équité des con-

seils

ſeils qu'on lui donna pour le bien public, & qu'il crut devoir ſuivre en s'uniſſant au Duc d'Orleans? S'il a commis quelque faute, ce n'a pas été dans la reſolution de défendre l'heritier preſomptif de la Couronne injuſtement chaſſé du Roiaume; mais en cauſant une effuſion inutile du ſang humain, par ſa conduite imprudente & precipitée. 1632.

Je l'ai deja remarqué. Toutes les régles du droit divin & humain permettoient à Gaſton de prendre les armes pour ſa conſervation; Et par conſequent Montmorenci pouvoit ſe joindre à lui en ſeureté de conſcience. Obliger ce Seigneur à ſe confeſſer coupable du crime de leze-majeſté en cette occaſion, c'étoit l'obliger à reconnoitre que l'oppreſſion violente du Duc d'Orleans étoit legitime; c'étoit lui perſuader de ſacrifier ſa vie à l'établiſſement de la tirannie de Richelieu. J'aprouve fort qu'on ait exhorté le Maréchal Duc à pardonner ſa mort au Cardinal. Il ne pouvoit pas s'en diſpenſer. Mais il ne falloit pas lui permettre de ſuivre aveuglément tous les mouvemens d'une dévotion peu éclairée. Arnoux eut tort de conſeiller à ſon penitent, ou du moins de ne le diſſuader pas de faire preſent à Richelieu d'un tableau exquis. Le Jéſuite ſavoit aſſez le monde, pour juger que le Cardinal abuſeroit de cette marque de reconciliation que lui donnoit un Seigneur plus religieux que lui, & qu'il feroit acroire au Roi que Montmorenci ſe ſentoit tellement coupable, que ſa conſcience lui avoit fait aprouver à la mort les conſeils ſanguinaires de Richelieu. D'autres Directeurs intereſſez, ou trop ſimples, portérent à de ſemblables démarches

1632. ches quelques uns de ceux que le Cardinal opprima dans la suite. Et la dévotion mal entenduë de ces pauvres mourans, ne servit qu'à rendre leur persecuteur plus hardi à exercer ses vengeances particuliéres, sous prétexte de réprimer les caballes & les factions.

Montmorenci parut devant ses Juges avec la même grace & la même majesté qu'il avoit dans sa plus grande splendeur. Il s'assit au milieu du parquet sur une chaise presqu'aussi élevée que les siéges des Magistrats. Le Garde des seaux lui aiant demandé son nom selon la coutume, il eut quelqu'indignation de ce que cet homme qui avoit été page du dernier Connétable de Montmorenci, présidoit à la condamnation du fils de son ancien maître. *Mon nom, Monsieur?* dit le Maréchal Duc. *Vouz le devez savoir. Vous avez mangé assez long-temps le pain de mon pere.* Chateauneuf confus du reproche tacite qu'on lui faisoit, aiant reparti que c'étoit la formalité ordinaire, Montmorenci repondit à toutes les interrogations avec une extréme douceur, & en peu de mots. Non content d'avouër tout, il s'accusa & se calomnia lui même, pour ainsi dire, dans le dessein de sauver tous ceux qui se trouvoient embarassez dans son affaire. L'interrogatoire fini, il fit une profonde revérence aux Magistrats, & sortit de la chambre. Mais se souvenant qu'il avoit manqué de disculper Guilleminet Greffier des Etats, & de réparer les injures qui lui échappérent dans la confrontation, il demanda incontinent de rentrer. Les Juges le lui permirent. *Messieurs*, dit-il, *j'ai oublié de vous déclarer,*

clarer, que lors que Guilleminet me fut confronté l'autre jour, je l'accusai d'avoir contrefait mon seing. J'étois en colére. Je l'en décharge maintenant. C'est un homme de bien: je l'ai toujours connu tel aux Etats. Pour l'union, c'est moi qui l'ai signée. Le Marechal Duc s'étant retiré, tous les Juges le condamnérent les larmes aux yeux à la mort; & le Garde des seaux signa l'arrêt avant que de sortir du palais. 1632.

Ne passons point au triste récit de l'exécution de ce sanglant arrêt, sans ajouter une chose qui prouve bien, à mon avis, que le Jésuite Arnoux pensoit autant & peut-être plus à faire sa cour, qu'à exhorter & à consoler son illustre pénitent. Montmorenci étoit si bien persuadé qu'il n'y avoit point de grace à espérer pour lui, qu'avant son départ de Leytoure, il avoit commandé qu'on lui préparât un habit de toile blanche, dans lequel il vouloit mourir. Rien n'obligeoit ce Seigneur à recourir au Cardinal, afin d'obtenir la vie par son intercession. L'honneur ne lui permettoit pas même de s'abattre de la sorte devant son fier & implacable ennemi. Aussi n'y pensoit-il en aucune maniére. Avant que de recevoir la confession generale du Maréchal Duc, Arnoux lui remontre que pour donner une preuve entiére de son humilité, il doit faire demander sa grace au Roi, & prier le Cardinal d'agir auprès de Sa Majesté. *Faisons le, mon Pere*, répondit Montmorenci qui ne connoissoit pas l'hipocrisie de son Confesseur, *quoique je n'attende plus rien, que de la misericorde de Dieu. Je vous prie*, ajouta le Maréchal Duc en se tournant vers Launai Lieutenant des gardes du corps, *de dire à*

M. le-

1632. *M. le Cardinal que je suis son très-humble serviteur, & que si par sa faveur, il me conserve la vie en fléchissant le cœur du Roi à la misericorde que je lui demande, je vivrai de telle sorte qu'il n'aura pas sujet de s'en repentir. Cependant, je ne souhaite pas que le Conseil du Roi se fasse la moindre violence, en cas qu'on juge que ma mort sera plus utile à l'Etat.* Arnoux savoit bien que cette soumission ne produiroit rien. Mais il vouloit flatter la vanité de Richelieu, en obligeant le Marechal Duc qui meprisoit courageusement la mort, à s'humilier devant le Cardinal en lui demandant ses bons offices pour obtenir la vie. Je remarque avec indignation contre le Jésuite, que tout ce que Montmorenci fait de lui même, est noble, grand, Chrétien; au lieu qu'il n'y a que de la bassesse & de la superstition dans ce que son Confesseur lui suggére. Cet homme a gâté, pour ainsi dire, la mort d'un Héros. Quand le Maréchal Duc suit les mouvemens de son cœur; il ne parle que de Jesus-Christ & du bonheur de souffrir comme lui: Et Arnoux interrompt des discours si édifians, pour donner à Montmorenci une medaille chargée d'indulgences, dit-il, capables de conduire le plus grand pecheur, tout droit au Paradis. Il la veut lier au bras du Marechal Duc, de peur qu'elle ne lui échappe de la main avant le coup fatal. Vid-on jamais une plus grande puérilité? Ne doit-on pas plaindre Montmorenci d'être tombé entre les mains de ce Directeur impertinent?

Je trouve encore une adulation insupportable dans le compliment que le Jésuite fit au Roi, qui

qui voulut apprendre de lui certaines particularitez de la mort du Maréchal Duc. *Sire*, dit Arnoux, *Vôtre Majesté a fait un grand éxemple sur la terre par la mort de M. de Montmorenci: Et Dieu par sa miséricorde en a fait un grand Saint dans le Ciel. Je voudrois, mon Pere*, répondit Louïs en soupirant, *avoir contribué à son salut par des voies plus douces.* Au lieu de flatter un Prince qui s'applaudissoit mal-à-propos, d'avoir jetté la terreur & l'épouvante dans tout son Roiaume, en faisant couper la tête à un Seigneur plus malheureux que coupable, Arnoux ne devoit il pas user de la liberté que lui donnoit la qualité d'ancien Confesseur du Roi, pour lui remontrer qu'une si étrange severité flétriroit sa réputation? Arnoux en avoit une belle occasion. Montmorenci allant au supplice, s'arrête pour jetter les yeux sur une statuë d'Henri IV. Le Jésuite qui ne s'apperçoit pas de la raison pourquoi le Maréchal Duc s'arrête, lui demande s'il desire quelque chose. *Non, mon Pere*, répondit Montmorenci. *Je regardois la statuë de ce grand Monarque. C'étoit un très-bon & très-genéreux Prince. J'avois l'honneur d'être son filleul. Allons, mon Pere, voici le seul & le plus sûr chemin du Ciel.* On crut, & il est fort vraisemblable, que le Maréchal Duc se souvint alors de la clémence d'Henri IV. lequel aiant deja une fois pardonné au Maréchal de Biron, ne voulut le punir d'une seconde & plus noire action, qu'après avoir tenté de le faire rentrer en lui même, & lui avoir promis sa grace, s'il vouloit reconnoître son crime. Un homme moins rampant & moins flatteur qu'Arnoux, auroit 1632.

1632. auroit pris une occasion si naturelle de representer à Louis, qu'il s'en falloit beaucoup que son Ministre ne le portât à marcher sur les traces d'Henri.

Mort du Duc de Montmorenci. Achevons de raconter ce qui se passa dans la capitale du Languedoc le 30. Octobre de cette année funeste à tant de grans hommes en France & ailleurs. Le Duc de Montmorenci persevéra dans ses sentimens heroïques & Chrétiens jusques au dernier moment de sa vie. Il avoit communié le jour precédent, & en se levant il dit ces belles paroles à son Confesseur. *Voici une grande journée, mon Pere. J'ai besoin du secours de Dieu & de vôtre assistance. Je me sens entiérement indigne de la grace que Dieu me fait d'avoir un si grand mépris de la mort. Il est tel, mon Pere, que je dois vous prier de prendre garde que je ne me laisse emporter à quelque mouvement de vanité sur ce sujet. Mettez la main sur mon cœur, & voiez s'il palpite: tâtez mon pouls, il n'est pas plus élevé qu'à l'ordinaire. Dieu seul me fortifie, & me délivre de la crainte d'une fin si tragique. Je connois bien que sans lui, je pourois chanceler comme les autres dans un pareil accident.* Cela paroit d'autant plus sincere, qu'éloigné de l'affectation de certaines gens plus fanfarons que courageux, le Maréchal Duc n'avoit point cherché à s'étourdir. Il avouoit de bonne foi qu'il ne se sentoit pas exempt des fraieurs ordinaires de la foiblesse humaine, quand la mort se presente de près sous une image affreuse. *Cette chair*, disoit-il, *voudroit se soulever. Mais nous la reprimerons avec la grace de Dieu.* L'idée de la desolation dans laquelle

Rélation de la mort de Montmorenci. Histoire du même. L. III. chap. 7. Memoires du même. L. V. Memoires de Pontis & de Puysegur. Vie de Madame de Montmorenci. Chap. 30. Mercure François. 1632.

quelle il laissoit la Duchesse son épouse, le trou- 1632.
bla jusques à la nuit qui precéda le jour de son supplice. L'agitation de son esprit s'appaise enfin. *Loué soit Dieu*, dit-il à un de ses domestiques, en se levant pour la derniére fois. *Il m'a delivré de la crainte où la considération des peines & des dangers de Madame de Montmorenci me jettoit à tous momens. Je remets entiérement à la providence de Dieu les inquiétudes inutiles que j'avois sur ce sujet. Tu lui diras que je lui demande deux choses, de pardonner comme moi de bon cœur à mes ennemis, & d'oublier les déplaisirs que je puis lui avoir causez lorsque nous étions ensemble.* Avant que de communier, il fit selon la pratique ordinaire des gens de sa Religion, une confession generale des péchez de sa vie, & dit après avoir reçû l'absolution du Prêtre: *je ne veux plus vivre, & je renonce de bon cœur à tous les délais. Je serois bien fâché qu'il y en eût. Je ne croiois pas en pouvoir sortir de la sorte. Hélas! que Dieu est bon! j'espére de le voir bien-tôt.* Il recite le cantique du Saint homme Siméon, & dit à son Confesseur après la communion: *mon Pere, celui qui a en soi l'auteur de la vie, ne craint plus la mort. J'espére de voir bien-tôt ce bon Sauveur que je viens de recevoir en sacrement.* Laissons à part ce qu'il y a de superstitieux dans certaines pratiques de l'Eglise de Rome que suivit Montmorenci. Il est rare de trouver tant de ferveur, tant de religion dans un Seigneur qui a passé toute sa vie à la Cour & à l'armée.

Sachant bien qu'après la prononciation de son arrêt, il ne lui seroit plus permis de remonter

à

1632. à sa chambre, le Maréchal Duc y va au retour du palais, quitte son habit, le donne à l'Exempt des gardes qui étoit auprès de lui, & prend son habillement de toile blanche preparé par son ordre à Leytoure pour la triste cerémonie de sa mort. On lui presente ensuite un bouillon qu'il trouva fort amer, à cause de ses blessures au gozier. *Dieu*, dit-il, *me donne cette amertume, afin que je me souvienne du fiel dont Jesus-Christ fut abreuvé, & que je me dégoute tout-à-fait de la vie.* Le Comte de Charlus vint alors lui demander de la part du Roi le bâton de Maréchal de France, & le cordon de l'Ordre du S. Esprit. Montmorenci obeït, & pria le Comte d'assurer Louïs qu'il mouroit son très-humble serviteur. Copions le recit d'un Officier aux gardes qui étoit alors à Toulouse, quoi qu'il se trompe en mettant Launai au lieu de Charlus. *Le Roi jouoit aux échets avec Liancour, lors qu'on lui rapporta le cordon. Sa Majesté avoit le déplaisir de voir que le Seigneur qui jouoit avec elle, & tous les Courtisans qui entroient dans le cabinet, ne pouvoient retenir leurs larmes.* Sire, *dit Charlus*, je viens vous rendre de la part de M. de Montmorenci, le bâton de Maréchal de France & le collier de vôtre Ordre, dont vous l'aviez ci-devant honoré. Il m'a chargé, Sire, de protester à Vôtre Majesté, qu'il meurt avec un sensible déplaisir de l'avoir offensée, & que bien loin de se plaindre de la mort, à laquelle il est condamné, il la trouve trop douce par rapport au crime qu'il a commis. *Charlus se jetta pour lors à genoux, & embrassant les pieds du Roi qu'il arrosoit de ses larmes, il*

lui

lui dit: Ah! Sire, faites grace à M. de Montmorenci. Ses ancêtres ont si bien servi les Rois vos predecesseurs. Faites lui grace, Sire. *Tous ceux qui se trouvérent dans le cabinet, se mirent aussi à genoux, & demandérent grace en pleurant.* Il n'y en a point, *répondit Louis d'un ton sevére.* Il faut qu'il meure. On ne doit pas être fâché de voir mourir un homme qui l'a si justement mérité. Plaignez le seulement de s'être précipité dans un si grand malheur. 1632.

Allez lui dire, poursuivit le Roi en s'adressant à Charlus, *que la seule grace que je lui puis acorder, c'est que le boureau ne le touchera point, & qu'on ne lui mettra pas la corde sur les épaules.* Richelieu permettoit volontiers à son maître de donner ces marques de clemence aux victimes que le Cardinal sacrifioit à son ambition. Il y eut une troisiéme faveur acordée à la suggestion de Richelieu, qui craignoit que le peuple de Toulouse ne s'émût en voiant conduire au supplice un Seigneur universellement aimé. Le Roi ordonna que l'exécution ne se feroit point dans la place publique; mais dans la cour de la maison de ville, dont les portes seroient fermées. Montmorenci ne voulut point user des deux premiéres graces. *Je suis un grand pécheur*, dit-il, *& je souhaite d'être traité comme les autres criminels. L'innocent Jesus fut lié avec des cordes.* Pour ce qui est de la troisiéme, le Maréchal Duc en parla ainsi à son Confesseur. *Je ne sai, mon Pere, lequel des deux je dois souhaiter. La vanité du mépris de la mort seroit dangereuse à la vuë d'un si grand monde, où je trouverai beaucoup d'amis qui me plaindront. D'un*

1632. *autre côté, je voudrois souffrir toute sorte de confusion pour une plus grande expiation de mes péchez.* Deux Conseillers étant venus lui prononcer son arrêt de mort, il décendit dans la chapelle, se mit à genoux, écouta la lecture avec une tranquillité admirable, & dit aux Magistrats: *je vous remercie, Messieurs. Assurez, je vous prie, tous ceux de vôtre compagnie que je regarde cet arrêt de la justice du Roi, comme un arrêt de la miséricorde de Dieu.* Après que Montmorenci eût emploié quelque temps à ses derniéres dévotions, récité le Simbole de la Foi Chrétienne, & offert sa vie à Dieu en sacrifice de bonne odeur, il dit encore ces paroles admirables à son Confesseur. *Qu'est-ce que je sens en moi, mon Pere? Je vous puis assurer devant Dieu que je vas à la mort avec plus de joie, que je n'en ai jamais eu en allant à une bataille, ou à quelque partie de divertissement. Quand je ne serois pas convaincu d'ailleurs qu'il y a un Dieu, cette vertu qui me fait surmonter ma foiblesse, me porteroit à l'adorer. Promettez moi de ne rien dire de ceci, de peur qu'on ne m'attribuë des choses qui ne sont point. Je vous le découvre pour ma consolation, & pour la vôtre, & à l'honneur de Dieu seul qui opére tout en moi.*

Quand l'heure de l'éxecution fut venuë, il monta d'un air modeste & content sur l'échaffaut dressé dans la cour de la maison de ville de Toulouse, tendit avec sa constance ordinaire ses mains pour être liées, parla toujours au boureau avec douceur, & reçut le coup mortel en remettant à haute voix son esprit entre les mains du Seigneur Jesus. Ainsi mourut à l'â-



HENRY 2 DUC DE MONTMORENCY Mal. De FR. GOUeur De LANG.

l'âge de 37. ans, Henri de Montmorenci, Duc & Pair, Maréchal, & autrefois Amiral de France, petit-fils de quatre Connétables & de six Maréchaux, le plus riche, le mieux fait, le plus noble, & le plus brave de tous les Seigneurs du Roiaume. Puisque selon la pensée d'un Auteur judicieux, une parole, un jeu, une autre chose peu importante découvre mieux le naturel des personnes distinguées dans le monde, que les actions les plus éclatantes, je rapporterai ici deux circonstances de la vie privée du Duc de Montmorenci. Elles marquent admirablement bien ses inclinations nobles & élevées. Lorsqu'il jouoit un jour, il se trouva un coup de trois mille pistoles. Un des Gentilshommes présens aiant dit tout bas à son voisin, que cette somme feroit sa fortune, Montmorenci l'entendit, & ne fit semblant de rien. Il jouë, il gagne, & dit au Gentilhomme en le priant de prendre ce qui étoit sur le jeu : *je voudrois, Monsieur, que vôtre fortune fût plus grande.* Dans un voiage en Languedoc, quelqu'un de ceux qui acompagnoient le Maréchal Duc, se mit à parler de ce qui fait le bonheur de la vie, & à soutenir que les gens de la plus basse condition peuvent vivre dans un parfait contentement. Montmorenci apperçoit alors dans un champ quatre laboureurs qui dinoient à l'ombre d'un buisson. *Approchons nous de ces bonnes gens*, dit-il, *& demandons leur s'ils se croient heureux.* Tois répondirent que bornant leur felicité à certaines commoditez de leur condition que Dieu leur avoit données, ils ne souhaitoient rien dans le monde. Le quatriéme avoua franchement qu'une chose manquoit à 1632.

1632. ſon bonheur. C'étoit le pouvoir d'acquerir certain héritage que ſes peres poſſedoient. *Et ſi tu l'avois, cet heritage,* dit Montmorenci, *ſerois-tu bien content? Autant que je le puis être, Monſeigneur,* repondit le païſan. *Combien vaut-il?* demanda Montmorenci. *Deux mille frans,* repartit le bon homme. *Qu'on les lui donne,* reprit le Duc, *& qu'il ſoit dit que j'ai rendu un homme heureux en ma vie.*

Vertu & douleur de la Ducheſſe de Montmorenci.

Hiſtoire du Duc de Montmorenci. L. III. chap. 8. Vie de Madame de Montmorenci. Chap. 8. 9. 10. 13. 21.

La Ducheſſe de Montmorenci a raconté ces deux circonſtances & quelques autres de la libéralité de ſon illuſtre & cher époux. Elle ne paroit point dans le récit que j'ai fait de la condamnation & de la mort du Maréchal Duc, parce qu'elle reçut ordre de ſe retirer dans la maiſon de la Grange près de Pezenas. Le Cardinal de Richelieu perſuadé qu'elle avoit porté Montmorenci à ſe déclarer en faveur du Duc d'Orleans, la fit traiter avec une extréme dureté: Et Louïs prévenu qu'elle étoit complice de la prétenduë révolte de ſon époux, ne voulut jamais lui permettre de venir ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté. La douleur conſtante de cette ſeconde Artémiſe, eſt quelque choſe de ſi extraordinaire, & la vertu qu'elle témoigna dans ſa diſgrace, eſt ſi grande & ſi rare, que je ne dois pas les paſſer ſous ſilence. Montmorenci écrivit la veille de ſa mort une lettre courte & tendre à une épouſe, dont il n'eut jamais ſujet de ſe plaindre, & à laquelle il donna ſouvent du déplaiſir & de la jalouſie. Ceux qui furent chargez de rendre la lettre, trouvérent la Ducheſſe dans une ſi affreuſe deſolation, qu'ils n'oſérent s'acquitter de leur commiſſion. Elle avoit connu la mort du Maréchal Duc par le triſte

triste & morne silence de tous ses domestiques, & 1632.
par la consternation & l'abattement qui paroissoient sur leur visage. Ces paroles contre le Roi lui échappérent dans le premier transport de la douleur: *bon Dieu! après cela, peut-on l'appeller Juste?* Mais se souvenant ensuite que son époux allant au supplice, lui avoit expressément recommandé de modérer ses ressentimens, de pardonner à leurs ennemis, & de recevoir cette affliction de la main de Dieu, elle ne chercha plus qu'à se consoler aux pieds de son crucifix. *Je n'aimois que lui, dans le monde*, disoit-elle en versant des torrens de larmes, *& vous me l'avez enlevé, mon Dieu, afin que je n'aime que vous.* Quelqu'un lui aiant conseillé de sauver des meubles précieux & des pierreries, *je ne veux pour tout bien que la douleur & la patience*, répondit-elle. *Je ne crains pas qu'on m'enléve jamais ni l'une, ni l'autre.*

Sept ou huit jours après la mort du Maréchal Duc, un Exempt des gardes eut ordre de la conduire prisonniére au château de Moulins. Elle y fut d'abord assez étroitement gardée. Après un an, le Roi lui acorde la liberté de sortir, & de recevoir des visites. Au lieu d'user de cette permission, elle s'enferme dans un cabinet obscur, où il n'entre point d'autre lumiére que celle de quelques bougies, sans aller ailleurs qu'à la chapelle. Son unique consolation, c'étoit de recevoir les pauvres & de les soulager. *Je me crois*, disoit-elle, *la plus affligée personne du monde. Mais cette pensée ne me rend pas insensible aux miséres d'autrui. Les moiens que j'ai de faire du bien, me tiennent lieu de consolation, en un temps où je n'en puis recevoir de personne.* A la sollicitation de ses amis & de ses parens,

1632. elle quitte cette triste demeure; mais c'est pour se retirer dans une maison voisine d'un monastere de Religieuses à Moulins, avec qui elle se cache la plus grande partie de la journée. Louïs XIII. passant par cette ville dix ans après la mort de Montmorenci, envoia visiter la Duchesse. *Temoignez au Roi*, dit-elle au Gentilhomme après un remerciment respectueux, *que je suis surprise qu'il se souvienne encore d'une femme malheureuse, & indigne de l'honneur qu'il me fait. Mais de grace, n'oubliez pas de lui rapporter ce que vous voiez.* Elle couvrit alors son visage d'un mouchoir pour donner un cours libre aux larmes qui lui vinrent aux yeux dez que le Gentilhomme ouvrit la bouche. Richelieu s'avisa d'envoier le lendemain un de ses domestiques, faire compliment à la Duchesse. *Assurez M. le Cardinal*, repondit-elle, *que je lui suis obligée de l'honneur qu'il me fait. Mais dites lui aussi que mes larmes ne cessent pas encore.* La Duchesse avoit toujours dans l'esprit d'obtenir la réhabilitation de la mémoire du Maréchal Duc. Elle y trouva de trop grans obstacles. Desespérant de les surmonter, elle se contente de batir une Eglise, & d'y élever un superbe mausolée. Le corps de son époux y fut transferé de l'Abbaïe de S. Saturnin de Toulouse, où il avoit été premiérement inhumé. La Duchesse s'ensevelit avec lui dans le monastére, y prend le voile de Religieuse, & finit ses jours auprès des cendres qu'elle a si long-temps arrosées de ses larmes.

Soit que Marie de Medicis voulût sauver la

vie

vie au Duc de Montmorenci ; soit qu'elle prétendît obliger Richelieu à ne s'opposer plus au retour de sa bienfaictrice en France, & arrêter les violences du Cardinal, en tenant une niéce qu'il chérissoit extraordinairement, sur laquelle on pouroit user de represailles, la Reine Mere entreprit à la suggestion de Chanteloube Prêtre de l'Oratoire, homme violent & facile à concevoir des projets chimériques, de faire enlever de Paris la Combalet durant l'absence du Roi. Le complot dont un neveu de Chanteloube & un valet de chambre de Marie de Medicis se rendirent les chefs, fut poussé assez avant. Les relais étoient déja mis en plusieurs endroits entre Paris & Bruxelles. Mais un nommé Rouvré & je ne sai quel Florentin, aiant tout découvert, neuf ou dix complices sont pris & menez à la Bastille. Louis irrité d'un pareil attentat, ordonne qu'on travaille incessamment à leur procés. Il écrivit encore à Combalet qu'il se rejouïssoit de ce qu'elle avoit heureusement évité un si grand danger, & qu'il retourneroit bien-tôt à Paris, afin d'arréter une bonne fois les entreprises continuelles de certains esprits malins & factieux. Sa Majesté ajoutoit que si le complot eût reüssi, elle seroit allée dans les Païs-bas demander Combalet à la tête de cinquante mille hommes à l'Infante Isabelle. Pour chagriner encore plus la Reine Mere, le Cardinal persuade au Roi de presser Isabelle de lui livrer le P. Chanteloube principal confident de Marie de Medicis, & l'Abbé de S. Germain auteur des écrits vifs, & peut-être trop véritables, qui donnoient de l'inquiétude à Richelieu & de l'occupation à ses plumes.

1632.

Dessein d'enlever la Combalet niéce du Cardinal de Richelieu.

Histoire du Ministere du du Cardinal de Richelieu. 1632. Vie nouvelle du même. L. IV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 575. 576. &c.

1632. mes vénales. L'Infante s'excusa sur ce que ces deux Ecclésiastiques étant de la maison de la Reine Mere, on ne pouvoit les lui ôter d'une maniére violente. Le Cardinal ne se rébute pas. Il les fait demander aux Etats de Brabant alors assemblez. On répondit que cette affaire regardoit uniquement la Gouvernante des Provinces, & qu'il falloit s'adresser à elle. Combalet moins emportée que son oncle, pria instamment le Roi d'ordonner qu'on cessât de poursuivre les gens du complot emprisonnez, & il lui acorda sa demande. Peut-être qu'on fut bien aise d'étouffer une affaire, dans laquelle la Reine Mére & plusieurs personnes distinguées de la Cour de France se trouvoient engagées, & d'en donner tout l'honneur à Combalet.

Elle quitta pour lors le petit Luxembourg que le Cardinal lui avoit cédé, alla demeurer au palais de son oncle, afin de se mettre à couvert d'un second attentat, & sortit desormais plus rarement & avec de grandes précautions. Marie de Medicis, dit-on, souffroit fort impatiemment que cette creature demeurât dans son magnifique palais, & que toutes les personnes de la Cour n'y allassent que pour rendre leurs hommages à la niéce de son ennemi. La libérale Princesse avoit autrefois donné à Richelieu Surintendant de sa maison, le petit Luxembourg contigu au grand palais, à condition qu'elle pouroit le reprendre quand il lui plairoit, moiennant la somme de trente mille livres. Le Cardinal s'étant depuis brouillé avec sa bienfaictrice, elle voulut ravoir le petit Luxembourg. Richelieu produit l'acte de donation, & montre

tre qu'au lieu de trente mille livres, la Reine Mere le doit rembourser de trente mille écus, & qu'elle s'est seulement reservée le droit de retirer la maison quand il plairoit au Roi, & non quand elle en auroit la volonté. Marie de Medicis se recrie; proteste que ce ne fut jamais là son intention, & soutient que l'acte est falsifié. Quoi qu'il en soit, Louïs déclara que le petit Luxembourg demeureroit à Richelieu. Il fallut que cette Princesse déja si fort affligée, dévorât encore le chagrin d'aprendre qu'on acommodoit la maison au gré du Cardinal & de sa niéce, que les apartemens s'exhaussoient, qu'on batissoit des bains, que les escaliers étoient changez, & qu'on touchoit même à la maitresse muraille du grand palais. Choses qui ne se purent faire sans témoigner le dernier mépris à la Reine, & sans lui marquer qu'on ne se mettoit plus en peine de la ménager & de lui déplaire. Tout le monde voioit avec indignation un domestique ingrat pousser les choses à de si grandes extrémitez, & affecter hautement de mettre ses demêlez avec sa bienfaictrice sur le pied de ne pouvoir jamais être acommodez. 1632.

Vaste projet de Richelieu déconcerté par l'humeur fiére & difficile du Duc d'Epernon.

Si nous en croions quelques gens dont les conjectures ne sont peut-être pas mal fondées, le Duc d'Orleans devinoit mieux qu'il ne pensoit, en accusant Richelieu d'aspirer à devenir un nouveau Maire du Palais. Le Cardinal projettoit de se faire une espéce de souveraineté dans une partie du païs qui composoit l'ancien Roiaume d'Austrasie, où Charles Martel & ses enfans jettérent les premiers fondemens de leur usurpation. Voici quel fut le plan de

1632. Richelieu. Il prétendoit, dit-on, s'acommoder de l'Evêché de Metz, & de cinq ou six bonnes Abbaïes qui sont dans la ville, ajouter à cela le gouvernement des trois Evechez de Loraine & de leurs citadelles, obtenir Stenai, Jametz, & quelques autres places voisines, tirer Sedan de la Maison de Bouillon, acquerir Charleville & le Mont Olimpe, en un mot s'assurer d'un bon établissement sur cette frontiére contre toutes les revolutions de la Cour. Certaines gens vont plus loin. Ils veulent que l'ambitieux Cardinal pensât encore à la Loraine, & à l'Alsace, & qu'il se fût mis en tête de tirer celle-ci par un acommodement avec les Suedois maîtres de la plus grande partie de cet ancien fief de la Maison d'Autriche, & de dépouiller Charles Duc de Loraine de ses Etats. On ne sait point certainement si tel fut le véritable dessein de Richelieu. Ceux qui le lui attribuent n'alléguent aucune preuve positive. Cependant les démarches du Cardinal donnent je ne sai quelle vraisemblance à leurs conjectures. Si on n'ose les recevoir, on ne peut pas aussi les rejetter absolument.

Vie du Duc d'Epernon. L. X. Observations à la fin du Testament politique du Cardinal de Richelieu.

Quoiqu'il en soit des vuës de ce Politique; avant que de partir de Toulouse, il envoie Bullion son confident, proposer au Duc d'Epernon de se démettre du gouvernement de Metz, & lui offrir en échange la survivance de celui de Guienne pour le Duc de la Valette son second fils reçu en survivance au gouvernement de Metz. Le compliment surprit le fier Epernon. Il croioit qu'au lieu de penser à lui ôter ce qu'il tenoit de la liberalité du Roi Henri III. dont il fut le favori, on devoit lui savoir gré de

ce.

ce qu'il avoit resisté aux sollicitations de la Reine Mere & des Ducs d'Orleans & de Montmorenci, & empéché la plus grande partie de la Noblesse, & quelques villes de Guienne mécontentes de se joindre à eux. Ce service important rendu au Cardinal dont la fortune étoit seulement attaquée, plutôt qu'au Roi, sembloit meriter que Richelieu fît gratifier Epernon de la survivance du gouvernement de Guienne, sans l'obliger à l'acheter par la démission de celui de Metz. Cependant, Epernon ne rejetta pas absolument la proposition. Il demanda qu'en acordant à la Valette la survivance du gouvernement de Guienne, on donnât un bâton de Maréchal de France à Henri Duc de Candale son fils aîné, qui portoit le nom & les armes de la Maison de Foix, en conséquence du contract de mariage d'Epernon avec la riche & noble heritiére de Candale. Henri étoit extrémement jaloux de ce que le Duc son pere aiant partagé ses biens & ses dignitez à ses enfans, il mettoit la charge de Colonel Genéral de l'infanterie Françoise dans le lot de la Valette. Candale témoignoit hautement son chagrin, & ne vivoit pas en trop bonne intelligence avec son pere. On espera de le contenter, en prenant une occasion favorable de lui obtenir le bâton de Maréchal de France. Les marques de bravoure & d'expérience qu'il avoit données chez les étrangers alliez de la Couronne, où il servit plus qu'en France, meritoient cette dignité. Mais ce Seigneur d'un esprit vif & railleur, lâcha imprudemment en plusieurs occasions des traits ingénieux de satire contre Richelieu dont il n'étoit pas content. Plus acoutu- 1632.

1632. mé à donner la loi qu'à la recevoir, & encore plus éloigné de recompenser Candale des bons mots dits contre lui, le Cardinal rompt tout-à-coup la négociation entamée, quoi qu'il eût fort à cœur de la finir. Nouveau sujet d'aigreur entre Epernon & Richelieu qui se haïssoient déja beaucoup. Ils partent de Toulouse plus mecontens que jamais l'un de l'autre.

Nouveaux sujets d'aigreur entre le Duc d'Epernon & le Cardinal de Richelieu.

Elle augmenta extremement à Cadillac & à Bourdeaux, où le Cardinal acompagna la Reine au retour du voiage de Languedoc; disons mieux, où Anne d'Autriche fut obligée de suivre contre son inclination, Richelieu triomphant qui vouloit voir Brouäge, la Rochelle, & sa maison paternelle, en allant de Toulouse à Paris. Il avoit invité Louïs à prendre la même route, & son dessein étoit de régaler magnifiquement le Roi & toute la Cour à Richelieu rebâti depuis peu & extraordinairement orné. Maïs Louïs avoit une si grande impatience de s'en retourner à S. Germain & à Versailles, que dez le lendemain de la mort du Duc de Montmorenci, il se mit en chemin & se rendit à Paris le plutôt qu'il lui fut possible, par le Limosin & le Berri. Le Cardinal determiné à se servir de cette occasion pour aller à ses gouvernemens & à ses terres, fit en sorte que le Roi engagea la Reine son épouse à s'en retourner avec Richelieu par la Guienne, le Païs d'Aunis, le Poitou & la Touraine. Elle ne put s'en défendre, & parut fort triste jusques à ce qu'elle se fût séparée par un accident inopiné d'un homme qui lui étoit fort odieux, & dont elle ne se soucioit nullement de voir les maisons & l'orgueilleuse dépense. Ne croioit-elle point comme

Vie du Duc de d'Epernon. L. X. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom VII. pag. 570. 571.

me les autres, que Richelieu la trainoit avec lui, aussi bien que Bichi Nonce du Pape & les Ministres des Princes étrangers qui furent obligez de le suivre, afin que personne, excepté ses creatures & ses confidens, ne pût entretenir le Roi avec un peu plus de liberté, pendant que le Cardinal ne se trouveroit pas auprès de son maitre? 1632.

La Reine aiant témoigné au Duc d'Epernon qu'elle seroit bien aise de voir sa belle maison de Cadillac, il l'y reçut avec beaucoup de magnificence. Un oubli innocent, ou affecté, acheva d'irriter là Richelieu contre Epernon. Celui-ci avoit ordonné que ses carosses allassent prendre la Reine à la décente du bateau. Soit que le Duc ne se souvînt pas d'en marquer un en particulier pour le Cardinal; soit que les Dames & les autres personnes de la suite de la Reine manquant de places, eussent pris le carosse destiné à Richelieu, il ne s'en trouva point pour lui à son arivée au bord de l'eau. Il dissimule son dépit, & veut aller à pied jusques à Cadillac, nonobstant l'incommodité que lui causoit déja une rétention d'urine, dont il fut sur le point de mourir à Bourdeaux. Epernon averti d'un inconvenient dont il n'étoit peut-être pas trop faché, court au devant du Cardinal, après avoir rendu ses premiers devoirs à la Reine, améne un carosse, fait mille excuses, & prie Richelieu d'y monter. Le Cardinal reçoit assez bien les complimens en apparence, s'opiniâtre à marcher à pied jusques à Cadillac, & ne cache point si bien son mécontentement que les Courtisans attentifs à tout, ne s'en apperçoivent. Ceci n'est rien en comparaison de ce qui

1632. survint à Bourdeaux durant la maladie de Richelieu. Elle fut si grande qu'on le crut mort. Mais un Chirurgien de la ville eut le bonheur, ou l'adresse, de le guerir.

Durant tout le séjour de la Reine dans la capitale de la Guienne, les gardes du Duc d'Epernon quittérent leurs cazaques & leurs mousquets, & il se dépouilla de toutes les marques extérieures de sa dignité de Gouverneur. Mais dez que la Reine fut partie, Epernon ne se crut pas obligé d'en faire autant en presence du Ministre. Le Duc va hautement precedé de ses gardes au logis du Cardinal, demander des nouvelles de sa santé. Les domestiques de Richelieu paroissent effraiez, quelques uns courent aux armes, & certaines gens lui vont dire qu'il est à craindre que le Duc n'ait un mauvais dessein. Peut-être que naturellement timide & soupçonneux, le Cardinal en crut quelque chose d'abord. Mais il se desabusa bientôt. Epernon, à la discretion duquel il demeuroit à Bourdeaux, eût pu se défaire facilement de son ennemi, si un si noir dessein lui fût venu dans l'esprit. On ne l'exécuta pas : c'est une preuve certaine qu'on n'y pensa point. Mais le Cardinal n'osant se plaindre de ce qu'Epernon ne lui rendoit pas les mêmes honneurs qu'au Roi & à la Reine, fut bien aise de trouver un pretexte de dire, que si le Duc n'avoit pas pretendu l'assassiner, il étoit venu du moins l'insulter & lui faire peur dans sa maison. Epernon s'apperçoit bien de quelque chose, & les mouvemens extraordinaires qu'il remarque en entrant chez Richelieu, le surprenent. Il dissimule, & laissant ses gardes au bas de l'escalier, il mon-

monte jusques à la porte de la chambre du Cardinal, & demande l'état de sa santé. On lui répond qu'elle est encore mauvaise, & que Son Eminence le prie de l'excuser si elle ne le voit pas. Le Duc s'en retourne avec la même pompe & ne fait semblant de rien. Le jour du départ de Richelieu pour Brouage, Epernon toujours precedé de ses gardes, & suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, acompagne le Cardinal jusques au bateau, sous pretexte de lui faire honneur. Richelieu rapelle, ou feint de rappeller sa crainte passée, & témoigne quand il est au milieu de la riviére, qu'il croit s'être heureusement tiré d'un danger évident. On dit que le Duc fit tout cela fort innocemment, & qu'il ne connut la peur & les soupçons du Ministre, que par une lettre du Cardinal de la Valette qui n'abandonnoit point Richelieu. Je suis persuadé qu'Epernon ne conçut pas le dessein de tuer Richelieu. Mais ferai-je un jugement teméraire, si je dis, qu'il fut bien aise de braver un Ministre altier & impérieux? 1632.

Le Duc d'Orleans prend la resolution de sortir de France.

Avant que d'arriver à Paris, le Roi reçut une lettre du Duc d'Orleans écrite à Montereau-Faut-Yonne le 12. Novembre. C'étoit une espéce de manifeste sur la resolution que prenoit Gaston de sortir encore de France. Voici ce qu'un Gentilhomme qui le suivit dans cette retraite & qui devint ensuite un de ses principaux confidens, raconte de cette nouvelle affaire. *Monsieur*, dit-il, *aiant appris à Tours la mort du Duc de Montmorenci, jugea que son honneur ne lui permettoit pas de demeurer en France après un si grand sujet de déplaisir. Son Altesse Roiale crut être légiti-*

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XVI.

1632. *mement déchargée de tout ce qu'elle avoit promis dans le traité de Beziers. Car enfin elle protesta aux Commissaires du Roi avant la conclusion, que si nonobstant les assurances données de la part de Sa Majesté, il arrivoit quelque chose de funeste au Duc de Montmorenci, Monsieur regarderoit cela comme une rupture, & ne tiendroit aucune des conditions stipulées. Il ne se soumettoit aveuglément aux volontez du Roi, que dans l'esperance de sauver la vie à un Seigneur fort cher à Son Altesse Roiale, & auquel elle avoit des obligations particulieres. Telles furent les raisons apparentes de la sortie de Monsieur. La véritable, c'étoit le mariage contracté à l'insçu de Sa Majesté avec la Princesse Marguerite de Loraine. Le Roi & les Ministres en avoient bien quelques soupçons. Mais ils ne savoient pas certainement l'affaire. Elle fut conduite avec tant de secret, que les espions de la Cour ne purent jamais penétrer plus avant. De là vient qu'il n'en fut point parlé dans le traité de Beziers. Bullion s'avisa seulement de demander à Puylaurens, si Monsieur étoit veritablement marié. Puylaurens repondit, non. Il ne crut pas devoir s'expliquer & s'ouvrir à une creature du Cardinal. Lorsque Monsieur se fut rendu de Tours à Blois, il depécha Saumeri à Turin, pour informer le Duc de Savoie de tout ce qui s'étoit passé, & pour obtenir par l'entremise du Maréchal de Toiras, la liberté de se retirer en Piémont, en cas que Monsieur prît le parti d'aller de ce côté-là.*

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Montresor. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 578. 579. &c.

On dit encore que Puylaurens pressa Gaston de sortir du Roiaume, en lui remontrant qu'il falloit se resoudre à vivre desormais dans une entiére dépendance des volontez de Richelieu, & à se

à se voir le jouet de toute la Cour. Que le Cardinal parloit déja de réformer la maison de Son Altesse Roiale, d'éloigner ceux qui ne se devoueroient pas absolument au Ministre, & de chatier même quelques domestiques du Duc d'Orleans, sous prétexte qu'ils ne se trouveroient pas compris dans l'amnistie acordée. Enfin, que si Gaston demeuroit à la discretion de Richelieu, on pouroit bien obliger Son Altesse Roiale à consentir que le mariage contracté secretement avec la Princesse Marguerite, fût rompu. Ebranlé par ces raisons, & chagrin de voir son crédit entiérement perdu dans le Roiaume, le Duc d'Orleans part de Tours avec Puylaurens, Du Fargis, Sauvebeuf, & quinze ou vingt cavaliers. Il tourne vers la Bourgogne, & écrit de Montereau-Faut-Yonne une longue lettre au Roi. *Monseigneur*, disoit Gaston à Louis après un ample récit de la maniére dont Bullion obtint le consentement de Son Altesse Roiale aux conditions préscrites dans le traité de Beziers, *si ma resolution de sortir de France vous déplait, Vôtre Majesté s'en doit prendre uniquement à ceux qui lui ont conseillé une si grande violence contre mon cousin le Duc de Montmorenci. Sans ce funeste accident, j'aurois inviolablement observé tout ce que j'ai promis, quelque dur, quelque desavantageux qu'il me paroisse. Je sacrifiois sans peine mes plus grans interêts au salut d'une personne si chére à la France, & qui m'avoit si sensiblement obligé. Que pouvois-je refuser à l'extréme douleur de ma cousine la Duchesse de Montmorenci, & aux priéres continuelles qu'elle me faisoit de me soumettre à toutes choses? Et à quoi ne me devois-je pas resoudre pour pré-* 1632.

1632. *prévenir un opprobre, dont j'aurois été infailliblement chargé, si j'en eusse usé autrement? On m'auroit imputé la cause d'un action si déplorable, après la menace que le Sieur d'Aiguebonne me fit de vôtre part, qu'il en couteroit la vie à mon cousin de Montmorenci, si je me retirois dans le Roussillon. Je devois avec grande raison inférer de ce discours, que les choses se passeroient plus doucement, si j'obeïssois à Vôtre Majesté. Comment aurois-je pu croire qu'après vous avoir rendu les plus basses soumissions, vous ne seriez pas touché de compassion, en considerant l'état auquel une severité que personne ne se pouvoit imaginer, réduiroit un Prince qui a l'honneur d'être vôtre frere?*

Pardonnez moi, Monseigneur, si je vous parle avec trop de liberté. La considération de mon honneur & de ma réputation, ne devoit-elle pas vous fléchir? C'étoit un contrepoids suffisant à la faute de mon cousin de Montmorenci. Si vous pouvez en cette occasion tirer de vôtre justice quelques avantages pour le bien de vôtre Etat, la clémence vous en auroit sans doute procuré de plus grands. Je serois demeuré dans le respect, & les peuples vous auroient comblé de benedictions. Je n'ignore pas, Monseigneur, que les loix de vôtre Roiaume m'obligent à de grans devoirs envers Vôtre Majesté. Mais je vous supplie très-humblement de considérer qu'elles ne détruisent pas celles de la nature qui sont beaucoup plus fortes. Puisque vous devez reconnoitre par des témoignages de vôtre bonne volonté, les soumissions que je vous rends, j'ai aussi la liberté de me plaindre de ce que vous manquez aux régles de l'affection fraternelle dans l'affaire la plus importante à mon hon-

bonneur que je puisse avoir dans ma vie. Mon ressentiment est si juste, que Vôtre Majesté ne le peut condamner. Je vous proteste que j'ai le cœur vivement percé de douleur & de regret. La confiance que j'avois prise en vos bonnes graces, me rend ce nouveau déplaisir encore plus sensible. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais rien plus ardemment desiré, que d'en être honoré. C'a été l'objet le plus agreable de mes pensées au milieu de mes plus grandes souffrances. Le tort considérable que j'ai bien voulu faire à ma reputation, montre assez combien j'estimois le bonheur d'être bien dans vôtre esprit. Pourquoi m'a-t'on envié si tôt un avantage que je chéris extremement? A quoi tend cette violence faite à la bonté de vôtre naturel? Que Vôtre Majesté reflechisse, s'il lui plaît, là dessus. Cependant, je la supplie d'agréer la resolution que je prens de sortir de son Roiaume, & de chercher dans les païs étrangers une retraite assurée. Après la connoissance que j'ai du peu de bonne volonté que vous avez pour moi, je dois apprehender les suites d'un si grand mépris de toutes mes soumissions. Ce n'est pas, Monseigneur, que dans l'excés de mes déplaisirs, je ne me flatte encore de la pensée, que l'affection & la tendresse dont vous m'avez donné tant de marques autrefois, n'est pas encore tout-à-fait éteinte. Je ne puis me persuader que Vôtre Majesté, qui prend un soin si particulier de ses alliez, veuille ternir la gloire qu'elle acquiert par l'assistance qu'elle leur donne, en ôtant toujours le repos & la seureté à son frere. 1632.

Louis

1632. Louïs ne répondit qu'après son arivée à S. Germain en Laïe. Une lettre si pressante fit grand bruit en France & dans toute l'Europe. Comme il étoit question de se justifier des reproches de Gaston, qui ne paroissoient pas mal fondez, on ne manqua pas de publier la replique du Roi. La voici. *Mon frere, je ne puis vous dire combien le prétexte qu'on vous fait prendre de sortir de mon Roiaume pour la quatriéme fois, me cause de déplaisir. Si vous l'aviez attentivement éxaminé, vous l'auriez trouvé aussi peu legitime que les precedens, dont vous avez reconnu vous même la fausseté. Le Duc de Montmorenci aiant été condamné tout d'une voix par un des plus celebres Parlemens de mon Roiaume, mon Garde des seaux y présidant, vous vous en offensez, parce que vous desiriez que le crime demeurât impuni. Vous voulez vous persuader que le Sieur de Bullion vous a fait espérer que je pardonnerois au Duc de Montmorenci. Les termes des conditions qui vous ont été acordées de ma part, sont si eloignez de vôtre prétention, que la lecture seule sert de réponse à ce que vous dites. Je ne doute pas que le Sieur d'Aiguebonne ne vous ait fidelement rapporté ce que je lui ai commandé. Et par conséquent, il vous aura donné aussi peu de fondement que le Sieur de Bullion, d'espérer l'impunité que vous demandiez. Je vous laisse à considérer, si je pouvois en user autrement aprés l'infidelité du Duc de Montmorenci; aprés sept couriers envoiez coup sur coup pour m'assurer de son obeïssance; aprés une conspiration formée contre mon Etat avec les étrangers; aprés un soulévement excité dans une des*

prin-

principales provinces de mon Roiaume; enfin 1632.
après les efforts faits, comme vous le savez, pour separer de moi ceux que toutes sortes de considérations obligent à m'être inviolablement attachez. Je ne manquerai jamais de faire pour eux ce que la nature & le sang exigent de moi. Mais j'aurai en même temps tous les soins que les loix divines & humaines demandent que je prene pour le bien de mon Etat, & pour empécher la desolation que causent ces misérables révoltes. Je l'ai vuë avec un si grand déplaisir, que je n'ai pû m'empécher de prévenir par cet exemple, de semblables malheurs.

Les moiens que j'ai donnez au Duc de Montmorenci de se signaler en diverses occasions, sont des temoignages de ma confiance qui l'obligeoient à demeurer inebranlable dans son devoir. Au lieu de cela, il est venu combattre mes troupes. Il a été pris commandant une armée contre moi, & aiant à la main son épée teinte du sang de mes fidéles sujets. Je ne veux point répondre à ce que vous dites, que l'espérance qu'on vous donna de sa vie, vous a porté à vous soumettre aux conditions que je vous ai acordées. Chacun sait quelle étoit la situation de vos affaires. Aviez-vous un autre parti à prendre? Tout ce que je puis faire en cette rencontre, c'est de vous exhorter à ne vous remettre plus dans le même état, & à rentrer au plutôt dans vôtre devoir. Lequel des deux freres en croirons-nous? Après y avoir bien pensé, on penchera toujours du côté de Gaston. Sa lettre paroit plus vraisemblable, plus sincére. Au lieu d'y répondre directement, Louïs tâche de donner le change. Il n'est question, ni de l'enormité du prétendu crime

1632. crime de Montmorenci, ni de la maniére dont les articles du traité de Beziers sont conçus. On veut bien supposer que le Maréchal Duc étoit le plus coupable du monde. On avouë encore que sa grace ne fut point expressément stipulée. Il s'agit seulement de savoir si Bullion n'usa point d'équivoques, pour donner à entendre comme de la part du Roi, qu'il étoit dans la disposition d'acorder la vie à Montmorenci, mais qu'il falloit que ce Seigneur la tint uniquement de la clemence de Sa Majesté, & que le bien de l'Etat demandant que le Duc d'Orleans parût se soumettre aveuglement aux conditions que Louïs lui préscrivoit, Sa Majesté auroit après cet acte d'obeïssance, tous les egards que les services de Montmorenci & ceux de ses ancêtres méritoient. Gaston proteste qu'on lui donna cette espérance. Et Louïs n'ose pas le nier directement. Ce silence affecté est à mon avis, un aveu de la verité du reproche de Gaston, que Bullion & le Cardinal de Richelieu le trompérent par une basse & indigne supercherie.

Retraite du Duc d'Orleans à Bruxelles.

Monsieur, poursuit Montresor que j'ai deja cité, *prit le chemin de la Champagne, & se rendit à Dun sur Meuse, petite place du Duché de Loraine. Il envoie de là Du Fargis à l'Infante Isabelle, & S. Quentin un de ses Gentilhommes ordinaires au Duc Charles à Nanci. On ne disoit point encore, si on iroit dans les Païs-bas, ou en Loraine. Le doute fut éclairci le lendemain. Son Altesse Roiale part pour Namur, & s'y rend en trois jours. Le Comte de Salazar Capitaine des gardes de l'Infante y vint recevoir Monsieur, & lui fit des complimens & une in-*

infinité d'offres de la part de cette vertueuse Princesse. Gaston arive à Bruxelles vers la fin du mois de Janvier l'an 1633. décend au logis du Comte de Salazar, & va incontinent au palais de l'Infante, qui lui donne autant de témoignages d'affection & de tendresse, que s'il eût été son fils. Elle se servoit ordinairement de ces termes pour marquer son amitié cordiale & sincére. A la fin de cette premiére audience, le Duc d'Orleans fut conduit à l'appartement qui lui étoit préparé. Les principaux de la Cour & de la maison d'Isabelle avoient ordre de rendre à Gaston les mêmes honneurs & les mêmes respects qu'à l'Infante. Tous faisoient paroitre à l'envi leur contentement & leur joie de le revoir en seureté. *Une reception si obligeante*, dit encore Montresor, *auroit causé plus de plaisir à Monsieur, si le départ de la Reine Mere avant qu'il entrât à Bruxelles, n'eût donné à Son Altesse Roiale de l'inquiétude, & sujet d'apprehender qu'un éloignement si prompt ne fût plutôt un effet des mauvais conseils de quelques esprits malicieux qui les vouloient diviser l'un de l'autre, qu'une resolution prise de l'avis des Medecins, afin de changer d'air. Tel fut le prétexte dont la Reine Mere tacha de couvrir un contretemps blamé genéralement de tout le monde. Ferme dans son dessein de ne cesser point d'avoir la même deférence pour la Reine sa mere, Monsieur va disner le lendemain avec elle à Malines. On le reçut bien en apparence.* Mais il eut le chagrin de revenir à Bruxelles, sans avoir pu la guérir de sa fantaisie de se retirer à Gand.

1632.

Mémoires de Montresor. Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 580. 581. &c.

Les Ministres de Marie de Médicis publioient par

1632. par tout qu'elle se plaignoit avec grande raison du Duc d'Orleans, qui n'avoit fait dans le traité de Beziers, aucune mention d'une mére, des interêts de laquelle il ne se devoit jamais séparer. Ces Messieurs ne considéroient pas que Gaston s'étant vû hors d'état d'y agir utilement, & aiant été forcé à recevoir des conditions dures & préjudiciables à ses interêts particuliers, il étoit entiérement disculpé de tout ce qui se passa dans cette malheureuse negociation. Les discours des Ministres mal intentionnez de Marie de Medicis, en pouvoient imposer au public. Mais les gens d'esprit voioient bien que la froideur de la Reine Mere étoit fomentée par les conseils du P. de Chanteloube, qui prétendoit tenir Puylaurens dans une dépendance absolue. C'étoit demander l'impossible. Puylaurens n'étoit pas d'humeur de se soumettre à un autre; encore moins à un homme qu'il n'estima jamais. La mesintelligence des confidens de Marie de Medicis & de Gaston augmenta beaucoup dans la suite, & produisit d'étranges effets pour la cause commune de la mere & du fils, & pour leurs interêts particuliers. Voici ce qu'un autre Gentilhomme de la suite du Duc d'Orleans raconte de la même affaire. *La Reine Mere*, dit-il, *prit grande part à la disgrace de Monsieur en Languedoc. Mais son déplaisir fut extréme, quand Biscara qu'elle tenoit auprès de Son Altesse Roiale, lui écrivit que Monsieur l'avoit abandonnée dans le traité de Beziers. Elle s'en plaignit hautement à la Cour de Bruxelles, sans considérer que c'étoit une suite de la mauvaise fortune de Monsieur, & non pas un défaut de respect & d'af-*

d'affection pour la Reine sa mere. Il la trouva fort consolée en le voiant de retour auprès d'elle & hors des mains de leur ennemi commun. Ils espéroient l'un & l'autre qu'étant en même lieu, & qu'agissant de concert, leurs affaires en iroient beaucoup mieux, & qu'on les considéreroit davantage dans les occasions que le temps pouroit faire naitre. Il y eut des protestations reciproques d'une entiére union de volontez & d'interêts. L'intelligence fut durant quelque temps aussi bonne qu'on la pouvoit souhaiter entre des personnes si proches, qui s'étoient embarquées dans un même vaisseau & pour la même cause. Il est certain que si leurs Ministres se fussent mieux acordez, la Reine Mere & Monsieur n'auroient pas été si long-temps agitez de la tempête, & qu'ils auroient pu parvenir heureusement l'un & l'autre au port. Mais la défiance se mit bien-tôt entr'eux, & chacun ne pensa plus qu'à ses interêts particuliers. Fut-ce un coup de l'habileté de Richelieu, ou un effet du bonheur ordinaire de ses entreprises? 1632.

Gaston emploia les premiers jours après son arivée dans les Païs-bas, à rendre ses respects à la Reine Mere, & ses devoirs à l'Infante, & à recevoir les complimens & les visites des personnes les plus distinguées par leur naissance & par leurs charges. Il pensa ensuite à rendre compte à l'Empereur & aux Rois d'Espagne & d'Angleterre, des raisons qui l'avoient porté à chercher sa seureté à Bruxelles. *Du Coudrai-Montpensier*, dit Montresor, *fut envoié à Vienne demander à Sa Majesté Impériale un secours d'hommes, qu'on pretendoit joindre aux troupes que le*

Roi

1632. *Roi d'Espagne fourniroit, & à celles que Gaston leveroit par le moien de ses partisans, & former ainsi une armée capable de faire irruption dans quelque province frontière de France. L'exprès du Duc d'Orleans fut renvoié de Vienne à Prague, où étoit Valstein Generalissime de Sa Majesté Imperiale. Du Coudrai confera plusieurs fois avec lui, & rapporta des promesses fort avantageuses.* Elles n'eurent aucun effect. Le Duc de Fridland pensoit à ménager la Cour de France, & prenoit *des mesures contraires à son devoir*, ajoute Montresor, *& à la fidélité inviolable qu'il étoit obligé de conserver à son maître & à son bienfaiteur.* Sainte-Croix d'Ornano fut envoié en Angleterre, & Lingendes à Madrid. En attendant le succés de ces négociations, le Duc d'Orleans se divertissoit à Bruxelles, & Marie de Medicis étoit rongée de chagrin à Gand. Il fut si violent qu'elle tomba dans une longue & dangereuse maladie, comme nous verrons dans la suite.

Conseil tenu sur les affaires étrangéres après le retour du Cardinal de Richelieu à Paris.

Richelieu pensoit de son côté à susciter de nouvelles affaires à la Maison d'Autriche, à la tenir hors d'état de secourir Marie de Medicis & Gaston, & à empécher que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne profitassent de la mort du Roi de Suéde autant qu'ils l'espéroient. Ce triste accident dont le Cardinal reçut la nouvelle quelque temps après son départ de Bourdeaux, l'obligea de se rendre plûtôt à Paris, afin de prendre les mesures nécessaires, dans le changement que la mort de Gustave apportoit aux affaires generales de l'Europe, & dans les nouveaux embaras que causoit en France, la retraite du Duc d'Orleans à Bruxelles. Dez qu'on

sut

ſut à la Cour que Richelieu s'approchoit de Paris, les uns allerent au devant de lui à Etampes; d'autres pouſſérent juſques à Orleans. Les moins empreſſez ſuivirent le Roi à Rochefort maiſon du Duc de Monbazon. Le Cardinal y devoit venir d'Etampes, & Louïs voulut joindre là ſon Miniſtre. Le chemin de Paris à Rochefort étoit, dit-on, tout couvert de gens à cheval & de caroſſes. Cela n'eſt pas ſurprenant. Le Roi aiant une ſi grande impatience de voir Richelieu, & de ſe rejouir avec lui du rétabliſſement d'une ſanté que Sa Majeſté croioit extrémement précieuſe, il falloit bien que les Courtiſans fiſſent paroitre autant & plus d'empreſſement. Louïs & le Cardinal ſe rendirent à Rochefort le 3. Janvier 1633. On ſe rencontre dans la cour du château. Richelieu ſe jette aux pieds de Sa Majeſté. Il fut promptement relevé d'une main, & embraſſé de l'autre. *J'ai autant de joie de vous voir en bonne ſanté*, dit le Roi, *que nos ennemis en ont témoigné, quand la fauſſe nouvelle de vôtre mort fut répanduë dans les païs étrangers. Cette marque de leur haine, me fait eſtimer encore plus les ſervices que vous me rendez. La choſe que je vous recommande le plus inſtamment, c'eſt de vous conſerver avec ſoin.* Il eſt aiſé de juger que le Cardinal ne manqua pas de répondre qu'il ne deſiroit de vivre que pour ſervir Sa Majeſté. Les domeſtiques de Marie de Medicis étoient ces ennemis que le Roi déſignoit. Quelqu'un aiant écrit de Paris à Bruxelles que Richelieu étoit mort à Bourdeaux, on fit des réjouïſſances extraordinaires dans la maiſon de la Reine Mere.

1633. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Nouvelle Vie du même. L. IV. Mercure François. 1632. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 586. 587. &c.*

Le premier Conſeil tenu depuis le retour du

1633. Cardinal, fut extrémement long. Il expliqua son sentiment sur les nouvelles mesures que la mort de Gustave obligeoit de prendre. *Je croi,* dit-il au Roi, *que Vôtre Majesté doit penser premiérement à remplir ses coffres de quelque maniére que ce soit. Avec de bonnes sommes d'argent, on engagera les Suédois, les Princes Protestans d'Allemagne, & les Etats Generaux des Provinces-Unies à continuer la guerre dans l'Empire & dans les Païs-bas, sans que vous soiez obligé à rompre ouvertement avec la Maison d'Autriche, & que vos alliez puissent faire ni paix, ni tréve, independamment de vous. Cependant il peut arriver que les Princes d'Allemagne seront las de la guerre; que les Suédois ne voudront pas poursuivre les projets de leur Roi durant la minorité de sa fille qui lui succéde; que les gens opposez au Prince d'Orange dans les Provinces-Unies prevaudront, & que malgré son inclination & ses interêts particuliers qui le portent à la continuation de la guerre, on le fera consentir à la tréve proposée avec l'Espagne. En tous ces cas differens, Vôtre Majesté ne peut se dispenser d'entrer dans les divers traitez qui se feront en Allemagne & dans les Païs-bas. Autrement, vous seriez en danger d'avoir seul une guerre défensive à soutenir contre la Maison d'Autriche, de voir l'ennemi penétrer bien avant dans vôtre Roiaume, & de ne pouvoir plus abattre le parti de la Reine Mere & de Monsieur qui se releveroit, & se fortifieroit à la faveur de l'irruption des étrangers en France. Cet inconvénient est tellement à craindre, Sire, que vous ne devez point permettre que vos alliez con-*

concluent aucun acommodement, ſans vous y comprendre de telle maniére, que la Maiſon d'Autriche ne puiſſe rompre avec vous, ſans rompre en même temps avec tous vos confédérez. La garantie doit être réciproque entre vous & eux. Sans cela, il n'y auroit point de paix aſſurée pour la France, & vous auriez bien-tôt ſur les bras toutes les forces de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. 1633.

Comme il ſera peut-être difficile d'empêcher que les Suédois, les Princes Proteſtans de l'Empire, & les Etats Genéraux des Provinces-Unies, fâchez de ce que vous ne voulez pas vous déclarer ouvertement, n'écoutent les propoſitions avantageuſes que la Maiſon d'Autriche ne manquera pas de faire à chacun, afin de l'engager à un acommodement particulier, où vous ne ſerez pas compris; on doit éxaminer encore ici, s'il ne ſeroit point plus utile, que Vôtre Majeſté rompît dez à preſent avec la Maiſon d'Autriche, & s'unît à ceux qui lui font la guerre, que de s'expoſer au danger evident d'attirer contre vôtre Roiaume ſeul toutes les forces de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Si vous attaquez le premier, certaines perſonnes mal intentionnées diront que c'eſt une guerre entrepriſe de gaieté de cœur. Il faut bien s'attendre à cela, & peut-être à quelque choſe de pire. Le public ignorant & incapable de bien diſcerner la neceſſité de vôtre démarche, ſe laiſſera prévenir. Les dévots dont le zele eſt preſque toujours aveugle & impetueux, crieront contre des alliances faites avec des herétiques, & diront qu'on les aide dans leur projet de detruire la Religion Catholique. C'eſt pourquoi, Sire, Vôtre Majeſté doit reflêchir ſerieuſement ſur toutes ces choſes, & peſer avec grande atten-

1633. *tion les raisons de part & d'autre, avant que de prendre une derniére resolution.*

Vous pouvez, Sire, traiter avec les Provinces-Unies à ces conditions, qui mettront les interêts de la Religion Catholique entiérement à couvert: Qu'elle sera conservée dans tous les endroits où elle se trouve établie. Que les Suédois & les Princes Protestans d'Allemagne remettront entre les mains de Vôtre Majesté ce qu'ils occupent en deçà du Rhin, Maïence, les principales places du bas Palatinat, celles de l'Alsace & de l'Evêché de Strasbourg; qu'ils vous aideront à prendre Brisac & Philisbourg; enfin qu'ils s'engageront à ne faire ni paix, ni tréve sans vôtre consentement. Pour ce qui est des Etats Generaux des Provinces-Unies, on peut stipuler de même, que la Religion Catholique sera maintenuë dans toutes les nouvelles conquêtes, qu'on attaquera conjointement avec eux les places maritimes de la Flandre, & qu'elles demeureront à Vôtre Majesté. En vous acordant ces conditions, les Princes Protestans d'Allemagne, & les Etats Generaux des Provinces-Unies, demanderont, Sire, que vous attaquiez la Maison d'Autriche d'un côté seulement, en Allemagne, dans les Païs-bas, ou bien en Italie, & tout au plus que vous aiez un corps d'armée en Alsace, pour les secourir dans le besoin, en cas que vous portiez vos armes au delà des Alpes.

Le plan que je vous propose, Sire, est fort avantageux, & vous n'avez pas grand risque à courir. Vous étendrez vôtre frontiére jusqu'au Rhin sans tirer l'épée. Car enfin, vous n'aurez que des places déja conquises à recevoir. Un dépôt si considerable vous rend l'arbitre absolu de la paix

paix & de la guerre. On ne poura conclure aucun traité ſans vous, tant que vous ſerez maître de tant de villes importantes, qui vous donneront entrée dans la Franche-Comté, dans le Luxembourg, & dans l'Evêché de Strasbourg. Enfin, le Duc de Loraine ſe trouvera tellement bridé de tous côtez, qu'il n'oſera pas remuer. Et quel riſque y a-t'il à courir pour vous dans une guerre où les Princes Proteſtans de l'Empire, & les Etats Generaux des Provinces-Unies entrent? L'Empereur & le Roi d'Eſpagne occupez à ſe défendre en Allemagne & dans les Païs-bas, ne ſeront pas en état d'attaquer la France ni de ſecourir Monſieur. On previendra tous les inconvéniens par la levée d'un plus grand nombre de troupes. Ce qui vous reviendra du douaire de la Reine Mere, des apanages de Monſieur, & des penſions que vous donniez à l'un & à l'autre, ſuffit pour l'entretien d'une nouvelle armée. Puis que le but principal des négociations & de la guerre même, c'eſt l'établiſſement d'une paix generale, ſolide, & durable; vôtre union, Sire, avec la Couronne de Suéde, les Princes Proteſtans de l'Empire, & les Etats Generaux des Provinces-Unies, eſt à mon avis, le meilleur & peut-être le ſeul moien de parvenir à ce grand bien. Cependant, on peut tenter la voie la plus ſure, & voir ſi on ne poura point engager les Suédois, les Princes Proteſtans d'Allemagne, & les Etats Generaux des Provinces-Unies à continuer la guerre, ſans que Vôtre Majeſté ſoit obligée à rompre ouvertement avec la Maiſon d'Autriche. 1633.

Telle fut la reſolution du Conſeil de France. Dez lors on jetta la vuë ſur les perſonnes les

 plus

1633. plus propres à négocier dans les Cours d'Allemagne, auprés du Chancelier Oxenstiern chargé de la direction des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne, & avec les Etats Généraux des Provinces-Unies. Le Capucin Joseph fut chargé de dresser les instructions des nouveaux Ministres. Ne passons point le discours de Richelieu sans refléchir dessus. On y découvre trop bien les vuës secretes de ce delié Politique. Elles tendoient principalement à empécher que Marie de Médicis & le Duc d'Orleans ne rentrassent malgré lui dans le Roiaume, & à d'autres conditions que celles qu'il prétendoit leur préscrire. La peur qu'ils n'en pussent obtenir de meilleures avec l'appui de l'Empereur & du Roi d'Espagne, est le grand motif de l'application du Cardinal à tenir toujours la Maison d'Autriche occupée à se défendre. Le conseil qu'il donne à Louïs de faire en sorte que la Couronne de Suéde, les Princes Protestans d'Allemagne, & les Etats Généraux des Provinces-Unies, ne puissent s'acommoder sans lui, de peur qu'il ne se trouve réduit à soutenir seul une guerre défensive; ce conseil, dis-je, est digne de la penétration & de la prudence consommée du Cardinal. Cependant un des plus grans inconvéniens qu'il trouve dans cette guerre, c'est que le parti de la Reine Mere & du Duc d'Orleans se relévera & deviendra plus puissant. Ce mot échappé, ne donne-t'il pas assez à connoitre que les conseils de Richelieu tendoient autant & peut-être plus, à la conservation de sa fortune, qu'au bon état des affaires du Roi son maître?

Je remarque encore dans ce discours, que de-

puis

puis la mort de Gustave, le Cardinal forma un plan pour l'agrandissement de la Couronne de France, sur lequel il travailla le reste de sa vie, & que le fils de Louïs XIII. a suivi, & a tâché plus d'une fois d'exécuter entiérement. Les conquêtes du Roi de Suéde acommodoient Richelieu, en ce que la Maison d'Autriche embarassée, ne pouvoit attaquer la France, ni profiter des caballes & des factions que la grande autorité du Cardinal y causoit. Mais il voioit avec un chagrin secret que Gustave poussoit ses conquêtes sur le Rhin & dans l'Alsace sans que Louïs pût obtenir un pouce de terre, afin de se dedommager de l'argent qu'il fournissoit au Suédois. Le fier Gustave ne vouloit pas entendre parler de céder à un autre la moindre partie de ce qu'il prenoit. On n'osoit pas même le lui proposer. De là, ces ombrages de la Cour de France étonnée de la rapidité avec laquelle il s'avança des bords de l'Oder & de l'Elbe au Rhin. Sa mort change la face des affaires. L'Empereur se rétablit. Il est à craindre que les Protestans d'Allemagne ne soient opprimez, & que les Suédois ne puissent pas même conserver leurs conquêtes dans la Poméranie & dans la basse Saxe, à moins que la France ne se déclare, & n'entre dans une guerre ouverte contre la Maison d'Autriche. Richelieu propose à Louïs de franchir le pas, à condition qu'on remettra entre les mains de Sa Majesté tout ce qui est pris dans l'Alsace & sur le Rhin. C'est, à son avis, un bon expedient pour étendre les frontiéres de la France, jusques à cette grande riviére. 1633.

Quand les Etats Generaux des Provinces-U-

1633. nies menaceront de s'acommoder avec l'Espagne, à moins que Louïs ne déclare la guerre, on y consentira. Mais Richelieu parlera en même temps d'un partage des Païs-bas Espagnols entre le Roi son maître & les Etats Generaux. On s'intriguera en Italie, on tachera d'y former des ligues, on y portera les armes de France, dans le dessein de s'étendre jusques aux Alpes. Enfin par la conquête du Roussillon, *les Pirénées* deviendront ses limites du Roiaume de France du côté de l'Espagne. Sous Henri IV. & durant les premieres années du regne de son fils, on crioit contre l'ambition demesurée de la Maison d'Autriche, & contre son projet d'une Monarchie universelle. Les Rois, quand ils ne se sentent pas les plus forts, ne parlent que de modération. Ils se contentent de ce que Dieu leur a donné, & demandent que chacun jouisse paisiblement de son bien. Attendons que la France devienne supérieure, & profite des coups portez à la Maison d'Autriche en différens endroits sous le regne de Ferdinand II. & de Philippe IV. Si le Cardinal de Richelieu ne forme pas lui même un projet de Monarchie universelle, il pensera du moins à faire en sorte que la domination du Roi son maître, n'ait pas d'autres bornes que celles de l'ancienne Gaule. Tel fut le plan de ce grand Politique. Nous remarquerons dans la suite de cette Histoire qu'il ne l'abandonna jamais.

Projets du Cardinal de Richelieu au regard de la Reine Mere & du Duc d'Orleans.

Ses embaras, dit-on, furent fort grans au commencement de cette année. Il ne voioit pas bien quel train les affaires generales de l'Europe prendroient après la mort du Roi de Suéde, si la guerre continueroit en Allemagne &

dans

dans les Païs-bas ; ou si les alliez de la France s'acommoderoient chacun de leur côté avec la Maison d'Autriche, en cas que Louïs persistât dans sa resolution de ne rompre point ouvertement avec elle. Soit que la paix se fît, soit que la guerre se déclarât, Richelieu étoit également inquiet de voir la mere du Roi & l'héritier presomptif de la Couronne entre les mains des Espagnols. L'une & l'autre leur pouvoient être d'un grand usage durant la guerre, pour exciter quelque mouvement dans le Roiaume au premier desavantage des armes de France. Que si la paix genérale se négocioit durant le séjour de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans à Bruxelles, l'Empereur & le Roi d'Espagne étoient d'autant plus en droit de stipuler de bonnes conditions en faveur d'une Reine & d'un Prince qui se mettoient sous leur protection, que Louïs vouloit entrer dans tous les traitez, quoiqu'il n'y eût point de guerre ouverte entre lui & la Maison d'Autriche. Le moien le plus sur de prévenir ces inconveniens, c'étoit de faire en sorte que la Reine Mere & Gaston sortissent d'eux mêmes des Etats du Roi d'Espagne. Le Cardinal le voioit fort bien. Engager le Duc d'Orleans à prendre ce parti, la chose ne sembloit pas difficile à Richelieu. Les favoris de Gaston toujours disposez à le livrer quand ils y trouveront leur avantage, se peuvent aisément gagner, & Richelieu saura bien leurrer Puylaurens par de belles promesses. Il y avoit de plus grans obstacles du côté de la Reine Mere. Outre qu'elle étoit opiniâtre dans ses passions, le P. de Chanteloube & les autres confidens de cette Princesse persuadez que le Cardinal ne leur

1633.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 588. 589. &c.

1633. pardonneroit jamais les écrits publiez contre lui, & qu'il n'écouteroit aucune proposition d'acommodement, à moins qu'elle ne sacrifiât ceux qui l'avoient decrié auprès d'elle & dans toute l'Europe; Chanteloube & les autres, dis-je, insinuoient sans cesse à Marie de Medicis, que son honneur & sa propre seureté demandoient qu'elle rentrât en France indépendamment de Richelieu, & que cela ne se pouvoit sans l'appui de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Cependant, le Cardinal venant à reflêchir que la Reine Mere demanda l'été precedent des vaisseaux au Roi d'Angleterre pour la transporter dans un port d'Espagne, & que sa retraite à Gand est une preuve qu'elle se dégoute des Païs-bas, & que son éloignement d'aller en Italie n'est peut-être plus si grand; Richelieu, dis-je, se met en tête de l'amener insensiblement par divers moiens à se retirer à Florence du moins pour un temps. Mais comment lui proposera-t'on une chose si contraire à son inclination? Après y avoir bien pensé, le Cardinal espére de reüssir, pourvu que le Grand-Duc de Toscane veuille *inviter* Marie de Médicis à venir prendre quelque repos dans son païs natal, & à y rétablir sa santé qui s'altere dans un climat froid & marécageux, pendant que le Grand-Duc, dont la mediation est plus agreable qu'aucune autre à Loüis, travaillera de toute sa force à réconcilier le fils & la mere.

Vers la fin de Janvier, Richelieu mande chez lui Gondi Envoié de Florence à Paris. Après avoir beaucoup loué la conduite prudente du Grand-Duc dans le demêlé du Roi avec Marie de Medicis; après de grandes protestations que Loüis en fait fort bon gré au Grand Duc; enfin

fin après diverses interruptions sur ce qui se passoit alors en Italie, le Cardinal revient tout d'un coup à la Reine Mere : *Et bien, cette pauvre Dame,* dit-il en designant ainsi avec la derniére insolence une Princesse qui l'a comblé des plus grans bienfaits, & à laquelle il est uniquement redevable de sa prodigieuse fortune : *Certaines gens lui mettent en tête de passer en Italie. Que pensez-vous de cela? Monseigneur,* répondit Gondi, *Vôtre Eminence m'apprend une nouvelle que je ne savois pas. Je n'ai point entendu dire que la Reine Mere eût un pareil dessein. Il faut vous decouvrir le mistere,* reprit Richelieu. *Les mauvais conseils de ce maître fou de Chanteloube sont la cause de toutes les fausses demarches que fait la Reine Mere. On a demandé de la part du Roi à l'Infante de livrer cet homme dangereux à Sa Majesté. Cela l'a tellement effraïé, qu'il presse maintenant la Reine Mere de sortir de Païs-bas, sous pretexte qu'il n'y aura plus de seureté pour elle, si l'Infante dont la santé s'affoiblit, vient à mourir bien-tôt. La pauvre Dame mal conseillée se détermine là dessus à passer en Angleterre. Mais on ne veut point l'y recevoir sans le consentement du Roi son fils. Elle demande ensuite la permission d'aller seulement à Pleymouth, & qu'on lui donne des vaisseaux pour la conduire en Espagne. Le Roi d'Angleterre qui craint qu'elle ne veuille plus s'en retourner, si elle entre une fois chez lui, a taché de s'excuser en disant qu'il fournira des vaisseaux pourvû que Sa Majesté y consente, & que le Roi d'Espagne promette de recevoir & de garder chez lui la Reine Mere. On a l'agrément de Sa Majesté Catholique. Je ne sai pas bien encore quelle resolution*

1633.

1633. *le Roi prendra. Pour ce qui est de l'Angleterre, on y paroit disposé à fournir des vaisseaux, dez qu'on sera bien assuré que la Reine Mere ne pense point à s'y arréter. Vous voiez en quel pitoiable état, la pauvre Dame s'est réduite. Elle ne sait plus où aller. Cela me touche sensiblement. Je voudrois de tout mon cœur la pouvoir servir. Mais bien loin de sentir son malheur, elle est encore si prodigieusement entêtée, qu'elle ne se repent point de sa faute, & qu'elle ne s'en repentira jamais dit-elle.*

Puis que la Reine Mere veut aller ailleurs, poursuivit le dissimulé Richelieu en prenant le visage d'un homme affligé, & sincérement touché de compassion, *plût à Dieu qu'elle choisit du moins un endroit, où le Roi lui pût donner des marques de son affection & de sa tendresse, sans rien faire de contraire au bien de son Etat, & où rien ne m'empéchât de témoigner mon respect & ma reconnoissance. Le Roi d'Angleterre aura de la peine de se dispenser de prêter ses vaisseaux. Mais je ne puis me persuader qu'elle veuille demeurer en Espagne. Si l'envie lui prenoit d'aller à Florence dans la pensée d'y être bien reçuë du Grand-Duc, croiez-vous que son espérance fût trompée? Monseigneur,* repartit Gondi qui ne vouloit pas avancer trop dans une affaire sur laquelle il n'avoit aucun ordre particulier, *je ne sai rien des desseins de la Reine Mere, & je ne pense pas même que le Grand-Duc mon maître en ait aucune connoissance. On est si persuadé à Florence de la tendresse du Roi pour la Reine sa mere, qu'on se repose entierement sur le bon cœur de Sa Majesté. Les choses*

étant

étant maintenant dans une autre situation que l'année précedente, reprit le Cardinal, *je croi que le Roi trouveroit bon que M. le Grand-Duc reçût la Reine Mere, en cas qu'elle voulût aller passer quelque temps à Florence, jusques à ce qu'on l'eût parfaitement racommodée avec le Roi. Mais vous verrez que si elle a une fois la liberté de mettre le pied en Angleterre, elle n'en voudra plus sortir. Elle s'intriguera pour nous brouiller encore avec cette Cour-là.* Richelieu ne s'expliqua pas davantage. Il pretendoit insinuer seulement, que si le Grand-Duc vouloit se charger de la Reine Mere & l'attirer doucement à Florence, on en sauroit bon gré à Son Altesse. Ni l'une ni l'autre ne pensoient à rien de semblable. Il est vrai que la Reine Mere fit demander l'année derniére des vaisseaux au Roi d'Angleterre; mais c'étoit, dit-elle, pour aller par l'Espagne joindre le Duc d'Orleans en Languedoc. On ne s'imaginoit pas que son parti dût être si tôt ruïné. Chagrine de se voir trop long-temps à charge au Roi d'Espagne & à l'Infante Isabelle, Marie de Medicis put bien concevoir le dessein de se retirer auprès de la Reine d'Angleterre sa fille: chose que Charles Roi de la Grande-Bretagne faisoit difficulté d'acorder; soit qu'il craignît de se brouiller avec Louïs; soit que l'humeur inquiéte & remuante de Marie de Medicis ne lui plût pas; soit enfin qu'il ne voulût point se charger de l'entretien d'une belle-mere qui lui couteroit beaucoup. Tel étoit le triste sort d'une Reine autrefois si puissante. Elle se brouille peut-être mal-à-propos avec un domestique ambitieux & ingrat. Et la voila chassée de sa maison. En moins de dix-huit 1633.

1633. mois, elle n'a plus de retraite assurée, quoique son fils & deux de ses gendres soient les plus grans Rois de l'Europe.

Disgrace de Chateauneuf Garde des seaux.

Le retour de Richelieu à Paris fut fatal au Garde des seaux. On ne sait pas bien quelles impressions certaines gens donnérent de lui au Cardinal. Mais dez les premiers jours de Février, Chateauneuf s'apperçut que sa fortune tomboit. Le Roi le regardoit de mauvais œil. Quelqu'un rapporta malignement à Richelieu que durant sa maladie à Bourdeaux, le Garde des seaux transporté de joie, & perdant la gravité d'Ecclesiastique & de Magistrat, se mit à danser au son des violons. *Cet homme redevable de son elévation à Vôtre Eminence*, dit-on au Cardinal, *regardoit vôtre mort comme certaine. Il s'en rejouïssoit dans l'espérance d'être bien-tôt premier Ministre.* Quelques uns prétendent que Chateauneuf s'intrigua non seulement avec les Dames de la Cour ennemies de Richelieu, mais qu'il se déclara encore le rival du Cardinal auprès de la Duchesse de Chevreuse. Soit que le Garde des seaux eût part aux faveurs de cette Dame galante, & que Richelieu en fût jaloux; soit qu'elle voulût seulement rire avec le Magistrat aux dépens du Cardinal; dans certaines lettres d'intrigue, ou de plaisanterie, entre Chateauneuf & la Duchesse, le Cardinal fut designé sous le nom de *Cû pouri* à cause de ses hémorrhoïdes ulcérées. Par je ne sai quel malheur, une des lettres tombe entre les mains de gens peu discrets, ou mal intentionnez. On la montre à Richelieu, & il prend la resolution de perdre un rival, auquel il se croit sacrifié. L'empressement que le Garde des seaux eut de retourner

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1632. & 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 36. Vie du Duc d'Epernon. L. X.

à Pa-

à Paris avec la Reine, sans attendre le parfait rétablissement de la santé du Cardinal, & des lettres du Marquis de Hauterive frere de Chateauneuf interceptées, ou malicieusement montrées, augmentérent les soupçons & le chagrin de Richelieu. Hauterive y comptoit sur la mort du Cardinal, & sur l'elevation du Garde des seaux au rang de premier Ministre, comme sur deux choses infaillibles.

1633. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 594. 595.*

Le 25. Février La Vrilliére Secretaire d'Etat, & le Marquis de Gordes Capitaine des gardes, eurent ordre du Roi, l'un d'aller demander les seaux à Chateauneuf, & l'autre de l'arréter prisonnier. L'Exempt des gardes, entre les mains duquel Gordes mit Chateauneuf, devoit seulement le conduire à Ruffec en Poitou. Dans le chemin, on reçut un nouveau commandement de mener le Magistrat au château d'Angoulême & de l'y enfermer. Le Marquis de Leuville neveu de Chateauneuf, le Chevalier de Jars son confident & quelques autres furent mis à la Bastille en même temps. Hauterive frere du Garde des seaux se sauve promptement en Hollande, & donne occasion aux gens du Cardinal de dire que le fugitif se sent coupable de quelque complot criminel avec Chateauneuf. Le Maréchal d'Etrées intime ami de celui ci, prend l'épouvante à Tréves, où il commandoit les troupes du Roi. Le courier qui apportoit la nouvelle de la disgrace de Chateauneuf, aiant rendu quelques depéches de la Cour à La Saludie, & à Bussi-Lamet, Officiers subalternes du Maréchal, il craignit que ce ne fût un ordre de s'assurer de sa personne. Etrées sort au plûtôt de Tréves, & se retire hors des terres de la domination

1633. nation du Roi. Peu de temps après, il reconnoit sa terreur panique, envoie un de ses Gentilshommes demander pardon au Roi & au Cardinal, & confesse ingenûment la raison de sa fuite précipitée. On le rassura, & il reçut ordre de s'en retourner à Tréves. Appeller un Cardinal, *Cû pouri*, ce n'étoit pas un crime de leze-majesté. On ne put faire autre chose à la Duchesse de Chevreuse, que la bannir de la Cour: punition qu'elle souffrit plus d'une fois, & qui ne la rendoit ni plus sage, ni moins intrigante. Pierre Seguier President au Parlement de Paris, est fait Garde des seaux à la place de Châteauneuf. Cette dignité lui fut donnée, non comme une simple commission; mais on l'érigea pour cette fois en charge, & celle de Chancelier lui fut assurée après la mort d'Aligre toujours relegué dans une de ses terres.

Ce n'étoit pas sans raison que le Maréchal d'Etrées & les autres qui avoient sujet de craindre le ressentiment de Richelieu, pensoient à mettre leurs personnes en seureté. Depuis la mort du Duc de Montmorenci, le Ministre impérieux & vindicatif jettoit la terreur & l'épouvante par tout. Les laches Magistrats du Parlement de Dijon condamnérent aux galéres perpetuelles un Gentilhomme qui n'avoit point commis d'autre crime que de suivre le parti de l'heritier presomptif de la Couronne. Le Duc d'Elbeuf, Puylaurens, Du Coudrai-Montpensier, & Goulas furent condamnez dans le même Tribunal à la mort, comme contumaces & criminels de leze-majesté, & eurent la tête tranchée en effigie à Dijon. Laffemas Maître des Requêtes & Intendant de l'armée de Cham-

pagne,

pagne, l'un de ces infames Juges qui firent mourir le Maréchal de Marillac, poursuivoit criminellement à Troies en Champagne plusieurs Gentilshommes fugitifs qui avoient suivi le Duc d'Orleans. On lui donna commission de les juger conjointement avec le Présidial de Troies en dernier ressort. Ils furent condamnez par contumace, les uns à être écartelez, & les autres à perdre la tête. Le Chevalier de Jars intime ami de Chateauneuf, fut transferé à Troies, afin que ce misérable Laffemas lui fît son procés. Les Magistrats du Presidial ne trouvant aucune raison legitime du moins en apparence, d'ôter la vie au Chevalier, Laffemas les assura qu'on vouloit seulement donner la peur tout entiere au prétendu criminel, & promit solemnellement qu'on lui feroit grace sur l'échaffaut. Ces indignes Magistrats de province, gens sans cœur & sans probité, condamnent là dessus Jars à la mort. On le conduit à l'échaffaut dressé, & lors qu'il n'attend plus que le coup fatal, on crie *grace, grace.* Laffemas s'approche alors du Chevalier. Après lui avoir fait beaucoup valoir la clémence du Roi, on l'exhorte à revéler ce qu'il sait des pretendues intrigues de Chateauneuf. *Je voi vôtre bas & criminel artifice,* repondit courageusement Jars. *Vous pretendez tirer avantage de la fraieur que l'appareil de la mort peut m'avoir causée. Connoissez mieux vos gens. Je suis autant maître de moi même que je l'ai jamais été. M. de Chateauneuf est un fort honnête homme qui a bien servi le Roi. Je l'ai toujours crû tel. Et quand je saurois quelque chose de contraire, rien ne sera jamais capable de me faire decouvrir les se-* 1633.

1633. *secrets que mes amis m'auront confiez.* Le Chevalier de Jars est ramené à Paris, & enfermé de nouveau à la Bastille. Il y demeura longtemps aussi bien que Leuville neveu de Chateauneuf. Etranges & terribles effets du pouvoir arbitraire que Richelieu achevoit d'établir! Peuples qui avez eu la prudence & le courage de vous en garantir jusques à present, que ne devez-vous pas faire pour conserver un si grand bonheur?

Négociation d'un traité de paix ou de tréve entre les Etats Generaux des Païs-bas Catholiques & ceux des Provinces-Unies.

Charnacé nouvel Ambassadeur Extraordinaire de France auprès des Etats Generaux des Provinces-Unies, partit pour la Haïe quelques jours avant la disgrace du Garde des seaux. On l'envoioit principalement afin de traverser la négociation entamée d'une tréve, ou d'une paix entre les Païs-bas Catholiques & les Provinces-Unies, ou selon le stile de la Cour de Madrid entre les Provinces *obeïssantes* & les Provinces *rebelles* au Roi d'Espagne. Pour éclaircir mieux le sujet de l'envoi de Charnacé & l'instruction qui lui fut donnée, je dois reprendre les choses d'un peu plus haut, & rapporter ce qui se passa dans les Païs-bas à la fin de l'année precédente. L'Empereur & le Roi d'Espagne étonnez des progrés du Roi de Suéde en Allemagne & des conquêtes de Frederic Henri Prince d'Orange dans les Païs-bas, craignirent de ne pouvoir resister à tant d'ennemis que la France assistoit sous main d'hommes & d'argent, autant que la bienseance & la situation de ses affaires le permettoient. On crut à Vienne & à Madrid que la Maison d'Autriche se tireroit plus facilement d'embaras, en diminuant peu à peu le nombre de ses ennemis, & que l'Empereur viendroit à bout

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. *Mercure François.* 1633.

bout de repousser les Suédois dans leur païs, si le Roi d'Espagne delivré de la puissante diversion de ses forces dans les Païs-bas, avoit la liberté d'en faire passer une grande partie en Allemagne. On espéroit aussi de susciter de nouvelles affaires à la Suéde dans le Nord, & de persuader aux Rois de Dannemark & de Pologne de profiter de l'occasion de reprendre ce que Gustave leur retenoit, pendant que les troupes de Suéde étoient occupées dans l'Empire. Et parce que Louïs non content d'assister Gustave & les Princes Protestans d'Allemagne, tachoit encore de s'agrandir du côté de l'Italie, & de dépouiller le Duc de Loraine, ou du moins de le mettre aussi bien que le Duc de Savoie, dans une dépendance entiére de la Couronne de France, le Conseil de Madrid se flatta que le Roi d'Espagne debarassé de la guerre des Païs-bas, previendroit cet inconvénient par le moien de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans, & qu'en leur fournissant un secours plus considerable, Philippe donneroit de si grandes occupations en France à Louïs & à son Ministre, qu'ils seroient enfin réduits à la nécessité d'abandonner les Suédois, de renoncer aux projets sur l'Italie & sur la Loraine, & de ne penser plus à fomenter le mecontentement des Seigneurs de Brabant & de Flandres qui cherchoient à secouër le joug de la domination Espagnole. Les mouvemens du Comte Henri de Bergue & les intrigues de Carondelet Doien de Cambrai avec le Prince d'Epinoi & quelques autres, dont les Espagnols s'appercevoient, furent un des motifs qui portérent le Conseil de Madrid à tenter tous les moiens possibles de conclure une paix,

1633.
Nani Historia Veneta. L. IX. 1632.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 653. & 654.

1633. ou du moins une tréve avec les Etats Genéraux des Provinces-Unies. Les Espagnols appréhendoient un soulévement genéral contr'eux dans les Païs-bas, si le Prince d'Orange y faisoit une aussi belle campagne que l'année precedente.

Cette crainte agitoit tellement le Conseil de Madrid, qu'on y prit une resolution qui surprit fort les Politiques. Ce fut de convoquer l'assemblée des Etats Genéraux des *Païs-bas* Catholiques à Bruxelles, & de permettre qu'elle negociât comme d'elle même, & sans que les Espagnols parussent intervenir, une paix, ou une treve avec les Etats Genéraux des Provinces-Unies. On n'avoit point vû une pareille assemblée depuis la reduction des Provinces que l'Espagne nommoit *obeïssantes*, & la chose sembla sujette à de facheuses conséquences pour le Roi Catholique. Cependant tout bien considéré, cette demarche extraordinaire de Philippe fut un coup de prudence, dont il espéroit de tirer des avantages considérables, & qui lui reüssit en effet de deux ou trois côtez. En permettant l'assemblée des Etats Generaux des Provinces Catholiques, les Espagnols bien assurez que l'Infante Isabelle universellement aimée, sera la maîtresse des deliberations qui se prendront dans les Etats, contentent le peuple & appaisent ses murmures par ce reste apparent de l'ancienne liberté. L'esperance d'obtenir la reformation des changemens introduits dans le gouvernement depuis le regne sanguinaire & tirannique de Philippe II. empêche que les bourgeois des villes & les habitans de la campagne ne prétent trop l'oreille aux insinuations des Sei-

Seigneurs & des Gentilshommes mécontens. 1633.
Et quelle resolution l'Assemblée pouvoit-elle prendre au prejudice du Roi d'Espagne ? Le païs étoit rempli de troupes & de places fortes à la devotion de Philippe. Les Provinces-Unies témoignant une extréme répugnance à traiter avec les Espagnols, on espéroit de les amener plus aisément à la conclusion d'une paix ou d'une treve, par le moien des Brabançons & des Flamans, anciens compatriotes des Hollandois, des Zelandois, & des autres habitans des Provinces-Unies. Ce n'étoit là qu'un detour afin de s'acommoder à la délicatesse de gens prevenus contre le Roi d'Espagne, & de les surprendre plus habilement à la premiére occasion. Les Espagnols étoient-ils moins maîtres de la négociation ? Les Deputez de l'Assemblée de Bruxelles ne pouvoient rien proposer, ni rien accepter sans le consentement de l'Infante Isabelle, dont le Conseil secret étoit composé d'Espagnols. Si le projet reüssit, la Maison d'Autriche delivrée d'une facheuse guerre, se met en état de poursuivre ses desseins. Que s'il n'est pas possible de conclure un traité, les Espagnols tireront du moins un grand avantage de la convocation des Etats Generaux de leurs païs *obeissans*. Dans une assemblée où chacun a la liberté de dire ce qu'il croit plus convenable au bien de la patrie, on penetre facilement la disposition des habitans des villes, des Gentilshommes, & des Seigneurs, au regard de ceux qui gouvernent. Sur les divers mouvemens qui se feront dans Etats de Bruxelles, & sur les discours qu'on y tiendra, les Espagnols espérent de prendre des mesures plus certaines pour la con-

1633. conservation des Provinces après la mort d'Isabelle, & pour prévenir la révolution à laquelle les esprits semblent disposez.

L'Archevêque de Malines, le Duc d'Arschot, & quelques autres nommez par l'Assemblée des Païs-bas Catholiques allerent au commencement du mois de Décembre de l'année precedente, faire des propositions à la Haïe. On les y reçut comme des Ambassadeurs, quoique dans le fonds, ils ne fussent que de simples Députez des Provinces soumises au Roi d'Espagne. Les Etats Genéraux des Provinces-Unies connurent d'abord l'artifice du Conseil de Madrid. On vid fort bien qu'en negociant avec ces Deputez qui recevoient des ordres secrets & des instructions de l'Infante Isabelle, on traitoit en effet avec les Espagnols. Cependant les habiles gens de la Haïe crurent qu'il n'étoit pas à propos de refuser d'entrer en négociation. Elle leur paroissoit utile ou pour obtenir de bonnes conditions des Espagnols empressez à finir la guerre, ou pour engager la France qui en concevroit de l'ombrage & de la jalousie, à donner un plus puissant secours aux Provinces-Unies, & peut-être à rompre ouvertement avec la Maison d'Autriche; ou enfin, pour fomenter le mécontentement déja fort repandu dans les Païs-bas Catholiques, & porter les gens à tacher serieusement de se délivrer de la tirannie des Espagnols. Voici la harangue de l'Archevêque de Malines aux Etats Genéraux des Provinces-Unies. *Hauts & puissans Seigneurs, les Etats Genéraux du Duché de Brabant & de nos autres provinces presentement assemblez à Bruxelles, aiant appris que ceux qui gouvernent votre*

vôtre Republique, ſont dans la diſpoſition de finir une guerre ſanglante & ruïneuſe, nous envoient pour en chercher avec vous les moiens. Une ſi bonne œuvre ne ſe pouvant commencer qu'après une audience publique, nous vous preſentons à vôtre illuſtre aſſemblée pour vous déclarer de la part des Etats Genéraux de nos provinces qui vous offrent leur amitié & tous les devoirs de bons voiſins, qu'ils ont une ſincére volonté de finir la preſente guerre. Nous apportons une commiſſion expreſſe d'y travailler de bonne foi, & nous ne ſortirons point d'ici que le traité de paix, ou de treve ne ſoit conclu. C'eſt pourquoi nous vous prions de nommer des perſonnes avec qui nous puiſſions conférer, & un lieu convenable pour nous aſſembler avec elles. Nous eſpérons que Dieu bénira les bonnes intentions des uns & des autres. Soiez perſuadez que de nôtre part, nous contribuerons autant qu'il nous ſera poſſible, & autant que nôtre commiſſion nous le permet, au retabliſſement du repos & de la paix dans toutes les provinces des Païs-bas. 1633.

Nortwick Préſident de l'Aſſemblée des Etats Genéraux des Provinces-Unies, repondit de la ſorte au diſcours de l'Archevêque de Malines. *Meſſieurs, vôtre arrivée cauſe beaucoup de joie & de contentement aux Etats Genéraux de nôtre Republique. Nous eſpérons que les pouvoirs que vous apportez, ſeront tels qu'il y aura moien de finir une guerre cauſée par l'ambition demeſurée d'un Prince que ni l'Orient ni l'Occident ne peuvent remplir, qui aſpire à la Monarchie univerſelle, & qui par l'oppreſſion de nôtre Etat floriſ-*

1633. *florissant, cherche à ruïner ce qui reste de priviléges & de liberté aux provinces des Païs-bas. Nous écouterons avec plaisir les propositions que vous voudrez faire, & nous traiterons volontiers avec vous; mais nullement avec l'ambitieux qui a juré nôtre perte.* Après les cerémonies ordinaires en pareilles occasions, les Députez des Païs-bas Catholiques, & les Commissaires des Provinces-Unies, ouvrent leurs conférences. Les premiers demandent la restitution de Mastricht, de Venlo, de Ruremonde, de tout ce que le Prince d'Orange avoit pris dans sa derniére campagne, & du Pharnambouc dans les Indes. On offroit seulement les villes de Breda & de Gueldre en échange de ces places considérables. Bien loin d'accepter des conditions si desavantageuses, les Etats Genéraux des Provinces-Unies demandent que les Espagnols soient exclus de toutes les charges dans les Païs-bas Catholiques; que les Provinces se gouvernent desormais uniquement par les gens du païs; que la navigation de la riviére de l'Escaut demeure libre de toutes sortes de péages & d'impots. La Compagnie des Indes établie dans les Provinces-Unies, refusa d'être comprise dans le traité & de rendre Pharnambouc. Enfin, les Commissaires des Provinces-Unies demandérent avec de grandes instances que l'Empereur & les Princes de la Ligue Catholique d'Allemagne, fussent compris dans le traité de paix ou de tréve: chose que les Espagnols évitoient avec soin. Ils vouloient laisser à l'Empereur la liberté de faire la guerre aux Provinces-Unies, & se reserver à eux mêmes celle de lui fournir des troupes auxiliaires, quand on auroit chassé les

les Suédois du cœur de l'Empire. Les Députez des Païs-bas Catholiques n'aiant pas des pouvoirs assez amples par rapport aux propositions des Commissaires des Provinces-Unies, demandérent du temps afin de communiquer les articles à Bruxelles, & d'obtenir une ampliation de leurs pouvoirs, & promirent d'apporter une réponse positive le 10. Janvier de cette année 1633. Les Espagnols ne s'acommodérent nullement des demandes des Etats Genéraux des Provinces-Unies. Cependant Isabelle écrit à Madrid, afin de savoir le sentiment du Roi Catholique son neveu. 1633.

Les choses en étoient là, lorsque Charnacé se rendit à la Haïe. On lui enjoignoit dans son instruction de traverser autant qu'il pouroit, le traité particulier de tréve ou de paix, proposé par les Députez des Etats Genéraux des Païs-bas Catholiques, ou du moins de faire ensorte que la Couronne de France fût tellement comprise dans le traité, que le Roi d'Espagne ne pût rompre avec elle, sans rompre en même temps avec les Etats Genéraux des Provinces-Unies. Pour obtenir plus facilement la premiére de ces deux choses que le Cardinal de Richelieu desiroit davantage, l'Ambassadeur de France avoit ordre d'offrir aux Etats Generaux des Provinces-Unies jusques à la somme de cinq-cent mille écus par an, avec quatre mille hommes de pied & six cens chevaux entretenus aux dépens du Roi, qui serviroient sous les enseignes de la Republique dans l'armée du Prince d'Orange, à condition que les Etats Generaux des Provinces-Unies s'engageroient à ne faire ni paix ni tréve avec l'Espagne sans le consentement

Charnacé Ambassadeur extraordinaire de France traverse la négociation du traité entre les Païs-bas Catholiques & les Provinces-Unies.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

1633.

1633. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 42. Vie nouvelle du même. L. IV. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 656. 657.

ment du Roi Très-Chretien. Que si les Etats Generaux insistoient sur un plus grand nombre de troupes auxiliaires, Charnacé pouvoit promettre jusques à six mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie, qui marcheroient sous la banniére de France, pourvû que Frederic Henri tâchât de faire des conquêtes à la bienseance de Louis, qui prétendoit en avoir une partie. En cas que les Etats Generaux parussent dans la resolution d'accepter les offres de l'Espagne, à moins que Louis ne voulût rompre ouvertement avec la Maison d'Autriche, on donnoit à Charnacé le pouvoir de promettre douze mille hommes de pied & deux mille chevaux commandez par un Maréchal de France qui obeïroit au Prince d'Orange, à condition qu'à l'ouverture de la campagne prochaine, on prendroit Namur, ou Dunkerque, ou quelqu'autre place en Flandre qui demeureroit à la Couronne de France. Après quoi les deux armées iroient conjointement faire une conquête pour les Etats Generaux des Provinces-Unies. L'Ambassadeur ne devoit proposer cet article qu'à la derniére extrémité. On lui ordonnoit d'attendre auparavant des nouvelles du succés de la négociation de Feuquiéres en Allemagne; le Roi n'aiant point dessein d'entrer en guerre ouverte avec la Maison d'Autriche, à moins que la Couronne de Suéde & les Princes Protestans de la Confedération de Lipsick, ne consentissent à remettre quelques places en Alsace & sur le Rhin à Sa Majesté Très-Chretienne.

Comme Frederic Henri avoit une grande influence dans les déliberations des Etats Generaux des Provinces-Unies, le Capucin Joseph

eut

eut grand ſoin de marquer dans l'inſtruction de Charnacé la maniere dont il s'y falloit prendre pour négocier utilement avec le Prince d'Orange. On ordonnoit à l'Ambaſſadeur de lui faire comprendre que le Roi ne penſoit ni à traverſer la négociation du traité de paix ou de treve, ni à engager les Provinces-Unies à continuer la guerre. Que Sa Majeſté vouloit ſeulement les ſeconder dans la reſolution qu'ils croiroient la plus utile à leur Republique, declarer ſes ſentimens par rapport au bien de l'Europe & à leur avantage particulier, & connoitre leur diſpoſition. Que les Princes confederez d'Allemagne ſouhaitoient la continuation de la guerre, & qu'ils prioient le Roi d'avoir dans les Païs-bas une armée prête à les ſecourir en cas de beſoin. Que Loüis jugeoit cette demande avantageuſe au bien public de la Chretienté, & particulierement aux Provinces-Unies; mais qu'il voioit bien auſſi que cela tendoit à l'engager à une rupture ouverte avec la Maiſon d'Autriche. Que dans une affaire de cette importance, Sa Majeſté croioit ne devoir prendre aucune reſolution, ſans s'expliquer premiérement avec les Etats Generaux, ſans s'aſſurer de ce qu'ils voudroient acorder à la France, en cas que Sa Majeſté déclarât la guerre à la Maiſon d'Autriche, & ſans ſavoir s'ils conſentiroient à s'unir ſi étroitement avec Loüis, que ni lui ni eux ne puſſent accepter la paix ou la tréve que d'un commun accord. 1633.

Après cette ouverture, Charnacé devoit laiſſer parler Frederic Henri, attendre qu'il fît ſes demandes, & temoigner de la reſerve ou de l'empreſſement, ſelon que le Prince d'Orange

1633. pencheroit d'un côté ou d'un autre. S'il sembloit disposé à la paix, l'Ambassadeur avoit ordre de lui dire que le Roi seconderoit volontiers les Etats Genéraux, & d'amener insensiblement Frederic Henri & ceux qui avoient le plus de part au gouvernement de la République, à demander que Louïs entrât dans le traité, & qu'il fût si bien conçu, que les Espagnols ne pussent desormais attaquer la France, ou les Etats Generaux, sans rompre avec ces deux Puissances en même temps. On prescrivoit encore à Charnacé de sonder si les Etats Genéraux consentiroient que dans leur traité de paix ou de tréve, on terminât tous les différends des deux Couronnes, touchant l'exécution de l'accord fait à Monçon pour l'affaire de la Valteline, & qu'on y stipulât que le Roi Catholique ne prît aucun interêt à la prise de Moienvick, ni à ce qui s'étoit passé entre Sa Majesté Très-Chretienne & le Duc de Loraine. Comme Richelieu & son P. Joseph affectoient de témoigner au dehors que dans toutes leurs negociations, ils pensoient à sauver les interêts de la Religion Romaine, & à l'étendre même autant qu'il leur étoit possible, on n'oublia pas de recommander à Charnacé d'insinuer au Prince d'Orange & aux Etats Genéraux des Provinces-Unies, que le moien le plus sur de déterminer Louïs à rompre avec l'Espagne, c'étoit de lui promettre que la Religion Catholique seroit maintenuë dans les villes qui se prendroient, & même dans celles que les Etats Generaux avoient déja conquises. Forfanterie ridicule pour prévenir les scrupules d'un Roi timide & bigot, & pour en imposer aux sots. Le bien de la

Re-

Religion étoit le moindre des soucis du Cardinal & du Capucin. 1633.

Dez que Charnacé fut arrivé à la Haïe, il s'appliqua fortement à traverser la négociation entamée entre les Païs-bas Catholiques & les Provinces-Unies. *Le Roi mon maître*, disoit-il aux Etats Generaux de celles-ci, *souhaite de tout son cœur que vous fassiez une tréve capable de vous conduire à une paix qui vous mette parfaitement à couvert des entreprises du Roi d'Espagne. Mais n'y aiant aucun lieu d'esperer que le traité qui se propose, produise un si bon effet, Sa Majesté m'a chargé de vous assûrer de son affection & de sa bienveillance, & de vous representer ce qu'elle croit plus avantageux à vôtre Republique. On vous prie premierement de considerer que l'empressement extraordinaire des Espagnols doit être suspect. Des ennemis malins & subtils, embrasseroient-ils un pareil dessein, le poursuivroient-ils avec tant de chaleur, s'ils n'y trouvoient de fort grans avantages? Le desordre des affaires du Roi d'Espagne, c'est la seule raison des avances qu'il vous fait. Attaqué de toutes parts, aux Indes, en Allemagne, dans les Païs-bas, en Italie, il n'a ni l'argent, ni les troupes nécessaires pour se garantir de la ruïne prochaine, dont il se voit menacé. Voudriez-vous laisser prendre baleine à un ennemi prêt à succomber, & lui donner le temps de réparer ses forces perduës? Quand même ses affaires se trouveroient dans la meilleure situation du monde, vôtre République ne devroit pas accepter la tréve qu'il lui offre. C'est vouloir se tromper soi même*

1633. *que de s'imaginer que la paix suivra de près. Le Roi d'Espagne ne renoncera jamais à ses pretensions sur la souveraineté de vos Provinces. Vous fites tréve avec lui l'an 1609. Quel mal n'a-t'il pas tâché de vous causer pendant les douze années qu'elle a duré? Et lors qu'elle étoit sur le point d'expirer, le Chancelier de Brabant ne vint-il pas vous sommer froidement de rentrer sous la domination du Roi d'Espagne vôtre legitime Souverain? On ne se souvenoit plus d'avoir traité avec vous, comme avec des Provinces libres & independantes.*

La même chose ne manquera pas d'arriver encore. Durant la tréve, on s'efforcera de mettre la division parmi vous, & à sa fin, on vous declarera une nouvelle guerre. Quelle raison pouvez-vous avoir d'accepter une cessation d'armes avantageuse à l'ennemi & nullement necessaire à vôtre Etat? Il ne fut jamais si florissant. Vôtre grand commerce dans le vieux & dans le nouveau monde l'enrichit nonobstant la guerre. Les belles disciplines se cultivent dans vos provinces, & la guerre se fait au delà de vos frontiéres. Dieu bénit visiblement vos armes, & les Princes d'Allemagne vos alliez conspirent avec vous à l'abaissement de l'ennemi commun. Craignez qu'en faisant une tréve après les grans avantages de la derniére campagne, vous ne donniez occasion de dire que vôtre Republique ne sait pas vaincre, puisqu'elle néglige de poursuivre l'ennemi battu. Vos alliez chagrins de ce que vous les abandonnez, prendront peut-être la resolution de vous laisser à la discretion des Espagnols, lorsque vous rentrerez en guerre après la fin de la tréve qu'on vous propose. A quoi bon ces cessations d'armes

qui ne terminent aucun différend? Il faut toujours recommencer la guerre. N'est-il pas plus à propos de presser l'ennemi déja fort affoibli, & de le reduire à un traité solennel de paix, par lequel il renonce à toutes ses pretensions sur vos provinces, & reconnoisse sans aucune équivoque vôtre République, comme un Etat libre & indépendant? 1633.

Le Prince d'Orange & les Députez à l'assemblée des Etats Generaux des Provinces-Unies écoutoient froidement les discours étudiez & vehemens de Charnacé. Il ne disoit rien qu'on n'eût déja pensé. On se proposoit moins de conclure une tréve, que d'engager la France à une rupture ouverte avec la Maison d'Autriche, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses dans un traité de paix. Et cela ne manqua pas d'arriver à Munster. Charnacé aiant remontré vivement aux Etats Generaux que les affaires des Protestans d'Allemagne seroient infailliblement ruïnées si les Espagnols venoient à bout de leur dessein de se delivrer de la guerre des Païs-bas par une tréve, on répondit qu'il seroit facile de remedier à cet inconvénient, en faisant passer une puissant secours en Allemagne. *Cela est fort bien*, repliqua Charnacé. *Mais je crains qu'on ne vous y demande plus de secours, dez que vous aurez signé vôtre traité de tréve. Le Chancelier Oxenstiern m'a déclaré plus d'une fois que la Couronne de Suéde s'acommodera dez que vous cesserez de faire la guerre. Les Princes de la Confedération de Lipsick suivront les Suédois, & les precéderont peut-être. Voila donc la Maison Palatine perduë sans ressource. Le bas Palatinat*

 est

1633. *est si fort à la bienseance des Espagnols, qu'on cédera toutes choses aux Suédois vers la Mer Baltique, afin de le retirer de leurs mains. Puisque le Roi Très-Chretien,* reprit un des membres des Etats Generaux, *croit la continuation de la guerre utile au bien de l'Europe, en quelle disposition est-il à cet égard? Sa Majesté veut-elle rompre avec la Maison d'Autriche? Quel pouvoir apportez-vous sur cet article? Bien loin d'en avoir aucun,* repondit Charnacé, *j'ai ordre de vous declarer que le Roi mon maître n'a jamais eu dessein d'entrer dans une guerre ouverte. Il est vrai que les Princes d'Allemagne font des offres si avantageuses pour l'engager à une rupture, qu'il semble y avoir maintenant plus de disposition. Peut-être qu'il se rendroit à leurs instances, s'il ne craignoit que cette démarche n'éloignât encore plus la paix générale. Sa Majesté croit qu'on peut l'obtenir à de bonnes conditions en continuant cet été la guerre avec beaucoup de vigueur en Allemagne & dans les Païs-bas. Que si on veut accepter une tréve, le Roi mon maître est d'avis que toutes les Puissances interessées à empêcher l'agrandissement de la Maison d'Autriche, entrent de telle maniere dans le traité, que l'Empereur, ou le Roi d'Espagne ne puissent rompre avec une, sans être assurez que tous les Alliez defendront infailliblement celui que la Maison d'Autriche attaquera.*

Les Etats Genéraux des Provinces-Unies offrirent alors à Charnacé de rompre la négociation de la tréve, & de renvoier les Députez des Païs-bas Catholiques, si Louïs vouloit déclarer la

la guerre à la Maison d'Autriche. En ce cas, 1633.
les Etats Genéraux promettoient de joindre leurs forces à celles de la Couronne de France, afin d'attaquer puissamment la Flandre, dont toutes les places prises demeureroient au Roi Très-Chretien, & que dez la campagne prochaine, on assiégeroit Dunkerque, Graveline, & d'autres places de la côte maritime, auxquelles les Etats Generaux ne prétendroient rien. Dans le temps même qu'on faisoit à la Haïe ces propositions à l'Ambassadeur de France, les Seigneurs des Païs-bas Catholiques mécontens offroient de livrer au Roi Bouchain, le Quesnoi, Avesnes, Landrecies, places importantes, & d'exciter un soulévement genéral dans les provinces de la domination d'Espagne. *Vôtre Majesté*, disoit-on à Louïs de la part de ces Messieurs, *voudroit-elle perdre une occasion favorable qui ne se retrouvera peut-être jamais? Le temps presse, Sire. Car enfin, ceux qui sont dans la disposition de se donner à vous, ne veulent pas vivre plus long-temps dans l'inquiétude, & dans la crainte de sentir les effets terribles de la vengeance des Espagnols. Les mécontens s'accommoderont avec la Cour de Madrid, ou bien ils prendront un autre parti.*

Les offres des Etats Genéraux des Provinces-Unies & celles des Seigneurs des Païs-bas Catholiques furent examinées dans le Conseil de France. Richelieu y parut d'autant plus déterminé à éviter une rupture ouverte avec la Maison d'Autriche, qu'il prévoioit que les Espagnols & les Etats Genéraux des Provinces-Unies ne s'acommoderoient jamais sur les conditions de la tréve, & que ceux-ci accepteroient volon-

1633. tiers l'augmentation du secours offerte par Charnacé. *J'avouë*, dit le Cardinal, *que le feu Roi n'auroit pas manqué de profiter d'une si belle occasion d'étendre sa domination dans les Païs-bas. Mais il faut considérer aussi que la situation de ses affaires étoit beaucoup meilleure que celle d'à-present. Le Roi se trouve sans enfans. La Reine sa mere & Monsieur héritier presomptif de la Couronne sont entre les mains des Espagnols. La foiblesse de la santé du Roi ne lui permet pas de s'engager dans une guerre capable de lui causer beaucoup d'inquietude, & qui l'oblige à divers voiages vers la frontiére. Les finances sont épuisées. De nouvelles levées de deniers causeront de grans murmures. Les bigots crieront qu'on fait la guerre en faveur des herétiques. Il faudra tenir deux armées en Champagne & en Italie à cause des raisons que le Roi a de se défier des Ducs de Savoie & de Loraine. Les Gouverneurs des provinces plus puissans & plus hardis dans un temps de guerre, se déclareront en faveur de Monsieur à la premiére occasion. Une disgrace tant soit peu considérable des armes de Sa Majesté, une bataille perduë, un siége levé, tout cela poura causer une révolution generale dans le Roiaume. Si le Roi tombe malade, tous les serviteurs de Sa Majesté sont perdus sans ressource. Monsieur reviendra, & se rendra maître du gouvernement de l'Etat. Quelques grans que soient les avantages qu'on peut esperer d'une rupture avec la Maison d'Autriche, ils ne l'emportent pas à mon avis sur ces raisons. Si les*

 1633.

les mécontens des Païs-bas Catholiques veulent ſecouër le joug des Eſpagnols, on poura les aider ſous main. Pour ce qui eſt des Hollandois, l'argent qu'on leur doit donner eſt tout prêt. On leur fournira ſix mille hommes de pied & cinq cens chevaux, ou bien un plus grand nombre de Suedois qui joindront aiſément l'armée du Prince d'Orange. Les choſes arrivérent comme Richelieu l'avoit prévû. L'Archevêque de Malines, le Duc d'Arſchot & les autres Députez des Païs-bas Catholiques, ne purent jamais s'acommoder avec les Etats Generaux des Provinces-Unies, & ceux-ci ſe preparérent ſerieuſement à la guerre. Charnacé offrit de païer d'abord les deux tiers du million promis & de fournir un ſecours de dix ou douze mille Suédois à la ſolde du Roi de France, à fin que le Prince d'Orange fût en état d'entrer bien-tôt en campagne. On commença par le ſiége de Rhimberg. Mais nous devons voir auparavant la ſituation des affaires de l'Allemagne depuis la mort du Roi de Suéde.

Les Eſpagnols déconcertent les projets des Carondelets dans les Païs-bas Catholiques.

Si les Eſpagnols ne reüſſirent pas dans leur projet de tréve avec les Etats Generaux des Provinces-Unies, ils eurent du moins le bonheur de déconcerter les intrigues de Carondelet Doien de Cambrai & de ſes deux freres, dont l'un étoit Comte de Noielles & Gouverneur de Bouchain dans le Cambreſis. L'autre Seigneur de Maulde avoit un commandement ſubalterne à Bouchain ſous ſon aîné. *La retraite du Comte Henri de Bergue*, dit Montreſor, *fit ouvrir les yeux aux Eſpagnols. Ils jugérent fort bien que pluſieurs Seigneurs diſtinguez dans les Païs-bas Catholi-*

 li-

1633. *liques, unis avec lui d'alliance & d'amitié, avoient part à ses intrigues. Mais le temps n'étant pas propre pour agir contre les complices de la conspiration, les Espagnols craignirent que le peuple mécontent du gouvernement, ne se soulevât generalement en faveur des Seigneurs du païs, si on entreprenoit de s'assurer de leurs personnes. Dans une conjoncture si délicate, l'Infante Isabelle se servit de son credit sur l'esprit des Seigneurs & des Gentilshommes. En leur promettant l'oubli & le pardon du passé, elle eut l'adresse de tirer d'eux mêmes l'aveu de leurs desseins, & la promesse de n'en concevoir plus desormais de semblables. Mais les avis donnez de la correspondance du Comte de Noielles avec les Gouverneurs des places de Picardie voisines de Bouchain, obligérent l'Infante à changer de sentiment. Noielles fut investi dans Bouchain avec beaucoup d'ordre & de secret par les Espagnols, qui le contraignirent à recevoir la garnison qu'ils voulurent mettre dans la place.* On le poussa si vivement ensuite, qu'aiant temoigné dans un premier mouvement quelque répugnance à exécuter les ordres qui lui furent portez de la part du Marquis d'Ayetone Ambassadeur & Genéral des armées du Roi Catholique dans les Païs-bas depuis le rappel du Marquis de Sainte-Croix, les Espagnols prirent cette occasion de faire tuër un Officier ennemi déclaré de leur domination.

Mémoires de Montresor. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom VII. pag. 659. 660.

Nous aprenons des rélations qui coururent alors, que les desseins de Noielles furent découverts par des lettres interceptées qu'il recevoit de France & qu'il écrivoit à son frére le Doien

de

de Cambrai qui demeuroit à Bruxelles. Bouchain se trouve investi aux premiers jours du mois d'Avril de cette année, & la chose est si bien conduite, que le Gouverneur déconcerté, n'a plus d'autre parti à prendre, que d'envoier dire au Marquis d'Ayetone, qu'il est prêt à obeïr aux ordres du Roi d'Espagne & de l'Infante Isabelle, pour le service desquels il garde la place, & à recevoir la garnison que Sa Majesté Catholique, ou Isabelle enverront à Bouchain. Que Noielles est surpris qu'on le traite comme un rebelle, ou du moins que sa fidelité devienne suspecte. Qu'il supplie le Marquis d'Ayetone de vouloir bien l'écouter avant que de le condamner. Enfin qu'il remet son gouvernement, ses biens, & tout ce qui lui appartient dans la place, entre les mains de l'Infante. On prend Noielles au mot. Le Marquis d'Ayetone se rend à Bouchain, change la garnison, donne les ordres necessaires, & sous je ne sai quel prétexte emméne avec lui Maulde Sergent Major de la place & frere du Gouverneur. Immédiatement après, un Officier de la nouvelle garnison demande toutes les clefs, & se met en état de déposséder le Gouverneur. Soit que Noielles fasse véritablement quelque résistance, soit qu'on affecte de prendre pour une desobeïssance formelle, certaines paroles échappées dans un premier mouvement, on l'attaque, il se défend & tuë quelques gens. Ne pouvant écarter le grand nombre de ceux qui se jettent sur lui, il fut bien-tôt assommé. Le Marquis d'Ayetone fait arrêter Maulde, & le Doien de Cambrai est enfermé dans un couvent de Bruxelles par ordre de l'Infante. Il y de- 1633

1633. demeura jusques à ce qu'il fût transferé à la citadelle d'Anvers après la mort de cette Princesse. *Tout le monde*, dit Montresor, *jugea que les Espagnols avoient habilement fait cette sorte de justice d'un sujet infidele à son Roi, la conjoncture du temps ne leur permettant pas d'en user autrement. Ils voulurent persuader aux gens, que la mort du Gouverneur de Bouchain, étoit un effet du hazard & la suite d'une querelle particuliére.* Que selon les maximes de la Politique communément reçuë, les Espagnols firent en cette occasion un coup habile, cela est incontestable. Mais ceux qui jugent des choses par les regles de l'équité naturelle, ne diront jamais qu'une pareille action soit juste.

Christine est proclamée Reine de Suéde après la mort de Gustave Adolphe son pere.

Pendant que Charnacé travailloit à engager les Etats Generaux des Provinces-Unies à la continuation de la guerre contre l'Espagne, Feuquiéres & quelques autres Ministres de France agissoient fortement auprès d'Axel Oxenstiern Chancelier & Directeur General des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne, & auprès des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & des autres Princes Protestans de la Confederation de Lipzick, afin de leur persuader de poursuivre ce qui avoit été si heureusement commencé par Gustave. Richelieu convaincu que la conservation de sa fortune, & la ruïne entiére du parti de Marie de Medicis & de Gaston Duc d'Orleans, dependoient beaucoup des occupations que la Maison d'Autriche auroit de tous côtez, & que si l'Empereur & le Roi d'Espagne se trouvoient une fois délivrez des grans embaras que le Cardinal leur susci-

citoit, ils se vengeroient hautement du mal qu'un Prêtre avoit voulu leur faire, Richelieu, dis-je, recommandoit instamment aux Ambassadeurs & aux Envoiez de France en Allemagne, de s'insinuer le plus qu'il seroit possible, auprès du Chancelier de Suéde & des Princes Protestans de l'Empire, & de ne rien omettre de tout ce qui seroit capable de les engager à continuer la guerre avec toute la vigueur imaginable. On leur offroit de nouveaux secours de la part du Roi de France, & le Cardinal leur faisoit tout espérer, pourvû qu'ils remissent entre les mains de Louïs certaines places sur le haut Rhin. Un Auteur donne un troisiéme motif de l'empressement de Richelieu à renouveller & à confirmer les traitez de son maître avec la Couronne de Suéde & avec les Princes de l'Union Protestante. Le Cardinal craignoit, dit-on, que si les Suédois & leur alliez se voioient abandonnez de la France, ils ne dépouillassent les Princes Ecclesiastiques de l'Empire, & ne se rendissent absolument maîtres des Evechez, des Abbaïes, & de tous les autres biens de l'Eglise, afin d'avoir de quoi soutenir la guerre, & de quoi se dedommager amplement des subsides & des pensions que Louïs leur donnoit. La politique du Cardinal fut profonde en cette rencontre. Sa prevoiance pour la conservation de sa Religion, lui faisoit honneur à Rome & ailleurs. C'étoit une preuve certaine de sa penétration & de son habileté.

1633. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Nani Historia Veneta. L. IX. 1633. Mercure François. 1633.*

Avant que d'entrer dans le détail des négociations de la France avec Oxenstiern & avec les Princes Protestans de l'Empire, je dois dire quel-

1633. quelque chose de la situation des affaires de la Suéde, depuis la mort de Gustave Adolphe. Quoique les Etats Generaux du Roiaume eussent dez l'an 1627. assuré la Couronne à Christine fille unique de Gustave, on devoit craindre qu'il n'arrivât quelque chose de facheux durant la minorité d'une Reine qui n'avoit encore que sept ans, & dont le droit paroissoit douteux, & sujet à de grandes contestations. Le Roiaume se trouvoit engagé dans une grande guerre, les finances étoient épuisées, & le peuple ne souffroit pas sans impatience les nouveaux impots mis par le feu Roi. Les partisans de Sigismond Roi de Pologne, auquel on ôta la Couronne de Suéde, pour la donner à Charles pere de Gustave, disoient hautement en quelques provinces, que les enfans de Sigismond témoignoient plus d'inclination à la Religion Protestante, qu'au Papisme dans lequel on les avoit élevez ; & que si quelqu'un d'eux embrassoit de bonne foi la Confession d'Ausbourg, rien n'empéchoit plus, qu'il ne rentrât dans ses droits à la Couronne de Suéde, si solemnellement assurée aux enfans mâles de Gustave Vasa grand-pere de Sigismond. Et que savoit-on encore si le Roi de Dannemark, le Czar de Moscovie & d'autres Puissances jalouses de l'agrandissement de la Suéde, ne chercheroient pas tous les moiens d'y exciter des brouilleries, & d'y porter la guerre sous le premier prétexte qui se présenteroit, pendant que les plus grandes forces de l'Etat se trouvoient dispersées en plusieurs provinces d'Allemagne ?

Ces grandes difficultez ne decouragérent point les

les premiers Officiers de la Couronne, auxquels Gustave laissa en partant pour son expédition en Allemagne, l'administration des affaires. Ils pensérent à se la conserver durant la minorité de la Princesse Christine, à l'exclusion de la Reine Marie Eleonore veuve de Gustave & de Jean Casimir Palatin de Deux-Ponts qui avoit épousé la sœur du feu Roi. Par leurs soins, Christine est incontinent proclamée Reine, conformément à la resolution prise dans les Etats Généraux du païs l'an 1627. & les divers ordres du Roiaume lui prêtent serment de fidélité. Afin de prevenir les intrigues de Ladislas Roi de Pologne & de ses freres enfans de Sigismond, la déposition de leur pere & leur exclusion furent solennellement confirmées. On ordonna que tous ceux qui parleroient de les rappeller à la Couronne, seroient traitez comme criminels de leze-majesté. Neuf personnes déja désignées par le feu Roi sont aggrégées au Senat. On crut que cela donneroit plus de credit & d'autorité à la compagnie que les nouveaux membres distinguez par leur naissance, par leur mérite, & par le grand nombre de leurs parens, ou de leurs amis, soutiendroient. Le Palatin de Deux-Ponts voioit avec chagrin les mesures prises pour lui donner peu de part au gouvernement, & peut-être pour l'en éloigner insensiblement. Il feint de vouloir s'en retourner en Allemagne, & semble chercher à se faire prier de n'abandonner point la Suéde. Les Sénateurs attentifs à l'établissement de leur autorité, l'amusent de belles paroles, jusques à ce qu'elle soit bien affermie. Pleins de courage & de resolution, ils pourvoient au repos & à la seureté du 1633.

1633. du Roiaume, à la conservation des conquêtes, & particuliérement à celle des places prises en Allemagne sur le bord de la Mer Baltique, aux moiens de continuer la guerre, & de prévenir toutes les occasions de rupture avec les Princes voisins. Bien loin de paroitre déconcertez par la mort de leur Roi, ils affectent de témoigner que la Suéde n'a rien à craindre au dedans, & qu'elle se trouve en état de poursuivre les desseins formez par Gustave. La vigilance, la sagesse, la prévoiance du Sénat de Suéde dans une si facheuse conjoncture, l'union & la bonne correspondance que les Régens du Roiaume & les Officiers militaires eurent soin de conserver entr'eux, sont un excellent modéle que se doit proposer une nation qui se trouve en de pareils embaras, après la mort d'un Prince enlevé à ses sujets, lorsque sa vie leur est plus nécessaire.

Les deliberations du Senat de Suéde aiant besoin d'être confirmées par les Etats Genéraux du Roiaume, ils furent convoquez à Stokholme vers le commencement du mois de Mars de cette année. On ne sera pas faché de lire ici l'extrait d'une resolution prise dans une circonstance si particuliére & si remarquable. *Nous Conseillers & Etats du Roiaume de Suéde, Comtes, Barons, Evêques, Noblesse, Clergé, Officiers de guerre, Bourgeois, & membres des Communautez; tous convoquez à la presente assemblée, savoir faisons par ces presentes, en nôtre nom & de la part de tous les païs & confins du Roiaume, dont nous avons le plein pouvoir; qu'aiant plu à Dieu de nous affliger par la mort de très-illustre & très-puissant Prince, le Seigneur Gus-*

Gustave Adolphe Roi des Suédois, des Gots, & des Vandales, Grand Prince de Finlande, Duc d'Estonie, &c. nôtre très-clement Roi & Seigneur; de nous priver du pere de nôtre chére patrie, sous le gouvernement duquel nous vivions en repos, & en seureté; & de nous enlever un Monarque dont les sages entreprises & les victoires incroiables seront l'admiration de la posterité, sans lui avoir donné aucuns enfans mâles capables de remplir son Throne après lui; nous avons trouvé bon de nous assembler suivant les lettres de convocation envoiées par les louables Conseillers du Roiaume, afin de délibérer entre nous sur ce qui regarde la seureté de l'Etat & de la Couronne du feu Roi de glorieuse mémoire, & sur les moiens propres à preserver la patrie de toute sorte de malheurs & de dangers. Après de meures déliberations nous avons resolu & confirmé ce qui s'ensuit. 1633.

Conformément à ce qui fut conclu dans l'assemblée de Norkoping *l'an* 1604. *& à la resolution prise depuis dans cette ville de* Stockholm *l'an* 1627. *que nous tiendrions pour nôtre* Reine *&* Princesse *hereditaire,* Dame Christine *fille du* Roi, *s'il arivoit qu'il mourût sans enfans mâles; en considération des bienfaits signalez dont nous sommes redevables aux* Rois Gustave I. & II. *enfin pour satisfaire à nôtre promesse & obligation precédente, nous reconnoissons & déclarons d'un consentement unanime & sans aucune contrainte, que la très-illustre & très-puissante* Princesse, Dame Christine *fille du feu* Roi Gustave II. *surnommé le* Grand, *est* Reine *eluë &* Princesse *hereditaire des Suédois, des Gots, & des Vandales &c. Promettons & nous obligeons avec ceux de nôtre corps, & avec*

1633. *& avec tous les Etats, sujets, & habitans du Roiaume, d'être fideles à Sa Majesté, & de lui rendre service & obeïssance en tout ce qu'elle voudra nous commander. Nous confirmons tous les droits & toutes les prérogatives de la Reine, & sommes dans la resolution d'emploier pour elle & pour nôtre chere patrie, nos corps, nos vies, & tout ce qui est en nôtre pouvoir, comme il convient à de bons & fideles sujets. Cependant nous nous reservons & au Roiaume, que lorsque Sa Majesté sera parvenuë à l'âge de majorité, & de pouvoir prendre le gouvernement & l'administration de l'Etat, elle en confirmera tous les droits, libertez, & privileges, selon ce qui a été pratiqué par les Rois ses predécesseurs & particuliement par le feu Roi Gustave le Grand.* Christine Reine de Suéde a fait une si grande figure dans le monde, qu'il est bon de savoir comment elle parvint à une Couronne qu'elle quitta dans la suite aussi bien que la Religion établie en Suéde par son illustre aieul, & courageusement défenduë par son incomparable pere. On a fort raisonné sur les motifs de l'abdication de Christine. Ceux-là rencontrent mieux à mon avis, qui l'attribuent au dégoût du climat de son Roiaume, à une vanité mal entenduë, à l'envie de se faire voir dans toute l'Europe, enfin à je ne sai quels caprices ordinaires aux personnes de son sexe. Bien loin que la Philosophie & les autres belles connoissances dont cette Reine se piquoit, la guérissent de ses foiblesses, l'étude & la lecture lui firent plus de mal que de bien. Son cœur n'en fut pas moins corrompu, ni son son esprit moins dereglé.

Après avoir déclaré criminels de leze-ma-

jesté tous ceux qui refuseroient de reconnoitre Christine, les Etats de Suéde confirmerent toutes les resolutions des Assemblées precedentes contre Sigismond Roi de Pologne & ses enfans. *Quoiqu'il ne soit pas necessaire*, dit-on, *de repéter ici ce qui a été fait pour de justes raisons contre Sigismond Roi de Pologne & ses descendans, cependant pour ôter aux simples toute occasion de se précipiter dans quelque malheur, nous confirmons par ces presentes toutes les ordonnances publiées ci devant, & declarons que ni lui, ni eux, n'ont aucun droit à la Couronne de Suéde, & qu'ils en sont légitimement privez à perpetuité. De maniére que si aucun habitant de ce Roiaume s'avise de proposer desormais quelqu'un des enfans de Sigismond pour être reconnu Roi de Suéde, & de soutenir qu'ils ont droit de pretendre à la Couronne, nous le regarderons comme traitre & ennemi de la patrie.* Les Etats aiant confirmé de nouveau le decret du Concile d'Upsal, touchant l'établissement de la Religion conforme à la Confession d'Ausbourg, passérent à la nomination des tuteurs de Christine & des Regens du Roiaume durant la minorité de cette Princesse. La sage administration de ces illustres Senateurs de Suéde, mérite que leurs noms soient conservez à la posterité. Les voici. Jacques Pontus de la Gardie Lieutenant General; Gabriel Oxenstiern Vice-Chancelier & chargé de la direction generale des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne, Jean Cazimir Palatin de Deux-Ponts President à la Chambre des comptes, Carlson Amiral & Fleming Grand Thresorier. Que si quelqu'un de ces cinq Officiers ne pouvoit se trouver au Conseil, le plus 1633.

ancien

1633. ancien Senateur du Roiaume devoit remplir la place de l'absent.

La continuation de la guerre fut encore résoluë dans la même assemblée des Etats. *D'autant*, dit-elle, *que nous nous trouvons eu guerre ouverte avec l'Empereur des Romains & la Ligue Catholique d'Allemagne, nous sommes disposez à poursuivre cette entreprise bien commencée par le feu Roi de glorieuse mémoire, jusques à ce qu'il plaise à Dieu d'y mettre fin par une paix sincére & convenable au bien de nôtre patrie. Nous promettons encore par ces presentes d'emploier nos corps, nos vies, & tout nôtre pouvoir pour la défense de nôtre Reine mineure, tant contre les ennemis déclarez de cette Couronne, que contre ceux qui voudront desormais attaquer Sa Majesté.* Telles furent les bonnes resolutions des Etats de Suéde. Elles déconcertérent la plûpart des projets formez à Vienne & ailleurs depuis la mort de Gustave, & donnérent moien au Chancelier Oxenstiern de finir heureusement les négociations commencées pour conserver l'union entre la Couronne de Suéde & les Princes confederez en Allemagne, & pour continuer vigoureusement la guerre contre l'Empereur & les membres de la Ligue Catholique.

Mesures prises par le Chancelier Oxenstiern afin de soutenir les affaires & la reputation de la Couronne de Suéde nonobstant la mort de Gustave.

Quelque temps avant sa mort, le Roi de Suéde avoit convoqué à Ulm une assemblée des Cercles du Rhin, de Suabe & de Franconie. Il prétendoit y établir plus d'union & de concert entre les Protestans d'Allemagne, & leur faire prendre des mesures plus justes pour la continuation de la guerre. Oxenstiern alloit presider à cette assemblée de la part de Gustave, lors qu'il apprit l'accident funeste arivé à la bataille de

de Lutzen. Quel fut l'embaras du Chancelier lors qu'il se vid seul chargé de tout le poids des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne! Moins effraïé de la puissance de l'Empereur & de ses alliez, que de leur étroite union, de leur application constante & infatigable au rétablissement de la supériorité du parti Catholique, & de la haine obstinée qui les animoit à la ruïne entiére des Protestans, Oxenstiern craignoit que l'Empereur & le Duc de Baviére irritez de leurs disgraces precedentes, ne missent tout en œuvre afin de profiter d'une si belle occasion de les réparer, & de perdre les Protestans destituez de leur Chef. *Les victoires du feu Roi*, disoit le Chancelier en lui même, *ont mis nos affaires dans une bonne situation. Nous sommes aussi puissans que les ennemis. Mais nos alliez ont des vues différentes, & chacun d'eux pense à ses interêts particuliers. Quel moien poura-t'on trouver de les engager à conspirer tous également au bien de la cause commune? L'autorité du Roi les reünissoit à lui: Et les ennemis vont user desormais de leurs artifices ordinaires, afin de les séparer de nous, & d'attirer chacun d'eux à faire son traité particulier. Si j'entreprens de soutenir au nom d'une Reine mineure ce que son pere a heureusement commencé, quels obstacles ne trouverai-je pas de la part des Electeurs & des Princes de l'Empire? Souffriront-ils qu'un Gentilhomme étranger ait la principale direction des affaires de la guerre & de la paix? Quelle répugnance n'ont-ils pas temoignée quand il a été question de se soumettre à un Roi puissant & victorieux? Et comment puis-je esperer qu'ils garderont les mêmes ménagemens avec un de ses Ministres?*

1633.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IV & V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 597. 598. Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu.

Oxen-

1633. Oxenstiern se representoit d'un autre côté le péril & la honte à laquelle s'exposeroit la Couronne de Suéde en abandonnant d'elle même & sans aucune négociation precédente les conquêtes faites dans la haute Allemagne qui coutoient tant d'argent, de peine, & de sang. *Quoi qu'il arrive*, disoit-il encore, *je voi moins de deshonneur & plus de seureté à se laisser chasser d'Allemagne à force ouverte, qu'à s'en retourner lachement & sans attendre l'ennemi. Nous sommes perdus en Suéde, si la crainte des difficultez qui se presentent, nous detourne de poursuivre l'entreprise. Avec un peu de courage & de fermeté nous pouvons espérer une paix honorable. La guerre est maintenant éloignée de nous : Et en abandonnant le haut Rhin, nous mettons la Suéde en danger de se voir attaquée par un ennemi puissant & irrité. Si la Maison d'Autriche reprend une fois sa premiére supériorité, non content de nous repousser dans la basse Saxe, Valstein tentera encore de passer la Mer Baltique & d'user de represailles en portant la guerre & la desolation chez nous. Qui nous répondra encore que les Polonois & les Danois ne se joindront pas à lui, & que tout le parti Catholique n'entreprendra pas de faire valoir les prétensions des enfans de Sigismond? En tout cas, si le défaut de correspondance entre les Princes confederez, ne nous permet pas de continuer la guerre aussi glorieusement que le feu Roi, nous aurons du moins l'avantage de l'éloigner de nôtre païs, d'occuper les ennemis chez eux, jusques à ce que nos affaires prénent une bonne situation, sous la minorité de la Reine, de main-*

te-

tenir la liberté & la Religion Protestante dans l'Empire, chose dont la seureté de la Suéde dépend beaucoup, & d'obtenir enfin une paix honorable. 1633.

L'amour propre a toujours quelque part dans les plus belles resolutions des grans hommes. Outre qu'Oxenstiern étoit bien aise de se faire comme le Chef de l'Union Protestante sous le nom de Christine, il pensoit encore à se former un bon établissement en Allemagne. Si nous en croions un Ambassadeur de France, & l'Historien de Suéde n'en disconvient pas, le Chancelier projettoit de retenir pour lui l'Electorat de Maience dont Gustave s'étoit rendu maître. J'ai de la peine à me persuader qu'un Politique, dont tout le monde loue la penétration & l'habileté, ait pû concevoir le dessein chimérique de faire éteindre en sa faveur le premier Electorat Ecclesiastique, & de l'obtenir pour lui même. Comment a-t'il pu se flatter que la France consentiroit à une chose si contraire aux interêts de la Religion Romaine & si avantageuse aux Protestans? Les Princes d'Allemagne auroient-ils souffert qu'un Gentilhomme étranger eût la premiére place dans le College Electoral, & la direction des Diétes de l'Empire? Les plus sages Politiques se laissent souvent eblouïr par leur ambition. Le Cardinal de Richelieu a formé des plans de fortune en France aussi chimériques. Peut-être que certains Princes Protestans interessez au retablissement de la Maison Palatine & à l'abaissement du Duc de Baviére, promirent à Oxenstiern de l'aider à se faire Electeur de Maïence, pourvû qu'il entreprît de remettre les enfans du Roi de Bohéme

1633. en possession des Etats & de la dignité de leur ancêtres. Que sait-on encore, si le Chancelier de Suéde maître de toutes les forces de la Couronne de Suéde en Allemagne & soutenu par le Maréchal Horn son beau-fils, n'eut pas des raisons de croire la chose moins impraticable qu'elle ne nous paroit?

Quoiqu'il en soit des vuës secrétes d'Oxenstiern, il mande en arivant à Francfort quelques Députez des quatre Cercles de la haute Allemagne, qui se trouvoient là, & les prie de lui dire ce qu'ils pensent des mesures qu'on doit prendre dans la triste conjoncture de la mort du Roi de Suéde. Plus déconcertez que le Chancelier, les Députez des Cercles demandent eux mêmes conseil, & paroissent avoir grand besoin qu'on les reléve de leur abattement & de leur consternation. Oxenstiern leur déclare pour lors que le moien le plus sur de prévenir les suites facheuses de la mort de Gustave, c'est de s'assembler incessamment à Ulm, de s'unir plus étroitement que jamais les uns avec les autres, de renouveller leur alliance avec la Couronne de Suéde, & de pourvoir à toutes les choses necessaires à la continuation de la guerre. *J'espere*, disoit-il, *que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg seront du même sentiment, & que leur autorité dans la haute & dans la basse Saxe, fera pencher ces deux Cercles du même côté. Hâtons nous de tenir l'assemblée déja indiquée à Ulm. Cependant j'irai conférer avec les deux Electeurs, & je tâcherai de les amener à se conformer aux resolutions que prendront les Cercles de la haute Allemagne pour la défense de la cause commune.* Oxenstiern avoit ses raisons

raisons particuliéres de presser si fort la tenuë de l'assemblée d'Ulm. Il craignoit que l'Electeur de Saxe ne convoquât une Diéte generale des Protestans, où il se feroit déclarer Chef & directeur de toutes les affaires de l'Union Protestante: chose que la Couronne de Suéde ne lui pouvoit céder avec honneur, ni refuser avec seureté, de peur que le chagrin de n'obtenir pas sa prétension, ne le portât à s'acommoder avec l'Empereur. 1633.

Elle paroissoit si naturelle & si bien fondée, que la Grange aux Ormes envoié par la Cour de France immédiatement après qu'on y eut appris la mort de Gustave, fut expressément chargé de persuader à Jean George Electeur de Saxe de remplir la place vacante du Roi de Suede, en prenant le timon des affaires de l'Union Protestante, & de conserver seulement à Oxenstiern le même crédit & la même autorité qu'il avoit auprès de son maître. La Grange devoit representer encore au Saxon de la part de Sa Majesté Très-Chretienne, que rien n'apporteroit plus d'obstacle à la fin qu'on se proposoit d'obtenir une bonne paix, que sa negligence de prendre en main la direction generale de tout ce qui concernoit les interêts des Protestans. Que l'Empereur se trouveroit reduit à consentir à leurs demandes justes & raisonnables, si les Princes de cette communion formoient une ferme resolution de ne rompre point leur union, de conserver leurs troupes, de faire un dernier effort, & de se lier même avec les Electeurs Catholiques interessez à l'abaissement de la Maison d'Autriche, pourvû que ceux-ci voulussent acorder aux Protestans des conditions

1633. raisonnables, & nullement contraires à la seureté de leur Religion selon les loix de l'Empire ni à la conservation de leur liberté. Que le Roi de France emploieroit volontiers ses bons offices auprès des Electeurs Catholiques afin de les disposer à cette correspondance si nécessaire au bien de l'Allemagne. Que le seul but de Louïs en assistant les Princes confedérez de ses forces & de son argent, c'étoit d'établir une paix durable & solide dans l'Empire. Que Sa Majesté Très-Chretienne vouloit bien déclarer tout publiquement ses liaisons avec les Princes Protestans, afin d'engager la Cour de Vienne à les ménager davantage. Qu'ils devoient rejetter toutes les propositions qu'on leur feroit de desarmer, parce que l'Empereur attentif aux occasions de les opprimer, prendroit le premier pretexte de les attaquer, quand ils ne seroient plus en état de se défendre. Qu'il ne seroit pas moins dangereux de consentir à la convocation d'une Diéte, pour y chercher les moiens de rétablir la paix dans l'Empire. Qu'au bruit de la negociation d'un acommodement entamée, les soldats de l'armée des Confederez se debandederoient & s'en retourneroient chez eux. Qu'il étoit de la derniére importance de ne proceder point à l'élection d'un Roi des Romains avant la mort de l'Empereur, que la plus grande barriere qu'on pût opposer à l'ambition de la Maison d'Autriche, c'étoit de lui enlever l'Empire, ou du moins de la tenir en echec par la crainte de le perdre, & qu'en assurant la Couronne Impériale au Roi de Hongrie, on acheveroit de mettre l'Allemagne dans une entiére dependance de la Cour de Madrid.

Feu-

Feuquiéres Ambassadeur extraordinaire de France auprès des Princes confederez, reçut le même ordre d'exhorter l'Electeur de Saxe à remplir la place du Roi de Suéde. Mais Feuquiéres ne fut pas long-temps sans s'apercevoir que le Cardinal de Richelieu & son Capucin Joseph auteur des instructions données aux divers Ministres de France, ne connoissoient pas bien la disposition des esprits en Allemagne. Jean George étoit perdu de reputation & de credit. On se defioit d'Arnheim Genéral de ses troupes, du Landgrave de Hesse-Darmstat, & du Duc François Albert de Saxe-Lawembourg ses principaux confidens. Tout le monde paroissoit tellement persuadé qu'ils étoient devouez à l'Empereur, ou bien à Valstein, que Feuquieres ne crut pas devoir suivre l'article de son instruction qui lui ordonnoit de faire en sorte que Jean George prît la direction generale des affaires de l'Union Protestante. Il fallut consentir que les Cercles la donnassent au Chancelier de Suéde. Feuquiéres pensa seulement à leur persuader que l'autorité d'Oxenstiern devoit être plus bornée & moins étenduë que celle du Roi son maître, afin que la France eût par elle même & indépendamment de la Suéde plus d'influence dans les resolutions que les Cercles prendroient. La Grange en usa de même que Feuquieres. Bien loin d'exhorter l'Electeur de Saxe à se mettre à la tête de l'Union Protestante, il lui insinuë d'offrir cette place à la Couronne de Suéde, puisque la guerre s'étoit commencée sous ses auspices, & que la supériorité du rang ôtoit toute sorte de jalousie, aucun des Princes confederez ne faisant difficulté de lui

1633.

1633. ceder. Nous expliquerons ceci davantage dans la ſuite.

LeChancelier Oxenſtiern eſt fait Lieutenant General de la Couronne de Suéde en Allemagne.

Avant ſon entrevuë avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, Oxenſtiern reçut la commiſſion de Lieutenant Genéral & de Plénipotentiaire de la Couronne de Suéde auprès de tous les Etats de l'Empire, des Rois, des Princes & des Républiques hors de l'Allemagne avec un pouvoir abſolu de commander à tous les Officiers militaires & autres de Suéde en Allemagne, de régler les affaires de la paix & de la guerre, de conclure par lui même, ou par ſes deléguez des traitez d'alliance, de tréve, & de paix, en un mot de faire tout ce qu'il jugeroit plus convenable au bien de la patrie & de la cauſe commune des Proteſtans. On lui apporta peu de temps après des inſtructions de la part du Senat de Suéde. *Quoique le ſuccès des affaires douteuſes & difficiles dans leſquelles ce Roiaume ſe trouve engagé*, diſoit-on au Chancelier, *ſemblent dependre des bonnes ou mauvaiſes intentions de nos alliez; & que dans cette ſituation, la prudence éxige peut-être qu'on préne le parti le plus ſur, & qu'on riſque le moins qu'il ſera poſſible, cependant le reſpect que nous avons pour la mémoire du feu Roi, & le deſir de maintenir la reputation de cette Couronne, nous font négliger cette conſideration. Après y avoir ſerieuſement penſé, nous ne croions pas devoir abandonner les conquêtes du Roi en Allemagne, ſans faire aucun effort pour les defendre & pour les conſerver. Nous avons reſolu de continuer la guerre juſques à ce qu'elle ſe puiſſe terminer par une paix honorable & avantageuſe. On a jugé à propos de renouveller les alliances*

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L.V.

faites



AXEL OXENSTIERN
CHANCELIER de SUEDE.

J. de Leeuw sculp.

faites avec les Princes & les Etats Proteſtans d'Allemagne, à condition qu'aucun des Confederez ne puiſſe s'acommoder, ſans que les autres obtiennent la ſatisfaction qu'ils peuvent légitimement ſouhaiter. S'il arivoit que les membres de la Confederation de Lipſick, voulussent nous acorder de bonnes conditions, & ſe charger de ménager eux mêmes leur acommodement avec l'Empereur & la Ligue Catholique, on peut les accepter, & laiſſer aux Princes de l'Empire le ſoin de regler leurs affaires entr'eux, pourvû que nos alliez s'engagent à ne ſigner aucun traité de paix, ſans que cette Couronne y ſoit compriſe. Mais comme il y a plus d'apparence qu'ils voudront continuer la guerre, & remettre l'examen des dedommagemens que cette Couronne pretend, juſques à ce qu'on ſoit aſſemblé pour le rétabliſſement de la paix dans l'Empire, M. le Chancelier aura ſoin de pourvoir à la défenſe des conquêtes les plus importantes, & particuliérement à la conſervation des places maritimes de la baſſe Saxe, & de celles qui paroiſſent être plus à la bienſeance de cette Couronne, de maniere qu'elle puiſſe les retenir juſques à ce qu'on lui ait acordé une ſatisfaction convenable. Que ſi les Princes d'Allemagne confederez paroiſſent diſpoſez à renvoier ſans aucune recompenſe ceux qui les ont utilement ſervis & preſervez d'une oppreſſion prochaine, M. le Chancelier portera les choſes à la derniére extrémité, plûtôt que de conſentir à une ſi grande injuſtice. Il poura ceder aux François ce qui les acommode ſur le haut Rhin, aux Anglois le haut & bas Palatinat pour les enfans du feu Roi de Bo- 1633.

1633. *héme, & aux Etats Genéraux des Provinces-Unies ce qui a été pris du côté de Cologne, afin d'engager ces Puissances à s'allier avec nous pour la continuation de la guerre. En leur laissant le soin de conserver ce qui a été enlevé dans la haute Allemagne, il sera facile de défendre avec nos meilleures troupes les places occupées sur la Mer Baltique, & de se cantonner entre l'Elbe & l'Oder jusques à ce qu'on nous ait acordé nos justes demandes.* Le Senat recommandoit à Oxenstiern de ne prendre ce parti, qu'en cas qu'il ne pût se dispenser de faire autrement. *Mais enfin*, ajoutoit-on, *il vaut mieux en venir à cette extremité, que de se voir jouëz & traitez avec la derniére indignité, après qu'un grand Roi & tant de braves gens ont perdu la vie pour sauver des ingrats. Laissons nous chasser de l'Allemagne à force ouverte, plûtôt que d'en sortir sans aucun traité précedent. Ce seroit une lacheté capable de flétrir à jamais la réputation que la nation Suédoise s'est justement acquise sous le feu Roi d'immortelle mémoire.*

Le Chancelier de Suéde content de ce que les sentimens du Sénat sont conformes aux siens, va trouver Jean George Electeur de Saxe à Dresde. On fait d'aussi grans honneurs à Oxenstiern que si son maître vivoit encore. Après les complimens ordinaires, il confére tantôt avec l'Electeur, & tantôt avec ses Ministres. *Depuis la perte irréparable que nous avons faite à Lutzen*, dit le Chancelier à Jean George, *je me suis appliqué à prévenir la dissipation de nos troupes effraiées par ce funeste accident, & j'ai vivement pressé les Cercles de la haute Allemagne,*

gne, d'agir avec plus d'union & de correspondance, jusques à ce que nous puissions parvenir à une bonne paix. Ils sont dans la résolution de continuer la guerre, afin d'obliger les ennemis à offrir des termes raisonnables. Mais avant que de rien conclure avec les Cercles du Rhin, de Suabe & de Franconie, j'ai voulu connoitre les intentions de Vôtre Altesse Electorale, qui tient le premier rang parmi les Princes de l'Union de Lipsick, & savoir de vous même ce que vous pensez de la part que la Couronne de Suéde doit prendre desormais aux affaires de l'Empire. L'Electeur affecta de paroître dans la disposition de poursuivre l'ennemi affoibli par la bataille de Lutzen. Il demanda que les Suédois & les Saxons fissent irruption, les uns dans la Bohéme, & les autres dans la Moravie, afin que les Impériaux n'eussent pas le temps de se reconnoître & de réparer leurs pertes. *Il faut seulement*, ajoute Jean George, *convenir de la fin qu'on se propose dans cette guerre, & ne s'éloigner point trop de la paix, en cas que l'Empereur & la Ligue Catholique se mettent à la raison. Le but de la guerre presente*, reprit Oxenstiern, *tout le monde le connoit, & les Confederez l'ont toujours déclaré. C'est d'obtenir une paix qui assure le libre exercice de la Religion Protestante dans l'Empire, & qui maintienne chacun dans la possession de ses droits légitimes. Il est seulement question de prendre garde que l'ennemi ne nous surpréne par des propositions de paix insidieuses, & qu'en voulant poursuivre trop chaudement la victoire remportée, nous n'en perdions tout l'avantage. La mort du Roi cause un grand desordre dans les affaires des Protestans. Il y faut re-* 1633.

1633. *medier premiérement. L'union & la bonne correspondance sont plus necessaires que jamais. L'ennemi pensera sérieusement à la paix, quand il verra l'inutilité des artifices qu'il emploie afin d'amener chacun des Confedérez à un traité particulier. Mais avant toutes choses Vôtre Altesse Electorale & ses alliez doivent déterminer comment & jusques à quel point ils souhaitent que la Couronne de Suéde entre desormais dans la guerre presente. Le feu Roi l'a uniquement entreprise pour garantir ceux de sa Religion, de l'oppression dont ils étoient menacez.*

Jean George & ses Ministres repondirent aux remontrances d'Oxenstiern en termes genéraux. On ne parloit que d'irruption dans la Bohéme, & de l'importance d'écouter les propositions de paix que l'ennemi voudroit faire. Le Chancelier eut beau representer que c'étoit renverser l'ordre naturel des choses, & qu'il falloit se fortifier contre l'ennemi avant que de penser à profiter de la victoire, on ne lui donna point de réponse plus positive. S'appercevant que les Saxons cherchoient à penétrer ses sentimens & à le faire expliquer, il feignit de s'ouvrir davantage, mais ce fut dans le dessein de les engager à parler eux mêmes. *Je ne voi*, dit-il, *que trois moiens de maintenir les Protestans en Allemagne. Il faut renouveller les traitez faits avec la Couronne de Suéde, & lui laisser la direction des affaires de la paix & de la guerre; telle à peu près que le feu Roi l'avoit. Mais parce qu'il n'est pas raisonnable que des Alliez souverains & libres, dependent d'un seul, on peut établir un Conseil choisi de tous les Etats Protestans de l'Empire, sans la participation duquel le*

le Directeur principal n'entreprendra rien d'important. Si cet expedient ne plait pas, on poura se séparer en deux corps qui agiront de concert, chacun de son côté. La Couronne de Suéde en conduira un, & Son Altesse Electorale l'autre. On consultera ensemble, on s'aidera reciproquement, & on ne fera la paix que d'un commun consentement. Enfin, si les Princes de l'Union Protestante croient pouvoir se passer de nous, il n'est plus question que de chercher les moiens de nous dedommager, & de nous donner des assurances que la paix ne se conclura point sans que nous y soions compris. Après cela les Princes & les Cercles penseront à regler leurs affaires, comme ils le jugeront à propos. Jean George évita encore de s'expliquer sur ces trois propositions. La premiere n'étoit point de son goût. Il ne pouvoit se resoudre à laisser à un étranger la direction des affaires de l'Allemagne. La derniere ne l'embarassoit pas moins. *Quel dedommagement,* disoit-il, *pouvons-nous acorder à la Couronne de Suéde, à moins qu'on ne démembre quelque chose de l'Empire en sa faveur? Souffrirons-nous que les Suédois s'établissent dans une partie de la basse Saxe? Tout cela me paroit d'une dangereuse consequence.* Le second expédient plaisoit davantage. Mais on y prevoioit d'étranges difficultez. L'union & la correspondance necessaires entre deux corps separez & commandez par deux Chefs jaloux l'un de l'autre, & dont les vuës étoient fort différentes, paroissoit quelque chose d'impraticable. Dans cette perplexité, Jean George se contente de répondre qu'il ne peut rien determiner sur une affaire de cette importance, sans avoir premiérement con-

1633.

1633. feré avec l'Electeur de Brandebourg. *Au reste*, ajouta-t-il, *le malheur arivé à Lutzen ne diminuera rien de mon zéle pour le bien de la cause commune. Je n'entrerai en aucune negociation de paix sans la participation de la Couronne de Suéde & des autres Confedérez. Les obligations que j'ai au feu Roi sont toujours presentes à mon esprit, & j'en témoignerai ma reconnoissance dans toutes les occasions à la Reine sa fille.* Oxenstiern ne put jamais tirer autre chose. Persuadé que la Cour de Saxe n'étoit pas capable de prendre une resolution aussi vigoureuse que la situation presente des affaires l'éxigeoit, & que l'Electeur avoit auprès de lui trop de gens devouez à la Maison d'Autriche, il se retire & va promptement à Berlin.

George Guillaume Electeur de Brandebourg fut plus traitable que son collégue. Plusieurs raisons l'obligeoient à ménager la Couronne de Suéde : l'envie de ravoir la Poméranie occupée par Gustave, & le projet de marier Frederic son fils à la jeune Reine Christine. On dit que le feu Roi de Suéde y pensoit avant sa mort. C'étoit le moien de former un puissant Etat dans le Nord, de joindre la Poméranie sans aucune contestation à la Couronne de Suéde, & de se rendre maître de la Mer Baltique. L'Electeur de Brandebourg promit à Oxenstiern de demeurer constamment attaché à la cause commune, & que si un ou deux Princes s'en séparoient, cela ne l'empecheroit pas de persevérer dans ses bons desseins. Non content d'exhorter le Chancelier à tenir promptement l'assemblée d'Ulm, l'Electeur écrit aux Cercles de la haute Allemagne & particuliérement à Guillau-

me

me Landgrave de Hesse & au Duc de Virtemberg qui avoient beaucoup d'autorité dans ces provinces, afin de persuader aux Princes & aux Cercles ; que l'Empereur & ceux de la Ligue Catholique, n'aiant rien plus à cœur que de rompre l'alliance des Protestans de l'Empire avec la Couronne de Suéde, il étoit de la derniere importance de s'unir encore plus étroitement à elle. George Guillaume alla ensuite conférer avec l'Electeur de Saxe. Il tacha inutilement de le rendre plus souple & plus acommodant aux propositions du Chancelier. Le Saxon s'imaginoit qu'Oxenstiern vouloit s'arroger une espéce de dictature, & se rendre l'arbitre de la paix & de la guerre. *J'ai été choisi Chef de la Confedération de Lipsick*, disoit Jean George, *& je prétens l'être encore.* L'Electeur de Brandebourg eut beau remontrer qu'on devoit souffrir les étrangers, quand on ne se trouvoit pas en état de se défendre par ses propres forces, & qu'en tout cas il valloit mieux que l'Empire perdît une ou deux places, que d'exposer les Protestans au peril d'être perdus sans ressource, le Saxon persista opiniatrément dans sa pensée. La jalousie & la défiance survenuë entre lui & le Chancelier Oxenstiern immediatement après la mort de Gustave, sauva l'Empereur. Ses affaires se rétablirent, celles des Suedois dechurent en peu de temps, & la France obligée de secourir ses alliez, & d'empécher que Ferdinand ne reprît sa premiére supériorité, se vid dans la necessité de déclarer la guerre à la Maison d'Autriche.

1633.

Feuquiéres est envoié Ambassadeur extraordinaire en Allemagne.

En revenant de Berlin, Oxenstiern trouve à Wirtzbourg Feuquiéres Ambassadeur extraordinaire

1633. naire de France auprès de la Couronne de Suéde & de tous les Princes de l'Empire. Il étoit parti de S. Germain en Laïe au commencement de Février. Le prétexte du voiage, c'étoit d'offrir les bons offices de Sa Majesté Très-Chrétienne pour le rétablissement de la paix dans l'Empire. Mais ses ordres véritables & précis lui enjoignoient d'assurer la Reine Christine de Suéde dans la personne de son Chancelier, & tous les Princes de l'Union Protestante, que Louïs prenoit leurs interêts fort à cœur; qu'il souhaitoit avec passion de contribuer au rétablissement de ceux qui se trouvoient dépouillez de leurs Etats; à la conservation des conquêtes faites l'année precedente, à la reünion parfaite de tous les Conféderez de Lipsick, afin qu'on pût mieux poursuivre les projets formez avant la mort de Gustave, & que Sa Majesté Très-Chretienne étoit dans la disposition de renouveller ses traitez d'alliance avec eux. Feuquiéres devoit encore les exhorter à continuer la guerre & à donner de si bons ordres, que les armées fussent en état non seulement de conserver les villes & les provinces conquises, mais encore de remporter de plus grans avantages. Le Roi de France offroit les mêmes secours, & en faisoit esperer de plus considérables, pourvû qu'on lui remît entre les mains certaines places de l'Alsace & sur le haut Rhin, Haguenau, Saverne, Schelestat, Brisac, Traerbach sur la Mozelle, & Creutznac. Comme les Suédois se trouvoient en possession de ces endroits, on ordonnoit à l'Ambassadeur de ménager avec grand soin le Chancelier Oxenstiern, & de le tenter par de magnifiques promesses, afin de le mettre dans les interêts de la Fran-

Histoire du Ministere du du Cardinal de Richelieu. 1633. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 600. 601. 602. &c.

France. Miré envoié au Duc Administrateur de Virtemberg & à quelques autres Princes d'Allemagne, fut expressément chargé de voir le Maréchal Horn & de le gagner. On avoit tous les égards imaginables pour les principaux Officiers de la Couronne de Suéde, on leur offroit des pensions considérables, on leur promettoit au delà de ce qu'ils pouvoient souhaiter, dans le dessein de tirer d'eux certaines places qu'ils occupoient, & que le Cardinal de Richelieu croioit à la bienseance du Roi son maître. 1633.

L'instruction de Feuquiéres fut fort ample. On y joignit un plein pouvoir de traiter de toutes les affaires de l'Allemagne, tant avec l'Empereur, qu'avec les Princes de l'Empire, Catholiques & Protestans. Il eut aussi des lettres de créance pour Sa Majesté Impériale, pour les Ducs de Baviére & de Fridland, & pour tous ceux de la Ligue Catholique. Le mécontentement & les vastes projets de Valstein étoient-ils déja connus à la Cour de France? La lettre de créance donnée pour lui à Feuquiéres en fait naitre la pensée. Je trouve que dans les premiers mois de cette année, on se défioit de lui dans le Conseil de Vienne, & qu'on diminuoit peu à peu le grand pouvoir de sa dictature. Cet homme altier chagrina les Ministres de l'Empereur ses meilleurs amis, & n'eut pas plus d'égards pour le Prince d'Eggenberg, qui lui demeura toujours attaché, & auquel il étoit rédevable de son rappel. Il exigea de grosses contributions sur les terres d'Eggenberg & des principaux Ministres de Ferdinand. Ceux qui refusérent de les paier y furent contraints par des exécutions militaires. Une sévérité si mal entenduë choqua les amis de Valstein

1633. ſtein. On ouvrit les yeux. Son affectation de rendre la guerre plus longue & plus difficile, de reconquerir premiérement la Bohéme, de s'y fortifier, d'affoiblir les provinces heréditaires de l'Empereur, y donnant des quartiers d'hiver à l'armée, de laiſſer miner les Etats du Duc de Baviére ſon ennemi, & de les deſoler lui même dans ſon paſſage, ſes ménagemens pour le Roi de Suéde qu'il n'auroit jamais combattu, ſi Guſtave qui ne penetroit pas les deſſeins du Duc de Fridland, ne l'y eût forcé, la negligence de profiter de la conſternation que la mort du Roi de Suéde jetta dans la Saxe & ailleurs, tout cela parut ſuſpect. On écoute volontiers ce que les Eſpagnols & le Duc de Baviére diſoient des deſſeins ſecrets de Valſtein. L'Empereur commence de craindre que ſon Genéral ne penſe à lui enlever la Couronne de Bohéme. Moins embaraſſé depuis la mort de Guſtave, il prend la reſolution de ſecouër inſenſiblement le joug que le Duc de Fridland lui a impoſé, & d'agir par lui même independamment de ſon Officier. L'Evêque de Vienne eut commiſſion d'aller faire des propoſitions d'acommodement à l'Electeur de *Saxe*. Valſtein s'en plaignit comme d'une contravention à la parole qu'on lui avoit donnée de le laiſſer l'arbitre de la paix & de la guerre. Irrité de ce que ſes remontrances ne ſont pas écoutées, & perſuadé peut-être que ſon projet ſe découvre, il ſe détermine à en preſſer l'exécution. Nous le verrons bien-tôt entrer en négociation avec Feuquiéres, faire ſonder Oxenſtiern, & tacher de ſe lier avec les Princes de l'Union Proteſtante.

Il ſeroit trop long de rapporter ici les divers articles de l'inſtruction donnée à Feuquieres. Con-

Contentons nous de remarquer ce qu'on lui prêscrivit touchant la maniére de gagner le Chancelier de Suéde. Richelieu & son P. Joseph soupçonnant que cet Officier que ne manquoit pas d'ambition, pouroit bien penser à faire son fils Roi de Suéde en le mariant à Christine, ordonnérent à Feuquiéres de promettre à Oxenstiern les bons offices & la protection de Louïs pour cette affaire, & de l'assurer d'un puissant secours de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne contre tous ceux qui entreprendroient de troubler le jeune Oxenstiern, quand il seroit une fois monté sur le thrône. On offroit encore au Chancelier de l'aider à obtenir la direction des affaires de l'Union Protestante en Allemagne, & la propriété de quelques unes des conquêtes qui seroient à sa bienseance. Pour ce qui est des places que la Cour de France vouloit se faire donner en Alsace & sur le haut Rhin, l'Ambassadeur eut commission d'insinuër seulement à Oxenstiern que si les garnisons necessaires à la conservation d'un si grand nombre de conquêtes, affoiblissoient trop les armées de Suéde, Louïs se chargeroit volontiers d'en garder quelques unes jusques à la conclusion de la paix. Feuquiéres ne devoit pas s'expliquer davantage de peur qu'on ne prît de l'ombrage & de la jalousie. On lui enjoignoit d'attendre que le Chancelier parlât. Aussi delié que les Ministres de France, Oxenstiern reçoit avec de grans temoignages de reconnoissance les offres obligeantes de Sa Majesté Très-Chrétienne. Mais s'apercevant qu'elles tendoient à le mettre absolument dans les interêts de la Couronne de France, & à tirer des mains des Suédois de bonnes 1633.

pla-

1633. places sur le haut Rhin, il repondit modestement que la proposition de marier son fils à la Reine de Suéde, & celle de procurer au Chancelier un établissement en Allemagne, étoient fort au delà des projets de fortune qu'un particulier pouvoit former. Il promet seulement de travailler au renouvellement de l'alliance entre la Suéde & la France, dont l'Ambassadeur lui avoit aussi parlé. Le Chancelier fut d'avis que Feuquiéres ne se pressât pas tant d'aller à la Cour de Saxe, où il n'y avoit pas grande chose à gagner; mais qu'il se rendît incessamment à l'assemblée des Cercles de la haute Allemagne transferée d'Ulm à Heilbrun, parce qu'il étoit de la derniére importance de les porter à prendre de bonnes resolutions, & de traverser les intrigues de l'Electeur de Saxe, duquel on avoit raison de se défier.

L'Ambassadeur confere aussi avec le Duc Bernard de Saxe-Weymar, auquel il offre une pension de la part du Roi de France. Bernard se défendit de l'accepter sous pretexte qu'étant au service de la Couronne de Suéde, il ne peut s'engager à une autre. *Assurez Sa Majesté*, dit le Duc quelque temps après à Feuquiéres, *que le seul desir de lui être plus utile dans les occasions m'empêche de recevoir ce qu'elle me fait offrir une seconde fois. Ma parole sera toujours appuiée de vingt mille hommes de guerre.* L'Ambassadeur rapporte que Bernard fit assez comprendre *qu'il vouloit parler de la Couronne Imperiale* pour Louis. Le même Ministre assure que le Duc Guillaume frere aîné de Bernard lui déclara sans façon qu'il voudroit servir le Roi de France à devenir Empereur. Feuquieres repondoit à ces offres

offres, que son maître n'y pensoit en aucune maniére. Parloit-il sincérément? Je n'en sai rien. Les Princes sont capables des desseins les plus chimeriques quand ils flattent leur ambition. Peut-être que Guillaume & Bernard impatiens de rentrer dans l'Electorat de Saxe, dont la Maison d'Autriche avoit dépouillé la leur, oubliérent les véritables interêts de la patrie, & qu'ils ne se mirent pas en peine que la Couronne Impériale passât dans la Maison de France pourvû qu'ils rentrassent dans le patrimoine & dans la dignité que leur famille perdit par la violence de Charles-Quint. Le Duc Bernard fera desormais grande figure dans cette Histoire. Voici ce que Feuquieres pensoit de ce guerrier. *C'est*, dit-il, *un Prince d'un grand cœur & d'un esprit médiocre; fort vaillant & d'une ambition sans bornes. Sa naissance, sa valeur, & sa libéralité lui donnent beaucoup de credit parmi les gens de guerre. Ses biens consistent dans sa bonne fortune. La Couronne de Suéde lui a cedé le Duché de Franconie. Present fort considerable, s'il eût été plus assuré.* 1633.

L'Ambassadeur de France se rend à Heilbrun le 13. Mars, & Oxenstiern y arive deux ou trois jours après. L'assembée s'ouvrit le 19. du même mois. Elle étoit composée des Députez des Cercles du Rhin, de Suabe, & de Franconie. L'Electeur de Brandebourg y envoia un de ses Ministres. Deux Ducs de la Maison de Virtemberg, le Marquis Fréderic de Bade & ses deux fils, les Rhingraves Othon & Philippe, les Comtes de Nassau, de Solms, de Hanau & plusieurs autres du même rang s'y trouverent en personne. Les Marquis d'Anspach, de

Ouverture de l'assemblée des Cercles du Rhin, de Suabe & de Franconie à Heilbrun.

1633. de Culembach & d'Onospach de la Maison de Brandebourg, les villes de Nuremberg, de Francfort, d'Ausbourg, d'Ulm, de Strasbourg, & plusieurs autres y eurent leurs députez. Le Chancelier de Suéde étoit acompagné de deux Conseillers, d'un Secretaire d'Etat & de plusieurs Officiers d'armée. Enfin, Feuquieres. Amstruther, & Paw Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & des Etats Genéraux des Provinces-Unies, avoient ordre de ménager dans l'Assemblée les interêts différens de leurs maîtres. Paw s'intriguoit pour la continuation de la guerre, le Prince d'Orange espérant de pousser ses conquétes dans les Païs-bas, pendant que la Maison d'Autriche occupée en Allemagne, se trouvoit hors d'état d'avoir de si grandes forces ailleurs. Le Ministre d'Angleterre agissoit en faveur des enfans de Frederic Roi de Bohéme neveux de Sa Majesté Britannique. Elle avoit dessein d'acquerir plus de crédit & d'autorité parmi les Protestans d'Allemagne, de les engager à presser le rétablissement de la Maison Palatine, & d'empécher que le Roi de France profitant de la mort de Gustave, ne se rendît l'arbitre des affaires de l'Union Protestante dans l'Empire. Feuquiéres se donnoit de grans mouvemens pour détourner les Cercles d'écouter les propositions de paix avec l'Empereur que le Roi de Dannemark jaloux de l'agrandissement de ses voisins, prétendoit faire en qualité de médiateur. Le Ministre de France exhortoit les divers membres de l'Union Protestante au renouvellement de leur alliance avec la Couronne de Suéde, & à poursuivre la guerre jusques à ce que Ferdinand & les Princes de la Catholique plus hu-

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Historie di Gualdo Priorato. Part. 1. L. 5. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 607. 608. &c.

humiliez, offrissent des conditions équitables. 1633.

L'assemblée particuliére de chaque Cercle se tenoit chez le premier de ses Deputez, & tous se rendoient au logis d'Oxenstiern pour la générale. De peur que les contestations sur la préseance ne causassent de trop grandes longueurs, le Chancelier de Suéde ordonna qu'il n'y eût point de siéges dans la sale. On demeure debout, & il parle de la sorte. *Vous savez, Messieurs, les raisons que le feu Roi mon maître eut de prendre les armes contre l'Empereur. Les premieres victoires de Sa Majesté reveillérent le courage des Protestans abattu. On se reünit à Lipsick, & tous pensent sérieusement à la conservation de leur Religion & de leur liberté. Cette nouvelle confédération aiant éte dissipée par les artifices & par la violence des ennemis, la plûpart des Princes & des Cercles opprimez prirent des engagemens particuliers avec le feu Roi contre l'Empereur & contre ceux de la Ligue Catholique. Persuadé qu'il étoit de la derniére importance de vous lier plus étroitement les uns avec les autres, & de mettre plus de concert & d'harmonie dans un corps capable de faire de grandes choses, le grand Prince dont nous pleurons la perte, convoqua peu de jours avant sa mort une assemblée des quatre Cercles de la haute Allemagne. Je vous en ai dit la fin. C'étoit d'établir parmi vous l'union & la correspondance si necessaires à ceux qui se trouvent dans la nécessité de se liguer contre un ennemi puissant & malin. L'irruption du Duc de Fridland dans la Saxe obligea Sa Majesté d'aller au secours de son allié, & j'eus la commission d'assister à l'assemblée indiquée à Ulm. Dieu dont les jugemens sont inpenétrables, nous aiant enlevé ce Monarque victorieux*

1633. *rieux au milieu de ses prosperitez, j'ai cru qu'après cet accident funeste, il falloit premierement penser à se reünir, à se fortifier, & à en prévenir les suites facheuses. Je souhaiterois qu'on pût tenir une Diéte generale de tous les Princes & de tous les Etats Protestans interessez à leur commune défense. Mais la convocation & les déliberations des grandes assemblées étant sujettes à des embaras & à des longueurs que la situation presente des affairer oblige d'éviter, n'est-il pas plus à propos que les quatre Cercles commencent à se confedérer de nouveau, & invitent les autres à suivre promptement leur exemple? C'est à vous, Messieurs, d'aviser ensuite aux moiens de rétablir les Princes & les Etats de l'Allemagne opprimez, de maintenir les loix de l'Empire, de faire obtenir à la Couronne de Suéde la juste satisfaction que nous demandons, de prévenir la conclusion des traitez particuliers que l'ennemi offre à quelques uns, d'arrêter par la crainte ceux qui pouroient être tentez de se séparer de la confedération, & d'examiner sérieusement si l'Empereur aiant opprimé jusques à present divers membres de l'Empire, contre les articles formels de la capitulation jurée à son élection, vous ne devez pas le regarder comme ennemi de la patrie, aussi bien que les Princes de la Ligue Catholique, dont toutes les forces sont emploiées à seconder les pernicieux desseins de la Maison d'Autriche. Il faut encore penser à de nouvelles levées, au nombre des armées qu'on mettra sur pied, aux choix de ceux qui auront la direction des affaires, & à l'établissement d'une bonne discipline parmi les troupes, Que si vous jugez*

gez à propos, Messieurs, de vous servir des secours que la Couronne de Suéde vous offre, déclarez, s'il vous plaît, ce qu'elle doit attendre de vôtre juste reconnoissance, en cas que nous soions attaquez par nos ennemis communs, ou par leurs alliez. 1633.

Oxenstiern donne ensuite un écrit, où les diverses propositions contenues dans son discours étoient redigées par articles. Chaque Cercle les devoit éxaminer dans son assemblée particuliére. Après quoi, les derniéres resolutions se prendroient dans la generale. Le Chancelier eut soin de communiquer ses demandes aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Elles ne furent nullement agreables au premier. Il écrit aux Cercles que les affaires mises sur le tapis à Heilbrun étant d'une extreme importance, Son Altesse Electorale espére que les divers membres de l'assemblée auront égard au bien de l'Empire, aux interêts de l'Union Protestante, à la dignité des Electeurs, & qu'on prendra garde à ne porter pas les choses à la derniére extrémité. Jaloux de ce qu'on ne pense point à lui donner la direction genérale des affaires, & de ce que le Chancelier de Suéde lui sera preferé, il ordonne encore à ses emissaires de traverser les resolutions de l'Assemblée; de maniere que les gens du Saxon ne causoient pas moins d'embaras à Oxenstiern, que les partisans secrets de l'Empereur. Le vigilant Suedois s'apperçut bien-tôt des intrigues. Pour en prévenir les mauvais effets, il va trouver Feuquiéres, lui remontre que les bons offices de l'Ambassadeur de France auprès des membres de l'assemblée, & ses insinuations dans les visites & dans les conférences parti-

ti-

1633. ticulieres, ne suffisent pas. *Il est à propos, Monsieur*, ajoute le Chancelier, *que vous demandiez une audience publique, & que par vôtre discours, vous encouragiez les gens bien intentionnez pour la cause commune à me seconder hardiment.* Feuquiéres approuve l'ouverture, & fait avertir les Cercles qu'il a certaines choses à leur proposer de la part de Louis. L'audience fut acordée le 1. jour d'Avril. *Messieurs*, dit l'Ambassadeur, *quoique le Roi Très-Chrétien mon maître vous témoigne assez dans ses lettres sa bonne disposition à continuër ses soins pour le repos de l'Allemagne, & que j'aie déclaré plus particuliérement à ceux de vôtre assemblée qui ont pris la peine de me venir voir, les sentimens de Sa Majesté sur les affaires presentes & sur les mesures que vous devez prendre pour obtenir une paix solide, durable, & conforme aux constitutions de l'Empire, j'ai crû devoir informer encore toute vôtre illustre assemblée des bonnes intentions du Roi mon maître pour la cause commune, & vous conjurer d'éloigner de vous les pensées contraires à l'union necessaire entre vous, & sans laquelle Sa Majesté juge vôtre perte inévitable.*

La premiére chose qui demande vôtre application & vos soins, c'est de pourvoir au nombre des armées dont vous avez besoin contre l'ennemi commun, de les rendre complétes, & de trouver les moiens de les faire subsister. Pour ce qui est de la direction generale des affaires, le Roi mon maître ne croit pas que vous puissiez delibérer long-tems sur le choix de la personne à qui vous la devez confier. Sa Majesté ne doute pas que vous ne soiez dans le dessein d'entretenir vos alliances avec les Rois, les Prin-

ces,

ces, & les Etats qui s'interessent à vôtre conservation & à vôtre repos. C'est par là que vos ennemis intimidez de la puissance de ceux qui s'unissent pour vôtre defense, seront enfin reduits à vous offrir une bonne paix, & à n'oser la rompre quand elle sera une fois concluë. Le Roi mon maitre qui ne manque ni de pouvoir ni de zéle, sera toujours un des premiers à vous secourir dans le besoin. Non content de vous continuer l'assistance qu'il vous a donnée durant la vie du feu Roi de Suéde d'immortelle mémoire, il vous offre encore tout ce qui sera jugé necessaire pour vôtre bien. Sa Majesté ne vous dit rien sur l'étroite union que vous devez conserver avec la Couronne de Suéde. Vous y convier, ce seroit vous juger capables d'une ingratitude, qui vous perdroit à jamais de réputation. Que penseroit-on de vous, s'il paroissoit que vous ne connoissez pas assez le prix inestimable du sang que vous coutez à la Suéde? J'ajouterai seulement que le Roi mon maitre est d'avis qu'avant que de prendre vos derniéres resolutions, vous regardiez toutes les propositions de paix comme suspectes & insidieuses. Ce sont des artifices de ceux qui cherchent à vous surprendre, & à vous desunir. La longueur des délibérations ne vous seroit pas moins préjudiciable. La vigilance, l'activité de vos ennemis qui se mettent en état de vous attaquer, & la saison qui leur sera bien-tôt favorable vous pressent de vous tenir sur vos gardes.

1635.

Feuquiéres est prié de donner son discours par écrit, afin que les Cercles puissent répondre plus positivement à tous les articles. La réponse fut fournie trois ou quatre jours après. On

1633. mit à la tête un ample remerciment des soins & des bonnes intentions du Roi de France pour le repos & pour la conservation de la liberté de l'Allemagne. Les Cercles promettent ensuite que conformément à l'exhortation de Sa Majesté Très-Chretienne, ils continueront la guerre de de toute leur force ; que la direction generale des affaires sera confiée à Oxenstiern ; que l'alliance avec la Couronne de Suéde se renouvellera ; qu'elle recevra des marques de la gratitude & de la reconnoissance des Protestans d'Allemagne ; qu'on n'entrera en aucune négociation avec l'Empereur, ni avec la Ligue Catholique avant la conclusion d'une nouvelle confédération, & sans avoir fait les préparatifs néceſſaires à une vigoureuse défense ; qu'on ne perdra point de temps en délibérations inutiles, & que toutes les affaires seront terminées au-plûtôt. Louïs ne manqua pas d'être humblement supplié d'assister les Cercles d'une somme considérable d'argent, sans quoi il seroit difficile de suivre les conseils salutaires de Sa Majesté. L'Ambassadeur se trouvoit fort embarassé à contenter tous les Allemans sur le chapitre de l'argent. *Ils y alloient d'une maniére à épuiser bien-tôt le thresor du Roi.* Le Marquis de Bade-Dourlac demandoit cent mille écus par formé d'emprunt, & offroit quelques unes de ses terres en gage. La ville de Nuremberg sollicitoit pour en avoir autant, & remontroit qu'elle avoit genéreusement donné un pareil secours au feu Roi Henri IV. dans la néceſſité de ses affaires. Les jeunes Marquis d'Anspach euſſent bien voulu que Louïs les eût gratifiez de vingt mille pistoles. Feuquiéres répondoit en termes genéraux à ces diverses

verses instances, & tachoit de faire comprendre qu'il étoit difficile que son maître engagé à fournir un million de livres à la Couronne de Suéde, à secourir les Etats Genéraux des Provinces-Unies, & à faire plusieurs autres dépenses considérables en faveur des Princes & des Etats de l'Union Protestante, pût suivre les mouvemens de sa genérosité qui la portoit à refuser le moins qu'il lui étoit possible les prieres de ceux qui avoient recours à ses bienfaits & à sa protection. 1633.

Diverses intrigues dans l'Assemblée d'Heilbrun.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de dexterité, qu'on persuade enfin aux membres de l'assemblée d'Heilbrun de prendre de bonnes & de vigoureuses resolutions. Les émissaires de la Cour de Vienne & de celle de Dresde traversoient puissamment Oxenstiern & Feuquiéres. Ces deux Ministres ne s'accordoient pas même bien entr'eux sur plusieurs articles. L'un vouloit conserver à la Couronne de Suéde la supériorité que Gustave avoit acquise, & l'autre tachoit de la diminuer, & de rendre le Roi son maitre le principal arbitre des affaires de l'Union Protestante. Le Chevalier Amstruther Ambassadeur d'Angleterre, conformément aux instructions de Sa Majesté Britannique, jalouse du credit & de l'autorité de Louis parmi les Protestans, se joignoit au Chancelier de Suéde contre Feuquiéres. Enfin, Paw Ambassadeur des Provinces-Unies suivoit les vuës particuliéres des Etats Genéraux qui pensoient à se dédommager des secours fournis aux Suédois & à l'Union Protestante d'Allemagne. Leur dessein, c'étoit d'obtenir la ville de Bréme & quelques autres places maritimes occupées par les Suédois. Elles paroif-

Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 606 607.

1633. roissoient fort à la bienseance des Etats à cause du commerce de leurs sujets dans le Nord. Mais le Chancelier & le Sénat de Suéde avoient aussi grande envie de les unir à la Couronne, que les Hollandois de se les faire céder. Tous ces interêts différens causérent de grandes intrigues à Heilbrun. Demêlons en quelques unes.

Les Députez du Cercle de Suabe mal intentionnez, ou prévenus par les creatures de l'Electeur de Saxe, proposent d'abord de remettre le renouvellement de l'alliance avec la Couronne de Suéde & le choix d'un Directeur genéral des affaires de la guerre, à une Diéte genérale des Protestans d'Allemagne. Mais ce sentiment n'aiant pas été aprouvé, les Cercles donnerent leurs resolutions par écrit, & acordérent la direction genérale à Oxenstiern. On parla seulement de borner son autorité, en mettant un Directeur particulier dans chaque Cercle. Il refusa d'accepter la charge à cette condition. Afin d'engager les Princes Protestans à renouveller leur alliance avec la Suéde, & de se les rendre plus favorables, le Chancelier crût devoir suivre un projet déja formé par Gustave. C'étoit de leur ceder les Evéchez, les biens, & les fiefs de l'Eglise qui les acommodoient, & de restituer aux enfans de Frederic Roi de Bohéme tout ce que les Suedois avoient pris, ou prendroient à l'avenir dans l'un ou dans l'autre Palatinat. Oxenstiern pensoit à ses propos interêts dans cette occasion. Il esperoit que les Princes Allemans gagnez par cette generosité, lui abandonneroient l'Archevêché de Maience, & l'aideroient à s'y maintenir. Mais Feuquiéres representa vivement aux Cercles que le

le but principal de la guerre entreprise, étant 1633.
d'obtenir bien-tôt une bonne paix, il ne falloit rien faire qui en rendît la conclusion plus difficile, & qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer que ni l'Empereur ni les Princes Catholiques consentissent jamais au demembrement du premier Electorat Ecclesiastique en faveur d'un Protestant étranger. L'Ambassadeur de France sut si bien faire valoir cette raison, que les Cercles parurent extrémement éloignez de favoriser les pretensions du Chancelier de Suéde.

Jaloux de la deférence que l'Assemblée témoigne à Feuquieres, Oxenstiern se joint au Chevalier Amstruther Ministre du Roi d'Angleterre. Ils remontrent tous deux que les Protestans ne doivent pas tant se fier à un Prince Catholique, & que Louis qui n'a jamais eu dessein de permettre que les Protestans devinssent superieurs dans l'Empire, ne manquera pas de les sacrifier à leurs ennemis, dez que le Duc de Baviére & les autres Princes de la Ligue Catholique voudront se détacher de la Maison d'Autriche. L'Ambassadeur de France eut si grande peur que les insinuations du Chancelier & d'Amstruther n'augmentassent la defiance & les soupçons des Cercles, que dans le traité d'alliance conclu à Heilbrun, Feuquieres n'osa trop insister sur certains articles favorables aux Princes de la Religion Romaine, que le Roi son maître vouloit toujours ménager. Nous verrons dans la suite des negociations de ce Ministre de France en Allemagne, qu'un des grans hommes du temps a raison de le representer comme également habile dans les affaires de la guerre & du cabinet. Si nous en croions cet Auteur les gens

Grotius Epist. 356.

du

du parti contraire à la France, louoient hautement la douceur & la dexterité de Feuquiéres; qualitez qui ne se trouvent pas ordinairement dans un homme d'épée.

Oxenstiern signala beaucoup à Heilbrun la supériorité de son génie & la grandeur de son courage. Plus je refléchis sur la maniére dont il soutint les affaires de la Suéde après la mort de Gustave nonobstant les intrigues des ennemis déclarez & secrets de cette Couronne, & comment il ménagea les interêts différens des Princes d'Allemagne, plus j'admire sa penetration à decouvrir les divers piéges qu'on lui tend, & sa constance à surmonter les obstacles qui se forment de tous côtez à ses desseins. Sa prudence paroit dans le consentement donné genéreusement & sans aucune resistance, à la restitution du Palatinat aux enfans de l'infortuné Frederic. Une chose si agreable à la Maison Palatine, à l'Electeur de Brandebourg, au Roi d'Angleterre, & aux Etats Generaux des Provinces-Unies, attachoit davantage ces Puissances à la Couronne de Suéde, & les interessoit à l'appuier dans le dedommagement qu'elle demandoit des soins pris, des armemens faits, & du sang répandu pour la délivrance de l'Allemagne. Le Palatinat rendu se pouvoit conserver plus facilement par ses anciens maîtres interessez à defendre leur patrimoine. Que s'il venoit à se perdre une seconde fois, le malheur ne se pouvoit imputer ni à la négligence, ni à la foiblesse des Suédois. Les quatre Cercles de la haute Allemagne virent avec plaisir à Heilbrun l'héritier du Roi de Bohéme commencer nonobstant les protestations de Jean George Duc de Saxe, de rentrer en possession

session de ses Etats & d'exercer sa dignité Electorale dans les assemblées de l'Union Protestante. Oxenstiern stipula seulement une somme d'argent, le pouvoir de mettre garnison Suédoise à Manheim, & le libre exercice de la Religion Luthérienne dans le bas Palatinat. A ces conditions ce que Gustave avoit conquis dans l'un & l'autre Palatinat fut restitué; & le Chancelier promit que tout ce qui s'y prendroit dans la suite, seroit remis de même à la Maison Palatine. 1633.

George Guillaume Marquis de Brandebourg fut si content de la démarche du Chancelier de Suéde, que bien loin de se laisser étourdir par les clameurs de l'Electeur de Saxe qui se déclaroit hautement contre les resolutions prises à Heilbrun, il s'unit encore plus étroitement à la Couronne de Suéde. Certain interêt secret le faisoit agir en cette rencontre. Il pensoit à marier son fils Fredéric Guillaume à la Reine Christine. C'est le même Prince qui s'est distingué en nos jours, par sa prudence, par sa valeur, par son habileté, & par son attachement sincere & ardent à la Religion Réformée. Gustave avoit parlé de cette affaire avant sa mort, & le Sénat de Suéde agréoit assez le parti. C'étoit un moien d'unir le Duché de Poméranie à la Couronne, de la rendre extrémement puissante sur la Mer Baltique, & de conserver les conquétes faites dans la basse Saxe. La diversité des Religions formoit seulement un obstacle. Les Suédois zelez pour la Confession d'Ausbourg ne vouloient point d'un Prince qui professât celle de Genéve. Ils craignoient encore qu'un Roi puissant par lui même n'entreprît trop sur

1633. leurs priviléges & sur leur liberté. Que savoit-on enfin si l'Empereur, les Rois de Pologne & de Dannemark, & les enfans de la sœur de Gustave épouse de Jean Casimir Palatin de Deux-Ponts, mécontens d'une alliance capable de rendre la Suéde plus formidable, & d'ôter aux Princes d'Allemagne décendans de la Maison de Vasa toute espérance de succeder à la Couronne de Suéde, ne s'efforceroient point de brouiller & d'allumer une guerre civile dans le Roiaume? Comme il étoit d'une extréme importance dans la conjoncture presente d'empécher que l'Electeur de Brandebourg ne se laissât surprendre par celui de Saxe, le Sénat permit au Chancelier nonobstant ces considérations, d'entretenir George Guillaume dans l'espérance du mariage de son fils avec Christine, pourvû que le jeune Prince Electoral passât en Suéde pour y être élevé dans la Religion & dans les maximes du païs; que la Poméranie fût inseparablement unie à la Couronne de Suéde, & que l'Electeur acceptât d'autres conditions que le Senat prétendoit stipuler, & qui reculeroient l'entiére conclusion d'une affaire que les interêts presens ne permettoient pas de finir si tôt.

Christian Roi de Dannemark embarassoit beaucoup Oxenstiern par des propositions de paix & par les offres de la mediation de Sa Majesté Danoise. Tout cela se faisoit de concert avec l'Empereur & l'Electeur de Saxe, afin d'amuser l'Assemblée d'Heilbrun, & de la detourner adroitement de prendre des resolutions vigoureuses sur la continuation de la guerre. Leurré de l'esperance d'obtenir l'Archevêché de Breme avec quelques autres benefices pour un

un de ses fils ; & le droit de lever un certain impôt sur l'Elbe au prejudice des habitans de la ville d'Hambourg, le Danois cherchoit à dépouiller les Suedois par le moien d'un traité, de toutes leurs conquêtes dans la basse Saxe, & à les renvoier chez eux avec un dédommagement modique. Telle étoit aussi la vuë de Jean George Electeur de Saxe. Entêté de sa maxime qu'il falloit empécher qu'aucune Puissance étrangére ne mît le pied dans l'Empire ; il oublie ce que Gustave a fait pour lui à Lipsick & à Lutzen, & propose sans façon à la Grange Envoié de France à Dresde, que les Suédois se contentent d'une somme d'argent. Oxenstiern convaincu que la médiation du Dannemark seroit toujours préjudiciable à la Suede, n'osa la refuser absolument, de peur d'irriter trop Christian. Le Chancelier se contenta d'embarasser de son côté l'Empereur, en faisant intervenir la France & les Etats Generaux des Provinces-Unies, qui offrent aussi leur mediation : chose qui n'acommodoit nullement la Cour de Vienne. Car enfin, ces médiateurs n'étoient pas moins suspects à la Maison d'Autriche, que le Dannemark au Senat de Stockholm. Afin de temoigner aux Cercles qu'il n'est pas éloigné d'entamer la négociation d'un traité de paix, Oxenstiern propose en secret aux principaux Deputez des Cercles, que l'Assemblée delibére sur les conditions qui se doivent demander ; sur le pouvoir qu'il est à propos de donner au Directeur general pour conclure un acommodement honnête & avantageux ; sur le choix des mediateurs les plus agreables ; sur l'acceptation de la tréve offerte par l'Empereur en attendant 1633.

1633. la fin de la négociation ; enfin, sur ce qu'il faudra faire, en cas que l'Electeur de Saxe entre dans un traité particulier avec l'Empereur. Les Députez des Cercles n'aiant aucune commission de résoudre ces divers points, on en remit l'examen à une autre assemblée. Cependant on prit des resolutions pour la continuation de la guerre, & pour la défense commune. C'est à quoi le Chancelier de Suéde tendoit uniquement.

Resolutions prises dans l'Assemblée d'Heilbrun.

Il ne fut pas si heureux à éluder les efforts de Feuquiéres pour restreindre l'autorité du Directeur genéral qui se devoit choisir. Toutes les tentatives d'Oxenstiern, afin de la rendre aussi absoluë & aussi independante que celle du feu Roi son maître, demeurérent inutiles. Après diverses remontrances sur les réponses que l'Assemblée dressoit aux propositions du Chancelier, il fallut enfin consentir à l'établissement d'un Conseil, sans la participation duquel le Directeur genéral ne pouroit rien faire. Voici les principales resolutions prises à Heilbrun. Qu'ensuite de l'exhortation faite par Feuquieres Ambassadeur de France de la part de Sa Majesté Très-Chrestienne, les Cercles du Rhin, de Suabe, & de Franconie aiant dessein de retablir les Electeurs, les Princes & les Etats Protestans de l'Empire dans leurs anciens droits & privileges, s'unissent ensemble encore plus étroitement pour leur defense contre l'ennemi commun, c'est-à dire contre l'Empereur, qu'on ne nomme pas par respect, & contre les membres de la Ligue Catholique. Qu'ils renouvellent leur alliance avec la Couronne de Suéde, sans que ce traité genéral préjudicie aux particuliers que certains Prin-

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. *Memoires pour servir à l'Histoire du même. Histoire du Maré-*

Princes & Etats Proteſtans peuvent avoir faits avec le feu Roi Guſtave. Que les Cercles s'aſſiſteront mutuellement les uns les autres, & emploieront leurs biens & leurs vies pour le rétabliſſement de l'ancienne liberté Germanique & des loix & conſtitutions de l'Empire, par une paix qui aſſure le repos des Princes & Etats Proteſtans, & qui donne à la Couronne de Suéde la juſte ſatisfaction qu'elle demande. Qu'étant impoſſible de continuër la guerre ſans un Chef qui ait la direction genérale de tout, & en conſidération de ce que le feu Roi Guſtave a fait pour le bien de l'Allemagne, on prie Oxenſtiern Chancelier & Plenipotentiaire de la Couronne de Suéde, de ſe charger de la conduite des affaires. Que pour ſoulager Son Excellence, on a jugé à propos de nommer un Conſeil compoſé de perſonnes qualifiées, & munies d'inſtructions ſuffiſantes, par l'avis deſquelles le Directeur genéral reſoudra toutes ſortes d'affaires importantes, ſans lui ôter pour cela le pouvoir & la liberté de prendre les derniéres reſolutions ſur ce qui concerne la guerre. Qu'aucun des Confederez ne poura ſans le conſentement des autres entrer en traité de paix avec l'ennemi commun. Que nul Prince ni Etat Proteſtant ne ſera neutre dans la guerre preſente, & que ſi quelqu'un refuſe de ſe joindre aux Confederez, ils le regarderont comme leur ennemi. Que les Cercles entretiendront les armées néceſſaires, dont les Officiers & les ſoldats préteront ſerment de fidelité à la Couronne de Suéde & aux Confederez. Que les Princes & Etats de l'Union Proteſtante aideront de leurs forces & de leur pouvoir la Couronne de Sué-

1633. *chal de Gué-briant. L. II. chap. 1. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 607. 608. &c.*

1633. Suéde, à conserver jusques à ce qu'on lui ait acordé une satisfaction suffisante, les places qu'elle occupe dans l'Empire.

Ces articles paroissoient d'ailleurs si honorables & si avantageux à la Suéde, que le Chancelier, dit-on, se consola facilement de la restriction mise à son autorité. La guerre se continuoit au nom & sous les auspices de l'héritiére de Gustave, & elle demeuroit l'arbitre de la paix. Ses voisins la voiant soutenuë d'une alliance si puissante, n'osoient l'attaquer si facilement. Enfin, ce n'étoit pas une chose peu considérable que les Cercles s'obligeassent à lui faire obtenir la satisfaction & les dédommagemens qu'elle prétendoit. On évita soigneusement de part & d'autre une trop grande explication & d'entrer dans aucun détail sur ce dernier point. Les Allemans ne vouloient pas tant promettre, & les Suédois craignoient d'effaroucher les esprits, en éxigeant des choses qui paroitroient peut-être éxorbitantes. On fut surpris dans le monde qu'Oxenstiern sût engager ainsi les Princes Allemans naturellement fiers à se soumettre à lui. Quelqu'un raconte qu'en certaines occasions le Chancelier parut aussi hautain à commander, qu'il avoit été souple en recevant les ordres du feu Roi son maître. Il reprocha un jour à Guillaume Duc de Saxe-Weymar que tous les Princes Allemans étoient des poltrons. Choqué d'une pareille arrogance, le Duc enfonce son chapeau, en reléve les bords ensuite, & répond que le plus lâche des Princes de sa nation, vaut encore mieux que le plus brave de tous les Finlandois. Quoiqu'il en soit de la modération ou de la fierté d'Oxenstiern dans l'e-

l'exercice de sa charge de Directeur general, 1633.
on fut bien aise de l'en voir revêtu. La Cour de France avoit souhaité que l'Electeur de Saxe prît la place du Roi de Suéde. Mais Feuquieres fit un portrait si desavantageux de Jean George, que Louis, ou pour mieux dire, le Cardinal de Richelieu, applaudit au choix de l'Assemblée d'Heilbrun. Les Deputez écrivirent une lettre de remerciment à Sa Majesté Très-Chrétienne. La reponse fut honnête & obligeante. On promit des merveilles aux quatre Cercles, afin de les lier encore plus étroitement à la France.

Nouveau traité entre les Couronnes de Suede & de France.

Pendant qu'ils deliberoient sur les propositions qu'Oxenstiern & Feuquiéres leur firent de la part des Couronnes de Suéde & de France, les deux Ministres négocioient entr'eux le renouvellement de l'alliance que Charnacé Ambassadeur de Louis avoit concluë quelques années auparavant avec Gustave. Cette affaire qu'on souhaitoit également de part & d'autre, trouva d'assez grandes difficultez. Le Chancelier savoit bien que l'appui de la France étoit absolument nécessaire à la Suéde dans la conjoncture presente. Sans l'aide du Roi Très-Chrétien, il étoit impossible aux Suédois de se prévaloir sur l'Electeur de Saxe & sur quelques autres Princes Protestans, de l'autorité que donnoit la commission de Directeur general que les quatre Cercles acordoient à Oxenstiern. L'union nécessaire dans une ligue composée de tant de têtes différentes, ne se pouvoit maintenir à moins que la France n'agît de concert avec la Suéde. Quelque pressantes que fussent ces raisons de renouveller au plûtôt l'alliance

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. Memoires pour servir à l'Histoire

1633. entre les deux Couronnes, Oxenstiern s'arrêtoit tout à coup, quand il venoit à considérer qu'il pouroit bien ne tirer pas de si grans avantages de la direction generale des affaires qu'on lui déferoit. La Cour de France prenoit un si grand ascendant sur les membres de l'Union Protestante en Allemagne, qu'il étoit facile à Louïs de restreindre encore plus l'autorité du Directeur, quand les interêts de sa Couronne le demanderoient. *Faudra-t'il,* disoit le Chancelier en lui même, *que nous recevions desormais la loi de ceux qui dependoient de nous, il y a quelques mois? La Cour de France menageoit avec soin l'amitié du feu Roi mon maître. On n'osoit rien faire sans sa participation. Et nous voici bientôt réduits à la nécessité d'attendre les ordres du Cardinal de Richelieu.* Le Chevalier Amstruther Ambassadeur d'Angleterre chagrin de ce que le Roi son maître étoit fort peu consideré des Princes Protestans de l'Empire, sans en excepter ceux de la Maison Palatine, irritez de ce que Charles soutenoit si foiblement leurs interêts; Amstruther, dis-je, fomentoit la jalousie d'Oxenstiern; lui remontroit que la prudence ne permettoit pas aux Protestans de se reposer trop sur une Couronne de la communion du Pape, & insinuoit au Suédois que les promesses & l'assistance de l'Angleterre & des Provinces-Unies seroient toujours plus effectives que celles de la France. Ces remontrances auroient pu faire impression sur l'esprit du Chancelier, si Charles Roi d'Angleterre eût paru regner plus absolument, & s'il se fut trouvé en état d'obtenir de ses sujets les subsides necessaires à soutenir les avantages remportez par le

du même. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 610. 611. &c.

le feu Roi de Suéde & par les Princes de l'Union Protestante en Allemagne. Mais les brouilleries de Sa Majesté Britannique avec son Parlement qu'elle n'osoit plus convoquer, l'avoient tellement decreditée au dehors, qu'Oxenftiern ne voulut jamais compter sur les promesses d'un Prince qui n'avoit pu rien faire de considérable en faveur du Roi de Bohéme son beau-frere. 1633.

Laissant donc à part les ombrages que les intrigues de Feuquiéres & l'argent de France répandu parmi les Protestans d'Allemagne, causoient à la Suéde, Oxenftiern signe enfin à Heilbrun le 9. Avril, le traité proposé entre Louïs & Christine. En voici les principaux articles. Que le but de l'alliance renouvellée entre les Couronnes de France & de Suéde, c'est la défense de leurs alliez communs, la seureté des Mers Oceane & Baltique, & le rétablissement d'une paix solide dans l'Empire, par laquelle chacun rentre en possession de son bien & de sa liberté. Que la Couronne de Suéde entretiendra une armée de trente mille hommes & de six mille chevaux en Allemagne. Que le Roi de France fournira tous les ans un million de livres pour les frais de la guerre. Que l'éxercice de la Religion Romaine demeurera tel qu'il se trouvera dans les lieux occupez par les Protestans confederez. Que le Duc de Baviére & les autres Princes de la Ligue Catholique pouront demeurer neutres aux conditions offertes avant la mort de Gustave. Qu'il sera libre aux autres Princes & Etats d'entrer dans la confederation. Qu'elle durera jusques à ce que la paix soit renduë à l'Allemagne. Que les Confederez seront garants les uns aux autres des conditions

1633. ditions ſtipulées dans le traité qui ſe conclura dans la ſuite. Que ſi l'ennemi commun manque à l'obſervation de quelqu'une, ils reprendront tous les armes pour l'obliger à l'acompliſſement de ce qu'il aura promis.

Tel fut le ſuccés de la fameuſe aſſemblée d'Heilbrun. On y parla encore d'un traité particulier entre l'Angleterre & la Suéde. Mais le Chevalier Amſtruther n'avoit pas des pouvoirs ſuffiſans. Charles trompé par les rélations qu'Henri Vane ſon Miniſtre lui avoit envoiées, s'imaginoit que la Suéde perdroit tout ſon crédit en Allemagne après la mort de Guſtave, & que l'Electeur de Saxe deviendroit le maître des affaires de l'Union Proteſtante. Les choſes aiant tourné autrement par l'adreſſe d'Oxenſtiern & de Feuquiéres, Amſtruther ne ſe trouva pas en état de rien conclure à Heilbrun avec le Chancelier de Suéde. Le Miniſtre Anglois offrit de la part du Roi ſon maître l'entretien d'un armée particuliére pour la défenſe & pour le recouvrement entier du Palatinat. Mais Oxenſtiern craignant que les troupes Angloiſes indépendantes du Directeur, ne lui cauſaſſent des embaras, voulut ſeulement traiter avec l'Angleterre, comme il avoit fait avec la France. Il demanda que Sa Majeſté Britannique fournît tous les ans une ſomme d'argent pour les frais de la guerre, & qu'elle permît de lever des ſoldats dans ſes Roiaumes. Corneille Paw Ambaſſadeur des Etats Generaux des Provinces-Unies offroit un ſubſide d'argent à la Couronne de Suéde, & même un puiſſant ſecours de troupes, en cas que la tréve propoſée entre les Païs-bas Catholiques & les

les Provinces-Unies se conclût. On promettoit encore d'aider les Suédois à conserver leurs conquêtes sur la Mer Baltique. Ces propositions spécieuses ne furent pas écoutées. Les Etats demandoient qu'on leur cédât le païs de Bremen: Et les Suédois ne vouloient pas se defaire d'un poste si avantageux. 1633.

Feuquiéres partit d'Heilbrun à la fin du mois d'Avril pour aller à Dresde & ensuite à Berlin. Le dessein du voiage, c'étoit d'exhorter les Electeurs de Saxe & de Brandebourg à ratifier ce qui avoit été résolu dans l'assemblée des quatre Cercles, & de prévenir les suites d'une entrevuë entre le Landgrave de Hesse-Darmstat, & deux Ministres de l'Empereur, ménagée par Wolf Chancelier du Landgrave. On y avoit proposé les préliminaires d'un traité de paix, dont le Roi de Dannemark offroit d'être le médiateur. Comme le Landgrave de Darmstat aura desormais beaucoup de part aux démarches que fera Jean George Electeur de Saxe son beaupere, sur l'esprit duquel il avoit un grand credit, je rapporterai ce que l'Ambassadeur de France dit des bonnes & mauvaises qualitez de ce Prince & de son Chancelier. *Le Landgrave*, dit Feuquieres, *est entiérement dévoué à la Maison d'Autriche à cause des bienfaits qu'il en a reçus, & des confiscations que l'Empereur lui a données. C'est un homme de bon esprit, & plus versé dans les affaires du cabinet, que dans celles de la guerre. Il se conduit par les conseils de Wolf son Chancelier, personnage fort méchant selon l'opinion commune, & dépendant de l'Empereur, mais habile & d'une grande expérience dans les affaires d'Al-*

Feuquiéres Ambassadeur de France va trouver l'Electeur de Saxe à Dresde.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L.V.

1633. *d'Allemagne.* Voici ce que je trouve de l'entrevuë de Leutmaritz entre Darmstat & les deux Ministres Impériaux. Elle donna également de l'inquiétude à Valstein, au Chancelier Oxenstiern, & à l'Ambassadeur de France.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII pag. 614. 615.

Ferdinand attentif à gagner les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & à les desunir de la confédération de Lipsick & de leur alliance particuliére avec la Couronne de Suéde écrivit quelque temps après la mort de Gustave au Landgrave de Hesse-Darmstat, de se rendre à Leutmaritz, où il trouveroit l'Evêque de Vienne & Questemberg qui lui feroient des propositions d'acommodement. Le Landgrave aiant communiqué la lettre aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, ils furent d'avis que Darmstat allât au *rendez-vous*, qu'il écoutât les offres des Ministres Impériaux, & qu'il déclarât ensuite les conditions que les deux Electeurs demandoient. *Sa Majesté Imperiale*, dit l'Evêque de Vienne, *reçoit volontiers l'entremise du Roi de Danemark pour le rétablissement de la paix dans l'Empire. On espére que les Protestans en useront de même. Si l'Empereur semble faire aujourd'hui les premiéres avances, ce n'est pas que le courage & les forces lui manquent. Il se trouve graces à Dieu en état de réduire les rebelles, & de repousser ses ennemis. Sa Majesté Imperiale ne pense qu'à se disculper devant Dieu & devant les hommes des malheurs de l'Allemagne exposée en proie aux nations étrangéres, & dechirée par ses divisions domestiques. Quoique j'aie seulement ordre d'écouter vos propositions*, repondit le Landgrave

ve, & de les rapporter à Messieurs les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, qui m'ont prié de m'aboucher avec vous, puisque l'Empereur le desire; je ne craindrai pas de vous dire qu'ils n'ont pas moins à cœur le bien & la tranquillité de la patrie. Ils demandent seulement une paix generale & solide, par laquelle les enfans du feu Electeur Palatin rentrent dans leur patrimoine, les Princes de l'Empire soient remis en possession de leurs biens & de leurs privileges, & la Couronne de Suéde obtienne une juste satisfaction. Il est vrai, repliquérent les Ministres Impériaux, *que la paix doit être universelle. Des traitez particuliers n'appaiseront pas les brouilleries & les contestations. Mais quelle nécessité y a-t'il que la Suéde soit comprise dans la paix de l'Empire? Qui est l'agresseur? Le feu Roi de Suéde. Quelle est la partie offensée? L'Empereur. Qui des deux a droit d'éxiger une satisfaction convenable?* 1633.

On se mit alors à disputer sur le manifeste publié par Gustave, que le Landgrave produisoit plûtôt par façon, que par envie de soutenir les pretensions des Suédois. Il donne ensuite un papier dont l'Electeur de Saxe l'avoit chargé, & demande qu'il soit communiqué à l'Empereur & au Duc de Fridland. Le mémoire contenoit les conditions auxquelles le Saxon & le Marquis de Brandebourg offroient de s'acommoder. Que Ferdinand fît une paix generale, & perpetuelle. Qu'il éloignât de son Conseil les personnes suspectes qu'on lui avoit déja designées, & qu'elles ne fussent plus emploiées dans les affaires. Que les heritiers de Frederic Electeur Pa-

1633. Palatin rentrassent dans leurs biens. Que l'Empereur & le Roi de Hongrie son fils renonçassent à jamais pour eux & pour leurs successeurs à toutes leurs prétensions sur l'Archevêché de Magdebourg & sur l'Evêché d'Halberstat. Que le fils de l'Electeur de Saxe élu à ces deux riches benefices, en demeurât paisible possesseur. Que la Ligue Catholique contentât les Suédois, & les fît sortir amiablement des terres de l'Empire. Que Ferdinand cedât à Jean George en titre d'herédité une partie du Roiaume de Bohéme & la haute Lusace, pour la paiement de huit millions d'or dûs au Saxon. Que Sa Majesté Impériale cédât de même la Silésie aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg qui la partageroient entr'eux, afin de se dedommager des pertes qu'il avoient souffertes dans la guerre presente. Ces propositions parurent si exorbitantes à la Cour de Vienne, qu'elle ne voulut pas les écouter.

Valstein choqué de ce qu'on ne l'avoit pas seulement consulté sur une négociation que l'Empereur vouloit lier, se plaignit de l'atteinte donnée à sa dictature. Persuadé qu'on cherche à diminuer son credit & son autorité, il prend la resolution de presser l'execution de son vaste projet. Oxenstiern se forme de nouveaux ombrages, & ne doute plus qu'à la persuasion du Landgrave de Darmstat, de François Albert Duc de Saxe-Lawembourg, & d'Arnheim General des troupes de Jean George, on ne medite de conclure un traité avec l'Empereur au nom de tous les Protestans d'Allemagne, à des conditions avantageuses aux Electeurs & aux Princes de cette communion, sans insister trop sur

ſur les interêts de la Couronne de Suéde, que les Princes de la Ligue Catholique contenteront comme ils pouront. Enfin Feuquiéres n'eſt pas moins allarmé de ce qu'on parle d'une paix par l'entremiſe du Roi de Dannemark ſans faire aucune mention de Louïs. Outre le chagrin que Sa Majeſté Très-Chrétienne auroit eu de voir les affaires de l'Allemagne terminées ſans ſa participation, quoi qu'elle y eût pris beaucoup de part, & depenſé des ſommes extraordinaires d'argent afin de ſecourir la Suéde & les Princes de l'Union Proteſtante contre la Maiſon d'Autriche, la France n'étant point compriſe dans le traité, l'Empereur auroit eu la liberté de fournir des troupes nombreuſes aux Ducs de Loraine & d'Orleans qui n'attendoient qu'une occaſion favorable de faire irruption dans le Roiaume, l'un pour ravoir les places qu'on lui avoit extorquées par les traitez de Vic & de Liverdun, & l'autre pour obtenir ſon retabliſſement & celui de la Reine ſa mere malgré tous les efforts du Cardinal de Richelieu. Il étoit d'une ſi grande importance à la Suéde & à la France de traverſer ces négociations que le Roi de Dannemark entamoit de concert avec l'Empereur & l'Electeur de Saxe, que Feuquiéres ſe rendit promptement à Dreſde immédiatement après l'aſſemblée d'Heilbrun. 1633.

Il y fut reçu avec toute la civilité poſſible; mais ſes propoſitions ne ſe trouvérent point du goût de Jean George. C'étoit, d'aprouver les reſolutions priſes à Heilbrun, d'entrer dans l'alliance renouvellée entre les Couronnes de France & de Suéde, à moins que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg n'aimaſſent mieux en faire

1633. faire une particuliére avec Louis; d'accepter la médiation de Sa Majesté Très-Chrétienne pour le traité de paix, & de ne se départir point des articles dont les Protestans de l'Empire étoient convenus dans la confederation de Lipsick. *Je ne puis en aucune façon consentir à ce qui s'est fait dans l'assemblée d'Heilbrun*, répondit enfin Jean George après plusieurs conferences. *Les procédures des quatre Cercles sont trop contraires aux constitutions de l'Empire. Je me tiens fort honoré de l'offre que me fait le Roi vôtre maître de conclure avec moi une alliance particuliére. Mais je ne dois pas entrer dans une pareille négociation, sans avoir premiérement convoqué les Etats de mon païs, & consulté mes amis & mes alliez. Je le ferai après que j'aurai vû le succés de l'assemblée que le Roi de Dannemark indique à Breslau, pour aviser aux moiens d'avancer la conclusion de la paix, dont l'Empereur a fait quelques propositions à Leutmaritz. Pour ce qui est de la mediation, Sa Majesté Impériale & moi avons accepté celle du Roi de Dannemark. Il n'y a plus moien de se rétracter. Cependant je prie le Roi Très-Chrétien d'intervenir par ses Ambassadeurs à l'assemblée de Breslaw, d'y emploier son autorité, afin de porter les uns & les autres à des conditions raisonnables, & d'en assurer l'exécution par sa puissance. On m'a donné de grans sujets de renoncer aux conventions de Lipsick. Mais je promets au Roi vôtre maître de ne m'en séparer jamais, d'agir toujours de concert avec les Confederez, & de n'écouter aucune proposition de paix particuliére.* L'inquiétude que ces réponses

ponſes générales & ambiguës causérent à l'Ambaſſadeur de France, redoubla quand il apprit qu'Arnheim, General des troupes de Saxe en Sileſie étoit convenu d'une tréve avec le Duc de Fridland, & que Jean George qui feignoit d'en être fâché, conſentoit ſous main qu'elle fût prolongée. Feuquiéres & Oxenſtiern crurent que c'étoit un acheminement au traité, dont le Roi de Dannemak prétendoit ſe rendre mediateur. Ils reſolurent de traverſer de toutes leurs forces l'aſſemblée de Breſlau, dont les ſuites ne pouvoient être que contraires aux intetêts de la France & de la Suéde. On ne ſavoit pas que Valſtein plus irrité que jamais contre l'Empereur, ne penſoit à rien moins qu'à rétablir les affaires de la Maiſon d'Autriche en Allemagne par un traité avantageux. 1633.

Negociation de l'Ambaſſadeur de France à Berlin.

Feuquiéres fut plus content de la Cour de Berlin que de celle de Dreſde. Après avoir aſſuré George Guillaume Electeur que le Roi Très-Chrétien continuoit de prendre ſoin des interêts de la Maiſon de Brandebourg, particuliérement en ce qui regardoit la ſucceſſion de Cléves & de Juliers, l'Ambaſſadeur demanda que Son Alteſſe Electorale aprouvât les reſolutions priſes à Heilbrun, qu'elle entrât dans l'alliance renouvellée entre les Couronnes de Suéde & de France; qu'elle acceptât la médiation de Louis pour le traité de paix; enfin, que ſi elle envoioit quelqu'un de ſes Miniſtres à l'aſſemblée de Breſlau, il eût ſeulement ordre d'écouter ce qui s'y propoſeroit & d'en faire ſon rapport. Pour engager George Guillaume à ſe lier plus étroitement à la France, Feuquiéres inſinuë encore que le Roi ſon maître lui ordonne de propoſer un acommode-

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu.

ment

1633. ment entre la Suéde & la Pologne, ou par la prolongation de la tréve faite entre Gustave & Sigismond, ou par un traité de paix. On ne pouvoit s'y prendre mieux afin d'obliger l'Electeur à faire ce qu'on lui proposoit de la part de Louïs. George Guillaume ne souhaitoit rien tant que de se voir paisible possesseur de ce qui lui appartenoit de la succession de Cléves, que de rentrer en possession des places de la Prusse, dont le feu Roi de Suéde s'étoit saisi pour assurer ses conquétes sur les Polonois ; & que d'obtenir la Poméranie après la mort du Duc Bogislas devenu paralitique & muet. Les bons offices du Roi de France étoient absolument nécessaires à l'Electeur de Brandebourg, afin de ravoir des places, ou des provinces occupées par les Etats Generaux des Provinces-Unies, ou par les Suédois alliez de Sa Majesté Très-Chrétienne qui pouvoit beaucoup sur eux.

Je consens de bon cœur à tout ce que vous me proposez de la part du Roi vôtre maître, répondit George Guillaume à Feuquiéres, *& je lui rens de très-humbles graces de l'honneur qu'il me fait de prendre soin de mes interêts. Mon pere & moi avons reçu des bienfaits si signalez de la Couronne de France en ce qui regarde la succession de Cleves & de Juliers, que j'attens de la generosité du Roi Très-Chrétien qu'il voudra bien achever l'ouvrage heureusement commencé par le feu Roi son pere. Je le supplie d'emploier ses bons offices, afin que les contestations que j'ai avec les prétendans à la même succession, soient terminées dans le traité de la paix generale; d'être l'arbitre des différens que j'ai avec les Etats Generaux des Pro-*

Provinces-Unies sur les places qu'ils occupent 1633.
dans le païs de Cléves, & d'appuier mes prétensions légitimes sur la Prusse & sur la Poméranie. Pour ce qui est de l'alliance dans laquelle le Roi vôtre maitre me convie d'entrer, je le suis dez à present. Mais avant que j'en donne une déclaration publique, je le supplie de trouver bon que je confére avec M. l'Electeur de Saxe mon voisin. Nous avons vécu jusques à present dans une si bonne correspondance, que je ne dois pas faire cette démarche sans sa participation. Je veux même l'exhorter à entrer dans l'alliance conjointement avec moi. Un de mes Ministres vous acompagnera pour cet effet lors que vous retournerez à Dresde. George Guillaume écrivit sur l'heure une lettre à Louis. Il confirmoit ses paroles données à Feuquiéres.

Un Ambassadeur extraordinaire de Ladislas Roi de Pologne à Berlin, aiant su que Feuquiéres venoit, attendit son arivée, pour savoir si le Roi de France avoit veritablement ordonné à son Ministre de presser l'acommodement de la Suéde avec la Pologne. Feuquieres aiant assuré que ses instructions le portoient expressément, le Polonois en témoigna une extréme joie, & pria Feuquiéres d'agir vivement auprès du Chancelier Oxenstiern. *Les Suédois*, dit l'Ambassadeur de France au Roi son maître, *ne sauroient prendre un meilleur temps pour terminer leurs differens avec la Pologne. La plus grande difficulté sera levée par le serment que les Etats de ce Roiaume ont exigé de leur Roi à son élection, qu'il renoncera par un traité à toutes ses prétensions sur la Couronne de Suéde, plûtôt que d'en-*

1633. *gager les Polonois à recommencer la guerre pour les interêts particuliers de sa maison. L'Ambassadeur de Pologne m'a donné cet avis en grande confiance & comme un secret important. Il affecte autant qu'il peut, d'insinuer qu'il y a fort peu d'intelligence entre son maitre & la Maison d'Autriche, & qu'il est disposé à s'unir aux ennemis de l'Empereur. La demande que fait le Roi de Pologne d'une fille de la Reine de Bohéme en mariage, le prouve assez à mon avis. L'Ambassadeur m'a donné à entendre que son maitre seroit bien aise que Vôtre Majesté le felicitât par une ambassade sur son avénement à la Couronne. On m'a fait sentir encore que si vous le conviez d'entrer dans l'alliance proposée de vôtre part à tous les Princes, il le fera en vôtre consideration. J'ai peine à croire ce dernier article. Le Roi de Pologne n'en viendra jamais là qu'après son accommodement avec les Suédois.* L'Ambassadeur de Ladislas dont parle Feuquiéres étoit venu en Allemagne offrir la mediation de ce Prince aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg pour le traité de paix. Le premier rejetta brusquement la proposition, & l'autre l'accepta. Les interêts de celui-ci ne vouloient pas qu'il choquât ouvertement le Roi de Pologne.

Rapportons ici le portrait que Feuquiéres fait de l'Electeur de Brandebourg & de sa Cour. *C'est un Prince*, dit-il, *qui se picque de fidelité dans ses promesses. Son esprit est médiocrement bon. Il est d'ailleurs extrémement civil, liberal, & magnifique, plus adonné à ses plaisirs qu'aux affaires, dont il laisse le soin à son Conseil. Le Comte de Schwartzenberg Catholique en est le Chef, & le plus puissant auprés de l'E-*

l'Electeur. Le Roi de Suéde haïssoit extrémement ce Ministre & l'a fort maltraité dans ses terres. De là vient qu'il est opposé aux Suédois. Le Chancelier & les autres Conseillers de l'Electeur, gens de fort bon esprit, sont liguez contre le Comte & aiment les interêts de leur maitre. Le Colonel Borstof passe pour favori de George Guillaume, & combat avec les autres le credit de Schuivartzemberg. La part que Borstof prend aux plaisirs de l'Electeur, maintient le favori dans l'esprit du Prince. Le Marquis Sigismond cousin de George Guillaume gouverne dans son absence. C'est un bon Prince affectionné au bien public & à la France: Mais il a peu d'esprit & d'autorité. L'Electeur de Brandebourg seroit le plus puissant Prince d'Allemagne, si ses Etats n'étoient point séparez & presque tous contestez par ses voisins. La succession de Cleves & de Juliers lui est disputée par le Duc de Neubourg. Ils jouïssent chacun d'une moitié, en attendant la decision du differend. Les Etats Generaux des Provinces-Unies se sont saisis en qualité d'Alliez, des places principales de celle de l'Electeur. De maniére qu'il ne lui en reste pas beaucoup de revenu liquide. Il tire aussi peu de la succession du Duché de Prusse, fief mouvant de la Couronne de Pologne. Dans les derniéres guerres, les Suédois ont occupé toutes les places du païs, sous prétexte d'assurer leurs conquétes sur les Polonois. La Poméranie regarde l'Electeur de plus près qu'il ne voudroit. Il appréhende que la mort du Duc Bogislas dont il est heritier, n'arive avant que les affaires soient 1633.

 ter-

1633. *terminées avec les Suédois. Comme il y aura infailliblement de grandes difficultez entr'eux & George Guillaume à cause des places qu'ils occupent dans la Pomeranie aussi bien que dans la Prusse, les Suédois amusent l'Electeur de l'espérance du mariage de son fils avec leur jeune Reine. Le traité en est si avancé, qu'il seroit bien-tôt conclu, dit-on, si les differends entre la Pologne & la Suéde n'y apportoient quelqu'obstacle. George Guillaume souhaite l'acommodement de ces deux Couronnes, afin d'être plus assuré de la Prusse. Et c'est la raison pourquoi il le presse avec ardeur.*

Valstein déclare son dessein de se faire Roi de Bohéme.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum L.V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom VII. pag. 637. 638.

Avant que d'aller à Berlin, Feuquiéres commença d'entrer en négociation avec le Duc de Fridland. Pour mieux developper cette intrigue, reprenons les choses d'un peu plus haut, & voions les mouvemens du Genéral de l'Empereur après sa défaite à la bataille de Lutzen. Les soupçons déja conçus contre lui à la Cour de Vienne augmentérent, quand on vid qu'au lieu de profiter de la consternation que la mort du Roi de Suéde causoit dans le parti Protestant, il se tenoit renfermé à Prague, sans se mettre en peine de s'opposer aux Suédois, & à leurs alliez, qui non contens de conserver ce qu'ils occupoient avant ce facheux accident, entreprenoient de nouvelles conquêtes. Valstein laisse parler le monde, & suivant ses deux maximes inviolables, de récompenser amplement les Officiers qui font leur devoir, & de punir sans misericorde les negligens & les poltrons, il traite avec distinction ceux qui s'étoient bien comportez à la bataille de Lutzen; ordonne des obse-

séques magnifiques au Comte Pappenheim, à Valstein neveu du General, & aux autres Officiers morts en braves gens, & condamne impitoiablement à une mort honteuse ceux qui abandonnérent leur poste, ou qui tournérent le dos sans attendre la derniére extrémité. La conférence du Landgrave de Hesse-Darmstat avec l'Evêque de Vienne & Questemberg sur les préliminaires de la paix generale de l'Empire, & la nouvelle que Ferdinand Cardinal Infant frere du Roi d'Espagne, venoit en Italie pour passer de là dans les Païs-bas Catholiques, dont le gouvernement lui étoit donné, & qu'il entreroit en Allemagne avec un corps considérable de troupes dont le Duc de Feria Gouverneur de Milan auroit le commandement; ces nouvelles, dis-je, furent deux coups de foudre qui étourdirent d'abord le Duc de Fridland. Il ne douta plus que ses ennemis devenus supérieurs auprès de l'Empereur, ne lui eussent mis dans l'esprit, de s'acommoder indépendamment de Valstein avec les Protestans, ou du moins avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & d'avoir sous le nom du Roi d'Espagne une puissante armée dans l'Empire, laquelle bien loin de recevoir les ordres du Duc de Fridland, seroit comme un corps de reserve contre lui, en cas que sa fidélité devînt encore plus suspecte. 1633.

Il n'y a plus de temps à perdre, dit-il en revenant de sa premiére surprise. *La resolution de me dégrader une seconde fois est formée. Hâtons l'exécution de nôtre projet, & prenons incessamment les mesures nécessaires pour le faire reüssir.* Après de longues & sérieuses reflexions, il se dé-

1633. détermine à laisser le Duc de Baviére son ennemi en proie aux Suédois, à recouvrer seulement la Silésie & quelques provinces voisines, & à tenir l'Empereur comme bloqué en Autriche, pendant que les Suédois & leurs confederez superieurs dans la haute Allemagne affoibliront la Ligue Catholique, & réduiront Ferdinand à la necessité de recevoir les conditions qu'on voudra lui imposer. Puis venant à considérer qu'il ne doit pas espérer d'enlever une Couronne à son maître, sans le secours des Puissances interessées à l'abaissement de la Maison d'Autriche, il projette de sonder les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Chancelier Oxenstiern, & le Cardinal de Richelieu, pour savoir quelle assistance il peut espérer des Protestans, de la Suéde, & de la France, lors qu'il voudra lever le masque & se déclarer contre l'Empereur. Rempli de ce nouveau dessein, le Duc de Fridland fait fondre les cloches des Eglises, forme une bonne artillerie, & marche à la tête de ses meilleures troupes vers la Silesie, où le Comte de la Tour Commandant pour la Couronne de Suéde, Arnheim Genéral de l'Electeur de Saxe, & Borgsdorf Officier du Marquis de Brandebourg se trouvoient en état de faire des progrés considérables.

Les Confedérez se croiant supérieurs à Valstein qui manquoit même de munitions, vont au devant de lui dans la resolution de le combattre à son entrée dans la Silésie. Il se retranche avantageusement, & lors que les deux armées en presence escarmouchent vivement l'une contre l'autre, il envoie dire à Arnheim son ancien Lieutenant, que si on veut s'aboucher avec lui, il se-

fera des propositions pour la paix genérale de l'Empire. Le but du Duc de Fridland, c'étoit de sonder les esprits dans cette entrevuë, par rapport à son projet, ou du moins d'obtenir une tréve qui lui donneroit le temps d'avoir les munitions néceſſaires à la subsistance de son armée. 1633.
Arnheim, Bogsdorf, & deux Officiers Suédois vont trouver Valstein, & il leur parle de la sorte. *Je viens dans le dessein de conclure une paix generale & perpetuelle avec la Couronne de Suéde & les Princes de l'Union Protestante. On donnera satisfaction à tous les Confedérez. Si l'Empereur ne veut pas faire les choses de bonne grace*, ajoute Valstein d'un ton plus bas à l'oreille d'un Officier Suédois, *nous saurons bien l'y contraindre à force ouverte.* Arnheim & les autres n'aiant aucun pouvoir d'entrer dans une pareille negociation, consentent à une tréve de quinze jours, en attendant que le Chancelier de Suéde & les Electeurs de Saxe déclarent leurs intentions. Un second *rendez-vous* fut donné, & le Duc de Fridland demande à conferer avec le Comte de la Tour Seigneur de Bohéme exilé, lequel étoit entré au service de la Couronne de Suéde après la ruïne entiére de Frederic Roi de Bohéme. Valstein prétendoit tenter la Tour homme d'une grande experience dans les affaires civiles & militaires, & voir si par son moien on pouroit entrer dans une étroite correspondance avec Oxenstiern.

Le Duc de Fridland s'explique davantage dans une seconde entrevuë. Il offre une paix perpetuelle avec la Couronne de Suéde & les Princes de l'Union Protestante, d'obliger l'Empereur à donner des conditions raisonnables &

1633. avantageuses, de faire retablir les privileges abolis, rappeller les exilez, & chasser les Jésuites de l'Empire, comme des perturbateurs du repos public, de proscrire à jamais leur détestable maxime; qu'on n'est pas tenu à l'observation de ce qui se promet à des herétiques, d'obtenir une juste satisfaction à la Couronne de Suéde pour les frais de la guerre, & de lui laisser de bonnes places en gage, jusqu'à l'entier paiement de la somme, dont les parties interessées conviendront entr'elles. *Il y a long-temps*, dit Valstein, *que j'ai donné les Jésuites au Diable. Je remuerai ciel & terre pour delivrer l'Allemagne de ces gens dangereux. Le Duc de Baviére est cause de tous les troubles. Plût à Dieu que les Suédois eussent achevé de ruiner son païs. S'il refuse de consentir à la paix, je serai le premier à lui faire la guerre.* Tout alloit bien jusques alors. Mais les propositions que le Duc de Fridland ajouta par rapport à ses interêts particuliers, étonnérent Arnheim & les autres. Le Duc de Fridland offre sans façon le retablissement de la Maison Palatine dans ses biens & dans l'Electorat, une entiére liberté de conscience aux Protestans en Bohéme & ailleurs; enfin, le rappel de tous les exilez & la restitution de leurs biens, pourvû qu'on l'aide à se faire Roi de Bohéme, & qu'on lui acorde la Moravie au lieu du Duché de Mekelbourg, dont l'Empereur l'avoit investi. *La haute Autriche*, poursuivit Valstein, *est engagée au Duc de Baviére: je pretens la lui arracher, & me venger ainsi du tour qu'il m'a joué à la Diete de Ratisbone, où le commandement des troupes de l'Em-*

l'Empereur me fut ôté. Tout cela vous surprend, & vous paroît peut-être chimérique. Laissez moi faire. Je marcherai à la tête de toutes les troupes à Vienne, & je forcerai l'Empereur à recevoir les conditions que nous lui imposerons. 1633.

Arnheim promit de rapporter à l'Electeur de Saxe ce qui s'étoit passé dans l'entrevuë, & le Comte de la Tour se chargea d'en informer le Chancelier de Suéde. La Tour goûte fort les propositions du Duc de Fridland, persuadé qu'il est qu'on ne trouvera pas une occasion plus favorable, ni un moien plus sur de rendre au Roiaume de Bohéme ses privileges & sa liberté, & que lui & ses compatriotes opprimez, ne doivent rien attendre du Roi de Dannemark, ni des Princes Protestans de l'Empire. Content au dernier point, le Comte avertit Oxenstiern des offres de Valstein. Quelle fut sa surprise quand il vid que l'habile Chancelier les rejettoit comme trompeuses & deraisonnables dans le fonds! Ce Politique craignoit-il que ce ne fût un artifice du Duc de Fridland pour amuser les Confederez, & pour gagner du temps en les leurrant de l'espérance d'une paix avantageuse? Ne s'imaginoit-il point que Valstein prétendoit former comme un tiers parti, s'en faire le Chef & Roi de Bohéme, obtenir de bonnes conditions pour les Protestans d'Allemagne, dont il auroit besoin afin de se maintenir dans son usurpation, & renvoier les Suedois chez eux avec la promesse d'une certaine somme d'argent, du paiement de laquelle les Rois de France & d'Angleterre se rendroient garants, après quoi la Couronne de Suéde ren-

1633. droit les places qu'elle occupoit en Poméranie & ailleurs. Quoiqu'il en soit des vuës secretes d'Oxenstiern, toujours entêté d'avoir pour lui l'Electorat de Maïence & l'Eveché de Vormes, il ne voulut jamais appuier les projets d'un homme qui pensoit à se faire un mérite & à s'élever en Allemagne, en y diminuant la puissance de l'Empereur, & en obligeant les étrangers à s'en retirer.

Negociation de Feuquieres Ambassadeur de France avec le Duc de Fridland.

Pendant que le Duc de Fridland faisoit ces ouvertures aux Officiers de l'armée des Confederez en Silesie, le Comte de Kinski Seigneur de Bohéme refugié à Dresde, insinuoit comme de lui même à Feuquiéres que Valstein ne paroissoit pas trop éloigné de s'acommoder avec les Princes de l'Union Protestante. Quoique Kinski affectât de dire qu'il parloit seulement sur certaines conjectures & sur ses propres reflexions, il sembloit si bien informé des sentimens secrets du Duc de Fridland, que l'Ambassadeur ne douta pas qu'il n'y eût quelque chose au delà de ce que le Comte vouloit faire croire. Jugeant qu'il n'y a rien à négliger dans une affaire de cette importance, Feuquiéres dresse un mémoire, & prie Kinski de l'envoier à Valstein. La piéce est bien faite. On y flatte adroitement la vanité, l'ambition, & l'humeur vindicative de cet Officier que l'Ambassadeur prétendoit engager à se déclarer davantage & à parler plus ouvertement. *Les amis sincéres & les fidéles serviteurs de M. le Duc de Fridland*, disoit Feuquiéres, *ont si bonne opinion de son courage, qu'ils ne le croient pas capable d'oublier les mauvais traitemens que la Maison d'Autriche lui a faits. Bien loin d'être dignement re-*

Memoires pour servir à l'Histoire du Ministere du du Cardinal de Richelieu. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 615.*

récompensé de ses grans services, il s'est vû degradé avec mépris. Peut-il espérer après cela que des ingrats auront plus d'égard à ce qu'il continuë de faire pour eux? Son rappel n'est pas une satisfaction convenable à l'injure qu'il a reçuë dans une Diéte genérale de l'Empire. M. le Duc de Fridland est si judicieux & si penetrant qu'il n'aura pas manqué de s'appercevoir que les soupçons formez contre sa fidelité, & la jalousie conçuë sur sa grande autorité parmi les gens de guerre, lui ont fait ôter le commandement des armées Imperiales, & qu'il ne lui a été rendu que par une necessité indispensable. On l'a remis dans l'emploi, parce que la Maison d'Autriche ne pouvoit absolument se passer de lui. 1633.

Les conséquences que M. le Duc de Fridland peut tirer de là, doivent beaucoup augmenter son incertitude sur l'avenir. Car enfin de quelque maniére que les affaires tournent, sa perte paroit inevitable. Si le parti Protestant devient superieur, la ruine de l'Empereur causera celle de son Genéral; & si la Maison d'Autriche reprend le dessus, l'acroissement de l'autorité de M. le Duc de Fridland par l'heureux succez de ses entreprises, augmentera la jalousie de ceux qui selon la maxime de la politique Espagnole, ne souffrent aucune personne qui soit en état de leur en donner. Ils penseront incontinent à se défaire d'un Officier qu'ils croiront ne pouvoir jamais être content des gens qui l'ont traité avec tant d'injustice, de mépris, & d'ingratitude. On comprend bien que ce fut plutôt par un genereux effort de son grand cœur, que par

 com-

1633. *complaisance pour les Espagnols, que M. le Duc de Fridland consentit l'année derniere à reprendre le timon des affaires. Puis qu'il s'est tellement aquitté de ses promesses, qu'il est maintenant en droit de l'abandonner, & de changer de parti sans qu'on puisse lui faire aucun juste reproche, ses amis ne le croiront pas desormais excusable, s'il s'opiniâtre à soutenir une Maison, dans les secrets de laquelle il penêtre trop avant, pour ne voir pas qu'elle est sur le point d'être ruïnée sans ressource. M. le Duc de Fridland est si habile qu'il doit juger que les forces auxquelles il joint les siennes, ne seront pas long-temps capables de le soutenir, & qu'il ne poura les faire subsister contre la puissance des ennemis de l'Empereur. Elle se rend beaucoup plus formidable. Les Princes & les Etats de l'Union Protestante ont de nombreuses armées. Il y a une parfaite intelligence entr'eux. Tous les Souverains interessez à l'abaissement de la Maison d'Autriche les appuient ouvertement, ou sous main. Ensuite des resolutions prises à Heilbrun, on a tellement disposé les forces de l'Union Protestante, qu'elle paroit non seulement en état de soutenir un effort de plusieurs années, mais encore de continuer la guerre aussi long-temps que les Provinces-Unies. M. le Duc de Fridland est bien informé de tout cela; & ses amis ne croient pas qu'il ait dessein de ne combattre que par la patience de si puissans ennemis, & encore moins de hazarder une bataille contr'eux. Car enfin, si l'evenement venoit à lui être contraire, comment pouroit-il éviter d'être entiérement perdu? Il n'en est pas de même de l'Union Protestante. Elle trouvera toujours des ressources après une disgrace imprévuë.*

Les

Les amis de M. le Duc de Fridland considérent encore que son armée n'est composée que de nouveaux soldats, mal disciplinez & peu affectionnez à leur parti. On sait qu'il n'a pas un grand nombre d'Officiers sur l'habileté desquels il se puisse reposer. Comme il a été obligé d'emploier tout son credit & tout son argent, pour mettre l'armée Impériale sur le pied où elle se trouve, on ne sauroit comprendre par quels moiens il espére de l'entretenir. Il a été obligé de faire ses levées dans le peu de païs qui reste tout ruïné. Que s'il se trouve dans la nécessité de mettre ses troupes dans l'Autriche, les habitans foulez se plaindront infailliblement à la Cour de Vienne, & crieront contre lui comme on a fait autrefois dans tout l'Empire. Ces raisons & plusieurs autres que M. le Duc de Fridland penetre mieux que personne, font que ses amis sont surpris de ce qu'après s'être soumis il y a quelque temps à parler d'acommodement avec le Roi de Suéde, dont il connoissoit l'humeur altiére & l'ambition qui ne pouvoit souffrir aucune personne qui eût la moindre ombre de crédit, il laisse échapper la belle occasion qui se presente maintenant à lui, de pouvoir avec honneur non seulement assurer sa fortune, & se maintenir dans son rang & dans ses dignitez; mais encore de s'élever sur un thrône que le secours de tant d'amis puissans, rendra tellement inébranlable, que bien loin de craindre un renversement de fortune, il se trouvera en état d'aspirer encore plus haut. Si M. le Duc de Fridland veut écouter ces propositions; & si pour penetrer davantage dans l'affaire dont je lui fais l'ouverture, il veut s'aboucher avec un ami & un ser- 1633.

1633. *viteur sincére, on lui fera voir si clairement ses avantages & ses suretez, on lui gardera une si exacte fidelité, on apportera tant de soin & de diligence à l'exécution de ses desirs, qu'il ne se repentira jamais de s'être confié à une personne qui souhaite passionnément de lui donner des marques effectives de l'estime & de la vénération qu'elle a pour lui.*

Le Comte de Kinski revient trouver Feuquiéres quelque temps après, & feignant de n'avoir reçu aucune réponse de Valstein, il fait comme de lui même les demandes suivantes à l'Ambassadeur. Quelle seureté le Duc de Fridland peut avoir d'être protegé contre d'aussi puissans ennemis que l'Empereur, le Roi d'Espagne, & la Ligue Catholique? Quel acte de déclaration Sa Majesté Très-Chrétienne éxige du Duc de Fridland? Si l'armée du Duc marchera, en quel endroit, & contre qui; ou bien si elle demeurera immobile pour mieux couvrir les desseins? De quelle maniére le Roi souhaite qu'on en use avec le Duc de Baviére dans une pareille conjoncture? Si Sa Majesté desire que l'affaire soit communiquée aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & au Chancelier de Suéde? Si après l'acord fait avec le Duc de Fridland, il aura le commandement genéral de toutes les troupes, quand elles se joindront en un seul corps, ou si chacun des Genéraux confederez commandera les siennes? Feuquiéres répondit à ces demandes par un mémoire aussi adroit & aussi insinuant que le premier. *C'est à M. le Duc de Fridland de nous découvrir*, dit l'Ambassadeur, *s'il connoit, ou s'il imagine de plus grandes seuretez pour lui que la promesse &*

la

la protection de tout le corps de l'Union Protestante par l'interposition du Roi, qui donnera volontiers toutes les assurances que M. le Duc peut desirer. On ne lui demande point d'autre acte de declaration, sinon qu'après s'être rendu maitre de la Bohéme, il marche vers l'Autriche avec ses troupes, & qu'il s'avance jusques à Vienne. Il poura y demeurer ferme en attendant la réponse du Roi. Et afin que la face des affaires ne puisse changer par quelque combat, on empéchera que les Genéraux des Confederez n'entreprénent quelque chose contre M. le Duc. Il avisera si cet expédient ne découvriroit point trop l'affaire, de sorte que cela puisse nuire au principal, & reveiller contre Son Altesse les esprits des gens interessez à traverser ses desseins. 1633.

Dans tous les traitez que le Roi a proposez jusques à ce jour, il y a voulu comprendre le Duc de Baviere, afin de l'amener à une neutralité, & de le séparer de la Maison d'Autriche. Cela peut persuader que Sa Majesté aura de la peine à l'abandonner entiérement. Mais ce Prince a reçû d'ailleurs les offres du Roi avec un si grand mépris, & témoigné un attachement si opiniâtre à la Maison d'Autriche, qu'on doit croire que si l'Empereur est une fois chassé de Vienne & de l'Autriche, Sa Majesté ne sera pas fâchée de voir le Duc de Baviére puni d'une telle maniére que la Religion Catholique n'en souffre point de dommage s'il est possible. Le Roi aiant renouvellé depuis peu une étroite alliance avec la Suéde, par laquelle les interêts des deux Couronnes sont puissamment unis en ce qui concerne les affaires de l'Allemagne, & s'efforçant d'attirer les Electeurs de Saxe & de Brandebourg dans la même

con-

1633. *confédération, il n'y a point de doute que Sa Majesté ne soit bien aise de leur communiquer l'affaire. Mais parce qu'il est à craindre que les deux Electeurs ne fassent quelque proposition préjudiciable par rapport à ce qu'ils ont occupé dans la Bohéme & dans la Silesie, il semble plus à propos de ne leur rien déclarer qu'après la conclusion de l'acommodement particulier de Son Altesse avec le Roi. Il est même difficile qu'une négociation de cette importance ne soit connuë quand elle passe par tant de mains. C'est pourquoi il paroit plus sur qu'une seul personne la menage. M. le Duc de Fridland peut juger si après qu'il aura fait une si grande démarche, le Roi souhaitera que les armes soient en d'autres mains que celles de Son Altesse. La Religion, le courage, l'habileté, l'extrême credit de M. le Duc parmi les gens de guerre lui acquereront l'entiére confiance de Sa Majesté, dez qu'il se sera rendu l'ennemi irréconciliable de la Maison d'Autriche. Son Altesse connoit assez les affaires generales pour juger que le Roi emploiera volontiers tout ce qui dependra de lui, afin de maintenir M. le Duc, & de l'établir d'une telle maniére, que par son moien le Roi se puisse rendre aussi considerable qu'il le souhaite en Allemagne. Sa Majesté aura une armée nombreuse pour faire une puissante diversion d'un autre côté, jusques à ce que les choses soient amenées au point qui se projette. Les affaires de France sont maintenant sur un si bon pied, que rien ne peut empécher le Roi d'acomplir tout ce qu'il promettra.*

Les serviteurs de Son Altesse ne croient pas qu'il soit necessaire d'augmenter la jalousie que lui doit causer la venuë du Cardinal Infant, *les*

les propositions du passage du Duc de Feria en Alsace & en Franconie, auquel Aldringher se joindra avec une partie des troupes Imperiales, & l'emploi que l'Empereur veut donner au Comte Jean de Nassau. On ne doute pas que M. le Duc de Fridland ne refléchisse sur ces particularitez. Mais les serviteurs de Son Altesse apprehendent que la lenteur de ses deliberations ne donne le loisir aux ennemis, qui font déja courir toutes sortes de bruits à son desavantage, d'entreprendre sur sa personne. D'un autre côté, M. le Duc doit craindre l'evénement de l'assemblée generale à Breslau, de laquelle on parle fort. Quoique Son Altesse y ait beaucoup de credit, cela n'empechera pas que toutes les resolutions qui s'y prendront, ne soient contraires aux interêts de M. le Duc. Car enfin quel est le but de l'Empereur? De ramener plusieurs personnes à lui: chose qui diminuera extrémement l'autorité de Son Altesse, & qui donnera lieu à ses ennemis d'exécuter plus facilement leurs mauvais desseins contr'elle. C'est pourquoi les serviteurs de M.r le Duc jugent qu'il seroit important de rompre, ou de retarder l'assemblée s'il est possible. On le convie par ses propres interêts de prendre le chemin le plus court pour une négociation de cette importance. De ma part j'offre à Son Altesse d'en abreger tous les moiens. On est prêt à conferer là-dessus avec elle en quel endroit, & quand il lui plaira. 1633.

Feuquiéres donne cette réponse au Comte de Kinski, & depéche incontinent en France Duhamel Gentilhomme bien instruit de l'affaire, afin de l'exposer au Roi & au Cardinal de Ri-

1633. Richelieu. L'Ambassadeur se défia du succès, quand il apprit que Valstein avoit chargé le Comte de la Tour de négocier avec le Chancelier de Suéde. Feuquiéres ne put s'imaginer qu'Oxenstiern voulût favoriser un homme qui demandoit ouvertement le commandement general de toutes les troupes confédérées, lors qu'elles se joindroient aux siennes en corps d'armée, & qui méditoit de faire renvoier les *Suédois* chez eux avec une somme d'argent. L'Ambassadeur de France raisonnoit fort bien, quand il remontroit qu'en découvrant la négociation aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, on s'exposoit à la voir traversée par ces Princes, dont l'un pretendoit obtenir une partie de la Bohéme & partager la Silesie avec l'autre. Les deux Electeurs n'avoient nulle envie d'aider Valstein à se faire Roi, & devenir même plus puissant dans l'Empire. Ceux de leurs Ministres, ou de leurs confidens devouëz à la Cour de Vienne, ne manquérent pas apparemment d'y donner avis de ce que Valstein tramoit contre son maître. Feuquieres étonné de ce qu'un aussi habile homme que le Duc de Fridland, avoit fait confidence de son projet à un si grand nombre de gens, s'imagina que ce Genéral artificieux & dissimulé, ne pensoit qu'à desunir les Confederez, & à inspirer de la jalousie aux uns contre les autres. De maniére que l'Empereur infailliblement perdu si la conspiration de Valstein eût reüssi, fut redevable de son salut à l'incertitude, à la lenteur & à l'indiscretion d'un Officier, qui ruina ses propres affaires, en se découvrant à trop de gens dans le dessein de les gagner, & de les mettre dans ses interêts; à l'ambition &

à a défiance du Chancelier Oxenſtiern qui vouloit ſe conſerver & augmenter même s'il étoit poſſible, l'autorité que lui donnoit ſa dignité de Directeur general, & qui craignoit que les Suédois ne fuſſent contraints à ſortir de l'Allemagne ſans y pouvoir conſerver aucune de leurs conquêtes, & que le Roi de France mettant Valſtein dans ſa dependance, ne ſe rendît l'arbitre de la paix & du ſort de la Maiſon d'Autriche ; enfin à l'envie que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg eurent de ſe faire acheter par la ceſſion de la Sileſie & d'une partie de la Bohéme, & à leurs chagrins particuliers contre le Duc de Fridland dont l'agrandiſſement ne les acommodoit point. Tels furent les reſſorts ſecrets de la chute & de la fin tragique de cet homme extraordinaire. Feuquieres lui prédit fort bien qu'il ſe l'attireroit. Pourquoi ne ſuivit-il pas les bons avis de l'Ambaſſadeur ? Quand Dieu veut punir l'ambition demeſurée des Politiques les plus rafinez, il leur ôte, pour ainſi dire, la penétration & la prévoiance. 1633.

Richelieu en uſa tout autrement qu'Oxenſtiern. Perſuadé que le moien le plus ſur de ruiner l'Empereur, & de rendre la France ſeule & independamment de la Suéde arbitre des affaires de l'Allemagne, c'eſt de gagner Valſtein, le Cardinal renvoie promptement Duhamel avec de grandes inſtructions dreſſées par le Capucin Joſeph, & fait expedier à Feuquieres un plein pouvoir de traiter avec le Duc de Fridland, & de lui promettre tous les avantages qu'il peut deſirer. On ordonne à Duhamel d'aller trouver le Chancelier de Suéde & de concerter avec lui les moiens de ſe ſervir à propos

Le Cardinal de Richelieu fait encourager Valſtein, & promet d'appuier ſes deſſeins.

des

1633. des mécontentemens du Genéral de l'Empereur. Enfin, Louis écrit lui même une lettre obligeante à Valstein. *Mon Cousin*, lui disoit Sa Majesté, *vôtre affection pour le bien public & pour le repos de la Chretienté, m'est si agreable, que je n'ai pas voulu différer plus longtemps de vous témoigner ma reconnoissance, & le desir que j'ai de voir reüssir vos bons desseins. J'ai ordonné au porteur de cette lettre de vous aller trouver de ma part, de vous donner toutes les assurances possibles de ma bonne volonté, & de l'estime que j'ai pour vous, & de vous découvrir mes sentimens sur les affaires de l'Allemagne. L'heureux succès de vos bonnes intentions me causera une extrême joie, & je les appuierai contre tous ceux qui voudront s'y opposer. Je vous prie d'ajouter foi à ce que le present porteur vous dira de ma part, & d'être persuadé que vos interêts me sont aussi chers que les miens propres.* On faisoit écrire ces sortes de lettres au bon Prince contre les lumiéres de sa conscience. Il détestoit dans le fonds de son cœur la conspiration de Valstein. En voici la preuve. *Je souhaite que tous les traitres meurent de la sorte*, dit Louis au courier qui lui apporta la nouvelle que le Duc de Fridland étoit assassiné.

Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Mercure François. 1633. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 619. 620. 621. Tom. 8. pag. 61.

Non content d'approuver les reponses que Feuquiéres avoit données aux demandes du Comte de Kinski, Richelieu enjoint à l'Ambassadeur de faire de plus grandes avances, & de promettre à Valstein que s'il se veut déclarer contre l'Empereur, la France emploiera tout son credit auprès de ses alliez, afin que leurs forces soient tellement placées, qu'elles puiss-

seconder les entreprises du Duc de Fridland, 1633.
comme il le jugera plus à propos, en se joignant à son armée, ou bien par une puissante diversion. Feuquieres devoit l'assurer encore que Louïs disposant desormais des forts & des passages des Grisons, la France auroit une armée de dix mille hommes de pied & de quelque cavalerie, qui tiendroit en échec les troupes du Roi d'Espagne dans le Milanois, & qui pouroit s'opposer au passage du Duc de Feria en Allemagne. Que si Valstein aime mieux que les forces de Louïs viennent dans l'Alsace, occuper celles que Philippe y envoie, Sa Majesté Très-Chrétienne y consent volontiers, & fait esperer que son armée grossie des renforts que les alliez lui donneront, agira pour appuier les desseins du Duc de Fridland. L'Ambassadeur avoit ordre d'offrir jusques à cinq cent mille livres, en cas que Valstein eût besoin d'argent. Que s'il vouloit bien s'engager par un traité, à entretenir une armée de trente mille hommes de pied & de quatre ou cinq mille chevaux contre la Maison d'Autriche, en ce cas le Roi lui promettoit un million de livres par an, dont la moitié seroit paiée par avance.

Ce n'est pas tout, Sa Majesté trouve fort bon que le Duc de Fridland se fasse Roi de Bohéme, & enléve à Ferdinand *un Roiaume usurpé contre les loix du païs*, dit-on aujourd'hui. Ce même Louïs autrefois si scrupuleux sur le secours que l'Electeur Palatin demandoit afin de conserver la Couronne que les Etats de Bohéme lui avoient volontairement déferée; ce même Louïs, dis-je, offre maintenant à Valstein toutes ses forces pour le maintenir sur le thrône de

1633. de Bohéme, quand il s'y sera élevé par la trahison & par la violence. Ne croions pas que le Roi de France ait changé de maximes & de sentimens, ni qu'il ait rejetté les priéres de Frederic, parce qu'il étoit Protestant, & qu'il ait bien voulu favoriser Valstein qui faisoit profession de la Religion Romaine. Le Ministére est different: voila tout le secret. Luines gagné par les Espagnols ne vouloit pas connoître les veritables interêts de son maitre: Et Richelieu ennemi declaré de la Maison d'Autriche, a resolu de travailler à abaissement d'une puissance rivale de la France. Pour ce qui est du Duc de Baviére, le Cardinal veut que Feuquiéres promette à Valstein qu'on fera tout ce qui sera possible pour le reduire à des termes raisonnables, & pour empecher qu'il ne s'oppose aux entreprises du Duc de Fridland. Que si le Bavarois sourd aux remontrances de Louïs, demeure opiniatrement attaché aux interêts de Ferdinand, on l'abandonne à la haine & à la vengeance de Valstein. La complaisance de Richelieu, ou plûtôt son envie de corrompre un Officier infidele, est si grande, qu'il laisse le Duc de Fridland maitre de tout, on lui donne la carte blance, on lui promet au delà de ce qu'il peut souhaiter, pourvû qu'il veuille agir incessamment contre la Maison d'Autriche. Plus le Cardinal faisoit d'avances, & témoignoit d'empressement, plus le Chancelier de Suéde paroissoit indifferent, & reculoit. *Valstein ne cherche qu'à nous tromper*, disoit Oxenstiern. *C'est un homme qui promet infiniment plus qu'il ne peut faire. Qui nous répondra que tous les Officiers de l'armée Impériale, sont à sa de-*

vo-

votion, & qu'ils renonceront à des espérances certaines du côté de la Cour de Vienne pour suivre un avanturier? Cela étoit si plausible que Feuquiéres ne savoit que répondre. Le procedé du Duc de Fridland confirmoit l'Ambassadeur dans sa perpléxité. N'osant encore accepter la proposition d'une entrevuë avec un Ministre de France, Valstein se contentoit de faire parler le Comte de Kinski en termes genéraux; de maniere que Feuquiéres ne voiant pas assez de jour dans les desseins du Duc de Fridland, ne lui repondoit que par des ouvertures verbales, & attendoit qu'il s'expliquât plus clairement, avant que de lui proposer les avantages que la Cour de France offroit de si bonne grace. 1633.

Oxenstiern remontroit à l'Ambassadeur qu'on devoit d'autant plus se défier de cet homme artificieux, qu'il affectoit de se decouvrir moins à eux qu'aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg: chose qui donnoit à penser que le but de Valstein, c'étoit de détacher ces deux Princes de l'Union Protestante, & de s'acommoder seulement avec eux. Dans la négociation d'une nouvelle tréve avec Arnheim Genéral des troupes Saxones, le Duc de Fridland parla encore de la sorte. *Ne croiez pas que je travaille à augmenter la puissance de la Maison d'Autriche. Si je propose d'entrer dans la negociation d'une paix generale, c'est pour avoir un prétexte de conferer librement avec vous sur l'état de mes affaires, & de vous ouvrir mon cœur. La resolution en est prise. Je veux me venger avec éclat des injustices que l'Empereur m'a faites à l'instigation des Espagnols & du Duc de Baviére. Feria vient*

en

1633. *en Allemagne, & j'apprens par des lettres interceptées qu'ou lui destine le commandement general des armées de l'Empereur, que mes ennemis pretendent m'ôter une seconde fois. Si les Princes de l'Union Protestante veulent me promettre un secours certain & puissant, je leverai le masque, & j'attaquerai l'Empereur avec les troupes que j'ai faites par mon credit & à mes dépens, moins pour le retablir dans ses Etats perdus, que pour me mettre une bonne fois à couvert de la mauvaise volonté de mes ennemis. Galas, Holck, & les principaux Officiers de mon armée, sont entiérement à ma devotion. J'ai eu la précaution d'éloigner ceux qui me sont moins affectionnez. Il n'est plus question que de mettre encore quelques uns dont je me défie, hors d'état de me pouvoir traverser. Cela sera bien-tôt fait. Voici mon dessein, en cas que le Chancelier de Suéde, les Electeurs, & les Princes Protestans me secondent. Je retourne en Bohéme avec mon armée, & je m'assure des meilleurs places du Roiaume & de la Moravie. De là je passe dans l'Autriche & dans la Stirie. Je mets Holck à Passau avec un corps d'armée, & lui laisse ordre d'entrer dans la haute Baviere à la premiere occasion. Cependant le Duc Bernard de Saxe-Weymar fondra sur le Duc de Baviére, & le Maréchal Horn fera tête au Duc de Feria en Alsace. Après cela, croiez-vous que l'Empereur ne sera pas reduit à la necessité de recevoir les conditions que nous lui imposerons? Proposez ce projet au Chancelier de Suéde. Je repons du succés, si les Confederez veulent l'appuier.*

Arnheim écrit incontinent à Oxenstiern, & lui demande une entrevuë, pour lui communi-

que

quer une affaire importante. Le Chancelier de Suéde se rend à Guelhozen, & Arnheim lui parle de la confidence que Valstein vient de faire. Oxenstiern écoute froidement Arnheim, & lui demande s'il croit qu'on puisse compter sur les paroles & sur les offres du Duc de Fridland. *Il paroit fort irrité contre l'Empereur*, repond Arnheim embarassé de la question. *Mais je n'ose pas conseiller de se fier à un homme si subtil & si dissimulé. J'ai parlé au General Holck, & je n'ai pu penetrer ses véritables sentimens. Peut-être qu'ils ne sont pas mieux connus au Duc de Fridland. Comment peut-on s'assurer de la disposition de tous les Officiers d'une armée? Chacun a ses relations & ses vuës particuliéres.* Oxenstiern confere ensuite avec Feuquieres. Le premier envoie un Officier Suédois, & l'autre Duhamel au *rendez-vous* que Valstein & Arnheim s'étoient donné pour une derniére entrevuë. Les agens du Chancelier & de l'Ambassadeur avoient seulement ordre de voir ce qui se passeroit, sans entrer dans aucune négociation, & de venir ensuite faire leur rapport. Oxenstiern choqué de ce que le Duc de Fridland ne parle que de dedommager la Couronne de Suéde par une somme d'argent, sans lui laisser un pouce de terre en Allemagne, s'opiniatre à ne prendre aucun engagement avec Valstein, & continuë de dire que c'est un homme sur lequel il ne faut point compter. Cependant, il n'y avoit aucune apparence de le soupçonner d'artifice & de dissimulation dans cette rencontre. Il en disoit trop. Ses avances aux Confederez étoient capables de le perdre auprès de l'Empereur. Il auroit inutilement allegué pour sa justification qu'il cher-

1633.

1633. choit à surprendre les ennemis de Ferdinand. Un artifice si bas & si grossier étoit indigne d'un grand Genéral. Valstein auroit-il voulu faire croire au monde que degenérant de sa premiere vertu, & desormais incapable de vaincre ses ennemis, il se trouvoit reduit à se servir du mensonge & de la tromperie?

Feuquiéres voioit bien cela. Mais venant à considérer d'ailleurs que la négociation étoit entre les mains d'Arnheim que ses relations à la Cour de Vienne, rendoient extrémement suspect, l'Ambassadeur crut ne devoir pas agir plus ouvertement au nom du Roi son maitre. Voici comment il raisonnoit. *Si l'affaire vient à manquer, il est bon qu'on ne puisse pas reprocher à Sa Majesté d'y être entrée. Que si Valstein se declare & commence de reüssir, nous aurons le temps de prendre nos avantages. Que peut-il faire sans le secours de la France? Il sera toujours obligé de recourir au Roi. On l'écoutera pour lors; & les Suédois n'auront pas sujet de crier, que Sa Majesté a recherché un homme qui médite de les chasser de l'Allemagne, dans le temps même qu'il demande leur assistance.* C'est ainsi que le Duc de Fridland achevoit de ruiner ses affaires, en voulant prendre trop de précautions, en cherchant à s'assurer d'un puissant secours de divers côtez pour l'exécution de son projet, & en sacrifiant trop librement les interêts de la Couronne de Suéde, pour se rendre plus agreable aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg. Il s'ouvrit fort imprudemment au Duc François Albert de Saxe-Lavembourg, après avoir consenti au projet d'un traité, par lequel les Electeurs de Saxe & de Brandebourg promettoient d'u-

nir

nir leurs forces à celles de Valstein sous son commandement, afin de chasser les étrangers de l'Allemagne, & de retablir la police & la Religion dans l'Empire, sur le pied où elles étoient du temps des Empereurs Maximilien, Rodolphe, & Mathias. François Albert aiant demandé à quoi les troupes seroient emploiées après l'acommodement; *on les menera contre les Suédois*, repartit le Duc de Fridland. *Ce sont les ennemis qui nous pressent de plus près. Il est important de les obliger incessamment à s'en retourner chez eux.* Pouvoit-il esperer après cela que le Chancelier Oxenstiern se fieroit à lui, & l'aideroit à se faire Roi de Bohéme? 1633.

Les Nonces du Pape proposent inutilement un acommodement des diférends de la France avec la Maison d'Autriche.

Le monde jugeoit bien que tout se disposoit à une rupture ouverte entre la France & la Maison d'Autriche. Il falloit que le Cardinal de Richelieu en vînt là, quoi qu'il parût vouloir l'éviter. Le Pape Urbain qui craignoit de voir la guerre en Italie, faisoit agir ses Nonces à Vienne, à Paris, & à Madrid, & exhortoit l'Empereur & les deux Rois à terminer leurs diférends par un acommodement. Mais Ferdinand & Philippe demandoient plusieurs choses que Louis n'avoit nulle envie d'acorder: la réparation entiére des infractions faites aux traitez de Quierasque & de Ratisbone, la restitution de Pignerol au Duc de Savoie, & l'évacuation de Cazal; que les troupes de France sortissent de l'Italie; que les forts & les passages des Grisons leur fussent rendus, & Moienvic à l'Empereur. On prétendoit encore que les places enlevées au Duc de Loraine, lui fussent remises; que Louis retirât les garnisons Françoises de Tréves & des autres places d'Allemagne, enfin, qu'il ne se mêlât plus des affaires de l'Empire.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 607. 608. &c.

1633. Le Cardinal de Richelieu ne s'embarasse point de ces demandes qui paroissoient justes. Il répond froidement que le Roi son maître ne refuse pas d'exécuter les choses dont il est convenu à Quierasque & à Ratisbone. Que Cazal sera évacué, dez qu'on aura raison de croire que le Gouverneur de Milan ne pense plus à s'en emparer, & qu'on aura donné au Duc de Mantouë les moiens de conserver la place. Que Sa Majesté Très-Chrétienne a déja satisfait sur l'article de Pignerol, en remontrant que le Duc de Savoie est maître d'aliéner ce qui lui appartient, & que les Rois de France ne sont pas de pire condition que que ceux d'Espagne, qui ont acheté Final & plusieurs autres places en Italie. Que Pignerol est une ancienne dépendance du Dauphiné cedée aux Ducs de Savoie par Henri III. Roi de France, que Louïs a droit de reünir à sa Couronne par une voie légitime. Que les places de Loraine qu'on repéte en faveur du Duc Charles, sont ou vendues, ou données en dépôt pour un temps. Qu'il ne faut plus parler de ce qui est aliené, & qu'on restituera le dépôt à l'expiration du terme. Que le Lorain s'est embarassé par sa faute, & que Louïs ne pouvant arrêter autrement l'inquietude d'un voisin brouillon & mal intentionné, a dû le mettre hors d'état de nuire à la France. Que l'Electeur de Tréves exposé à l'invasion des Suédois, sans que l'Empereur le pût défendre, s'est mis sous la protection de Louïs, & qu'il vaut mieux que Treves & les autres places de l'Electorat soient entre les mains du Roi Très-Chrétien, que dans celles d'un Prince Protestant. Que Sa Majesté voit avec un extréme déplaisir le mauvais état des affaires de l'Empire. Que l'opi-

piniatreté de Ferdinand & de Philippe à maintenir leurs usurpations en Italie, est la cause de tous les malheurs. Que nonobstant les sujets de plainte donnez à Louis, il veut bien porter la Couronne de Suéde & ses alliez à la paix, dez que l'Empereur & le Roi d'Espagne cesseront d'appuier ceux qui tâchent d'allumer une guerre civile en France. 1633.

On parloit si ferme des deux côtez, que les Ministres d'Urbain en demeurérent là. Ils crurent devoir attendre jusques à ce que la premiére aigreur fût passée, & qu'on se trouvât mieux disposé à relacher quelque chose de part & d'autre. Cependant Richelieu faisoit mille protestations que le Roi son maître souhaitoit ardemment de finir par un acommodement raisonnable ses demêlez avec la Maison d'Autriche. Les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne parloient de même, & juroient que Ferdinand & Philippe ne pretendoient autre chose que l'observation éxacte des traitez de Quierasque & de Ratisbone violez par le Roi de France. Le monde concluoit de là que la paix étoit encore fort éloignée, & que les uns & les autres attendoient également l'occasion d'obtenir leurs demandes. Le Cardinal de Richelieu étoit bien aise de voir la Maison d'Autriche tellement embarassée qu'elle ne pût profiter des divisions domestiques de la France, ni secourir la Reine Mere & le Duc d'Orleans. L'Empereur & le Roi d'Espagne espéroient de leur côté, que le nombre de leurs ennemis venant à diminuer, ils appuieroient si fortement Marie de Medicis & Gaston, que Richelieu seroit enfin éloigné des affaires, ou du moins contraint à se désister de ses projets sur l'abaissement de la Maison d'Autriche, dont la Reine Mere & le

1633. Duc d'Orleans reconnoitroient les bons offices, après que Ferdinand & Philippe les auroient aidez à obtenir la liberté de retourner à la Cour de France. Le délié Cardinal penétroit les vuës du Comte Duc d'Olivarez. Non content d'avoir fortifié l'Union Protestante en Allemagne, menacée d'une dissipation prochaine par la mort du Roi de Suéde, & animé les Etats Genéraux des Provinces-Unies à la continuation de la guerre, il s'assure des Grisons par l'entremise du Duc de Rohan, qui demeuroit à Coire, non pas tant comme un Ambassadeur de France, que comme un Genéral prêt à s'opposer avec un corps d'armée formé tout exprès, à ce que le Gouverneur de Milan pouroit entreprendre de ce côté-là; & donne ordre que les troupes dispersées dans la Provence & dans le Dauphiné, s'approchent de Pignerol, & se disposent à marcher en cas de besoin vers le Piémont & le Monferrat.

Le Roi de France tient son lit de Justice au Parlement de Paris, & distribuë plusieurs charges.

Pendant que Richelieu travailloit à mieux établir sa fortune par les négociations au dehors du Roiaume; il continuoit de ruiner ses ennemis & d'avancer ses creatures au dedans. Le 12. Avril le Roi va tenir son lit de Justice au Parlement de Paris en grande pompe, acompagné des Cardinaux de Richelieu & de la Valette, des Ducs de Chevreuse, de Monbazon, de Brissac, & de Chaunes, du Maréchal de la Force, de Trémes de Villequier, & de Gordes Capitaines des gardes du corps. Le dessein de Richelieu dans cette cerémonie, c'étoit de se venger avec éclat de son grand ennemi le Président le Coigneux Chancelier du Duc d'Orleans. On lût seulement une déclaration du Roi, par laquelle ce Magistrat accusé d'avoir inspi-

inspiré à son maître de sortir de France & de se revolter contre le Roi, est derechef condamné comme criminel de leze-majesté, aussi bien que Des-Landes Païen Conseiller & Secretaire de la Reine Mere. La charge de President & celle de Conseiller furent éteintes. On en créa incontinent deux autres : une de President en faveur de Lamoignon, & une de Conseiller pour la Haïe-Vantelai. Monsigot Secretaire des commandemens de Gaston ne fut pas plus épargné que le Coigneux & Des-Landes. Le Comte de Soissons eut ordre d'aller à la Chambre des Comptes & d'y porter la declaration par laquelle Monsigot étoit pareillement condamné comme criminel de leze-majesté, & sa charge de Maître des Comptes éteinte. On en créa une nouvelle dont un certain Des-Ruës fut revêtu. Séguier nouveau Garde des seaux se donnoit en ces rencontres un grand ridicule par sa basse adulation au regard de Richelieu. La chute de ses deux predecesseurs l'effraioit. L'ambitieux & timide Magistrat avoit encore grande envie de succéder au Chancelier Aligre. On lui avoit promis la place du bon homme qui finissoit sa vie dans un triste exil. Rendons justice à Séguier. On l'estima dans le monde avant qu'il parvint à la premiere Magistrature. Son affection aux lettres, & la protection qu'il acordoit volontiers aux Savans, le rendoient recommandable. C'est par là qu'il a merité quantité d'éloges magnifiques. On pouroit lui pardonner ce qu'il fit d'abord pour assurer sa fortune naissante, si nous ne l'avions vû à la fin de ses jours ramper aussi servilement devant le Tellier & Colbert, que devant Richelieu & Mazarin.

1633.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 36. Mercure François. 1633.

La cerémonie du lit de Justice fut precedée

1633. & suivie de la distribution de plusieurs charges. Le Maréchal de Chaunes fut fait Gouverneur de Picardie à la place du Duc de Chevreuse qui se démit. Le Duc de Ventadour eut le Gouvernement du Limosin comme un dedommagement de sa Lieutenance genérale du Languedoc qu'on partagea en quatre. Le Comte de Tournon obtint la premiére, le Vicomte d'Arpajou la seconde, le Marquis d'Ambres la troisiéme, & le Vicomte de Polignac la quatriéme. Le Comte de Jonsac fut fait Gouverneur de la Saintonge, de l'Angoumois, du Païs d'Aunis & de la Rochelle; le Comte de la Palice S. Geran du Bourbonnois. Le Baron de Pont-Château eut la Lieutenance genérale de la basse Bretagne, le Marquis de Senecey celle de Bourgogne dans le bailliage du Maconnois. La France vid avec déplaisir le Marechal de Toiras dépouillé du gouvernement de Cazal qu'il avoit si bien defendu. Je rapporterai incontinent les ressorts secrets de la disgrace de ce grand homme. Le savant Grotius avoit conçu tant d'estime pour lui, qu'il dit hardiment dans une de ses lettres, que les ennemis du Marechal étoient les ennemis de *la vertu même*. Le Comte de Tavanes fut mis à sa place.

Grotius Epistolâ 313.

Création de Chevaliers de l'Ordre du du S. Esprit.

A la fête de la Pentecôte, Louïs fit à Fontainebleau une promotion nombreuse de Chevaliers du S. Esprit. Il y eut cinq Prélats Commandeurs; les Cardinaux de Richelieu & de la Valette, les Archevêques de Paris, de Narbonne, & de Bourdeaux. Les plus distinguez entre les Chevaliers sont les Ducs de Longueville, de la Trimouille, d'Aluïn, de Brissac, de Candale & de la Valette, les Maréchaux d'Etrées & de Brezé, les Comtes d'Harcour, d'Aletz

letz, de Tonnerre, de Lanoi, & de Saux, les Marquis de Nesle, d'Aluïe & de Gordes. Richelieu non content d'avoir obtenu cette marque de distinction pour Brezé son beaufrere, la fit encore donner à Pont-Courlai son neveu, à la Meilleraïe & à Pont-Château ses cousins. S. Simon premier Ecuïer dont la faveur duroit, eut le cordon pour lui & pour son frere aîné. Dans un Chapitre tenu avant la promotion, le Duc d'Elbeuf & le Marquis de la Vieuville furent dégradez comme criminels de leze-majesté. On ôta leurs armes des endroits où celles de tous les Chevaliers se mettent ordinairement. Un Heraut d'armes les rompit & les foula aux pieds tout publiquement. Le vindicatif Richelieu ne prétendoit-il point donner une preuve de sa modération, en faisant épargner le frere du Roi? Elbeuf & la Vieuville n'étoient pas plus criminels que le Duc d'Orleans. Tout leur crime étoit d'avoir suivi Son Altesse Roiale hors du Roiaume. Richelieu soutint, disent ses admirateurs, la dignité des Cardinaux dans cette cerémonie. La Valette & lui demeurérent debout lors que le Roi assis sur une espéce de thrône près de l'autel, leur donna l'ordre, au lieu que les autres Prélats Commandeurs le reçurent à genoux, aussi bien que les Chevaliers.

1633.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1633. Vie du même par Aubery. L. IV. Chap. 36. Mercure François. 1633.

Toiras eut son brevet pour être de leur nombre. Ses preuves de noblesse furent reçuës, & le Cardinal de Lion Grand Aumonier fit les informations ordinaires. Mais le Maréchal averti secrétement que Richelieu se servoit de cette occasion afin de l'attirer à la Cour, & de l'envoier à la Bastille, ou dans quelqu'autre prison, se garda bien de se laisser prendre comme les autres. Chagrin d'avoir manqué son coup,

Disgrace du Maréchal de Toiras.

1633. le Cardinal fait renouveller dans le Chapitre de l'Ordre tenu avant la promotion, un ancien statut peu réguliérement observé, qui défendoit d'envoier le cordon aux absens. Voila comment Toiras fut privé d'une marque d'honneur qu'il meritoit mieux qu'aucun autre. La disgrace entiere du Maréchal suivit de près la promotion des Chevaliers. Pour mieux expliquer le commencement & la consommation d'une injustice si criante, reprenons les choses de plus haut. L'affection particuliére que le Roi témoignoit à Toiras causa toujours une extréme jalousie à Richelieu. Incapable de souffrir que le mérite fût recompensé independamment de lui, ni qu'un Courtisan plus droit que les autres, ménageât l'estime & la confiance de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, sans rien faire contre son devoir, ni contre les ordres du Roi, le Cardinal s'opposoit de toute sa force à la bonne volonté que Louïs avoit d'avancer Toiras. La défense de Cazal l'emporta enfin sur les artifices de Richelieu. Le bâton de Maréchal de France ne se put honnétement refuser à un Officier dont toute l'Europe admiroit la prudence & le courage. Le Cardinal n'a plus d'autre ressource que d'éloigner Toiras sous prétexte que sa presence est necessaire pour la conservation de Cazal, & pour d'autres affaires qui regardent le service de Sa Majesté en Italie. Richelieu espéroit que l'affection de Louïs diminueroit, & qu'on trouveroit avec le temps quelque prétexte de lui rendre le Maréchal odieux, ou du moins suspect. C'est pourquoi Servient Secretaire d'Etat, & adjoint à Toiras dans les negociations à la Cour de Savoie & en Italie, eut ordre d'examiner de près les senti-

Histoire du Maréchal de Toiras. L. III. Mercure François. 1633. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 567. 568. 569. &c.

mens

mens & les actions du Maréchal, & d'en rendre un compte exact au Cardinal. 1633.

Deux freres de Toiras, dont l'un étoit Evêque de Nimes, s'étant declarez l'année précedente en faveur des Ducs d'Orleans & de Montmorenci, Richelieu ne laissa pas échapper cette occasion de parler contre le Maréchal, & d'insinuer au Roi que Toiras étoit un partisan secret de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans. *Si les freres de M. de Toiras*, dit le malin Cardinal, *avoient crû lui déplaire, se seroient-ils exposez à perdre sa protection & son amitié? Ils lui sont redevables de leur avancement, & ils dependent absolument de lui.* Le Maréchal qui connoit l'envie que Richelieu a de le ruiner, tâche d'en prevenir les mauvais effets par une lettre soumise & respectueuse. *Je depêche l'Intendant de mes affaires*, dit Toiras au Cardinal, *& je lui ordonne de faire au Roi & à vous, Monseigneur, de nouvelles protestations de mon obeissance. Vous savez que ma plus grande ambition, c'est de donner des preuves d'une inviolable fidélité dans toutes les occasions, où l'honneur & le bien du service de Sa Majesté m'appellent. Si deux de mes freres se sont écartez de leur devoir, je les renonce & les abandonne. Leur faute est la chose du monde qui m'a toujours fait le plus d'horreur. Le déplaisir qu'elle me cause est si grand que je n'ai pas des termes assez forts pour vous l'exprimer.* Richelieu répondit d'une maniére honnête & obligeante. Il en usoit de la sorte, lors qu'il avoit resolu de perdre ceux qui recouroient à lui pour leur justification. *Je suis bien aise*, dit-il au Maréchal, *que tout le monde connoisse que je ne me suis point trompé dans le jugement que j'ai fait*

1633. *de la douleur que vous auriez en aprenant la faute de vos freres. Le Roi est convaincu de vôtre fidelité & de vôtre affection au bien de l'Etat. Si vous aviez besoin de caution sur ces deux articles, je vous en servirois volontiers. Je connois vôtre humeur. Vous êtes sujet à des sentimens de colére passagers, & quelquesfois mal fondez. Mais je répondrai toujours que vous ne ferez rien que ce qu'on doit attendre d'un homme de bien.*

Y eut-il jamais une plus grande scélératesse? Dans le temps même que le Cardinal donne ces bonnes paroles à Toiras, il insinuë au Roi que le Maréchal se plaint d'être injustement persécuté, & que si on l'emploie en Italie, c'est pour le tenir éloigné de Sa Majesté. Qu'il se fait un mérite d'avoir trouvé le secret d'être bien dans l'esprit de Louïs, & de conserver la bienveillance & l'estime de Marie de Médicis & de Gaston. Qu'il prend plaisir de faire agiter souvent à sa table la séditieuse question de l'autorité des Parlemens. *Si le Maréchal de Toiras,* ajoutoit Richelieu, *ne s'est pas declaré contre Vôtre Majesté, c'est que la partie de Monsieur & du Duc de Montmorenci lui a paru mal faite. Il a bien senti la difficulté qu'il trouveroit à se rendre maitre de Cazal & à le conserver sans livrer la place aux Espagnols. Et que pouvoit-il attendre d'eux? De la misére. Le Duc de Savoie a tenté de l'engager à lui remettre Cazal. Ne croiez pas, Sire, que la resistance de M. de Toiras aux sollicitations de son bon ami, soit une preuve de l'affection du Maréchal à vôtre service. L'orgueil & l'ambition sont ses deux passions dominantes. Il aspire à une plus grande fortune: mais le point d'honneur l'arrête. On craint de se rendre infame en abandonnant un maitre qui*

nous a tirez de la poussiére & du néant. M. Servient vous rendra témoignage que le Maréchal a confessé plus d'une fois, que le dessein de se faire Souverain lui a souvent passé par la tête, & qu'il étoit fâché de se voir comblé de vos bienfaits, parce que cela l'empéchoit d'exécuter ses projets. Des pensées si ambitieuses sont un crime d'Etat dans un sujet. Lors que le Comte de Plessy-Pralin fut envoïé derniérement en Piémont, M. de Toiras craignit que Vôtre Majesté ne voulût lui ôter Cazal & en confier la garde au Comte. Je ne me sens pas assez de vertu, *dit le Maréchal à M. Servient,* pour souffrir que M. le Cardinal mette un autre dans Cazal à mon préjudice. 1633.

Quand on apprit la nouvelle de la revolte de ses freres, il fit protester à Vôtre Majesté qu'il les condamnoit, & qu'au premier ordre il vous apporteroit sa tête comme un gage de sa fidelité. En arivant à Lion, vous lui mandâtes de venir vous rendre compte de l'état de vos affaires en Italie. Que repondit-il? Ma presence est nécessaire à Cazal à cause de l'arivée du Duc de Feria nouveau Gouverneur de Milan. *Castelan Lieutenant des gensdarmes de M. de Toiras alla de sa part exhorter l'Evêque de Nimes & l'autre frere, à vous être fideles. Si les instances eussent été bien vives, ces deux Messieurs se seroient-ils opiniatrez à demeurer dans le parti de Monsieur? La Forêt troisiéme frere du Maréchal a fait son devoir, parce qu'on ne s'est pas mis en peine de le debaucher. C'est le plus pauvre & le moins estimé de la famille. Le regiment de S. Aunez neveu de M. de Toiras qui garde la citadelle de Cazal, est presque tout composé de Languedociens, dont les parens suivent le parti de Monsieur. Se doit-on fier à une pareille garnison?*

Un

Un Gouverneur bien intentionné ne le fera jamais.
1633. *Je ne sai sur quel fondement, S. Aunez alla derniérement avertir le Maréchal qu'on avoit resolu de s'assurer de sa personne. Des chevaux de poste sont mis incontinent de six lieuës en six lieuës sur la route de Turin, de peur que M. de Toiras ne soit surpris. M. Servient le rassure, & S. Aunez vient vous prier de permettre à son oncle de se rendre auprès de vous. De peur d'augmenter les soupçons du Maréchal, vous répondez que le bien de vôtre service demande qu'il ne s'éloigne pas de Cazal. Cela devoit dissiper ses fantaisies. Cependant il augmente sans nécessité les fortifications de sa place; & quand on parla d'en ôter le regiment de S. Aunez, & d'y mettre une garnison moins suspecte, le Marechal dit hautement que ses gens ne sortiroient de Cazal qu'à la derniére extrémité, & qu'il se défendroit à main armée contre qui que ce pût être.*

Le perfide Servient inventoit la plûpart de ces calomnies, & donnoit de sinistres interprétations aux paroles & aux actions les plus innocentes de Toiras pour faire sa cour à Richelieu qui rapportoit tout au Roi de temps en temps, selon que Sa Majesté paroissoit disposée à recevoir les mauvaises impressions qu'il prétendoit lui donner des sentimens & des desseins du Maréchal. On pouvoit reprocher tout au plus à cet Officier, de s'être emporté en certaines occasions contre le Cardinal, qui vouloit lui ôter Cazal, sous pretexte qu'une place de cette importance n'étoit pas bien entre les mains d'un homme qui avoit deux fréres dans le parti du Duc d'Orleans. *J'obeïrai aux ordres du Roi,* dit un jour Toiras. *Mais je veux savoir premiérement, si mes services seront récompensez, ou non.*

En

En ce dernier cas, j'irai chercher fortune en Allemagne. L'Empereur ne me refusera pas de l'emploi. Richelieu qui craignoit qu'un si brave Officier poussé à bout, ne se portât à quelqu'extremité, & n'allât joindre le Duc d'Orleans, ou servir la Maison d'Autriche, tachoit de l'amuser par de belles paroles, & de l'attirer insensiblement à la Cour, où il seroit facile de s'assurer de sa personne. *L'amitié que j'ai pour vous*, disoit le Cardinal dans une lettre à Toiras, *m'oblige à vous prier de n'exécuter pas les mauvaises resolutions auxquelles vous semblez vous abandonner. Je me rendrai toujours caution de vôtre fidelité. Mais je vous conjure de me mettre encore en état de repondre que vos discours sont autant irréprochables que vos actions. Vous étes si sage & si soumis à la volonté du Roi que je ne puis me persuader que vous prétendiez composer avec Sa Majesté. Au nom de Dieu soiez un peu plus circonspect, & faites en sorte que ceux qui ne vous connoissent pas aussi bien que moi, ne s'imaginent pas que vous étes capable de certaines choses fort éloignées de vôtre pensée. Je me flatte que vous prendrez en bonne part les avis que je vous donne, & que vous croirez qu'ils partent d'un homme qui n'a pas moins à cœur de conserver la réputation de ses amis, que la sienne propre.* 1633.

Le Cardinal ordonna encore à Servient d'assurer Toiras que le Roi lui destinoit le Gouvernement d'Auvergne, vacant par la mort du Maréchal d'Effiat; qu'en cas qu'il ne voulût pas revenir si tôt en France, on lui permettroit de faire un voiage, à Lorette, à Rome, à Venise; que pour sauver les apparences, il falloit que le Maréchal demandât lui même que le regiment de S. Aunez son neveu fût tiré de Cazal

1633. zal pour servir en France, où le Colonel auroit moins de dépense à faire, & qu'après l'entrée du regiment de Nerestan à la place de celui de S. Aunez, Toiras iroit passer cinq ou six semaines à Turin, comme pour achever quelque negociation commencée avec le Duc de Savoie, après quoi le Maréchal prendroit le parti qui l'acommoderoit mieux. Les choses se passérent à peu près de la sorte. Toiras eut le Gouvernement d'Auvergne, & il obtint la grace de ses deux freres. Sa Majesté écrivit ensuite une lettre obligeante au Maréchal. On l'y assuroit que sa fidelité n'avoit jamais été suspecte, & qu'il pouvoit venir à la Cour, ou se retirer dans son gouvernement d'Auvergne. Toujours en garde contre les artifices du Cardinal, il demeure en Italie, & attend qu'on mette un autre Commandant à Cazal. Richelieu qui le veut attirer en France à quelque prix que ce soit, lui fait expedier le brevet de Chevalier des Ordres du Roi pour la prochaine promotion. Toiras fournit ses preuves de noblesse, & ne se presse pas d'aller recevoir un cordon bleu, qu'il faudra peut-être porter d'abord à la Bastille, ou ailleurs. Le Cardinal éclate alors & ne garde plus de mesures. A sa sollicitation le Roi ôte non seulement Cazal à un Officier generalement estimé, mais encore le Gouvernement d'Auvergne, dont Sa Majesté vient de le gratifier. Aussi pauvre & aussi constant dans une injuste disgrace, que le fameux Belizaire, le Maréchal refuse les offres avantageuses de l'Empereur & du Roi d'Espagne, fait un voiage à Rome, & se retire à Turin. Le Duc & la Duchesse de Savoie l'y reçurent, & le traitérent avec la distinction duë à son rare mérite.